



**N. V. DRONYAKINA**

# **LE COURS THEORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE**



УДК82–1=111.09  
ББК83.3(0)6:81.432.1  
Д75

Рекомендовано к изданию ученым советом  
Гуманитарно-педагогической академии (филиал)  
ФГАОУ ВО «КФУ им. В. И. Вернадского» в г. Ялте  
как учебно-методическое пособие для магистров  
направления подготовки 45.04.01 «Филология»  
направленности программы «Романская и германская филология»  
(Протокол № \_ от \_\_\_\_\_ 2018)

**Рецензенты:**

**Зотова И. В.**, кандидат педагогических наук, доцент

**Пономарёва Е. В.**, кандидат филологических наук, доцент кафедры  
иностранной филологии и методики преподавания Гуманитарно-  
педагогической академии (филиал) ФГАОУ ВО «Крымский федеральный  
университет им. В. И. Вернадского» в г. Ялте

Д 75 Le cours théorique de la langue française = Теоретический курс французского  
языка : Курс лекций / Сост. Н. В. Дронякина. – Ялта : РИО ГПА, 2018. – 326 с.

Настоящий курс лекций является синтезом пяти теоретических разделов по французской филологии – истории французского языка, теоретической фонетике, теоретической грамматике, лексикологии и стилистике. Курс лекций включает в себя основные разделы указанных дисциплин, составляющих содержание общетеоретического курса французского языка как второго иностранного. К курсу лекций прилагается также тематика практических занятий, предусмотренных учебным планом.

«Теоретический курс второго иностранного (французского) языка» предназначен для обучающихся магистратуры направления подготовки 45.04.01 Филология направленности программы «Романская и германская филология».

© Дронякина Н. В., 2018  
© РИО ГПА, 2018

# CONTENU

<b>Préface.....</b>	<b>.....</b>
<b>THÈME I. HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE.....</b>	<b>14</b>
<b>1. Introduction.....</b>	<b>14</b>
1.1. Objet de l'histoire de la langue française.....	14
1.2. L'histoire de la langue et l'histoire du peuple.....	15
1.3. L'histoire interne de la langue et ses parties.....	16
1.4. La chronologie de l'histoire de la langue française.....	16
<b>2. Histoire externe.....</b>	<b>17</b>
2.1. La préhistoire de la langue française.....	17
2.2. Les invasions germaniques.....	22
2.3. Le problème du bilinguisme.....	22
2.4. Le morcellement féodal.....	23
2.5. Le morcellement dialectal.....	24
2.6. La formation de la langue littéraire prénotionale.....	25
2.7. Les plus anciens textes en français littéraire.....	26
<b>3. Histoire interne. Phonétique historique.....</b>	<b>27</b>
3.1. Tendances capitales de l'évolution phonétique.....	27
3.2. Les tendances de l'évolution phonétique en afr.....	28
3.3. Les modifications syntagmatiques en vocalisme.....	28
3.4. Système vocalique de l'afr. primitif au IX s.....	29
3.5. L'évolution du vocalisme.....	29
3.6. L'évolution des diphtongues.....	30
3.7. Consonantisme. Changements syntagmatiques.....	31
3.8. Consonantisme. Changements paradigmatiques.....	33
<b>4. Histoire interne. Evolution de l'orthographe.....</b>	<b>33</b>
4.1. Principes capitaux de l'orthographe française.....	33
4.2. Tentatives visant aux réformes de l'orthographe.....	35
4.3. Particularités de la graphie française.....	35
<b>5. Histoire interne. Morphologie historique.....</b>	<b>36</b>
5.1. Tendances de l'évolution de la structure grammaticale.....	36
5.1.1. Le nom. Catégories grammaticales du nom.....	37
5.1.2. Types de la déclinaison.....	37
5.1.3. Fonctions du substantif.....	38
5.1.4. Evolution du système casuel.....	39
5.2. L'article.....	39
5.2.1. L'origine de l'article et ses formes.....	39
5.2.2. Fonctions de l'article.....	40
5.3. L'adjectif.....	41
5.3.1. Catégories grammaticales de l'adjectif.....	41

5.3.2. Degrés de comparaison.....	41
5.4. Les pronoms. Tendances de l'évolution.....	42
5.4.1. Les pronoms personnels.....	42
5.4.2. Les pronoms possessifs.....	42
5.4.3. Les pronoms démonstratifs.....	43
5.5. Verbe. Tendances de l'évolution.....	45
5.5.1. Les formes non-personnelles.....	45
5.5.2. Les formes personnelles.....	46
5.5.3. Les temps composés.....	47
5.5.4. Les valeurs et les emplois des catégories grammaticales en ancien français.....	47
5.5.4.1. Les temps.....	47
5.5.4.2. Les modes.....	48
5.5.4.3. La voix.....	49
5.5.4.4. L'aspect.....	49
<b>6. Histoire interne. Syntaxe historique.....</b>	<b>50</b>
6.1. L'ordre des mots.....	50
6.2. L'interrogation.....	51
6.3. La négation.....	51
6.4. Structure grammaticale de la phrase.....	51
6.5. La fréquence des prépositions.....	52
6.6. La parataxe.....	52
6.7. L'hypotaxe.....	53
6.8. L'évolution de la syntaxe aux XIV–XVI ss.....	54
<b>7. Histoire interne. Vocabulaire.....</b>	<b>54</b>
7.1. Le fonds primitif du vocabulaire.....	54
7.2. L'enrichissement du lexique.....	55
<b>8. Histoire externe. Varia.....</b>	<b>57</b>
8.1. Le problème de la standardisation du français.....	57
8.2. Tendances d'évolution du français moderne.....	57
 <b>THÈME II. PHONÉTIQUE FRANÇAISE.....</b>	 <b>59</b>
 <b>1. Objet d'étude de la phonétique et les tâches que la phonétique accomplit en tant que science linguistique.....</b>	 <b>60</b>
1.1. Phonétique en tant que matière linguistique: son objet et ses méthodes.....	60
1.2. La forme matérielle du son.....	61
1.3. Phonétique théorique.....	61
<b>2. Formation des sons. Aspect triple de l'étude des sons du langage (anatomique/physiologique, acoustique, linguistique). Base articulaire. Méthodes phonétiques.....</b>	<b>62</b>
<b>3. Principes et classification des sons du langage.....</b>	<b>65</b>

3.1. Phonétisme du français (principes de classification).....	65
3.2. Voyelles et consonnes. La classification des consonnes. Les traits particuliers et essentiels du consonantisme français.....	65
3.3. La transcription en tant qu'un moyen spécial pour la représentation écrite des sons du langage. Types de transcription. La transcription propre aux sons du français.....	67
3.4. Classification des voyelles. La dynamique des tendances contemporaines en voyelles et consonnes.....	67
<b>4. Phonologie et son apparition. Phonétique et phonologie. Notion de phonème.....</b>	<b>68</b>
4.1. Phonologie. L'apparition de la phonologie. Phonétique et Phonologie.....	68
4.2. Notion d'un phonème. Variantes de phonème.....	70
<b>5. Notion de système phonologique. Problèmes d'analyse phonologique.....</b>	<b>73</b>
<b>6. Indices des phonèmes.....</b>	<b>74</b>
6.1. Identification des phonèmes dans un mot.....	74
6.2. Méthodes d'analyse sémantique et par distribution, leur rôle dans l'identification des phonèmes dans une langue.....	75
<b>7. Modifications et alternances des phonemes.....</b>	<b>76</b>
7.1. Modification des phonèmes dans la chaîne parlée.....	76
7.2. Assimilation.....	76
7.3. Dissimilation.....	78
7.4. Accomodation.....	78
<b>8. Modifications positionnelles des sons.....</b>	<b>78</b>
8.1. Modifications positionnelles (quantitatives).....	78
8.2. Alternances phonétiques et historiques.....	79
<b>9. Le son [ə] instable. La liaison et l'enchaînement.....</b>	<b>81</b>
9.1. Le son [ə] instable.....	81
9.2. La liaison. La liaison vocalique. L'enchaînement.....	82
<b>10. Notion de syllabe.....</b>	<b>87</b>
10.1. Notion de syllabe. Définitions différentes de la syllabe.....	87
10.2. Constitution de la syllabe en français.....	88
<b>11. Règles de syllabation.....</b>	<b>89</b>
11.1. Caractéristiques des syllabes françaises.....	89
11.2. Règles de syllabation.....	89
<b>12. Niveau suprasegmental de la phonétique.....</b>	<b>90</b>
12.1. Phonétique syntactique ou suprasegmentale.....	90
12.1.1. Prosodie et ses composantes.....	90
12.2. Intonation. Ses fonctions.....	90
12.2.1. Dix intonations de P. Delattre.....	91
12.2.2. Intonème (prosodème).....	91
<b>13. Accentuation du français.....</b>	<b>92</b>

13.1. Accentuation du français.....	92
13.2. Groupe rythmique ou accentuel.....	92
13.3. Les accents.....	94
<b>14. Mélodie.....</b>	<b>94</b>
<b>15. L'intonation dans les propositions.....</b>	<b>95</b>
<b>16. Types de phrase affectives.....</b>	<b>96</b>
<b>17. Aspect stylistique de la phonétique.....</b>	<b>96</b>
17.1. Phonostylistique. Histoire.....	96
17.2. Notion de situation de communication.	
Styles. Culture de la parole.....	97
<b>18. Orthoépie du français.....</b>	<b>98</b>
18.1. Orthoépie.....	98
18.2. Norme orthoépique.....	99
18.3. Dialectes.....	99
18.4. Styles.....	100
<b>THÈME III. GRAMMAIRE FRANÇAISE.....</b>	<b>101</b>
<b>1. Les parties du discours.....</b>	<b>106</b>
1.1. Substantif.....	114
1.1.1. Substantif en tant que partie du discours.....	114
1.1.1.1. La sémantique du nom.....	114
1.1.1.2. Les catégories morphologiques du nom.....	114
1.1.1.3. Les fonctions syntaxiques primaires du nom.....	115
1.1.2. Classes sémantico-grammaticales des substantifs.....	115
1.1.2.1. Noyau et périphérie des substantifs.....	115
1.1.2.2. Groupes sémantico-grammaticaux des noms.....	115
1.1.3. Forme syntaxique du nom.....	118
1.1.3.1. Fonctions syntaxiques primaires de nom.....	118
1.1.3.2. Fonctions secondaires du nom.....	119
1.1.4. Corrélation de la sémantique et des fonctions syntaxiques de nom.....	119
1.1.5. Catégories grammaticales des substantifs.....	120
1.1.5.1. Catégorie du genre.....	121
1.1.5.2. Catégorie du nombre.....	123
1.1.6. Substantivation et désubstantivation.....	124
1.1.6.1. La transposition du verbe en nom d'action.....	124
1.1.6.2. La substantivation directe de l'adjectif.....	125
1.1.6.3. Désubstantivation.....	125
1.2. Déterminatifs.....	125
1.2.1. Déterminatifs en tant que partie du discours.....	125
1.2.2. Sémantique des déterminatifs.....	126
1.2.3. Types de la détermination.....	127

1.2.4. Article.....	127
1.2.5. Fonctions des formes d'article.....	129
1.2.5.1. Catégories du nombre et du genre.....	129
1.2.5.2. Substantivité/non-substantivité (présence/absence de l'article)...	129
1.2.5.3. Détermination qualitative (détermination /indétermination).....	131
1.2.5.4. Fonctions des articles le/du.....	132
1.2.5.4.1. Fonction primaire.....	132
1.2.5.4.2. Fonctions secondaires.....	132
1.2.5.4.3. Fonction de la transposition.....	133
1.2.5.5. Article et fonction syntaxique.....	133
1.2.6. Article comme marque de la substantivation.....	133
1.2.7. Déterminatifs démonstratifs et possessifs.....	133
1.2.7.1. Déterminatifs démonstratifs.....	133
1.2.7.2. Déterminatifs possessifs.....	135
1.2.8. Déterminatif interrogatif et exclamatif <i>quel</i> .....	137
1.2.8.1. Déterminatifs indéfinis (quantitatifs).....	137
1.2.8.2. Quantitatifs négatifs <i>aucun, nul, pas un</i> .....	139
1.3. Adjectif. Numéral.....	139
1.3.1. Classes sémantico-grammaticales des adjectifs.....	139
1.3.1.1. Adjectifs qualificatifs.....	139
1.3.1.2. Adjectifs de relation.....	139
1.3.2. Catégories grammaticales des adjectifs.....	142
1.3.2.1. Catégorie du genre.....	142
1.3.2.2. Catégorie du nombre.....	143
1.3.3. Fonctions syntaxiques des adjectifs.....	143
1.3.3.1. Fonctions syntaxiques primaires des adjectifs.....	143
1.3.3.2. Fonctions syntaxiques secondaires.....	144
1.3.4. Groupe syntaxique adjectival.....	145
1.3.5. Degrés de comparaison et d'intensité. Limitation de la caractéristique.....	147
1.3.5.1. Catégorie de comparaison de la caractéristique.....	148
1.3.5.2. Catégorie d'intensité.....	149
1.3.5.3. Limitation de la caractéristique.....	149
1.3.6. Adjectivation et désadjectivation.....	150
1.3.6.1. Formation affixale des adjectifs.....	150
1.3.6.2. Conversion.....	150
1.3.6.3. Désadjectivation.....	151
1.3.7. Problème des numéraux en tant que partie du discours.....	151
1.3.7.1. Sémantique des numéraux.....	152
1.3.7.2. Particularités morphologiques.....	152
1.3.7.3. Particularités syntaxiques.....	152
1.3.7.4. Passage des numéraux aux autres classes de mots.....	153
1.4. Pronom.....	153

1.4.1. Pronom en tant que partie du discours.....	153
1.4.2. Sémantique des pronoms.....	154
1.4.3. Caractéristiques syntaxiques des pronoms.....	155
1.4.4. Catégories grammaticales et formes des pronoms. ....	156
1.4.4.1. Substantivité/non substantivité.....	156
1.4.4.2. Caractère animé/inanimé.....	156
1.4.4.3. Détermination/indétermination ; genre, nombre.....	157
1.4.4.4. Fonction syntaxique.....	157
1.4.4.5. Indépendance/non-indépendance. ....	157
1.4.5. Pronoms personnels.....	157
1.4.6. Pronoms possessifs.....	159
1.4.7. Pronoms démonstratifs.....	159
1.4.8. Pronoms indéfinis.....	160
1.4.9. Pronoms relatifs et interrogatifs.....	161
1.4.10. Pronominalisation et dépronominalisation.....	165
1.5. Verbe.....	166
1.5.1. Verbe comme partie du discours.....	166
1.5.2. Principes de la classification des verbes.....	167
1.5.2.1. Verbes outils / verbes pleins.....	167
1.5.3. Catégories grammaticales du verbe.....	173
1.5.3.1. Catégorie du mode.....	174
1.5.4. Système des modes du français.....	178
1.6. Catégories grammaticales du verbe.....	179
1.6.1. Problème de la catégorie de l'aspect en français. ....	179
1.6.2. Catégorie du temps.....	183
1.6.3. Catégories de la personne, du nombre et du genre.....	189
1.6.3.1. Catégorie de la personne.....	189
1.6.3.2. Catégories du nombre et du genre.....	190
1.6.4. La catégorie de la voix.....	190
1.6.4.1. Problèmes théoriques des voix.....	191
1.6.4.2. Construction être + participe passé et le problème de la voix passive.....	193
1.6.4.3. Verbes pronominaux et le problème de la voix réfléchie.....	195
1.6.5. Formes impersonnelles du verbe.....	198
1.7. Adverbe. Conjonction.....	203
1.7.1. Adverbe en tant que partie du discours.....	203
1.7.2. Sémantique des adverbes.....	203
1.7.3. Fonctions syntaxiques des adverbes dans la proposition.....	204
1.7.3.1. Les fonctions secondaires de l'adverbe.....	205
1.7.3.2. Adverbe comme élément régissant d'un groupement de mots.....	205
1.7.4. Groupes sémantico-grammaticaux des adverbes.....	206
1.7.4.1. Adverbes qualitatifs de manière.....	206



1.7.4.2. Adverbes quantitatifs et d'intensité.....	207
1.7.4.3. Adverbes circonstanciels.....	208
1.7.4.4. Adverbes modaux.....	209
1.7.4.5. Adverbes précisants.....	210
1.7.4.6. Adverbes de liaison.....	210
1.7.5. Groupe syntaxique adverbial.....	210
1.7.6. Adverbialisation.....	213
1.7.6.1. Affixation.....	213
1.7.6.2. Conversion.....	214
1.7.6.3. Locutions adverbiales.....	215
1.7.7. Conjonction en tant que partie du discours.....	215
1.7.7.1. Conjonctions de coordination.....	216
1.7.7.2. Conjonctions de subordination.....	217
1.7.8. Transposition mutuelle des conjonctions et des mots des autres parties du discours.....	218
1.8. Prépositions. Particules. Mots-phrases. Interjections.....	219
1.8.1. Préposition.....	219
1.8.1.1. Préposition et phénomènes contigus dans la langue.....	219
1.8.2. Fonctions grammaticales des prépositions.....	222
1.8.2.1. Fonction essentielle de liaison.....	222
1.8.3. Sémantique des prépositions.....	223
1.8.3.1. Existence de la signification lexicale.....	223
1.8.3.2. Corrélation du sémantique et du formel dans les prépositions...	223
1.8.4. Types des significations des prépositions.....	224
1.8.4.1. Fonction primaire.....	224
1.8.4.2. Fonction sémantique secondaire.....	224
1.8.4.3. Neutralisation des significations des prépositions.....	224
1.8.4.4. Désémantisation des prépositions.....	225
1.8.4.5. Fonction distinctive des propositions.....	225
1.8.4.6. Réalisation des significations des prépositions.....	225
1.8.5. Transposition mutuelle des prépositions et des mots des autres parties du discours.....	226
1.8.5.1. Passage des mots des autres parties du discours en prépositions...	226
1.8.5.2. Passage des prépositions en d'autres parties du discours.....	226
1.8.6. Problème des mots se trouvant hors des parties du discours.....	226
1.8.7. Particules en tant que parties du discours.....	227
1.8.7.1. Sémantique des particules.....	227
1.8.7.2. Particules négatives.....	228
1.8.7.3. Particules négatives non préverbales.....	229
1.8.8. Mots-phrases affirmatifs et négatifs.....	229
1.8.9. Mots prédicatifs et démonstratifs.....	230
1.8.10. Interjections.....	230
<b>2. Syntaxe.....</b>	<b>232</b>

2.1. Groupe de mots.....	232
2.1.1. Groupes de mots libres.....	233
2.2. Groupes de mots grammaticalisés nominaux.....	235
2.3. Groupes verbaux grammaticalisés.....	236
2.4. Types de propositions.....	236
<b>Thème IV. Lexicologie française.....</b>	<b>239</b>
1. L'objet de la lexicologie.....	239
2. Les rapports paradigmatiques et syntagmatiques dans le système lexicale.....	239
3. Les liens entre la lexicologie et les autres branches de la linguistique.....	239
4. Méthodes d'analyse lexicologique.....	240
5. La théorie du mot.....	241
6. Les sources d'enrichissement du vocabulaire français.....	241
6.1. L'évolution sémantique des mots.....	
6.1.1. La langue en tant que phénomène social.....	241
6.1.2. Le changement sémantique total et partiel.....	241
6.1.3. La polysémie et la monosémie des mots.....	241
6.1.4. Les différents types de sens.....	242
6.1.5. La restriction, l'extention et le déplacement du sens.....	243
6.1.6. La métonymie.....	244
6.1.7. La métaphore.....	244
6.1.8. L'amélioration et la péjoration du sens.....	244
6.1.9. L'affaiblissement et l'intensification du sens (hyperbole et litote).....	245
6.1.10. Grammaticalisation et lexicalisation.....	245
<b>7. La formation des mots.....</b>	<b>246</b>
7.1. La dérivation affixale.....	246
7.1.1. La dérivation par suffixes.....	246
7.1.2. La formation des mots par préfixes.....	246
7.1.3. La dérivation parasynthétique.....	247
7.1.4. La composition.....	249
7.1.5. Le télescopage.....	250
7.1.6. L'abréviation.....	250
7.1.7. Le redoublement et la déformation des mots.....	251
7.1.8. L'onomatopée.....	251
<b>8. La formation des locutions phraséologiques.....</b>	<b>251</b>
<b>9. Structuration sémantique et formelle du vocabulaire du français moderne.....</b>	<b>251</b>
9.1. Les sous-systèmes dus aux relations associatives au sein du vocabulaire français.....	252
9.1.1. Les synonymes.....	252

9.1.2. Les antonymes.....	252
9.1.3. Les homonymes.....	252
<b>10. Les couches lexicales du français moderne.....</b>	<b>253</b>
10.1. Le fonds usuel du vocabulaire du français moderne.....	253
10.2. La différenciation territoriale du lexique français.....	253
10.3. L'état actuel de la langue nationale française.....	254
10.4. La différenciation sociale du lexique français.....	254
10.4.1. Le jargon des précieuses au XVIIe siècle.....	255
10.4.2. L'argot ou jargon des déclassés.....	255
10.4.3. Les jargons ou argots professionnels.....	255
10.4.4. Vocabulaire du français moderne.....	255
<b>11. Lexicographie. Types de dictionnaires.....</b>	<b>256</b>
11.1. Les dictionnaires unilingues.....	256
11.2. Les dictionnaires bilingues.....	257
	257
<b>Thème V. Stylistique française.....</b>	<b>258</b>
<b>1. L'objet de la stylistique, ses méthodes.....</b>	<b>258</b>
<b>2. Les notions essentielles de la stylistique.....</b>	<b>258</b>
2.1. La notion du style (style fonctionnel).....	261
2.2. La norme de la langue.....	261
2.2.1. La norme littéraire.....	263
2.2.2. La norme interne d'un style fonctionnel et d'un type de texte.....	263
2.2.3. La norme neutre.....	264
2.2.4. La norme communicative.....	265
2.3. La notion de la couleur stylistique.....	265
2.4. La notion de la variation.....	265
<b>3. Les ressources stylistiques du français moderne. Les styles de prononciation.....</b>	<b>267</b>
3.1. La norme orthoépique du français et son évolution.....	269
3.2. Les différentes classifications des styles de prononciation.....	269
3.2.1. Le style recherché.....	269
3.2.2. Style moyen.....	270
3.2.3. Style familier.....	270
<b>4. Les caractères stylistiques du vocabulaire.....</b>	<b>271</b>
4.1. La classification stylistique du lexique selon la norme de la langue.....	272
4.2. Les catégories des mots français déterminées par la sphère de leur emploi.....	272
4.3. La classification du lexique selon la norme littéraire.....	273
4.4. L'opposition: lexique neutre/lexique coloré.....	273
<b>5. Les ressources stylistiques de la morphologie.....</b>	<b>277</b>
5.1. Les catégories grammaticales du substantif. La détermination.....	278
5.1.1. La catégorie du nombre des substantifs.....	278

5.1.2. La catégorie du genre des substantifs.....	278
5.1.3. La détermination du substantif.....	278
5.2. L'adjectif et ses synonymes stylistiques.....	279
5.3. La valeur stylistique des pronoms.....	280
5.4.L'emploi stylistique des formes verbales.....	281
<b>6. Les ressources stylistique de la syntaxe.....</b>	<b>283</b>
6.1. La variation stylistique au niveau des groupements des mots.....	286
6.2. La stylistique des propositions interrogatives.....	286
6.3. Le rôle stylistique de l'inversion.....	286
6.4. Les particularités de la syntaxe du français parlé.....	287
6.5. Les propositions émotives.....	288
<b>7. Les styles fonctionnels du français moderne.....</b>	<b>290</b>
7.1. Les critères extralinguistiques.....	291
7.2. Les styles écrits.....	291
7.2.1. Le style officiel (administratif).....	293
7.2.2. Le style scientifique.....	294
7.2.3. Le style des mass média.....	296
7.2.4. Le style des belles-lettres.....	298
7.3. Les styles parlés.....	300
<b>8. Tropes et Figures.....</b>	<b>300</b>
8.1. Figures de répétition.....	306
8.1.1. Critère positionnel.....	306
8.1.2. Critère syntaxique.....	306
8.1.3. Critère morphologique.....	307
8.1.4. Critère phonique.....	307
8.1.5. Critère sémantique.....	307
8.2. Images.....	308
8.2.1. Figures d'analogie.....	309
8.2.2. Figures de contiguïté.....	309
8.2.3. Figures d'opposition.....	309
8.2.4. Figures de description.....	310
8.3. Figures de syntaxe.....	310
8.3.1. Figures d'écarts syntaxiques.....	311
8.3.2. Figures d'enchaînements syntaxiques.....	311
8.4. Figures de pensée.....	312
	313
<b>SUPPLÉMENT À CONSULTER.....</b>	<b>315</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>325</b>

## PRÉFACE

Данный курс лекций составлен для обучающихся магистратуры по направлению 45.04.01 Филология, направленности программы «Романская и германская филология».

Цель данного пособия – сформировать у обучающихся научные представления о закономерностях и тенденциях развития французского языка на разных его уровнях.

Для успешного освоения курса лекций по дисциплине «Теоретический курс второго иностранного (французского) языка» необходимы знания, формируемые дисциплинами бакалавриата «Введение в языкознание», «Практический курс французского языка», «Лингвострановедение французского языка».

Курс лекций по дисциплине «Теоретический курс второго иностранного языка (французский)» является синтезом пяти разделов французской лингвистики: истории французского языка, фонетики, лексикологии, грамматики и стилистики французского языка. Раздел «История французского языка» отражает генезис французского языка, раскрывает глубокие качественные изменения в процессе развития от латинского языка к французскому, характеризует внешние и внутренние факторы, повлиявшие в последствии на развитие французского языка, что способствует пониманию особенностей французского языка на современном этапе его развития. Раздел «Фонетика французского языка» формирует представления у обучающихся о фонетической системе французского языка, интонации и просодии. Раздел «Грамматика французского языка» обобщает грамматический строй французского языка и его подсистем. Раздел «Лексикология французского языка» содержит общую характеристику словарного фонда французского языка, его специфические особенности, структурно-семантические модели входящих в него слов и словосочетаний, продуктивные и непродуктивные способы словообразования в современном французском языке, систематизирует семантические процессы изменения лексического значения слов, раскрывает системный характер входящей в него лексики. Раздел «Стилистика французского языка» содержит сведения о функциональных речевых стилях и стилистических средствах французского языка на разных его уровнях: фонетическом, морфологическом, лексическом и синтаксическом.

# THÈME I. HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

## Plan :

1. Objet de l'histoire de la langue française. L'histoire de la langue et l'histoire du peuple. L'histoire interne de la langue et ses parties. La chronologie de l'histoire de la langue française.
2. Histoire externe. La préhistoire de la langue française. Les invasions germaniques. Le problème du bilinguisme. Le morcellement féodal. Le morcellement dialectal. La formation de la langue littéraire pré-nationale. Les plus anciens textes en français littéraire.
3. Histoire interne. Phonétique historique. Tendances capitales de l'évolution phonétique. Les tendances de l'évolution phonétique en afr. Les modifications syntagmatiques en vocalisme. Système vocalique de l'afr. primitif au IX s. L'évolution du vocalisme. L'évolution des diphtongues. Consonantisme. Changements syntagmatiques. Consonantisme. Changements paradigmatiques.
4. Histoire interne. Evolution de l'orthographe. Principes capitaux de l'orthographe française. Tentatives visant aux réformes de l'orthographe. Particularités de la graphie française.
5. Histoire interne. Morphologie historique. Tendances de l'évolution de la structure grammaticale. Le nom. Catégories grammaticales du nom. Types de la déclinaison. Fonctions du substantif. Evolution du système casuel. L'article. L'origine de l'article et ses formes. Fonctions de l'article. L'adjectif. Catégories grammaticales de l'adjectif. Degrés de comparaison. Les pronoms. Tendances de l'évolution. Les pronoms personnels. Les pronoms possessifs. Les pronoms démonstratifs. Verbe. Tendances de l'évolution. Les formes non-personnelles. Les formes personnelles. Les temps composés. Les valeurs et les emplois des catégories grammaticales en afr. Les temps. Les modes. La voix. L'aspect.
6. Histoire interne. Syntaxe historique. L'ordre des mots. L'interrogation. La négation. Structure grammaticale de la phrase. La fréquence des prépositions. La parataxe. L'hypotaxe. L'évolution de la syntaxe aux XIV–XVI ss.
7. Histoire interne. Vocabulaire. Le fonds primitif du vocabulaire. L'enrichissement du lexique.
8. Histoire externe. Varia. Le problème de la standardisation du français. Tendances d'évolution du français moderne.

## Bibliographie:

1. История французского языка : Курс лекций / Сост. В.П. Данилова. – Волгоград : Издательство Волгоградского государственного университета, 2001. – 52 с.
2. Катагощина, Н. А. История французского языка / Катагощина Н. А., Гурычева М. С., Аллендорф К. А. – М. : Издательство литературы на иностранных языках, 1963. – 448 с.
3. Денисов, Ю. С. Краткий теоретический курс французского языка как второго иностранного / Ю. С. Денисов. – Симферополь, 2005. – 63 с.
4. Томашпольский, В. И. Старофранцузский язык : учеб. пособие / В. И. Томашпольский. – 3-е изд., стер. – М. : ФЛИНТА : Наука, 2016. – 376 с.

## 1. Introduction

### *1.1. Objet de l'histoire de la langue française.*

L'histoire d'une langue désigne toute la vie de cette langue. Elle étudie le développement de la langue de ses origines jusqu'à sa mort, si c'est une langue morte, ou bien jusqu'à son état actuel, si c'est une langue vivante.

Chaque langue existe plusieurs siècles et survit des changements dans sa structure. L'histoire de la langue c'est une science linguistique qui s'intéresse à la vie d'une langue donnée et fait partie de la linguistique générale.

La langue est un fait social, car ce sont des gens qui vivent dans la société et qui parlent. La langue c'est un instrument de communication des gens dans la société.

La langue change avec le temps et elle change d'une manière régulière, très lentement, sans changements rapides, brusques. Il n'y a pas de sauts inattendus dans la langue, elle reste longtemps invariable, c'est-à-dire, le changement de la langue n'est pas évident pour les contemporains. La langue est relativement stable, elle se développe graduellement.

Ce qui influence le développement de la langue, ce sont les lois éternelles du développement de la langue et aussi le développement de la société humaine.

C'est-à-dire, qu'en étudiant le développement d'une langue il est absolument nécessaire à étudier aussi l'histoire de la société humaine, l'histoire des peuples qui parlent ou parlaient cette langue et l'étude de l'histoire de la langue permet de mieux comprendre l'état actuel de cette langue.

Les changements qui se passent dans la société trouvent bien sûr leur reflet dans la langue. Tous les nouveaux termes, qui sont apparus dans une langue, sont apparus également dans toutes les autres langues.

L'histoire de la langue est liée bien étroitement avec la linguistique générale, la science archéologique, l'ethnographie, la littérature et l'histoire du même peuple.

L'histoire d'une langue est l'étude de son évolution. Par exemple, le français de nos jours n'est plus le même qu'il était au début du siècle. Il diffère beaucoup de la langue parlée en France il y a 200–300 ans. Si on compare deux textes des époques différentes, p.ex. l'ancien français (l'afr.) des IX–XII ss. et le français moderne (frm.) des XIX–XX ss., on trouve les mots dont la forme ancienne diffère beaucoup de celle moderne. La comparaison nous fait comprendre que changements subis par les mots comparés ont touché non seulement leur graphie, mais aussi leur morphologie et leur prononciation. Le vieux texte contient aussi les mots qui ne sont pas conservés jusqu'à nos jours. La construction des propositions diffère aussi de celle du texte moderne. L'histoire de la langue met en évidence (met en relief) les tendances générales de l'évolution. La tendance la plus importante de l'évolution de la langue française – c'est la transformation du système synthétique latin en système analytique français qui a touché toutes les parties du système linguistique: le phonétisme, la grammaire, le lexique, la syntaxe. Les transformations radicales du caractère du système linguistique se produisaient graduellement. Et les modifications de la langue peuvent être observées à l'aide de la comparaison de deux textes des époques différentes.

### *1.2. L'histoire de la langue et l'histoire du peuple.*

Le caractère social de la langue met en évidence les rapports qui existent entre la vie d'un peuple qui parle langue donnée et la vie de cette langue. La destinée d'une langue reflète fidèlement la destinée d'un peuple. P.ex. le latin devient langue morte en absence du peuple qui la parle. Les dialectes picard, normand, lorrain et d'autres deviennent patois (ââôû) tandis que le francien devient langue littéraire après la prise du pouvoir royal. On ne peut pas comprendre différentes voies du développement de dialectes sans étudier la destinée historique de chaque province. Les événements politiques, le développement économique et culturel du pays ont des répercussions sur la langue et surtout sur le vocabulaire. P.ex. l'épanouissement des sciences, des arts et des métiers amène aux XVII— XVIII ss. la formation de la terminologie scientifique. La Grande Révolution française de 1789 apporte la formation de la terminologie politique. Les campagnes militaires en Italie qui durent de 1494 à 1558 ont apporté au français beaucoup de termes de guerre (attaquer, bastion, soldat). 4 Les termes de musique et de peinture (sérénade, pittoresque, aquarelle) sont venus de l'italien grâce à l'influence italienne au XV et au XVIII ss. Il est assez facile de tracer les liens entre les changements lexicaux et l'histoire sociale. Mais il existe beaucoup d'autres changements qu'on ne peut pas expliquer directement à l'aide des changements sociaux concrets. Tels sont les rapports entre les changements phonétiques et morphologiques et les événements historiques. Mais quand même plusieurs phénomènes de la phonétique, de la morphologie peuvent être expliqués par les contacts des peuples, par la coexistence des langues, par le bilinguisme, par l'influence réciproque des langues qui existent en voisinage. Les exemples cités montrent que la vie de la langue et la vie du peuple sont étroitement liées. Voilà pourquoi on distingue deux côtés dans l'histoire d'une langue: a) l'histoire externe qui cherche d'établir le conditionnement des changements linguistiques par les changements sociaux; b) l'histoire interne qui étudie les causatités linguistiques.

### *1.3. L'histoire interne de la langue et ses parties.*

En général la langue se présente sous quatre aspects: phonétique, morphologique, syntaxique (syntactique) et lexical. Voilà pourquoi l'étude historique comprend habituellement quatre parties: phonétique historique, morphologie historique, syntaxe historique et lexicologie ou bien sémantique historique. Chaque partie a son objet d'étude et ses méthodes d'étude. a) La phonétique historique a pour objet l'évolution des sons et du système phonématique. Elle explique les tendances d'évolution phonétique, les particularités du développement phonématique, les causes des changements phonétiques. b) La morphologie historique passe en revue l'évolution des formes et des systèmes morphologiques, elle explique les particularités du système grammatical du français, les tendances de l'évolution morphologique. c) La syntaxe historique montre la genèse de la structure des syntagmes, l'évolution des propositions. d) La sémantique historique s'occupe de la



vie des mots, elle explique les causes de disparition ou d'apparition des mots, les changements de sens des mots, le développement du vocabulaire.

#### *1.4. La chronologie de l'histoire de la langue française.*

La répartition de l'histoire d'une langue en périodes historiques pose toujours beaucoup de problèmes. Le développement historique et social ne coïncide pas avec les étapes du développement linguistique. Seules les transformations du vocabulaire reflètent 5 plus ou moins fidèlement l'histoire du peuple. Différents niveaux de la langue (lexique, grammaire, phonétique) se développent d'une manière inégale. Par exemple, la structure phonétique du vocalisme subit quatre étapes d'évolution:

- 1) la diphtongaison aux IX–XII ss.;
- 2) la monophthongaison aux XIII–XV ss.;
- 3) les différences quantitatives et qualitatives au XVI s.;
- 4) les oppositions qualitatives du français moderne (XVII–XVIII ss.).

Mais pour l'évolution du consonantisme on peut indiquer en gros deux périodes:

1. les IX–XIII ss. quand le consonantisme possède les affriquées;
2. les XIV–XV ss. quand s'établit le système consonantique qui fonctionne jusqu'aujourd'hui.

Certaines modifications durent plusieurs siècles, p.ex. la nasalisation dure du IX s. jusqu'au XVI s., c.-à-d. plusieurs périodes historiques. Voilà pourquoi il existe plusieurs théories de la périodisation de l'histoire de la langue française.

Dans l'histoire de la langue française on dégage d'habitude trois périodes: *l'ancien français* (afr.), *le moyen français* (mfr.) et *le français moderne* (frm.). Quant à la chronologie de ces périodes elle est différente chez différents auteurs.

Par exemple, M.Serguievski applique le terme 'afr.' (ancien français) à la période entre le IX et le XVI ss. N.Katagochtchina, M.Gourytchéva, K.Allendorf supposent que 'l'afr.' c'est la période entre le IX et le XIII ss. Par le terme 'mfr.' (moyen français) on désigne la période entre les XIV–XV ss. (N.Katagochtchina, M.Gourytchéva, K. Allendorf), ou bien la période entre XIV–XVI ss. (A.Dauzat, P.Guiraud, J.-M.Klinkenberg).

Dans nos cours de l'histoire de la langue française on accepte les périodes suivantes:

1. *L'afr.* qui va du IX au XIII ss. C'était une langue synthétique en état dialectale.
2. *Le mfr.* qui va du XIV au XV ss. quand la langue devient analytique. C'est la période de la consolidation sociale, économique et politique, de la formation de la langue littéraire pré nationale.
3. *Le haut français moderne* (ранненовофранцузский), c'est le français du XVI s., quand il devient langue nationale, langue de l'état français.
4. *Le français moderne* qui va du XVII s. et dure encore. On subdivise cette période en deux:

- a) les XVII–XVIII ss. – *le nouveau français*, cette période s'appelle encore période classique;  
 b) *le français contemporain* qui dure du XIX s. jusqu'à nos jours.

## 2. Histoire externe

### 2.1. La préhistoire de la langue française.

Tous les hommes parlent. C'est la langue des sons. Il existe une grande quantité de langues dans le monde, et elles sont toutes sonores. Leurs systèmes sont différents, mais il existe des groupes de langues qui ont des liens, des traits communs. Toutes les langues du monde sont divisées en *familles de langues*. Il existe, par exemple, les langues *slaves, romanes, germaniques* etc. Toutes ces langues sont des *langues indo-européennes*.

On parle les langues indo-européennes sur le territoire de l'Europe et d'Asie. Cette famille compte plus de 3 mille ans et se subdivise en II principaux groupes, dont l'un est celui qui nous intéresse le plus, c'est le groupe de langues romanes. Ce sont: *le français, le provençal, l'espagnol, le portugais, le catalon, le réto-roman, l'italien, le dalmate* (existait jusqu'à la fin du XIX siècle), *le sarde, le roumain, le moldave*.

Toutes ces langues s'appellent néo-latines et ont beaucoup de traits communs. Comparez, par exemple: *chevalier* (fr), *cabaliero* (it), *caballarius* (lat), *cavaler* (roum).

Ou bien:

	N.	G.
<b>en latin</b>	filia regis	
<b>en français</b>	fille <u>de</u> roi	
<b>en roumain</b>	Figlia <u>del</u> re	
<b>en espagnol</b>	hija <u>del</u> rey	

Le latin est père des langues romanes et toutes ces langues sont des langues-soeurs.

Le latin lui-même est une des langues indo-européennes.

On parlait latin en Italie, sur la péninsule d'Apennins.

A l'époque ancienne, avant Jésus-Christ (av.J.C.), c'est-à-dire, avant notre ère (av.n.è), la péninsule d'Apennins était habitée par des peuples qui parlaient les langues indo-européennes. C'étaient les tribus des Osques, Ombriens, Orecs (au Sud), Celtes (au Nord). Le centre de la péninsule, la région appelée Latium, était habitée par un peuple qui parlait latin. Les habitants de cette région s'appelaient les Latins. C'était aux X-IX siècles av. J.C. Ce peuple commence à conquérir les territoires voisins, à fonder des villes commerciales. Au VIIIe siècle av.n.è. la plus grande ville de cette nation devient Rome (Roma en latin). Depuis ce temps-là les Latins commencèrent à s'appeler les Romains.

La puissance des Romains grandissait de siècles en siècle. Au III<sup>e</sup> s. les Romains occupaient presque tout le territoire des Apennins.

Le processus pendant lequel l'influence des Latins se répandait sur la péninsule et les îles voisines s'appelle l'époque de la latinisation.

Après avoir convaincu la péninsule les Romains commencent à envahir le territoire de l'Europe, ainsi que le Nord de l'Afrique, et les romaniser. Cette romanisation commence après le III<sup>e</sup> siècle av.J.C. On l'appelle encore expansion.

Les Romains viennent en Ibérie (vieux nom de l'Espagne), en Gaule (la France d'aujourd'hui), dans le Nord des Balcanes, en Afrique.

Les peuples vaincus assimilaient peu à peu la culture et la langue des vainqueurs, c'est à dire, la langue latine.

Il ne faut pas croire pourtant que toutes les langues des pays vaincus disparaurent d'un coup.

Les langues des peuples, des tribus existaient des siècles et des siècles parallèlement au latin. La disparition de n'importe quelle langue est un processus très lent et long. En disparaissant peu à peu les langues vaincues influençaient à leur tour le latin, chaque langue à sa propre manière. C'est pourquoi, une langue latine donna, par suite de l'influence des langues vaincues 11 nouvelles langues différentes, dites romanes.

*La romanisation de la Gaule.* Les premiers habitants de la France étaient les Gaulois qui parlaient *une langue celtique*.

Avant la romanisation, la Gaule était peuplée par beaucoup de peuplades dont la plupart des noms demeurent inconnus maintenant. Nous savons seulement que dans le Sud-Est du pays il y avait les Ligures, au Sud-Ouest – les Ibères et les Aquitains. Marseille, Nice, Narbonne étaient des colonies grecques commerciales et les Grecs influençaient la culture et la langue du Sud de la Gaule.

Le reste du pays était peuplé par les tribus gauloises ou celtiques. La plus grande partie du pays était peuplée par des Gaulois, d'où vient son nom – la Gaule.

De nos jours, il y a des peuples qui ont pris leur origine des Celtes, ce sont, par ex., les Irlandais. Il y avait des Celtes en Ibérie, dans la vallée du Danube, dans les îles irlandaises.

En Gaule, les Celtes étaient mal unifiés, il y avait une grande quantité de peuples indépendants. Vers le commencement de la romanisation on comptait en Gaule 330 peuples celtiques environ. Il existait également beaucoup de langues celtiques qui étaient un peu différentes les unes des autres. Car il y avait beaucoup de tribus indépendantes, il y avait beaucoup de dialectes. Les tribus vivaient dans des clans. Il n'y avait presque pas de grands peuples, c'était, par excellence, de petites tribus qui avaient des noms particuliers. (Le plus souvent elles se battaient).

Le territoire de la Gaule était riche. Il y avait beaucoup de bêtes sauvages, de poissons, de grandes forêts. Bien souvent les tribus coupaient la forêt, faisaient des routes où elles voyageaient à pied, à cheval ou sur de beaux chars. Les chars étaient employées souvent pendant les guerres. Il y avait des villes, mais elles n'étaient pas nombreuses. Presque tous les Gaulois vivaient dans les villages. Ils habitaient des

huttes ou des cabanes de bois ou de terre. Leurs toits étaient en paille. Pas de fenêtres dans les maisons, pas de cheminées. L'air et la lumière n'entraient que par la porte. On chauffait les maisons, et la fumée sortait par un trou, pratiqué dans le toit. Les villes n'étaient pas grandes. La plupart étaient fondées là où il y avait des communications (les belles routes, les fleuves etc). Beaucoup de villes d'autrefois sont des villes modernes. Par exemple, *Paris*, c'était *Lutèce*, capitale de la tribu celtique Parisii. La construction des maisons en villes était la même que dans les villages. Mais les villes étaient plus fortifiées, c'étaient la seule différence entre les villes et les villages. Beaucoup de tribus gauloises étaient *nomades*. Quand on ne se battait pas on chassait. Il y avait très peu de tribus qui faisaient l'élevage et cultivaient la terre. Les gens étaient habillés en peaux d'animaux tués à la chasse. Ils faisaient des objets domestiques, de la poterie. Il y avait même des spécialistes en bijouterie. Les archéologues ont trouvé des monnaies métalliques fabriquées à cette époque. Les Gaulois avaient des haches et des pieux. La culture des Gaulois était basse, ils n'avaient pas d'écriture. Après les Celtes sur le territoire de la France on trouve beaucoup de monuments en pierre – des *dolmens* et des *menhirs*. On les appelle des monuments *mégalithiques* (du grec: megas- grand et lithos- pierre ; menhir- du celt.: men- pierre, hir- long; dol- table). On suppose qu'ils servaient de tombeaux, de sépultures. Les Gaulois croyaient que le mort continuait à vivre dans un autre monde et qu'il fallait l'ensevelir avec ses armes, son char, ses bijoux. A l'époque ancienne, ses ambactes (esclaves, valets) et ses femmes se donnaient la mort pour l'accompagner dans l'autre monde. Les Gaulois étaient braves, ils se battaient acharnement.

Surtout, ils n'aimaient pas les Grecs qui occupaient le Sud de la Gaule, et les attaquaient souvent en voulant les chasser du pays.

Au deuxième siècle av. J.C. ces attaques deviennent très acharnées. Les Grecs ne purent plus résister eux-mêmes et appelèrent au secours les Romains. Les Romains vinrent, vainquirent et s'installèrent là-bas eux-mêmes.

Après avoir vaincu une partie du territoire de la Gaule, les Romains sentirent leur appetit grandir. Ils appellèrent ce territoire *Provance*. C'était ce qui n'appartenait pas à la Métropole. L'origine de ce mot est grecque. D'autres territoires vaincus, d'autres «provinces» ont reçu leur nom, mais la première province a gardé *le nom de Provence* jusqu'à nos jours.

Les Gaulois ne résistaient pas aux Romains. Et à partir du deuxième siècle les Romains commencent à pénétrer dans le reste du pays. D'abord c'était la pénétration pacifique (au Sud).

Au deuxième et au premier siècle av. n.è. l'empire Romain était au comble de sa puissance. Les Romains établissaient leur commerce dans le Sud de la Gaule, créent des Théâtres et des bains (qui étaient bien répandus à Rome). Ils construisent des écoles et des églises pour installer partout leur culture et leur religion. Les Romains n'oublient aussi de fonder dans les villes gauloises leurs garnisons militaires. La pénétration pacifique consistait donc en instauration de la culture dans le pays et aussi de l'armée.

Les nobles Gaulois changèrent leurs costumes. Ils portaient des toges (des tuniques) comme les Romains. Ils adaptèrent l'écriture des Romains.

Comme pays, la Gaule était riche. Ses terres étaient fécondes. Des marchands, des négociants, des horticulteurs étaient les colons.

Par l'intermédiaire des soldats la langue latine commence à pénétrer peu à peu la population urbaine (des villes) au Sud.

Les Romains organisaient des expéditions militaires pour faire obéir le reste du pays. Les Gaulois du Nord résistaient longtemps, mais cette résistance n'était pas opiniâtre. Les tribus n'étaient pas unifiées, l'armée romaine était mieux organisée, plus forte. Les forces n'étaient pas égales. Mais quand-même il y avait des tentatives de résistance des Gaulois. En année 54 av. J.C. eut lieu un grand massacre au Nord de la Gaule. C'était une des dernières tentatives des Gaulois de se libérer. Après ce massacre les Romains commencèrent une guerre régulière pour conquérir le pays. En 53 eut lieu une des dernières batailles entre les Romains et les Gaulois près de la ville Tongres (Belgique actuelle). Le chef des Gaulois, Ambiorix, fut vaincu par César, mais put lui échapper. Pour commémorer cet événement, à la place centrale de Tongres fut érigé plus tard un imposant monument à ce brave chef des Gaulois.

Il est largement connu aussi le nom d'un autre chef gaulois, Vercingétorix. Issu d'une noble famille arverne, il fut un moment l'ami de César. Mais, quand éclate en 52 la grande révolte de la Gaule, Vercingétorix, malgré l'opposition de nombreux chefs, convainc les Gaulois de réaliser leur union. Il défend avec succès Gergovie, mais est enfermé par César dans Alésia. Une armée gauloise venue à son secours ne peut le délivrer, et il se rend à son vainqueur. Conduit à Rome, il est exécuté au terme d'une captivité de six années, après avoir figuré dans le triomphe de César. Vers l'année 51 av. J.C. la Gaule fut conquise toute entière.

Etant venu dans la Gaule César remarquait bien tout ce qui l'entourait dans ce pays. Plus tard il écrivit ses notes: «*Commentaires sur la guerre en Gaule*». Et grâce à lui, en lisant ses notes nous apprenons aujourd'hui comment vivaient les Gaulois auparavant.

César nous parle de la nature de la Gaule, il décrit en menus détail les moeurs de ses habitants. Pour nous donc, César n'est pas seulement conquérant du pays, mais aussi son historien. Il nous donne une idée plus ou moins précise sur la vie des Gaulois.

Pendant un siècle encore les Gaulois se révoltent de temps en temps, mais ces tentatives sont assez faibles et peu efficaces.

Depuis l'année 51 av. J.C. la Gaule est de plus en plus romanisée.

Au 1er s. avant notre ère après la conquête de la Gaule les Romains y introduisent *le latin*. D'ici commence l'époque du bilinguisme. '*Bilinguisme* – c'est le terme d'origine latine et désigne la situation d'un individu isolé ou de la société qui maîtrisent également deux langues, et celles-ci ont un statut égal'. On parle deux idiomes: *le celtique* et *le latin populaire* ou bien *le latin vulgaire*. D'abord le latin s'implante dans les hautes classes et dans les villes: il supprime peu à peu le celtique.

*Les traces du celtique* en vocabulaire français témoignent du fait que les paysans étaient les derniers qui abandonnaient la langue maternelle. Les mots d'origine celtique signifient les choses familières au paysan: p.ex. *alouette, mouton, chemin, chemise, tonneau, lande, bouleau, charrue* sont les mots d'origine celtique. En général le français possède plus de 300 mots celtiques. Plusieurs noms de lieux sont d'origine celtique: *Paris, Lyon, Verdun* etc.

On suppose qu'il y a quelques traces du celtique en morphologie et dans la prononciation. En morphologie c'est, peut être, l'ancien mode de numération par 20 (en frm. *quatre-vingts*, en afr. *six-vingts, sept-vingts* etc.). L'apparition des voyelles nasales, de la voyelle [ü] peut être aussi expliquée par l'influence celtique.

*La romanisation de la Gaule* commence par la conquête du Sud-Est au II s. a.n.è. Le développement du commerce et la création des villes contribuent à l'assimilation de la culture et de la langue des conquérants. Le latin y pénètre sous sa forme parlée ainsi que sous sa forme officielle par voie de l'administration et de l'enseignement. Au IV s. la première université française est fondée à Bordeaux.

Le centre de la Gaule, par contre, oppose une vive résistance à Jules César. Les peuples celtiques du centre livrent des batailles acharnées aux armées romaines. Les conquérants s'y installent définitivement entre les années 58–51 a.n.è. La région entre la Seine et la Loire, les régions belgiques deviennent romaines sous l'empereur Auguste, vers la fin du I s. a.n.è. Dans les régions montagnardes la langue celtique a été supplantée totalement par le latin vers le IV s.

On peut voir que la romanisation de la Gaule a été inégale. A cause de cette romanisation inégale il y a des divergences dans le développement ultérieur du latin: au Midi se forme *langue d'oc* et au Nord se forme *langue d'oïl*.

## 2.2. *Les invasions germaniques.*

Aux IV–V ss. les invasions germaniques ont apporté en Gaule romanisée l'influence germanique. D'abord les peuples germaniques se sont localisés en Scandinavie. Leur dispersion commence au IIIème s. a.n.è. Les historiens les divisent en trois groupes: les Germains du Nord, qui restent dans leur zone d'origine, les Germains occidentaux et les Germains orientaux. Les Germains occidentaux se déplacent en direction du Rhin où ils entrent en contact avec les Celtes. Les Germains orientaux se dirigent vers le Sud-Est (Carpathes, Mer Noire).

Les tribus occidentaux se subdivisent en groupes divers: Alamans, Saxons, Francs, Thuringiens etc. Leur expansion en direction de l'Empire Romain connaît deux grands moments: une agression relativement lente au milieu du IIIème s. a.n.è. et les mouvements plus rapides aux IV–V ss. Parmi toutes les peuplades germaniques les Francs sont les plus braves et peu à peu ils soumettent les autres tribus. Après la chute de l'Empire Romain au Vème s. les pays de l'Europe occidentale forment le royaume des Francs. Les Normands qui sont les représentants des Germains du Nord s'installent plus tard au Nord de la Gaule et en 911 ils forment un duché. Cette expansion nordique continue aux X–XI ss. en Italie et en Angleterre. Aux IV–V ss.

en Gaule on commence la deuxième période du bilinguisme. Les peuplades germaniques conservent assez longtemps leurs langues maternelles. Les vaincus continuent à parler le latin, sa variante galloromane. *Cette deuxième période du bilinguisme dure quatre siècles du V s. au VIII s.* Elle s'achève par adoption d'un parler commun, mais cette fois c'est le gallo-roman qui a vaincu.

Beaucoup d'éléments germaniques ont pénétré dans le lexique français, p.ex. les noms propres tels que *Charles, Louis, Gérard, Renard*; les termes militaires tels que *hache, épieu, épéron*. Il y a des adjectifs d'origine germanique: *frais, gai, riche*, etc. Les suffixes *-ard, -ald, -and* d'origine germanique enrichissent les possibilités de composer des mots nouveaux.

On peut faire la conclusion: *durant dix siècles la formation de la langue française passait par deux périodes du bilinguisme*: la première période celtolatine qui s'achève par la domination de la langue des vainqueurs; la seconde période franco-romane qui s'achève par la domination de la langue des vaincus.

### 2.3. Le problème du bilinguisme.

Comment s'explique le choix d'un parler commun par la population bilingue?

Il y a quatre facteurs qui font choisir un parler commun.

a) *Parenté des langues*. Le gaulois fait partie du groupe celtique de la famille indo-européenne. Le latin fait partie du groupe italique de la famille indo-européenne. Ces deux groupes de langues sont assez proches et certains savants les réunissent dans un groupe qui s'appelle 'italo-celtique' (A.Meillet). La parenté des langues facilitait l'assimilation du latin par les Gaulois.

Les envahisseurs germaniques n'ont pas de langue unitaire, chaque tribu a son langage, parmi ceux les Francs prédominent.

b) *Contacts de deux langues*, ce qui s'exprime dans un contact humain de vainqueur à vaincu. L'autorité linguistique du vainqueur se maintient ou s'efface selon les relations qui s'établissent par la suite entre le peuple asservi et l'envahisseur. Après la défaite des Gaulois la romanisation de la Gaule prend un caractère paisible. La romanisation apporte en Gaule la civilisation latine. La création des routes, des villes et la fondation des écoles contribuaient à l'épanouissement économique et culturel du pays et à l'assimilation du latin par la population. Mais ce n'est pas le latin classique du I s. a.n.è., c'est déjà le latin transformé, c'est le gallo-roman.

c) *Nombre d'intrus et nombre d'indigènes*. Les Francs comptaient à peu près 12000 hommes sur six millions de Gallo-Romans. La seconde période ne peut pas s'achever par le triomphe de la langue des vainqueurs. Les Francs devaient se dissoudre dans la population gallo-romane.

d) *Formation sociale et économique des peuples en contact*, organisation politique de la société jouent le rôle prépondérant. La supériorité politique, économique et culturelle des Latins par rapport aux Gaulois est incontestable pendant la première période du bilinguisme.

Et pendant la seconde période du bilinguisme la supériorité politique, économique et culturelle des Gallo-Romains par rapport aux Francs est aussi incontestable. Cela a contribué à la victoire de la langue gallo-romane et à la défaite du germanique.

#### 2.4. *Le morcellement féodal.*

La France médiévale à partir du X s. se caractérise par la féodalité développée. Elle commence à exister comme Etat indépendant. Cette féodalité impliquait des institutions politiques et sociales qui reposaient sur les liens de vassal à suzerain (Suzerain – c'est un seigneur qui possède un fief dont dépendent d'autres fiefs confiés aux vassaux. Vassal – se dit d'une personne, d'une communauté qui est sous la dépendance totale d'une autre.). Le pays était constitué des grands domaines féodaux et gardait cette structure assez longtemps.

Le processus de morcellement féodal du royaume des Francs connaît deux étapes importantes:

a) aux IX—X ss. apparaissaient de grandes principautés;

b) au XI s. se fait la désagrégation de ces principautés en unités territoriales plus petites. Le XI s. est le siècle de l'émiettement du pouvoir politique.

Le XII s. est marqué par le développement des villes qui contribuent à la centralisation de l'Etat. La consolidation politique des grandes régions répond aux exigences vitales des villes dans la lutte contre les seigneurs pour la liberté communale. Vers la fin du XII s. le renforcement politique des régions obtient un progrès considérable.

Au XIII s. les villes ont reconnu le roi comme suzerain. Mais les rois de France n'ont pas encore de forces nécessaires pour unifier le pays. Le morcellement féodal va diminuer à partir du XIII s.

#### 2.5. *Le morcellement dialectal.*

Le morcellement féodal a fait naître sur le plan linguistique une variété de dialectes. Voici la répartition des territoires et des dialectes.

Au nord de la France il y avait le duché de Normandie et le comté de Champagne; la partie centrale comprenait les comtés du Maine, d'Anjou, de Touraine, de Blois, à l'ouest c'était le comté de Poitou, à l'est — le duché de Bourgogne. Le domaine royal, Ile-de-France, se trouvait au centre du pays et avait Paris comme capitale.

La moitié Sud de la France était divisée en grandes duchés (Toulouse, Gascogne, Aquitaine) et en comtés (Auvergne, Marche, Bourbonnais). Leur autonomie était plus grande que celle des territoires du Nord.

En France il y avait encore des territoires où habitaient les peuples qui n'étaient pas d'expression romane: *le duché de Bretagne* où on parlait une langue celtique et *le comté de Flandres* au Nord-Est où l'on parlait le flamand, *langue germanique*.



Du point de vue linguistique la France médiévale se divise en trois langues: *langue d'oïl*, *langue d'oc* et *une langue de transition*: le francoprovençal dont la tradition écrite et littéraire se centrait autour de Lyon. Pendant les XIII—XV ss. le franco-provençal a eu un statut de langue autonome. Son histoire ultérieure montre sa décadence et ensuite cette langue sort d'usage. Cette évolution du franco-provençal est conditionnée par des raisons d'ordre sociolinguistique: la centralisation de la France, la politique linguistique du centre ont amené la décadence du franco-provençal.

L'occitan (ancien provençal) a connu une époque de grand épanouissement avant de s'estomper tandis que le franco-provençal ne connaît pas tel éclat.

La troisième langue – *langue d'oïl* a le destin le plus heureux parmi toutes les langues gallo-romanes. Dès son origine elle ne cesse de se développer et sa forme actuelle – *le français* – est une des langues dites mondiales.

A l'époque médiévale la langue d'oïl comprenait:

- a) les dialectes du centre-ouest (*le normand, le francien*);
- b) les dialectes nord-est (*le wallon, le lorrain et le bourguignon*);
- c) les dialectes sud-ouest (*le poitevin, le saintongeais*).

Le picard et le champenois sont *dialectes de transition*, puisqu'ils comportaient des traits linguistiques propres aux dialectes limitrophes.

*La langue d'oc* comprenait des dialectes *gascon, languedocien, limousin, auvergnat, provençal, dauphinois, savoyard*.

Les divergences entre les dialectes de la langue d'oïl n'étaient pas très grandes. Les particularités phonétiques, grammaticales et lexicales n'empêchaient pas la compréhension mutuelle. En même temps on constate l'ensemble de traits communs en phonétisme et en morphologie, ce qui permet de faire des groupements de dialectes du centre-ouest, nord-est, sud-ouest.

<i>latin vulgaire</i>	<i>langue d'oc</i>	<i>langue d'oïl</i>
pira (m) (cl.-pirum)	pera	peire > poire
cantat	canta	chante(t)
aqua(m)	aigo	eau(e)
pratu(m)	prat	pré(t)
clave(m)	clau	clé(f)
equa(m)	ega	ive (ancien fr.) jument (fr.mod.)
oves	ouaille	brebis

Le français moderne s'est développé à la base de la langue d'oïl; et la langue d'oc a donné le provençal.

Contrairement au français moderne, *l'ancien français* avait d'abord une sphère d'emploi bien étroite, car c'était avant tout *une langue orale* (une langue de

communication orale). En France féodale, comme dans les autres Etats de l'Europe, les fonctions de la langue d'état accomplissaient *le latin*, qui était la langue *d'affaire, de science, de culture et d'église*.

On a commencé à employer l'ancien français assez tôt dans la littérature cléricale. C'étaient des vies des saints, des calendriers, des traductions de l'Écriture sainte etc.

Les monuments les plus anciens de ce genre sont: "*Cantilène de Sainte Eulalie*" – (884), "*Passions du Christ*" (Xs.), "*Vie de Saint Léger*" (Xs.), "*Fragment de Jonas*" (Xs.). Le clergé employait l'ancien français pour la propagande religieuse dans la population qui ne comprenait plus le latin.

La lutte entre différents dialectes continue jusqu'au XV s. D'abord aux XI–XII ss. ce sont les *dialectes français* de l'ouest, surtout le normand qui prétendent à un rôle prédominant. Ensuite cette place revient au *dialecte picard*. A partir du XIII s. commence l'expansion du *dialecte francien* qui devient langue française nationale au XVI s. La séparation définitive entre le français littéraire et les dialectes se produit à la période du français moderne. De nos jours les dialectes ne se développent que très peu, tandis que le français littéraire a évolué considérablement du XVI s. jusqu'à nos jours.

## 2.6. La formation de la langue littéraire pré nationale.

Les dialectes français offrent plus de traits communs que de divergences. Cela permet de supposer qu'il existe en Haut Moyen Age (X–XIII ss.) une langue commune, nuancée de particularités dialectales dans différents contrées de la France. Le fonctionnement de cette langue commune est restreint: ce n'est pas langue officielle de l'état ni des provinces. Le latin continue d'être langue des sciences, des documents juridiques et actes administratifs, de l'enseignement, de l'église.

Et quand même pendant le X s. il y a plusieurs oeuvres sur les sujets religieux ('Passion du Christ', 'Vie de St. Léger'). Ensuite les XI–XII ss. c'est la période des chansons de geste, c'est-à-dire des poèmes épiques; à partir du XII s. se fait voir la littérature courtoise. On peut dire qu'à partir du X s. la langue littéraire pré nationale commence à se former.

La langue littéraire se présente sous plusieurs aspects. Il en existe beaucoup de définitions.

a) Tout d'abord c'est une catégorie historique et sociale. L'évolution de la langue littéraire peut avoir deux étapes importantes: langue littéraire pré nationale et langue littéraire nationale. Cette division correspond aux époques historiques distinctes: celle de la nation et celle qui la précède. La période de la formation de la nation française se situe au XVI s., époque de la Renaissance.

b) La langue littéraire est une forme de la langue commune, mais elle en diffère par sa fonction et son état. En général la langue commune et la langue littéraire ont beaucoup de traits communs. On ne peut pas les imaginer sans société qui les utilise et hors du temps et du lieu de leur fonctionnement. Mais il existe encore quelques

différences fonctionnelles et qualitatives. La langue commune est utilisée dans toutes les sphères d'activité comme instrument principal de communication verbale et comporte plusieurs réalisations linguistiques parmi lesquelles les dialectes sociaux et territoriaux. La langue littéraire, par contre, se caractérise par une tendance à l'unification des moyens et des catégories linguistiques. C'est la forme travaillée de toute langue.

c) La langue littéraire se forme sur la base de la langue du peuple. Le français commun fonctionne depuis le milieu du IX s., époque du premier monument écrit (c.-à-d. le premier texte écrit en français) jusqu'à nos jours.

En histoire de la langue française on pose une question: quel dialecte a servi de base au français littéraire?

Il existe plusieurs hypothèses sur l'origine du français littéraire.

a) H. Suchier, W. von Wartburg affirment que le français littéraire s'est formé à la base du dialecte francien. Cette théorie est adoptée par la majorité des linguistes.

b) K. Vossler estime que plusieurs dialectes sont à la base du français littéraire.

c) N. A. Katagochtchina qui a fait la recherche du problème mentionne que jusqu'au milieu du XIII s. il n'existe aucun texte ni officiel ni littéraire qui soit écrit en francien. Elle estime que les dialectes de l'Ouest forment la base de la langue commune littéraire à l'époque. A partir du XIII s. le rôle économique et politique de l'Ile de France s'accroît et alors la priorité appartient au francien.

## 2.7. *Les plus anciens textes en français littéraire.*

On trouve les premières traces du vieux français dans un manuscrit de l'abbaye de Reichenau (VIII s.) qui contient un glossaire latino-roman. On y rencontre quelques mots latins traduits en français d'alors nommé roman: p. ex. lat. *caseum* – rom. *formaticum*; lat. *singulariter* – rom. *solamente*; lat. *ictus* – rom. *colpus*; lat. *sanior* – rom. *plus sano*; lat. *Gallia* – rom. *Francia*.

Ce glossaire atteste l'existence d'une nouvelle langue romane.

Le commencement de l'ancien français est noté par l'an 842 où les petits fils de Charlemagne Louis le Germanique et Charles le Chauve conclurent un pacte d'alliance contre leur frère Lothaire. Le texte s'appelle '*Serment de Strasbourg*'.

En 884 c'est la '*Cantilène*' ou la '*Séquence de Ste Eulalie*' qui marque la première apparition du français comme langue poétique.

D'autres textes des X–XI ss. – '*Passion du Christ*', '*La vie de St. Léger*', '*La vie de St. Alexis*', '*Les lois de Guillaume*', '*Pèlerinage de Charlemagne*' – indiquent le français comme langue littéraire, présentée sous des formes variées dialectales.

Les textes de l'ancien français sont différents par leur forme et par leur contenu. Le normand a donné une littérature de caractère scientifique ou didactique. Le lorrain développait surtout la littérature religieuse. La littérature picarde se distingue par les oeuvres morales, religieuses et aussi par les oeuvres de genre lyrique.

Le plus grand monument de la littérature afr. de cette époque est la '*Chanson de Roland*' qui conte la bataille de Roncevaux de 788. C'est une 'chanson de geste', c.-à-d. un poème épique destiné à être chanté, qui est fait à la base des chants épiques de la Bretagne. La '*Chanson*' est composée pendant la seconde moitié du XI s. Elle existe en plusieurs variantes. La plus belle variante de ce poème se trouve à Oxford en Angleterre, écrite dans la seconde moitié du XII s.; il y a encore un manuscrit de Venise, écrit au XIV s. etc.

'*Chanson de Roland*' chante les sentiments du patriotisme, du devoir, de l'honneur, la conscience de l'unité nationale. G.Paris caractérise ce poème comme 'le premier et le plus national des monuments de la littérature française'. '*Chanson de Roland*' développe une légende qui prend sa source dans un fait historique. En 788 Charlemagne franchit les Pyrénées pour la lutte contre les guerriers musulmans, mais il ne réussit qu'à prendre Pampelune et ne peut pas enlever Saragosse. En remontant vers la France son arrière-garde est attaquée par les Basques. Le conte Roland, chef de l'arrière-garde française, périt dans la bataille. C'est une oeuvre anonyme, mais écrite d'une main de maître. Le thème central de la '*Chanson*' est donc la guerre sainte, la glorification de Charlemagne et de ses conquêtes.

### 3. Histoire interne. Phonétique historique

#### 3.1. Tendances capitales de l'évolution phonétique.

Dans l'histoire de la langue française il y a trois tendances capitales qui régissent l'évolution phonétique du français à toutes les étapes de son développement.

a) La première tendance capitale – c'est le *déplacement de l'articulation en avant*. Dans les voyelles c'est le passage de [u] en [ü], de [a] moyen en [a] antérieur, de [a] moyen en [e], l'évolution du [o] latin en [oe]. Parmi les *consonnes* et *semi-consonnes* c'est la constitution des affriquées en afr. [ts, dz, tš, dž] aux IX–XII ss. et constrictives prélinguales [w, š, ž] aux XIII–XVIII ss.

b) La deuxième tendance – c'est la tendance à la *labialisation* qui se fait voir dans la formation des *voyelles antérieures labialisées* [oe, ø] qui constituent un trait spécifiquement français dans le vocalisme des langues romanes. Certaines *consonnes* et *semi-consonnes* sont articulées avec les lèvres arrondies [š, ž, w].

c) La troisième tendance – c'est la *nasalisation* qui affecte en afr. toutes les *voyelles* et *diphthongues* qui se trouvent devant une consonne nasale. C'est aussi une tendance exceptionnelle dans le vocalisme romane (à part le portugais). Cette tendance a un caractère *général* et *phonétique* en afr. et elle devient par la suite *phonologique* et *partielle* au XVI s. en ce sens qu'elle affecte les voyelles devant une nasale finale ou une nasale suivie d'une consonne autre que [n, m, ŋ].

Il apparaît évidemment au cours de l'histoire des tendances inverses (constitution des voyelles postérieures, vélarisation de [r], délabialisation et dénasalisation), mais leur rôle dans l'évolution phonétique est secondaire.

### 3.2. Les tendances de l'évolution phonétique en afr.

Les tendances de l'évolution phonétique en afr. continuent celles des époques précédentes: de l'époque du latin populaire et du gallo-roman (VI–VIII ss.). Ce sont:

- a) la tendance à l'articulation antérieure: [u]>[ü], [a] moyen>[a] antérieur, etc.
- b) la tendance à la palatalisation qui amène la formation des affriquées [ts, dz, tš, dž];
- c) la tendance à la nasalisation des voyelles devant une consonne nasale;
- d) la tendance à la syllabe ouverte qui se réalise à son tour au moyen de la réduction des groupes consonantiques, de la vocalisation de 'l, g, b' devant consonne, du passage des diphtongues descendantes aux diphtongues ascendantes, de la réduction des diphtongues et des triphthongues;
- e) la tendance à l'enrichissement de la série des consonnes constrictives vers le XIII s.;
- f) la tendance à la labialisation des voyelles qui se réalise surtout après la monophthongaison des diphtongues [éu], [ué] > [oe] vers la fin de la période afr.;
- g) la tendance à la vocalisation des consonnes en position 'consonnes l,g,b + autre consonne' qui amène les diphtongues combinatoires: afr. *salt* > *saut*, lat. *colāpu* > *colpu* > *coup*, lat. *tabula* > afr.dial. *taule* > *tôle*;
- h) la tendance au iotacisme en position intervocalique: lat. *pacare* > *payer*, lat. *plaga* > *plaie* et en position 'c,g + consonne': lat. *lacte* > afr. *lait*, lat. *factu* > afr. *fait*.

### 3.3. Les modifications syntagmatiques en vocalisme.

Les modifications syntagmatiques, c'est-à-dire, les modifications dans la parole, sont régies par toutes ces tendances. Voilà quelques exemples de la réalisation de dites tendances.

a) P.ex. toutes les voyelles et les diphtongues sont nasalisées, mais ce ne sont pas encore des phonèmes autonomes spécifiques, ce fait est attesté par des assonances.

Il existe cependant une voyelle qui connaît une évolution spécifique. P.ex. 'a+consonne nasale' se diphtongue dans les mots monosyllabiques: lat. *manu* > afr. *main*, lat. *fame* > afr. *faim*. Les voyelles nasalisées tendent à s'ouvrir. P.ex. dans la 'Chanson de Roland' on trouve les assonances du type 'grant:cent'.

b) L'afr. possède plusieurs diphtongues qui proviennent du latin populaire et du gallo-roman. Deux diphtongues descendantes [üi], [oi] passent aux diphtongues ascendantes [yi], [ói]: lat. *fructu* > *frúit* > *fruit*, lat. *lege* > *léi* > *loi* > [lwa] ce qui augmente la quantité des syllabes ouvertes.

c) Au XI s. dans la 'Chanson de Roland' on trouve les assonances 'ai:e', 'ai:a', c'est-à-dire. deux prononciations coexistent. Mais dans le manuscrit d'Oxford qu'on date d'une demi-siècle plus tard on trouve plutôt [ai] monophthongue: ai > ei > e: p. ex. *claru* > *cleir* > frm. *clair*; ei + m,n > e: *poena* > *péine* > frm. *peine*;

*o+l+consonne* > ou > [u]: *colpu* > *coup* > frm. *coup*; *óu* > *éu* > [œ]: *flore* > *flóur* > *fléur* > frm. *fleur*; *éu* > [œ]: *els* > *éus* > frm. *eux*.

Les triphthongues commencent par se souder en diphtongues pour passer plus tard aux monophtongues.

Il y a quelques diphtongues et triphthongues qui subsistent jusqu'au XVI s. P.ex. *áu* < *a+l+consonne*, *ie* après les anciennes affriquées: affr. *bel + s* > *beaus*, lat. *caelu* > *ciel (tsiel)* > frm. *ciel*, lat. *calidu* > *caldu* > *cháut* > frm. *chaud*.

### 3.4. Système vocalique de l'afr. primitif au IX s.

Le système de phonèmes de l'afr. au IX s. continue le système du latin populaire et du galloroman. L'essentiel dont il faut tenir compte que c'est un nouveau système, il comporte deux séries inégales: les voyelles antérieures au nombre de six selon les uns (1) ou bien au nombre de cinq (2) selon les autres, et les voyelles postérieures au nombre de deux.

	(1)			(2)	
i	ü	-	i	ü	-
(ɛ)e		o	e		o
ɛ	o		ɛ	o	
	a			a	

Alors on voit dans ce système deux oppositions: voyelles antérieures s'opposent aux voyelles postérieures; voyelles ouvertes s'opposent aux voyelles fermées.

Les linguistes ne sont pas d'accord sur le caractère phonétique et phonématique du phonème [e] issu de [a] accentué libre. Certains lui attribuent un caractère très fermé (G. Gougenheim, W. von Wartburg, N. Katagochtchina). D'autres l'estiment être une voyelle très ouverte (Mańczak=Манчак, M. Cohen).

### 3.5. L'évolution du vocalisme.

Au cours du XIII s. le vocalisme s'enrichit d'un phonème fermé labialisé postérieur [u] qui provient du [o] tonique entravé, du [o] protonique et du [o] en hiatus: p.ex. afr. *cort* > XIII<sup>me</sup> s. *court* [kurt]; afr. *doter* > XIII<sup>s</sup>. *douter* [duter]; afr. *loer* > XIII<sup>me</sup> s. *louer* [luer].

Vers le XIV<sup>s</sup>. le rendement du nouveau phonème augmente beaucoup à la suite de la monophtongaison de la diphtongue *óu*.

Au cours de l'afr. la voyelle [e] se confond avec [ɛ] et il reste seulement deux phonèmes: [e], [ɛ]. La diphtongue 'uó' est changée en 'ué' et vers le XIII s. devient monophtongue [ō]=[oe]. Vers la fin du XIII s. le système vocalique devient plus organisé et contient neuf phonèmes:

i	ü	u
e	ö	o
	ɛ	o
	a	

Les phonèmes *e, o, e, o* peuvent être longues et brèves.

Pendant toute la période afr. toute voyelle est nasalisée en position ‘*voyelle+consonne nasale*’, mais ce sont les variantes combinatoires, pas phonèmes autonomes. Vers la fin du XIII s., ‘*en*’ et ‘*an*’ se confondent en ‘*an*’.

IX s.	XIII s.
in      ün	in      ün
en    on	en    on
an	an<en, an

Vers le XIII s. (fin du siècle), le système devient plus symétrique. Il y a quatre oppositions.

- a) Les voyelles ouvertes s’opposent aux voyelles fermées.
- b) Les voyelles postérieures s’opposent aux voyelles antérieures.
- c) Les voyelles arrondies s’opposent aux voyelles non-arrondies.

d) Les voyelles brèves s’opposent aux voyelles longues. La longueur et la brièveté de la voyelle sont conditionnées par son origine.

Pendant les XIV–XV ss. le système de monophthongues se conserve, parmi les variantes nasalisées il y a une confusion de ‘*en*’ et ‘*in*’ qui donnent ‘*en*’.

Pendant les XVI–XVII se forme le système vocalique du français moderne, qui est beaucoup plus symétrique que celui précédant.

i      ü      u	e      ö      õ
e      ö      o	ã
ę      ö      o	
a      α	
Voyelles orales (ротовые)	Voyelles nasals

### 3.6. L’évolution des diphtongues.

En dehors des voyelles simples l’afr. possède une riche série de diphtongues et triphthongues dont le nombre varie à l’époque. La plupart des diphtongues sont descendantes (décroissantes – *нисходящие*): *ái, éi, ói, ýi, áu, éu, óu*. Il y en a encore deux diphtongues ascendantes (croissantes – *восходящие*): *ié, uó > ué*. Les triphthongues sont au nombre de trois: *eáu, iéu, uéu*.

Cette opinion sur les diphtongues, que nous venons d’exposer, est acceptée par tous les linguistes.

La langue continue à développer la tendance à la diphtongaison qui est commencée en latin populaire et en gallo-roman. La première et la deuxième diphtongaison consiste en allongement et dédoublement des voyelles accentuées.

La première diphtongaison a eu lieu au VI s. Les voyelles *e, o* accentuées libres deviennent diphtongues spontannées ascendantes. P. ex. lat. pop. *péde* > VI s. *piede*; lat. pop. *mele* > VI s. *miel*; lat. pop. *bove* > VI s. *buef*.

La deuxième diphtongaison a eu lieu au VII s. Les voyelles *e*, *o* accentuées libres deviennent diphtongues spontanées descendantes. P. ex. lat. *tela* > VII s. *téila*; lat. *flore* > VII s. *fléur*.

Pendant le VII s. [a] libre accentuée devient diphtongue *ái*: p.ex. *clara* > VII s. *cláire*.

En position '*c+a*, *g+a*' la voyelle [a] est devenu *-ié-*. P. ex. lat. *cane* > VII s. *chien*; lat. *carricare* > VII s. *chargier*.

D'autres diphtongues et triphongues se constituent à la suite de la vocalisation de '*l*' dur devant une consonne: p.ex. lat. *filtru* > afr. *feltro* > afr. *féutre*; lat. *alba* > afr. *áube*.

Il y a encore des diphtongues qui proviennent des combinaisons d'une origine différente. Le iotacisme a enrichi le système vocalique de diphtongues: p. ex. *fructu* > *frúit* > *fruit*; *nigru* > *néir* > *noir*; *plaga* > *plaie*; *pacat* > *païet*; *audio* > *oi*; *gaudia* > *joie*;

La nasalisation des voyelles libres est accompagnée de la diphtongaison: p.ex. lat. *manu* > afr. *main*; lat. *plena* > afr. *pleine*; lat. *cane* > afr. *chien*; lat. *paganu* > afr. *payen*.

Les diphtongues se trouvent en perpétuelle évolution pendant la période ancienne française par suite des changements aussi bien spontanés (*óu* > *éu*, *uó* > *ué*, *éi* > *ói*), que conditionnés (voir les exemples ci-dessus — vocalisation, nasalisation, iotacisme).

Il existe encore un exemple de l'épenthèse vocalique en position '*e + l + consonne*': p. ex. *mantels* > *manteaus*.

Dans les vers les diphtongues assonnent entre elles et aussi avec les monophtongues correspondantes (*a/ai*, *o/oi*). La diphtongue '*ai*' assone régulièrement avec elle-même ou plus souvent avec la voyelle [a].

Dans la '*Chanson de Roland*' on trouve les assonances *ai/e* ce qui caractérise l'époque ultérieure marquée par une *nouvelle tendance à la monophtongaison*.

La monophtongaison commence à la fin du XI s. Elle apporte l'apparition de deux phonèmes nouveaux [ö] et [u] vers la fin du XIII s.

### 3.7. Consonantisme. Changements syntagmatiques.

La plupart des changements dans le consonantisme continue les tendances qui caractérisent le latin populaire et le gallo-roman.

1) C'est la réduction des groupes consonantiques qui se présente sous différents aspects.

a) Elle atteint toutes les consonnes-bruits occlusives dans les groupes secondaires constitués à la suite de la chute des voyelles posttoniques et protoniques: p.ex. lat. *debita* > g.-r. *debte* > afr. *dete* > frm. *dette*; lat. *pulvere* > g.-r. *polvre* > afr. *poldre* > XII s. *poudre*. Les derniers groupes qui se réduisent ce sont les groupes qui commencent par un '*s*', ce processus commence en afr. et finit au XIII s.: p. ex. lat.



*insula* > IX s. *isle* > XIII s. *ile* > frm. *île*; lat. *spasmare* > IX s. *se pasmer* > XIII s. *se pamer* > frm. *se pâmer*.

b) La vocalisation de 'l dur, g,b,v + consonne' a pour résultat le même changement, c.-à-d. la réduction des groupes consonantiques. La réduction se réalise au détriment de la sonante ou d'une autre consonne qui se vocalise en [u]: p. ex. lat. *calidus* > lat. pop. *caldu* > IX s. *chalt* > XIII s. *chaut* > frm. *chaud*; lat. *válet* > IX s. *vált* > XIII s. *vaut*. Par suite [u] se combine avec la voyelle précédente pour constituer une diphtongue ou une triphongue, ce qui enrichit considérablement le vocalisme de l'afr.

Les groupes 'e+l+consonne', 'e,i+l+consonne' présentent un développement spécifique: **e+l+consonne** > **eau**: IX s. *mantels* > XIII s. *manteáus*; IX s. *chastels* > XIII s. *chateáus*; **i + l = consonne** > **eu**: lat. *capillos* > afr. *cheveux*.

Il existe encore les cas de vocalisation des consonnes qui sont plus rares: p. ex. **g+cons** > **u**: lat. *smaragdus* > IX s. *esmeragde* > frm. *émeraude*; **b+ cons** > **u**: *tabula* > IX s. dialect. *taule* > frm. *tôle*.

Il y a des exceptions où 'l' s'amuit: lat. *filius* > afr. *fiis* > frm. *fiis* [fis].

A la suite de ces modifications syntagmatiques, il ne reste que trois sonantes m, n, r qui puissent former groupe avec une autre consonne. Cependant, il convient d'ajouter que le groupe de deux consonnes nasales constitue la position faible.

c) la tendance des affriqués à se réduire en constrictives (les consonnes perdent leur élément occlusif) constitue un des faits les plus importants de l'évolution phonologique des consonnes: *c+e, i>ts* > *s*: lat. *caelum* > IX s. *ciel* > XIII s. *ciel* [siel]; *c+a* > *tš* > *š*: lat. *cantare* > afr. *chanter* > frm. [šate]; *d+e, i* > *dz* > *z*: lat. *undecim* > afr. *onze* > frm. *onze*; *g+e, i* > *dž* > *ž*: lat. *gelu* > afr. *gel* > frm. *gel*; *g+a* > *dz* > *z*: mot lat. d'origine germanique *gamba* > afr. *jambe* > frm. *jambe*; *j+voyelle* > *dž* > *ž*: lat. *ego* > lat. pop. *io* > afr. *jó* > frm. *je*; lat. *diurnus* > afr. *jorn* > frm. *jour*.

2) Les variantes [ð, θ, γ] qui représentaient les phonèmes d, g, t en position intervocalique et à la fin du mot disparaissent, tandis que la variante bilabiale [β] qui correspond à p,b intervocalique se résout en constrictive labiodentale [v], ce qui augmente le rendement de cette consonne: lat. *vita* > g.-r. *\*viðe* > afr. *vie* > frm. *vie*; lat. *ruga* > g.-r. *\*ruye* > afr. *rue* > frm. *rue*; g.-r. *ajudha* > afr. *aie*; lat. *ripa* > g.-r. *\*riβe* > afr. *rive* > frm. *rive*; lat. *saponem* > frm. *savon*.

3) Les consonnes postlinguales labialisées *kw, gw* perdent leur articulation labiale et passent à *k, g* au XIII s. Cette évolution des *kw, gw* est mentionnée par la majorité des linguistes (N. A. Chigarevskaia, L. M. Skrélina, M. Gourytchéva, N. A. Katagochtchina, K. Allendorf, G. Paris), tandis que V. E. Chtchétkine estime que ce changement s'est produit auparavant: p.ex. lat. *quant* > afr. XII *qant*; germ. *werra* > afr. *guerre* > frm. *guerre*.

Grâce à ces changements le rendement des occlusives postlinguales *k, g* augmente visiblement.

4) D'autres modifications causées par l'entourage sont l'assimilation, la dissimilation, la métathèse, l'épenthèse: p.ex. l'assimilation dans le mot *cherchier* qui devient *chercher*; la dissimilation dans les mots *huller, ensorcerer* qui sont devenus

*hurler, ensorceler*; métathèse: *groumet* est devenu *gourmet*, *beuverage* est devenu *breuvage*; épenthèse: *calendier* > *calendrier*, *camra* > *chambre*.

### 3.8. Consonantisme. Changements paradigmatiques.

Dans l'histoire de la langue française, il y a *quelques phonèmes permanents*: p.ex. les occlusives-bruits [p], [b] labiales, [t], [d] prélinguales, [k], [g] postlinguales; les occlusives sonantes [m] labiale, [n] prélinguale.

Dans le groupe des constrictives, les phonèmes permanents sont [f], [s] labiodentales et [j] médiolinguale. Le phonème [v] a changé son lieu d'articulation: en latin, c'était un phonème bilabial, en français, il devient labiodental. Parmi les vibrantes, [r] et [l] prélinguales sonores subsistent.

Les consonnes constrictives qui existent en ancien français sont en nombre de cinq – [s, z, f, v, h]. L'aspiration [h] n'existe que dans les mots d'origine germanique. Pendant la période moyenne française (XIV–XV ss.) ce système s'enrichit en deux phonèmes [š, ž] après la simplification des affriquées; [h] aspirée se prononce jusqu'au XVI s. Après le XVI s. il y a seulement six phonèmes bruits constrictives [s, z, f, v, š, ž].

Les affriquées n'existent qu'en afr.; le latin classique ne possède pas ces sons, ils se sont formés pendant la période gallo-romane (V–VIII ss.). En ancien français il existe quatre affriquées [ts, dz, tš, dž]. A partir du XIV s. les affriquées se sont simplifiées et n'existent pas comme phonèmes autonomes.

Dans la série sonante le latin classique a seulement deux sonantes occlusives [m, n]. En ancien français il y en a trois [n, m, ŋ]. De nos jours ce système s'enrichit d'un phonème d'origine anglaise [ŋ].

Le latin classique possède deux phonèmes de la série des sonantes constrictives [l, j]. Le latin populaire, le gallo-roman, l'ancien français ont déjà trois phonèmes de cette série [l dure, l mouillé, j], en ancien français on y ajoute encore deux: [w, r]. Depuis le XVI s. l mouillé devient [j]. La vibrante [r] est aussi phonème permanent qui existe aujourd'hui en plusieurs variantes: prélinguale roulante, postlinguale roulante, postlinguale fricative.

Le système de consonnes s'est formé définitivement au XVI s.

## 4. Histoire interne. Evolution de l'orthographe

### 4.1. Principes capitaux de l'orthographe française.

L'évolution de l'orthographe française est étroitement liée aux changements phonétiques et morphologiques pendant toute l'histoire de la langue française.

L'orthographe de la langue moderne se base sur cinq principes capitaux: a) phonétique; b) historique (ou traditionnel); c) étymologique; d) morphologique et e) différentiel (ou hiéroglyphique). La constitution de l'orthographe se faisait graduellement, pendant toutes les périodes de l'histoire.

a) En afr. l'orthographe est phonétique, chaque son y est rendu par un signe unique et chaque signe correspond à un seul son: p.ex. *tens* (temps), *tere* (terre), *set* (sept). Les déviations aux règles de l'orthographe phonétique sont dues au fait que le français utilise l'alphabet de la langue latine qui possédait un phonétisme différent. Il arrive donc à un signe de présenter deux sons.

P.ex.	[g] <i>grant</i>	[k] <i>caple</i>
	g <	c <
	[dž] <i>gent</i>	[ts] <i>ciel</i>

Pour les voyelles il est encore plus difficile, parce que les signes diacritiques n'existent pas. Les phonèmes [ɛ] et [e] sont présentés par la lettre 'e'. Pour rendre des phonèmes nouveaux l'afr. a créé des combinaisons de lettres: ch = [tʃ], ign, gn = [ɲ], ou = [u]. La terminaison -us est transcrite à l'aide d'un seul graphème -x: p. ex. *deus* = *dix*, *cheveáus* = *chevax*.

Certaines notations graphiques s'expliquent par l'influence de l'étymologie: p. ex. le phonème [k] peut être rendu soit par la lettre 'c', p. ex. *cor*, soit par 'q, qu': p. ex. *quant*, *qar*, *qi*. En afr. l'orthographe tend à évoluer avec la prononciation ce qui permet de définir la chronologie de certains changements phonétiques: p.ex. la diphtongue 'éi' ayant passé à 'ói', la notation en est changée: *léi* > *loi*. Les notations 'fere' et 'feire' pour 'faire' reflètent la monophthongaison de la diphtongue 'ái'.

b) Au Moyen Age l'orthographe perd peu à peu son caractère phonétique pour devenir *traditionnelle* ou *historique*.

L'orthographe demeure en grande partie telle qu'elle a été en afr., tandis que la prononciation évolue toujours. Donc, l'orthographe retarde sur la prononciation, p. ex. *loi* [lwe] et [lwa], *asne* [ane].

c) La notation elle-même ne reste pas toujours intacte. Les scribes, les grammairiens veulent rapprocher la graphie du français de la graphie latine, l'orthographe devient étymologique: p.ex. *cors* s'écrit *corps*, *tens* s'écrit *temps*, *set* s'écrit *sept*.

On rétablit beaucoup de consonnes disparues: *doubter* < lat. *dubitare*, *temps* < lat. *tempus*, *compter* < lat. *computare*. On rétablit la lettre 'c' qui a passé à [j]: *lactu* > afr. *lait* > XIV s. *laict*; *factu* > afr. *fait* > XIV s. *faict*. On rétablit le 'l' dur qui s'est vocalisé: p.ex. *chevauls*, *fault*, comparez les noms propres d'aujourd'hui – *Renault*, *Thibault*, *Perrault*.

Pour marquer l'initiale vocalique, on introduit 'h' dans les mots qui commencent par 'u', parce que cette lettre représente à l'époque deux phonèmes – [u] et [v]: p. ex. *oleu* > afr. *uile* > *huile*, *octem* > afr. *uit* > *huit*. Dans la terminaison 'x' = 'us', on rétablit la lettre 'u': *chevax* > *chevaux*.

En mfr. on introduit des notations erronées: p.ex. *je sçay* (*je sais*) est refait sur le verbe latin 'scire' – c'est la fausse étymologie. Pendant le Moyen Age on introduit 'y' à la place de 'i', surtout à la finale et à l'initiale des mots: p.ex. *mercy*, *roy*, *ay*, *ydoles*.

L'introduction des lettres étymologiques a accentué les divergences entre la prononciation et la graphie. À l'époque l'orthographe française n'est pas encore constituée, la graphie est compliquée et souvent arbitraire.

d) Pendant la période mfr. plusieurs mots ont changé leur orthographe grâce à l'analogie morphologique, p.ex. *regart* devient *regard*, parce qu'il y a le verbe *regarder*, *grant* devient *grand* parce qu'il y a la forme du féminin *grande*, *je preuve* devient *je prouve* parce qu'il y a l'infinitif *prouver*.

À l'époque de la Renaissance il y a un grand intérêt pour les langues classiques – le latin, le grec, l'hébreu, et cela apporte plusieurs notations étymologiques et parfois ce soit des étymologies fausses: *scavoir*, *avecq*, *avecques*, *escripre* (*pour savoir*, *avec*, *écrire*).

e) Le XV s. est le premier siècle de l'imprimerie. L'imprimerie pose le problème d'une orthographe rationnelle et unifiée. Pendant le XVI s. il y a plusieurs tentatives d'améliorer l'orthographe. En 1529 l'imprimeur Geoffroy Tory propose une réforme qui recommande l'emploi des signes *différentiels* ou *hiéroglyphiques*: des accents, de la cédille, de l'apostrophe. Les imprimeurs utilisent les signes diacritiques irrégulièrement.

#### 4.2. Tentatives visant aux réformes de l'orthographe.

En 1562 Pierre de la Ramée (Ramus) introduit les lettres 'ramistes': 'v' pour 'u' (uin=vin); 'j' pour 'i' consonantique. On introduit à côté de 's' ordinaire un [z] long au début du mot et en position intervocalique. On fait le trait d'union dans les mots '*tres-bon*', '*long-temps*' et autres.

Le grammairien Louis Meigret propose en 1542 et ensuite en 1550 (*Trétté de la gramere françoeeze*) de supprimer les lettres qui ne se prononcent pas, de substituer une lettre à une autre, p.ex. j [ž] au lieu de 'ge, gi': p.ex. *manjer*; 'z' au lieu de 's' en position intervocalique: *dizons*. Il propose de distinguer le timbre ouvert et fermé des voyelles 'e' et 'o' et la longueur.

Les défauts de la réforme de L.Meigret: il garde deux lettres 'k' et 'c' pour un phonème, ne distingue pas 'u' et 'v', ne touche pas à [h] aspiré.

De toutes les propositions à simplifier et à unifier l'orthographe française le XVI s. a retenu quelques signes diacritiques, mais on les emploie d'une manière irrégulière. L'orthographe reste essentiellement historique et étymologique.

Parmi les imprimeurs du XVII s. il existe une grande variété de notations. En 1682 pour imprimer ses oeuvres Corneille imposait une orthographe relativement moderne.

Pendant XVII–XVIII ss. les '*Dictionnaires de l'Académie française*' n'apportent aucun changement important.

Seule édition du '*Dictionnaire de l'Académie française*' en 1835 apporte l'orthographe moderne.

#### 4.3. Particularités de la graphie française.

Tout d'abord il faut définir la notion de la graphie. Graphie c'est l'ensemble des règles qui établissent les moyens graphiques employés dans une langue donnée pour noter les sons.

Dans la plupart des langues il y a un écart important entre la forme phonique et la forme écrite. Cet écart est assez grand en français.

Voilà quelques particularités de la graphie française.

1. Des graphies différentes servent à noter un même phonème: p.ex. 'en, an, am em' + cons. >[ã]; 'in,im, ym, yn, ain, aim, ein, eim, en' + cons. > [e]; 'c, ch, qu, k' traduisent le phonème [k].

2. Une même graphie sert à noter des phonèmes différents: p. ex. 'en' traduit les phonèmes [ã, e, en]; la lettre 's' traduit les phonèmes [s], [z]; la lettre 'x' traduit les phonèmes [s], [z] et les combinaisons de phonèmes [ks], [gz].

3. Le français emploie des combinaisons de lettres tantôt pour rendre un seul son (tels les groupes 'ch, ph, au, eau, gn, ill', etc.), tantôt pour noter deux sons (p. ex. 'oi, oin').

4. On écrit des lettres qui ne se prononcent pas à l'intérieur des mots aussi bien qu'à leur fin: p. ex. *je perds, l'estomac, le doigt, le baptême, condamner, dompter*, etc.

5. Deux sons peuvent être notés tantôt par une seule lettre, tantôt par les deux: p. ex. la combinaison [ks] est notée comme 'x' et 'cs' (*taxi, tocsin*).

Les causes de ces particularités sont expliquées par l'histoire de la langue française.

a) Le français commençait à s'écrire depuis le IX<sup>e</sup> siècle. Il a utilisé à ces fins l'alphabet d'une langue étrangère – du latin, c.-à.-d. on emploie la graphie latine pour noter les sons étrangers.

b) Depuis le Moyen Age la graphie française à peu près n'est pas changée.

c) Le français utilise 26 lettres pour représenter 35 phonèmes, c.-à.-d. le nombre de phonèmes dépasse la quantité de lettres.

d) On utilise divers moyens qui servent à préciser la valeur phonique d'une lettre. Ce sont les signes diacritiques: *accent aigu, accent grave, accent circonflexe, cédille, tréma* et les lettres qui assument la fonction de *signes diacritiques*.

## 5. Histoire interne. Morphologie historique

### 5.1. Tendances de l'évolution de la structure grammaticale.

*L'afr.* est une langue synthétique qui est marquée de fortes tendances à l'analyse. L'afr. diffère du latin, c'est une nouvelle langue toute particulière qui possède ses propres valeurs grammaticales et son système de formes morphologiques et syntaxiques. Seul l'étude étymologique puisse rapprocher cette nouvelle langue du latin. Même les formes et les valeurs héritées du latin ont subi des transformations importantes.

Pendant la période ancienne française la langue nous présente une nouvelle structure grammaticale bien qu'elle soit du type synthétique comme le latin. La synthèse a des marques souvent différentes de celles du latin et fait largement place à l'analyse.

Ce qui caractérise le moyen français (XIV–XV ss.) c'est *la tendance à réduire par voie analogique les irrégularités de la langue*, c.-à.-d. à éliminer les oppositions vides de sens et préciser et délimiter les fonctions des formes grammaticales. Ces changements constituent un procès durable, et le moyen français connaît la coexistence des formes et emplois anciens et modernes.

Pendant la période du haut français moderne (XVI s.) la tendance à l'analyse et à la régularisation continue d'être prépondérante. Le XV s. se caractérise par la coexistence de plusieurs formes et valeurs différentes, par maintes contradictions dans leur emploi.

La tendance à *la normalisation* marque le français du XVII s. *Les tendances analytiques* qui avaient agi durant les siècles précédents aboutissent à la création d'un système de formes modernes. Les valeurs et l'emploi des temps et des modes se précisent. Le mot devient de préférence porteur du sens lexical, les valeurs grammaticales étant exprimées par des particules ou des mots grammaticalisés, tels l'article, les déterminatifs, les pronoms, les prépositions, etc. Il s'établit un ordre rigoureux pour la disposition réciproque des mots significatifs et les mots outils: les mots outils précèdent les mots à valeur lexicale qui portent l'accent du groupe réunissant les deux valeurs en unité phonétique.

**5.1.1. Le nom. Catégories grammaticales du nom.** Le nom possède trois catégories grammaticales: le genre, le nombre et le cas. Il existe deux genres, le masculin et le féminin. Le féminin est le plus souvent marqué de la terminaison 'e', cependant il y a aussi des mots du masculin, qui finissent en 'e', p. ex. *arbre*.

Le nom afr. connaît deux nombres: le singulier et le pluriel. La désinence du pluriel pour le masculin est zéro pour le cas sujet (c.s.) et 's' pour le cas régime (c.r.). Pour le féminin la désinence du c.s. et du c.r. pl. est toujours 's'. Le 's' du c.s. est une désinence analogique sur le modèle du c.r. La déclinaison comprend deux cas: c.s. (direct) et c.r. (oblique) pour les deux nombres. La déclinaison présente *des marques très nettes de décadence progressive*:

a) la grande majorité de noms féminins ne se déclinent pas, ils se modifient seulement suivant le nombre: p. ex. sg. *rose* (c.r.=c.s.), pl. *roses* (c.s.=c.r.);

b) beaucoup de noms masculins à la finale 'e' restent invariables au singulier: p. ex. *pere* (c.s.sg.=c.r.sg.), *maistre* (c.s.sg.=c.r.sg.);

c) les masculins à la finale 's', 'z' restent invariables aux deux nombres: *nez* (sg. c.s.=c.r.) = *nez* (pl. c.s.=c.r.);

d) il y a des dialectes où la déclinaison était stable et vivace, p.ex. le lorrain et le wallon, il y a encore les autres où la déclinaison est irrégulière, p. ex. en anglo-normand; et elle est assez faible en francien.

**5.1.2. Types de la déclinaison.** Les substantifs du masculin connaissent trois types de déclinaison, cette répartition se diffère de celle du latin.

Le premier groupe est le plus régulier, il oppose les deux cas au singulier et au pluriel, il continue la deuxième déclinaison latine.

P.ex.            c.s. sg. *murs*                    c.s. pl. *mur*  
                   c.r. *mur*                    c.r. *murs*

Le caractère caduc de la déclinaison consiste en fait qu'une même forme revêt deux valeurs dans le cadre d'un paradigme: p. ex. *murs* c.s. sg. = c.r. pl.

Parfois l'article sert à préciser la valeur de la flexion.

sg.	pl.
c.s. <i>li murs</i>	<i>li mur</i>
c.r. <i>le mur</i>	<i>les murs</i>

La fonction d'une forme sans article est déterminée par le contexte.

Le deuxième groupe comprend les substantifs à flexion zéro au singulier qui proviennent du nominatif latin asigmatique:

sg.	pl.
c.s. <i>li pere</i>	<i>li pere</i>
c.r. <i>le pere</i>	<i>les peres</i>

Le c.s. ne se distingue pas au singulier et au pluriel. L'afr. fait un certain effort pour régulariser la déclinaison. Au XII s. les noms masculins en 'e' reçoivent par analogie la flexion 's' pour le c.s. du singulier: *li peres*, *li empereres*.

Le troisième groupe présente plusieurs substantifs où le c.s. du singulier est toujours opposé à tous les autres. Ce sont les substantifs imparisyllabiques:

sg.	pl.	sg.	pl.	sg.	pl.
c.s. <i>gars</i>	<i>garçon</i>	<i>ber</i>	<i>baron</i>	<i>om</i>	<i>ome</i>
c.r. <i>garçon</i>	<i>garçons</i>	<i>baron</i>	<i>barons</i>	<i>ome</i>	<i>omes</i>

Il y a aussi les substantifs à l'accentuation différente: les oxytons sont opposés aux paroxytons.

sg.	pl.	sg.	pl.
c.s. <i>cuens</i>	<i>conte</i>	<i>emperere</i>	<i>empereur</i>
c.r. <i>conte</i>	<i>contes</i>	<i>empereur</i>	<i>empereurs</i>

La troisième déclinaison est archaïque, elle ne s'enrichit pas en afr.

Grâce à la réduction des groupes consonantiques au c.s. sg. se sont formés les alternances: *jors* (c.s.) – *jorn* (c.r.), *dras* (c.s.) – *drap* (c.r.), *bues* (c.s.) – *buef* (c.r.).

Il y a d'autres divergences entre les formes d'un même substantif à la suite de la vocalisation de 'l dure + s' et de l'affricatisation du groupe 't+s > z[ts]': p.ex. c.s. *travaus*, c.r. *travail*; c.s. *cheveus*, c.r. *chevel*; c.s. *monz* (ts), c.r. *mont*.

A la différence des noms masculins, les substantifs féminins sont indéclinables à quelques rares exceptions. Ce sont quelques noms propres: p. ex. *Berte* (c.s.) – *Bertain* (c.r.), *Eve* – *Evain* et quelques noms communs: *ante* (c.s.) – *antain* (c.r.). Certains substantifs qui proviennent de la troisième déclinaison latine opposent aussi le c.s. et le c.r.: c.s. *suer* – c.r. *serour*, c.s. *flours* – c.r. *flour*, c.s. *faims* – c.r. *faim*, c.s. *nes* – c.r. *nef*.

**5.1.3. Fonctions du substantif.** Le cas sujet assume les fonctions du sujet, de l'apposition au sujet et de l'attribut. Le c.r. sans préposition joue le rôle du complément direct, de l'apposition au complément direct et du complément de nom désignant les personnes, p. ex. *la tere lur seignur – земля их господина*.

Le complément de nom désignant les objets, le complément indirect et les circonstanciels sont rendus par le c.r. accompagné de la préposition. Dans les cas plus rares le complément indirect et le complément circonstanciel sont rendus par le c.r. sans préposition.

P. ex. *Se Dieu plaist (Rol) – Если богу угодно...*

Une simple juxtaposition des substantifs dont le deuxième désigne une personne ou un être personnifié traduit la subordination, p.ex. *hôtel-Dieu, Bourg-la-Reine*.

**5.1.4. Evolution du système casuel.** Depuis la fin du XI s. il arrive au c.r. d'assumer les fonctions du c.s. en tant que sujet, apposition, attribut. Le mfr. des XIV–XV ss. est marqué par *la disparition de la déclinaison*. C'est l'aboutissement de *la tendance à la réduction du système casuel*. Le c.r. est au début polyvalent et assume la fonction de différents termes de proposition à part le sujet, il restreint petit à petit ses fonctions à la suite de l'emploi étendu des prépositions. L'opposition entre le c.s. et c.r. peut être rendue par l'ordre direct des mots. L'emploi de l'article permet d'éviter la confusion des flexions à plusieurs valeurs ('s' du c.s. sg. et 's' du c.r. pl.). La disparition de la déclinaison se fait au détriment du c.s., c'est *la forme du c.r. qui subsiste* grâce à son emploi plus fréquent à cause de multiples fonctions.

Il existe cependant certains noms qui proviennent du cas sujet; ce sont les noms qui expriment la parenté, p. ex. soeur, fils, plusieurs prénoms – *Charles, Jacques, Georges, Louis*, quelques rares substantifs. D'autre part les deux cas subsistent avec des sens ou fonctions différents: p.ex. *copain* (c.s.) – *compagnon* (c.r.), *gars* (c.s.) – *garçon* (c.r.), *on* (c.s.) – *homme* (c.r.), *sire* (c.s.) – *sieur, seigneur* (c.r.). La disparition du c.s. a pour conséquence le nivellement des formes. Le nivellement se fait soit d'après le modèle du pluriel, p. ex. afr. *genoul* (sg.) – *genous* (pl.) > fr.moderne *genou*, soit d'après le modèle du singulier: p. ex. afr. *chef* (sg.) – *ches* (pl.), *coq* (sg.) – *cos* (pl.) qui existent en frm. comme *chef* et *coq*.

Le mfr. se débarrasse des alternances dépourvues de valeur morphologique. Ce processus est très lent, l'ancienne et nouvelle formes coexistent parfois jusqu'au XVII s. A partir du mfr. la flexion 's' possède une seule fonction, celle de marquer le pluriel.

## 5.2. L'article

**5.2.1. L'origine de l'article et ses formes.** L'article défini provient du pronom démonstratif 'ille' (>illi), 'illa'. Il accompagne le substantif pour le déterminer et forme avec celui-ci une unité phonétique. Préposé au nom, le pronom latin réduit la



première syllabe: *illi>li, illa>la*. L'article du masculin est riche en formes. A part les formes casuelles, il existe plusieurs formes contractées.

La déclinaison de l'article du masculin:

sg.	pl.
c.s. <i>li</i>	<i>li</i>
c.r. <i>lo&gt;le,l'</i>	<i>les</i>

En ancien français l'article contracté possède les formes suivantes.

sg.	pl.
<i>de+le &gt; del &gt; du</i>	<i>de+les&gt;dels&gt;des</i>
<i>a+le &gt; al &gt; au</i>	<i>a+les &gt; als&gt; aus&gt;aux</i>
<i>en+le &gt; el, enl</i>	<i>en+les &gt; els &gt; es</i>

L'article du genre féminin a deux formes: *la* pour le sg., *les* pour le pl. Au pluriel il a les mêmes formes contractées que pour l'article du genre masculin.

Dans quelques dialectes tels le picard, le wallon, le lorrain, le bourguignon le c.s. masculin et féminin est '*li*', en lorrain et en bourguignon le c.r. du féminin singulier est aussi '*li*'.

Les formes du futur article indéfini proviennent de l'adjectif numéral '*unus, unum (m), una, unam (f)*' qui assume en latin encore une fonction – celle du pronom indéfini. Le masculin connaît la déclinaison à deux cas et les deux nombres:

sg.	pl.
c.s. <i>uns</i>	<i>un</i>
c.r. <i>un</i>	<i>uns</i>

Le féminin oppose le singulier au pluriel: *une* (sg.) – *unes* (pl.).

**5.2.2. Fonctions de l'article.** Par son sens démonstratif *l'article défini sert à individualiser* un objet concret. Il se combine avec les noms concrets. Les noms abstraits et collectifs ne reçoivent pas d'article en afr. Les valeurs de l'article défini en afr. sont les suivantes:

a) *valeur déictique* – c.-à.-d. l'objet est déterminé par la situation elle-même du point de vue du sujet parlant: p. ex. *Halt sunt li pui e halt sunt li arbre* (Rol.);

b) *valeur anaphorique* – c.-à.-d. l'objet est déterminé par la situation précédente: p. ex. *Bon sunt li cunte* (Rol.).

c) *valeur démonstrative*, c.-à.-d. valeur primitive: p. ex. *Le jur passerent Franceis a grant dudur* (Rol.).

d) *valeur possessive*: p. ex. *Nicolete fu d'autre part en le canbre* (Auc.).

Pendant la période mfr. (XIV–XV ss.) l'article défini évolue et développe *une nouvelle fonction – celle généralisante*, il se combine avec les noms de peuples, de provinces, de pays, avec les noms abstraits. Il perd la déclinaison, c.-à.-d. les formes du c.s. sg. et pl.

On voit apparaître en mfr. *l'article partitif*, mais il s'emploie irrégulièrement devant les noms de matière. La valeur de *l'article partitif* est étroitement liée à celle de l'article défini – *il marque une fraction indéterminée d'une quantité déterminée*. Son emploi devient général au XV s.

L'article indéfini fonctionne dans la plupart des cas comme adjectif numéral ou indéfini. Pendant la période afr. (IX–XIII ss.) son emploi est rare. Pendant la période mfr. (XIV–XV ss.) l'article indéfini s'enrichit d'une nouvelle forme 'des' qui est pourtant rare. Sa valeur de *l'individualisation indéterminée* se précise, mais elle est loin d'être commune.

D'une manière irrégulière l'article commence à apparaître surtout au XV s. devant les substantifs précédés d'un adjectif, dans les comparaisons, avec les substantifs en fonction attributive.

Le système de l'article s'est constitué définitivement aux XVII–XVIII ss. L'article défini a ses deux valeurs *d'individualisation déterminée* et *de généralisation*; l'article indéfini reçoit sa valeur *d'individualisation indéterminée*; le *partitif* apparaît devant les substantifs non-nombrables en fonction *d'indétermination*. La catégorie '*détermination/non-détermination*' devient commune pour tous les noms en toutes fonctions syntaxiques.

Le non-emploi de l'article caractérise d'une part une forme archaïque ou archaïsante. D'autre part l'omission de l'article caractérise une fonction syntaxique secondaire.

### 5.3. L'adjectif

**5.3.1. Catégories grammaticales de l'adjectif.** En afr. les adjectifs sont répartis en deux classes selon la formation du féminin: ceux qui ont une même forme pour les deux genres et ceux qui reçoivent une désinence spéciale au féminin 'e'. Les adjectifs du genre masculin se déclinent, tandis que ceux du féminin sont indéclinables, ils connaissent une seule opposition, celle du nombre.

P. ex. fém.     *bone* (c.s. = c.r. sg.) – *bones* (c.s. = c.r. pl.),  
                  *grant* (c.s.= c.r. sg.) – *granz* (c.s.= c.r. pl.),  
                  *fort* (c.s.= c.r. sg.) – *forz* (c.s.= c.r. pl.).

Pour le masculin:

Sg. c.s. *bons granz forz*  
      c.r. *bon grant fort*  
Pl. c.s. *bon grant fort*  
      c.r. *bons granz forz*

L'ancienne forme non-analogique du féminin subsiste dans quelques composés et noms propres: p. ex. *grandmère, Rochefort*.

Dans les adjectifs il existe une alternance du radical due à la réduction des groupes consonantiques: p.ex. *sec* (sg.) – *ses* (pl.), *vif* (sg.) – *vis* (pl.) ou à la vocalisation de 'l+consonne': *bel* (sg.) – *beaus* (pl.). La valeur du genre se met en évidence grâce aux alternances: *blanc* – *blanche*, *long* – *longue*, *larc* – *large*, *vif* – *vive*.

**5.3.2. Degrés de comparaison.** Le comparatif et le superlatif se forment au moyen des adverbes plus, moins, aussi. L'emploi de l'article défini au superlatif n'est

pas encore généralisé, les formes des deux degrés peuvent coïncider. Il subsiste quelques formes synthétiques au suffixe ‘-our-’: p. ex. *bellezour*, *graignour*. Les vestiges du superlatif latin en ‘-issimus’ sont plutôt rares: p. ex. *altisme*, *seintisme*, *pesme*. Par la suite le français va éliminer des formes synthétiques en faveur de la construction analytique. Il y a quelques exceptions: p. ex. *meilleur*, *moindre* qui subsistent jusqu’aujourd’hui.

En mfr. (XIV–XV ss.) l’adjectif cesse de se décliner. Le pluriel généralise la désinence ‘s’ à quelques exceptions: *-al* (sg.) – *aux* (pl.). Pendant cette période se fait voir la tendance à la régularité:

a) ‘e’ devient marque de genre féminin (p. ex. *forte*) et vice versa ‘e’ étymologique est éliminé (p. ex. *facil*, *subtil*).

b) les adjectifs à formes différentes pour les deux genres généralisent souvent la forme du féminin (p.ex. *large*, *chauve*).

Jusqu’au XVI s. les formes étymologiques et analogiques coexistent. Pendant le mfr. les adjectifs prennent l’article défini au superlatif. Au XVI s. la flexion ‘e’ se répand pour marquer le féminin et atteint les adjectifs en *-al*, *-el* (p. ex. *libéral*, *libérale*), ceux en ‘c’ (p. ex. *grec*, *grecque*). Pendant ce siècle se fait l’amuïssement du ‘e’ final, ce qui amène la déchéance progressive de la flexion du genre féminin. Les constructions analytiques deviennent communes pour marquer le comparatif et le superlatif. La langue garde deux formes du masculin dans quelques adjectifs: *bel* – *beau*, *nouvel* – *nouveau* etc.

#### 5.4. Les pronoms. Tendances de l’évolution.

Les pronoms issus du latin présentent *trois traits particuliers* dont deux sont *le vestige de l’état antérieur de la langue*, tandis que la troisième prépare *une évolution importante* dans le fonctionnement ultérieur des pronoms.

1) Certaines classes de pronoms gardent en afr. la forme de neutre (*lo* > *le*, *ce*).

2) A la différence des noms la déclinaison de certains pronoms personnels et démonstratifs est plus riche, c’est *la déclinaison à trois cas*: cas sujet, cas régime direct, cas régime indirect qui est égal à l’ancien datif latin ou au génétif pluriel à valeur de datif: p. ex. *illorum* > *leur*.

3) Il se produit un dédoublement des formes grâce à deux développements différents suivant que *les pronoms* étaient *toniques* ou *atones*. En afr. les formes dédoublées commencent à remplir *des fonctions différentes* qui vont se préciser en mfr. (pronoms personnels, pronoms possessifs, pronoms relatifs).

**5.4.1. Les pronoms personnels** de la I et II personne continuent les formes latines et pour le cas régime il existe formes toniques et atones:

	tonique	atone
c.s. sg. <i>je</i> < lat. <i>ego</i>	c.r. <i>mei</i> (< lat. <i>me</i> )	<i>me</i>
<i>tu</i> < lat. <i>tu</i>	<i>tei</i> (< lat. <i>te</i> )	<i>te</i>
pl. <i>nos</i> < lat. <i>nos</i>	<i>nos</i>	<i>nos</i>

*vos* < lat. *vos*

*vos*

*vos*

Les pronoms personnels de la troisième personne proviennent du latin '*ille, illa, illud*'. La forme tonique au cas sujet garde la première syllabe (*il, elle, els, elles*). Le cas régime du féminin '*li*' est remplacé par la forme masculine '*lui*'. Dans certaines formes toniques et atones se produit l'aphérèse.

	c.s.	c.r. direct		c.r. indirect	
		tonique	atone	tonique	atone
sg. masc.	<i>il</i>	<i>lo&gt;le</i>	<i>lo&gt;le</i>	<i>lui</i>	<i>li</i>
fém.	<i>ele</i>	<i>la</i>	<i>la</i>	<i>li</i>	<i>li</i>
neutre	<i>el</i>	—	<i>lo&gt;le</i>	—	—
pl. masculin	<i>il</i>	<i>els, eus</i>	<i>les</i>	<i>lor</i>	<i>lor</i>
fém. féminin	<i>eles</i>	<i>eles</i>	<i>les, las</i>	<i>lor</i>	<i>lor</i>

En afr. les pronoms personnels atones font soudure avec les pronoms toniques, les conjonctions, la particule négative: p. ex. *je + le > jel; se, si + le > sel; ne + le > nel; si + les > ses; jà + les > jas*.

**5.4.2. Les pronoms possessifs.** *Le possessif exprime deux valeurs à la fois: il indique la personne et l'idée de possession. Le possessif présente deux séries de formes: toniques et atones. Les formes accentuées (toniques) présentent plusieurs radicaux qui varient selon le cas, le genre, le nombre, la personne*

On emploie les formes toniques suivantes pour le masculin:

sg.	c.s.	<i>li miens</i>	<i>li tuens</i>	<i>li suens</i>
	c.r.	<i>le meon&gt;mien</i>	<i>le tuen</i>	<i>le suen</i>
pl.	c.s.	<i>li mien</i>	<i>li tuen</i>	<i>li suen</i>
	c.r.	<i>les miens</i>	<i>les tuens</i>	<i>les suens;</i>

pour le féminin:

sg.	c.s.=c.r.	<i>la meie (moie)</i>	<i>la toue</i>	<i>la soue</i>
pl.	c.s.=c.r.	<i>les meies (moies)</i>	<i>les toues</i>	<i>les soues.</i>

Pour exprimer l'idée de possession au pluriel on emploie pour le masculin:

sg.	c.s.=c.r.	<i>nostre</i>	<i>vostre</i>	<i>lour</i>
pl.	c.s.	<i>nostre</i>	<i>vostre</i>	<i>lour</i>
	c.r.	<i>nostres</i>	<i>vostres</i>	<i>lour.</i>

Pour le féminin:

sg.	c.s.=c.r.	<i>nostre</i>	<i>vostre</i>	<i>lour</i>
pl.	c.s.=c.r.	<i>nostres</i>	<i>nostres</i>	<i>lour</i>

Il existe les formes atones suivantes pour le masculin:

sg.	c.s.	<i>mes</i>	<i>tes</i>	<i>ses</i>
	c.r.	<i>mon</i>	<i>ton</i>	<i>son</i>
pl.	c.s.	<i>mi</i>	<i>ti</i>	<i>si</i>
	c.r.	<i>mes</i>	<i>tes</i>	<i>ses</i>

Pour le féminin on emploie:

sg.	c.s.=c.r.	<i>ma, m'</i>	<i>ta, t'</i>	<i>sa, s'</i>
pl.	c.s.	<i>mes</i>	<i>tes</i>	<i>ses</i>

	c.r.	<i>mes</i>	<i>tes</i>	<i>ses</i>
Pour le masculin on emploie:				
sg.	c.s. =c.r.	<i>noſtre</i>	<i>voſtre</i>	<i>lor, lur</i>
pl.	c.s.	<i>noſtre</i>	<i>voſtre</i>	<i>lor, lur</i>
	c.r.	<i>noz</i>	<i>voz</i>	<i>lor, lur</i>

L'idée de possession au féminin s'exprime à l'aide des pronoms:

sg.	c.s.=c.r.	<i>noſtre</i>	<i>voſtre</i>	<i>lor, lur</i>
pl.	c.s.=c.r.	<i>noz</i>	<i>voz</i>	<i>lor, lur</i>

L'opposition fonctionnelle entre les formes toniques et atones n'est pas encore aussi nette en afr. *Les atones s'emploient adjectivement, les formes toniques connaissent deux fonctions – adjectivale et pronominale.*

**5.4.3. Les pronoms démonstratifs.** Les pronoms démonstratifs de rapprochement sont dérivés du latin de la combinaison de la particule *ecce* + pronom démonstratif *iste* > \* *ecceiste*. Les toniques et atones s'opposent par la voyelle initiale 'i-'.  
 Au masculin il y a des formes suivantes:

		tonique	atone
sg.	c.s.	<i>icist</i>	<i>cist</i>
	c.r. dir.	<i>icest</i>	<i>cest</i>
	c.r. indir.	<i>icestui</i>	<i>cestui</i>
pl.	c.s.	<i>icist</i>	<i>cist</i>
	c.r.	<i>icez</i>	<i>cez (ces)</i>

Les formes pour le féminin:

sg.	c.s.	<i>iceste</i>	<i>ceste</i>
	c.r.dir.	<i>iceste</i>	<i>ceste</i>
	c.r.indir.	<i>icesti</i>	<i>ceſti</i>
pl.	c.s.	<i>icestes</i>	<i>ceſtes</i>
	c.r.	<i>icez</i>	<i>cez(ceſ)</i>

Les démonstratifs d'éloignement sont dérivés du latin '*ille*' renforcé par la particule '*ecce*'. Les toniques et atones s'opposent par la voyelle initiale 'i-'.  
 Les formes du masculin sont suivantes.

sg.	c.s.	<i>icil</i>	<i>cil</i>
	c.r.dir.	<i>icel</i>	<i>cel</i>
	c.r.indir.	<i>icelui</i>	<i>celui</i>
pl.	c.s.	<i>icil</i>	<i>cil</i>
	c.r.	<i>icels (iceus)</i>	<i>cels (ceus)</i>

Pour le féminin on emploie les formes qui suivent

sg.	c.s.	<i>icele</i>	<i>cele</i>
	c.r.dir.	<i>icele</i>	<i>cele</i>
	c.r.indir.	<i>iceli</i>	<i>celi</i>
pl.	c.s.=c.r.	<i>iceles</i>	<i>celes</i>

Le neutre connaît une seule forme pour le cas sujet et cas régime: *icest, cest et icel, cel*.

Les deux formes *fonctionnent* à la fois *comme pronom* et *comme adjectif*. Cependant la forme *icist, cist* est beaucoup plus fréquente en fonction de l'adjectif qu'en celle de pronom. Le pronom démonstratif *cil* sert de synonyme tonique au pronom personnel de la troisième personne *il*. Pour renforcer l'opposition sémantique 'proximité – éloignement' depuis la fin du XII s. on ajoute une marque adverbiale *ci, la*.

*Le neutre* qui provient de la combinaison *ecce + hoc > ço* est utilisé comme sujet avec les verbes impersonnels et comme régime. Il présente les notions abstraites et les objets inanimés.

*Le pronom relatif* provient du pronom latin *qui, quae, quod*.

c.s.            *qui (ki, qi)*

c.r.dir.        *que (quet)*

c.r.indir.      *cui*

*Le neutre* possède deux formes: atone *que* et tonique *quoi*, il est indéclinable.

Dès ses origines le français fait une forme spéciale pour le complément du nom: *de + unde > dont*. En tant que pronoms interrogatifs on emploie les relatifs, sauf *dont* et *que*.

### 5.5. Verbe. Tendances de l'évolution.

Le verbe conserve mieux que le nom le caractère synthétique bien qu'il fait une large place à l'analyse. Les formes synthétiques latines sont doublées en afr. de formations analytiques à toutes les catégories grammaticales: temps, mode, voix, aspect. A la suite des modifications phonétiques la structure morphologique du verbe perd sa netteté et présente une grande variété de formes parfois vides de sens, p.ex. l'alternance des radicaux.

**5.5.1. Les formes non-personnelles** sont *l'infinitif, le participe présent, le participe passé et le gérondif*. Les infinitifs du premier groupe ont la terminaison *-er, -ier (porter, mangier)*, les infinitifs du deuxième groupe – ceux en *-ir (finir)*, du troisième groupe – les infinitifs en *-eir (-oir), -re, -ir (deveir, rendre, rire, venir)*. *L'infinitif passé* est une forme composée, p.ex. *aveir dit*. Les fonctions syntaxiques de l'infinitif sont celles du français moderne: ce sont le complément du verbe, le complément circonstanciel, le complément du nom. L'infinitif se combine avec les verbes modaux et autres qui le régissent en constituant avec lui le prédicat de la proposition.

P. ex. *Mais la dolur ne pothent ublier (Rol.)*.

A la différence du français moderne *l'infinitif* comporte les caractéristiques du nom héritées du latin: il *se décline* et *reçoit l'article* du masculin. Tout infinitif peut se substantiver, mais ne reçoit guère de déterminant – adjectif.

P. ex. *La buche mustre le penser.*

*Le participe présent* a les mêmes catégories: le nombre et le cas et les mêmes fonctions que les adjectifs à une forme pour les deux genres.

P. ex. *Ja avez vos ambsdous les braz sanglanz* (Rol.)

*У вас обоих уже руки в крови.*

En tant que forme verbale il se combine avec le verbe *estre* et traduit la durée: la construction marque une action simultanée à une autre qui dure.

P. ex. *Si l'orrat Carles qi est as porz passant* (Rol.).

*Так его услышим Карл, который проходит по ущелью.*

*Le participe passé* connaît le genre, le nombre et la déclinaison au masculin (c.s. *portez*, c.r. *portet*). Il prend souvent un emploi adjectif: il sert de déterminant et d'attribut.

P. ex. *L'espee prent com 'home iriez* (Trist.).

*Он меч берёт как разгневанный человек.*

Il fait partie des formes analytiques de la voix passive et avec les verbes auxiliaires *aveir* et *estre* il forme les temps composés.

P. ex. *Et s'en est entré* (Trist.). *И он туда вошёл.*

*Le gérondif* – la désinence du gérondif coïncide avec celle du participe présent, mais à la différence de celui-ci le gérondif est une forme invariable. Il garde son caractère nominal:

p. ex. *...de sun vivant...* (Rol) *... при его жизни.*

L'emploi verbal se présente dans les constructions suivantes:

a) en combinaison avec le verbe *aller* (*aler*, *s'en aller*) pour traduire la durée et la progression d'une action: p. ex. *Parlé as a ton amant qui por toi se va morant* (Auc.). *Ты говорила со своим любимым, который ради тебя умирает...*

b) en combinaison avec un pronom possessif il est employé isolément, le plus souvent avec les verbes *oïr* (слышать) et *veir* (видеть). Au début le gérondif n'est pas précédé de la préposition 'en'. L'ancien usage se fait voir dans les locutions figées. P.ex. *chemin faisant*, *tambour battant*.

**5.5.2. Les formes personnelles.** Le verbe possède six catégories grammaticales: *le mode*, *le temps*, *la voix*, *l'aspect*, *la personne* et *le nombre*. *La personne* est exprimée surtout par la flexion et en parties par les pronoms-sujets. Le verbe connaît *quatre modes* dont chacun comporte plusieurs formes temporelles à part l'impératif: *indicatif*, *subjonctif*, *impératif* et *conditionnel*: celui-ci est un apport roman.

Les formes temporelles sont à quelques exceptions celles du français moderne.

*L'indicatif* compte huit temps dont quatre sont des formes simples (*présent*, *imparfait*, *passé simple*, *futur simple*) et les autres des formes composées (*passé composé*, *plus-que-parfait*, *passé antérieur*, *futur antérieur*). *Le subjonctif* a deux formes simples (*présent*, *imparfait*) et deux formes composées (*passé*, *plus-que-*

*parfait*). *Le conditionnel* n'a que deux temps: *présent* et *passé* dont le deuxième présente une forme analytique.

*La voix* comporte quatre séries: *l'actif*, *le passif*, *le réfléchi* et *le factitif*. Quant à *l'aspect*, il ne présente pas d'oppositions aussi nettes que les autres catégories du verbe. Toutefois l'afr. distingue l'achèvement et le commencement de l'action, la durée illimitée et la progression qu'il exprime à l'aide des formes temporelles et des tours périphrastiques.

Les formes du verbe latin constituent deux systèmes: *les temps de l'infectum* (présent, imparfait et futur I) et *ceux du perfectum* (parfait, plus-que-parfait, futur II exactum). *Le futur I* est remplacé par une nouvelle forme syntétique du type *salvarai*, *prindrai*. Le français a éliminé le plus-que-parfait et le futur antérieur latins qu'il a remplacé par les formes composées. Dans le très ancien français (IXs.) on rencontre quelques vestiges du plus-que-parfait syntétique ('*Ste Eulalie*').

Dans le système verbal il existe une grande multiplicité des radicaux grâce aux alternances phonétique: p. ex. *amer*, *amons*, *amant* – *aimets* (*a-* contre *ai-*); *demorer*, *demorons*, *demorant* – *demouret* (*-o-* contre *-ou-*).

Ces alternances n'ont aucune valeur morphologique, voilà pourquoi elles seront éliminées pendant les XIV–XVI ss.

Le verbe connaît trois conjugaisons. La troisième conjugaison est nommée archaïque. Elle se caractérise par une grande variété de formes personnelles et non-personnelles.

Au cours de son évolution la langue tend à normaliser et unifier les conjugaisons complexes ou bien à remplacer certains verbes irréguliers par d'autres qui soient réguliers: p. ex. *choir* (падать) est remplacé par *tomber*; *issir* est remplacé par *sortir*; *férir* est remplacé par *frapper*.

*Les temps hérités du latin* sont au nombre de cinq: *présent de l'indicatif*, *imparfait de l'indicatif*, *passé simple*, *présent du subjonctif*, *imparfait du subjonctif* qui provient du plus-que-parfait du subjonctif latin.

**5.5.3. Les temps composés.** Les temps composés ont remplacé en afr. la série du *perfectum latin*, qui ne subsiste qu'en *passé simple* et *l'imparfait du subjonctif*. A l'aide des auxiliaires *avoir* et *être* se sont formés *le passé composé*, *le passé antérieur*, *le plus-que-parfait*, *le futur antérieur de l'indicatif*, *le passé et le plus-que-parfait du subjonctif* et *le passé du conditionnel*. La valeur temporelle des temps est marquée par la forme de l'auxiliaire, le participe passé du verbe conjugué traduit la valeur lexicale. Les formes remontent aux constructions périphrastiques marquant la conséquence d'une action précédente ('*j'ai écrit une lettre*' veut dire '*je possède une lettre qui a été écrite*'). Par la suite, la périphrase insiste sur l'aspect, sur un fait accompli. Ce sont les participes passés des verbes perfectifs ou terminatifs (c.-à-d. qui désignent le terme d'une action) qui se prêtent facilement à la formation des temps composés. La valeur temporelle s'accroît de plus en plus et se substitue petit à petit à la valeur d'aspect. Les verbes imperfectifs ou cursifs sont aussi introduits



dans les tours périphrastiques. A partir du XI s. on rencontre ces combinaisons non seulement avec les verbes transitifs, mais aussi avec les verbes intransitifs.

Le choix du verbe auxiliaire dépend du caractère transitif ou intransitif du verbe. Les verbes transitifs se combinent avec *avoir*, les verbes intransitifs préfèrent *estre*. Cependant le verbe auxiliaire *avoir* remplace souvent *estre* dans la conjugaison d'un grand nombre de verbes intransitifs.

Le verbe *estre* se conjugue en afr. avec lui-même d'abord et ensuite après le XIII s. il se conjugue avec le verbe auxiliaire *avoir*.

Les temps surcomposés n'existent pas en afr., ils se forment pendant les XIV—XV ss.

#### **5.5.4. Les valeurs et les emplois des catégories grammaticales en ancien français.**

**5.5.4.1. Les temps.** L'emploi des temps est différent de celui du français moderne (frm.). Dans la narration au passé on utilise indifféremment et côte à côte *le présent*, *le passé simple* et *le passé composé* pour désigner les actions successives.

P. ex. *Li reis li dunet* (près.) *e Rollant l'a reçut* (passé composé).

*Le passé simple* désigne une action accomplie sans aucun rapport avec le présent. A la différence du frm. il est employé non seulement dans la narration, mais aussi dans la conversation.

P. ex. *Qu'as tu dunc fet? Jeo chantai* (Auc.).

*Le passé simple* sert également à exprimer *un état* et *une action qui dure*. En très ancien français (IX s.) toutes les descriptions sont au passé simple. Les premiers textes ne connaissent pas l'imparfait.

P. ex. *Buona pulcella fut Eulalia* ('Ste Eulalie').

*Ço fut citet mult bele* ('St Alexis').

*Le passé composé* exprime *le temps* et *l'aspect*. L'action qu'il traduit se passe au passé, mais de par son résultat elle liée au présent.

P. ex. *As porz d'Espagne ad lesset sun nevoid* (Rol.).

*L'imparfait* et *le plus-que-parfait* sont rarement employés avant la fin du XII s.

P. ex. *Meillor vassal n'aveit en la curt nul* (Rol.).

Les temps composés ne sont pas à l'époque des temps relatifs, c.-à-d. ils n'expriment pas l'antériorité par rapport à un autre temps. Ces temps s'emploient dans des propositions indépendantes ainsi que dans des propositions subordonnées.

*Le plus-que-parfait* et *le passé antérieur* expriment *le temps passé* et *l'aspect achevé de l'action*.

P. ex. *Ço dit li reis que sa guerre out finie* (Rol.).

*Le futur antérieur* dans les propositions indépendantes est l'équivalent du futur simple.

P.ex. *Mult larges teres de vus avrai cunquisses* (Rol.)

Au XIII s. les valeurs des temps subissent des modifications très nettes qui approchent leur usage du frm. *L'imparfait* désigne *l'état* et *une action simultanée à une autre*.

P. ex. *Ele senti que li vielle dormoit qui aveuc li estoit* (Auc.).

*Les temps composés* expriment de plus en plus souvent *l'antériorité* (*passé antérieur, plus-que-parfait, futur antérieur*) et figurent dans les propositions subordonnées.

P. ex. *Et quant ele l'at asses escouté si comença à dire* (Auc.).

**5.5.4.2. Les modes.** *Le subjonctif* exprime divers *sentiments et volontés du sujet* (*désir, ordre, incertitude, craint, souhait et toutes sortes de nécessités*). Ce qui est particulier pour l'afr. c'est que le subjonctif est usité non seulement dans les subordonnées, mais aussi dans les propositions indépendantes sans particule '*que*'.

P. ex. *Deus me cunfunde* (Rol.).

Cependant d'autres particules sont souvent employées avec le subjonctif, ce sont *or, car, si*.

P. ex. *Or diet* (Rol.)! *Пусть он говорит!*

*Le subjonctif* s'emploie dans les interrogatives rhétoriques et les questions indirectes.

P. ex. *Comment je puisse a li parler?*

*L'imparfait du subjonctif* qui provient du plus-que-parfait subjonctif latin exprime *le sens hypothétique* dans les propositions principales et subordonnées.

P. ex. *Se il fust vif, jo l'eüsse amenet* (Rol.). *Если бы он был жив, я бы его привёл.*

*Le conditionnel* – c'est un nouveau mode créé à l'époque romane. Il fait concurrence au subjonctif, il représente l'éventuel, d'abord dans une proposition indépendante.

P. ex. *A ton bel cors, a ta figure*

*Bien convendreit tel aventure* (Jeu d'Adame).

Depuis le XII s le conditionnel s'emploie dans la principale suivie ou précédée de la subordonnée qui comprend un verbe au plus-que-parfait du subjonctif.

En ce qui concerne l'impératif, il faut mentionner que certains verbes n'ont pas gardé les formes latines pour exprimer *l'impératif*. Elles sont remplacées par le subjonctif. *L'impératif* est utilisé fréquemment *avec le pronom-sujet*.

P. ex. *Jel te di et tu l'entens!* (Auc.) *Я тебе это говорю, а ты слушай это!*

**5.5.4.3. La voix.** Il y a plusieurs opinions sur la catégorie grammaticale de la voix en afr. P. ex. N. A. Katagochtchina, M. C. Gourychéva, K. Allendorf estiment que l'afr. possède seulement deux voix: *passif* et *actif*. L. M. Skrélina dit que l'afr. connaît quatre voix: *l'actif, le passif, le réfléchi et le factitif*.

L'afr. a éliminé les formes syntétiques du passif latin, elles sont remplacées par les formes analytiques avec le verbe *estre* sur *le modèle* qui *existait* déjà en *latin* au parfait, plus-que-parfait et futur second du passif.

L'afr. peut exprimer le passif par les verbes pronominaux.

P. ex. *Or se cante* (Auc.).

Le réfléchi traduit l'action qui sort du sujet et y retourne, le sens du pronom-complément s'efface et la forme pronominale commence à désigner aussi le caractère intransitif du verbe.

P. ex. *Carles se dort* (Rol.). *Ele se commença a porpenser del conte...* (Auc.)

Le factitif c'est une forme qui indique que le sujet fait faire l'action. Il est traduit à l'aide des verbes faire et laisser.

P. ex. *Se je me lais caïr, je briserai le col* (Auc.). *Если я упаду, то я сломаю себе шею.*

**5.5.4.4. L'aspect.** Plusieurs linguistes sont d'accord que le verbe en afr. exprime les nuances d'achèvement ou d'inachèvement de l'action; il peut exprimer le commencement, la fin de l'action, la répétition etc. L'afr. forme plusieurs constructions périphrastiques à ces fins.

P.ex. *estre + participe présent* exprime une action simultanée à une autre; *aller + gérondif* exprime la progression de l'action.

P. ex. *Parlé as a ton amant qui por toi se va morant* (Auc.)?

*Говорила ли ты со своим возлюбленным, который ради тебя готов идти на смерть?*

En guise de conclusion on peut dire:

1) Les changements morphologiques du verbe français étaient précédés par les transformations du système latin sur le sol gaulois romanisé et germanisé dans la situation de bilinguisme.

2) La dégradation phonétique et sémantique de certaines formes du verbe latin a amené la réfection du système verbale. Cette réfection s'effectuait par transfert de traits pertinents des formes disparaissant aux périphrases synonymiques.

3) La transformation de la structure formelle et sémantique du verbe correspondait à la tendance qui s'est manifestée dans la langue: la tendance aux formes analytiques.

## 6. Histoire interne. Syntaxe historique

### 6.1. L'ordre des mots.

La syntaxe de la phrase française est très mobile jusqu'au XIV s. C'est la forme du mot qui indique sa fonction syntaxique et ses relations avec les autres termes de la proposition. Le pronom-sujet n'est pas obligatoire. L'ordre des mots est libre, c'est l'opinion de plusieurs romanistes (W.v. Wartburg, J. le Coulatre).

Mais il faut mentionner que *les fonctions de l'ordre des mots* sont différentes à chaque époque du développement du français. *La liberté* relative des termes dans la

proposition afr. veut dire que *l'ordre des mots n'est pas utilisé à l'époque pour marquer la fonction syntaxique des mots.*

Il y a *deux règles fondamentales* qui régissent l'ordre des mots en afr. dans la proposition indépendante:

a) à la différence du latin le prédicat verbal se rapproche du début de la proposition. Le verbe occupe de préférence la deuxième place dans les propositions énonciatives en prose. Par contre dans les vers la forme personnelle du verbe se trouve souvent au début de la phrase;

b) la deuxième règle veut que le sujet se pose après le verbe quand la proposition commence par quelque complément.

P. ex. *Par le bois vint uns forestiers. Лесом (по лесу) шёл лесник.*

L'afr. connaît six variétés de la disposition réciproque des termes essentiels, ce qui est décrit par L. Foulet. Les voici:

S-V-C (sujet-verbe-complément);

C-V-S (complément-verbe-sujet);

S-C-V (sujet-complément-verbe);

V-S-C (verbe-sujet-complément);

C-S-V (complément-sujet-verbe);

V-C-S (verbe-complément-sujet).

P.ex. *Orras me tu?*

Les dernières variétés C-S-V et V-C-S sont assez rares. S-V-C – cet ordre des mots est le plus fréquent. La déchéance progressive de la déclinaison et l'invariabilité du nom féminin contribuent à l'établissement de l'ordre des mots direct.

P. ex. *Rollant ad mis l'olifan a sa bouche.* (Rol.).

Les variétés V-S-C et C-V-S assument la fonction de l'interrogation. La variété réduite V-S introduit une incise au début, au milieu ou à la fin du discours direct.

P. ex. *Respunt Rollant: ...* (Rol.)

L'ordre des mots V-S-C est familier aux propositions qui commencent par un complément indirect ou circonstantiel (C-V-S-C). Cela veut dire que la liberté de l'ordre des mots en afr. est conditionnée et dépend de plusieurs facteurs: cela dépend de la nature de la proposition (énonciative ou bien interrogative, incise, etc.)

L'afr. a une particularité: le prédicat nominal (copule+attribut) ou les formes composées du verbe peuvent renfermer entre ces deux parties du prédicat divers termes de la proposition.

P. ex. *Est par matin levet.*

Dans le groupe nominal le très ancien français (IX s.) n'a pas de préférence pour un ordre fixe. Il semble que l'afr. préfère la postposition au nom pour les participes et les adjectifs de relation. Les adjectifs qualificatifs se trouvent plus souvent devant le nom. L'adjectif et le nom en apposition suivent toujours le nom qu'ils déterminent. La place de l'adverbe n'est pas fixe, bien qu'il tend à se rapprocher du verbe.

P. ex. *Ne ben, ne mal ne respunt sun nevuld* (Rol.).

## 6.2. L'interrogation

L'interrogation s'exprime tantôt par le ton quand l'ordre est directe. Mais le cas le plus fréquent c'est l'inversion du sujet. *L'inversion* a lieu dans *toutes sortes de questions avec ou sans mot interrogatif*. Il existe les cas de l'inversion complexe qui va s'implanter dans la langue au XVI s.

P. ex. *Quelle beste est che sour vo main? Какой зверь/животное, которое в ваших руках?*

### 6.3. La négation

La négation présente un cas tout particulier relevant de la morphologie et de la syntaxe à la fois. Dans une proposition à prédicat verbal d'abord la particule *non*, ensuite la particule *ne* précède le verbe et suffit à elle même. La langue tend à renforcer le sens négatif en ajoutant différents pronoms et adjectifs (*nul, aucun*), adverbes (*oncques, ja, plus, gueres*) et substantifs (*pas, mie, point, rien*) qui ont primitivement le sens positif. En combinaison avec la négation ne ils reçoivent le sens négatif. Vers les XII—XIII ss. la plupart des dialects utilise de préférence la particule *pas*. Dans les parlers de l'Est on emploie la particule *mie* qui subsiste jusqu'à nos jours dans le lorrain. Les deux particules voisinent dans le normand du Nord, le picard, le wallon.

### 6.4. Structure grammaticale de la phrase.

Pour exprimer les relations entre les termes de la proposition et indiquer la fonction syntaxique des mots l'afr. utilise en premier lieu la forme flexionnelle du nom et du verbe.

Le système casuel comporte deux cas. Il est impossible de délimiter nettement les multiples fonctions à l'aide de deux cas, surtout les fonctions secondaires. Le cas régime est utilisé pour toutes sortes de compléments (direct, indirect, circonstanciel et complément de nom) ce qui nécessite l'utilisation de différents autres moyens d'expression grammaticale. Ce sont les prépositions et l'ordre des mots qui assument cette fonction. Le cas régime sans préposition peut assumer les fonctions du complément direct, complément indirect, complément du nom. L'emploi du nom sans préposition en fonction circonstancielle n'est pas fréquent, ce sont surtout les circonstanciers de temps, p. ex. *cette année, le soir, le matin*.

Les prépositions caractérisent les noms en fonction circonstancielle. La place du complément circonstanciel est libre. Le complément de nom exprimé par un substantif est précédé de règle par la préposition *de* qui devient un vrai outil grammatical pour exprimer les relations d'appartenance et de possession. La postposition du complément de nom est assez stable.

Pour exprimer les relations de possession au cas où le complément de nom est exprimé par un nom de personne on utilise également la préposition *al*, p. ex. *filz al rei*.

Souvent le complément de nom est intercalé entre l'article et le nom: p.ex. *li deo inimi* (Ste Eulalie).

La chute du système casuel fait remplacer les termes secondaires sans préposition par les tours prépositionnels vers la fin du XIII s.

Seul le complément direct utilise le cas régime sans préposition. Il se déplace librement en proposition.

### 6.5. La fréquence des prépositions

La fréquence des prépositions en afr. dans la phrase s'est accrue. Les prépositions gardent leur valeur concrète. En plus elles commencent à marquer les rapports syntaxiques qui revenaient en latin aux désinences casuelles, telles sont *de*, *a(d)*. Au début elles précisent les valeurs grammaticales telles que l'appartenance et la possession. Ensuite ces deux prépositions marquent la subordination dans les constructions verbales: '*verbe + préposition + infinitif*' où l'infinitif joue le rôle du complément. Les verbes de sentiment et ceux qui marquent l'ordre et le commencement de l'action régissent de préférence un infinitif précédé de la préposition *à*. Les verbes d'opinion, de perception et plusieurs d'autres demandent la préposition *de* devant l'infinitif. La plupart des infinitifs se rattachent directement au verbe et composent avec celui-ci un prédicat verbal composé. Ce sont les verbes à valeur de modalité (*poir, vouloir, devoir*), les verbes d'aspect (*aller, venir, cesser*). Les constructions issues des tours latins accusatifs (*accusativus cum infinitivo*) ne comportent pas de prépositions.

Les tours impersonnels utilisent deux variétés de rection: sans préposition et avec les prépositions *de* et *à*. La rection de l'infinitif complément est loin d'être fixe; les siècles suivants connaîtront encore maints flottements.

En afr. et jusqu'aux XVI–XVII ss. les groupes syntaxiques ont une constitution particulière: la proposition *de* ne se répète pas nécessairement dans chaque groupe; il suffit de la nommer une seule fois.

P. ex. *Al tens de Noé et al tens Abraam et al David...* (St Alexis)

### 6.6. La parataxe.

La phrase complexe présente tout comme en français moderne une suite de plusieurs propositions soit juxtaposées (parataxe – паратакис, *прилаг. паратакисический*), soit subordonnées (hypotaxe — гипотакис, *прилаг. гипотакисический*). La parataxe est préférée en tradition orale. Elle relate une suite d'actions ou bien des faits simultanés. Souvent les propositions juxtaposées renferment une coordination ou une subordination implicite.

Les relations de subordination exprimées par les propositions juxtaposées sont très variables, ce sont les rapports de cause, de concession, d'hypothèse, de condition.

P. ex. *En la citet nen est remes paien.*

*Ne seit ocis o devient chrestien* (Rol.)

Pour exprimer les rapports de subordination les propositions juxtaposées utilisent le mode, en particulier pour exprimer l'hypothèse et la concession.

P. ex. *Seit ki l'ociet, tut pais puis avriums* (Rol.).

Fréquentes sont les propositions juxtaposées dont la principale est introduite par le pronom neutre démonstratif, tandis que la proposition suivante tient lieu d'une complétive.

P. ex. *Ço sent Rolant de sun tens n'i ad plus* (Rol.)

Il y a également les propositions juxtaposées dont la deuxième est équivalente à une subordonnée relative.

P. ex. *En la citet nen at remes paien, ne seit ocis...* (Rol.).

Les propositions coordonnées utilisent en afr. les conjonctions *si, et, meis, or, ne*. La conjonction *si* est plus fréquente que *et*.

La prédominance de la parataxe sur l'hypotaxe s'explique:

1) par les modifications phonétiques: à la suite des modifications plusieurs conjonctions coïncident avec certaines prépositions: lat. *dum* > *do, de = de*; lat. *aut* > *au = a+le > al > au*;

2) l'afr. reflète la langue parlée qui se contente à l'époque de constructions simples ou bien des propositions juxtaposées.

### 6.7. L'hypotaxe.

La subordination s'exprime à l'aide des conjonctions, pronoms, adverbess hérités du latin: p. ex. *que* < lat. *quod, quam, quia*; *quand* < lat. *quando*; *com(e)* < lat. *quomodo*.

Cependant les rapports entre les phénomènes et les faits se précisent et demandent de nouveaux moyens pour les exprimer. Les conjonctions existantes deviennent polyvalentes. P.ex., la conjonction *que* joue en afr. le rôle d'un subordonnant universel. Elle introduit les subordonnées de cause, de comparaison, de conséquence, etc. La question indirecte qui porte sur le complément direct est introduite aussi par la conjonction *que* sans antécédent.

P. ex. *Conselle moi que nos férons* (Tristan).

Au cours de l'évolution de l'afr. il se forme toutefois de nouvelles conjonctions qui sont composées à la base de *que* à l'aide des prépositions et des adverbess: p. ex. *avant ço que, après ço que, tant que, pur ço que, quand que* etc.

Pendant la période afr. ces constructions sont en voie de formation, leurs parties ne se sont pas soudées et peuvent être séparées par différents termes de la phrase. En se grammaticalisant la plupart des constructions perdent le pronom démonstratif: *avant ço que* > *avant que, après ço que* > *après que* etc. Ce qui constitue une des particularités de la phrase complexe en afr., c'est la grande variété de moyens d'expression synonymiques. P.ex. pour marquer différents liens de subordination, a-t-on recours:

1) aux propositions juxtaposées et aux modes du verbe;

2) de même qu'aux propositions complexes subordonnées employant des conjonctions simples et composées.

En guise de conclusion notons *une tendance* qui caractérise le développement de la phrase complexe en afr. – c'est *le progrès de l'hypotaxe au dépense de la parataxe* et l'enrichissement continu des conjonctions composées ce qui diminue le rôle des moyens morphologiques. *Une autre tendance – les conjonctions polyvalentes tendent à restreindre leur emploi et à spécifier leur valeur.*

#### 6.8. L'évolution de la syntaxe aux XIV—XVI ss.

Pendant les XIV– XVI ss. c'est *la fixation progressive de l'ordre direct des mots* qui va de front avec l'élimination de formes casuelles du nom et l'amuïssement et le nivellement des désinences dans le verbe. L'ordre des mots devient régulier dans les groupes syntaxiques: sujet – prédicat, déterminé –déterminant, prédicat – complément du nom. La morphologie devient plus simple, la syntaxe doit exprimer les valeurs de différentes formes. Ce qui oppose le mfr. à l'afr. c'est *le progrès notable de la phrase complexe, basée sur la subordination*, surtout dans les ouvrages savants. Il apparaît des périodes de plusieurs subordonnées et de tours infinitifs et participes, sous l'influence du latin. Le latin continue à influencer le français grâce au développement des sciences. Le mfr. crée un grand inventaire de conjonctions composées. L'usage de l'infinitif et du participe absolu se répand. Pendant le XIV s. la subordination prend le dessus sur la coordination.

Au XVII s. grâce à l'activité des grammairiens et écrivains *la normalisation établit définitivement la structure de la proposition* indépendante et de la phrase complexe, qui sont utilisées en français moderne.

### 7. Histoire interne. Vocabulaire

#### 7.1. Le fonds primitif du vocabulaire.

Le fonds primitif du vocabulaire afr. est celui du latin populaire. Il est constitué de différentes couches lexicales (*le fonds latin, le substrat celtique et le superstrat germanique*). Le substrat latin constitue l'essentiel du lexique français: les mots d'origine latine présentent la majorité écrasante du vocabulaire. Ils désignent les objets, les actes et les notions indispensables à la vie commune. Ils servent de base à la formation des dérivés. Le lexique celtique et germanique n'est pas nombreux. Il est d'un rendement restreint et spécialisé. Les mots d'origine celtique se rapportent à l'activité des paysans, à la campagne (*benne, charrue, bouge, alouette* etc.). Le superstrat germanique a fourni surtout le lexique militaire (*garder, hache, flèche, healme*). Les mots relatifs à l'esprit guerrier des peuplades germaniques (afr. *orgoil, honte, hardi*) sont aussi d'origine germanique. Il y a des mots de la vie de tous les jours (*blé, trop, blanc, jarbe – "gerbe"*), plusieurs noms propres (*Charles, Rolant,*



*Louis* etc.). Le mode de vie de l'époque féodale, la vie économique, politique et culturelle de la société demandent la création de nouveaux mots et expressions.

## 7.2. L'enrichissement du lexique.

L'enrichissement lexical s'effectue par dérivation propre et impropre, par composition, grâce aux emprunts et à l'évolution du sens des vocables.

a) *La dérivation propre* s'effectue par voie affixale, surtout à la suite de l'usage de nombreux suffixes. Ce qui est particulier à l'afr. c'est l'existence de plusieurs suffixes synonymiques. Il existe des nuances de sens et de style dans ces synonymes, mais elles échappent aux lecteurs contemporains. P. ex. les dérivés du mot '*folie*' – *folance, folasterie, folorie, fol(e)té, folece, folage, foliance, fololement, foloison, folor*. Le français contemporain en conserve deux unités lexicales: *folie, folâtrie*.

b) *La dérivation préfixale* caractérise en premier lieu le verbe afr. Les dérivés parasynthétiques (*préfixe+radical+suffixe*) sont fréquents dans le verbe.

c) *La dérivation régressive* ou *directe* consiste en substantivation du radical d'un substantif: p. ex. *cri* du verbe *crier*, *arest* du verbe *arester*. Ce procédé connaît une extension notable jusqu'à l'époque du français classique (XVII–XVIII ss.).

d) *La dérivation impropre* ou *la conversion*. Les infinitifs deviennent substantifs: *le savoir, le dîner, le rire*.

e) La composition est utilisée surtout à partir du XIII s. Le mode de composition le plus important c'est la combinaison d'un adjectif et d'un substantif: p. ex. *bonheür, petit-fils, sage femme, grand-mère*. L'ordre inverse est moins usité: p. ex. *vinaigre* (XIII s.). Ce mode de composition est plus usité depuis les XIV–XV ss. (p. ex. *Rochefort, Mont-blanc*). Un autre type de nom composé est présenté par deux substantifs: p. ex. *orfèvre*. Les composés dont le deuxième élément est un nom de personne survivent dans les noms de lieu. Ce sont des combinaisons afr. *cas sujet + cas régime*: p. ex. *Bourg-leComte, Bourg-le-Roi, Bourg-Sainte-Marie, Pont-l'Evêque, Pontchâteau* etc.

f) *Les changements de sens* s'effectuent à toutes les étapes de l'évolution d'une langue. Les exemples de l'extension et de la restriction de sens sont aussi nombreux en afr. Voilà quelques exemples de l'élargissement du sens: lat. *villa* – загородный дом, поместье > afr. *ville* – ферма, деревня > frm. *ville* – город; de la restriction du sens: lat. *ponere* – класть > *pondre* класть яйца; lat. *trahere* – тянуть > *traire* доить; lat. *separare* – отделять > *sevrer* – отнимать ребёнка от груди. L'emploi métaphorique est toujours une source de polysémie: p.ex. *prunelle* < *prune*; *esclave* > *slave*, parce que certaines peuplades slaves ont été réduites à l'esclavage.

La synonymie est florissante en afr. Elle est propre aux certaines couches du lexique français qui caractérisent les modes de vie et d'activité de l'époque: *la guerre, les croisades, les loisirs, les qualités des gens, les sentiments*.

Le développement de la scolastique et de la littérature courtoise appelle la création d'un nouveau *vocabulaire abstrait*, car le latin populaire a éliminé la grande part de cette couche lexicale. L'afr. y procède par différentes voies. D'une part c'est

le mot concret déjà existant dans la langue qui élargit sa signification et reçoit un sens abstrait: p. ex. afr. *sagesse* ‘чувство вкуса’ en français moderne veut dire ‘мудрость’; afr. *considerer* ‘наблюдать за звёздами’ en français moderne veut dire ‘рассматривать’; afr. *talent* ‘денежная единица’ veut dire aujourd’hui ‘талант’.

D’autre part le français se procure le mot indispensable *par emprunt et par calque*. Ceci vaut non seulement pour le lexique abstrait, mais surtout pour le vocabulaire de la vie économique, culturelle et politique.

La source essentielle de l’emprunt c’est *le latin*. A l’époque le latin est langue de l’administration, de l’enseignement, de la science et du culte. Les clercs sont bilingues, ils se servent des deux langues. Les emprunts les plus archaïques sont des mots d’église. P. ex. *diable, evesque, apostre, image, virginitet*.

Plusieurs sont les mots *d’origine grecque* arrivés en afr. par l’intermédiaire du latin. Au XIII s. apparaissent les mots du langage de la médecine, du droit, de la rhétorique: p. ex. *authentique, dilatation, excessif, mutation, opposition, physicien, spectacle, ultime* etc.

Le caractère savant de ces mots se fait voir dans leur forme phonique qui est étrangère à celle des vocables afr. Les mots savants maintiennent:

- a) les consonnes occlusives intervocaliques: p. ex. *vital*;
- b) les voyelles protoniques dans les mots polysyllabiques: p. ex. *réalité*;
- c) les consonnes postlinguales non palatales ‘c+a’: p. ex. *camp*;
- d) les consonnes bilabiales et postlinguales en position intervocalique: p. ex. *apostre, image*.

Les mots savants se sont assimilés aux mots afr.:

- a) c’est le déplacement de l’accent: p. ex. lat. *últimus* > *ultime*, lat. *calicis* > *calice*;
- b) parfois c’est l’assimilation morphologique: le mot savant reçoit un suffixe francisé *-tion, -té*, etc.

A la suite des emprunts au latin se forme en afr. un lexique dit savant qui est parallèle au lexique d’origine populaire. Les doublets étymologiques diffèrent par leur forme phonique et leur signification, le mot d’origine populaire étant concret et le mot d’origine savante appartenant le plus souvent au lexique abstrait ou scientifique, c.-à-d. il reçoit une signification spécialisée: p. ex. *chose – cause; (h)ostel – (h)ospital; avoué – avocat; coucher – colloquer*.

Il existe également des doublets étymologiques parmi les suffixes et préfixes: p. ex. *-ure* et *-ature*: *allure – filature*; *-aison* et *-ation*: *raison* et *mutation*; *-el* et *-al*: *réel* et *légal*; *en-* et *in-*.

Les doublets étymologiques et les mots savants vont enrichir considérablement le français aux époques ultérieures, surtout pendant les XIV–XVII ss.

Les croisades du XII s. apportent les premiers mots arabes et persans tels que *alchimie, jupe, caravanne, échecs, amiral, azur, coton, sucre*, etc.

Grâce à la littérature provençale plusieurs mots d’origine occitane sont entrés dans la langue d’oïl du Nord: p. ex. *abeille, ballade, cabane, salade*.

Les contacts avec les peuples scandinaves apportent les termes marins: *bateau, est, ouest, nord, crique, vague.*

## **8. Histoire externe. Varia**

### *8.1. Le problème de la standardisation du français.*

Le problème de la standardisation du français s'est posé dès ses origines. Par ex., il est difficile de localiser 'Les serments de Strasbourg' parce qu'il n'y a pas de traits dialectaux dans ce texte. Au Moyen Age les oeuvres sont rédigées dans des variétés écrites déjà relativement stables – dans les dialectes qui avaient des particularités phonétiques et morphologiques, mais aussi plusieurs traits communs. Dès le XIII s. le francien, c.-à.-d. le dialecte de l'Ile-de-France, est prédominant et commence à jouer régulièrement le rôle juridique. Dès le Moyen Age le français sort de la région de langue d'oïl, il commence à s'imposer en zone de la langue d'oc, surtout après la croisade au XIII s. Une de ces variétés s'impose en Angleterre et s'appelle dialecte anglo-normand.

La centralisation s'accroît au XVI s qui voit apparaître les premiers grammairiens. Par l'Ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539 le roi François I prescrit l'usage du français comme langue judiciaire. Le français gagne alors de nouvelles fonctions telles que langue scientifique, religieuse, etc.

Les XVII et XVIII ss. sont une époque du centralisme dans les Etats européens sur le plan politique, économique et culturel. L'apparition de l'imprimerie amène la parution de plusieurs grammaires, dictionnaires. En 1634 est fondée l'Académie française. Les premiers dictionnaires de l'Académie proposent comme modèle la langue des nobles, de hautes classes sociales. Le mouvement de standardisation laisse subsister la diglossie 'standard – dialecte' et la majeure partie de la population reste unilingue dialectale. Cette diglossie évolue à partir de la fin du XVIII s. et elle s'est résolue pendant le XIX s. Politique linguistique de la France républicaine qui est l'état moderne, industrialisé et urbanisé, conscription militaire, diffusion de journal, l'enseignement obligatoire, mobilité physique et sociale – tous ces facteurs font disparaître les dialectes.

Ce mouvement s'accroît au XX s. La guerre mondiale mêle étroitement les hommes de diverses origines géographiques et sociales. La mobilité est accentuée par les congés payés dès 1936. Le dialecte disparaît en plusieurs endroits, les variétés régionales du langage deviennent moins sensibles.

A présent dans la linguistique française on parle du modèle standard qui reflète le français parisien neutre, c.-à.-d. le français des fonctionnaires, des intellectuels, de la radio, de la télévision. P.Léon mentionne que dans toutes les régions de France il

existe une prononciation commune acceptée partout. Cette prononciation est appelée par P.Léon ‘français régional’ ou bien ‘français standardisé’.

### 8.2. Tendances d'évolution du français moderne.

De nos jours le français continue à se développer. Le système phonétique est assez stable, mais quand même il y a quelques tendances qu'on peut observer.

a) C'est la confusion de [øe] et [e], parce que cette opposition est assez faible.

b) C'est la confusion de [ʀ] et [nj]: ‘gagner’ et ‘panier’ sont prononcés également.

c) C'est une confusion de [lj] et [j], p. ex. ‘soulier’ et ‘souiller’ se confondent, ‘million’ est prononcé ‘million’ et ‘mijon’.

d) L'opposition des voyelles brèves et longues est abolie.

e) Un nouveau phonème est apparu, c'est le phonème [ŋ] dans les mots anglais.

f) L'influence de la graphie sur la prononciation est plus nette que jamais. On se prononce ‘but’, ‘fait’ avec consonnes finales.

g) Les liaisons se réduisent.

En morphologie le passé simple et le passé antérieur tendent à disparaître. On produit des temps surcomposés. Les tournures périphrastiques verbales se généralisent. Les adjectifs nouvellement créés tendent de ne plus avoir de marque de genre: *atomique*, *énarchique* ( de l'E.N.A. – Ecole Nationale d'Administration), *encastrable*.

Du côté du lexique c'est l'enrichissement à l'aide de dérivation et les emprunts (surtout à l'américain), la formation des mots internationaux à base de latin et de grec dans les domaines scientifique et technique. Ensuite c'est la création de mots-tandems du type ‘jupe-culotte’, ‘porte-fenêtre’, ‘porte-drapeau’. Au XX s. grâce à la mobilité sociale le français familier pénètre dans le langage soutenu.

## THÈME II. PHONÉTIQUE FRANÇAISE

### Plan:

1. Objet d'étude de la phonétique et les tâches que la phonétique accomplit en tant que science linguistique. Phonétique en tant que matière linguistique: son objet et ses méthodes. La forme matérielle du son. Phonétique théorique.
2. Formation des sons. Aspect triple de l'étude des sons du langage (anatomique/physiologique, acoustique, linguistique). Base articulaire. Méthodes phonétiques.
3. Principes et classification des sons du langage. Phonétisme du français (principes de classification). Voyelles et consonnes. La classification des consonnes. Les traits particuliers et essentiels du consonantisme français. La transcription en tant qu'un moyen spécial pour la représentation écrite des sons du langage. Types de transcription. La transcription propre aux sons du français. Classification des voyelles. La dynamique des tendances contemporaines en voyelles et consonnes.
4. Phonologie et son apparition. phonétique et phonologie. Notion de phonème. Phonologie. L'apparition de la phonologie. Phonétique et Phonologie. Notion d'un phonème. Variantes de phonème.
5. Notion de système phonologique. Problèmes d'analyse phonologique.
6. Indices des phonèmes. Identification des phonèmes dans un mot. Méthodes d'analyse sémantique et par distribution, leur rôle dans l'identification des phonèmes dans une langue.
7. Modifications et alternances des phonemes. Modification des phonèmes dans la chaîne parlée. Assimilation. Dissimilation. Accomodation
8. Modifications positionnelles des sons. Modifications positionnelles (quantitatives). Alternances phonétiques et historiques.
9. Le son [ə] instable. La liaison et l'enchaînement. Le son [ə] instable. La liaison. La liaison vocalique. L'enchaînement.
10. Notion de syllabe. Notion de syllabe. Définitions différentes de la syllabe. Constitution de la syllabe en français.
11. Règles de syllabation. Caractéristiques des syllabes françaises. Règles de syllabation.
12. Niveau suprasegmental de la phonétique. Phonétique syntactique ou suprasegmentale. Prosodie et ses composantes. Intonation. Ses fonctions. Dix intonations de P. Delattre. Intonème (prosodème).
13. Accentuation du français. Accentuation du français. Groupe rythmique ou accentuel. Les accents.
14. Mélodie.
15. L'intonation dans les propositions.
16. Types de phrase affectives.
17. Aspect stylistique de la phonétique. Phonostylistique. Histoire. Notion de situation de communication. Styles. Culture de la parole.
18. Orthoépie du français. Orthoépie. Norme orthoépique. Dialectes. Styles.

### Bibliographie :

1. Фёдоров, В. А. Теоретическая фонетика французского языка : учебно-методическое пособие для вузов / В. А. Фёдоров. – Воронеж : Издательско-полиграфический центр Воронежского государственного университета, 2008. – 63 с.
2. Бурчинский, В. Н. Теоретическая фонетика французского языка : учебное пособие / В. Н. Бурчинский. – М. : Восток-Запад, 2006. – 181 с.
3. Рапанович, А. Н. Фонетика французского языка. Курс нормативной фонетики и дикции / А. Н. Рапанович. – М. : Альянс, 2014. – 288 с.

- 4.Щерба, Л. В. Фонетика французского языка / Л. В. Щерба. – М., 1963. – 380 с.  
5.Shigarevskaja, N. Traité de phonétique française. Cours théorique / N. Shigarevskaja. – Moscou : Vysšaja škola, 1982. – 271 p.

## **1. Objet d'étude de la phonétique et les tâches que la phonétique accomplit en tant que science linguistique**

### *1.1. Phonétique en tant que matière linguistique: son objet et ses méthodes.*

Il y a deux façons pour l'homme de s'exprimer: à l'aide de la parole et il peut aussi utiliser les signes écrits. La langue écrite n'est autre chose qu'une forme conventionnelle de la langue parlée. L'écriture a pour base la forme orale de la langue. L'alphabet de la majorité des langues est formé à partir des sons qui constituent leur système phonétique, exception faite de quelques écritures hiéroglyphiques telles que celles du chinois, par exemple.

Les mots et les morphèmes revêtent tous une forme phonique, ils n'existent pas en dehors de la forme phonique. La forme phonique constitue l'objet d'une branche spéciale de la linguistique, appelée *phonétique* dont l'attention est surtout concentrée sur l'étude des sons. Le nombre de sons est restreint, tandis que la quantité des mots et des morphèmes est immense. C'est propre à n'importe quelle langue. Le son n'est pas forcément lié à tel ou tel mot ou morphème, cela aurait fait l'usage d'une langue pratiquement impossible. Un même son peut représenter une grande quantité de mots et de morphèmes.

*La phonétique étudie l'ensemble des moyens phoniques d'expression d'une langue: les sons, leurs différentes combinaisons et modifications, leur emploi dans le langage (la phonétique segmentale), les nombreux procédés intonatoires utilisés par l'idiome tels que les accents, la mélodie, le rythme (la phonétique suprasegmentale).*

La science de la phonétique a plusieurs branches qui emploient des méthodes appropriées .

*1.La phonétique descriptive* s'occupe de l'étude des sons du langage pris à une époque déterminée de l'histoire de la langue, par ex ., le milieu du XX – me siècle. (synchronique, « horisontale »)

*2.La phonétique expérimentale* emploie les appareils enregistreurs et autres instruments qui permettent d'observer les sons articulés avec une acuité de beaucoup supérieure à celle de nos sens et avec une précision objective.

*3.La phonologie.* Il y a au moins deux sens différents de ce terme : *Ferdinand de Saussure* et *Maurice Grammont* emploient ce terme dans le sens d'une étude des sons articulés et leurs combinaisons, sans chercher dans quelle langue ils sont réalisés, ni même à proprement parler, s'ils le sont dans aucune. Au contraire, «Le Cercle linguistique de Prague», en s'appuyant sur les études de *Baudouin de Courteney* et de *Saussure*, constate qu'une langue donnée n'emploie jamais qu'une partie restreinte d'éléments phoniques que peut produire l'appareil vocal de l'homme, et la phonologie se contente d'étudier dans la masse de toutes les nuances

innombrables de sons possibles, ces sons seulement qui ont un intérêt sous le rapport de leur fonction dans la langue, et en particulier, de la valeur significative qui rend possible la compréhension des mots dans la compositions desquels ils entrent.

Ainsi, la phonétique française peut étudier en principe toutes les nuances de l'«a» en tant qu'élément sonore, abstraction faite de leurs fonctions dans la langue, tandis que la phonologie française ne s'occupe que des oppositions et des corrélations des «a» qui rendent possible la distinction du sens des mots.

P. ex. : *pâte – patte ; hâler – aller.*

Elle ne s'occupe que des « a » qui sont un élément signifiant : elle dégage la fonction différenciatrice des éléments phoniques.

1. La phonétique générale, après avoir composé les phonétiques des différentes langues, généralise leurs données et construit une théorie générale du mécanisme de la production des sons articulés (ainsi que de leur constitution intime, commune aux sons des différentes langues).

2. La phonétique normative formule en s'appuyant sur les données apportées par les phonétiques générale, descriptive, expérimentale et historique des prescriptions impératives pour la prononciation correcte d'une langue. Elle profite des données fournies par ces sciences pour enseigner à articuler correctement les sons d'une langue.

3. La phonétique historique, appelée aussi dynamique, évaluative ou diachronique, «verticale» ne considère pas les sons d'une langue à une telle époque déterminée, mais elle les étudie à travers plusieurs époques et elle observe leurs modifications dans le temps. Elle s'efforce d'expliquer ces modifications en déterminant leur nature et les conditions physiologiques, physiques et sociales qui ont pu les produire, elle détermine le moment précis de chaque modification, ainsi que le territoire sur lequel elle s'étendit. Sur cette base elle tâche de formuler certaines régularités dans ces modifications, régularités qu'on appelle «lois phonétiques».

### *1.2. La forme matérielle du son.*

Etant une science linguistique la phonétique utilise les méthodes d'analyse de celle-ci. La phonétique a aussi ses propres méthodes qui tiennent du fait que son objet est spécifique: la phonétique étudie la forme phonique du langage, sa forme matérielle. Elle étudie les faits *de la production, de la transmission et de la perception des sons*.

Parmi les faits physiologiques, physiques et perceptifs on peut sélectionner ceux qui assurent la communication du sens: c'est *la phonétique fonctionnelle* ou *phonologie*, dont les méthodes relèvent de la linguistique.

### *1.3. Phonétique théorique*

La similarité des sons n'est pas un facteur déterminant, l'essentiel pour la compréhension du système phonique d'une langue est comment ces sons fonctionnent dans la langue. C'est la phonétique théorique qui s'en occupe.

*La phonétique théorique a pour but de mettre en valeur les caractéristiques essentielles du système phonétique, son fonctionnement en tant que système, de préciser la place qu'occupe chaque forme dans le système étudié et si possible de l'expliquer.*

Ainsi, par exemple, il ne suffit pas de constater l'existence de la loi de position qui régit en partie le vocalisme français; il importe de préciser les conditions qui déterminent son application et les causes de son apparition en français.

Bien que la phonétique forme une discipline à part, elle est étroitement liée aux autres branches de la linguistique telles que la grammaire et la lexicologie anciennes et modernes. C'est que les sons, les accents et les tons constituent la forme phonique des morphèmes, des mots et des phrases et n'existent pas en dehors de ces derniers.

La phonétique fournit à l'histoire de la langue et surtout à l'étymologie des explications indispensables. Elle est à la base de la linguistique comparative qui établit la parenté des langues et explique l'origine commune des mots qui paraissent différents: *octo (latin), huit (français), otto (italien), ocho (espagnol)*.

Les liens les plus étroits unissent la phonétique et la grammaire du fait que cette dernière utilise, à ses propres fins, maints phénomènes d'ordre phonétique. Plusieurs de ceux-ci assument des fonctions grammaticales, telles les alternances (*il met – ils mettent; il a – il avait; neuf – neuve; le ton (phrase énonciative – phrase interrogative); interjections, etc.* Les rapports sont d'ailleurs mutuels: pour comprendre le caractère particulier de l'accentuation française qui ne porte pas sur le mot, mais sur un groupe rythmique, il faut tenir compte de la structure morphologique du mot français, etc.

La phonétique est aussi liée à plusieurs sciences non linguistiques, telles que la psychologie, les mathématiques, etc. A la différence des autres disciplines linguistiques, la phonétique a des rapports étroits avec la physique et la physiologie.

Il est à noter que la phonétique comporte plusieurs branches: *la phonétique générale, la phonétique descriptive, la phonétique comparée.*

*La phonétique descriptive* est l'étude du système phonétique d'une langue donnée (ou d'un dialecte), l'analyse de ses particularités. Elle constitue l'objet de notre cours en phonétique théorique.

## **2. Formation des sons. Aspect triple de l'étude des sons du langage (anatomique/physiologique, acoustique, linguistique). Base articulaire. Méthodes phonétiques.**

### *I. Organes phonateurs (phonatoires) et la physiologie des sons.*

L'homme n'a pas à proprement parler d'organes de parole. Les organes qu'on a l'habitude d'appeler ainsi ont des fonctions purement biologiques (de respiration, de consommation de nourriture, etc.). Ces organes ont été adaptés



secondairement à la fonction communicative.

L'appareil phonatoire de l'homme comporte trois parties: a) l'*appareil respiratoire* qui fournit le courant d'air nécessaire à la production de la plupart des sons du langage à partir des poumons; b) le *larynx* contenant les cordes vocales, responsable à la fois du voisement (caractère sourd, sonore des sons) et de l'intensité; c) les *cavités supraglotiques (résonateurs)* qui donnent leur caractère aux sons par le jeu d'organes mobiles modifiant le volume et la forme de chaque cavité.

Il importe de tenir compte du fait que le son perçu par l'oreille est enregistré dans le cerveau. La prononciation d'un son suppose, par contre, un ordre du cerveau transmis aux organes phonateurs.

## II. *Acoustique du son (la transmission du son)*

Depuis le milieu du XX siècle on commence à porter un vif intérêt à l'acoustique des sons du langage humain, alors que la physiologie des sons a été plus ou moins bien décrite au XVII siècle.

Néanmoins, la physique, et notamment l'acoustique, a fait d'immenses progrès au cours du XX siècle. Elle nous fournit la possibilité d'analyser, d'une manière effective et convaincante, à l'aide d'instruments de haute précision, l'aspect acoustique du son.

Souvent l'analyse acoustique se combine avec l'examen physiologique en donnant des précisions nécessaires. Tel est le cas des voyelles nasales dont l'origine a été maintes fois discutée. On contestait particulièrement que l'apparition des voyelles nasales soit due à l'accommodation des voyelles orales à la consonne nasale qui les suivit. L'analyse spectrographique qui établit la présence des fréquences basses dans les consonnes nasales, fournit un argument important à l'appui de la thèse exposée ci-dessus.

L'acoustique nous apprend que le son consiste en ondes qui sont produites par les vibrations d'un corps élastique et se propagent dans l'air à une vitesse de 340 m/s ou dans toute autre matière. Quand les ondes atteignent notre oreille, elles agissent sur les nerfs auditifs et y produisent l'impression du son.

Donc, tous les sons de la langue peuvent être appréciés du point de vue articulaire et acoustique.

Le troisième aspect du son, *son aspect fonctionnel ou linguistique*, nous en allons parler dans la Phonologie.

## III. *Base articulaire*

Les phonéticiens français n'utilisent pas ce terme. Il n'y a que L. Roudet qui emploie le terme "base d'articulation". C'est L. Ščerba qui parle de la position des organes de la parole caractéristique pour la langue française, de certaines tendances générales et des habitudes acquises par un peuple au cours de son évolution qui leur sont propres traitant cela de *base articulaire*.

*D'après N. Chigarevskaïa c'est l'ensemble des habitudes innées et acquises dans le fonctionnement des organes de la parole.*

La base articulaire du français de nos jours a quelques traits particuliers qui opposent le français à plusieurs autres langues.

1. *La première caractéristique capitale de l'articulation française relève du caractère de la tension musculaire des organes de la parole.* Grâce à la tension musculaire le timbre des voyelles françaises est net et précis.

2. *Le second trait important c'est ce que le français manifeste une prédilection préférée pour l'articulation antérieure.* La plupart des voyelles et des consonnes du français moderne sont articulées dans la partie antérieure de la bouche. Le français possède 9 voyelles et 17 consonnes formées dans la partie antérieure de la bouche et 6 voyelles et 3 consonnes qui soient formées à l'arrière de la bouche.

3. *L'articulation française est appelée dorsale,* la pointe de la langue se trouvant toujours près des alvéoles des dents d'en bas. Le français connaît également l'articulation apicale pour les [ʃ], [ʒ], [l] et pour le [r], lorsqu'il est une vibrante prélinguale.

4. *Le français emploie beaucoup l'articulation labiale* qui est très énergique. L'articulation linguale s'accompagne d'une projection et d'un arrondissement labiaux. Le jeu labial est très important pour le français. Il se manifeste dans l'articulation des consonnes. La moitié des voyelles étant labiales, entre autre les voyelles antérieures labiales qui enrichissent de beaucoup le vocalisme français. Pour ce qui est des consonnes françaises elles sont toutes nuancées en [ə].

*Il y a lieu de signaler un cas particulier de la prononciation française, c'est la combinaison de deux articulations, antérieure et labiale, phénomène peu commun dans les autres langues et complètement ignoré par la langue russe.*

5. *Il y a encore une particularité à noter en ce qui concerne le jeu actif du voile du palais qui met en valeur le résonateur des fosses nasales.* Il en résulte des sons nasaux. La nasalité dans les voyelles françaises est une caractéristique capitale qui est de plus en plus rare dans le phonétisme des autres langues.

De ce fait, si quelqu'un de vous voulait avoir un accent français il ferait mieux de reconstruire ses habitudes articulatoires en tenant compte des particularités que nous avons mentionnées.

#### IV. *Méthodes d'analyse phonétique*

Outre les méthodes d'analyse linguistique qu'elle utilise en tant que science linguistique. La phonétique a ses propres méthodes qui tiennent au fait que son objet est spécifique.

Il faut savoir comment les sons sont produits et sont perçus; cet aspect de la phonétique demande l'application de méthodes propres à la physiologie.

*C'est la phonétique articulatoire qui s'en occupe.*

La phonétique étudie la forme phonique du langage. Comment le son est transmis, sa forme matérielle. Un son est produit par les vibrations d'un corps sonore. Quand on analyse tous les éléments du système phonique d'une langue il s'agit d'examiner la hauteur, la durée et l'intensité des ondes sonores. Ce qui relève de la physique, et, en particulier, d'une de ses branches appelée l'acoustique. *C'est la phonétique acoustique qui s'en occupe.*

*La phonétique auditive (ou perceptive)* étudie la réception des sons par le destinataire. Elle est historiquement à l'origine des travaux de phonétique, mais elle est aujourd'hui abandonnée, à cause de son caractère subjectif.

Dans le cas des phonétiques articulatoires et acoustiques on se sert de la méthode dite *objective*. La méthode de la phonétique auditive est considérée comme *subjective*.

Il y a des correspondances entre les résultats obtenus par ces différentes méthodes. Mais toute analyse aboutit toujours à une interprétation linguistique.

### **3. Principes et classification des sons du langage**

#### *3.1. Phonétisme du français (principes de classification).*

Le caractère particulier du phonétisme d'une langue se manifeste dans 1) *la quantité* des phonèmes, 2) *leur qualité* – leurs oppositions phonologiques et les caractéristiques phonétiques – et 3) *leurs combinaisons possibles*.

Le phonétisme français comprend deux grandes classes de sons distincts: 15 voyelles (le système vocalique traditionnel ou de B. Malberg) et 20 consonnes (d'après le schéma traditionnel de L. Ščerba), en anglais 21 voyelles et 25 consonnes.

Les caractéristiques phonétiques n'ont pas toutes une valeur phonématique. La diversité des systèmes phoniques se réalise en différentes oppositions phonématiques: en russe – consonne dure/consonne mouillée; en français – voyelle nasale/voyelle orale, voyelle antérieure non labiale/voyelle antérieure labiale, etc.

Dans la chaîne parlée les phonèmes composent des groupements variés.

Il y a des groupements qui existent en français et en russe, il y en a d'autres qui sont fort rares et même proscrits, par exemple, [rm, tk, rg] ne se trouvent jamais en syllabe initiale dans la langue française.

#### *3.2. Voyelles et consonnes. La classification des consonnes.*

##### *Les traits particuliers et essentiels du consonantisme français.*

Le phonétisme français comprend deux grandes classes: *voyelles et consonnes*. Pour délimiter ces groupes de phonèmes, il existe plusieurs critères et notamment *les critères physiologique, acoustique et phonématique*. Il y a lieu de tenir compte de tous ces critères pour arriver à déterminer les limites entre ces classes de sons dans différentes langues. *Le critère physiologique*:

c'est par la tension répandue que les voyelles diffèrent des consonnes, celles-ci se caractérisent par la tension localisée. Pour les consonnes il se produit un rapprochement des organes de la parole et même une occlusion (смычка) ce qui constitue un obstacle considérable au passage de l'air par les cavités de résonance.

*Du point de vue acoustique*, toute voyelle est un ton musical par excellence, alors que toute consonne est un bruit auquel peut s'ajouter le ton musical.

*Du point de vue phonématique*, une voyelle forme toujours une syllabe, c'est un son syllabique par excellence. Toutes les voyelles en français sont donc syllabiques. Par contre les consonnes françaises à elles-seules ne constituent pas de syllabes à l'exception de quelques interjections – *psst!*

**Le classement des consonnes.** *Du point de vue physiologique*, les consonnes sont classées d'après:

I. Le mode d'articulation (la nature de l'obstacle). Il convient de distinguer deux groupes opposés (voir supplément – tableaux):

1) *Les consonnes occlusives (смычные) ou momentanées*, celles pour lesquelles le passage de l'air est complètement fermé (c'est-à-dire comporte une occlusion) en un point donné.

2) *Les consonnes constrictives (щелевые) ou fricatives* pendant l'articulation desquelles l'air sort constamment car il y a seulement un rétrécissement des organes de la parole.

II. Le point d'articulation (le lieu d'articulation et l'organe articulant), le lieu de l'obstacle. D'après le point d'articulation les consonnes sont réparties en:

1) Les consonnes formées avec les lèvres, c'est-à-dire les labiales (bilabiales/губно-губные/; labiodentales /губно-зубные/);

2) Les consonnes formées avec la langue, c'est-à-dire, les linguales (prélinguales /переднеязычные/; médiolinguales /среднеязычные/; postlinguales /заднеязычные/);

Il est à noter que le point d'articulation des consonnes postlinguales en français est plus avancé que ne l'est celui des consonnes correspondantes du russe, ce qui les rend susceptibles de mouillure devant les voyelles antérieures ( car, gare, qui, quai, gai).

3) Les uvulaires: r [ʀ, R].

III. Le présence/absence de la voix (la vibration des cordes vocales).

D'après l'action des cordes vocales les consonnes constituent deux groupes:

1) les consonnes *sourdes*, pour lesquelles le souffle sort sans obstacle des poumons, sans que les cordes vocales vibrent et qui sont de simples bruits;

2) les consonnes *sonores* pendant l'articulation desquelles les cordes vocales vibrent et qui sont des sons mixtes (bruits + ton musical). La distinction sonore/sourde est importante dans le système consonantique français. Ce type d'opposition joue un rôle morphologique considérable: bref – brève, ils sont – ils ont, etc.

IV. La présence ou l'absence de la voix motive la classification *acoustique* des consonnes d'après: la prédominance des bruits ou du ton musical.

D'après la classification acoustique, toutes les consonnes se divisent en bruits et en *sonnantes* (voir supplément – tableaux). Les consonnes-bruits (le terme n'existe pas dans les manuels français qui répartissent les consonnes en deux groupes de

*sourdes et de sonores*, sans tenir compte du rôle particulier des sonnantes, qui les oppose aux autres consonnes sonores.

### **Les traits particuliers et essentiels du consonantisme français. Tendances.**

1. La plupart des consonnes sont formées dans la partie antérieure de la bouche. Les consonnes sont fortes et douces. Toutes les consonnes sont susceptibles d'apparaître dans toutes les positions (initiale, intérieure, finale).

2. En règle générale, les consonnes graphiques initiales se prononcent toujours; les consonnes graphiques intérieures se prononcent presque toujours, avec quelques exceptions (*aptitude*, mais *compter*); les consonnes graphiques finales se prononcent rarement.

La liaison fait apparaître une consonne sous-jacente. L'opposition phonologique "sourde-sonore" est de première importance pour les consonnes du français: honte – onde, vif – vive, bac – bague.

3. Tous les sons du système consonantique se maintiennent fort bien en français. Il n'y a pas, comme pour les voyelles, remaniement en cours. Un seul cas de disparition possible est à signaler: [ɲ] est en train de se transformer pour beaucoup de locuteurs en [n + j] – oignon:[ɔɲɔ̃] est de plus en plus prononcé [ɔnjɔ̃], prononciation plus antérieure.

4. Une nasale vélaire [ŋ] est en train de s'implanter dans le système français à la finale des mots empruntés à l'anglais: parking, camping [pɑ̃kiŋ], [kɑ̃piŋ]. Elle acquiert statut de phonème, car elle entre dans des oppositions:[vɪm] / [vɪŋ], et cela d'autant plus naturellement qu'elle trouve place dans le système.

5. La tendance à la gémiation des consonnes due à l'influence de la graphie. Les gémées sont importantes au contact de deux morphèmes (un préfixe et un radical) immoral, illégal, irresponsable [immɔʁal, illegal, ɪʁɛspɔ̃sabl]. Dans les autres cas, leur conservation, très répandue, passe par affectation; belliqueux, à l'occasion [bellikø], [allɔkasjɔ̃].

6. La tendance à l'assimilation des consonnes-bruits: abcès [ap-sɛ], une page charmante [yn-paf-ʃɑ̃mɑ̃t], disgrâce [diz-gʁɑ:s].

A la différence du russe, et aussi du latin, toutes les consonnes françaises sont dures, le français ne connaissant pas l'opposition phonologique "dure-mouillée"). Nous en avons la preuve dans la transcription des mots russes par les Français, qui marquent le caractère palatalisé des consonnes russes en ajoutant un [j] derrière: saliout. Il convient de noter que les constrictives [ʃ/ʒ] sont un peu plus mouillées que les sons correspondants russes, ceux-ci étant toujours dures. Mais cela au point de vue phonétique et non phonématique.

### *3.3. La transcription en tant qu'un moyen spécial pour la représentation écrite des sons du langage. Types de transcription. La transcription propre aux sons du français.*

La transcription sert à rendre la prononciation exacte d'une langue à l'aide d'un alphabet spécial. Il y a deux types de transcription: phonématique et phonétique.

On utilise *la transcription phonématique* pour noter les phonèmes, abstraction faite des variantes. On utilise *la transcription phonétique* pour noter les principales variétés des phonèmes. Il importe de signaler toutefois que la transcription française emploie d'autres caractères aussi, en particulier, les signes diacritiques: accent grave, accent aigu, accent circonflexe, etc.

### 3.4. Classification des voyelles. La dynamique des tendances contemporaines en voyelles et consonnes.

Traditionnellement, on cite 15 voyelles sur tout l'ensemble des phonèmes du français. C'est la voix qui est à la base de toute voyelle. La voix monte par le pharynx dans la cavité buccale, parfois dans la cavité nasale en même temps. C'est dans ces caisses de résonance ou résonateurs, que se forme le timbre de la voyelle qu'on appelle également "caractéristique".

Dans la caractéristique d'une voyelle française il faut tenir compte de quatre facteurs physiologiques:

1. La position de la langue par rapport au palais. Si le dos de la langue est abaissé, la voyelle est dite *ouverte*. Si le dos de la langue est levé vers le palais dur ou mou, la voyelle est dite *fermée*. C'est l'abaissement de la mâchoire intérieure qui détermine le degré de l'ouverture buccale qu'on appelle encore le degré d'aperture (подъем).

2. La position de la langue par rapport aux dents. Quand la langue est massée vers l'avant de la bouche, il s'agit d'une voyelle *antérieure*.

Quand, par contre, la langue est retirée des alvéoles et qu'il articule à l'arrière de la bouche, il se forme une voyelle *postérieure*. Cela s'appelle aussi la zone d'articulation.

3. Le jeu des lèvres. Si les lèvres ne sont pas avancées, il se forme une voyelle *non labiale* ou non arrondie. Si les lèvres sont avancées et arrondies, il se forme une voyelle *labiale* ou arrondie.

4. Le jeu du voile du palais. Quand le voile du palais est levé fermant le passage dans la cavité nasale, il se forme une voyelle *orale*. Quand le voile du palais est abaissé laissant l'air passer aussi par la cavité nasale, il s'agit d'une voyelle *nasale*.

#### **Les traits particuliers et essentiels du vocalisme français. Tendances.**

1. Les voyelles antérieures sont de loin les plus nombreuses, il en a 9 sur 15 en tout. Parmi les 6 postérieures il y en a qui sont très avancées, telles [u], [ɔ], [o]. *Tendances*: l'avancement de l'articulation; la neutralisation de l'opposition [a - ɑ]: tâche – tache.

2. L'opposition phonologique "voyelle ouverte – voyelle fermée" est d'une grande importance, ceci est valable surtout pour les deux séries des orales: - série antérieure [e - ε], [ø - œ] et série postérieure [o - ɔ] – les voyelles d'ouverture intermédiaire. *Tendances*: - les hésitations dans la réalisation de ces trois oppositions

3. Les voyelles labiales jouent un rôle important dans le système phonétique du français constituant la moitié des voyelles françaises (8 sur 15) dont 3 de la série antérieure [ y ], [ ø ], [ œ ] ne sont pas fréquentes dans 13 d'autres langues. *Tendances*: - la débialisation de [ ɔ̃ ] nasal et l'élimination de l'opposition nasale [ ɔ̃ - ɔ̃̃ ]: brun – brin, emprunt – empreint, alun – Alain.

4. Les nasales (4) sont très usitées en français et lui communiquent par leur caractère fort rare un aspect particulier et spécifique.

5. Les voyelles françaises sont très nettes et tendues. Leur articulation se ressent de la position accentuée ou non accentuée de son.

#### **4. Phonologie et son apparition. Phonétique et phonologie. Notion de phonème**

##### *4.1. Phonologie. L'apparition de la phonologie. Phonétique et Phonologie.*

Depuis longtemps les linguistes se sont aperçus que la multiplicité des sons du langage humain pouvait être ramenée à un nombre restreint d'unités phoniques nécessaires à la communication entre les sujets parlants une même langue – phonèmes. La notion de phonème a été introduite par Baudouin de Courtenay (1845 – 1929), professeur à l'Université de Kazan.

Le même problème est abordé dans un esprit très différent par L. Ščerba (1880 – 1944), professeur à l'Université de Leningrad. Il était le premier à dire que les phonèmes servent à différencier et à reconnaître les mots.

Différentes théories du phonème, à l'étranger, ont pour point de départ les principes linguistiques établis par le célèbre linguiste suisse F. de Saussure exposés dans son "Cours de linguistique générale" édité en 1916 par ses élèves Ch. Bally et A. Séchaye.

Des linguistes représentant différentes écoles dans la théorie du phonème se réclament de F. de Saussure. C'est N. Troubetsky, fondateur de l'école de phonologie de Prague, qui a proclamé après F. de Saussure le besoin d'analyser les faits du langage humain dans un système, la langue représentant une structure qu'on peut examiner seulement à l'état statique, synchroniquement – l'école structurale. Ses représentants se sont attachés à l'analyse des traits pertinents du phonème. On trouve les adeptes de N. Troubetsky dans plusieurs pays (R. Jakobson, G. Gougenheim, A. Martinet, K. Togeby).

Il importe de noter que la phonétique fonctionnelle et structurale a reçu le nom de "phonologie" qui est opposée à la "phonétique", cette dernière s'occupant de l'aspect matériel des sons. Plusieurs disciples de N. Troubetsky estiment que les deux disciplines sont absolument différentes et sans traits communs. L. Ščerba s'est prononcé à juste titre contre cette démarcation vu l'impossibilité de déterminer la valeur fonctionnelle du phonème, abstraction faite de ses caractéristiques physiques et physiologiques. La phonétique fonctionnelle (dite phonologie) établit les

oppositions utilisées à des fins distinctives et leurs rapports mutuels. La phonétique acoustique et physiologique n'est nullement une science naturelle du fait qu'elle détermine la nature matérielle des distinctions phonématiques. L'une n'existe pas sans l'autre. Les deux disciplines sont interdépendantes et de ce fait se complètent l'une l'autre.

Tout de même, en comparant la phonétique et la phonologie, on voit qu'elles n'ont pas les mêmes buts. Si la réflexion phonologique est indispensable pour l'étude d'une langue comme système, c'est plutôt à la phonétique qu'il faut faire appel pour l'apprentissage d'une langue étrangère, la correction des fautes de prononciation, dans le cas surtout où l'on a besoin de connaître toutes les caractéristiques d'une prononciation, et non les seules pertinentes.:

Finalement, la phonétique (au sens large du terme) comporte deux disciplines interdépendantes et qui se complètent:

1. *La phonétique acoustique et physiologique* étudie la nature matérielle des éléments phoniques indépendamment de leur fonction dans la communication, indépendamment de la langue à laquelle ils appartiennent.

2. *La phonétique fonctionnelle ou phonologie* étudie les éléments phoniques du point de vue de leur fonction dans le système linguistique. Elle étudie les éléments phoniques qui distinguent dans une même langue deux messages de sens différent.

Le but premier dans une analyse physiologique est d'identifier les sons qui créent des distinctions de sens. Pour ce faire, il faut mettre en relation la forme et le signifié des formes. En d'autres mots, nous cherchons à déterminer si différences sémantiques sont causées par des différences phonétiques. Par exemple, en français, nous pouvons mettre en opposition les formes "pont" et "bon". Nous savons que les deux mots ont une définition différente et que leur transcription phonique diffère par un seul son (un [p] et un [b] respectivement): pont [pɔ̃], bon [bɔ̃].

En conséquence nous pouvons affirmer que ces deux sons, [p] et [b] sont des *phonèmes distinctes*.

#### 4.2. *Notion d'un phonème. Variantes de phonème.*

*Le nombre de sons possibles* théoriquement dans toutes les langues du monde est infiniment grand:

1) chaque langue possède un certain nombre de sons étrangers aux autres langues;

2) chaque individu a sa manière personnelle de prononcer les sons de la langue donnée;

3) chaque son peut changer selon la position qu'il occupe dans la chaîne parlée (il peut être réduit, moins long, il peut s'assimiler à un autre son etc).

Mais si en théorie le nombre de sons possibles est infini, en pratique toute la variété innombrable des sons prononcés se groupe dans chaque langue en certain nombre strictement limité de sons principaux qui constituent *le système phonique d'une langue donnée*.



Les fautes dans l'emploi de phonèmes détruisent le sens, ce sont des fautes dites phonologique ou phonématiques. Le phonème a *une valeur fonctionnelle*. Il n'est pas susceptible d'être décomposé en des parcelles plus petites sur le plan linguistique. Le phonème est *une réalité matérielle* possédant *ses caractéristiques physiques et physiologiques distinctives* et assurant par elle-même une *fonction de constitution et de différenciation* des mots et des morphèmes. Pourtant, le phonème n'a pas de sens en lui-même. Sa valeur distinctive ne lui vient qu'en qualité de composant d'un mot. Il arrive qu'un phonème coïncide avec un mot ou avec un morphème, mais ce n'est pas le son qui est porteur du sens, par exemple, où [u] et ou [u], fausse [fɔs] – fausser [fɔ-se ], etc.

**Le phonème** est la plus petite unité phonique du langage servant à distinguer les unités significatives.

En français il y en a 33 purs et 4 nasaux (37 en somme). Les phonèmes se distinguent entre eux par leur timbre ou qualité (leur durée ou quantité, leur intensité et leur hauteur). Au point de vue phonologique, le phonème c'est tout son *fonctionnellement utilisable*, c'est à dire, son distinctif, susceptible de remplir une *fonction sémantique* ou *morfologique* : il y a un phonème chaque fois là, où en remplaçant un son par un autre dans le mot nous obtenons un mot nouveau:

P. ex.:    bain – pain – gain  
               main – nain – rein – fin  
               пол – мол – зол – лол – дол – тол – кол – вол  
               пол – пола – полу  
               зол – зал – зил.  
               лак – лук – лик – люк.  
               o:  
               il saute – sotte.

Il est facile de relever de nombreuses différences sonores auxquelles on ne fait pas attention. A titre d'exemple citons la consonne française [l]. La voyelle qui suit modifie considérablement la nature articulatoire et acoustique de cette consonne: dans *lune* elle est labialisée, dans *lire* – palatalisée, dans *lasse* – vélarisée, dans *peuple* – assourdie. Ces différences conditionnées par l'entourage phonétique ne sont pas opposées les uns aux autres et constituent une même unité de langue.

On appelle **variantes** deux sons, ou plus, qui ont des affinités physiologiques et acoustiques et qui fonctionnent dans des positions phonétiques différentes, appartenant à une même unité phonologique, à un même phonème.

Deux variantes d'un même phonème ne peuvent pas se substituer parce que toute variante est due à un entourage phonétique déterminé. Elles assument le même rôle distinctif. Les variantes conditionnées par l'entourage phonique ont reçu le nom de *variantes combinatoires (contextuelles ou allophones)*. Comme dans les mots *lune, lire, lasso, peuple*.

Il existe aussi des variantes qui sont conditionnées par l'accentuation, qu'on appelle *variantes de position*. Par exemple, les voyelles françaises s'allongent sous l'accent, ce qui apparaît devant les consonnes dites allongeantes [r], [v], [ʒ], [z].



P. ex.: a) – selon la place de l'accent :

ə ^ á      ^ a ə ^      ə  
каракатица; закономерность  
a :              a ·              a

mais : *pâte* – *pâté* – *pâtisseur*.

( a : ; a · ; a ) - il n'y a pas de réduction)

b) – selon l'ambiance :

[u :]      [u ]      [ɔ:]      [ɔ ]  
rouge – roux ; longue – long ;

même phonème-

(p)                      [b]

*ab*strait - *ab*ominable ; клуб- клуба

} ses variantes.

Selon leur position ces sons se prononcent différemment, mais remplissent la même fonction : forment la même racine ou autre morphème.

Tout en restant les mêmes phonèmes (*a, u, b, ɔ*) ces sons se sont modifiés à cause de changement de leur position dans la chaîne parlée. Alors, dans la chaîne parlée nous prononçons réellement non pas les sons typiques, stables (les phonèmes purs), mais les sons modifiés. « Les sons prononcés réellement dans la chaîne parlée sont appelés les variantes des phonèmes » (L. V. Chtcherba).

**NB.** L'ambiance phonétique dans laquelle le phonème se trouve dans la chaîne parlée s'appelle la position. On distingue des positions *fortes* et *faibles*.

*Fortes*, c-à-d, favorables à l'accomplissement de la fonction sémantique du phonème: *pain* – *gain* ; *pas* – *bas* (phonème se manifeste sous sa forme principale).

*Faibles* – défavorables, où le phonème change de sa nature selon sa position et se manifeste comme sa variante :

[ɔ:]      [ɔ]  
Ex. : longue – long  
[ɛ:]      [e]  
bête - bêtise  
клуб [п] – клуба [б]

} - similitude fonctionnelle

C'est dans leurs variantes que se réalisent (se manifestent) les phonèmes. Le phonème et ses variantes sont en rapports dialectiques du tout et du particulier.

M. Grammont: «Les phonèmes peuvent présenter dans les différentes positions des nuances et des particularités individuelles, mais ils restent le même phonème qui ne peut être confondu».

Par ex., le phonème *p* dans les mots *pic* (мотыга); *râpe* (терка, напильник, кисть без ягод); *souper* ne se prononce pas toujours de la même façon, mais il reste toujours le phonème [p]. On pourra donc parler de l'espèce *p* qui ne peut pas être confondu avec l'espèce *r, u* etc; de même qu'on peut parler de l'espèce « homme »

bien qu'il n'y ait pas deux hommes qui ne diffèrent plus ou moins l'un de l'autre et cet espèce ne peut pas être confondu avec l'espèce «chat» ou «chien».

Conclusion: chaque variante du phonème est une réalisation (manifestation) concrète de ce phonème. Toutes les variantes du même phonème, prises ensemble, se généralisent en notre conscience et s'unissent en un tout qui est le phonème donné.

L'apparition des variantes est conditionnée par la position du phonème dans la chaîne parlée. Les variantes ne sont pas en mesure (capables) de différencier le sens des mots.

P.ex.      *мѐмл'а* [u] – e glisse vers i  
              *з'авп्राк* [ɔ] – a est réduit ;  
              *bѐtise*            – e glisse vers e fermé.

Mais le sens reste invariable dans les 3 mots. Mais si nous omettons *m* (*мѐла*), *к* (*завпра*), changeons *ê* en *a* (*bѐtise* – *il bâptise*) – le sens change.

L'apparition d'une nouvelle variante du phonème donné sous l'influence des sons contigus porte le nom de l'alternance de position.

Ex. : Les voyelles longues deviennent brèves dans les syllabes non accentuées; en russe – la réduction des voyelles inaccentuées.

Il ne faut pas confondre *les consonnes géminées* et *les consonnes longues*. Ces dernières apparaissent lorsqu'il y a l'accent emphatique dont elles sont un élément essentiel. (Il n'y a pas de fléchissement de la voix pendant leur prononciation).

P.ex. «*Le Corbeau et le Renard*» (*Jean de La Fontaine*):  
- «*que vous êtes "joli!"*», etc.

## **5. Notion de système phonologique. Problèmes d'analyse phonologique.**

Le phonème sera donc défini comme étant *une unité minimale distinctive*. Il représente l'unité d'analyse en phonologie. Il s'agit en fait d'un son qui a une réalité psychologique, qui est reconnu comme appartenant à une catégorie renfermant toute une série de sons prononcés avec de petites variations acoustiques qui sont considérées comme négligeables. Par exemple, nous pouvons imaginer de prononcer le mot "phonologie" 50 fois. Durant toutes ces répétitions, les [p] que nous produirons en début de mot ne seront jamais complètement identiques acoustiquement. Ils diffèrent en terme de durée et d'intensité, par exemple, (et en termes d'autres indices acoustiques aussi). Néanmoins, toutes ces variations sont minimales et tous les locuteurs de français reconnaîtront un [p] tel que nous les produisons en français. En d'autres mots, nous entendrons le phonème [p] malgré les différences acoustiques.

Les oppositions par paires minimales permettent d'affirmer qu'une paire de sons est significative, ou qu'elle crée des différences de sens. En conséquence, elle doit faire partie du système des sons de cette langue.

Les traits distinctifs sont utilisés pour opposer soit une suite de sons à une autre, soit un son à un autre. Ils sont basés sur les traits articulatoires.

Prenons, par exemple le système des consonnes occlusives du français. Nous observons que la série des occlusives sourdes [p,t,k] s'oppose à celle des occlusives sonores [b,d,g] par le trait de sonorité. De même la série des consonnes nasales s'oppose aux autres occlusives voisées par le trait de nasalité. Elles s'opposent aux consonnes occlusives non voisées par deux traits distincts, soit sonorité et nasalité.

Les phonèmes de la série des constrictives (щелевые) ou fricatives sourdes s'opposent aux constrictives (fricatives) sonores par le trait de sonorité (seule corrélation).

Le phonème [R] est en hors corrélation, ne s'opposant à aucun autre phonème non voisé. Le problème général en phonologie consiste à définir s'il s'agit des phonèmes distincts ou non (*voir supplément, schéma général de la résolution d'un problème en phonologie*)

De ces comparaisons des diverses séries et ordres dans le système consonantique français, retenons que

- plus le système a de corrélations
- moins le système a de phonèmes non intégrés (dans les corrélations)
- moins nous avons besoin de traits pertinents pour décrire le système.

Plus un système est stable et, par ce fait même, il a moins de chances de perdre des oppositions. A noter: distinctions des ordres et séries pour les systèmes vocaliques et consonantiques:

#### VOYELLES

Ordre: groupement de phonèmes selon leur degré d'aperture

Série: groupement de phonèmes selon leur point d'articulation

#### CONSONNES

Ordre: groupement de phonèmes selon leur point d'articulation

Série: groupement de phonèmes selon leur mode d'articulation

## 6. Indices des phonèmes.

### 6.1. Identification des phonèmes dans un mot.

Le phonème est la plus petite unité phonique du langage ayant *une valeur fonctionnelle*. Nous distinguons le mot *tête* du mot *bête* parce que le premier mot a la consonne [t] et le deuxième – [b]. Dans ce sens nous parlons *de la fonction de distinction (distinctive ou différentiative)* qui se présente comme capitale pour le phonème en tant qu'unité de la langue. Pourtant le phonème n'a pas de sens en lui-même. Nous pouvons identifier les phonèmes de n'importe quel mot isolé: parler [p-a-r-l-e] – *la fonction d'identification*.

De plus, les phonèmes constituent la forme sonore d'un mot – *fonction de constitution*.

Deux phonèmes d'une langue, quelque ils soient, comparés l'un avec l'autre, forment *une opposition*. La distinction des phonèmes s'effectue par des traits différentiels (distinctifs) qui ont reçu en phonologie le nom *de traits pertinents*. Ainsi,

la sonorité dans les constrictives est un trait pertinent pour le français et l'italien. Le degré d'aperture est utilisé comme un trait pertinent en français pour les [e] et [ɛ].

En russe, les voyelles ouvertes et fermées constituent des variantes du phonème [e], déterminées par sa position dans le mot: *e* entre deux consonnes mouillées est très fermé – петъ. Entre deux consonnes dures il est très ouvert – цепъ.

Ce qui est pertinent dans un système linguistique peut ne pas l'être dans un autre (par exemple, la mouillure des consonnes). Les traits pertinents des phonèmes ne se dégagent que par *leur opposition* aux autres phonèmes d'une même langue. L'importance des caractéristiques permanentes pour l'identification des phonèmes a permis à R. Jakobson de définir le phonème en tant que *faisceau de traits distinctifs*, par exemple, [p] – une consonne occlusive, bruit, bilabiale, sourde.

Les différences phonémiques, par contre, ne sont pas déterminées par la position du phonème, *deux différents phonèmes pouvant fonctionner dans les mêmes conditions phonétiques*. Ce critère dans la définition du phonème est capital. En effet l'emploi de certains phonèmes se trouve très limité en français, par exemple, le [ø] et le [œ], les sonnantes [ɥ], [w]. Quels procédés utiliser pour établir leur valeur phonologique, les quasi-omophones étant rares *je dis* [joe'di], *jeudi* [jø'di]. On rapproche alors deux mots de forme phonique différente, mais qui présentent *des conditions identiques du fonctionnement de deux sons*: peut-être [poe'tetɚ] – ameuter [amø'te] dans une position identique entre une occlusive bilabiale [p] ou [m] et une occlusive prélinguale [t].

## 6.2. Méthodes d'analyse sémantique et par distribution, leur rôle dans l'identification des phonèmes dans une langue.

Si après avoir remplacé un son par un autre, on réussit à modifier la forme phonique du mot et sa valeur lexicale ou grammaticale, il s'agit de deux sons de valeur linguistique différents, c'est-à-dire de deux phonèmes distincts.

Par exemple: sang – son, mon – ton, parlez – parlons. Ce critère dans l'identification d'un phonème s'appelle *commutation ou substitution*.

Quand la commutation ou substitution de deux sons est possible, il y a deux phonèmes différents. Dans le cas contraire les deux sons présentent des variantes d'un seul phonème.

Il faut mentionner encore un critère important. Quand un son ajouté au mot ou bien retranché du mot le fait changer de sens, il s'agit également d'un phonème et non pas d'une variante; cf.: porter – importer [pɔʁ'te - ɛ̃:pɔʁ'te ], marquer – arquer [maʁ'ke - aʁ'ke].

Il y a différents types d'oppositions de phonèmes. Quand les deux phonèmes sont opposés par un seul trait distinctif, ce sont *les oppositions privatives* [k – g] – sourde/sonore, [t – s] – occlusive/constrictive. Quand les deux phonèmes se distinguent par plusieurs traits ou ont des traits complémentaires qui les diffèrent, ce sont *les oppositions équipollentes*: [t – n] – bruit, sourde/sonante, sonore. Il arrive que plusieurs paires de phonèmes puissent être opposées d'après la présence/absence

d'une caractéristique [p – b, t – d, /ʒ, s – z, k – g] – sourde / sonore. De telles paires constituent *un rang corrélatif*.

Certaines oppositions sont possibles dans tous les contextes (oppositions constantes), d'autres sont limitées à des positions bien déterminées (oppositions neutralisables). Lorsqu'une opposition perd son pouvoir distinctif dans certains contextes, on dit qu'il y a *neutralisation* de cette opposition.

L'opposition [ɛ-e] en français est neutralisée en syllabe fermée du mot (beige, sèche, mer, etc.), car on n'y trouve qu'un seul phonème [ɛ]. Les neutralisations varient d'une langue à l'autre. Par exemple, en russe, les oppositions [p-b], [t-d], [k-g], etc. se neutralisent en fin de mot. Certains linguistes utilisent le terme d'*archiphonème* pour désigner l'unité qui est réalisée en position de neutralisation. L'*archiphonème* peut être défini comme l'ensemble de traits pertinents communs à deux phonèmes opposés. Ainsi, dans le cas de neutralisation de l'opposition [ɛ-e] en français, on serait en présence de l'archiphonème [E] caractérisé par les traits communs suivants: l'antériorité et le non-arrondissement.

## 7. Modifications et alternances des phonèmes.

### 7.1. Modification des phonèmes dans la chaîne parlée.

L'étude de ce phénomène porte souvent le nom de "phonétique combinatoire" (B. Malberg, H. Sten). Les modifications s'effectuent le plus souvent à l'intérieur d'une syllabe. C'est ce qui explique qu'une consonne subit aisément l'influence de la voyelle qui suit et beaucoup moins de celle qui précède. Chaque langue a ses particularités caractéristiques quant à la modification des phonèmes dans la chaîne parlée. Ces modifications peuvent avoir *un caractère qualitatif* (l'assimilation, l'accommodation) et *quantitatif* (la durée des voyelles et des consonnes).

### 7.2. Assimilation.

#### **Modifications qualitatives.**

*L'assimilation.* L'assimilation se fait entre deux sons du même ordre, soit entre consonnes, soit entre voyelles. *L'assimilation c'est l'extension d'un ou de plusieurs caractères d'un phonème contigu du même ordre.*

Absent, observer, je pense, médecin – *assimilation régressive* avec assourdissement de *b, j, d*. La plus fréquente parmi les modifications que subissent les phonèmes dans la langue française. L'assimilation régressive se fait d'avant en arrière, le premier son étant *assimilé*, le deuxième *assimilant*.

Subsister – *assimilation progressive avec sonorisation* de [s].

L'assimilation progressive se fait d'arrière en avant: le premier son est *assimilant*, le deuxième *assimilé*. C'est l'unique exemple d'assimilation progressive en français moderne.

D'après le degré de l'assimilation on distingue *l'assimilation partielle et l'assimilation totale*. C'est la première qui est familière à la langue française. *L'assimilation partielle* affecte l'une des caractéristiques du phonème, le plus souvent c'est la sonorité. Ce phénomène articulatoire se manifeste ordinairement:

1. A l'intérieur des mots, à la frontière des anciens préfixes latins *ob-*, *ab-*, *sub-*, sortis de l'usage en latin vulgaire, et du radical: *observer*, *absoudre*, *subconscient*. La première consonne s'est assimilée à la seconde du point de vue de la sonorité et de la force articulatoire: consonne sonore douce [b] a passé à [p] – consonne sourde forte.

2. A la rencontre des mots dans la chaîne parlée: une page charmante, une robe sale, une cave profonde. Devant une consonne initiale "sourde-forte" du deuxième mot, la consonne finale "sonore-douce" du mot précédent devient sourde sans cesser d'être une douce. Un Français distingue nettement les deux groupes accentuels suivants: Je viens t(e) parler – Je viens d(e) parler.

Devant une consonne initiale "sonore-douce", la consonne finale "sourdeforte" du mot précédent devient sonore tout en restant une consonne forte: deux nattes blanches, un sac déchiré, un oeuf dur, une cape blanche.

*L'assimilation totale* modifie le point d'articulation de la première consonne l'identifiant avec celle qui suit. Elle affecte toutes les caractéristiques du phonème: *сжечь*, *сшить*. Cette espèce de modification n'existe pas en français littéraire, mais elle a lieu en français populaire: je sais pas [ʃ:e'pa]. L'exemple présente un cas particulier de l'assimilation complexe régressive et partielle au début, et progressive et totale par la suite.

*L'assimilation vocalique (ou distante) ou la dilation* s'effectue à distance, d'une syllabe à une autre, même par-dessus les sons intermédiaires entre deux voyelles.

Le français moderne est riche en exemples de dilation vocalique régressive, elle se fait d'une syllabe accentuée à une syllabe inaccentuée.

D'habitude, c'est une assimilation de degré d'aperture. La syllabe inaccentuée est toujours ouverte: j'aime [jem] – aimer [e'me], bête [bet] – bêtise [be'ti z], tête [tet] – têtue [te'ty]. Dans les manuels on appelle ce phénomène *harmonie ou harmonisation vocalique*. La dilation vocalique est extrêmement fréquente en style familier.

Le passage du [o] au [ɔ] en syllabe inaccentuée dans les *mots hôtel, côtelette, automne, mauvais*, etc. peut s'expliquer également par la dilation vocalique.

### 7.3. Dissimilation.

*Dissimilation*. La dissimilation fait de deux phonèmes identiques, se trouvant à distance, deux sons différents. Le français littéraire ne connaît pas de dissimilation.



## 7.4. Accomodation

L'*accomodation* a lieu dans la classe des sons de nature différente: les consonnes et les voyelles en contact immédiat. C'est pourquoi l'*accomodation* est toujours *partielle*. L'*accomodation* en français se fait généralement d'une voyelle à une consonne. C'est la consonne qui subit l'influence de la voyelle.

L'*accomodation* en français est essentiellement *régressive*.

L'*accomodation* se manifeste dans l'articulation des consonnes suivies de voyelles. Celles-ci transfèrent aux consonnes quelques-uns de leurs traits pertinents, par exemple, le caractère labialisé communique à n'importe quelle consonne *tu, du, cause, fou* le caractère palatalisé ou mouillé: du [d'y], site [s'ite]; le caractère avancé adjoint à une consonne postlinguale: *gare, cure*, etc.

## 8. Modifications positionnelles des sons.

### 8.1. Modifications positionnelles (quantitatives).

En plus de sa caractéristique qualitative, toute voyelle possède une caractéristique quantitative. Or, on tient compte généralement de la durée relative du son, soit:

- 1) de la durée d'une voyelle par rapport à une autre dans la même position;
- 2) de la durée de la même voyelle dans différentes positions;
- 3) de la durée qui distingue à elle-seule deux voyelles de même timbre.

1. Dans le premier cas, il s'agit de la durée qui accompagne la différence de timbre, les deux caractéristiques constituent les traits pertinents du phonème telles par exemple, les voyelles françaises [o], [ø], [ɑ] et toutes les nasales qui possèdent la *longueur* dite *historique*.

La longueur historique complète n'apparaît *qu'en syllabe fermée à la fin du mot*: longue [lõ:g], allonger [a'lõʒe], longitude [lõʒi'tyd].

2. Le deuxième cas traite des voyelles qui peuvent recevoir en certaines positions, d'ailleurs bien déterminées, une marque quantitative supplémentaire., telles les voyelles françaises en syllabe fermée accentuée devant les consonnes allongeantes à la fin absolue du mot en fin de syntagme: frère, cave, loge, grise (j' ai vu ton frère, descends dans la cave, la concierge est dans sa loge, sa robe est grise). On appelle cette longueur généralement "*longueur rythmique*" parce qu'elle se réalise à la fin du dernier groupe accentuel du syntagme.

3. En troisième lieu, il s'agit d'une longueur à valeur phonologique puisqu'il n'y a qu'elle seule qui oppose deux sons dont les timbres sont identiques. Tel est, par exemple, le cas des voyelles de l'allemand [a -ɑ]: die Stadt (avec un [ɑ] bref) – der Staat (avec un [ɑ] long).

**La durée des consonnes.** La durée (la longueur) des consonnes (un trait quantitatif) ne présente pas de valeur phonématique en style non affecté du français;

d'ailleurs beaucoup de langues n'utilisent pas non plus de consonnes longues. En général, on peut dire que la consonne sourde est plus longue que la sonore.

Mais, dans certaines conditions, la consonne est susceptible de devenir 2 ou 3 fois plus longue qu'elle ne l'est d'ordinaire. C'est le cas des consonnes frappées de l'accent d'insistance, dit accent emphatique: *m:sérable!* *m:agnifique!*

Il importe de ne pas confondre une consonne longue avec une consonne double ou géminée. Celle-ci est la combinaison de deux consonnes identiques dont la première est dépourvue de sa dernière phase, la détente (elle devient implosive), et la deuxième – de sa première phase, la tension. (à cet endroit se réalise la coupe syllabique ou, parfois, morphologique). On vient de terminer la tenue de la première consonne pour commencer celle de la deuxième.

Quand un mot se termine par une consonne prononcée, et que le mot suivant commence par la même consonne, les deux consonnes dite géminées sont prononcées à la limite des deux mots: il a dit – il l'a dit.

A la différence de l'italien et du russe, le français utilise fort peu la géminée, toute consonne double ayant été éliminée depuis des siècles. A part la gémination du [ʁ] au futur et au conditionnel des verbes *mourir*, *courir*, *quérir* (*mourrait*, *courrait*, *querrait*, etc.), les géminées sont dues à la chute d'un *e* instable à l'intérieur d'un mot (nett(e)té, désir(e)rait, extrêm(e)ment, etc. ou bien à la rencontre de deux mots dans la chaîne parlée (il l'a vu, grande dette, etc.). La gémination se manifeste donc à la frontière des morphèmes (netteté) et des mots dans la phrase (grande dette). Dans les mots savants prononcés souvent avec une géminée par les speakers à la radio, la gémination est due à l'influence de la graphie (irrél, collectif, Hollande, illusion, etc). Cet usage tend à s'implanter dans la prononciation française. A citer l'exemple avec le professeur du français qui disait *collègues* en faisant la gémination de [l] quand il était au bureau et sans faire la gémination en conversant au téléphone avec son ami.

## 8.2. Alternances phonétiques et historiques.

L'alternance suppose la substitution d'un phonème à un autre à l'intérieur d'un même morphème (radical, affixe, etc.).

On distingue généralement deux espèces d'alternances: alternances vivantes et alternances historiques ou traditionnelles.

### **Alternances phonétiques ou vivantes.**

Les alternances vivantes sont conditionnées par la norme orthoépique moderne. On leur donne également le nom d'alternances phonétiques. Elles sont dues à l'influence des sons voisins, à l'accentuation, à la position du son dans le mot (dans l'unité accentuelle).

Les mots nouveaux du français sont susceptibles d'être frappés par ces alternances (héler – hèle). Les alternances vivantes sont en français essentiellement vocaliques. Ce sont les voyelles qui alternent avec d'autres voyelles. Les rares sont les alternances de l'espèce "voyelle – consonne".

L'alternance "consonne – consonne" ne se trouve pas en français moderne qu'à l'état d'alternance vivante.

L'alternance "voyelle ouverte – voyelle fermée" [e-ɛ ] est une des plus importantes et des plus répandues: répéter – répète, allégresse – allègre, on fête – nous fêtons, plaître – il plaît.. L'alternance [e-ɛ ] affecte non seulement les mots isolés, mais aussi les groupes accentuels, en raison du fait que ces groupes constituent des unités accentuelles primaires du français: j'ai – ai-je.

L'alternance [œ-ø] : boeuf [œ] - boeufs[ø]; ils peuvent – il peut.

L'alternance [ɔ-o], la voyelle [ɔ] n'apparaît jamais en syllabe accentuée ouverte: trotter – trot. Cette alternance affecte les abréviations en français qui sont multiples: microphone – micro, automobile – auto, stylographe – stylo.

L'alternance "voyelle – consonne" se fait entre les voyelles fermées [i, y, u] et les consonnes constrictives [j, u, w]: loue ['lu] – louer ['lwe], il sue ['sy] – suer ['sue].

L'alternance "voyelle nasale – voyelle orale + consonne nasale". Cette alternance affecte le préfixe in-, im-: impossible – immortel; dans la dérivation: plein – plenière; évident – évidemment.

L'alternance "voyelle brève – voyelle longue". Cette alternance a deux aspects en français moderne: vous dites – ils disent; tic – tige; dernier –dernière; il vit – ils vivent; veuf – veuve; voici une chaise – apportez-moi une chaise longue.

### **Alternances historiques.**

Il y a des alternances qui ne s'appuient pas sur la structure phonétique du français, elles ne relèvent plus d'aucune règle phonétique du français moderne. On leur donne le nom d'*alternances historiques ou phonomorphologiques*. Elles sont conservées par la langue en vertu des fonctions grammaticales qu'elles assument.

Les alternances historiques sont utilisées dans le verbe pour marquer le nombre. Consonnes [ t,d,s,z,v,p,m,j] – zéro de son, III gr.: il bat / ils battent; il répond / ils répondent, il paraît – ils paraissent, il craint/ils craignent; il tient/ils tiennent; il vaut/ils valent; Voyelle orale – voyelle nasale: il fait/ils font. Tous les verbes du II groupe: il finit/ils finissent.

Elles servent à opposer le masculin au féminin dans les noms et les adjectifs: consonne [d, t, z] + zéro de son: chat/chatte; cadet/cadette; chaud/chaude; blanc/blanche; français/française; atelier/atelière; époux/épouse.

Dans *les verbes*, quelques-unes des alternances vocaliques exprimant les différences de temps: il peut/il put; il sait/il sut; il met/il mit; il lirai/il lirait.

Il existe quelque cas d'alternances qui réalisent des fonctions grammaticales. Etant donné leur caractère phonétique désuet, les alternances historiques sont généralement étudiées *par la morphologie*.

## 9. Le son [ə] instable. La liaison et l'enchaînement.

### 9.1. Le son [ə] instable.

La nature de ce son et sa place dans le système phonique français ne sont pas encore suffisamment étudiées acoustiquement et articulatoirement.

Phonologiquement ce son n'est pas nettement déterminé. J. Varney Pleasants qui a analysé ce son dans son ouvrage "Études sur l'*e* muet" parle de ce son comme d'une voyelle mystérieuse, peu saisissable, pas claire se différenciant par une variété de timbres.

Connaissant certaines restrictions parce qu'inusité en syllabe ouverte accentuée, la voyelle [oe] est cependant le son du français probablement le plus typique, celui qui, entre autres, donne à la langue française sa physionomie particulière. Il est très fréquent dans le débit, surtout en position inaccentuée en raison de l'emploi courant des monosyllabes dont il fait partie (de, le, ne, me, te, se, etc.).

On nomme ce son comme *e* muet (немое) parce qu'il ne se prononce pas assez souvent, *e* caduc (беглое) vu son caractère faible et désuet, *e* instable (неустойчивое), *e* sourd (глухое), *e* féminin – du fait qu'il était autrefois utilisé comme marque du féminin. Il y a plusieurs discussions et disputes sur chacune de ces dénominations. Les chercheurs ne sont pas d'accord sur aucune de ces dénominations.

A notre avis, le son dit *e* caduc n'est qu'une variante *instable* du phonème [oe] en syllabe ouverte non accentuée. En effet, son caractère phonétique – il est bref, moins ouvert, plus ou moins relâché dans les positions différentes – ne présente aucune valeur phonologique parce qu'il est dû à la position instable du phonème [oe] dans la syllabe ouverte non accentuée, dans la plupart des cas non initiale, entre deux consonnes susceptibles de former un groupe de consonnes en français: *Je d(e)mande* mais – *Demandez-lui; je n(e) dis pas non, mais – ne dites pas non, etc.*

D'ailleurs, les termes *e* muet et *e* féminin sont imparfaits; parce que [oe] instable n'est muet que dans certaines positions et qu'il n'est plus de nos jours une flexion du féminin puisqu'il ne se prononce pas à la finale.

Phonétiquement, certains chercheurs rapprochent [ə] à [oe], d'autres trouvent que ce son est très similaire au son [ø], les troisièmes considèrent [ə] comme voyelle neutre qu'on peut insérer parlant de la variante non accentuée du [oe]. J. Varney Pleasants fait une conclusion que cette importante voyelle ayant son timbre qui ne se confond ni avec [oe], ni avec [ø]. C'est l'unique voyelle en français qui puisse disparaître ou apparaître dans la prononciation dans le même mot ce qui dépend des conditions contextuelles.

Faut-il considérer le [oe] inaccentué comme un phonème à part, *e* dit caduc? Parmi les linguistes il n'y a que L. Ščerba, K. Togeby, et G. Straka qui se prononcent en faveur de la valeur phonologique du son [ə]. K. Togeby lui trouve une opposition

phonologique à la finale [ø – oe] queue/que, tandis que L. Ščerba atteste le rôle phonématique du [oe] en raison de son alternance avec zéro phonique (zéro de son): cf. *demander* – *peupler*, à *d(e)mander* – à *peupler*. Dans *demander* il s'agit, d'après L. Ščerba, du phonème [ə], alors que dans le verbe *peupler* où *e* n'alterne pas avec zéro phonique, il y a le phonème [oe].

Tous les autres sont d'accord sur le caractère relâché du [ə] sans pouvoir toutefois déterminer de façon exacte son articulation, le classant tantôt parmi les nuances du [oe] en vertu de son caractère ouvert, qu'il garde sous l'accent dans le groupe: *donne-le*, tantôt parmi celles du [ø] à cause de l'alternance – je le prends [oe] – prends-le [ø] (P. Fouché, A. Martinet).

Les phonéticiens ont établi certaines lois de la chute et du maintien du *e* instable dans la chaîne parlée. Cette voyelle peut se rencontrer au début, au milieu et à la fin du mot (et à la jonction des mots). C'est la loi des trois consonnes de Maurice Grammont. D'après cette loi le [ə] est prononcé dans les cas quand il est nécessaire d'éviter la présence de trois consonnes consécutives. La chute ou le maintien du [ə] dépend des sons qui précèdent et non des sons qui suivent. Cette loi est sujette à la critique. On cite les cas quand [ə] n'est pas prononcé comme dans *just(e)ment*, *fort(e)ment*, dans *c(e)*.

Quant à Pierre Delattre il considère les particularités de la prononciation du [ə] du point de vue de non seulement de la quantité des consonnes qui précèdent mais aussi de la qualité des consonnes, la présence de telles consonnes comme [p, t, k, b, g] et des groupes de consonnes [pr, pl, tr, kr, kl]. Le son [ə] est surtout maintenu s'il est précédé d'un groupe de consonnes doubles: *il le croit*; *il neige, je crois*; *passe ce plat*; *il aime me voir*; *un guide de montagne*. Les consonnes sonores [β] et [l] sont moins aptes de maintenir le son [ə] dans la prononciation. Dans les mots comme *vendredi*, *simplement*, *notre bête*, *maigre gloire*, *toute revue*, *chaque repas* la voyelle est beaucoup plus stable dans la prononciation que dans *forg(e)ron*, *trist(e)ment*, *elle vals(e) bien*, *une p(e)tite*, *leur ch(e)min*.

Le phonéticien de l'UEV (qui a travaillé dans notre Département de Langue Française V. K. Kachkina) nous a proposé les règles sur la chute et le maintien du son *e* instable. Selon elle, le [ə] est d'autant plus stable a) s'il s'appuie sur une consonne plus forte fermée, et b) que la différence de force-aperture entre les consonnes est plus grande. Et inversement. Le premier [ə] se maintient nettement dans toute la zone gauche, mais sa stabilité diminue à mesure qu'on approche de la diagonale (*voir tableau joint aux règles*).

## 9.2. La liaison. La liaison vocalique. L'enchaînement.

Il existe en français une espèce d'alternance qui est probablement la plus particulière et qui se manifeste à l'intérieur d'un groupe accentuel. Une consonne alterne avec zéro de son: *trois-(z)-amis* – *trois-(0)-camarades*. Cette alternance porte le nom de liaison. Il est nécessaire de distinguer trois notions: *la liaison*, *la liaison vocalique*, *l'enchaînement*.

**A. La liaison** est la prononciation occasionnelle de la consonne finale non prononcée d'un mot avec la voyelle du mot suivant. C.-à.-d., la liaison est le changement de la forme phonétique d'un mot devant la voyelle initiale du mot suivant. Elle se fait à l'intérieur d'un groupe de mots liés par le sens, c.a.d. groupe rythmique. La liaison introduit dans la chaîne un élément nouveau – *troi(s) livre – trois amis*. Resumons: La liaison consiste en:

- 1) ce qu'on prononce la consonne finale du mot généralement muette;
- 2) en ce qu'on la joint à la voyelle initiale du mot suivant.

L'origine de la liaison : dans latin vulgaire (populaire) d'où le français tire son origine, toutes les consonnes finales se prononçaient. Le français moderne a conservé quelques vestiges de cette norme ancienne.

P.ex. : *jadis* ; *hélas* ; *plus* (*parfois*) ; *bref* ; *moers* ; etc  
(nouv. tradition : *but* ; *août* ; en fait, etc)

En ancien français commence l'amuïssement de toutes les consonnes finales. On observait les règles suivantes de la prononciation des consonnes finales :

- 1) *devant une pause* toute consonne finale se prononçait en s'assourdisant :

*un homme grant* ( $d > t$ )

*j'en ai sis* ( $z > s$ )

2) toute consonne finale *se trouvait amuïe devant un mot commençant par une consonne* (vers la fin du XII siècle). Cette prononciation est généralisée dans le français moderne.

- 3) toute consonne finale se prononçait *sonore devant un mot à voyelle initiale*.

P.ex.: *neuf* [ $> v$ ] *ans* ( $f > v$ )

La liaison est le vestige de cet état de choses, aujourd'hui presque entièrement disparu.

Au cours de l'évolution du français les conditions de la liaison changent.

L'amuïssement des consonnes finales en ancien français a abouti au XVI-e siècle à ce que dans le langage courant on s'est trouvé obligé de prononcer *plusieurs voyelles de suite*.

P.ex.: *On avait à aller au travail.*

*il a à aller au travail.*

*Papa a à aller au travail. (à l'école)*

Telle était l'évolution naturelle de la langue.

Ce phénomène était appelé *l'hiatus*. Mais dès la seconde moitié du XVI-e siècle les poètes et les grammairiens se prononcent contre l'hiatus. Selon ces savants, l'hiatus viole les lois phonétiques de la langue française et rend la prononciation extrêmement difficile. C'est pour éviter l'hiatus que les savants ont introduit la liaison, c-à-d, ils sont revenus artificiellement à la norme de la prononciation des consonnes finales en ancien français. (Surtout est connu Malherbe (1555–1628) qui proscrivit l'hiatus de la poésie).

Ils implantaient la liaison très énergiquement croyant qu'elle est nécessaire pour la raison *d'euphonie*. Mais les poètes et les grammairiens tombaient en erreur prétendant que l'hiatus était étranger au français. Il est facile à prouver que l'hiatus

est un phénomène naturel, conforme à la nature du français. Le peuple français préférerait l'hiatus à la liaison. Dans la conversation courante on évitait la liaison et prononçait sans aucun embarras plusieurs voyelles de suite. Ce qui plaide encore pour l'hiatus, c'est qu'on considère comme tout à fait normale la rencontre de deux voyelles à l'intérieur du mot : *agréable ; océan ; créer.*

Ainsi, l'affirmation des grammairiens que la liaison est nécessaire pour la raison d'euphonie ne tient pas debout. A présent, l'hiatus a conquis sa place au soleil, on l'appelle la liaison vocalique (*il a eu un livre*).

### Réalisation des liaisons.

La consonne finale écrite et muette de certains mots dans certains contextes syntaxiques peut être prononcée devant la voyelle initiale du mot suivant.

1) -c = [k] : *croc de boucher* = [kʁo də buʃe]

~ *croc-en-jambe* = [kʁɔk\_ã zãb]

(dans quelques locutions figées seulement)

2) -d = [t] : *grand roi* = [gʁã kʁwa] ~ *grand homme* = [gʁãt\_ɔm]

3) -g = [k] : *sang neuf* = [sã nœf] ~ *sang impur* = [sãk\_ẽpyʁ] (prononciation vieillie, sortant d'usage sauf dans quelques locutions figées)

4) -p = [p] : *trop grand* = [tʁo gʁã] ~ *trop aimable* = [tʁop\_ɛmabl]

5) -r = [ʁ] : *premier fils* = [pʁɛmjɛ fis] ~ *premier enfant* = [pʁɛmjɛʁ\_ãfã]

6) -s = [z] : *deux cents francs* = [dø sã frã ]

~ *deux cents euros* = [dø sã z\_øro]

7) -t = [t] : *pot de terre* = [po də tɛʁ] ~ *pot-au-feu* = [pot\_o fø]

8) -x = [z] : *six bébés* = [si bebe] ~ *six adultes* [siz\_adylt].

Quand la finale est une voyelle nasale (-an, -en, -in, -ein, -un, -on, etc.), le -n se fait entendre tandis que la voyelle nasale se dénasalise le plus souvent :

1) avec dénasalisation :

*bon repas* = [bõ ʁɛpa] ~ *bon appétit* [bõn\_ɛpeti]

*certain collègue* = [sɛʁtẽ kɔlɛg] ~ *certain ami* [sɛʁtɛn\_ami]

2) sans dénasalisation : est concerné un petit nombre de mots comme *aucun*, *bien*, *en*, *on*, *rien*, *un* et, selon les locuteurs, *non* ainsi que les possessifs (*mon*, *ton*, *son*) :

*aucun chat* = [okõ ʃa] ~ *aucun être* [okõn\_ɛtʁ]

*mon petit* [mõ pɛti] ~ *mon enfant* [mõn\_ãfã] ou [mõn\_ãfã]

(dans ces derniers cas, des réalisations dénasalisées se rencontrent aussi).

### Types de liaisons.

On peut grossièrement définir trois types de liaisons en français. La liaison intervient entre des mots fortement liés grammaticalement dotés d'un seul *accent*

tonique de groupe. On distingue : *la liaison obligatoire, la liaison facultative, la liaison impossible* (disjonction).

**Liaison OBLIGATOIRE** : on sentira comme une erreur de prononciation (et non comme une liberté prise par rapport à la norme) l'omission d'une telle liaison, quel que soit le registre de langue (de la langue soutenue à la langue vulgaire). La liaison est obligatoire :

1) entre le déterminant et son nom, le nom et l'adjectif qui le précède :

*un enfant, les enfants, petits enfants, tout homme, deux ours, vingt euros*

2) entre le pronom personnel (ainsi que *on, en* et *y*) et son verbe, ainsi que l'inverse :

*nous avons, elles aiment, on ouvre, ont-ils, prends-en, allons-y*

3) dans certains *mots composés* et *locutions figées* plus ou moins *lexicalisées* :

*non-agression, États-Unis, pied-à-terre, petit à petit, de temps en temps, premier avril.*

**Liaison FACULTATIVE** : s'il existe des liaisons réellement obligatoires, d'autres ne sont « obligatoires » que dans la langue soutenue.

De façon générale, le nombre de liaisons tend à augmenter au fur et à mesure que le style oral devient plus recherché. Voici quelques-unes de ces liaisons facultatives parmi les plus employées, mais souvent omises dans la langue familière :

1) entre les formes du verbe *être* et l'attribut du sujet :

*ils sont incroyables, c'est impossible, vous êtes idiots*

2) entre les formes des auxiliaires *avoir* ou *être* et le participe passé :

*ils ont aimé, elle est allée, nous sommes arrivés.*

3) entre une préposition (surtout monosyllabique) et son régime :

*sous un abri, sans un sou, dans un salon.* Elle est plus rare après les polysyllabes : *après une heure, pendant un siècle.*

4) après un adverbe modifiant le mot qui le suit :

*pas encore, plus ici, assez intéressant, trop heureux, très aimable*

5) entre un nom au pluriel et l'adjectif qualificatif qui le suit :

*des enfants agréables, des bois immenses, des habits élégants*

6) entre un verbe et ses compléments :

*elle prend un billet, ils vont à Paris, nous voyageons ensemble, je crois en Dieu, il faut passer à table.*

**ABSENCE DE LIAISON** : il est impossible de pratiquer certaines liaisons :

1) après *et* (le *t* est bien étymologique, du latin *et* mais la consonne correspondante s'est amuïe en français depuis longtemps et ne peut être prononcée);

2) après la consonne finale muette d'un nom commun au singulier : *coup X intéressant, rat X énorme.*

On peut ainsi opposer un nom et un adjectif homophone :

*un savant* *Anglais* (une personne de nationalité anglaise qui est savante)

~ *un savant X anglais* (une personne appartenant au corps scientifique qui est de nationalité anglaise)



3) dans certaines expressions figées ou mots composés :

*nez à nez, un bon à rien*

4) devant un mot débutant par un *h* «*aspiré*» :

*les X haricots, ils X halètent.* L'hiatus, ainsi que l'absence d'*élision* et d'enchaînement, est obligatoire. Dans les registres courant à familier, ce phénomène, appelé *disjonction*, est omis.

5) devant certains mots commençant par les *approximantes* [j] et [w] :

*les X yaourts, un X oui mais les yeux, les ouïes.*

Les mots excluant la liaison empêchent également l'*élision*.

6) devant quelques mots à initiale *vocalique* comme *onze, un* (en tant que numéral et non qu'*article*) et *huit* (qui a pourtant un *h* muet), dans certains cas :

*les X onze enfants, les X un*

(pour « les numéros *un* », mais *les uns et les autres*),

*les X huit enfants*

(mais liaison dans *dix-huit*, mot composé).

**B. La liaison vocalique.** Quand deux voyelles voisines qui appartiennent à deux mots différents sont prononcés ensemble, nous avons une liaison vocalique. Elle s'affecte dans le cadre du syntagme: *Charles va a Arles. Tu as eu.* La liaison vocalique n'introduit aucun élément nouveau.

La liaison vocalique consiste en ce qu'on prononce sans arrêt ni reprise de la voix plusieurs voyelles successives mais un léger fléchissement de la voix se fait sentir après chaque voyelle.

Dans la *langue russe* on trouve le phénomène analogue à l'intérieur des mots étrangers :

P.ex. : *арта, аэропорт, каолин.*

Mais les Russes ne lient pas les voyelles qui se rencontrent d'un mot à l'autre :

P.ex. : *она / и он; наша / Аня; она / ушла*

(Une cassure se fait entre deux mots) C'est pourquoi la liaison vocalique présente une certaine difficulté pour les Russes.

En dressant le bilan, on doit dire que *la liaison vocalique est un phénomène vivant*, nécessaire à l'évolution phonétique de la langue, tandis que *la liaison consonantique n'est qu'une tradition historique* vivifiée artificiellement par les savants.

La liaison est même embarrassante, encombrante pour la langue. A cause de la liaison un nombre considérable de mots français ont *deux formes phonétiques* :

1) *la forme ancienne*, qui ne s'emploie que devant un mot à voyelle initiale, elle se termine par une consonne. C'est *la forme de liaison* ;

2) *la forme moderne*, due à la chute de la consonne finale ; elle s'emploie à la position finale ou devant un mot à consonne initiale . Cette forme se termine par une voyelle et porte le nom de *forme absolue* (ordinaire).

**C. L'enchaînement** consiste en ce qu'on lie la consonne prononcée finale d'un mot avec la voyelle initiale d'un autre mot qui le suit dans la chaîne parlée. La

structure phonique du syntagme ne change pas, c'est la syllabation qui subit quelques changements: *Marcel admire une statue* – les sons sont les mêmes mais leur répartition en syllabes a changé.

En français parlé, la voix ne s'arrête pas entre les mots. Les mots sont liés entre eux par les *enchaînements*, ainsi que par la liaison. On distingue:

- **enchaînement vocalique** (voyelle-voyelle),
- **enchaînement consonantique** (consonne-voyelle)

### **1. L'enchaînement vocalique** : son vocalique + son vocalique

Si un mot *fin*it par une *voyelle* et que le mot suivant *commence* aussi par une *voyelle*, les deux voyelles qui se suivent forment deux syllabes, et on ne coupe pas la voix entre ces deux syllabes.

- *Ça y est !*
- *Comment ? Tu es à Haïti ?*
- *Tu es au théâtre ?*
- *Tu as un vélo ?*
- *J'ai une amie anglaise.*
- *Je connais un restaurant italien à Admiralty.*
- *J'ai eu une amie autrefois à Avignon.*
- *Il a écrit un récit étrange.*
- *J'ai été un peu étonné.*
- *Je serai au cinéma à huit heures.*
- *François a été étudiant avant.*
- *J'ai vu un oiseau en haut.*
- *Tu as osé éteindre ?*
- *Je suis au huitième.*
- *J'ai aimé et apprécié.*
- *J'ai étudié et appris à étudier.*
- *J'ai eu "A" en anglais hier.*

### **2. L'enchaînement consonantique** : son consonantique + son vocalique

On prononce la *consonne finale* (e.g., consonne toujours *prononcée*) d'un mot avec la *voyelle initiale* du mot suivant.

- *Il habite à Paris.*
- *Cette île est petite.*
- *Quel âge as-tu ?*
- *Hélène entre avec une amie.*
- *Quelle est votre activité préférée ?*
- *Les livres appartiennent à Jean-Marc.*
- *Le chapitre à lire est difficile et long.*
- *La mer a des vagues et les vagues ont de l'écume.*
- *Les verbes et les adverbes ont des choses en commun.*
- *La table en plastique est blanche.*
- *Cette rose est rouge et cette tulipe est noire.*
- *Il est libre et riche à Paris.*

- *J'ai offert une montre élégante à une amie.*
- *Moi j'offre un vase à fleurs à cette amie.*

## **10. Notion de syllabe**

### *10.1. Notion de syllabe. Définitions différentes de la syllabe.*

La chaîne parlée se présente comme un continuum à l'intérieur duquel les sons agissent les uns sur les autres. L'importance de la syllabe est capitale dans toute langue:

A. C'est que toutes les modifications phonétiques du langage telles l'accommodation, l'assimilation, etc s'opèrent tout d'abord à l'intérieur de la syllabe.

B. Les syllabes servent de composants à des unités plus grandes, tels les mots, les groupes accentuels, les syntagmes, etc.

C. La versification du français est basée sur le nombre de syllabes.

*La syllabe est le plus petit segment de la chaîne parlée que l'on émet au cours de la phonation.*

Dans l'étude de la syllabe et de la syllabation on se heurte à beaucoup de problèmes compliqués, à commencer par la définition de la syllabe. *La théorie fonctionnelle* dans la définition de la syllabe part du noyau syllabique.

*La théorie expiratoire* prétend qu'une syllabe correspond à un renforcement dans l'expiration. Le plus souvent cette théorie est combinée parfois avec *la théorie de la sonorité*. Cette dernière a pour base le critère acoustique et repose sur le degré de sonorité du son. *La théorie de l'aperture* des sons est formulée par le linguiste suisse F. de Saussure.

C'est le critère physiologique qui est à la base de la *théorie de la tension musculaire* (L. Ščerba, A. Abèle, M. Grammont, P. Fouché). En effet, on peut décrire la syllabe comme une unité d'effort musculaire, une unité purement articulatoire, sans réelle pertinence linguistique. Le point capitale dans la théorie de L. Ščerba, c'est l'idée que l'intensité d'une consonne change au cours de son émission. Le fait qu'une consonne soit susceptible de varier d'intensité au cours de la prononciation explique pourquoi elle appartient tantôt à une syllabe, tantôt à une autre.

### *10.2. Constitution de la syllabe en français.*

La structure syllabique est une des caractéristiques phonétiques capitales de la langue. Il existe des syllabes de différents types: voyelle (V), consonne-voyelle (CV), consonne-consonne-voyelle (CCV), consonneconsonne-consonne-voyelle (CCCV), voyelle-consonne VC, etc. On peut donner les autres combinaisons: VCC, CVC, CCVC, CVCC, CCVCC, CCCVCC (*strict*).

Cependant, la syllabe-type du français est celle qui présente la séquence *consonne-voyelle* (CV). La fréquence du type CV est nettement supérieure à toutes les autres. Néanmoins, le français connaît beaucoup de syllabes du type V à l'intérieur du

mot et du syntagme: aérer [ a-e-œ ] , pays [pe- i], réussir [œ-y- siʁ]. Les autres types de syllabes qui ont une fréquence considérable sont *CCV*, et les espèces moins fréquentes – *VC* et *CVC*; pra-ti-que/r/, dra-matique, ma-ni-fes-te/r/.

Formant un segment phonique de l'énoncé, la limite de la syllabe ne coïncide pas nécessairement avec la limite du morphème. Si toutefois la coïncidence a lieu, elle est fortuite (par exemple, pré-tendre, pro-po-si-tion).

En français, la limite de la syllabe ne coïncide pas non plus obligatoirement avec la limite du mot, à la différence du russe: les hommes [le- zom], j'ai passé sept heures à la mairie [ je-pa-se-se-toe -ka- la-me-ki].

## 11. Règles de syllabation.

### 11.1. Caractéristiques des syllabes françaises.

Même une personne sans formation spéciale a l'idée bien claire du nombre des syllabes. Les enfants divisent aisément la chaîne parlée en syllabes.

La syllabe dans une langue se définit par trois caractéristiques essentielles: le son qui forme le sommet syllabique, la finale de la syllabe, et les combinaisons de consonnes et de voyelles qui constituent la syllabe-type.

La syllabe française est une syllabe vocalique: en français moderne seules les voyelles sont susceptibles de former les syllabes. Autant de voyelles, autant de syllabes, telle est la règle qui régit la répartition du mot et du groupe accentuel en syllabes dans la langue française: partir – par-tir, dater – da-ter, porter – por-ter, typique – ty -pique. La répartition peut varier légèrement selon les registres, selon le degré de maintien des [ə] instables. La syllabe orale est donc loin de toujours reproduire la syllabe graphique.

La deuxième caractéristique concerne la fin de la syllabe. La syllabe qui se termine par une voyelle est appelée ouverte *éléphant* [e-l-e-fa], et celle qui se termine par une ou plusieurs consonnes est appelée fermée *secteur* [sektoœʁ].

La syllabe-type du français est la syllabe ouverte, celle qui a une voyelle pour finale. Par exemple, dans la phrase :i-la-bien-vou-lu-à-par-ler, on constate qu'il y a sept syllabes ouvertes pour une seule syllabe fermée.

### 11.2. Règles de syllabation.

A examiner de près n'importe quelle phrase française, on constate que plusieurs syllabes deviennent ouvertes dans la chaîne parlée grâce à l'enchaînement qui s'effectue à l'intérieur d'un syntagme, alors que le mot pris à l'état isolé peut avoir des syllabes fermées. La syllabation se fait selon les principes suivants:

1) Toute consonne intervocalique forme syllabe avec la voyelle qui la suit, ouvrant la syllabe précédente, aussi bien à l'intérieur du mot qu'à l'intérieur du groupe: a-ller, sau-ter, par-ti-ra-mi-di;

2) Un groupe de deux consonnes (la première étant un bruit et la deuxième une sonnante) se sépare en deux syllabes: sec-teur, facteur, sauf si la seconde est un [ʁ] ou [l]: pa-trie, a-ppli-quer ou une semi-voyelle: a-llié, a-llouette, a-ssiette;

3) Un groupe de trois consonnes avec un [s] au milieu subit une coupe syllabique après le [s]: obs-tacle.

Deux facteurs contribuent à augmenter le nombre des syllabes: la fréquence des emprunts (speaker, spoutnik...) et l'augmentation des chutes des [ə] instables.

Les jonctures (ou les jointures) sont faiblement marquées en français et la différence est minime, du point de vue de syllabation, entre *les petits trous* et *les petites roues*.

## 12. Niveau suprasegmental de la phonétique

### 12.1. Phonétique syntactique ou suprasegmentale

**12.1.1. Prosodie et ses composantes.** Dans la plupart des écoles linguistiques on oppose des éléments *phonématiques* (phonèmes et traits) à des éléments *prosodiques* (terminologie de Martinet et de l'école phonologique) ou bien des éléments *segmentaux* à des éléments *suprasegmentaux* (terminologie américaine). De cette façon on désigne par le terme de *prosodie* le domaine de la phonétique qui échappe à l'articulation en phonèmes et en traits distinctifs. C'est la phonétique suprasegmentale ou (syntactique d'après L. Ščerba) qui constitue un ensemble de caractéristiques phonétiques telles que **l'accent, la mélodie et le ton, la pause, le rythme, le timbre**. On donne à tout ça le nom d'*intonation* tout court au sens large de ce terme.

Ce que nous percevons subjectivement comme une certaine *intonation* se réalise objectivement par les variations d'un ensemble de traits acoustiques: intensité, durée, fréquence. C'est la *mélodie* qui joue le rôle principal dans la perception de l'intonation et dans l'organisation des unités suprasegmentales (de la phrase). Par la *mélodie* on entend les variations de la hauteur du ton fondamental qui est constituée par la fréquence de vibrations des cordes vocales. Ces variations du ton fondamental sont mieux perçues par notre oreille que toutes les autres caractéristiques de l'intonation.

La fréquence du ton fondamental dépend surtout de la production des voyelles qui constituent 50% de sons de la chaîne parlée.

Il faut dire que certains linguistes emploient le terme "intonation" pour désigner seulement la mélodie (P. Delattre, L. Roudet).

Les variations de timbre sont très importantes pour l'intonation des phrases émotives. Or, le timbre n'est pas encore assez étudié, on connaît peu de rapports qui existent entre le timbre et les divers sentiments.

L'ensemble de ces traits suprasegmentaux caractérisant une unité de parole a reçu dans la phonétique soviétique le terme *d'intonème*. Le sens de celui-ci diffère du même terme utilisé par P. Delattre qui lui donne l'acception suivante: "*dessin mélodique d'une unité prononcée*".

L'ensemble sonore et la structure lexico-grammaticale des phrases constituent leur organisation rythmo-mélodique.

L'emploi des moyens intonatoires dépend du sens de l'énoncé, de la structure syntaxique de la proposition et du style.

## 12.2. Intonation. Ses fonctions.

En écoutant la parole on perçoit l'intonation comme un mouvement musical → des montées et des descentes du ton qui constituent la mélodie de la phrase. C'est l'intonation qui fait, à partir des groupements des mots, une unité de communication (la phrase). Une phrase n'existe pas en dehors de l'intonation. Soit cette proposition, suivant qu'il est affirmative ou négative change de ton – *il vient ce soir* (mélodie descendante ou ton descendant); *il vient ce soir?* (mélodie ascendante ou ton ascendant).

L'intonation a quatre fonctions:

1. L'intonation découpe le discours en unités de sens qui correspondent à des unités syntaxiques: phrases, syntagmes, groupes rythmiques. Elle unit les mots à l'intérieur de ces fragments.

2. L'intonation sert à différencier le sens communicatif de la phrase: phrase énonciative, interrogative ou impérative. Tu parles. Tu parles? Tu parles!

3. L'intonation exerce la fonction prédicative. C'est grâce à elle qu'un mot isolé, un groupe de mots ou plusieurs groupes de mots, contenant ou non le prédicat grammatical, reçoivent la valeur de la phrase. (d'une unité grammaticale, exprimant une idée achevée).

Dans le dialogue – uniquement grâce à l'intonation.

4. L'intonation exprime des émotions: crainte, regret, joie, étonnement, indignation, etc.

**12.2.1. Dix intonations de P. Delattre.** Le mouvement mélodique représente le contour mélodique d'une phrase. Chaque langue se caractérise par ses propres contours mélodiques.

D'après les données de P. Delattre le français emploierait seulement dix intonations de base qui se classent comme suit: 1) finalité, continuation majeure (syntagme non finale de la phrase, continuation mineure (groupe accentué au milieu du syntagme), implication (mot affirmatif ou négatif non final) et commandement réunies en intonations déclaratives; 2) question (totale) et interrogation (partielle)

formant les interrogatives; 3) parenthèse et écho (apostrophe) nommés intonations parenthétiques; 4) exclamation formant une exclamative.

**12.2.2. Intonème (prosodème).** De même que l'existence et le bon fonctionnement d'un phonème segmental repose sur *l'opposition de sens*, la valeur linguistique d'une courbe d'intonation doit aussi dépendre *des oppositions de sens*. La technique des oppositions de sens, basée sur les oppositions d'un seul segment, est celle qui permet le plus sûrement de dégager les phonèmes segmentaux d'une langue, par exemple: *sir, sur, sourd, serre, soeur, sort*. Mais le comportement des phonèmes et des intonèmes n'est pas identique. Le phonème n'a pas de sens en lui-même, c'est le morphème qui est le petit segment porteur de sens. Or, l'intonème a donc une certaine affinité avec le morphème, mais a ses propres lois. Nous savons qu'on distingue les phonèmes les uns des autres par leurs traits pertinents: [y] et [i] – par l'arrondissement, [t] et [d] – par le voisement, etc. De même, il est possible que les courbes d'intonation se distinguent entre elles d'après des traits pertinents: montée contre descente, montée mineure contre montée majeure, pente croissante contre pente décroissante... Mais les traits pertinents de l'intonation ne ressortent pas aussi clairement que ceux des phonèmes segmentaux.

En examinant les dix intonations de base de P. Delattre nous pouvons constater qu'il y a trois courbes descendantes qui ont le même intervalle (4 – 1): interrogation, exclamation, commandement. La question se pose de savoir si ces trois courbes sont distinctives entre elles. Les tests ont donné des résultats négatifs. On a demandé à des francophones s'ils comprenaient: le commandement *Qu'elle tombe*, l'interrogation *Quelle tombe?* Et l'exclamation *Quelle tombe!* Ils n'ont pas pu distinguer ces trois variantes d'après les différences de courbe. On doit donc conclure que ces trois courbes appartiennent au même intonème, l'intonème (4 – 1). Au contraire, les trois courbes ascendantes: question, continuation majeure, implication, ayant le même intervalle (2 – 4) ont droit au titre d'intonème indépendant (les francophones ont pu déterminer ces trois courbes). En définitif, les 10 courbes d'intonation que nous avons analysées par des oppositions de sens se réduisent *à 7 formes distinctives ou intonèmes*: 1) la question (2 – 4); 2) la continuation majeure (2 – 4); 3) l'implication (2 – 4); 4) la continuation mineure (2 – 3); 5) la parenthèse (1 – 1, 2 – 2, 3 – 3, 4 – 4); 6) la finalité (2 – 1); 7) l'exclamation, le commandement ou l'interrogation (4 – 10).

### **13. Accentuation du français**

#### *13.1. Accentuation du français.*

L'accent sert à mettre en relief une des syllabes de la chaîne parlée. Il contribue à la création d'un rythme particulier à chaque langue. L'accent peut avoir les caractéristiques suivantes: *intensité, ton et durée*.

Si c'est l'intensité qui est sa caractéristique essentielle, la syllabe accentuée est plus forte grâce à la tension musculaire renforcée. C'est un accent dynamique ou

d'intensité (par exemple, en allemand). Si l'accentuation se fait à l'aide des variations de la hauteur du ton, il s'agit de l'accent musical ou tonique (le suédois, le lithuanien). L'accent peut affecter la qualité de la voyelle, la voyelle accentuée devient plus longue et plus nette (le russe).

L'accent français est musical, quantitatif, dynamique. N. Chigarevskaïa estime qu'il a pour caractéristique essentielle le ton dont la hauteur varie de la syllabe inaccentuée à la syllabe accentuée. Certains prétendent que l'accent normal du français est à la fois musical et dynamique (P. Fouche, L. Ščerba).

Dans les ouvrages récents l'accent français est considéré du point de vue de sa durée, et à titre secondaire, par la hauteur, l'intensité et accessoirement la pause. D'après Pierre Delattre, c'est un accent essentiellement quantitatif.

L'accent du mot français isolé a une place fixe. (L'accent russe est libre et mobile) Il porte toujours sur *la dernière syllabe* prononcée. Dans la chaîne parlée, l'accent de mot n'est qu'une virtualité, qui disparaît au profit de l'accent de groupe. En français, dit M. Grammont, "l'accent n'appartient pas au mot, mais au groupe". Il est *mobile dans la chaîne parlée*. C'est également l'intonation (ou l'ensemble de moyens intonatoires) qui délimite les différentes parties de la phrase – *le groupe accentuel et le syntagme*.

### 13.2. Groupe rythmique ou accentuel.

Le mot accentué forme avec ceux qui le précèdent un seul groupe phonique appelé *groupe accentuel (ou groupe rythmique)*. On donne également au *groupe accentuel* le nom de *mot phonétique*, et ceci parce que le mot français ne possède pas de physionomie phonique. Le groupe accentuel n'est pas nécessairement suivi d'un silence (ou pause). Généralement la pause n'intervient qu'après une série interrompue de quelques groupes accentuels qui constituent ce qu'on appelle *un groupe de souffle*. Cependant, la pause joue un rôle démarcatif, puisqu'elles sont exclues à l'intérieur d'un groupe.

Leur nombre et leur durée dépendent en grande partie du rythme de l'énoncé: plus le rythme est rapide, moins les pauses sont longues. Le rythme de la phrase est constitué par le retour à intervalles plus ou moins réguliers de syllabes accentuées finales de groupes sémantique et syntaxique – le groupe rythmique. Les constituants du groupe rythmique sont les suivants:

1. Tous les déterminants constituent un groupe rythmique avec les mots auxquels ils se rapportent. Comparez: *je le lui donne / donne-le-moi*. Il n'y a que la syllabe finale du groupe qui garde l'accent. Les autres sont désaccentuées. Comparez: *le jardin / le jardin de plantes. Mets-le moi là / mets-le moi donc là / mets-le moi donc là-bas*.

2. Les déterminants polysyllabiques placés après le déterminé forment un groupe rythmique différent de ce dernier en changeant le sens de l'énoncé. Comparez: *Il a parfaitement chanté // il a chanté / parfaitement. C'est une bonne*



*femme // c'est une femme / bonne. Il est vraiment malade? // il est malade? Vraiment?*

3. Les groupes rythmiques peuvent être divisibles et indivisibles. Comparez: *Vous prenez / du café au lait? // Prenez-vous / du café au lait? // prenez-en/ si le cœur vous en dit.*

Il faut au moins deux accents pour constituer le rythme de la phrase. Par exemple: *Prends-le / fais vite* – rythme binaire (deux syllabes). *Prenez-le / derrière vous* – rythme tertiaire (trois syllabes). *C'est un dîner / il est exquis* – rythme quaternaire (quatre syllabes).

*Il a déjeuné / avec sa famille* – rythme quinaire (cinq syllabes). Le rythme est un fait prosodique. La périodicité rythmique est perçue grâce à la syllabe mise en valeur, proéminente. Cette proéminence, ou accent est dû à un allongement de durée. Le rythme est étroitement lié avec l'accent.

Le rythme d'un énoncé oral (ou écrit oralisé) tient essentiellement à la répartition du discours en groupes accentuels, d'où le nom de groupe rythmique qui leur est souvent donné, en particulier, dans l'analyse des textes littéraires.

Le syntagme selon L. Ščerba, que nous acceptons entièrement, "c'est une unité phonétique, qui exprime un tout sémantique, se formant au cours même de la parole (alias pensée) et pouvant comprendre soit un seul, soit plusieurs groupes rythmiques («Это фонетическое единство, выражающее единое смысловое целое в процессе речи-мысли и могущее состоять как из одной ритмической группы, так и из целого ряда их...»).

Toute proposition constitue une unité syntaxique, sémantique et phonétique. Du point de vue syntaxique elle est répartie en termes de proposition. Ainsi dans la phrase qui suit il y a six termes de proposition: *chaque – seconde – faisait – d'elle – un nouvel – univers*. Du point de vue phonétique, une proposition peut être répartie en plusieurs syntagmes différents. Voyons le même contexte: *chaque seconde – faisait d'elle un nouvel univers*.

Il se peut toutefois que la proposition coïncide avec le syntagme, par exemple: *Nous partons*. La répartition de l'énoncé en syntagmes, unités phonétiques, relève donc en premier lieu du sens de l'énoncé et repose sur la syntaxe de la phrase. Soit cette proposition – *C'est moi, | Merlin* || La phrase est répartie en deux syntagmes aux tons différents, elle renferme une apposition exprimée par le nom propre *Merlin* déterminant le pronom *moi* de la première partie. L'équivalent de cette phrase: *C'est moi, ici Merlin*. Par contre, la même combinaison de mots peut constituer un seul syntagme vu sa fonction syntaxique de prédicat nominal: *C'est moi Merlin*. Son équivalent sémantique: *Merlin, c'est moi*.

### 13.3. Les accents.

Le français connaît différents types d'accents réguliers et irréguliers.

Les accents *réguliers* sont ceux qui frappent la dernière syllabe du groupe rythmique de la phrase: *regardez! Regardez par là! Regardez par là et réfléchissez!* C'est l'accent normal ou du groupe rythmique, l'accent syntagmatique. Les accents par lesquels sont marqués les limites des syntagmes d'après leur nature sont semblables aux accents rythmiques.

Les accents *irréguliers* remplissent la fonction contrastive dans la chaîne parlée. On distingue les accents secondaires, les accents d'insistance intellectuelle (logique) et affective, les accents supplémentaires.

On a souvent besoin, dans la conversation, de mettre en relief une idée, de souligner un mot soit pour des causes logiques, soit pour des raisons affectives. Cet accent de mise en relief porte le nom *d'accent d'insistance*. Il est de deux types: l'accent d'insistance logique et l'accent d'insistance affective.

L'accent d'insistance logique frappe la première syllabe du mot mis en relief lorsqu'il est nécessaire d'opposer ou de caractériser certaines sections: *faut-il décrocher ou accrocher? C'est très important.*

L'accent d'insistance affective s'emploie dans les phrases exprimant l'affectivité en allongeant sensiblement la consonne initiale du mot sémantiquement expressif: c'est formidable. Ils ont accueilli nos camarades avec une joie, une gentillesse, une gaîté!

#### 14. Mélodie.

Le mouvement musical de la phrase – mélodie – implique des variations de la hauteur du ton fondamental qui est constitué par la fréquence des vibrations des cordes vocales. Il s'agit de la hauteur relative, variations de hauteur et des intervalles.

La mélodie est utilisée à des fins différentes dans différentes langues. Néanmoins, dans toutes les langues, elle joue le rôle primordial dans l'organisation de la phrase. C'est grâce à l'ensemble de moyens intonatoires, y compris la mélodie, qu'un mot ou un groupement de mots devient une phrase:

*Incendie! || Salut! || Et alors? || d'accord || dans deux heures ||*

Le mouvement musical est donc une des caractéristiques essentielles, primaires et capitales de toute phrase. La mélodie est utilisée également, de pair avec l'accent pour répartir une phrase en syntagmes. Ce que notre ouïe perçoit souvent comme pause n'est parfois autre chose qu'un changement de ton. Dans une phrase affective, la hauteur musicale est solidaire des autres moyens intonatoires, tels que l'accent d'insistance, la pause, le timbre, etc., pour rendre les moindres nuances des sentiments évoqués dans le débit: *étonnement, joie, colère, etc.*:

Le rôle de la mélodie en français est exceptionnellement important et ceci parce qu'un autre procédé intonatoire tel que l'accent concourt moins à l'organisation de la phrase en raison de sa place fixe et de son intensité relativement faible. La mélodie varie suivant le type du discours. Le langage soutenu est plutôt monotone, il ne présente pas de variétés marquées. La parole de la conversation familière a, par contre, maintes variations de hauteur musicale, ce qui la rend vive et spontanée.

L'entretien familial contient des changements de ton fréquents en raison des raccourcis de phrase qui lui sont propres.

### 15. L'intonation dans les propositions.

C'est P. Delattre qui a examiné le rapport des variations de l'onde fondamentale avec les "modes d'expression logiques fondamentaux, tels *que la question, le commandement*, etc. D'après lui, le français emploierait seulement dix intonations de base. Les recherches récentes permettent de révéler sur la base de ces intonations sept intonèmes.

Suivant le but de l'énoncé, il importe de *distinguer les propositions énonciatives, interrogatives et exclamatives*.

Dans *une proposition énonciative*, la mélodie suit la ligne générale de "montante – descendante" qui présente toutefois deux variétés: a) partie montante jusqu'à l'avant-dernière syllabe, suivie d'une descente à la fin; b) deux parties – montante et descendante – égales ou bien inégales, comportent une rupture nette entre les deux. Suivant ce caractère du mouvement musical une proposition énonciative peut constituer soit une phrase à un membre soit une phrase à deux membres.

Le mouvement musical *d'une proposition interrogative* dépend, primo, de la portée de l'interrogation, secundo, des procédés d'interrogation utilisées dans la phrase. Toutes les phrases interrogatives ont ceci de commun qu'elles marquent du ton le plus haut celui des mots de la phrase, qui est essentiel pour l'interrogation. Par exemple: *partiras-tu demain pour Paris?* || *Partiras-tu demain pour Paris?*

Dans la phrase interrogative où l'ordre direct des mots est respecté, le ton assume seul la fonction grammaticale d'interrogation. Il est toujours montant. Le point le plus haut caractérise généralement la dernière syllabe de la phrase. La montée est brusque, rapide et très considérable: *Ça dépend de nous?* || *Le docteur n'est pas venu?* Dans la langue parlée, cette espèce de question devient de plus en plus usitée, elle se répand au détriment des autres types (question avec inversion, question comportant la particule interrogative *est-ce que*).

La phrase qui comporte la particule interrogative *est-ce que* a son point le plus haut sur la formule. La phrase constitue d'ordinaire une partie descendante: *Est-ce que vous partez?* Généralement, la première voyelle de la particule interrogative *est-ce que* est prononcée sur un ton élevé, elle est plus forte et plus longue que sa deuxième voyelle: *Est-ce cela vous plaît?* || *Est-ce qu'il est heureux?* || *Est-ce que c'est défendu?* La phrase peut comporter un deuxième noyau sémantique également important pour l'interrogation. Alors il y a deux points élevés en plus dont le dernier, à la fin de la phrase, atteint un point plus haut: *Est-ce que vous partez demain?* La phrase interrogative a beaucoup d'autres variétés mélodiques imposées par les nuances de la pensée.

Dans le style familier du français actuel, il existe des phrases interrogatives dont la structure est toute différente de celle des phrases étudiées. Il s'agit des phrases où l'ordre direct de mots est respecté, tandis que le mot interrogatif est rejeté à la fin

de la proposition: *Il est revenu quand?* || *Vous avez procédé comment?* On prononce ces phrases sur un ton plus ou moins uniforme, parfois comportant une montée à peine perceptible, jusqu'au mot interrogatif ou on effectue une montée considérable.

## 16. Types de phrase affectives.

Il existe beaucoup de phrases affectives présentant des variétés d'intonation riches en nuances, souvent très délicates à définir. Les phrases exclamatives se prononcent parfois sur un ton montant qu'on retrouve dans une phrase interrogative. Pourtant la montée du ton dans une phrase exclamative n'atteint pas généralement la hauteur musicale qui caractérise la syllabe finale dans une interrogation générale. L'élément final de l'exclamation se prononce sur un ton moins haut que celui de l'interrogation.

Ce qui souligne surtout la montée, c'est une légère descente que le ton effectue sur la syllabe qui précède la finale. En voici quelques exemples: *Que tu est bête!* || *Que c'est joli!* || *Mais tu es fou!* Souvent une phrase exclamative renferme, outre le mot exclamatif, un autre qui "est sémantiquement le plus important de la phrase". Il s'ensuit deux variétés intonatoires que M. Grammont commente comme suit: *Quelle infamie!* – avec l'effort sur *quelle* et une descente progressive sur *infamie*, dont l'*f* sera pourtant allongé; mais on dira beaucoup plus fréquemment: *quelle infamie!* avec *quelle* assez bas et assez faible, et tout l'effort sur *fa, mie* aussi sera soutenu! L'emphase peut être rendu en français par un autre moyen phonétique qui s'ajoute le plus souvent à d'autres procédés intonatoires: on prononce le mot emphatique en espaçant les syllabes comme suit: *C'est in-supor-table!* *C'est in-sen-se!* – *Sensationnel!*

## 17. Aspect stylistique de la phonétique

### 17.1. Phonostylistique. Histoire.

*La phonostylistique* ainsi nommée par N. Troubetskoï étudie les valeurs expressives de la langue exprimées par les sons de la parole. L'une des premières tâches de la phonostylistique serait la réévaluation des éléments expressifs à partir des tests psycho-acoustiques.

Il ne s'agit plus d'évaluer tout écart de parole par rapport à une norme française mais toute déviation qui en restant française ne correspond plus à l'émission neutre de la parole. C'est dans ce sens que Ch. Bally a pu dire que "Toute déformation est expressive".

On peut alors comme l'a montré G. K. Togeby tracer des courbes stylistiques qui caractérisent des déviations par rapport à la courbe idéale de la langue. Le même procédé pourrait s'appliquer à la phonostylistique, par rapport à l'orthoépique dans son emploi non affectif. Ch. Bally notait que la prononciation expressive et symbolique était malheureusement très peu étudiée. M. Grammont a surtout étudié les procédés

expressifs du style oral employés en poésie (Les vers français). Il a donné dans son *Traité de Phonétique Générale* des indications sur la phonétique impressive caractérisant surtout l'articulation et le rythme. J. Marouzeau ("La linguistique") a donné quelques indications sur les procédés expressifs oraux.

S. Boul-Maisonny a évalué scientifiquement quelques-uns des mêmes procédés en accordant une attention spéciale à la voix.

P. Fouché dans ses cours à l'École Supérieure de Préparation et de Perfectionnement des Professeurs de Français à l'Étranger a enseigné l'utilisation des valeurs stylistiques orales par les grands prosateurs français de Bossuet à Beaudelaire.

P. Delattre analyse 1) un disque de chansons 1945; 2) discours de Danton; 3) passage sonore extrait du film de "Farrebique". Pour les deux premières de ces analyses P. Delattre donne les transcriptions phonétiques et fait quelques remarques. La troisième analyse offre un intérêt plus grand. Elle étudie une prononciation régionale sous les trois aspects différents qu'elle prend chez les trois générations qui la représentent. Mais ici encore, l'articulation sociale est en cause. Les études de l'intonation de Simone de Beauvoir sont certainement les plus intéressantes parce qu'elles reposent sur une étude sonographique contrôlée et parce que P. Delattre donne des schémas mélodiques enseignés.

Il reste à établir outre une phonostylistique individuelle qui intéresse le psychologue de la personnalité, une phonostylistique de groupe qui intéresse le sociologue et le philologue.

### *17.2. Notion de situation de communication.*

#### *Styles. Culture de la parole.*

Comme on a établi des atlas linguistiques on devrait pouvoir établir des limites phonostylistiques des groupes et des milieux sociaux. Dans l'immédiat la phonostylistique appliquée aux auteurs modernes peut apporter une contribution appréciable à l'étude du style littéraire. Le stade de la correction du matériel phonique doit être dépassé et l'étude de la phonostylistique permet d'introduire au laboratoire une esthétique de valeurs audio-orales.

La quantité de ces valeurs et de variations possibles est presque illimitée. L. Ščerba distingue deux styles de prononciation: style plein (ou soutenu) et style parlé (familier). Il existe beaucoup d'autres classements différents. Il y a plusieurs tableaux proposés pour l'analyse phonostylistique. Des savants proposent de se concentrer sur l'étude de particularités phonostylistiques liées à l'articulation, au rythme, à l'intonation.

## **18. Orthoépie du français**

### *18.1. Orthoépie.*

Il est impossible d'apprendre la structure grammaticale d'une langue sans connaître les lois du développement et les particularités de son système phonique. La prononciation anglaise est considérée comme difficile contrairement à la prononciation allemande qui est crue être facile. D'autre part, quand on parle de prononciation on met en valeur la différence en orthographe et en prononciation. Par exemple, on dit *пиши, чижы* (c'est conditionné historiquement) nous écrivons *пиши, чижи* – nous disons *щастье, жжечь, визк, лотка*, mais nous écrivons *счастье, сжечь, визг, лодка* (c'est conditionné étymologiquement). Le problème ne concerne pas les sons qui n'existent en langue maternelle mais les sons qui sont pareils en langues maternelle et étrangère. En fait, nous percevons les arbres de forme et de taille différentes comme étant pareils s'ils se rapportent au même type. La même chose est pour les sons étrangers qui sont pareils aux russes; nous les percevons comme connus, par exemple, *a, э, с, в*, etc., n'importe s'ils diffèrent trop. C'est pourquoi en apprenant une langue étrangère nous substituons les sons de la langue maternelle à ceux de la langue étrangère et par conséquent nous obtenons cette prononciation qu'on appelle *mauvaise*. La même mauvaise prononciation nous entendons de la part des étrangers qui essayent de parler russe.

Il est à noter que cette altération de prononciation n'est pas seulement comique mais il provoque parfois la non compréhension ou retarde la compréhension: *saute – sotte, cage-cache*. Analogiquement les Anglais prononcent *пыл, пыль*. Ainsi, les fautes de cette espèce sont aussi mauvaises que les fautes de grammaire, par exemple, en genre, dans les cas, etc. Si un étranger prononce *шяр, Шюра, Машия* cela n'aura qu'un effet comique. Mais s'il dit *колья* au lieu de *Коля* cela sera destruction de sens. En fin de comptes pour parler français correctement il faut assimiler une série de nouvelles habitudes jusqu'à ce qu'elles deviennent automatiques, au niveau des réflexes, sans le contrôle de la conscience. C'est comme si vous apprenez à danser, chanter, jouer d'un instrument de musique. Travailler les sons cela veut dire avant tout apprendre les règles de prononciation plus ou moins strictes. Sans cela on ne pourrait pas communiquer. D'ailleurs il en est de même pour la grammaire et le vocabulaire. C'est-à-dire, nous aspirons à nous initier à la norme littéraire de l'écriture et de la prononciation.

L'ensemble des règles de la prononciation standardisée dite littéraire à une époque donnée est étudié par une des branches de la phonétique nommée orthoépique (du mot grec *ortos*- correct + *epos*- discours).

## 18.2. Norme orthoépique

Le français comme langue littéraire est utilisée non seulement en France mais aussi en Belgique, Suisse, Canada et dans certains états d'Afrique – Algérie, Maroc, Mali, etc. Les différences de prononciation dans ces pays sont assez importantes. Nous allons parler avec vous de la norme orthoépique du français tel qu'on le parle en France.

La norme orthoépique du français moderne a pour base la prononciation standardisée du Nord de la France dont le centre est Paris. Cela s'explique par le rôle que le dialecte de l'Ile-de France, le francien, a joué dans la formation du français, langue nationale.

Actuellement, la norme de prononciation n'est pas le privilège de la capitale. En plus, le français parisien se retrouve parfois en dehors de la norme et peut être ridiculisée. C'est pourquoi on comprend sous la norme la prononciation qui est libérée de toutes particularités locales. Ces dernières décennies en parlant de la norme de prononciation les linguistes français se servent du terme *français standard/standardisée*, le dernier admet une norme moins rigide permettant des variétés de phonèmes et de qualités de sons.

L.Ščerba disait que les linguistes devaient révéler les limites des hésitations en prononciation qui seraient mises en valeur en tant que norme.

Pour certains mots il n'existe pas de norme orthoépique stricte, par exemple, dans la prononciation des phonèmes [ɔ] et [o] - *augmenter*. Le mot *but* se prononce *by* et *byt*. Cette dernière décennie on assiste au changement de prononciation du mot *club*. Auparavant on pouvait prononcer ce mot comme *clyb* et *cloeb*, actuellement ce n'est que le *cloeb*. Encore dans les années trente du dernier millénaire on blâmait la prononciation du *t* dans les mots *sept cahiers*, on ne prononçait que [sɛ] maintenant la [t] prononcée est la norme.

La norme orthoépique peut varier sous l'influence de l'orthographe: le mot *gril* on prononce comme *gril* avec [l] à la fin.

Les règles orthoépiques d'une langue se forment petit à petit avec le développement de la langue même et changent plus ou moins lentement au cours des siècles.

### 18.3. Dialectes

Les écarts de la norme orthoépique sont nommés *dialectes*. On parle des dialectes régionales et sociales. Par exemple, le parisien est caractérisé par la réalisation très fermée du phonème [a] ce qui le rapproche avec [ɛ] surtout devant *r*: *gare, Paris, le gars*; le [u] par contre, avance en avant et se rapproche de [y]: *tout, amour*. Dans les consonnes c'est la prononciation plus profonde de [a]: *gagner, digne*. Dans le Nord on prononce les voyelles longues à la fin des mots: *ami-amie, chante-chantée*.

C'est la prononciation du Midi dont les habitants avaient parlé au moyen âge la langue provençale qui dévie le plus de la prononciation du nord par son intonation *montante*, qu'on appelle souvent *chantante*. Les méridionaux n'observent pas la longueur dite rythmique qu'on trouve dans le parler du nord – *un jour, des poires*. Ils prononcent les consonnes nasales, appendices des voyelles nasalisées: *on est contente* [ɔnɛ con tantœ]. Et ne réduisent pas le son [ə] instable *cent cinquante* – [san senkantœ]. L'accent mélodique fort prononcé du Midi permet de garder intacts

toutes les voyelles non accentuées. Le Midi a une prédilection bien marquée pour la voyelle [ɔ] au détriment du [o]: *chose, autrement, côte, gauche*, etc.

#### 18.4. Styles

Tout en étant standardisée et unifiée, la norme orthoépique n'est pas pourtant homogène. La prononciation varie selon le but et les conditions de l'énoncé. Ces variations admises par la norme sont connues sous le nom de *styles*. La quantité de variations possibles est illimitée allant du discours soutenu jusqu'à la négligence la plus complète.

L'académicien L. Ščerba distingue deux styles: style plein et style familier ou parlé. Chacun de ses styles, à son tour, comprend plusieurs variétés. C'est la stylistique qui s'occupe des styles de la prononciation – langages.

La tradition française donne un tableau plus détaillé des styles:

1. Le débit de la conversation familière;
2. Le débit de la conversation soignée et de la lecture;
3. Le débit de conférence ou de discours
4. Le débit de la diction des vers.

Nous admettons la division en deux styles faite par L. Ščerba. Le style soigné présente une prononciation standardisée élaborée au cours des siècles, étudiée à l'école. On l'appelle autrement *style syllabique* (N. Pernot). Cela veut dire qu'on prononce distinctement toutes les syllabes.

Le style soigné est celui du rythme ralenti très distinct, c'est le style des discours et des conférences (3). On le parle à des personnes peu connues dans les conditions d'un entretien officiel.

La récitation des vers classiques (4) a pour base le style soigné, mais diffère de celui-ci par quelques traits conventionnels de la prononciation archaïque.



## THÈME III. GRAMMAIRE

### Plan

1. Morphologie. Les parties du discours.
2. Substantif.
3. Déterminatifs.
4. Article.
5. Adjectifs.
6. Numéraux.
7. Pronom.
8. Verbe.
9. Adverbe. Conjonction.
10. Prépositions. Particules. Mots-phrases. Interjections.
11. Syntaxe. Groupe de mots. Types de propositions.

### **Bibliographie:**

1. Васильева, Н. М. Французский язык. Теоретическая грамматика, морфология, синтаксис [Текст] : учебник для вузов по гуманитарным направлениям и специальностям / Н. М. Васильева, Л. П. Пицкова. – 3-е изд., перераб. и доп. – М. : Юрайт, 2015. – 473 с. : табл. – (Бакалавр. Углубленный курс).
2. Аврамов, Г. Г. Курс лекций (на французском языке) по теоретической грамматике французского языка для студентов 4 курса факультета иностранных языков : в 2 ч. / Г. Г. Аврамов. – Ростов-на-Дону: РГПУ, 2006.

**Introduction.** La grammaire étudie la structure de la langue, les catégories grammaticales et les formes grammaticales constituant cette structure.

*La morphologie* et *la syntaxe* sont deux parties de la grammaire, étroitement liées l'une à l'autre. *La morphologie* étudie les mots, leur formation et leur variation, alors que les groupes de mots, la proposition, les termes qui la constituent, les différents types de proposition sont étudiés dans *la syntaxe*. Il est à noter qu'en français les limites entre ces deux parties de la grammaire sont moins nettes qu'en russe.

*Les catégories grammaticales* sont des notions grammaticales très abstraites et généralisées, propres aux mots, aux groupes de mots et aux propositions qui trouvent leur expression formelle dans une série de signes formels. *Une catégorie grammaticale* constitue toujours *une unité de sens grammatical* et *de forme*.

Il ne faut pas confondre *le sens grammatical* avec *le sens lexical*. Si l'on prend les mots *maison*, *montagne*, *océan*, *gare*, on doit convenir qu'ils se distinguent nettement du point de vue de leur sens, chacun évoquant l'idée d'un objet particulier du monde réel. Mais d'après leur sens grammatical ces mots sont de même nature. Ils désignent tous une notion d'objet et sont caractérisés par *les mêmes indices morphologiques*: le genre, le nombre, la détermination. Le sens grammatical est plus abstrait et généralisé que le sens lexical.

La morphologie et la syntaxe ont leurs catégories grammaticales particulières qui se distinguent par leurs significations et leurs moyens formels d'expression.

On relève dans la morphologie du français *deux espèces de formes* :

a) *des formes synthétiques* ou *simples* : le changement du sens grammatical se manifeste dans le changement de la forme du mot :

(*je*) *lis* – (*nous*) *lisons* – (*il*) *lisait*

b) *des formes analytiques* ou *composées*, formées de deux éléments dont l'un est porteur du sens lexical, alors que l'autre élément n'exprime qu'un sens grammatical. Ces deux éléments forment un tout qui constitue le sens de la forme analytique :

(*j'*) *ai lu* – (*il*) *avait lu* – (*le livre*) *est lu*

Ainsi, parmi les moyens formels, contribuant à exprimer le sens grammatical, il faut distinguer les moyens synthétiques et les moyens analytiques.

**A. Moyens synthétiques.** Les moyens synthétiques sont propres en premier lieu aux langues synthétiques, mais ils se rencontrent également dans les langues analytiques auxquelles se rapporte le français.

**1. La flexion.** En français, on retrouve la flexion dans les désinences verbales, dans les formes du féminin et du pluriel de certains noms et adjectifs :

*chantai, chantais, chanterai, chanterais, etc*  
*étudiant – étudiante,*  
*canal - canaux*  
*vert – verte, etc*

**2. La modification de la forme du radical.** On rencontre la modification de la forme du radical dans la conjugaison verbale et les formes du pluriel de certains noms :

(*il*) *boit*, (*nous*) *buvons*, (*qu'il*) *boive*  
(*il*) *fait*, (*nous*) *faisons*, (*qu'il*) *fasse*, (*il*) *fera*  
*œil – yeux, ciel – cieux, etc*

**3. Les suffixes.** Certains suffixes peuvent contribuer à exprimer la catégorie du genre des substantifs et des adjectifs :

*acheteur – acheteuse,*  
*admirateur – admiratrice,*  
*poète – poétesse*

**B. Moyens analytiques.** Les moyens analytiques consistent en un large emploi de mots auxiliaires: *articles, adjectifs pronominaux, verbes auxiliaires, pronoms conjoints.*

a) Les articles marquent le genre, le nombre, la détermination des substantifs qu'ils introduisent :

*la chambre – le membre, le livre – un livre – des livres, etc*

Les adjectifs pronominaux remplissent auprès du substantif les mêmes fonctions que l'article :

*ce livre, mon livre, nos livres, etc.*

b) Les verbes auxiliaires désignent le temps, le mode, la personne et la voix du verbe conjugué :

j'*ai* parlé, j'*avais* parlé, j'*eus* parlé  
Il *est* parti. Le livre *sera* édité.

c) Les pronoms conjoints marquent la personne et le nombre du verbe: *je* chante, *tu* chantes, *il (elle)* chante, *nous* chantons, *on* chante ; *c'*est beau

La syntaxe du français utilise pour exprimer les notions syntaxiques des procédés formels tout autres. Ce sont les *prépositions*, les *conjonctions*, l'*ordre des mots*, la *possibilité combinatoire des mots* :

1. Les prépositions servent à lier les mots à l'intérieur d'un groupe de mots et à marquer les rapports qui les unissent :

un verre *de* vin, un verre *à* vin, un verre *de* cristal, etc.  
parler *à* un ami, parler *d'* un ami, etc.

2. Les conjonctions lient les propositions ou les termes de la proposition de la même nature :

La mère de Paul *et* sa sœur ont dit *qu'*il se rétablissait.

3. L'ordre des mots est grammaticalisé pour certains termes de la proposition et certaines constructions syntaxiques :

La place du sujet et du complément d'objet direct est grammaticalisée et sert à différencier formellement ces deux termes de la proposition :

Sujet	Compl. direct	Sujet	Compl. direct
-------	---------------	-------	---------------

*Marie* cherche *ton frère*. *Ton frère* cherche *Marie*.

L'ordre respectif des éléments dans certains groupes de mots différencie le terme principal du terme subordonné :

*ciel* gris, *gris* ciel, *wagon-citerne*, etc.

4. La possibilité des mots de se combiner les uns avec les autres constitue un signe formel très important.

Les mots qui se combinent avec l'article sont des substantifs ou bien des mots substantivés. Les mots qui se combinent avec les pronoms personnels conjoints sont des verbes :

*la joue*, *le lit* – sont des substantifs  
*il joue*, *elle lit* – sont des verbes

**Avant** employé indépendamment et servant à caractériser un verbe est un adverbe :

*Tu es venu **avant**.*

**Avant** servant à lier deux mots est une préposition :

*Tu es venu **avant** nous.*

**Remarque.** – Les liens entre les termes de la proposition peuvent parfois être marqués par le changement de la forme des mots. Le prédicat s'accorde avec son sujet :

*L'enfant* dort. *Les enfants* dorment.

L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le substantif qu'il qualifie :

*un long boulevard*

### *de longues rues*

Tous les mots d'une langue constituent son lexique. Chaque mot, comme il a été montré, est porteur d'un sens lexical particulier et d'un sens grammatical. Grâce à leur sens grammatical, ces mots disparates et variés peuvent être classés et organisés.

D'après leur sens grammatical, tous *les mots d'une langue* peuvent être répartis :

1. En mots ayant une fonction nominative, et qui évoquent l'idée d'un objet, d'une action, d'une qualité et d'une propriété :

*eau, couler, limpide, calmement*

2. En mots privés de cette fonction nominative, et n'évoquant que l'idée d'un rapport :

*à, de, mon, ce, le, etc*

D'après leur fonction dans la proposition, *les mots d'une langue* se répartissent :

1. En *mots indépendants* (самостоятельные) pouvant remplir la fonction d'un terme de la proposition et former à eux seuls une proposition (substantifs, verbes, adjectifs, pronoms, etc) :

*Du courage ! Partez ! Magnifique ! Vous autres.*

2. En *mots-outils* (служебные) qui, dans la plupart des cas, n'ont pas de fonction syntaxique et ne font que marquer les rapports existant entre les mots indépendants (prépositions, conjonctions), ou bien expriment les indices grammaticaux des mots indépendants (articles, adjectifs pronominaux, pronoms conjoints).

**Remarque.** – Les pronoms conjoints, bien que mots-outils, remplissent une fonction syntaxique, ce qui constitue un trait particulier du français en tant que langue analytique.

Pourtant, cette classification en mots indépendants et mots-outils est difficilement applicable au français.

D'une part, les mots indépendants peuvent remplir la fonction de mots-outils.

**Cf. : Mots indépendants :                      Mots-outils :**

Je *vais* à l'institut.

Je *vais* t'aider.

Elle *est* là.

Elle *est* tombée.

Il *a* beaucoup d'amis.

Il *a* compris sa faute.

Elle *fait* ses devoirs.

Elle *fait* travailler les enfants.

Tu travailles *bien*.

Tu es *bien* pâle.

Arrêtez-vous ! Ne lisez *plus* ! Ils lisent *plus* que vous.

D'autre part, les substantifs et les verbes qui à la forme personnelle sont des mots indépendants, ne pourraient fonctionner comme tels, n'étant pas accompagnés d'articles ou de pronoms personnels conjoints.

La répartition des mots d'une langue en parties du discours se présente comme plus objective, étant basée sur des distinctions réelles.

Une partie du discours est une classe de mots ayant les mêmes caractères morphologiques et syntaxiques, les mêmes possibilités combinatoires.

On relève dans la grammaire traditionnelle *dix classes formelles de mots* ou *parties du discours*, qui se distinguent nettement les unes des autres. Ce sont : *le nom, le pronom, l'adjectif, le nom de nombre, l'adverbe, le verbe, la conjonction, la préposition, l'article, l'interjection.*

**Morphologie.** Structure du mot. Un mot est constitué de morphèmes. Un morphème est le plus petit élément de la langue porteur d'une signification. Les morphèmes, entrant dans le mot, sont de différentes natures. Les uns sont porteurs d'un sens lexical, les autres d'un sens grammatical. Parfois, le même morphème exprime les deux sens.

### **Morphèmes lexicaux :**

1. **La racine**, le morphème lexical le plus simple est l'élément constitutif de chaque mot qui ne peut être décomposé :

*fleur-ir, bord-er, com-porte-ment*

Parfois le mot n'est constitué que par sa racine :

*fleur, bord, porte*

2. **Les affixes** (suffixes et préfixes), morphèmes lexicaux servant à former des mots nouveaux :

*fleur - ir, fleur - iste, ef - fleur - er*

*bord - er, a - bord - age, a - bord - able, in - a - bord - able*

3. On distingue encore **le radical**, unité plus complexe que la racine, des préfixes et des suffixes :

*effleur - er, abord - er*

Le radical, porteur du sens lexical du mot, s'oppose à la désinence, porteur du sens grammatical :

*(nous) abord - ons, (vous) abord - iez*

La racine et le radical servent à former des mots nouveaux :

*terre, terrassier, terrassement, terrassé, atterrir, atterrissage, terrasse*

### **Morphèmes grammaticaux :**

1. **Les suffixes**. Ils servent à former de nouvelles formes grammaticales (формообразующие суффиксы), sans changer le sens du radical:

*achet - er, achet - ant, achet - é, achet - eur, achet - euse*

Certains suffixes verbaux, tels que **-er, -ier** ainsi que les suffixes nominaux **-eur, -euse, -teur, -trice** et d'autres ont une double fonction. D'une part, ils servent à distinguer les différentes formes grammaticales : *acheter* – infinitif, *achteé* – participe passé, *achetant* – participe présent ; *acheteur* – nom masculin, *acheteuse* – nom féminin, et d'autre part, ils servent à former des mots nouveaux.

2. **Les flexions**. Elles servent à exprimer différentes nuances grammaticales, sans former toutefois un mot nouveau :

*(je) parlais, (nous) parlions, (il) parla, (il) parlera, (il) parlerait, etc.*

Les flexions : *-ais, -ions, -a, -ra, -rait*, etc. ajoutent au sens du verbe parler des indications précises de temps, de personne, de nombre, de mode, de voix.

### *Moyens de formation des mots nouveaux*

On peut relever en français trois moyens principaux de formation des mots nouveaux :

1. **La dérivation propre** qui se fait à l'aide des suffixes et des préfixes :  
compte, compt-*er*, compt-*eur*, compt-*oir*, compt-*able*,  
*a-compte*
2. **La dérivation impropre** (c'est ainsi qu'on appelle le passage d'un mot d'une partie du discours à une autre) qui entraîne le changement du sens du mot, de ses catégories grammaticales et de ses fonctions syntaxiques:  
*un dîner, un malade, les biens, le passé, intéressant, etc*
3. **La composition des mots nouveaux** par la réunion de deux mots simples :  
*un porte-cigares, un abat-jour, un sans-abri, une avant-scène, un tête-à-tête, etc.*

## **1. Les parties du discours**

**Problèmes de la définition et de la distinction des parties du discours en français moderne.** Les mots dans une langue se distinguent non seulement par leurs significations lexicales mais aussi par leurs propriétés grammaticales. Les parties du discours (PdD) sont les plus grands groupements de mots ayant les mêmes propriétés sémantiques et grammaticales. Elles sont signalées par l'ensemble de trois aspects : sémantique, morphologique et syntaxique – et se caractérisent par :

◆ la signification catégorielle commune (p. ex. les mots *chien, garçon* dénotent des êtres, des objets ; les mots *dort, vient, mange* – des actions, des processus) ;

◆ la forme grammaticale (c'est-à-dire, l'ensemble de catégories grammaticales), p. ex. : les mots *chien, garçon* possèdent les catégories du genre et du nombre ; les mots *dort, vient, mange* – possèdent les catégories du nombre, de la personne, du temps, du mode ;

◆ la fonction syntaxique (les mots *chien, garçon* peuvent avoir la fonction du sujet, les mots *dort, vient, mange* – celle du prédicat). Comme marque complémentaire d'une PdD peut être le suffixe dérivatif ou la dérivation en général, p. ex. les mots avec **-tion** sont substantifs, les mots avec **-iste** - sont substantifs ou adjectifs. Une autre marque formelle de la distinction d'une PdD est le procédé de la *commutation* - substitution du mot par un élément dont la nature et les caractéristiques sont incontestables : p. ex. tout mot substitué par les pronoms **il(s)/elle(s)** est substantif.

La discussion sur les PdD dans la grammaire française porte sur les questions suivantes:

- nécessité de la distinction des PdD;
- inventaire des PdD;
- hiérarchie des PdD;
- principes de la distinction des PdD.

Les discussions sont en grande partie causées par des faits objectifs et avant tout par le fait que les PdD ne forment pas un système rigide des classes des mots mais se caractérisent par :

- a) présence des formes intermédiaires (p. ex. le participe unit les marques du V. et de l'Adj., le déterminatif - de l'Adj. et du Pronom) ;
- b) passage permanent des mots d'une PdD à une autre et on peut très souvent les classer différemment ;
- c) neutralisation des marques des PdD dans certaines constructions (p. ex. auprès le verbe-copule est neutralisée la différence entre l'Adj. et le N : *Il est comédien* ou l'Adj. et l'Adv. : *Il est bien*). Les hésitations dans la définition de l'appartenance des mots aux PdD se manifestent aussi dans les dictionnaires : p. ex. *froid* dans *Il fait froid* est rapporté ou bien au N, ou bien à l'Adj. (par analogie avec *Il fait beau*), ou bien à l'Adv.

**1. Sur la nécessité de la distinction des PdD.** Les difficultés de la distinction des PdD citées ci-dessus, ont causé le refus de certains linguistes de la notion même des PdD (p. ex. F. Brunot). Sans nous arrêter sur différentes théories niant la nécessité de la distinction des PdD remarquons que les PdD reflètent des différences réelles entre les mots dans langue, et même les linguistes qui les nient, reproduisent dans leurs classifications à quelques détails près et en d'autres termes le système traditionnel des PdD. Tout cela prouve la nécessité de la distinction des PdD.

**2. Inventaire des PdD.** Les linguistes différents distinguent la quantité différente de PdD dont le nombre hésite entre 7 et 12. Dans toutes les classifications sont représentées (bien que de façon différente) 7 PdD : N, Adj., V, Adv., Prép., Conj., Interj. Dans toutes les classifications seuls N et V restent invariables. Les autres PdD ou bien s'unissent entre elles ou bien reçoivent des limites différentes. Les divergences essentielles touchent :

- ◆ les numéraux : **a)** on les envisage comme une PdD à part (surtout les cardinaux) ; **b)** on les unit avec les déterminatifs ; **c)** on les unit avec les adjectifs ;
- ◆ les déterminatifs : **a)** on les envisage comme une PdD à part ; **b)** on les unit avec les pronoms ; **c)** on les traite comme actualisateurs des N ;
- ◆ l'article : **a)** on l'envisage comme une PdD à part ; **b)** on l'inclut dans la classe de déterminatifs ; **c)** on le traite comme morphème auprès le substantif ; **d)** on l'unit avec les pronoms (chez J. Dubois) ;
- ◆ les particules : **a)** on les envisage comme une PdD à part ; **b)** on les distribue entre les interjections et les adverbes ;

◆ les mots-phrases (*oui, non* etc.) : **a)** on les envisage comme une PdD à part ; **b)** on les envisage comme un groupe d'adverbes ; **c)** on les unit en une classe de mots-phrases avec les interjections (chez L. Tesnière).

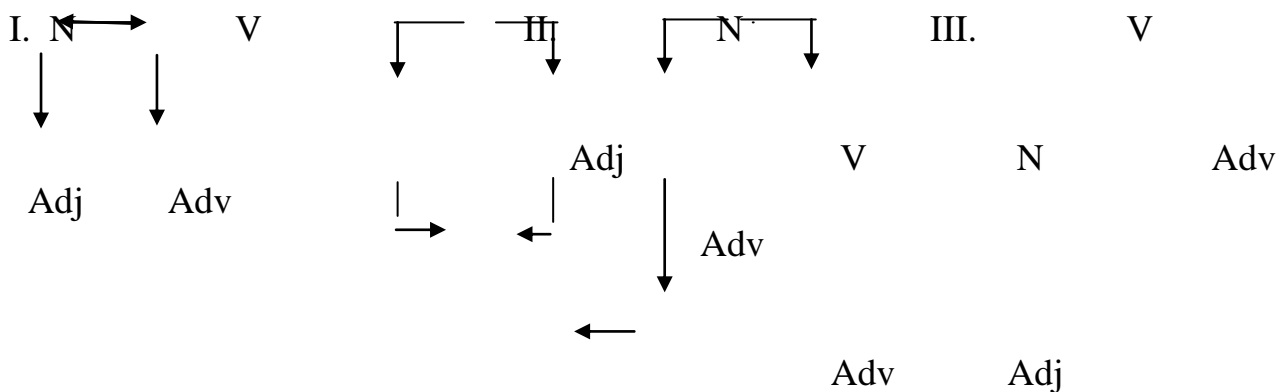
Selon la classification changent aussi les limites des autres PdD :

◆ les adjectifs : élargissent leurs limites si on y inclut les déterminatifs et les numéraux ;

◆ les pronoms : élargissent leurs limites si on y inclut les déterminatifs. Encore y a-t-il des linguistes dont F. Brunot qui envisagent les éléments *je, tu, il* ... comme flexions verbales et les incluent dans les verbes ;

◆ les adverbes : on les unit avec d'autres mots inchangeables (particules et même prépositions (chez Le Bidois) .

**3. Hiérarchie des PdD** Avant tout on distingue des PdD autonomes et outils. En ce qui concerne les PdD essentielles (N, V, Adj, Adv), trois types de hiérarchie y sont possibles :



Variante I. (G. Galichet) envisage le V et le N comme deux PdD équivalentes qui sont en corrélation avec deux termes de proposition essentiels – sujet et prédicat et qui sont déterminés par les PdD dépendantes. Ce point de vue est basé sur la priorité de la fonction communicative de la langue.

Variante II. (G. Guillaume) envisage le N comme dénotant un objet indépendant de la pensée, le V et l'Adj dénotent des propriétés de cet objet, et l'Adv – des propriétés des propriétés. Ce point de vue est basé sur la priorité de la fonction nominative de la langue.

Variante III. (L. Tesnière) envisage le V exprimant la prédication comme noyau de la proposition et les substantifs (sujet et complément) comme dépendants du V. Ce point de vue souligne aussi la priorité de la fonction communicative de la langue à la lumière de la logique des relations qui fait du prédicat le centre du jugement.

Chacun de ces trois points de vue souligne un des traits réellement existant dans les rapports entre les PdD

**4. Principes de la distinction des PdD.** La tradition grammaticale remontant à l'antiquité distinguait avant tout les PdD à la base des indices morphologiques en divisant les mots déclinés, conjugués et invariables. En français à force de son



analytisme les indices morphologiques sont peu significatifs et les linguistes en distinguant les PdD se basent ou bien sur le sens logico-sémantique des mots ou bien sur leur distribution. L'analyse des théories avancées par plusieurs linguistes montre que :

- ◆ les PdD sont des classes de mots existant objectivement et dont il est impossible de nier l'existence ;
- ◆ les PdD doivent être déterminées à la base de plusieurs indices (ou aspects) et non à la base d'un seul critère ;
- ◆ entre les PdD il y a une hiérarchie interne ;
- ◆ toute classification serait «approximative» à cause de la présence dans la langue des faits compliqués, intermédiaires et isolés ce qui pourtant ne peut être la cause du renoncement de la distinction des PdD.

**Système des parties du discours en français moderne.** Les trois critères, ou indices à la base desquels on détermine les PdD: sémantico-categoriel, morphologique et syntaxique - sont étroitement liés entre eux puisqu'ils remontent à la même source – la fonction nominative du mot. Voilà pourquoi il faut mettre à la base de la distinction des PdD *le caractère de la nomination*, c'est-à-dire, de la réflexion de la réalité extralinguistique dans le mot. Les PdD se distinguent par :

- ◆ le moyen de la réflexion de la réalité ;
- ◆ le caractère de l'élément reflété.

**1. Selon le moyen de la réflexion de la réalité** (qui reflète le caractère de la nomination répondant à la question comment ?) on distingue les types de mots ou PdD : **essentiels** et **subsidiaries**.

La plupart des mots de la langue dénotent des éléments de la réalité d'une façon *discontinue (ou divisée), indépendante (ou autonome) et directe*. C'est grâce à ces mots que se réalise la fixation de l'activité cognitive de l'homme. Ces mots représentent les PdD *essentiels* dont N, V, Adj., Adv., Num. Chez les PdD *subsidiaries* manque une des propriétés citées ci-dessus. Les Interj. dénotent les éléments de la réalité d'une façon non discontinue (ou non-divisée). Les Pron. dénotent les éléments de la réalité d'une façon non-directe, c'est-à-dire, par les mots remplacés et en corrélation avec les participants de l'acte de la parole. Les mots outils sont dépourvus de la fonction nominative indépendante. On peut résumer tout cela en tableau suivant :

Types de mots	<i>Façon de la réflexion des éléments de la réalité</i>		
	discontinue	directe	indépendante
PdD essentielles	+	+	+
Interjections	-	+	+

Pronoms	+	-	+
mots outils	+	+	-

**2. Selon le caractère de l'élément reflété** (la réponse à la question quoi ?) on distingue aussi des classes de mots. Dans la réalité objective la conscience humaine distingue avant tout des *objets* et des *processus*, liés à ces objets (tels que leurs actions, modifications, états, relations) aussi bien que des *caractéristiques des objets et des processus*. Les PdD **principales** - N et V dénotent respectivement des *objets* et des *processus*. A la base des N il y a des coordinations spatiales, fixées par la conscience, à la base des V – les coordinations temporelles. Les PdD **adjoints** (зависимые) – Adj. et Adv. dénotent les *caractéristiques des substances et des processus*. La caractéristique quantitative des substances est exprimée par une PdD à part - Num .

**PdD essentielles.** La corrélation entre la sémantique, les catégories morphologiques et les fonctions syntaxiques primaires des PdD essentielles peut être présentée de la façon suivante :

Partie du discours	Sémantique	Les catégories grammaticales	Les fonctions syntaxiques
Nom	substance	nombre, genre	sujet, complément
Verbe	processus	temps (aspect), mode, voix, personne	prédicat
Adjectif	caractéristique de la substance	degrés de comparaison	épithète
Adverbe	caractéristique du processus	degrés de comparaison	circonstance

**PdD subsidiaires** à la différence des essentielles représentent des classes plus fermées : on ne peut pas former un nouveau pronom, préposition ou interjection aussi facilement que l'on fait avec les N ou V.

**Les interjections** dénotent la réalité de la façon non-discontinue. P. ex. la souffrance du mal peut être exprimée par *J'ai mal !* ou *al* peut être exprimée par *J'ai mal !* ou *Aïe !* Dans le premier cas la réaction sur le mal a une forme discontinue : on peut distinguer le sujet de la souffrance (*je*), le caractère de la souffrance (*mal*) et l'élément les liant (*ai*). Dans le second cas l'interjection dénote les mêmes éléments de la réalité d'une façon syncrétique. A la suite de leur caractère non-discontinu les Interj. ne peuvent se lier librement avec les autres termes de proposition, sont dépourvues de catégories grammaticales et occupent une position détachée dans la

proposition. Mais elles sont des mots autonomes puisqu'elles peuvent former une proposition autonome.

**Les pronoms.** Les éléments de la réalité peuvent être dénotés directement à l'aide de mots existant spécialement pour cela dans la langue (*Le garçon lit ce livre ; Jeanne est à la maison*), ou bien de la façon non-directe par la substitution de la nomination déjà employée ou par le rapport avec la situation de la communication (*Il le lit ; Elle est là ; Je te parle*). De tels mots s'appellent respectivement anaphoriques et déictiques.

**Les mots outils.** Ne possédant pas de fonction autonome nominative ils ne peuvent pas former une proposition ni, à quelques exceptions près, ne peuvent non plus former un terme de proposition à part. Ils occupent une place intermédiaire entre des morphèmes grammaticaux et des mots. A ceux-ci les rapprochent : **a)** le détachement (обособленность) structural ; **b)** la présence de la signification lexicale (*venir à Paris* et *venir de Paris* prouve que les prépositions possèdent leur propre signification) ; **c)** souvent ils se rapprochent des mots autonomes, en sont dérivés (les déterminatifs) et conservent des formes modificatoires. En français il y a six groupes de mots outils : déterminatifs (dont l'article), pronoms outils, verbes-copules, prépositions, conjonctions, particules. Ils exercent les fonctions suivantes :

- ils servent à créer une forme syntaxique du mot, à son actualisation dans la proposition, donnent à un mot autonome la possibilité d'être terme de proposition. Dans ce cas ils se rapprochent des morphèmes grammaticaux. Telle est la fonction des déterminatifs, des verbes-copules, des prépositions ;

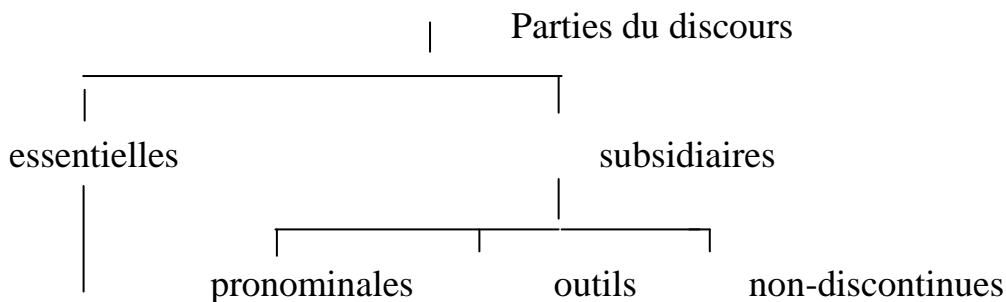
- ils remplacent ou restituent un mot autonome comme terme de proposition. Dans ce cas un mot outil se manifeste comme terme de proposition. Telle est la fonction des pronoms outils *je, ce, celui* etc. ;

- ils relient des termes de proposition et des propositions. Telle est la fonction des prépositions et des conjonctions ;

- ils servent à exprimer les significations se rapportant à toute la proposition (p. ex. interrogation, négation, mise en relief etc). Telle est la fonction des particules.

A la suite de l'affinité sémantique des pronoms autonomes (*moi*) et outils (*je*) et de la présence des formes homonymes (*nous, vous, elle* etc.) ces deux groupes s'unissent dans une partie du discours.

Le système des partie du discours basé sur le moyen de la nomination peut être présenté de la façon suivante :



1. substantifs	6. pronoms	7. déterminatifs	11. interjections
2. verbes	(y compris	8. prépositions	12. mots-phrases
3. adjectifs	outils)	9. conjonctions	
4. adverbes		10. particules	
5. numéraux			

Ainsi distingue-t-on 12 parties du discours dont le noyau est représenté par 4 classes essentielles : N, V, Adj, Adv.

**Forme et contenu des parties du discours. Transposition des parties du discours.** Les catégories de la pensée se trouvant à la base des parties du discours possèdent une certaine autonomie vis-à-vis des faits de la réalité. Toute action, propriété ou qualité peut être représentée dans la pensée comme substance ; d'autre côté la notion sur l'objet peut se trouver à la base de la formation de la propriété ou de l'action. Suivant le développement des notions les mots changent leur appartenance catégorielle, et parfois leur signification. P. ex. la substantivation de la propriété (*blanc* → *blancheur*) ; la substantivation du processus (*qch. changer* → *changement*) ; appropriation de l'objet (*métal* → *métallique*).

Les mots se rapportant à une partie du discours ne sont pas homogènes et il faut avant tout en distinguer *le noyau* et *la périphérie*. Au noyau se rapportent des mots originaires possédant toutes les catégories propres à cette PdD. A la périphérie se rapportent des mots dérivés des autres PdD et parfois ils n'ont pas toutes les catégories propres à cette PdD. P. ex. au noyau des substantifs se rapportent les dénominations des objets et des êtres, à la périphérie – les dénominations des actions et des propriétés (*blancheur, changement*). Au noyau des adjectifs se rapportent les Adj. qualificatifs (*blanc*), à la périphérie – les Adj. de relation (*métallique*). Le noyau des verbes est formé par les formes finies ; sa périphérie – par l'infinitif, le gérondif et les participes.

**Fonctions primaires et secondaires des parties du discours.** Les PdD peuvent en avoir d'autres qui sont pour eux secondaires. Dans ce cas elles entrent en concurrence avec les autres PdD. Pour le N la fonction primaire est celle du sujet et des compléments substantiels. Mais un N peut avoir la fonction d'épithète (*boîte en métal*) et du complément circonstanciel de manière (*écouter avec attention*). Ce sont ses fonctions secondaires. Les tendances des mots dans leurs fonctions primaires et secondaires sont :

- ◆ dans la fonction primaire le plus souvent sont employés les mots se rapportant au noyau de la PdD ; dans la fonction secondaire – se rapportant à la périphérie. P. ex. la forme personnelle du verbe forme le plus souvent un prédicat (fonction primaire du verbe), les formes non-finies (infinitif, gérondif, participes) ont des fonctions secondaires (sujet, épithète etc) ;

- ◆ dans la fonction primaire sont employés des mots isolés, dans la fonction secondaire – des constructions syntaxiques analytiques, où le mot est accompagné d'une marque formelle, permettant d'accomplir cette fonction. P. ex.

dans *boîte en métal* le N ayant sa fonction secondaire d'épithète est accompagné d'une préposition.

De cette façon, la forme *métal* peut avoir la fonction primaire (sujet, complément) ou secondaire (épithète), d'autre côté une fonction (épithète) peut avoir sa forme primaire (de base) d'expression - Adj. (*métallique*) et une forme transposée (*en métal*).

**Transposition des PdD.** Comme nous l'avons déjà signalé à quatre PdD essentielles - N, V, Adj. et Adv. correspondent quatre fonctions essentielles dans la proposition : sujet, prédicat, épithète, circonstance. **La transposition fonctionnelle** peut être déterminée comme adaptation d'un mot à l'accomplissement de la fonction d'une autre partie du discours, c'est-à-dire, comme passage d'un mot à une autre classe fonctionnelle.

La transposition fonctionnelle joue un rôle très important dans la langue servant à l'élargissement de ses possibilités nominatives ce qui rend les moyens d'expression linguistiques plus souples et plus variés.

Elle a été étudiée très largement dans la grammaire française. On a avancé des points de vue différents sur le cadre de ce phénomène, sur ses types et moyens de son expression.

On distingue deux types de transposition fonctionnelle :

◆ *morphologique* quand le mot passe à une autre partie du discours de façon que se forme un autre mot ;

◆ *syntaxique* quand le mot accomplit la fonction d'une autre PdD sans y passer morphologiquement.

P. ex. si au mot *courage* (N) il faut attribuer la fonction d'adjectif (épithète) on peut le faire de trois façons : *un homme courageux*, *un homme de courage*, *un homme plein de courage*. Dans le premier cas nous sommes en présence d'une transposition morphologique, dans les deux autres – syntaxique. Une place particulière revient à la transposition *morphologique – syntaxique* quand un mot sans changer sa PdD reçoit des indices morphologiques lui permettant d'accomplir la fonction d'une autre PdD P. ex. les formes de l'infinitif, des participes et du gérondif permettent au verbe d'accomplir les fonctions de N, Adj, Adv.

**Moyens de la transposition morphologique.** Il y en a deux :

◆ *affixation* quand le mot d'une autre PdD se forme à l'aide des affixes : *grand* (Adj) – *grandeur* (N) – *grandement* (Adv) – *agrandir* (V) ;

◆ *conversion* (dérivation impropre) quand le mot d'une autre PdD se forme sans aide des affixes par le changement de la fonction syntaxique et du paradigme morphologique : *grand* (Adj) – *un grand* (N).

La conversion morphologique est souvent très proche de la transposition syntaxique. La conversion morphologique est un processus qui inclut des niveaux intermédiaires où le mot peut perdre les traits spécifiques de la PdD. D'ici plusieurs cas d'hésitation dans l'identification des PdD, p. ex. le mot *monstre* dans *un travail monstre* est qualifié par les dictionnaires comme Adj (conversion morphologique),

mais le mot *miracle* dans *un produit miracle* -comme l'emploi adjectivisé de N (transposition syntaxique).

Toute transposition commence par la fonction syntaxique et s'achève dans la morphologie. L'appropriation par un mot de toutes les marques morphologiques d'une nouvelle PdD est l'achèvement de ce processus.

**Types de transposition.** En principe le mot de toute PdD peut passer en toute autre PdD. Les possibilités transpositionnelles théoriquement possibles sont présentées dans le tableau suivant (R – mot outil : préposition, conjonction, particule) :

	<b>N</b>	<b>A</b>	<b>V</b>	<b>D</b>	<b>Pron</b>	<b>R</b>
<b>N</b>		N → A	N → V	N → D	N → Pr	N → R
<b>A</b>	A → N		A → V	A → D	A → Pr	A → R
<b>V</b>	V → N	V → A		V → D	V → Pr	V → R
<b>D</b>	D → N	D → A	D → V		D → Pr	D → R
<b>Pron</b>	Pr → N	Pr → A	Pr → V	Pr → D		Pr → R
<b>R</b>	R → N	R → A	R → V	R → D	R → Pr	

Le transfert en N, A,V,D, Pron. s'appelle respectivement substantivation, adjectivation, verbalisation, adverbialisation, pronominalisation. En français ne sont pas réalisées toutes les possibilités ci-dessus, mais seulement les cas suivants: N → V: *groupe → grouper* ; N → A : (*chapeau*) *paille* ; N → D : *nuit → nuitamment* ; N -> Interj. : *Chapeau!* N → Prép.: *histoire de faire qch* ; A → N : *beau → beauté* ; A → V : *brun → brunir* ; A → D : *calme → calmement* ; A → Prép. : *plein (les poches)* ; V → N: *monter → montage*; V → A: *lire → lisible*; V → Prép. : *touchant qch* ; V → Interj. : *tiens!* D → A: (*un homme*) *bien* ; Prép. → N : *le pour et le contre* ; Num. → N : *cinq → un cinq*.

### 1.1. Substantif

**1.1.1. Substantif en tant que partie du discours.** Un substantif (N) est un mot dénotant un objet, possédant les catégories du genre et du nombre, capable de se joindre des déterminatifs ou des épithètes, remplissant la fonction syntaxique de sujet, de compléments, d'attribut, d'apposition. Le N avec le V est une des PdD essentielles. Il est le moyens le plus important de la nomination : la dénomination d'un objet, d'un phénomène se réalise avant tout à l'aide d'un N ou d'une combinaison de mots où il est un élément régissant. En tant que PdD le N est classé à la base de trois indices : sémantique, morphologique et syntaxique.

**1.1.1.1. La sémantique du nom.** Dans l'aspect *sémantique* le N dénote des substances, c'est-à-dire, avant tout des êtres animés, des objets, des matières. Mais

comme toute notion peut être présentée comme substance, un N peut aussi dénoter une qualité, une action, un état. La différence du N des autres PdD, p. ex. d'un Adj. ou d'un V, qui aussi peuvent exprimer respectivement une qualité ou une action, se manifeste dans le mode de présentation d'une qualité ou d'une action. Les mots *long*, *jouer* dans la parole sont subordonnés à la nomination de l'objet auquel sont attribuées cette qualité ou action : *un long chemin, les enfants jouent*. Le N dénote une qualité ou une action comme des objets autonomes de la pensée si bien que la nomination du porteur de la qualité ou de l'action est exprimée par un mot dépendant : *la longueur du chemin, les jeux des enfants*.

**1.1.1.2. Les catégories morphologiques du nom.** Les catégories *morphologiques* du N sont le genre et le nombre. Elles reflètent la classification des objets et leur caractéristique quantitative. Ici se dresse le problème de la catégorie de la détermination/indétermination exprimée par l'article. Très souvent elle est envisagée comme une des catégories morphologiques de pair avec le genre et le nombre. Mais ici il y a une grande différence. La signification de la détermination est exprimée non par des morphèmes faisant partie du N, mais par des mots outils spécialisés tels que *arti* <sup>31</sup> ou autres déterminatifs qui ne font pas partie du N. Cela fait classer la détermination parmi les catégories syntaxiques : l'article forme un groupe nominal dans la proposition en son ensemble, il se joint à un N au niveau de la proposition.

De même que la fonction syntaxique du N peut être exprimée d'une façon morphologique (p. ex. par des cas en russe) ou bien syntaxiquement (par des prépositions en français), la détermination aussi peut être exprimée morphologiquement (p. ex. par des articles postposés en roumain ou dans les langues scandinaves où l'article s'est transformé en un morphème nominal) ou bien syntaxiquement (par un article préposé isolé du N). L'isolement de l'article est souligné par l'existence des formes contractées de la préposition et de l'article *du, des, au, aux* formant un groupe syntaxique du N dans la proposition. Si on reconnaît l'article comme faisant partie du N il serait impossible de délimiter les mots dans *le livre du frère ; jouer aux échecs* étant donné que la préposition ne fait pas partie du N (comparez : *le livre de/la soeur ; jouer à/la balle*).

**1.1.1.3. Les fonctions syntaxiques primaires du nom.** Les fonctions *syntaxiques* primaires du N sont celles du sujet et de toute sorte de compléments (direct, indirect, d'agent, du nom etc.) qui indiquent les substances auxquelles est liée la situation décrite par la proposition.

## **1.1.2. Classes sémantico-grammaticales des substantifs.**

**1.1.2.1. Noyau et périphérie des substantifs.** Le *noyau* sémantique des N est représenté par des dénominations des objets : animés (*garçon, chien*), non-animés (*table, livre*), des matières (*sable, eau*). La dénomination des notions abstraites d'action, de qualité forme sa *périphérie*. Les mots formant le noyau sont, dans la plupart des cas, originaires (первообразные), c'est-à-dire, ils ne sont pas dérivés des autres PdD (p. ex. *femme, chien, table, mur* etc.). Dans une proposition ils

remplissent les fonctions primaires des N en tant que PdD (sujet et compléments). Les classes périphériques du N sont dans la plupart des cas formées des autres PdD (V ou Adj) (*beauté* ← *beau* ; *saut* ← *sauter*; *changement* ← *changer*). Dans la proposition ils remplissent souvent des fonctions secondaires les N en tant que PdD (épithète, circonstance).

La spécificité du N est déterminée par la nature de l'objet dénoté (p. ex. la distinction des N discontinus et continus (de matière) et par le mode de formation de la notion (p. ex. les N collectifs).

**1.1.2.2. Groupes sémantico-grammaticaux des noms.** D'après leurs particularités sémantiques et grammaticales on distingue des *groupes (ou classes) sémantico-grammaticaux* des N. Le plus souvent on distingue les oppositions des N suivantes :

- ◆ communs/ propres ;
- ◆ concrets/ abstraits ;
- ◆ discontinus/ continus (предметные/вещественные);
- ◆ numériques/anumériques ;
- ◆ animés/inanimés ;
- ◆ indépendants/ relatifs.

Ces groupes se distinguent par leur rapport aux catégories morphologiques (nombre, genre) et aux propriétés syntaxiques telles que leur agencement avec les articles et autres déterminatifs ; leur substitution par des pronoms de classes déterminées ; leur agencement avec des V et des Adj de sémantique appropriée.

**1. Noms communs et propres.** La plus grande partie des N dénote toute une classe d'objets : autrement la langue ne pourrait pas exister si chaque objet concret avait sa propre dénomination. Mais dans la langue il y en a de tels qui ont des dénominations individuelles – des N propres. A la suite de cette individualité les N propres ne possèdent pas toutes les caractéristiques propres aux N communs ce qui se manifeste en particularités de l'emploi de l'article, de la catégorie du nombre, dans la possibilité limitée de s'agencer avec des épithètes. Voilà pourquoi les N propres se rapportent à la périphérie des substantifs.

Une position intermédiaire entre ces deux sous-classes est occupée par des *noms uniques* désignant des objets *uniques* (*soleil, lune, ciel*). Eux aussi ont un emploi spécifique de l'article, du nombre et des épithètes.

**2. Noms concrets et abstraits.** Les N concrets dénotent des notions formées par la généralisation des propriétés des objets identiques y compris les dénominations des objets imaginaires : peints, dessinés (p. ex. *ange, centaure*). Les N abstraits dénotent des notions formées par l'abstraction de la propriété de son porteur réel. Dans ce cas le N indique quelque chose qui n'existe réellement comme substance. Les N abstraits ne peuvent pas être peints, dessinés ; on peut seulement se les représenter d'une façon allégorique. Comparez : *un vieux, une belle* – N concrets ; *la vieille, la beauté* - N abstraits. Les N abstraits indiquent la propriété, l'action, l'état des objets concrets. Les N concrets se caractérisent au point de vue quantitatif,



au point de vue de la dimension (*deux arbres, un grand arbre, beaucoup de voyageurs*) ; les N abstraits peuvent se caractériser au point de vue de l'intensité, de la plénitude, de la durabilité (*une grande beauté, une longue attente*).

Les N concrets peuvent dénoter des objets de la façon autonome : *C'est un chat; Voilà un arbre*. Les noms abstraits sont d'habitude dépourvus de cette capacité. Ils remontent aux Adj et aux V dépendant d'un N (*Le ministre arrive → L'arrivée du ministre ; La peau est blanche → La blancheur de la peau*) et ne peuvent pas à eux seuls, sans indication du porteur de la propriété, dénoter des objets. On ne peut<sup>33</sup> dire: *C'était une arrivée* mais : *l'arrivée de qn*. Les particularités grammaticales des N abstraits se manifestent dans la tendance à l'invariabilité de la catégorie du nombre et leur emploi par préférence dans les fonctions syntaxiques secondaires.

**3. Noms discontinus / continus.** Les N discontinus dénotent des objets discrets qui se caractérisent par leur totalité (целостность) et isolement (обособленность). Tels sont tous les êtres vivants (*homme, chien, voyageur*) et les objets (*table, ballon, plume*). Ils ne peuvent pas être divisés sans rupture de leur spécificité. Les N continus (noms de matière, noms massifs) dénotent des matières, des objets non-discrets qui ne possèdent ni totalité ni isolement. A la rupture de leur totalité ces objets ne perdent pas leur spécificité ; ils ne peuvent pas être comptés, mais ils peuvent être mesurés par leur volume, masse, longueur etc. P. ex.: *cing chaises, mais un kilo de pain, un hectare de terre, un m<sup>3</sup> de sable*. De cette façon les objets discontinus et continus se caractérisent par différents rapports quantitatifs : pour les discontinus est très importante la différence entre l'unicité et la pluralité, pour les continus - la différence entre la totalité et la partie. Dans le plan grammatical les N continus se caractérisent par l'invariabilité de la catégorie du nombre, leur agencement avec les articles *le/du*, leur fonction syntaxique la plus caractéristique est celle du complément d'objet direct (Cod).

Une position intermédiaire entre ces deux sous-classes est occupée par des N **collectifs** qui représentent une pluralité d'objets discontinus comme une masse homogène : *feuillage, branchage, pierraille, paysannerie* etc.

**4. Noms numériques et anumériques.** Aux N numériques se rapportent les N concrets, discontinus, animés et non-animés (*chien, table*), et les N propres non-uniqes. Aux N anumériques se rapportent :

- N dénotant des objets uniques dans leur genre (les N uniques communs et propres) ;
- N dénotant des objets continus (N de matière, collectifs et N abstraits) ;

Les N numériques à la différence des anumériques peuvent avoir la forme du pluriel (sans changement de la signification), s'agencer avec tous les types d'article (à l'exception du partitif) et se combiner avec tous les types d'adjectifs.

**5. Noms animés / inanimés.** Les N animés dénotent des êtres vivants pourvus de la capacité de se mouvoir de la façon autonome, accomplir des actions, sentir. Les êtres vivants se caractérisent par leur activité ou non-activité sociale,

état adulte ou non, le sexe. Les N animés possèdent les caractéristiques grammaticales suivantes:

- la catégorie du genre y est sémantique et indique le sexe d'un être animé : ils peuvent varier selon le genre sans changement de la signification commune du mot : *ouvrier, -ère ; acteur, -trice* ;

- Ils sont substitués par les formes des pronoms appropriées : interrogatifs (*qui ?*), relatifs (*de qui*), personnels (*à lui, de lui*) ;

- ils accomplissent la fonction du sujet auprès le verbe transitif ; les N inanimés l'accomplissent très rarement et le verbe dans ce cas reçoit un caractère métaphorique ;

- ils s'agencent avec les V et les Adj. dénotant des actions, des états et des propriétés des objets animés, p. ex. *dire, manger, dormir, décider, mort, vivant, fatigué etc.* Leur emploi avec les N inanimés est lié avec le changement de leur signification. De même avec les prépositions: *avec Pierre* exprime la collaboration; *avec une pierre* - la signification d'instrument.

#### **6. Noms indépendants (autosémantiques) relatifs (synsémantiques).**

Les premiers dénotent un objet indépendamment d'un autre objet, tandis que les seconds – dans leur lien avec un autre objet. P. ex., le mot *garçon* est autosémantique parce qu'il peut dénoter dans la parole de la façon autonome une personne d'un certain âge et du sexe masculin (*Je vois un garçon. Quel est ce garçon ?*). Le mot *fil* est synsémantique, relatif parce qu'il dénote cette personne en se basant sur son lien avec une autre personne (on ne peut pas dire *Je vois un fils* mais seulement *Je vois le fils de qn*). Aux noms synsémantiques se rapportent les noms dénotant :

- a) les rapports de parenté ou d'autres rapports interpersonnels (*père, mère, voisin, sosie*) ;

- b) les parties du corps humain (*tête, bras*) ;

- c) les parties d'un objet (*le toit d'une maison*) ;

- d) les N généralisants (*catégorie, type, exemple de qch*) ;

- e) les mots paramétriques (*caractère, longueur, poids*) ;

- f) la plupart des mots abstraits (*possibilité, blancheur*).

Ils manifestent leurs particularités surtout dans le plan syntaxique parce qu'ils exigent plus souvent que les autres N la présence des mots dépendants ou, à l'absence de ces derniers – la présence des déterminatifs possessifs ou démonstratifs : *C'est le père de Louis ; C'est son père*. L'emploi de ces mots isolément peut témoigner la modification de sa signification, p. ex. : *C'est un père* (= отец семейства).

**7.** Les oppositions décrites forment les sèmes dont l'ensemble caractérise la sémantique du nom. P. ex. : *garçon* = (+ com. ; + concr. ; + an. ; + pers. ; + masc. etc.) ; *du pain* = (+ com. ; + concr. ; - num. etc.). La signification concrète d'un N se manifeste dans le contexte par son accord avec les autres éléments de l'énoncé tels que:

- a) marques grammaticales (surtout celles du nombre) ;

- b) déterminatifs (surtout l'article) ;
- c) adjectifs et verbes se rapportant au substantif.

De cette façon le groupe nominal syntaxique inclut au maximum 4 éléments : *Prép + Det + N + Ep* (épithète) qui indiquent :

- a) caractéristiques sémantiques du N ;
- b) fonction syntaxique, détermination et caractérisation du N ;
- c) s'il le faut le genre et le nombre du N.

**8.** Un nom peut passer d'une classe à une autre : abstrait → concret (beauté *красота - красавица*) ; continu → discontinu (fromage *сыр - головка сыра*) ; animé → inanimé (*Corot - un Corot*) etc. Ce phénomène de l'acquisition par un N des marques d'une autre classes'appelle transposition sémantique ou **récatégorisation**.

**1.1.3. Forme syntaxique du N.** Faisant partie d'une proposition, le N se manifeste comme forme syntaxique qui est formée par :

- a) la présence d'une préposition et de l'article ;
  - b) la position de N par rapport aux autres mots. Ici on distingue :
    - forme prépositionnelle ou non-prépositionnelle du N correspondant aux fonctions syntaxiques bien déterminées, p. ex.: *Il tient ce livre à la main* (Cod) et *Il tient beaucoup à ce livre* (Coi) ;
    - présence ou absence de l'article auprès le N, p. ex. : **Le grand poète** *Mistral a rénové la langue occitane* (sujet) ; **Grand poète**, *Mistral a rénové la langue occitane* (apposition) ;
    - préposition ou postposition par rapport aux autres termes de proposition.
- Par rapport au verbe on distingue le sujet et Cod : *Pierre voit Paul*. Par rapport à un autre N on distingue des termes déterminé et déterminant : *déjeuner-débat* et *pause-déjeuner*.

**1.1.3.1. Fonctions syntaxiques primaires de N.** Le substantif est la PdD la plus polyfonctionnelle : il peut avoir toute fonction sans passer morphologiquement dans une autre partie du discours. On distingue les fonctions syntaxiques primaires et secondaires. Aux fonctions syntaxiques primaires se rapportent celles où la situation décrite exige la présence d'un mot dénotant une substance. Dans ses fonctions secondaires le N perd la signification de substance et peut être remplacé par un Adj, un Adv ou un V.

*Les fonctions primaires du N :*

- *sujet grammatical* (toutes les classes de N) ;
- *complément d'objet direct* (tout N) et *indirect* (habituellement un N animé) ;
- *complément d'agent* auprès le V au passif (habituellement un N animé) et *d'instrument* (habituellement un N inanimé) ;

- *complément du nom* exprimant une relation (appartenance etc.) : *le livre de Pierre* ;
- *attribut* à signification *d'identification* : *Il est le directeur de cette usine* ; ou *de classification* : *Mouron fut nommé président* ;
- *apposition* à signification *d'identification* ou *de classification* : *Son père, Philippe Mouron, professeur de chimie à l'Ecole Normale était mort jeune* ;
- *complément circonstanciel de lieu* à signification substantivale : *marcher dans la rue* ; *complément circonstanciel de temps* exprimant le temps absolu (un N temporel) : *La nuit l'aspect change* ;
- *apostrophe* : *Est-ce vous, mon colonel ?*

### 1.1.3.2. Fonctions secondaires du N :

- *attribut* à signification *de caractérisation* du sujet : *C'est un vrai enfant* ;
- *épithète* : *un cheval de course* ;
- *complément circonstanciel de manière* (des N abstraits) : *écouter avec attention* ;
- *complément circonstanciel de cause, de condition, de concession, de but, de temps* formés par réduction de la subordonnée (des N verbaux ou adjectivaux) : *agir par jalousie* ; *Je le reconnais malgré l'obscurité* ; *Cela s'est passé après ton départ*.

### 1.1.4. Corrélation de la sémantique et des fonctions syntaxiques de N.

Elle se manifeste dans le fait que les N concrets formant le noyau de N ont d'habitude la fonction primaire dans la proposition ; les N abstraits se rapportant à la périphérie de N ont la fonction secondaire. Pourtant les uns comme les autres peuvent être employés dans les fonctions qui ne leur sont pas propres, dans celles des sous-classes opposées.

L'emploi des N abstraits dans les fonctions du sujet ou des compléments est lié à la métaphorisation de la proposition ou à la formation des locutions figées ou analytiques : *La soudaineté de cet événement a surpris tout le monde* ; *Il a reçu la permission de s'absenter (=on lui a permis ...)*.

L'emploi des N concrets et propres dans des fonctions secondaires peut être dû aussi à leur inclusion dans des locutions phraséologiques : *Il pleuvait à torrents* ou bien à la compression métonymique des moyens d'expression (p. ex. à l'omission du verbe qui peut être reconstitué par la situation) : *A défaut de piano (= comme il n'a pas de piano), il s'accompagnerait à la guitare*.

**1.1.5. Catégories grammaticales des substantifs.** En français le N possède les catégories du genre et du nombre. Les moyens morphologiques d'expression de ces catégories sont pour la plupart des cas effacés, surtout dans la forme orale. P. ex. prononcé hors du contexte le mot *livre* ne trouve pas son

genre ni nombre et peut être *un livre, une livre, des livres*. Pourtant assez souvent le genre et le nombre s'expriment régulièrement par des changements phonétiques dans la forme orale aussi : animal - animaux ; ouvrier - ouvrière etc.

Grâce à la liaison l'expression du nombre dans la forme orale devient de plus en plus fréquente. Voilà pourquoi malgré l'irrégularité de des marques morphologiques le genre et le nombre se rapportent aux catégories morphologiques du N en français moderne. Comme moyens complémentaires de la révélation des significations des formes homonymes du N sont les éléments du groupe syntaxique du N tels que déterminatifs, adjectifs, sons dans la liaison.

**1.1.5.1. Catégorie du genre.** Cette catégorie est très spécifique en français moderne surtout dans le plan de l'expression. La catégorie du genre est propre aux autres PdD : adjectifs, déterminatifs, pronoms, verbes. Mais le centre de cette catégorie dans la langue est le genre des N : ici il est directement lié à la signification et à la forme du mot ; à l'exception de certains N animés ils ne changent pas d'après le genre. Pour eux c'est une catégories *classificatoire* tandis que pour les autres PdD c'est une catégorie *modificatoire* puisqu'ils reçoivent la forme du genre en fonction du N qu'ils déterminent ou remplacent.

**Expression du genre dans la langue écrite.** Les moyens d'expression du genre varient considérablement dans les formes écrite et orale du français et avant tout au point de vue quantitatif : plusieurs N ayant les formes spécifiques d'expression du genre dans la forme écrite les perdent dans la langue orale: *employé-employée*. Mais ce qui est encore plus important ce sont les divergences qualitatives. (Nous allons analyser l'expression du genre chez le N et l'Adj.)

Dans *la langue écrite* l'expression du genre est plus généralisée: la plupart des mots du féminin ont un *-e* orthographique qui est obligatoire si le N a la forme correspondante du masculin. Ici on emploie les moyens de formation du féminin suivant :

– le moyen essentiel - **agglutination** (l'adjonction de *-e*) : *étudiant-étudiante, ami - amie* qui peut être accompagnée de complications orthographiques : gémination de la consonne finale : *lion - lionne* ; apparition de l'accent : *ouvrier - ouvrière*. A l'agglutination peut être rapporté l'emploi des suffixes *-esse, -mine* : *poète - poétesse, tsar - tsarine*, aussi bien que le cas de *dindon - dinde* ou le masculin est formé du féminin ;

– **flexion** - changement de la forme des suffixes : *actif - active ; acteur - actrice ; paresseux - paresseuse* ou de la forme du thème (основы), **la flexion incorporée** : *roux - rousse ; fou - folle* ;

– **moyen analytique** – invariabilité du N où le genre est marqué par les mots liés avec lui et avant tout les articles: *le/la secrétaire ; un/une élève*. Aussi : *femme médecin ; girafe mâle* ;

– **forme suppléée** (emploi des thèmes différents) : *homme - femme*.

**Expression du genre dans la langue orale.** Dans la forme orale change l'importance des moyens cités et l'appartenance des N concrets au type

d'expression. P. ex. *ami* – *amie* dans la forme orale se rapporte à l'analytisme qui est ici le moyen essentiel; la forme *partisane* est formée de *partisan* dans la langue écrite par la voix d'agglutination et dans la forme orale il faut la rapporter à la flexion incorporée (changement de l'enveloppe sonore du thème). Dans la forme orale les marques du genre se divisent en deux grands groupes :

**I.** La marque du genre fait partie du thème du N (ou de l'Adj.) formant le morphème spécifique – suffixe de genre (s). Ici trois cas sont possibles :

- *écolier* (s<sub>1</sub>) – *écolière* (s<sub>2</sub>) ;
- *poète* (Ø) - *poétesse* (s) ;
- *mulet* (s) – *mule* (Ø) (morphème de genre chez le masculin).

**II.** La marque du genre ne forme pas un suffixe spécifique, mais peut être envisagée comme faisant partie du thème ou comme une flexion (du type chat – chatte). Ici on distingue aussi trois types :

- masc. Ø – fem. C (consonne : il y en a 10 pour former le féminin) : *candidat* – *candidate* ; *bavard* – *bavarde* ; *époux* - *épouse*; *gros* – *grosse* ; *blanc* – *blanche*; *franc* – *franque*; *long* – *longue*; *soûl* – *soûle* ; *gentil* – *gentille* ; *loup* – *louve* ;

- masc. V<sub>1</sub> - fem. V<sub>2</sub>C . L'adjonction d'une consonne au féminin est accompagnée du changement de la voyelle au masculin: *berger* – *bergère* ; *faisan* – *faisane* ; *fripon* – *friponne* ; *chien* – *chienne* ; *copain* – *copine* ; *malin* – *maligne*; *jumeau* – *jumelle* ; *fou* – *folle* ; *vieux* – *vieille* ;

- masc. C<sub>1</sub> - fem. C<sub>2</sub> . Le changement de la consonne finale sans changement de la voyelle: *veuf* – *veuve* ; *sec* – *sèche* ; *fils* *fil*.

Dans les deux cas (**I et II**) le féminin est marqué par la consonne finale. Le masculin est marqué le plus souvent par la voyelle finale.

**Sémantique des formes du genre.** La signification de la catégorie du genre est liée à la distinction des N animés/inanimés. Chez les animés, reflétant la distinction de sexe, elle est significative. Un tel genre est appelé genre réel ou naturel. Chez les inanimés elle est asémantique: elle n'indique pas de particularités quelconques de l'objet reflété, mais elle divise les N en classes grammaticales dont les particularités se manifestent en :

- formation d'autres formes de N (p. ex. le pluriel en **-aux** ne se forme que des mots au masculin) ;
- règles de la substitution pronominale (p. ex. le choix des pronoms **il** ou **elle**) ;
- accord avec d'autres mots au sein de la proposition (voilà pourquoi on dit que le genre forme *les classes accordantes*).

Malgré le petit nombre de N animés c'est là que la catégorie du genre acquiert sa valeur, c'est là qu'elle est vivante et productive. Voilà pourquoi la fonction primaire du genre est sa signification chez les N animés ; chez les inanimés elle est purement formelle.

**Fonctions des formes du genre chez les N animés.** Chez les N animés elle est significative seulement s'il y a des formes opposées selon le genre et selon le

sexe : *instituteur – institutrice ; lion- lionne*. Sinon elle est asémantique : *professeur, médecin, ministre*, aussi bien que dans les dénominations des animaux : *crocodile, girafe*. Au cas de nécessité le sexe est exprimé par les mots *femme (un peintre femme ; une femme ministre)*, *Madame (Madame le ministre)*, chez les animaux – les mots *femelle, mâle (seulement avec les mots au féminin): un crocodile – un crocodile femelle, mais : une girafe mâle – une girafe femelle*. Analysons les fonctions des formes significatives du genre.

**1. Fonction significative primaire.** Le N au masculin ou au féminin dénote respectivement un être animé du sexe masculin ou féminin (*Jean, Marie, étalon, nourrice*). L'opposition des formes du genre dénote :

- les personnes de sexe différent dans les dénominations des gens selon leurs occupations (*lecteur - lectrice*), profession (*instituteur- institutrice*), propriétés et marques (*bavard – bavarde*), nationalité (*Espagnol - Espagnole*) ;

- dans les cas assez rares les formes du genre distinguent les époux (générale *супруга генерала*). Parfois le féminin unit ces deux significations : boulangère *жена булочника и владелица булочной*; dans les dénominations des animaux le genre distingue le mâle et la femelle (*tigre - tigresse*).

**2. Fonction de neutralisation.** Dans l'opposition des formes du genre c'est celle du masculin qui est la forme non marquée: c'est elle qui est toujours employée quand le sexe de l'être n'est pas spécifié et le mot est employé dans la fonction généralisante. La neutralisation a lieu le plus souvent s'il s'agit des hommes et des femmes simultanément: *Les instituteurs d'une école* (= hommes et femmes).

A la dénomination des animaux la neutralisation est exprimée par l'emploi de la forme masculine en fonction généralisante : *le lièvre* (= un lièvre – une hase). Très rarement – la forme fem. : *l'oie* (un jars – une oie). Parfois dans cette fonction s'emploie un mot spécial : *le porc* (le verrat – la truie).

**Transposition sémantique des formes du genre.** L'emploi des formes d'un genre à la place de l'autre à la dénomination des personnes est très rare, p. ex. à l'emploi des N au masculin par rapport à une femme pour souligner la sympathie : *mon chat, mon petit*. C'est aussi le cas de l'emploi des N au féminin pour la dénomination des professions masculines: *une estafette, une sentinelle, une ordonnance*.

**Fonction distinctive.** Dans ce cas les formes du masculin et du féminin peuvent se distinguer lexicalement. P. ex. dans les paires *compagnon – compagne, maître – maîtresse, courtisan – courtisane* coïncident dans des acceptions primaires et divergent sensiblement dans d'autres. Dans le dernier cas nous avons des homonymes lexicaux.

**Fonctions des formes du genre chez les N inanimés.** Etant asémantique chez les inanimés le genre ici n'a pas de fonction sémantique ni celle de neutralisation. Pourtant la forme du masculin est ici aussi une forme non marquée. Cela se manifeste :

- dans l'emploi: dans le vocabulaire et dans le texte les N inanimés masculins comptent 60%; dans l'accord : auprès les N similaires du masculin et du féminin l'adjectif commun prend la forme du masc. : *un chapeau et une robe démodés* ;

- à la substantivation : un N formé par la substantivation à l'aide de l'ellipse du N déterminé c'est le genre du N omis qui reste: *une station centrale - une centrale ; un animal quadrupède – un quadrupède*. Pourtant si le N est reçu par la transposition directe (conversion ou dérivation impropre), il reçoit la forme du masculin, p. ex.: Adj. → N abstrait : *le beau* ; V → N: *le dîner, le toucher* etc.

**Fonction distinctive.** La forme du genre chez les N inanimés peut être liée à la distinction de la signification lexicale du mot :

- le genre classe les N dans le plan sémantique; p. ex. les dénominations des arbres fruitiers sont du masculin: *un pommier* ; des types d'autos sont du féminin: *une Renault* ; des machines - du féminin : *découpeuse* (резальная машина); des mécanismes – du masculin: *découpeur* (прерыватель);

- le genre distingue les homonymes (plus de 100 paires): *le/la livre, le/la page* etc.

**1.1.5.2. Catégorie du nombre.** En français la catégorie du nombre est très spécifique dans le plan des moyens de son expression aussi bien que dans le plan de sa signification. Dans le plan formel c'est avant tout l'irrégularité de son expression surtout dans la forme orale de façon que très souvent le nombre du N est identifié non pas par les marques morphologiques mais syntaxiquement (mots outils, accord etc.).

Dans le plan du contenu la spécificité de la catégorie du nombre en français est créée par la présence de l'article partitif auquel elle est intimement liée puisque tous les deux ils fonctionnent à la base de la même opposition sémantique : celle du caractère numérique/anumérique de l'objet.

**Moyens d'expression du nombre.** *Dans la langue écrite* le moyen le plus répandu de l'expression du pluriel est agglutination : l'adjonction de *-s (x)* à la forme du sing. : *table – tables, jeu – jeux*. D'autres moyens sont beaucoup plus rares:

a) flexion incorporée: *travail – travaux* ;

b) moyen analytique à l'aide des mots outils : *une voix – des voix* ;

c) formes suppléées : *oeil – yeux ; homme – gens*.

*Dans la forme orale* change la manifestation concrète et la fréquence relative de ces moyens : p. ex. l'agglutination dans la forme écrite (*table – tables*) cède la place au moyen analytique dans la forme orale : [ la tabl - le tabl] qui y devient essentiel.

Vu l'invariabilité du N, la signification du nombre dans la forme orale est exprimée hors du mot, par les déterminatifs, par le verbe. P. ex. dans la phrase *Quels garçons sont venus* le pluriel est exprimé par la forme verbale seule. Dans *Ces élèves préparent le devoir* seule – par la forme du déterminatif seule. Très souvent



le nombre ne trouve point d'expression formelle. Dans la phrase *Quels livres avez-vous lus?* toutes les trois marques du pluriel dans la forme écrite ne se manifestent pas dans la forme orale.

**Sémantique des formes du nombre.** A la base de la catégorie du nombre se trouve la distinction des objets numériques et anumériques. Elle est sémantique pour les N numériques: les formes du nombre y distinguent l'unicité et pluralité reflétant les distinctions réelles du monde extérieur : *un chien – des chiens*.

Chez les N anumériques la forme du nombre est asémantique. D'habitude ils prennent la forme du singulier - membre non-marqué de l'opposition *le pain, le soleil, la beauté, le rire, Paris, la France*. Parfois ils ont la forme du pluriel (les soi-disant **plurimum tantum**) : *les archives, les fiançailles, les Alpes, les Pays-Bas*.

### **Fonctions des formes du nombre chez les N numériques.**

**1. La fonction sémantique primaire** des formes du nombre se manifeste en expression de l'opposition unicité/pluralité.

**2. La fonction de neutralisation** se manifeste :

- en expression de la signification généralisée dans les sentences, dictons. D'habitude c'est la forme du singulier qui y est employée : *L'homme est un roseau mais un roseau pensant* bien que le pluriel ne soit pas exclu: *Les hommes sont mortels* ;

- à l'indifférence situative à la quantité. Dans la phrase *Il est mort sans enfants* il peut s'y agir d'un enfant ou de plusieurs ;

- dans la signification distributive : *Ils levèrent la tête*. Ici la situation indique clairement qu'il s'agit de tant de têtes qu'il y a de personnes. C'est pourquoi le pluriel peut être substitué par forme non marquée du singulier ;

- dans des locutions phraséologiques : *être sur pied* (en russe *быть на ногах* - pluriel) ;

- à l'affaiblissement de la substantivité du N en fonction d'épithète ou de Ccirc : *Il dort mal la nuit ; du sirop de groseille(s); une maison en brique(s)*.

### **Transposition sémantique des formes du nombre:**

- le pluriel des N numériques reçoit la signification collective; cela est propre aux dénominations des nations et des professions (*les Français, les étudiants*) aussi bien que des animaux (*cétacés – китообразные*), des fruits, des plantes, des produits (*tarte aux framboises, les meubles – en russe мебель – singulier*) ;

- le singulier peut exprimer la singularisation : *un pois – горошина* (des pois – *горох*) ; *une carotte – морковка* (des carottes - *морковь*).

**Fonction asémantique.** Certains N dénotant des objets composés de deux parties ont la forme du pluriel : *ciseaux, tenailles (клещи, щипцы), menottes, armes*.

**La fonction distinctive ou de lexicalisation** se manifeste en ce que les formes du nombre du N peuvent avoir des significations différentes : *ciseaux – ножницы, ciseau – резец, parent – родственник, parents – родители*.

### **Fonctions des formes du nombre chez les N anumériques.**

**Transposition sémantique.** La forme du pluriel jointe à un N anumérique montre que l'objet est présenté comme numérique, discontinu, discret. Ce caractère discontinu peut se manifester de la façon différente:

▪ *parcellement* (дробление) d'un phénomène en le présentant comme divisé en parties (pour les N continus): deux bières - *две порции пива*, des viandes – *мясные блюда* ;

▪ *itération* d'un phénomène (pour les N exprimant des actions, des états) : les **froids** du printemps ; Ses **sommeils** étaient profonds, lents ses **réveils** ;

▪ *intensité* d'un phénomène, *dimension* d'un objet : les **neiges** éternelles, les **eaux** de la mer, les grandes **douleurs**.

**Fonction distinctive.** Comme chez les N numériques chez les N anumériques la forme du nombre est souvent employée comme moyen de distinction des significations : une élection – *избрание*, les élections – *выборы* ; le pouvoir – *власть*, les pouvoirs – *полномочия*; l'humanité – *человечество*, les humanités – *гуманитарные науки*.

**1.1.6. Substantivation et désubstantivation.** Un substantif peut être formé de toute autre partie du discours. On distingue une Substantivation directe (sans modification de la signification) et sémantique (avec modification de la signification). Aussi selon la forme distingue-t-on une Substantivation morphologique et syntaxique.

**1.1.6.1. La transposition du verbe en nom d'action.  $V \rightarrow N$ .** A la transposition du verbe en nom d'action a lieu une transposition purement fonctionnelle, directe (*arrivée*  $\rightarrow$  *l'arrivée*). Mais si un Nv dénote l'agent, l'objet, l'adresse, l'instrument, le lieu ou la manière de l'action, on reçoit des transpositions sémantiques: la signification de l'action est complexifiée par des significations complémentaires : *patineur* = action + agent; *patinoire* = action + lieu de l'action. Dans ce cas le nom représente une sorte de condensation d'un groupement de mots.

Un nom d'action peut avoir une signification active (formé d'un V intransitif) : *L'ouvrier travaille*  $\rightarrow$  *le travail de l'ouvrier*; une signification passive (formé d'un V transitif) : *On construit la maison*  $\rightarrow$  *la construction de la maison*. Le N d'action unit les deux significations s'il est corrélé avec un V transitif et intransitif (pronominal). *Avancement* peut signifier un mouvement autonome, aussi bien qu'un mouvement comme résultat d'une action venue de l'extérieur. Pour la formation des noms d'action on emploie *l'affixation* (les suffixes les plus répandus sont : **-tion, -ment, -âge, -ée, -ure, -ade, -ance, erie, -aison, -is**) et la *conversion*: sur la base de formation verbale (*crier*  $\rightarrow$  *cri*), du participe (*le blessé*), de l'infinitif (*le dîner*) et même sur la base de la forme finie du verbe (*le cessez-le-feu*).

A la substantivation sémantiquement complexifiée on emploie 4 moyens : affixes spécialisés, modification sémantique des affixes, employés dans une autre

fonction primaire, conversion, modification sémantique des N d'agent ou des N d'actions.

Le N d'agent est formé à l'aide d'un nombre de suffixes dont le plus répandu – *eur* (*travailleur*) et par la substantivation des participes (*un militant, un employé*).

La nomination des objets est formée par les mêmes suffixes que celle des N d'action ou par la modification sémantique de ces suffixes : *construction, brochure* (< brocher).

Les N d'adresse sont formés à l'aide du suffixe *-aire*: *donataire, destinataire* etc.

Le N d'instrument est formé par un suffixe spécial *-oir* (*e*) ; *passoire, séchoir* ou bien par la modification sémantique des suffixes diminutifs : *éprouvette* et les suffixes des N d'agent : *calculateur, semeuse*.

La nomination du lieu est formée par les suffixes *(-t)oire, -oir*: *observatoire, dortoir* ou bien par la modification sémantique des N d'action : *entrée, passage* (action et lieu).

Certains Nv forment les nominations du mode d'action : *allure* (de aller).

La nomination d'un laps de temps est formée par la modification sémantique des N d'action : *le déjeuner* – время обеда.

**1.1.6.2. La substantivation directe de l'adjectif. A → N.** Dans ce cas la substantivation peut être aussi directe et sémantiquement complexifiée. La substantivation directe de l'adjectif est formée par *l'affixation* (les suffixes les plus répandus sont : *-(i)té, -ie, -esse, -eur, -ude, -ise, -ance*) et par la *conversion*: *le beau, le bleu du ciel*.

A la transposition sémantiquement complexifiée, réalisant les mêmes moyens, le N dénote la manifestation concrète de la propriété des gens (*dire des bêtises*) et les objets - porteurs de cette propriété (*les jeunes, un bleu, un malade, du rouge à lèvres, un bleu de travail*).

La substantivation des autres PdD - adverbes, conjonctions, prépositions se réalise à l'aide de la conversion : *le bien, le dessus, le pour, le contre, des mais et des si*. Parfois le N ne reçoit pas la marque formelle du pluriel ce qui prouve sa substantivation incomplète.

**1.1.6.3. Désubstantivation.** Etant la PdD la plus polyvalente le N reçoit la fonction des autres PdD ce qui mène à sa désubstantivation et à l'apparition des Adj., Adv., Prép., Intrj. etc. : *robe sport, marcher à pied, côté cour, Dame!*

## 1.2. Déterminatifs

**1.2.1. Déterminatifs en tant que partie du discours.** Les déterminatifs (Det.) sont des mots outils accompagnant le N dans la proposition et exprimant les propriétés communes de l'objet telles que : détermination, appartenance, quantité etc. Ils forment une PdD à part à la base de leur propriétés sémantiques, morphologiques et syntaxiques. Ils sont pourvus de trois fonctions :

◆ *syntaxique* – la formation du groupe substantival dans la proposition. Sans les Dét., qui sont des actualisateurs du N, ce dernier ne peut pas accomplir ses fonctions syntaxiques essentielles, p. ex. *Le garçon lit un livre* (on ne peut pas dire \*Garçon lit livre).

◆ *morphologique* – la précision des catégories du N : du nombre et du genre au cas où elles ne sont pas exprimées par des flexions du N, p. ex. *un livre* et *une livre, ce livre* et *ces livres*.

◆ *sémantique* – l'expression de la détermination qui représente une catégorie grammaticale syntaxique. Le Dét. essentiel – article - dénote cette catégorie «à l'état pure». Les autres Dét. y ajoutent des significations complémentaires.

Les Dét. incluent cinq classes sémantico-grammaticales : articles, Dét. possessifs (*mon, ton, son* etc.), Dét. démonstratifs (*ce, cette, ces*), Dét. interrogatif (*quel, quels* etc.) et Dét. indéfinis dont la nomenclature suscite des discussions et qui compte 13 mots au maximum: *aucun, divers, différents, même, tel, autre, maint, tout, chaque, plusieurs, nul, certain, quelque(s)* – et deux unités complexes : *n'importe que, je ne sais quel*. Le noyau est représenté par quatre premiers – ce sont les Dét. essentiels. Les Det. indéfinis se rapportent à la périphérie de la PdD puisqu'ils ou bien précisent les significations des essentiels (*certain, divers, plusieurs = des ; quelque = un, du ; tous les = les*), ou bien expriment des nuances significatives. Vu la similitude fonctionnelle, aux Det. sont proches les locutions complexes du type : *une espèce de, une sorte de (= un) ; un certain nombre, un tas de (= des)* et autres.

**Le problème des Dét. comme PdD** inclut deux questions :

- ◆ le bien-fondé de la distinction des Dét. des adjectifs ou des pronoms ;
- ◆ le bien-fondé de leur union avec l'article.

Sans nous y arrêter de façon détaillée soulignons tout de même que par leur sémantique les déterminatifs sont semblables aux pronoms; du point de vue de la syntaxe, se rapportant aux noms, ils sont proches des adjectifs, mais, à la différence de ceux-ci, ce sont des mots outils qui ne peuvent s'employer indépendamment. La nature contradictoire des déterminatifs pose le problème de leur classement. Alors que la grammaire traditionnelle les qualifiait d'adjectifs pronominaux, certains linguistes les réunissaient avec les pronoms, d'autres en faisaient une classe à part. En tant qu' actualisateurs du N et porteurs de sa détermination les mots outils *mon, ce, chaque* etc. ne se distinguent en principe de l'article en l'enrichissant seulement des significations complémentaires qui reflètent la situation. Tout cela permet à la plupart des linguistes de les unir avec l'article et de les inclure dans la seule classe des déterminatifs.

**1.2.2. Sémantique des déterminatifs.** La propriété commune des Dét. est l'expression de la détermination du N dans la proposition. C'est une catégorie sémantique puisqu'elle reflète les connaissances du locuteur sur le monde extralinguistique, mais en même temps c'est une catégorie syntaxique puisqu'elle participe à l'organisation de la proposition.

La détermination est le cas particulier d'un phénomène plus large nommé *actualisation* qui représente le transfert du mot du système linguistique dans la parole. Elle est liée à la limitation du volume de la notion, au choix entre l'universel, le particulier et l'individuel, p. ex. : *Le cheval est un animal* et *Je vois un (son) cheval*. Voilà pourquoi aux Dét. sont propres deux significations : généralisante et individualisante. Mais cette fonction n'est pas la seule puisque le même Dét. peut les exprimer toutes les deux, p. ex. : *Le chien est carnivore* et *Je vois le chien de notre voisin* ; *Il faut aimer ses parents* et *Il est très attaché à ses parents*. Mais l'individualisation prévoit la définition de l'objet dans une situation donnée. Tout énoncé est porteur de l'information. L'information est l'abolition de l'indétermination. La fonction des Dét. est de montrer le degré de la détermination/indétermination de l'objet pour les interlocuteurs.

**1.2.3. Types de la détermination.** Elle peut être qualitative et quantitative.

**Détermination quali** <sup>47</sup> : montre le degré des connaissances de l'objet par le locuteur. Elle est exprimée par les Dét. d'identification ou référentiels dont :

- ◆ *articles* dénotant la détermination/indétermination de la façon la plus commune et la plus abstraite ;
- ◆ *possessifs* précisant l'objet par rapport aux interlocuteurs ;
- ◆ *démonstratifs* identifiant l'objet par sa localisation directe dans l'espace et dans le temps de l'acte de la parole ;
- ◆ *le Dét. interrogatif* qui détermine l'objet par sa corrélation avec l'énoncé postérieur – la réponse.

Ces Dét. référentiels sont ou bien déictiques (ils renvoient aux éléments de la situation) ou bien anaphoriques quand ils renvoient à la dénomination précédente ou postérieure.

**Détermination quantitative.** Reflète la caractéristique quantitative des objets dénommés (unicité, pluralité, partialité, totalité etc.). Elle est exprimée :

- ◆ par l'opposition des articles (les/des ; un/des ; le/du) ;
- ◆ par les numéraux en fonction des Dét. ;
- ◆ par les Dét. indéfinis appelés quantifiants : *plusieurs, chaque, quelque* etc.

Les deux types de la détermination s'entrecroisent : p. ex. les formes du pluriel (*des, aucuns, divers, plusieurs*) expriment les deux significations.

Les Dét. se divisent en **définis** : Art. défini, syntagmes avec l'Art. défini : *tous les, les deux* ; Dét. possessifs : *mon, ton, son* etc ; Dét. démonstratifs : *ce, cette, ces* ;

et *indéfinis* : Art. Indéfini, Art. partitif, Dét. indéfinis : *tout, chaque, divers, certains* etc.

La différence se manifeste en commutation avec les pronoms *le, la, les* ou *en* :

Je vois **ce** chien – Je **le** vois  
Je vois **toutes les** maisons – Je **les** vois toutes  
*Je vois un* chien – *J'en* vois un  
*Je vois plusieurs* maisons – *J'en* vois plusieurs

**1.2.4. Article.** D'habitude en français on distingue 3 types d'articles : *Art. défini - le, la, les*, *Art. indéfini - un, une, des* et *Art. partitif - du, de la* auxquels s'ajoute l'omission significative de l'article (article zéro). L'article français se distingue des articles dans d'autres langues par :

- ◆ la présence des formes spécifiques d'article : partitif (*du*) et indéfini pluriel (*des*) ;

- ◆ l'emploi plus large des articles avec différents groupes de N, p. ex. avec les N propres (*la France*) et les N abstraits.

Les problèmes théoriques de l'article sont :

- ◆ son statut morphologique (est-il un morphème du N ou bien c'est un mot outil isolé ?) ;

- ◆ ses fonctions dans la langue ;

- ◆ la signification de la détermination/indétermination.

A ces problèmes communes s'ajoutent des problèmes spécifiques tels que : celui du soi-disant article partitif (*du*), de la forme *des*, de l'emploi de *de* au lieu de *du* et de *des*, le non emploi de l'article, en particulier, après la préposition *de*.

En ce qui concerne le problème du statut morphologique de l'article certains linguistes (p. ex. G. Galichet) voient la fonction essentielle et unique de l'article en expression des catégories du genre et du nombre du N, c'est-à-dire, il l'envisage comme une sorte de morphème détachable préposé au N. Pourtant l'article n'est pas le seul à avoir cette fonction, il la partage avec d'autres déterminatifs et Adj, qui dénotent souvent ces catégories de la façon plus exacte que l'article, p. ex. *les élèves* (le genre n'est pas exprimé), *aucunes élèves*, *des élèves obéissantes* (le genre est marqué en dehors de l'article). L'article conserve une grande autonomie structurale : il peut être séparé du N par de longues épithètes : *C'était donc le dimanche matin, vers les un peu plus de dix heures* ; il peut aussi être remplacé : *Les titulaires des comptes indiqueront le nom de la ou des personnes au profit de qui les chèques doivent être établis.*

De cette façon l'article ne fait pas partie de la forme morphologique du N, la catégorie de la détermination exprimée par lui n'est pas une catégorie morphologique du N, mais une catégorie syntaxique se manifestant dans le groupe de substantif.

En ce qui concerne la fonction de l'article dans la langue, il faut dire que l'article représente un phénomène excessivement compliqué en grammaire française.

Plusieurs théories de l'article ont été proposées dont la plus importante est celle de G. Guillaume. On peut nommer les théories de l'article suivantes :

- ◆ théorie d'actualisation (article en tant qu'actualisateur du N – Ch. Bally; G. Guillaume; Damourette et Pichon);
- ◆ théorie de généralisation / individualisation (article en tant que moyen d'exprimer le général et le particulier – G. Guillaume) ;
- ◆ théories logiques qui lient l'emploi de l'article à la référence du N - Grevisse ;
- ◆ théorie d'assiette (установки) (article en tant que moyen d'exprimer la détermination - Damourette et Pichon) ;
- ◆ théorie quantitative (article en tant que moyen d'exprimer ou non l'unicité de l'objet ou d'un groupe d'objets et comme suite – l'absence/présence de choix) ;
- ◆ théorie communicative (le rôle de l'article dans la structure informative de l'énoncé : article défini dénote le thème, la partie connue de l'énoncé, article indéfini est lié au rhème, à la partie nouvelle de l'énoncé) ;
- ◆ théorie contextuelle (article en tant que moyen d'assurer les liens entre les fragments du texte – H. Weinrich).

Ces théories, comme cela arrive souvent ne s'opposent pas l'une à l'autre, mais complètent l'une l'autre soulignant différents côtés réels du fonctionnement de l'article dans la langue.

**1.2.5. Fonctions des formes d'article.** Dans les formes des articles français sont exprimées les oppositions essentielles suivantes :

- ◆ substantivité/non-substantivité (présence/absence de l'article) ;
- ◆ détermination qualitative (article défini/art. indéfini) ;
- ◆ détermination quantitative (article défini/art. partitif) ;
- ◆ nombre (le/les) ;
- ◆ genre (le/la).

Dans trois premières oppositions se manifestent les propres significations de l'article, tandis que les formes du nombre et du genre de l'article reproduisent les catégories du N que les articles déterminent.

#### **1.2.5.1. Catégories du nombre et du genre.**

**Catégorie du nombre** se manifeste dans les articles exprimant la détermination qualitative : *le, la/les ; un, une/des*. Au pluriel l'opposition de la détermination qualitative et quantitative se neutralise et l'opposition *les/des* exprime non seulement détermination / indétermination mais aussi totalité / partie : *des livres* peut signifier *какие-нибудь книги* et *сколько-нибудь книг*.

**Catégorie du genre.** Chez les articles elle reflète le genre du N. A la différence des N et des Adj. ici le genre se neutralise au pluriel : *le, la/les ; un, une/des*.

Parfois dans la fonction asémantique l'emploi de l'article est lié au genre du N. P. ex. l'article est conservé (avec la préposition) devant le N masculin, mais il est omis devant le N au féminin : *en France*, mais *au Japon* ; *le gouvernement de Syrie*, mais *du Liban* ; *le travail du soir*, mais *de nuit*.

### 1.2.5.2. Substantivité/non-substantivité (présence/absence de l'article).

L'absence de l'article signifie que le N cesse d'indiquer une substance et commence à exprimer une propriété, une qualité, surtout dans l'aspect syntaxique. La corrélation entre la forme et la fonction peut être présentée de la façon suivante :

absence de l'article A		A <sub>1</sub> non-substantivité
présence de l'article B		B <sub>1</sub> substantivité

Les rapports  $A \rightarrow A_1$  et  $B \rightarrow B_1$  sont symétriques puisque ici la forme correspond à la fonction .

#### Rapports symétriques.

1.  $A \rightarrow A_1$ . L'absence de l'article montre que le N se caractérise par la non-substantivité et accomplit la fonction d'une autre PdD. Ce sont les cas suivants :

Les locutions verbales du type : *avoir faim, prendre part, mettre en oeuvre*. La perte de la substantivité par le N se manifeste dans : **a)** l'impossibilité de la substitution pronominale (on ne peut pas dire *As-tu faim ?* – \* *Oui, je l'ai*) ; **b)** la présence des marques d'intensité accompagnant d'habitude un V ou un Adj : *J'avais un peu faim et très sommeil*.

2. Les constructions existentielles avec *il y a* : *Au salon il y avait foule* ; *il y a but* où sont décrits des événements et non pas des objets. Les N sont employés dans le sens non référentiel (ils y expriment la qualité) dans les locutions du type *Il y a livres et livres* ; *Il est rentré de soldat* ; *Après six mois de président*.

3. Le N dans la fonction d'attribut caractérisant. D'habitude c'est la fonction de l'Adj. et le N dans cette fonction modifie son sens. P. ex. : *Ils sont devenus marteaux* (marteau signifie ici *чокнутый*). *Jean grelottait plus dans l'eau de l'Atlantique en criant à mes enfants, pour faire plus homme qu'elle est très bonne*.

4. Le N sans préposition en fonction d'épithète : *messages météo, poste radio, recette miracle etc.* Dans cette fonction le N peut joindre les déterminatifs de l'Adj. : *J'ai mis mon chapeau, j'ai pris mon air le plus dame*.

5. Le N avec préposition en fonction d'épithète ou de circonstance : *une table de bois, écouter avec attention*.

6. Dans l'emploi autonome, à la détermination des mots mêmes ou de leur significations : *Chien a cinq lettres. Le mot table est du féminin*.

#### Rapports asymétriques.

1.  $B \rightarrow A_1$ . Malgré la présence de l'article la substantivité du N est affaiblie. C'est le cas des séologismes du type *prendre la fuite* ; l'impossibilité de la substitution pronominale (\**Il l'a prise*) témoigne la perte de la substantivité par



le N. Ch. Bally y joint les locutions du type *boîte aux lettres, pêcher à la ligne, (écouter) avec une grande attention.*

2. **A → B<sub>1</sub>.** Le N conserve la substantivité malgré l'absence de l'article. Ici on distingue les cas suivants :

*Actualisation directe dans la situation.* L'article est absent quand le mot dénomme directement l'objet ou la personne. Ce sont : **a)** N propres (*Pierre*) ; **b)** N communs dans la fonction des N propres (*Père m'a dit que...*) ; **c)** titres (*Grammaire française*) ; **d)** enseignes (« *Laiterie* »), annonces (« *Réunion à 17 heures* ») ; **e)** apostrophes (*Bonjour, docteur !*)

*Nomination généralisante* qui remonte aux normes de l'ancien français où l'absence de l'article signifiait la neutralisation de la détermination/indétermination et aussi était propre aux N abstraits, celle-ci s'est conservée dans les dictons et sentences : *Pauvreté n'est pas vice ; Mauvaise herbe croît toujours.*

3. En français moderne l'absence de l'article est utilisée à des fins grammaticales pour dénoter la substance dans le sens généralisant :

◆ dans les constructions à valeur classificatoire du sujet (*Pierre est étudiant*) ou de l'objet (*élire qn député ; nommer qn ministre*), et aussi dans les appositions (*M. Dubois, docteur ès lettres*) ;

◆ dans les énumérations où les N dénotent ensemble une notion plus large perdant partiellement leur propre substantivité : *Femmes, vieillards, bourgeois, artisans couraient tous.* Les N similaires dénotent ensemble « tous les habitants de la ville ».

### 1.2.5.3. Détermination qualitative (détermination /indétermination).

**Articles le/un.** Selon la théorie de G. Guillaume le but essentiel de l'existence de l'article est l'expression la fonction généralisante (présentation de la notion dans tout son volume) et individualisante. Mais la généralisation est toujours la fonction secondaire pour toutes les catégories grammaticales. Dans cette fonction on voit la neutralisation des oppositions de formes et de significations. *Le* et *un* généralisants sont très souvent synonymiques ou se distinguent par des nuances (p. ex., *un* à la différence de *le* représente toute la classe d'objets par l'un d'eux). L'opposition réelle *le/un* se manifeste dans leur fonction individualisante où ils ne se substituent pas l'un à l'autre. Dans ce cas c'est la signification de détermination /indétermination qui se fait voir au premier plan : *le* caractérise l'objet comme unique dans la situation donnée, et *un* – comme appartenant à une classe d'objets analogues (comme un d'eux).

De cette façon, l'opposition des articles *le/un* exprime la détermination/indétermination ; à la généralisation elle est neutralisée et les articles *le/un* se manifestent comme synonymes grammaticaux, chacun avec sa nuance.

L'opposition détermination/indétermination est liée au côté informatif de l'énoncé, à la présupposition des interlocuteurs. Les éléments entrant dans la présupposition sont déterminés pour les interlocuteurs et les N correspondants sont pourvus d'article défini, sinon - ils ne le sont pas. L'indétermination est conditionnée

par la possibilité du choix et les objets indéterminés sont ceux qui sont présentés en plusieurs exemplaires ou variétés. L'emploi des déterminatifs reflète les connaissances des interlocuteurs sur l'objet. En russe les déterminatifs sont moins obligatoires mais plus variés qu'en français et distinguent plus nettement les situations d'information :

	<i>Situation d'information</i>		<i>Déterminatifs</i>	
	sujet parlant	interlocuteur	le français	le russe
1	ne connaît pas	ne connaît pas	un	какой-нибудь,
2	ne connaît pas	connaît	un	какой-то
3	connaît	ne connaît pas	un	какой-то
4	connaît	connaît	le	ОДИН ЭТОТ, ТОТ

P. ex. : (1) *Apporte-moi un livre de Mauriac* ; (2) *Tu m'as apporté un roman de Mauriac ?* ; (3) *Je t'ai apporté un roman de Mauriac* ; (4) *Je t'ai apporté le roman de Mauriac* (que tu m'avais demandé). Il est important de souligner que l'emploi de *un* prend en considération l'ignorance de l'objet par un des interlocuteurs au moins.

**Facteurs de la détermination.** Le N reçoit la détermination à force de la situation qui rend l'objet le seul possible dans son genre. On distingue les cas suivants :

◆ l'objet est unique à force d'être en un seul exemplaire : *Le soleil brille. Le ciel est bleu* ;

◆ l'objet est unique dans la situation donnée : *Le président a levé la séance* (chaque séance a un seul président) ;

◆ l'objet se trouve unique à force d'un épithète individualisant. Dans ce cas N et son épithète dénotent ensemble un objet unique. P. ex. *Elle étudie une langue étrangère* et *Elle étudie la langue française*.

**Détermination quantitative. Articles le/du.** Le problème de l'article partitif est un des plus compliqués dans la grammaire française. Les points de vue sur la nature et le rôle de cet article dans la langue sont suivants :

a) *du* n'est pas un article mais la combinaison de la préposition **de** et de l'article défini : dans les propositions *Je mange du pain* et *le goût du pain* ce ne sont pas des homonymes, mais différentes fonctions de la même forme (Galichet [ 45 ] ) ;

b) article *du* exprime la continuité (недискретность) de l'objet. Il représente *l'article de matière* (Gouguenheim [ 46 ] ), *l'article de massivité* ( Damourette et Pichon [ 37 ] ) . C'est aussi le point de vue des linguistes russes ( Богомолова [ 4 ] ; Илия [ 16 ] ) ;

c) *du* est la forme particulière de l'article indéfini devant les substantifs discontinus ( Bonnard [33] ; Grevisse [ 48 ] ) ;

d) *du* exprime l'indétermination quantitative ( Gak [ 11 ] ).

L'analyse de différentes théories et points de vue sur sa nature, son fonctionnement permet de dire que la signification partitive est le cas particulier

d'une notion plus large – celle de *l'indétermination quantitative* qui représente une signification grammaticale à la différence du caractère continu (недискретность) qui est une signification lexicale. De cette façon, *du* indique la détermination qualitative et l'indétermination quantitative, tandis que *un* – au contraire : la détermination quantitative et l'indétermination qualitative, p. ex. *un chien*. La difficulté de la définition de la place de l'article *du* s'explique par le fait qu'en français les significations du nombre, de la détermination/indétermination et de la discontinuité/continuité sont si étroitement liées qu'elles forment une sorte de « sur-catégorie» [ 11, 192-193 ].

#### **1.2.5.4. Fonctions des articles le/du.**

**1.2.5.4.1. Fonction primaire** de cette opposition est l'expression de la détermination quantitative des N continus. *Du* indique la quantité indéterminée de matière : *Il a apporté de l'eau*. *Le* indique qu'il s'agit de tout le volume donné de matière : *L'eau de cette rivière est très fraîche. Il a bu toute l'eau*.

**1.2.5.4.2. Fonctions secondaires.** La fonction de la généralisation est exprimée d'habitude par l'article défini comme forme non marquée : *Le fromage est un aliment excellent ; J'aime le fromage*. L'article partitif peut aussi exprimer la généralisation surtout en fonction du complément : *Le lion mange de la viande*.

**1.2.5.4.3. Fonction de la transposition** se manifeste en emploi de l'article partitif avec un N des autres classes à l'exception des N de matière. En français moderne l'article partitif a reçu un très large emploi. Il s'emploie avec les N abstraits (*avoir du courage*), et dans le langage parlé – avec les N concrets et mêmes animés : *C'est plutôt qu'il y a de la voiture sur la route aujourd'hui // Il y avait du gendarme derrière chaque buisson*.

L'emploi de l'article partitif peut témoigner du déplacement profond de la signification du N, p. ex. <sup>54</sup> quand un N animé dénote un objet inanimé : *un boeuf* – *бык*, *du boeuf* – *говядина*. Avec les N propres *du* peut indiquer l'oeuvre de cette personne : *lire du V. Hugo // Les habitants, en s'installant dans du Le Corbusier se mettront à modifier, à transformer, jusqu'à paraître contredire l'architecture du célèbre constructeur*.

L'emploi des articles peut refléter une série de modifications sémantiques du mots : *le boeuf*, *un boeuf* 'бык' → *du boeuf* 'говядина' → *un boeuf* 'блюдо из говядины'. Les cas du syncrétisme grammatical quand se manifestent les deux significations sont possibles : *Il a mangé un roulet* peut être compris comme 'Он съел целого цыпленка' et comme 'Он съел блюдо из цыпленка' (одну порцию).

**1.2.5.5. Article et fonction syntaxique.** L'emploi des formes d'article est lié à la fonction syntaxique du N. Il est naturel que l'omission de l'article se manifeste dans les fonctions où le N se désubstantivise : celle d'épithète (*chien de garde*) de Ccirc. (*avec regret*) et d'attribut (*Il est médecin*). Mais dans leurs fonctions primaires l'emploi des articles est lié à la fonction syntaxique du N. Ainsi, l'article défini est relativement plus fréquent avec un N –sujet, l'article indéfini – avec des

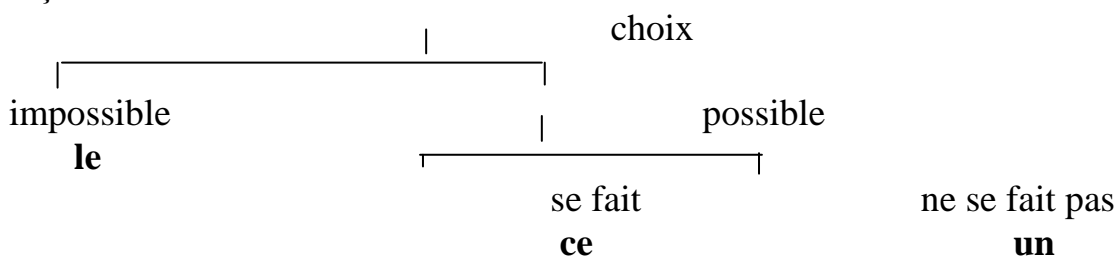
compléments. Cela s'explique par le fait qu'un N avec l'article défini fait partie du thème de l'énoncé exprimé par le sujet, et l'article indéfini fait partie du rhème exprimé par le complément ou le prédicat nominal. L'article partitif est employé de préférence avec un Cod puisque c'est la fonction essentielle des N de matière. La structure du type *Du pain est sur la table* est très peu fréquente.

**1.2.6. Article comme marque de la substantivation.** L'adjonction de l'article au mot d'une autre partie du discours signifie que ce dernier reçoit le rôle du N. Mais cela ne signifie pas que le mot se transforme complètement en N. On y distingue trois cas: **a)** substantivation morphologique : *un bleu, des êtres, des avoirs* ; **b)** substantivation syntaxique: *pousser des «ah»* ; **c)** emploi de l'article comme substitut syntaxique du N : *Entre ces deux robes elle a choisi la bleue*. Ici l'article remplace le N exprimé précédemment (la robe), tandis que l'Adj. conserve son essence adjectivale sans passer en N. Cet emploi de l'article le rapproche des substituts du type *celui*.

### 1.2.7. Déterminatifs démonstratifs et possessifs.

**1.2.7.1. Déterminatifs démonstratifs (Dét. dém.).** Ce sont les formes *ce (cet), cette, ces*. La catégorie de l'indication (signification de proximité /éloignement) est exprimée non par le radical (comme en russe : *эмом - мом*), mais de la façon analytique : par les particules *-ci* et *-là* jointes à un N : *Je ne prendrai pas ce livre-ci, je préfère ce livre-là*. La neutralisation de cette signification est exprimée par la forme *ce* sans ces particules. Le démonstratif français possède une signification abstraite et sémantiquement il est proche de l'article défini par lequel il peut être substitué dans plusieurs cas.

Le démonstratif se distingue de l'article par le moyen de détermination. L'article identifie un objet en partant de la présupposition, des connaissances communes des interlocuteurs. Le démonstratif identifie un objet par la deixis, c'est-à-dire, par l'indication directe sur l'objet dans la parole ; les connaissances préalables sur l'objet ne sont pas obligatoires et il peut dénoter un objet premièrement introduit dans le champ de vision du locuteur. En cela il est pareil à l'article indéfini et se distingue de l'article défini. La corrélation entre **le**, **un** et **ce** peut être illustrée de la façon suivante:



La phrase *Prenez le livre rouge* montre que les deux interlocuteurs connaissent qu'il y a un seul livre rouge. La phrase *Prenez ce livre rouge* montre qu'il faut prendre le livre donné bien que la présence d'autres livres pareils ne soit

pas exclue. La phrase *Prenez un livre rouge* montre qu'il y a plusieurs livres rouges dont on peut prendre n'importe quel.

L'emploi de **le** dans la situation du choix est possible s'il s'agit d'objets différents. P. ex. s'il y a un livre et un journal, on peut dire *Prenez le livre*, mais si le choix se fait entre les objets de la même classe, il faut employer **ce**: *Prenez ce livre*. Cette règle détermine l'emploi des déterminatifs à la seconde nomination (повторная номинация) d'un objet. A la répétition simple le démonstratif est préférable : *Elle a un chien. Ce chien (non pas le) est grand et noir*. L'article, au contraire, est préférable au choix de la classe d'objets : *Elle a un chien et un chat. Le chien est grand et noir, le chat est blanc et petit*. Le démonstratif est employé si tout le groupe est référé : *Elle a un chien et un chat. Ces animaux lui donnent beaucoup de soucis*.

Pour employer **ce**, il suffit aux interlocuteurs de le voir, pour employer **le** il n'est pas obligatoire de voir l'objet au moment de la parole, mais il faut le connaître d'avance. Voilà pourquoi si un mot est lié aux mots précédents par des associations logiques c'est l'article qu'on emploie et non le démonstratif : *Il n'a pas pu entrer parce qu'il a perdu la clé* (et non \*cette clé).

Le démonstratif est largement employé avec les N synsémantiques du type : *phénomène, circonstances, domaine, tendance, proposition, prétexte, état, geste, air* exigeant une épithète: *Le malheur est que, dans ce domaine, rien n'est jamais acquis. Sous ce prétexte, dans cet état* etc.

Le démonstratif enrichit l'objet par la prédication de la phrase précédente surtout avec des Nv qui résument implicitement la situation précédente : *Denis se demandait si cette démarche insolite de Landin n'éveillait pas aucun trouble chez sa mère*.

### **Fonctions des démonstratifs.**

**1. La fonction primaire** des démonstratifs est l'identification de l'objet en vue par son indication directe au moment de la parole. Ils s'emploient de la façon autonome (hors d'anaphore) seulement à la présence des interlocuteurs et peuvent mettre en relief les objets d'une classe (identification individuelle) : *Donnez-moi ce livre* ou bien toute une classe d'objet (identification générique) : *Comme la nuit est épaisse, les lumières de ces flambeaux ont de la peine à la percer*. A l'absence de l'objet sous les yeux des interlocuteurs le démonstratif est employé de la façon anaphorique est peut être corrélé avec le contexte précédent (anaphore) ou postérieur (cataphore). *On croirait qu'ils ne veulent pas se voir. Pour moi, c'est un mystère, ce ménage* (anaphore : ce ménage = ils) // *Moi, je vais déjeuner dans ce restaurant français où vous m'avez rencontré* (cataphore). En même temps le démonstratif a une fonction organisatrice (строєвая) en soulignant le lien sémantique entre les parties de la phrase complexe.

### **2. Fonctions secondaires des démonstratifs.**

**A.** Désignant un objet, le démonstratif peut le caractériser du côté de sa qualité, de ses propriétés, si cet objet est pris comme exemple (en russe *такой*) : *Mais*

contrairement à ce qui est le cas pour « vide-poche » et « lavage », rien ne s'oppose à ce que *ces* composés et *ces* dérivés prennent naissance sous forme d'expansions.

**B.** Dans les conditions de redondance où le démonstratif indique un objet unique ou découlant de la situation, quand il n'y a pas de question de choix, il acquiert une signification appréciative basée sur l'actualisation des sèmes qui lui sont propres :

◆ le sème « résultat » : ici est appréciée toute l'activité antérieure des personnages : *Ils commençaient à m'irriter, ces Bordacq, accrochés à leur magot en un temps où une civilisation s'écroulait.* Ce n'est par hasard que le démonstratif accompagne souvent des mots exprimant l'appréciation : *Quand je les quittais, j'étais à la fois exaspéré par cette folie maniaque et fasciné par ces personnages extraordinaires ;*

◆ le sème « pr'<sup>57</sup> e, tangibilité (зримость) » ; le démonstratif rend l'objet tangible : *Ah ! ces leviers de soleil ! // Il parle anglais avec cet accent de Belville.*

**C.** Dans certains cas l'emploi du démonstratif est lexicalisé. P. ex., *ce soir* signifie *сегодня вечером*.

**1.2.7.2. Déterminatifs possessifs.** Les possessifs (*mon, ma, mes* etc.) identifient un objet en le rapportant aux participants de l'acte de la parole. Ils se caractérisent par les rapports doubles : à l'antécédent et au N qu'ils déterminent. P. ex. dans la phrase *Pierre fait ses devoirs* le possessif *ses* est lié par des rapports anaphoriques avec l'antécédent *Pierre* et par un lien sémantico-grammatical avec le N *devoirs*. Le premier rapport est exprimé par les catégories de la personne et du nombre, le second – par les catégories du genre et du nombre. A cause de l'absence des possessifs réfléchis la forme *son* se prête à deux interprétations qui sont précisées par le verbe et le contexte : *Le maître aime son élève, mais déteste ses défauts.* L'appartenance peut être précisée ou soulignée par des épithètes : *son propre ; son ... à lui.*

Grâce à leurs liens différents et à la catégorie de la personne les possessifs remplissent des fonctions très importantes dans la proposition.

### **Fonctions des déterminatifs possessifs.**

**1. La fonction primaire** des possessifs est l'expression de l'appartenance y compris la possession réelle (*son stylo, mon cahier*) ; le rapport d'un objet animé et une partie de son corps (*Le chien remue sa queue*), le rapport de partie et de tout : (*Le magasin a fermé ses portes*). Là où entre les objets il n'y a pas de rapports réels de possession ou de partie et de tout les possessifs se réalisent dans leurs fonctions secondaires.

### **2. Fonctions secondaires des déterminatifs possessifs.**

**A.** Les possessifs peuvent exprimer les liens des N synsémantiques où les rapports de possession sont absents. C'est le cas de l'expression des rapports de

parenté et d'autres liens sociaux : *mon père, votre soeur, notre professeur, son ami, mon médecin, ton chef* etc. ou l'emploi du possessif est très souvent superflu.

**B.** Pourvus de la catégorie de la personne les possessifs peuvent remplacer le sujet auprès le verbe et au cas de l'omission du verbe ils deviennent déterminants du N. Les rapports exprimés dans ce cas peuvent être très variés et définis par la reconstitution du verbe. P. ex. *son livre* outre la signification directe de la possession (*le livre qu'il possède*), peut exprimer d'autres rapports : *le livre qu'il lit ; le livre qu'il a écrit ; le livre qu'il a choisi* etc.

**C.** Auprès les N abstraits (dénominations des qualités et des actions) les possessifs indiquent un <sup>58</sup> nt participant à la situation. La combinaison d'un possessif avec un tel N peut être transformée en locution verbale. Le possessif peut exprimer le sujet de l'action : *son arrivée* (= il arrive), le porteur de l'état : *sa beauté* (=elle est belle). L'emploi du possessif permet de transformer une proposition en un terme d'une autre proposition: *Je me demandais ce qui était arrivé en **mon** absence* (= pendant que j'étais absent).

**D.** Les rapports de possession portant un caractère stable, les possessifs peuvent dénoter des phénomènes ou des actions habituels : *Il a acheté **son** journal* (= qu'il achète toujours).

**E.** Les possessifs peuvent dénoter une qualité liée à un objet : *Tu as de la chance d'être la fille de **tes** parents*. Ici *tes* est superflu (puisque toute personne est fille de ses parents) et sert à la caractérisation d'un objet (de tels parents).

**Emploi formel des possessifs.** Assez souvent les possessifs sont superflus surtout auprès les N désignant une partie du tout ou bien si les rapports entre les objets sont clairement déterminés par la situation : *L'arbre a perdu ses feuilles*. L'emploi formel du possessif est confirmé par son absence dans les traductions russes : *Дерева теряют листья. Жена сказала (врач сказал) ему; Sa femme (son médecin) lui a dit...*L'emploi du possessif se lexicalise dans les apostrophes du type : ***mon** vieux, **mon** Général* aussi bien que dans les phraséologismes: *Il fait **son** malin ; Cela sent **son** parvenu*.

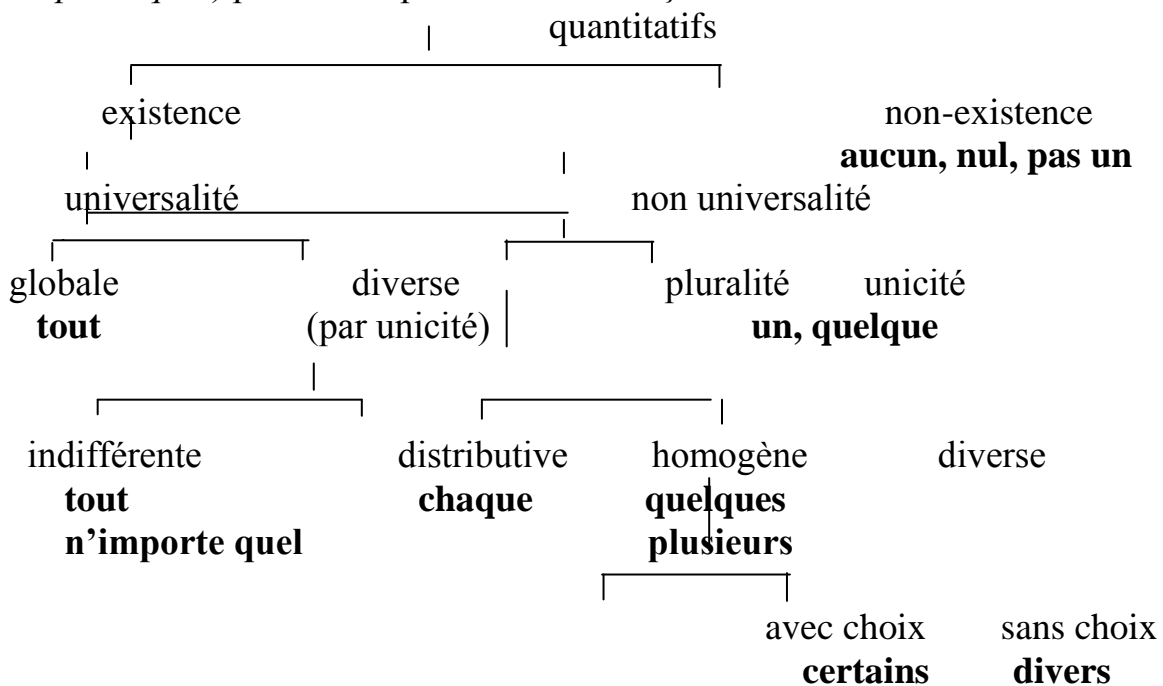
**1.2.8. Déterminatif interrogatif et exclamatif *quel*.** Ce mot est polyfonctionnel. Il est un vrai déterminatif quand il est placé devant un N en remplaçant l'article. Sa fonction essentielle est la fonction interrogative où *quel* identifie l'objet par la demande (запрос) de l'information sur ses signes caractéristiques. L'interrogation peut se rapporter à la qualité de l'objet : ***Quel** livre lisez-vous ?* ou bien à son emplacement au sein d'un groupe d'objets identiques : ***Quelle** heure est-il? **De quel** côté allez-vous?*

Dans sa fonction secondaire *quel* est employé dans des propositions exclamatives où il exprime différentes nuances émotionnelles: ***Quel** talent chez cet écrivain !*

*Quel* unit les fonctions d'un déterminatif et d'une conjonction dans le discours indirect : *Je me demande **quel** mal il y a à regarder*.

*Quel* est un adjectif en fonction d'attribut : *Quelle* a été la cause de cet accident ?

**1.2.8.1. Déterminatifs indéfinis (quantitatifs).** Les déterminatifs indéfinis sont des mots outils dans la fonction du déterminatif d'un nom capables d'être employés sans autre déterminatifs. Voilà pourquoi en sont exclus *tout, aucun, plusieurs, certains, nul* dans l'emploi autonome. Dans cet emploi ils sont traités comme pronoms. En sont exclus aussi *certain(s), différent, divers* dans la position d'attribut où ils sont envisagés comme adjectifs : *C'est certain ; Ils sont différents. Même, tel, autre certain* (au singulier) en sont exclus parce que, pareils aux adjectifs, ils s'emploient avec un autre déterminatif. Outre cela *même, tel, autre* se distinguent sémantiquement exprimant le caractère identique ou non d'un objet. De vrais déterminatifs indéfinis expriment différents aspects de la détermination quantitative et forment un groupe de mots outils appelé quantitatifs (ou quantifiants). Ils représentent une série asymétrique. D'un côté, ils incluent des unités doublant l'une l'autre : *nul* (=aucun), *maint* (=beaucoup de), d'autre côté, plusieurs marques quantitatives se rapportent formellement à d'autres PdD (p. ex. articles *un, des ; beaucoup de* et autres adverbes quantificatifs). Leur rôle dans la langue est assez importante : ils expriment la corrélation de l'énoncé avec la réalité soulignant le caractère générique ou particulier de ce jugement. Leur signification essentielle est l'idée de la quantité qui, pourtant, est complétée par d'autres : universalité/non universalité, globalité/non globalité, unicité/pluralité, homogénéité/diversité. La dernière opposition indique que la détermination quantitative se marie avec la détermination quantitative basée sur la diversité des qualités d'un objet. La corrélation sémantique des quantitatifs essentiels (y compris le quantifiant composé *n'importe quel*) peut être représentée de la façon suivante :





**A. Quantitatifs d'universalité.** *Tous les, tout le* expriment l'universalité globale, non divisée : *dépenser tout son argent ; Tous les hommes sont mortels.*

*Tout, n'importe quel, chaque* indiquent toute la classe d'objets représentée comme une multitude divisée. Actuellement *tout* n'est employé que dans des sentences (*Tout homme est mortel*) et dans des locutions figées (à *tout moment*). Dans la langue parlée il est substitué par *n'importe quel*.

*Chaque* n'indique pas la homogénéité des éléments de la classe : pour envelopper toute la classe il faut « passer en revue » (« перебрать ») tous ces éléments. D'ici – la signification distributive de *chaque*.

A l'expression de l'universalité 4 déterminatifs peuvent être synonymiques : *tous les* élèves peuvent (*chaque, n'importe quel, tout* élève peut) résoudre ce problème. Avec les numéraux *tout le* peut acquérir la signification distributive proche de *chaque* : *toutes les deux heures.*

**B. Quantitatifs de non-universalité.** *Quelques* et *plusieurs* dénotent une petite quantité indéterminée. Parfois ils sont synonymiques : *il y a quelques (=plusieurs) années.* Leurs différences : *quelques* exprime l'indétermination générale (=des), tandis que *plusieurs* oppose la pluralité à l'unicité (=plus d'un). Voilà pourquoi dans la phrase *Y avait-il une ou plusieurs personnes?* il est impossible de substituer *plusieurs* par *quelques*. *Quelque* accentue l'appréciation, le côté qualitatif de l'indétermination, *plusieurs* – son côté quantitatif. A comparer : *J'ai reçu quelques lettres (какие-то или несколько) J'ai reçu plusieurs lettres (только несколько).* *Quelques* indique une quantité insuffisante : *Il n'a travaillé que quelques jours* (*plusieurs* est impossible). Seul *plusieurs* est employé dans la fonction d'attribut comme adjectif : *Ils sont plusieurs.*

**Certains** souligne une diversité des éléments de la classe dont on en choisit une partie. On peut dire *Plusieurs élèves ont beaucoup de peine à fixer leur attention*, mais seulement *Certains élèves ont beaucoup plus de peine que d'autres à fixer leur attention.* Ici *certains* oppose sans la déterminer portant une partie des élèves à une autre. Dans la phrase : *Plusieurs phrases de ce texte sont équivoques* c'est le côté quantitative qui est soulignée (rus. несколько) ; dans : *Certaines phrases de ce texte sont équivoques* le côté qualitatif est souligné aussi (opposées à d'autres phrases, rus. некоторые). Dans les deux cas on peut employer *quelques* qui réunit les deux significations.

**Divers (différents)** souligne encore plus la diversité des objets à l'intérieur d'une multitude indéterminée. Mais à la différence de *certains* ce déterminatif n'indique pas le choix à l'intérieur de cette multitude. Dans *Certaines considérations m'ont empêché d'y aller* il s'agit de considérations particulières que le locuteur, peut être, ne désire pas signaler. Dans *Diverses considérations m'ont empêché d'y aller* ce n'est que la diversité des considérations qui y est signalée. La signification de « diversité » s'accroît progressivement : *plusieurs – quelques – certains – divers.* Ainsi l'indétermination qualitative passe à l'indétermination qualitative.

Parmi les quantitatifs d'unicité la forme *quelque* (sing.) dénote une plus grande indétermination que *un*. Elle s'emploie souvent avec une signification quantitative (= du, un certain), p. ex. : *à quelque distance, avec quelque retard* (=avec du retard).

**1.2.8.2. Quantitatifs négatifs** *aucun, nul, pas un* dénotent la non-existence de l'objet exprimé par le N. Dans les phrases modales (exprimant la question, le doute, la supposition etc.) *aucun*, pareil aux autres mots de négation, (jamais et autres) peut acquérir la signification d'indétermination (*какой-нибудь*) proche dans ce sens de *quelque* : *Connaissez-vous aucun spectacle plus affligeant?* *Aucun* exprime la non-existence avec une nuance qualitative (*никакой*), tandis que *pas un* - avec une nuance quantitative (*ни один*).

### 1.3. Adjectif. Numéral.

**Adjectif comme partie du discours** se caractérise par sa sémantique, ses formes grammaticales et ses fonctions syntaxiques. La nature sémantique de l'adjectif se manifeste en expression de la *caractéristique* de la substance. Voilà pourquoi sa fonction syntaxique primaire est celle d'*épithète* (caractéristique non-prédicative) ou d'*attribut* (caractéristique prédicative faisant partie du prédicat nominal). Les catégories morphologiques de l'adjectif sont celles du N – *genre* et *nombre*. Aussi, par des moyens syntaxiques sont exprimées les significations grammaticales telles que : *type de caractérisation, moyen de caractérisation, degré de comparaison* et *intensité de caractérisation*.

**1.3.1. Classes sémantico-grammaticales des adjectifs.** Les adjectifs proprement dits ne sont pas homogènes et se divisent en qualificatifs et de relation (ou relationnels).

**1.3.1.1. Adjectifs qualificatifs** reflètent dans leurs significations les caractéristiques de l'objet, caractérisent par ses propriétés internes et externes, par la forme (*long, rond*), par la couleur (*jaune, blanc*), par la dimension (*grand, petit*), par le sentiment provoqué par l'objet (*doux, agréable, odieux*) etc. Les N d'action et les N abstraits sont caractérisés par l'intensité ou volume (*marche rapide, un grand amour*).

**1.3.1.2. Adjectifs de relation** reflètent dans leurs significations les rapports d'un objet donné à d'autres substances, actions, circonstances, puisque toute relation et action peut être représentée comme caractéristique. Ils expriment l'appartenance ou origine (*ouvrier, français*), le rapport envers une science ou doctrine (*historique, hégélien*), des rapports temporels ou spatiaux (*futur, préalable, isolé, voisin, suburbain*), le rapport envers une action (*gonflable, productifs*).

Une action peut être caractérisée par rapport à son sujet (*discours présidentiel*), à son objet (*élections présidentielles*), au lieu de l'action (*voyage africain*), au temps de l'action (*travail nocturne*).

Un groupe particulier d'adjectifs relationnels est représenté par les numéraux ordinaux qui désignent le rapport envers le calcul : *deuxième, huitième*.

Les Adj. relationnels sont largement employés en français moderne et rendent l'énoncé plus compact remplaçant des tournures avec un N ou un V : *le mouvement des ouvriers en France* → *le mouvement ouvrier français* ; *un texte que l'on ne peut pas traduire* → *un texte intraduisible*.

Très souvent ils généralisent les rapports détaillés par des groupements de mots prépositionnels. P. ex. **romain** dans *un historien romain* peut indiquer la nationalité du savant (древнеримский историк) ou le domaine de son travail scientifique (современный историк, занимающийся Древним Римом). Parfois l'Adj. relationnel remplace tout un groupement de mots et avec cela les éléments intermédiaires peuvent être omis: *les prix des produits agricoles* → *les prix agricoles*; *les élus des conseils locaux* → *les élus locaux*. Dans les Adj., se rapportant à l'expression de l'action, différentes significations verbales se neutralisent:

◆ le rapport envers le sujet et l'objet: *la campagne présidentielle* peut remonter à *le président fait une campagne* ou à *on fait une campagne en faveur du président*;

◆ le rapport temporel – *l'arrivée présidentielle* peut dénoter *le président arrive* et *va arriver* ;

◆ le rapport modal: *le voyage présidentiel* – *le président se rend en voyage* ou *veut se rendre en voyage*.

**Différences entre les adjectifs qualificatifs et relationnels.** Les adjectifs qualificatifs forment le noyau de cette partie du discours, les adjectifs de relation se rapportent à sa périphérie. Les qualificatifs sont d'habitude morphologiquement originaux (простые, первообразные) (*blanc, court, léger*). Parmi les relationnels ce sont les dérivés des autres parties du discours qui prédominent (*métallique, italien, administratif, déductible*).

D'habitude les qualificatifs et les relationnels ne peuvent pas être liés par la conjonction *et* : *\*une vie française et animée*. Les qualificatifs caractérisent la notion et les relationnels – limitent son volume exprimant avec le N une notion plus étroite.

La différence entre ces deux classes se manifeste aussi dans leurs caractéristiques grammaticales et dérivatives :

◆ à la différence des qualificatifs les relationnels ne sont pas liés à l'expression des degrés de comparaison et d'intensité. On ne peut pas dire *\* un programme plus scolaire* <sup>64</sup> *n autre*. Pourtant certains Adj. relationnels peuvent recevoir les caractéristiques dénotant le degré d'identification de la propriété (*bien, très, typiquement, strictement, plutôt*) : *une expression bien française* ; *une phrase typiquement proustienne* ; *une boîte plutôt métallique*. Les Adj. verbaux peuvent se caractériser au point de vue de la difficulté ou de la facilité de l'accomplissement de l'action : *un pneu difficilement gonflable* ; *un texte complètement traduisible* ; *des paroles peu compréhensibles* ;

◆ les relationnels suivent toujours le N, tandis que les qualificatifs peuvent le précéder ;

◆ les relationnels sont peu utilisables en fonction d'attribut. Il faut dire *C'est une boîte métallique* ou *Cette boîte est en métal* et non *\*Cette boîte est métallique*. Pourtant cela ne revêt pas un caractère absolu : les relationnels peuvent avoir la fonction d'attribut au cas de la présence d'un adverbe limitatif ou identifiant : si on ne peut pas dire *\*Ces problèmes sont scolaires*, la phrase *Ces problèmes sont **strictement** scolaires* devient possible ;

◆ chacune de ces deux classes d'Adj. se forme à l'aide des affixes différentes. Pour la formation des relationnels le français emploie les suffixes suivants : **-aire** (*bancaire*), **-al** (*hormonal*), **-el** (*culturel*), **-é**, **-u** (*cacaoté, barbu*), **-ique** (*atomique*), **-ais**, **-ois**, **-ien**, **-ain**, **-éen** (*anglais, chinois, tibétain, africain, malien, coréen*) et autres, ou bien les préfixes à valeur temporelle, spatiale et négative: *souterrain, préscolaire, postclassique, antialcoolique, subtropical, extraparlamentaire, analphabète* etc. Les Adj. qualificatifs se forment à l'aide des suffixes **-eux** (*paresseux*), **-if** (*crainitif*) et des préfixes exprimant le degré de la qualité : *archicélèbre, extrafin, superfin, ultracourt*. Seuls les qualificatifs reçoivent les suffixes de l'appréciation subjective : *savantasse, richissime, jaunâtre, lourdaud, propre, maigrichon, pâlot*.

De cette façon, entre ces deux groupes d'Adj. il n'y a pas de cloisons étanches, et très souvent un adjectif relationnel passe à la classe opposée recevant toutes les caractéristiques de cette dernière.

**Réalisation de la signification de l'adjectif.** L'adjectif, pareil au verbe, est la partie du discours la plus dynamique. Sa signification concrète se réalise avant tout en combinaison avec le N et en grande partie est déterminée par la sémantique de ce dernier. La loi fondamentale de la combinaison d'un Adj. avec un N réside en présence d'un sème commun dans ces deux éléments. Avant tout ce sont les significations communes de *animé/inanimé, abstrait/concret, action/agent*. P. ex. *fidèle* signifie «преданный» avec des N animés (*un ami, un chien fidèle*) et «точный» avec des N inanimés (*schéma, récit, mémoire fidèle*). Cela touche aussi les significations plus concrètes (étroites) telles que couleur, dimension etc. P. ex. si un Adj. de couleur est lié à un nom dénotant un objet capable d'être caractérisé du côté de la couleur, il conserve sa signification primaire : *du papier blanc, des feuilles vertes*. Si l'Adj. est agencé avec un N dénotant un objet incapable d'être caractérisé du côté de la couleur, le sème « couleur » disparaît et l'adjectif modifie sensiblement sa signification (переосмысляется) : *la verte vieillesse* (бодрая, активная старость), *un coup blanc* (промах). *Gros* indique l'épaisseur à la dénomination des objets possédant cette caractéristique : *un gros arbre, un gros homme*, mais exprime l'intensité auprès des N d'action, d'état ou d'agent : *de gros dégâts, un gros rhume, de grosses difficultés, un gros mangeur*.

Assez souvent les relationnels passent à la classe opposée : *le système nerveux* (relationnel) → *un enfant nerveux* (qualificatif); *le système économique* (relationnel) → *un chaffage économique* (qualificatif). Un qualificatif à signification modifiée

(переосмысленное) peut recevoir une signification relationnelle : *examen blanc* – экзамен без оценки, *film noir* - фильм ужасов.

Souvent c'est la situation seule qui détermine la signification de l'Adj.: p. ex., dans *chaleur tropicale* l'Adj. est relationnel s'il s'agit de la chaleur des pays tropicaux, mais il est qualificatif s'il s'agit de la grande chaleur dans une zone tempérée. Le changement de la signification de l'Adj. est lié parfois aux diverses conditions syntaxiques (sa position par rapport au N, ou sa transitivité).

### 1.3.2. Catégories grammaticales des Adjectifs.

**1.3.2.1. Catégorie du genre.** A la différence des N, chez les Adj. elle est toujours asémantique puisqu'elle n'indique pas directement l'appartenance de la caractéristique à une personne du sexe masculin ou féminin. Dans certains cas l'Adj. indique le sexe de la personne de la façon autonome :

- ◆ avec des pronoms ne distinguant pas le genre : *Je suis heureuse ; On est belle aujourd'hui ; Cela vous rend malheureuse ;*
- ◆ avec des N ne distinguant pas le genre: *notre nouvelle élève;*
- ◆ avec des formes verbales : *Pour être belle, il faut souffrir ; Soyez attentives, mesdemoiselles !*

Les moyens de formation du féminin des Adj. sont pareils à ceux de la formation des N. L'expression du genre devient moins nette au passage du code écrit au code parlé ce qui peut être représenté par le tableau suivant (entre parenthèses est indiquée la quantité de formes) :

Type d'Adj	Langue écrite			Langage parlé		
	masculin		féminin	masculin		féminin
	1-ère forme	2-e forme		1-ère forme	2-e forme	
<b>triste</b>	(1)	<b>triste</b>		(1)	[trist]	
<b>cru</b>	(2)	<b>cru</b>	<b>crue</b>	(1)	[kry]	
<b>vif</b>	(2)	<b>vif</b>	<b>vive</b>	(2)	[vif]	[viv]
<b>petit</b>	(2)	<b>petit</b>	<b>petite</b>	(2)	[pɔ̃ti]	[pɔ̃tit]
<b>doux</b>	(2)	<b>doux</b>	<b>douce</b>	(3)	[du]	[duz] [dus]
<b>fou</b>	(3)	<b>fou</b>	<b>fol</b>	<b>folle</b>	(2)	[fu] [fol]

Dans le code écrit la terminaison du féminin est plus généralisée : elle a partout la forme *-e*. Dans le code parlé les Adj. au féminin ont les terminaisons différentes : vocaliques aussi bien que consonantiques. L'opposition caractéristique est du type 4 : vocalique (masc.) / consonantique (fém.) – [grã] / [grãd].

Dans le code écrit il y a des Adj. à une forme, ne distinguant pas le genre (triste), à deux formes, distinguant le genre et quelques Adj. à trois formes ayant une forme spéciale pour le masculin devant la voyelle (*fou-fol-folle* ; *vieux-vieil-vieux*). Dans le code parlé :

◆ plusieurs Adj. à deux formes dans le code écrit en ont une dans le code oral (Adj. terminés par la voyelle, par [l],[r],[j] et autres: touffu, vil, réel, national, amer, pareil etc.) ;

◆ la distinction de la forme ne coïncide pas toujours avec la différence du genre : si les Adj. du type *petit-petite*, *heureux-heureuse* dans le code écrit distinguent le genre, dans le code parlé les formes [põtít] ou [œrøz] peut se rapporter aux deux genres. Plusieurs néologismes dans la langue parlée ou populaire ne distinguent pas le genre : *snob*, *chic*, *record*, *bath* aussi bien que les couleurs : *kaki*, *marron*. Plusieurs Adj. formés par la conversion des Adv. et parfois des N n'ont pas de forme de genre ni de nombre. Tout cela témoigne l'irrégularité de la catégorie du genre en français moderne.

**1.3.2.2. Catégorie du nombre** chez les Adj. est aussi asémantique. A l'exclusion des Adj. en *-al* (*normal-normaux*) l'expression du nombre n'est pas liée à celle du genre. Mais dans le système grammatical de l'Adj. le nombre joue un rôle plus important que le genre : si un Adj. a la forme du genre il a aussi la forme du nombre, mais il y a des Adj. qui ont la catégorie du nombre sans avoir la catégorie du genre : *des gens chics* ; *uniformes kakis* ; *des gens snobs*.

### **1.3.3. Fonctions syntaxiques des adjectifs.**

**1.3.3.1. Fonctions syntaxiques primaires des adjectifs.** Ils en ont deux : *épithète* et *attribut*.

**A. Epithète** : *du papier blanc*. L'Adj. caractérise, détermine l'objet, limite la notion exprimée par le N. Dans l'exemple cité l'Adj. montre qu'il s'agit non de n'importe quel papier, mais du papier blanc seulement. L'Adj. peut communiquer une caractéristique individualisante à l'objet le rendant unique dans son genre, ce qui est reflété par l'emploi de l'article défini (*la langue française*). Dans cette fonction l'Adj. est joint directement à un N et avec cela, préposé à un N, il se trouve entre le déterminatif et le N (exclusion : *feue ma mère*). Le français évite l'enfilement (нанизывание) des Adj. similaires et à la présence de quelques épithètes elles se placent de deux côtés du N : *une abondante production agricole* ou plus souvent qu'en russe sont liés par la conjonction *et* : *un jeune homme studieux et aimant*. L'ordre des épithètes est déterminé par le sens : l'Adj. le plus proche du N compose avec celui-ci une notion complexe déterminée par un autre Adj. : *le mouvement ouvrier français* = (le mouvement ouvrier) français. Voilà pourquoi un Adj.

relationnel précède un Adj. qualificatif : *un livre scientifique intéressant* ; un Adj. relationnel limite la notion, exprimant avec le N un tout notionnel spécifique, tandis que un Adj. qualificatif caractérise, qualifie ce dernier.

**B. Attribut** (partie nominale du prédicat) : *Ce papier est blanc*. Dans cette fonction l'Adj. est joint d'habitude au N à l'aide d'un V copule (Vc : *être, devenir, se montrer* etc.) par lequel il est corrélié au sujet. Parfois cette fonction est considérée comme secondaire parce qu'elle est celle du V et avec cela le Vc exprime ses caractéristiques verbales. En effet très souvent la combinaison Vc + Adj. peut être remplacée par un V simple : *Il n'est pas bavard* → *Il ne bavarde pas*. Mais du point de vue logico-sémantique l'attribut précède l'épithète. En dénotant une caractéristique de l'objet pour la première fois le sujet parlant lui donne la forme prédicative et toute caractéristique attributive peut être envisagée comme condensation de la caractéristique prédicative : en prononçant *Je vois un cheval blanc* nous pensons pratiquement : *Je vois un cheval ; il est blanc*. La caractéristique attributive s'appuie sur la structure prédicative qui lui précède. Plusieurs Adj. exprimant la caractéristique du sujet ne peuvent pas être remplacés par un verbe : (*Il est noir ; Il est petit*).

Entre les caractéristiques attributives (épithète) et prédicatives (attribut) il n'y a pas de limites tranchantes. L'épithète peut recevoir un caractère prédicatif s'il exprime la qualité de l'objet nécessaire pour l'accomplissement de l'action : *Un élève studieux réussira à l'examen*. Ici *studieux* exprime pratiquement la condition de l'accomplissement de l'action (= si un élève est studieux, il réussira à l'examen). D'autre part, à la substitution de la forme personnelle par un participe l'attribut approche de l'épithète : *Il est par miracle à se mettre sur ses jambes redevenus solides*.

**1.3.3.2. Fonctions syntaxiques secondaires.** Elles se manifestent formellement en ce que l'Adj. se détache du N ou qu'il est joint non à un Vc, mais à un autre verbe.

**A. Adjectif détaché.** Dépourvu du lien direct avec le N, il reçoit une fonction semi-prédicative dénotant la caractéristique de l'objet au moment de l'accomplissement de l'action. Cette caractéristique revêt ou bien la signification d'une circonstance de manière et alors l'Adj. égale un Adv. : *Le paysan répondit, calme et têtu* (= *calmement et avec entêtement*), ou bien d'une circonstance extérieure concomitante et alors l'Adj. égale une subordonnée de cause, de condition etc. : *Le bonhomme, honteux, battait en retraite* (= comme il était honteux). Il peut occuper n'importe quelle position dans la proposition. Tout Adj. se rapportant à un pronom ou à un N propre employé sans article, se détache et exprime une caractéristique semi-prédicative, car tout Adj. attributif rétrécit le volume notionnel du N alors qu'un pronom ou un N propre dénotent des objets à un volume notionnel fixe.

**B. Élément du prédicat verbo-nominal :** *Les enfants dormaient tranquilles*. L'Adj. montre la caractéristique du sujet au moment de l'accomplissement de l'action, et cette phrase peut être interprétée comme jonction de deux propositions :

*Les enfants dormaient. Ils étaient tranquilles* (au moment de leur sommeil). L'accord de l'Adj. témoigne que nous avons affaire à un adjectif.

**C. Attribut à l'objet :** *Cette nouvelle l'a rendue heureuse.* C'est aussi la jonction de deux propositions, et avec cela deux interprétations sont possibles, si l'Adj. se rapporte à un N. P. ex. : *Le médecin a trouvé l'enfant malade* peut être interprété de deux manières : *Врач нашел этого больного ребенка* et *Врач нашел этого ребенка больным* ; **Je veux ta robe rouge** - *Я хочу мое красное платье* et *Я хочу, чтобы мое платье было красным.* Les marques de la fonction prédicative :

- ◆ pause devant l'Adj. ;
- ◆ possibilité de la substitution pronominale du N seul (*Le médecin l'a trouvé malade* ; dans *Le médecin l'a trouvé l'* remplace tout le groupe *l'enfant malade* avec un Adj. à fonction non prédicative (=attributive) ;
- ◆ la possibilité de la transposition de l'Adj. (*Le médecin a trouvé malade cet enfant*). La préposition **de** introduit un Adj. prédicatif : *Je n'ai pas un moment de libre* (=qui soit libre).

**1.3.4. Groupe syntaxique adjectival.** L'adjectif fonctionne comme un terme de proposition dépendant lié à un N (ou à un pronom) ce qui se manifeste dans l'accord. Le groupe syntaxique maximum de l'adjectif est suivant :

Cet élève      est      très      fort      en mathématiques  
N      (Vc)      (Dint)      Adj.      (prép.+ N)

Les parenthèses contiennent les éléments facultatifs dont la présence reflète certaines catégories de l'Adj.

La présence ou l'absence du verbe-copule (Vc) reflète la différence du caractère de la propriété: prédicatif (*Cet élève est fort*) ou non prédicatif (*un élève fort*).

La position de l'Adj. par rapport à un N reflète le mode de caractérisation: *un méchant livre* et *un livre méchant*.

La présence de l'Adv. d'intensité (Dint) reflète la catégorie de la comparaison et de l'intensité: *Il est fort* → *Il est très fort*.

La présence du groupe prépositionnel (prép. + N) reflète la catégorie de la limitation de la caractéristique: à comparer: *Il est fort* et *Il est fort en mathématiques*.

**Position de l'Adj. comme catégorie grammaticale.** La position de l'Adj. vis-à-vis du N est une des questions les plus discutables en grammaire française. A présent après de longues discussions on est enclin à envisager la position de l'Adj. comme une catégorie particulière qu'on peut appeler **mode de caractérisation**.

La particularité de cette catégorie réside en ce qu'elle se manifeste dans la syntaxe, dans un groupe nominal (comme détermination). C'est une catégorie lexicogrammaticale puisqu'elle embrasse les Adj. qualificatifs seuls, et avec cela les uns se trouvent en préposition, d'autres – en postposition et d'autres encore – peuvent les



occuper toutes les deux. C'est dans ce dernier cas que cette catégorie se manifeste de la façon la plus nette.

La postposition est le membre non-marqué de l'opposition, c'est la position essentielle de l'Adj. en tant que partie du discours en français moderne. Cela se manifeste en ce que :

- ◆ en postposition peuvent se trouver tous les Adj., tandis qu'en préposition – seuls les Adj. qualificatifs ;

- ◆ seul un Adj. postposé peut être élément régissant d'un syntagme : *une vieille amitié*, mais *une amitié vieille de dix ans* ; *un long voyage*, mais *un voyage extrêmement long* ;

- ◆ tout mot en postposition à un N reçoit le statut d'Adj. : *une place debout*, *un chapeau paille* ;

- ◆ à la polarisation des significations d'habitude c'est en postposition que se conserve le sens direct, tandis qu'en préposition – le sens figuré (*un homme triste* – *un triste personnage*).

**Mode de caractérisation.** L'opposition essentielle inclut deux significations : spécification et qualification (au sens étroit du terme). *La spécification* exprime une caractérisation limitative et se réalise d'habitude en postposition. *La qualification* est une caractérisation non spécifique de l'objet, c'est sa caractéristique à valeur subjective et appréciative qui se réalise d'habitude en préposition. La préposition, étant une forme marquée, analysons les types de significations réalisées dans cette forme. Si la caractéristique est énoncée non pour souligner des propriétés spécifiques de l'objet, elle peut être ou bien très générale, ou bien connue et, par conséquent, elle peut avoir ou bien une valeur semi-auxiliaire, ou bien une valeur appréciative.

1. Une épithète préposée dénote **la propriété la plus commune** de l'objet exprimée par les oppositions : *grand/petit* ; *bon /mauvais* ; *jeune/vieux* etc. Ce peuvent être ses dimensions (*une grande maison* ; *une petite ville*), son âge (*une vieille femme* ; *un jeune avocat*), l'appréciation commune subjective (*bon, beau, mauvais* ; *petit, vieux, pauvre* dans le sens figuré), correspondance/non correspondance à la représentation idéale sur l'objet (*un vrai savant, de la fausse monnaie, du pur coton*). Avec des Nv l'Adj. exprime l'intensité, la durée (*une grande surprise, un gros buveur, une vieille querelle*), une caractéristique temporelle (*un ancien député, son futur gendre*) et aussi l'ordre (*premier pas, dernier effort*) et tous les numéraux ordinaux.

Les Adj. faisant partie du même champ sémantique que les Adj. ci-dessus peuvent aussi être en préposition. Voilà, p. ex. les synonymes de *grand* : *Il prit sa canne, un formidable bâton de chêne ... Et il regarda l'énorme gourdin qu'il faisait tourner*. D'autres Adj. dont les significations peuvent être ramenées à l'opposition *grand/petit* (intensité) ou *bon/mauvais* (appréciation) se trouve souvent en préposition. Tels sont : *affreux, agréable, amical, ardent, brusque, charitable, colossal, cruel, extrême* etc.

2. Exprimant la caractéristique la plus commune de l'objet, un Adj. en préposition acquiert la fonction semi- auxiliaire s'approchant des déterminatifs ou

des affixes par leurs significations. Il exprime : **a)** la notion de quantité (pareil aux Dét. quantitatifs) : *les nombreux adhérents, l'unique espoir* ; **b)** l'appartenance (pareil aux Dét. possessifs) : *son propre fils* ; **c)** la connaissance ou non de l'objet : *le nouveau sujet* (=encore un) ; *l'étrange conduite* (=inconnue d'avance) ; *la vieille histoire* (=connue) ; **d)** les significations comparables à celles des affixes : *une petite maison* (=une maisonnette) ; *ancien député* (=ex-député).

**3.** A la différence de l'Adj. en postposition exprimant une information complémentaire et faisant partie du rhème, un Adj. en préposition peut faire partie du **thème** exprimant une caractéristique connue d'avance aux interlocuteurs. Dans ce cas un adjectif accompagnant un N avec l'article défini, souligne le lien avec le contexte précédent et exprime l'impression de cet objet que les interlocuteurs ont reçue ou reçoivent au moment du déroulement de la situation décrite par cette phrase. P. ex. : *Il ouvrit la porte pour sortir ; mais il s'arrêta sur le seuil, surpris par une splendeur de clair de lune telle que l'on n'en voyait presque jamais ... Il se sentit soudain distrait, ému par la **grandiose et sereine** beauté de la nuit pâle.* Les Adj., sans apporter de nouvelle information (la signification commune est exprimée par le N – *la beauté de la nuit*), souligne l'état psychologique du personnage. Avec l'article défini la séquence (последовательность) Adj.+N est plus fréquente que N+ Adj. En position du sujet (thème) la séquence Adj.+N est plus fréquente qu'en position d'attribut (rhème), où est plus fréquente la séquence N+ Adj.

**4.** l'Adj. en préposition n'a pas de fonction purement informative, mais exprime une appréciation. Voilà pourquoi les Adj. relationnels aussi bien que les qualitatifs, exprimant les qualités objectives des substances, en préposition revêtent une nuance **affective** et peuvent recevoir la caractéristique de **l'intensité**. P. ex. : *une forêt sombre* et *une sombre forêt* ; ou encore: *Il est bien invraisemblable que je revoie ma désormais **sédentaire** et forcément **parisienne** chienne de vie.*

De cette façon, en préposition l'Adj. tend souvent à une signification appréciative, tandis qu'en postposition – à une signification neutre.

**5. Neutralisation.** L'indifférence à la position est propre de préférence aux Adj. à valeur appréciative qui conservent leur signification dans les deux positions : *une terrible nouvelle – une nouvelle terrible ; une splendide maison – une maison splendide ; un éminent savant – un savant éminent.*

Certains Adj. employés habituellement en préposition peuvent être employés en postposition et inversement sans changement de leur signification. D'habitude cela est lié à l'emploi des Adv. d'intensité ou de plénitude de la caractérisation. P. ex. : *un grand appartement* et *un appartement très grand* ; *un livre intéressant* et *un très intéressant livre* (dire \* *un intéressant livre* est impossible).

**6. Fonction asémantique. Lexicalisation.** Il y a des cas où la position de l'Adj. est déterminée non par des particularités sémantiques, mais par une tradition ou bien par des facteurs prosodiques. Assez souvent dans une position donnée l'Adj. forme un tout sémantique avec un N (*un jeune homme, la blanche neige, les vertes prairies*) ou représente une épithète traditionnelle : *la douce France, la perfide Albion*. Le même Adj. peut se lexicaliser dans différentes positions : *un coup **bas*** et

les *bas morceaux* ; la *Haute Cour* – *Верховный суд* et la *Chambre Haute* – *Верхняя палата*. La position de l'Adj. peut être fixée dans les phraséologismes : *pleurer à chaudes larmes*.

**7. Fonction distinctive.** Dans ce cas le changement de la position de l'Adj. témoigne du changement de sa signification. D'habitude c'est en préposition qu'il acquiert un sens figuré : *un grand homme* et *un homme grand* ; *un méchant livre* et *un livre méchant* ; *des cheveux noirs* et *de noirs desseins*.

**1.3.5. Degrés de comparaison et d'intensité. Limitation de la caractéristique.** Toute caractéristique peut être déterminée de façon quantitative, par sa force. Si elle est appréciée par rapport à un étalon intérieur (*Il est un peu, très, trop fatigué*), il s'agit de *degré d'intensité*. Mais si la caractéristique est appréciée par rapport aux autres éléments de l'énoncé (*Il est plus fatigué que toi*), il s'agit des *degrés de comparaison*. Ces deux catégories ne sont pas propres aux Adj. relationnels qui, pourtant, peuvent être caractérisés du côté de la plénitude de la caractéristique exprimée. Les Adj. qualificatifs exprimant le degré supérieur d'une qualité ne peuvent non plus être accompagnés d'intensificateurs (on ne peut pas dire \*plus éternel, \*moins essentiel).

Le superlatif peut passer au degré absolu et comme telle la catégorie de comparaison approche de la catégorie d'intensité.

**1.3.5.1. Catégorie de comparaison de la caractéristique.** Cette catégorie inclut trois aspects et trois degrés qui sont exprimés de la façon suivante :

Degrés de comparaison	Aspects		
	degré d'infériorité	degré d'égalité	degré de supériorité
Positif	-	-	-
Comparatif	<b>moins</b>	<b>aussi</b>	<b>plus</b>
Superlatif	<b>le moins</b>	-	<b>le plus</b>

Le degré positif a une forme non-marquée. Les autres sont exprimés analytiquement. Ici l'emploi de *plus, moins, aussi* ne peut pas être complètement séparé de celui de l'expression de l'intensité : *Il voudrait une voiture plus rapide que la sienne* – degré de comparaison ; *Il voudrait une voiture plus rapide* – degré d'intensité. La différence des catégories est déterminée par la construction et non par les mots outils eux-mêmes.

Le degré comparatif est exprimé par la construction avec *que*. L'objet de comparaison peut représenter :

- ◆ un autre porteur de la caractérisation : *Paul est plus fort que Jean* ;

- ◆ une autre caractérisation du même porteur : *Paul est plus bête que méchant* ;
- ◆ un autre temps (une autre situation) : *Il est plus content qu'il n'était autrefois*.

Le degré superlatif se manifeste dans des constructions différentes à l'omission de la répétition de différents éléments de comparaison. La construction complète du superlatif est : *Cette chambre (A) est la plus petite chambre (B) de toutes les chambres (C) de l'hôtel*. A la transparence de la situation on peut omettre un ou deux membres de comparaison et on reçoit les constructions suivantes : **a)** *Cette chambre (A) est la plus petite de l'hôtel* ; **b)** *C'est la plus petite chambre (B) de l'hôtel* ; **c)** *C'est la plus petite des chambres (C)*. La classe d'objets où entre l'objet comparé peut être exprimé par l'élément pronominal : *C'est **mon** meilleur élève (**mon** détermine la totalité des élèves)*.

**1.3.5.2. Catégorie d'intensité.** On en distingue trois degrés: au-dessus de la norme - *très, trop*, conforme à la norme – *assez* et au-dessous de la norme – *peu, guère*. Les moyens d'expression des degrés d'intensité sont beaucoup plus variés que ceux de degrés de comparaison. Ce sont : **a)** adverbess *très, assez, un peu, fort, tout* (*il est **tout** petit*), *tellement* et autres adverbess en **-ment** : *extrêmement, drôlement* etc. ; les locutions : *au dernier point* et autres ; **b)** constructions de degrés de comparaison sans l'objet de comparaison. Si celui-ci est absent, n'est pas déterminé, la propriété est caractérisée par rapport à elle-même et le degré de comparaison (superlatif relatif) passe au degré d'intensité (superlatif absolu ou élatif). P. ex. : *Il avait le jugement droit avec l'esprit **le plus simple*** (=extrêmement simple). Le degré d'intensité et non de comparaison est exprimé dans les constructions avec un objet de comparaison généralisé : *du monde, de tous, possible* ou quand cet objet dénote toute la classe d'objets dont la chose comparée fait partie. P. ex. *Elle est la plus jolies **des femmes*** (=elle est **extrêmement** jolie). Le comparatif se transforme aussi en degré d'intensité à l'omission de l'objet de comparaison: *Je cherche un roman **plus intéressant*** (=peu ennuyeux) ; **c)** tournures verbales remontant au constructions comparatives : *plus que, on ne peut plus, qui soit au monde, que je connaisse, tout ce qu'il y a de plus* ; **d)** phraséologismes comparatifs : *blanc comme neige, fou à lier* ; **e)** répétition de l'Adj. : *Elle est jolie, jolie*.

Enfin, l'intensité de la caractéristique peut être exprimée par des moyens formatifs (préfixes, suffixes) : *extra-, ultra-, archi-, hyper-, sur-, sous-, hypo-, -âtre, -ot, -issime* etc (***archiplein, rarissime***).

**1.3.5.3. Limitation de la caractéristique.** L'Adj. peut être suivi d'un complément prépositionnel (d'une extension) avec un infinitif ou un N formant une construction transitive d'adjectif. L'extension exprime la limitation de la caractéristique, montre la sphère de sa manifestation, sa localisation, sa cause.

L'opposition «construction transitive/intransitive» exprime la catégorie syntaxique de la **limitation de la caractéristique**. L'opposition essentielle réside en

ce que la construction intransitive exprime la généralisation (обобщенность) de la caractéristique, tandis que la construction transitive – sa limitation ou spécification :

*Une maison proche - Une maison proche de l'école*  
*Il est tout rouge - Il est tout rouge de honte*  
*Il est fier - Il est fier de son fils*  
*Cette histoire est facile - Cette histoire est facile à raconter*  
*Une vieille amitié - Une amitié vieille de dix ans*

Certains Adj. ne s'emploient que dans les constructions transitives : *Il est apte à ce travail.*

Dans ses **fonctions secondaires** l'emploi transitif du l'Adj. peut :

◆ **participer à l'expression d'intensité** : *triste à mourir* ; *plein à craquer*. L'Adj. étant formellement élément régissant peut se trouver élément dépendant dans le plan sémantique. Dans ce cas il exprime aussi l'intensité ou bien la caractéristique d'un objet ou d'une action exprimés par l'extension de l'Adj. : *Il est ivre de bonheur* (= très heureux) ; *large d'épaules* (=aux épaules larges) ; *La douleur est lente à disparaître* (=disparaît lentement). Hors de la construction transitive un tel Adj. a une autre signification (comparez : *il est ivre*) ou bien ne s'agence pas avec ce N (\**La douleur est lente*) ;

◆ **acquérir une nuance prédicative** pareille à un prédicat et exprimant les rapports ou les significations différents : présence (*plein de, riche en*) ; absence (*vide de, libre de*) ; mesure (*lourd de, large de, vieux de*) ; conformité, égalité (*égal à, identique à, pareil à*) ; non-conformité (*supérieur à, inférieur à*) ; possibilité (*capable de, apte de, propre à, impuissant à*) ; possibilité passive (*bon pour, propre à, facile à*) ; volonté, désir/mauvaise volonté (нежелание) (*désireux de, opiniâtre de, prêt à, docile à*) ; attitude subjective (*favorable à, hostile à*) ; conséquence (*lourd de, consécutif à*) ; *la liaison* (*relatif à, étranger à*) ;

◆ **être employé dans une fonction distinctive** distinguant des significations de l'Adj. : comparez : *Cela est bon* et *Cela est bon à jeter* ; *Il est gros* et *Cet événement est gros de conséquences* ;

◆ **être soumis à la lexicalisation** où l'Adj. et son extension forment un tout sémantique : *faible d'esprit* ;

◆ **se désémantiser** formant une sorte de préposition composée ; p. ex. *plein de* indique la présence dans la forme généralisée et est égal à un affixe : *un ciel plein d'étoiles* (=un ciel étoilé).

Parfois l'extension de l'Adj. se trouve sémantiquement superflue et sert à souligner la caractérisation : *un homme laid* (à voir) ; *une femme belle* (de visage).

### 1.3.6. Adjectivation et désadjectivation.

**1.3.6.1. Formation affixale des adjectifs.** A l'aide des affixes les adjectifs se forment des noms, les verbes : suffixes **-ble** (*lisible*), **-ard** (*vantard*), **-if** (*portatif*), et autres, y compris le moyen parasynthétique : **in-... -ble** (*invincible*,

sans *in-* ces adjectifs ne s'emploient pas) ; des autres adjectifs pour exprimer le degré de la propriété : *-ot* (pâlot), *-et* (propret), *-âtre* (verdâtre). On voit assez souvent la formation de l'adjectif du caractère suppléé à la base du radical de l'origine « savante » : *lieu - local* ; *dire - indicible*.

**1.3.6.2. Conversion.  $N \rightarrow Adj$ .** C'est un moyen très répandu de la formation des adjectifs.

Il existe 4 variantes d'interprétation du groupe  $N_1 + N_2$  (*robe sport, position clé*):

1)  $N_1 + N_2$  - groupement de mots :

a)  $N_2$  - un adjectif ;

b)  $N_2$  - un substantif en apposition, en fonction adjectivale ;

2)  $N_1 + N_2$  - un seul mot :

a) un mot composé ;

b) un mot dérivé où  $N_2$  est un suffixe.

La différence entre un groupement de mots et un mot est d'habitude déterminée graphiquement par la présence ou l'absence du trait d'union. Au sein d'un groupement de mots  $N_2$  est soumis au différent degré d'adjectivation. On voit l'adjectivation la plus complète à son accord avec N: des pays *amis*. L'adjectivation partielle se manifeste à l'absence de l'accord mais à la présence d'intensificateurs : *un garçon très sport*. D'autres marques de l'adjectivation sont :

1) une construction comparative : *Il est moins paysan que moi* ;

2) la similitude syntaxique avec un Adj. en fonction d'épithète : *Un salon original, bien neuf, très vivant et très artiste* ;

3) l'acquisition par le mot d'une signification abstraite, tels que : *pilote, témoin, type, modèle* etc.

**$V \rightarrow Adj$ .** Ce type de conversion touche les participes qui tout en étant des formes adjectivales du verbe passe facilement en Adj.

**$Adv. \rightarrow Adj$ .** Les deux PdD coïncident dans certaines fonctions, p. ex. les Adv. sont employés après le verbe copule : *Ces jours sont loin* ; *C'est bien*. L'adjectivation des Adv. se réalise en deux cas :

a) après le verbe *être* à la détermination d'un sujet concret : *Cet homme est très bien* ;

b) auprès un N : *un homme bien* ; *son départ soudain* ; *la presque totalité* ; *une place arrière* ; *une roue avant*. Puisque le déterminant ne s'accorde pas ici avec le déterminé, la double interprétation de la forme est possible : on y voit ou bien un Adj. invariable ou bien un Adv. en fonction de l'Adj. et alors on est en présence d'une transposition syntaxique.

**1.3.6.3. Désadjectivation.** Un Adj. peut passer par la voie de la conversion dans un N (*un petit*), un Adv. (*travailler ferme*), des prépositions (*// a des bonbons*

*plein les poches*), des particules modales et des interjections (*Bon, je suis d'accord ; Sûr, je viendrai*).

**1.3.7. Problème des numéraux en tant que partie du discours.** En grammaire théorique française on a avancé cinq points de vue différents sur les numéraux comme partie du discours :

- ◆ tous les numéraux –cardinaux aussi bien que ordinaux - sont inclus dans classe des déterminatifs avec les possessifs et démonstratifs;
- ◆ les numéraux - ordinaux aussi bien que cardinaux – forment une parties du discours autonome;
- ◆ les cardinaux représentent une PdD à part et les ordinaux se rattachent aux adjectifs;
- ◆ les cardinaux se rattachent aux déterminatifs et les ordinaux aux adjectifs;
- ◆ à la suite de l'absence des caractéristiques communes chez les mots numériques et leurs dérivés, ils ne sont envisagés qu'un groupe sémantique de mots.

Une partie du discours est déterminée à la base de trois caractéristiques : morphologique, syntaxique et sémantique. Leur interaction et interdépendance se manifestent de la façon évidente dans la sphère des numéraux. Les cardinaux et les ordinaux s'unissent par la signification commune de nombre. Mais leurs caractéristiques grammaticales sont différentes. Les ordinaux ne se distinguent en rien des adjectifs, ils s'unissent avec les déterminatifs : *faire ses premiers pas ; enfant d'un premier mariage ; La Première Guerre mondiale*. Voilà pourquoi il faut les considérer comme une classe sémantique des adjectifs relationnels. Tout autrement se conduisent les cardinaux. Ils peuvent remplacer les déterminatifs se distinguant par cela des adjectifs (*deux hommes*), mais ils peuvent aussi être employés avec les déterminatifs (*mes deux frères ; les deux hommes*). Ils peuvent se trouver en position du N mais n'exigent pas dans ce cas d'article : *deux et deux font quatre*. Par leurs caractéristiques syntaxiques (distributives) et morphologiques les cardinaux ne ressemblent ni aux déterminatifs, ni aux adjectifs, ni aux substantifs et doivent être considérés comme une PdD à part.

**1.3.7.1. Sémantique des numéraux.** La signification commune des numéraux est la représentation d'un nombre concret. Une quantité abstraite ou indéterminée est exprimée par les N (*quantité, multitude*), Adj. (*nombreux*), déterminatifs (*plusieurs*), Adv. (*beaucoup*). Parfois le numéral souffre une mutation sémantique et exprime une quantité indéfinie ou l'intensité. Cela se manifeste dans des phraséologismes avec les numéraux : 2 (*dire deux mots à qn*), 3 (*un trois fois rien*), 4 (*à quatre pas*), 7, 20, 36 (*faire voir trente-six chandelles*), 100 (*cent fois pire*), 1000 (*souffrir mille morts*). Deux cardinaux liés par la conjonction *ou* expriment une petite quantité indéfinie : *Il y a trouvé cinq ou six personnes*.

**1.3.7.2. Particularités morphologiques.** Le numéral n'a ni catégorie du genre (à l'exception de *un, une*) ni celle du nombre. Seuls *vingt* et *cent* reçoivent -s dans certains cas : *quatre-vingts pages*, mais *quatre-vingt-deux* ou *page quatre-vingt*.

**1.3.7.3. Particularités syntaxiques.** Le numéral unit certaines caractéristiques et fonctions de différentes PdD :

◆ pareils aux substantifs ils ont les fonctions : de sujet et de complément (*deux et trois font cinq*), d'attribut (*nous sommes trois*), de Ccirc. et d'épithète prépositionnelle (*travailler à quatre* ; *règle de trois*) ; ils peuvent subordonner un autre N avec un déterminatif : *un (quatre) de mes amis* ;

◆ pareils aux déterminatifs ils peuvent actualiser le N de la façon autonome : *deux grandes maisons* (comme *ces grandes maisons*). Employés sans article, ils ont la signification d'un déterminatif indéfini : *Il a trois soeurs* → *Il en a trois* ;

◆ pareils aux adjectifs ils peuvent s'agencer avec les déterminatifs : *les deux livres* ; *ces trois maisons*, *mes deux amis* ;

◆ pareils aux adverbes quantitatifs ils peuvent subordonner un N : *quatre de mes amis* (comme *beaucoup de mes amis*) ;

La dénomination de la quantité représente la fonction primaire des cardinaux. Dans leurs fonctions secondaires ils sont employés à la place des ordinaux : *page cinq*, *le dix janvier*, *l'an mil neuf cent soixante-dix-huit*.

**1.3.7.4. Passage des numéraux aux autres classes de mots.** D'habitude un numéral est transposé en un N et avec cela il y a des degrés différents de la substantivation :

◆ substantivation syntaxique a lieu à l'emploi anaphorique du numéral : *Il a invité une douzaine d'amis. Trois n'ont pu venir.* Ici *trois* remplace *trois amis* et avec cela le numéral ne change pas sa signification. La substantivation pareille dite « faible » se manifeste à l'omission des substantifs évidents de la situation (à la dénomination du temps, des dates, des sommes d'argent etc.) : *Il viendra entre six et sept* ; *je l'ai vue en 1983* ; *la guerre de 14* ; *d'ici en quinze* ;

◆ à l'étape plus avancée de la substantivation le numéral reçoit un article. Cela a lieu à la dénomination des jours (*Revenez le treize*), les numéros des maisons, des étages de l'appartement (*Il habite au 19*), des itinéraires de transport (*Prenez le quatre-vingt-quatre*) etc. ;

◆ la substantivation encore plus avancée a lieu quand le numéral dénote non la quantité ou l'ordre de l'objet, mais l'objet même. Ce sont les cas de la dénomination des chiffres, des notes, des cartes de jeu, des marques des autos etc. : *Il a reçu un deux* ; *chiffre formé de trois cinq* ; *le quatre de trèfle* ; *Il a vendu sa quatre cent cinq* ; *faire des huit* (mais avec l'absence de -s au pluriel !)



## 1.4. Pronom

**1.4.1. Pronom en tant que partie du discours.** Les pronoms représentent une partie du discours à part en raison de leur sémantique, leurs formes syntaxiques et leurs catégories grammaticales exprimées. En français les pronoms possèdent des particularités spécifiques. Les problèmes théoriques liés aux pronoms sont :

- ◆ le bien-fondé du détachement des pronoms en une partie du discours à part;
- ◆ division des pronoms en éléments *nominaux* (ИМЕННЫЕ) et *représentants* (ЗАМЕСТИТЕЛИ) et le statut de ces deux groupes au sein des pronoms;
- ◆ inclusion dans la classe des pronoms des déterminatifs possessifs et démonstratifs (*mon, ton, ce* etc.);
- ◆ nature des pronoms conjoints (*je, tu* etc.).

Sans nous arrêter en détails sur différents points de vue concernant la nomenclature des pronoms, constatons que leurs caractéristiques sémantiques, grammaticales et communicatives communes permettent de distinguer 6 classes lexico-grammaticales de pronoms : **personnels** (y compris réfléchi), **possessifs**, **démonstratifs**, **interrogatifs**, **relatifs** et **indéfinis**. Elles (les classes) se distinguent avant tout par le moyen de la détermination - implication de la référence (указание на референт), à quoi sont liées leurs particularités sémantico-grammaticales. Les trois premières classes dénotent un objet en le référant aux interlocuteurs ce qui se manifeste par la catégorie de la personne (personnels et possessifs) ou par la catégorie de démonstration (указательности) - référence spatiale ou temporelle aux interlocuteurs. Les trois dernières ne possèdent pas cette signification de la référence aux interlocuteurs : les interrogatifs et les relatifs trouvent leur référence par le lien avec sa source sémantique exclusivement, et les indéfinis ont une référence indéfinie.

Puisque les pronoms en leur ensemble reflètent la situation de la parole et servent «à faire passer la langue dans la parole», la classe centrale est représentée par les pronoms personnels exprimant la référence aux interlocuteurs à l'état pur et, en même temps, de la façon la plus différenciée.

**1.4.2. Sémantique des pronoms.** A la différence des autres PdD le pronom ne nomme pas directement un objet, mais l'indique dans les conditions de l'acte de la parole donné. Tout acte de la parole est caractérisé par la distribution des rôles entre les interlocuteurs, le temps, le lieu, le rapport avec les énoncés précédent ou suivant ce dernier.

Il existe deux moyens de l'indication indirecte d'un objet :

- ◆ **deixis** - l'indication du point de vue du sujet parlant se trouvant au centre de la situation de la parole. Cette fonction est propre avant tout aux pronoms personnels à la I<sup>ère</sup> et la II<sup>ème</sup> personne, aux possessifs et aux démonstratifs. Dans la

phrase *Je prends celui-ci* le mot *je* renvoie au sujet parlant prononçant cette phrase et *celui-ci* renvoie à l'objet qu'il indique ;

◆ **anaphore** – l'indication de l'objet par le renvoi à sa dénomination précédente ou (plus rarement) suivante dans le texte. *Voyez cet homme bizarre ! Le connaissez-vous ?* Le mot *le* dénote le même objet que *cet homme bizarre*. La fonction anaphorique est propre surtout aux pronoms à la III<sup>ème</sup> personne, possessifs, interrogatifs et relatifs. La substitution de la dénomination directe par le pronom s'appelle **représentation**, et les pronoms correspondants – **substituts** ou **représentants**.

Souvent les pronoms peuvent unir ces deux types de référence. Dans la phrase *Appelle ton frère, Pierre. Je vous demande de m'aider dans mon travail* le pronom *vous* a en même temps la fonction déictique indiquant le participant de l'acte de la parole (*Pierre*), et la fonction anaphorique renvoyant à la personne nommée précédemment (*ton frère*). Les possessifs et les démonstratifs aussi unissent ces deux fonctions.

De cette façon, **anaphore** est le rapport entre un pronom et le mot ou le groupement de mot que le pronom remplace. Le mot remplacé s'appelle **antécédent** (F. Brunot) ou **source sémantique** (L. Tesnière). L'antécédent et le pronom, se rapportant au même objet de la réalité (à la même référence), on les appelle coréférentiels. La coréférence est la corrélation des dénominations différentes avec la même référence au sein du texte.

La substitution d'un N par un pronom est soumise aux règles spéciales. Tout d'abord il faut souligner que le pronom substitue non un N seul, mais tout le groupe nominal : le N avec ses caractéristiques : *C'est du lait bouillant qu'il te faudrait. Mais je n'en ai pas* (en =du lait bouillant). D'autre part, le pronom ne peut pas remplacer un N ayant pei 81 1 substantivité : p. ex. : *Il a eu peur* → \* *Il l'a eu* ; *Prendre la fuite* → \* *La fuite qu'il a prise*. Mais un N sans article peut être substitué par un pronom quand il ne perd pas sa substantivité, p. ex., après les mots quantitatifs avec la préposition **de** : *On alla chercher un paquet de lattes. Charles en choisit une*.

La règle générale de l'anaphore se manifeste en ce que le N et le pronom s'excluent l'un l'autre dans la même position : \* *Pierre il parle*. A l'écart de cette règle l'anaphore reçoit une des deux fonctions secondaires : structurale ou stylistique:

◆ la fonction structurale se manifeste en inversion complexe dans l'interrogation : *Pierre viendra-t-il ?*

◆ la fonction stylistique se manifeste dans les moyens de la mise en relief : *Pierre, lui, sait tout ; Pierre, il est venu*.

**Types d'anaphore.** Il existe différents types structuraux et sémantiques d'anaphore.

**Types structuraux** se distinguent en fonction de la position mutuelle du pronom et de la source sémantique. Il y en a deux :

◆ **reprise** (anaphore dans le sens étroit du mot) – le pronom suit la source sémantique : *Nous avons fait un bon voyage, on s'en souviendra ;*

◆ **anticipation** (cataphore) – le pronom précède la source sémantique : *On s'en souviendra, de ce voyage.*

**Types sémantiques** dépendent de la corrélation des significations de la source sémantique et du pronom. On en distingue deux :

◆ **anaphore adéquate** où le pronom reproduit tout le volume notionnel de l'antécédent : *J'aurais voulu appeler l'infirmière ; j'essayai plusieurs fois ; elle ne venait pas ;*

◆ **anaphore non adéquate** où le pronom, ayant la même référence que l'antécédent, ne reproduit pas le même volume notionnel. P. ex. dans : *On alla chercher un paquet de lattes. Charles en choisit une* (unicité/pluralité) ; *Ce livre n'est pas le mien* (+appartenance) ; *J'ai acheté une Toyota. Elles sont robustes* (élément/classe) ; *La voiture du directeur est plus commode, mais celles de ses adjoints sont plus rapides* (est répétée une *voiture* seule, mais d'autre part unicité/pluralité) ; *Dans le Midi il fait beau depuis deux mois. Eh bien ! Ils en ont, de la chance* (Riegel et al.). (anaphore basée sur les rapports métaphoriques *lieu d'habitation/habitants*).

**1.4.3. Caractéristiques syntaxiques des pronoms.** Les pronoms remplissent dans la proposition les mêmes fonctions syntaxiques que le N. Ils peuvent substituer toute autre PdD ou même toute une proposition si elles possèdent la fonction d'un N. Les fonctions syntaxiques des pronoms : sujet (*Il vient*), Cod (*Je le vois*), attribut (*Etes-vous médecin ? – <sup>82</sup> je le suis*), Coi (*Je ne crois pas à cela*), complément du N, de l'Adj., du pronom (*une lettre de lui ; facile pour moi ; chacun d'eux*) ; Ccirc. de cause, de lieu etc. (*Il en est tombé malade ; Il vient d'y arriver*).

En français les pronoms jouent un rôle important dans l'organisation syntaxique de la proposition. Les pronoms personnels conjoints remplissent les valences syntaxiques du verbe contribuant à la plénitude du syntagme verbal. Les pronoms démonstratifs *celui, ce* sont employés pour la substitution d'un N dans le groupe nominal. Reliant les propositions entre elles, les pronoms reçoivent la fonction structurale dans l'organisation de l'unité superphrastique et du texte.

**1.4.4. Catégories grammaticales et formes des pronoms.** Il existe sept catégories communes se manifestant dans différents groupes de pronoms : **substantivité/non substantivité, caractère animé/inanimé, détermination, nombre, genre, fonction syntaxique, indépendance/non indépendance.** Il y a aussi les catégories spécifiques pour les groupes isolés : **personne** (personnels et possessifs), **démonstration** (démonstratifs), **corrélacion** (corrélatifs) et autres. Dans la plupart des cas ce sont des catégories classificatoires ; seuls le genre et le nombre sont des catégories modificatoires.

Ces catégories sont distribuées de la façon inégale entre les classes de pronoms et à l'intérieur des classes. Le genre et le nombre se distinguent chez les pronoms relatifs dits composés (*lequel - laquelle - lesquelles*), mais ne se distinguent pas chez les autres (*qui*). Plusieurs formes sont polyfonctionnelles (*nous* a toutes les quatre

fonctions remplies par quatre formes différentes à la III<sup>ème</sup> personne masculin: *ils-leur-les-eux*).

**1.4.4.1. Substantivité/non substantivité.** Les formes substantivales des pronoms indiquent la référence (l'objet) dénoté par un N. Les formes non substantivales sont corrélées aux autres parties du discours : Adj. infinitif, proposition entière, N désubstantivé. Ils indiquent aussi «une référence non nommée». La signification de la non-substantivité se manifeste dans l'emploi des formes à la III<sup>ème</sup> personne et de la façon la plus nette – dans l'opposition *le neutre/le, la, les*. P.ex. : *Savez-vous sa date de naissance ? - Je la sais // Savez-vous qu'elle est née en 1980 ? - Je le sais ; Ma voiture est-elle prête ? - Elle le sera bientôt.*

**1.4.4.2. Caractère animé/inanimé.** La référence substantivale (предметные референты) peut être animée ou inanimée. Chez les pronoms personnels cette distinction se manifeste dans les oppositions suivantes :

◆ pronoms outils *lui/y* : *Je lui fais confiance* (à cet homme) – *J'y fais confiance* (à ces paroles) ;

◆ pronom outil/autonome *y/à lui, en/de lui* : *J'y pense* (à mon examen) – *Je pense à lui* (à ce jeune homme) ; *J'en suis content* (de ma réponse) – *Je suis content de lui* (de cet élève) ;

◆ préposition + pronom autonome/adverbe : *devant lui/ devant ; sur lui /dessus ; hors de lui/ dehors* : *Ils sont sortis hors de la ville* – *Ils sont sortis dehors* (non pas hors d'elle).

◆ chez les pronoms démonstratifs cette opposition se manifeste en ce que *cela, ceci* ne s'emploient par rapport aux N animés.

◆ chez les relatifs: *à qui* se rapporte aux N animés seuls *à quoi* – non.

◆ chez les interrogatifs : *qui ? à qui ?* se rapportent aux N animés seuls tandis que *que ? à quoi ?* – non.

◆ chez les indéfinis cette opposition se manifeste dans l'opposition formelle : *personne, quelqu'un/rien, quelque chose*.

**1.4.4.3. Détermination/indétermination ; genre, nombre.** Ces catégories sont propres aux pronoms substantivaux seuls. La détermination/indétermination d'un objet est exprimée par l'opposition *en/le, la, les* : *Je vois ces enfants – je les vois ; Je vois des enfants – j'en vois*. Chez les relatifs l'opposition *que/dont* peut exprimer la différence de la totalité et de la partie : *Le fromage que j'ai tout mangé/ du fromage dont j'ai mangé*.

Le genre et le nombre sont propres aux pronoms : personnels (*il, elle, ils, elles*) ; possessifs (*le mien, la mienne, les miens, les miennes*) ; relatifs (*lequel, laquelle, lesquels, lesquelles*) ; indéfinis (*aucun, aucune, aucuns, aucunes*).

**1.4.4.4. Fonction syntaxique.** Chez certains pronoms les formes différentes sont employées dans les fonctions différentes. On distingue les pronoms :

◆ avec une seule forme pour toutes les fonctions : personnels autonomes (*moi, toi, lui* etc.) ; démonstratifs (*cela, celui-là*) ; indéfinis (*personne, tout, chacun, rien* etc.). Dans ce cas les fonctions syntaxiques sont exprimées par l'ordre de mots et

les prépositions : *Personne ne le sait ; Je ne connais **personne** ici ; Il ne pense à **personne** ;*

◆ avec une forme corrélée avec une fonction donnée et n'ayant pas d'autres formes ni fonctions : *on* (sujet), *soi*, *autrui* (objet) ;

◆ avec deux formes distinguant sujet/objet : *je/me ; tu/te ; qu' est-ce qui/qu' est-ce que (que)* ;

◆ avec trois formes et plus distinguant le sujet et différents types d'objets : *il (elle)/le (la, les)/ lui (leur)/y/en ; qui/que/ dont ; lequel / duquel/auquel*.

**1.4.4.5. Indépendance/non-indépendance.** Cette catégorie est propre aux pronoms français et à la différence du russe elle se manifeste en présence de deux formes différentes dont une est employée de la façon autonome et peut même former toute une proposition <sup>84</sup> *a fait cela ? – **Moi**.*) et l'autre ne peut être employée qu'avec d'autres termes de proposition. Chez les personnels cette catégorie est exprimée par les oppositions : *moi/je ; toi/tu ; lui/il ; eux/ils*. Chez les démonstratifs : *cela, ceci, celui-ci, celui-là/ce, celui, celle*. Tous les relatifs sont non autonomes et tous les interrogatifs (à l'exception de *qui*) sont autonomes. Les possessifs et les indéfinis sont tous autonomes parce que les formes non autonomes correspondantes se rapportent à une autre PdD – déterminatifs : *le mien/mon ; chacun/chaque ; quelqu'un, quelque chose/quelque*.

**1.4.5. Pronoms personnels.** Dans ce groupe la distinction entre les formes indépendantes et non-indépendantes est particulièrement importante. Les pronoms français non-indépendants sont obligatoires à l'absence d'un sujet et parfois - d'un objet substantivaux. D'autre part les pronoms indépendants ne peuvent s'agencer avec le verbe : *\*Moi suis venu ; \*Je vois toi ; \*J'ai invité lui*. Les pronoms indépendants sans préposition reçoivent la fonction d'un terme détaché. Sa fonction syntaxique est précisée par le pronom non-indépendant : ***Moi, je** trouve ça bien* (sujet) ; ***Moi, ça m'**est égal* (objet indirect). L'écart de cette règle commune d'emploi des pronoms indépendants se manifestent :

◆ à la mise en relief ou à l'opposition : *Je ne vois que **toi** ; J'aime mieux **toi** que te soeur ; Mais il y a **moi** ; Je me représente **toi**, jeune, rieuse ;*

◆ à la présence des précisions du pronom-sujet : *moi aussi, toi seul, moi-même : **Toi seule** ne passes pas, immortelle musique ! ;*

◆ à la dénomination d'un sujet se composant d'un pronom avec un autre mot : ***Moi et ma mère** étions exténuées par sa conduite.*

**Pronoms personnels conjoints.** Ils jouent un rôle très important dans la proposition française. Le verbe de la proposition française doit avoir exprimées toutes ses valences essentielles : sujet et objet. A l'absence de N correspondants sont employés les pronoms conjoints représentant des mots-substituts. A la suite des particularités de ces pronoms il y a eu des interprétations différentes de ces derniers. Certains linguistes ( F. Brunot; Ch. Bally) envisageaient les pronoms-sujets comme des préfixes de conjugaison exprimant la personne du verbe. Sans nous engager dans

la discussion sur la nature des pronoms conjoints, soulignons simplement qu'à la différence des prépositions ou de l'article qui forment un seul terme de proposition avec un mot autonome (N), les pronoms conjoints sont des termes de proposition de caractère outil isolés du verbe et substituant les termes de propositions essentiels.

**Catégorie de la personne.** C'est la catégorie essentielle de cette classe de pronoms. Les trois personnes occupent des positions différentes dans le système de la langue et dans la parole. La I<sup>ère</sup> et II<sup>ème</sup> personne sont opposées à la troisième comme participants/non participants de l'acte de la parole ; ils indiquent les êtres animés pourvus du don de la parole et sont déterminés directement dans la situation. Les pronoms à la III<sup>ème</sup> personne dénotent tout objet – animé aussi bien qu'inanimé par l'indication directe (la deixis) ou par la substitution de sa nomination directe (anaphore).

**Fonctions primaires des pronoms personnels.** Les pronoms personnels dénotent un objet avec différent degré de détermination. On distingue la personne déterminée, indéterminée (avec la variante de la personne écartée (устраненный)) et absente (impersonnalité).

◆ *Personne déterminée* est exprimée par les formes des trois personnes. Le pronom le plus déterminé est celui à la I<sup>ère</sup> personne (je) qui dans tout acte concret ne peut dénoter qu'une seule personne. La II<sup>ème</sup> personne (tu) se trouve moins déterminée parce qu'une multitude d'interlocuteurs est possible. Encore moins déterminés sont les pronoms à la I-II<sup>ème</sup> personnes pluriel qui sémantiquement se distinguent du pluriel de N. Si *tables* = *table* + *table* + *table* + ... (groupe d'objets similaires), *nous* = *moi* + *toi* (*vous*) ou *moi* + *lui* (*eux*) ; *vous* = *toi* + *toi* ou *toi* + *lui* (*eux*).

◆ *Personne indéterminée* est exprimée par le pronom *on*. Il peut dénoter une personne complètement inconnue : *On sonne à la porte* (=quelqu'un sonne); une personne qu'on a vue mais qu'on ne peut nommer : *On est venu vous voir* et, enfin, une personne qu'on ne précise pas sciemment (намеренно) suite au caractère habituel de la situation : *On vous a apporté une lettre* (on = facteur). *On* conserve une part de détermination désignant toujours un sujet animé.

◆ *Personne écartée* est exprimée par le pronom *ça*. Il est employé quand il s'agit d'une source encore moins déterminée, plutôt inanimée, de l'action ou de l'état : *Là aussi, ça sentait la genièvre* ; *Ça barde* ; *Ça mord bien le soir* (= клюет).

◆ *Personne absente* ou *impersonnalité* est exprimée par le pronom *il* : *Il pleut* ; *Il fait beau*. Il renvoie aux phénomènes de la nature, à toute la situation. Il témoigne l'absence du sujet, p. ex. : *Pour y aboutir, existe une autre voie* (voie - sujet) et *Pour y aboutir, il existe une autre voie* (voie – Cod, la position du sujet étant occupée par *il* impersonnel). *Il* et *on* se répètent toujours auprès les verbes voisins . Cela s'explique par le fait qu'avec un sujet indéterminé ou absent chaque verbe représente une proposition isolée et exige, par conséquent, son sujet-pronom : *On se sauvait, on s'échappait, on était brutalement gai*.

**Fonctions secondaires.** La fonction de neutralisation n'est propre qu'aux pronoms dénotant une personne animée.

Une personne généralisée implique que l'action se rapporte à toute personne possible. En russe c'est la II<sup>ème</sup> personne du singulier (*Что посеешь, то и пожнешь*). En français cette signification est exprimée par la forme pronominale non marquée **on** : **On** récolte ce qu'on a semé. **On** n'a pas de forme d'objet et dans la fonction du complément ici on emploie les pronoms **nous**, **vous** : *Quand on est inquiet, rien ne peut nous (vous) distraire.*

Les significations indéterminée et généralisante de **on** peuvent être distinguées à l'aide de la commutation. Dans la fonction indéterminée il peut être substitué par un autre pronom indéfini : *quelqu'un, je ne sais qui* etc. : **On** frappe à la porte – **Quelqu'un** frappe à la porte. Dans la fonction généralisante il est commuté avec la dénomination généralisante des gens : *les hommes, tout le monde, personne* (à la négation) : **On** est volontiers indulgent pour soi-même (= chacun, tout le monde).

Dans la fonction de neutralisation peuvent être employés aussi les pronoms à d'autres personnes : **Je** pense donc **je** suis ; **Aide-toi** et le ciel **t'**aidera ; **Nous** avons tous assez de force pour supporter les maux d'autrui.

**1.4.6. Pronoms possessifs.** Ils sont toujours autonomes. La détermination de la référence y est réalisée dans la catégorie de la possession - rapport entre le possesseur et l'objet de possession. Ce rapport est exprimé formellement par ce que certaines catégories les possessifs les prennent au possesseur, d'autres – à l'objet de possession :

◆ en représentant le possesseur, les possessifs manifestent les catégories propres aux pronoms personnels et aux verbes : **personne**: *le mien – le tien – le sien* etc. ; **nombre**: *le mien – le nôtre, le tien – le vôtre* etc. ;

◆ en représentant l'objet de possession ils expriment les catégories propres aux N : **genre** : *le tien – la tienne* etc. ; **nombre** : *le mien – les miens, le tien – les tiens* etc.

Pareils aux autres pronoms les possessifs peuvent recevoir la signification généralisante: *distinguer le mien et le tien.*

**1.4.7. Pronoms démonstratifs.** Dans les formes différentes de ses pronoms sont exprimées les catégories suivantes :

*I n d é p e n d a n c e / d é p e n d a n c e.* Par rapport à cette catégorie on distingue trois types de démonstratifs :

◆ indépendants (autonomes) : *J'aime mieux ceci que cela ; Ce livre est beaucoup mieux que celui-là ; Ça ne me plaît pas.* Ils n'exigent pas d'extension à la différence des pronoms dépendants ;

◆ dépendants (non autonomes) **dans un groupe verbal.** Tel est **ce** en fonction du sujet auprès le V. *être* : **C'**est bon ; et les V. modaux *devoir et pouvoir* : **Ce** doit être lui. Dans des locutions du style livresque est conservé **ce** en fonction du Cod : *ce faisant, ce disant, pour ce faire* et la locution *sur ce* (**sur ce** je vous quitte) ;

◆ dépendants **dans un groupe nominal** : *celui de ; celle qui ; ce qui, ce dont*.

*S u b s t a n t i v i t é / n o n s u b s t a n t i v i t é , a n i m é / n o n a n i m é .*  
**Ceci, cela, ça** peuvent avoir une référence non substantivale et substantivale non animée. Les formes composées **celui-ci, celui-là** peuvent avoir une référence substantivale animée aussi bien que non animée: *Sais-tu que Jean est malade ? – Oui, je sais cela // As-tu vu ce dessin ? – Oui, j’ai vu cela // As-tu vu ce dessin ? – Non, mais j’ai vu celui-là // De ces deux auteurs je préfère celui-ci.*

**Ce** préverbal est le plus abstrait et peut se corréler avec toute référence indiquant une partie de la réalité objective qui est concrétisée par la situation ou par le contexte. Voilà pourquoi il est employé dans les énoncés d’identification : *Qui t’a fait ça ? // C’est ton père ? // Ça, c’est la piste qui traverse le coteau.*

*D é m o n s t r a t i o n .* Cette catégorie reflète le moyen de la détermination propre aux pronoms démonstratifs seuls. Elle exprime la signification de la *proximité / éloignement* (dans l’espace ou dans le temps) de l’objet vis à vis du sujet parlant. Cette signification est celle de base, c’est la raison d’être des démonstratifs. Elle n’est propre qu’aux formes autonomes.

L’opposition essentielle est l’expression de la proximité (ci) et de l’éloignement (là) : *ceci, celui-ci, cela, celui-là : Ceci tuera cela*. Dans la fonction de neutralisation si l’opposition spatiale ou temporelle n’est pas soulignée on emploie la forme de l’éloignement (cela, celui-là).

**1.4.8. Pronoms indéfinis.** Ils coïncident souvent avec les déterminatifs : *aucun, tel, tout, quiconque, certains, plusieurs*. D’autres remontent à la même base : *quelque – quelqu’un, quelques-uns ; chaque – chacun ; autre – autrui*. Seuls *quelque chose, rien, personne, je ne sais qui* se distinguent formellement des déterminatifs.

Ils s’emploient dans une position liée (сопряженный) et absolue. Dans le premier cas ils indiquent des éléments de la pluralité exprimée par l’extension du pronom : *quelques-uns (plusieurs, certains) de nos collègues, chacun de nous, quelque chose de très important, quelqu’un de très sérieux*.

Dans l’emploi absolu le pronom reçoit la signification la plus générale : *Il sait tout ; Prenons quelque chose ; Quelques-uns préfèrent Maupassant à Flaubert*.

**Groupes sémantiques des pronoms indéfinis.** Il y en a cinq :

◆ pronoms exprimant *l’indétermination qualitative*. Ils dénotent une référence inconnue, vague sans l’identifier. Ce sont *quelque chose, je ne sais (n’importe) quoi, quoi* <sup>88</sup> *ce soit* indiquant un objet inanimé et *quelqu’un, quiconque, je ne sais (n’importe) qui, qui que ce soit* indiquant un objet animé . Comparez : *Cela m’a paru suspect* et *Quelque chose m’a paru suspect* : dans le premier cas il s’agit de quelque chose de connu ayant lieu auparavant, dans le second cas – d’un élément inconnu de la situation ;



◆ pronoms exprimant *l'indétermination quantitative* : **quelques-uns, certains, plusieurs** : ils ajoutent à l'indétermination qualitative propre au groupe précédent l'indétermination quantitative indiquant la pluralité indéterminée d'objets ;

◆ pronoms exprimant *l'indétermination qualitative avec la limitation quantitative d'objets*. Ici on distingue les significations: **a)** d'unicité: **un de** (*un de mes amis*); **b)** de distribution: **chacun, un à un, l'un ... l'autre** ; **c)** de totalité: **tout, tous, tout le monde** ;

◆ pronoms déterminant *la qualité par rapport à un autre élément de la pluralité* : **a)** identifiants : **le même** ; **b)** opposants : **autrui, un autre, les autres**.

◆ pronoms négatifs exprimant l'absence de l'objet avec les nuances marquées ci-dessus : **personne** (ant. **quelqu'un**), **rien** (ant. **quelque chose**), **aucun** (ant. **chacun**), **pas un** (ant. **un de**).

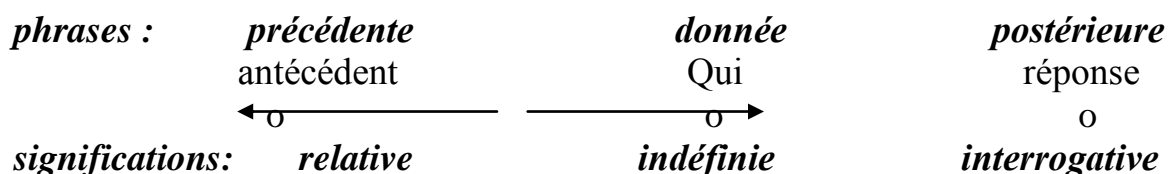
**1.4.9. Pronoms relatifs et interrogatifs.** Ces deux groupes de pronoms ont beaucoup de commun dans leurs formes et leurs fonctionnements. Les pronoms essentiels relatifs-interrogatifs **qui, que, quoi** sont employés dans trois significations :

◆ indéfinie : **qui que vous soyez ; quoi que vous fassiez** ;

◆ dans la question : **qui est là ? ; que vois-tu ? ; à quoi penses-tu ? ;**

◆ comme pronoms relatifs : **J'aime qui m'aime ; l'homme que vous voyez ... ; Il ne voyait rien à quoi il puisse se raccrocher.**

Ils indiquent que la référence doit être soumise à la détermination qui dans l'emploi indéterminé découle du contexte, dans les constructions interrogatives - de la réponse, et dans les constructions relatives s'établit par le lien avec son antécédent.



Cette communauté des significations incite certains linguistes à les unir dans un même groupe (Moignet). Ce point de vue est correct pour l'ancien français et pour le russe contemporain où il n'y a pas de différence entre ces deux formes et qui se manifestent comme fonctions différentes de mêmes mots et non pas comme mots différents. Mais le français a vu la distinction des formes selon les trois fonctions ci-dessus. La signification indéfinie ne s'est conservée que dans les locutions figées du type *Qui que vous soyez* ou bien dans les emplois très rares, p. ex. l'emploi distributif: *Tous prenaient pour arme l'objet qui lui tombait sous la main : qui une fourche, qui une bêche, qui un râteau*. On a vu apparaître aussi les relatifs qui ne peuvent pas avoir la signification interrogative (*dont*). Et même les formes communes *qui, que, quoi* ont sensiblement divergé dans les deux fonctions. Les oppositions essentielles (dépendance, caractère animé/inanimé, la fonction syntaxique) se manifestent différemment chez les formes relatives et interrogatives. Les relatifs sont

dépourvus de la fonction nominative indépendante, ils ne font que reprendre l'antécédent et l'emploi indépendant y représente une exception. Les interrogatifs indiquent directement (avant sa nomination concrète) l'objet dont l'information est demandée. Voilà pourquoi pour eux c'est l'emploi indépendant qui est surtout caractéristique, tandis que l'emploi dépendant est plutôt une exception. De cela découle encore une différence très importante: pour les relatifs la plus importante est l'opposition de la fonction syntaxique (*sujet/complément*), tandis que pour les interrogatifs – l'opposition *animé /inanimé*. De cette façon, en français moderne les relatifs et interrogatifs représentent deux groupes différents bien qu'il y ait beaucoup de phénomènes intermédiaires et de vestiges de l'ancien système.

**Pronoms interrogatifs.** Les formes et oppositions essentielles peuvent être représentées de la façon suivante :

<i>Fonction</i>	Animé	Inanimé et indéfini
Sujet	qui qui est-ce qui	(qui) qu'est-ce qui
Complément d'objet direct	qui qui est-ce que	que (quoi) qu'est-ce que
Attribut	qui/que qui est-ce que qu'est-ce que	que qui est-ce que
Complément d'objet indirect	prép. + qui prép. + qui est-ce que	prép. + quoi prép. + quoi est-ce que

Les formes autonomes (indépendantes) – **qui**, **quoi** et aussi **lequel** peuvent être employées dans des propositions elliptiques (*Je vois deux personnes là-bas. – Qui ?*), avec propositions (*A quoi penses-tu?*), après le verbe (*Tu demandes quoi?*) et elles peuvent être séparées du verbe par d'autres mots (*Qui, sinon Pierre, aurait pu faire cela?*).

La forme non autonome **que** précède toujours le verbe et, pareille au pronom personnel **il**, il peut s'en être séparé par la particule négative **ne** ou par un autre pronom personnel : **Que lui a-t-on dit ?**

Dans les formes composées les premiers **qui** et **que** sont interrogatifs, le choix est déterminé par opposition *animé/non animé* ; les seconds remontent aux relatifs, ici le choix est déterminé par la fonction (**qui** – sujet, **que** - complément). Puisque l'élément final est un pronom relatif qui ne s'emploie sans verbe, dans l'emploi autonome ce pronom ou bien est omis ou bien on ajoute un verbe : *qu'est-ce que* → *qu'est-ce ?* ou *qu'est-ce que c'est ?*

*La fonction syntaxique.* **Qui** autonome est employé dans toute fonction : **Qui m'a demandé ?** (sujet) ; **Qui vois-tu ?** (Cod) ; **A qui penses-tu ?** (Coi). **Que** non autonome est un Cod : **Que vois-tu ?** ; **Que se passe-t-il ?** ou un attribut :

**Qu'est-il devenu ?** En fonction du sujet pour les objets inanimés on emploie la forme composée **qu'est-ce qui ?** **Quoi** autonome n'est pas employé en fonction du sujet (exclusions : **quoi d'autre ? quoi donc ? quoi de neuf ?**) et il peut être complément ou attribut auprès l'infinitif seul (**Quoi répondre ? Quoi devenir ?**) ou dans le langage parlé après le verbe : *Tu cherche quoi ?* Par contre, dans une construction prépositionnelle son emploi est habituel : **A quoi penses-tu ?**

*Substantivité. Caractère animé. Non-substantivité.* La détermination de l'objet par les interrogatifs est réalisée par sa nomination directe se trouvant dans la réponse. Mais la question présuppose le minimum de connaissances sur l'objet inconnu. Ce minimum se manifeste dans la distinction *objet animé/ inanimé*. Voilà pourquoi pour les interrogatifs cette opposition est essentielle : **qui/ que, quoi**.

Au cas de la neutralisation quand on ne sait pas s'il s'agit d'un objet animé ou inanimé on emploie **que** : **Que vois tu ? – Deux personnes. – Qui ? – Ton frère et ta soeur.**

Une place particulière est occupée par le pronom interrogatif **lequel ?** Il pose la question sur un membre d'une classe d'objets : *Voici ces dictionnaires ; lequel préférez-vous ? – Le Petit Robert.* Ce pronom est déterminé de deux façons : remplaçant la dénomination directe de la classe d'objets (*dictionnaires*) et en même temps par la dénomination d'un objet individuel dans la réponse (*Petit Robert*). Puisque la classe d'objets est claire il est neutre à la catégorie *animé/non animé*. Mais d'autre part, remplaçant un N, *lequel* exprime les catégories du nombre et du genre se distinguant en cela des autres pronoms interrogatifs.

**Pronoms relatifs (PR).** Les formes et les oppositions essentielles sont suivantes (entre parenthèses sont indiquées les formes rares ou vieilles) :

Fonction syntaxique	Indépendance		Non-indépendance	
	Animé	Inanimé	Animé	Inanimé
Sujet	qui	(que, qui)	qui (lequel)	
Cod	qui	(que)	que (lequel)	
Coi	à qui de qui	à quoi de quoi	dont, duquel , auquel	
			à qui	à quoi

*Indépendance/non indépendance* se manifeste ici en leur emploi absolu (sans antécédent) ou non autonome (avec antécédent). D'habitude le pronom est lié à l'antécédent de la principale, et dans ce cas son emploi est non autonome. A l'emploi absolu l'antécédent est absent et PR accomplit double fonction : celle du terme de la principale et celle de son substitut dans la

subordonnée : P. ex. dans *Celui qui est venu est le frère de Marie* – *celui* est en même temps le sujet de la principale et l'antécédent du pronom *qui* ; *qui* est le sujet de la subordonnée. Dans *Qui sème le vent récolte la tempête* – *qui* est en même temps le sujet de la principale et de la subordonnée ; il n'a pas d'antécédent. Pour la langue contemporaine l'emploi absolu n'est pas typique.

Aux pronoms *i n d é p e n d a n t s* se rapportent *qui, quoi et que* dans certains emplois. L'emploi absolu donne aux PR la signification généralisante ou indéfinie (*qui* = quiconque ; *quoi* = quelque chose) et se rencontre dans des dictons, sentences, locutions figées archaisantes : *Qui dort dîne* (sujet) ; *Appelle qui tu peux, Pour qui sait d'avance ce que chaque mot signifie, il est impossible de se tromper sur le rôle qu'il joue dans la phrase* (compléments) ; *Advienne que pourra* (sujet) ; *Ils ont de quoi être contents*.

Aux pronoms *n o n i n d é p e n d a n t s* se rapportent *qui, que, dont, lequel* qui sont le plus usités et se distinguent avant tout par la fonction syntaxique de l'antécédent.

*Les fonctions syntaxiques.* Les trois fonctions syntaxiques du tableau sont exprimées dans le système des pronoms non indépendants. **Qui** dénote le sujet (*l'homme qui est là ; la maison qui est là-bas*), **que** – Cod (*l'homme que je vois ; la maison que je vois*). Pour l'expression du Coi on emploie les formes prépositionnelles *à qui, à quoi*, le pronom composé *lequel* (*auquel, duquel, par lequel* etc.) et *dont*.

**Dont** est le seul PR qui ne peut pas être employé comme interrogatif. Son emploi en fonction du Coi est pareil à celui de *en*, mais *dont* est indifférent au caractère animé/inanimé de l'antécédent. P. ex. : *Je vous ai parlé de mon ami* → *Je vous ai parlé de lui* → *L'ami dont je vous ai parlé* // *Ce livre, je vous en ai parlé* → *Le livre dont je vous ai parlé*.

*Caractère animé/inanimé /non substantival.* Comme chez les pronoms personnels l'opposition *animé/non inanimé* se manifeste chez les PR en fonction du Coi (opposition *à qui/à quoi*). Le pronom *à quoi* peut dénoter un objet inanimé mais le plus souvent il est corrélé avec une référence non substantivale: *Il y aurait du verglas, ce à quoi je n'ai pas songé*. Un objet inanimé est représenté d'habitude par la forme *lequel*.

**Pronoms dans une question indirecte.** Les pronoms relatifs et interrogatifs se complètent les uns les autres à l'expression d'une question indirecte. Après les verbes introduisant une question (*savoir, demander*) le choix dépend du caractère de la référence et de l'existence des formes correspondantes des pronoms interrogatifs.

La référence animée est marquée par le pronom interrogatif *qui*, la référence inanimée - par le pronom *à quoi* : *Je me demande qui a téléphoné ; Je ne sais à qui m'adresser ; Il insiste pour savoir de quoi est question*. La preuve que c'est un pronom interrogatif et non relatif est l'impossibilité d'introduction d'un antécédent : \* *Je me demande (celui) qui a téléphoné*.

A la dénomination de la référence non substantivale et non animée en fonction du sujet et du Coi qui n'ont pas de pronoms interrogatifs autonomes on emploie les

pronoms relatifs *qui, que* avec l'antécédent formel *ce* : *Je me demande ce que tu veux ; Il ne sait ce qui se passe.* Dans le style familier on emploie souvent les pronoms interrogatifs composés : *Il ignore qui est-ce que tu as rencontré ; Il ne sait pas qu'est-ce qui se passe.*

**1.4.10. Pronominalisation et dépronominalisation.** *La pronominalisation morphologique* est un phénomène assez rare. Les pronoms comme classe grammaticale représente un ensemble lexical fermé dont les changements sont très lents. Mais durant des siècles du développement de la langue la classe des pronoms s'est enrichie de nouvelles unités. Les voies de la formation des pronoms sont :

a) modification sémantique des substantifs à sens abstrait : *on, rien, personne ;*

b) formation des pronoms composés à la base des substantifs à sens abstrait : *quelque chose, tout le monde ;* à la base des numéraux : *quelqu'un, un de ... ; l'un... l'autre ;* à la base des locutions verbales à sens indéfini : *je ne sais qui, quoique ce soit.*

A présent dans le langage parlé les fonctions des substituts pronominaux passent aux mots *chose, machin, truc.* Très souvent les fonctions syntaxiques des pronoms indéfinis sont attribuées aux adverbes quantitatifs : *beaucoup viendront.*

*La pronominalisation syntaxique* se manifeste en substitution d'un élément textuel par un pronom. Les règles essentielles de la pronominalisation ont été étudiées plus haut à l'analyse de l'anaphore.

**Dépronominalisation.** Tout en perdant la capacité de s'enrichir d'un nouveau contenu, le pronom se dépronominalise et devient une sorte de substantif. Ainsi, *ils* peut dénoter une force ennemie, *elle* - une femme bien-aimée. Avec cela le pronom personnel conjoint perd ses caractéristiques syntaxiques, s'éloigne du verbe. P. ex. : *Tartarin mettait ses lectures en action, et... criait en brandissant une hache ou un tomahawk: - Qu'ils y viennent maintenant ! - Ils ? Qui ils ? Tartarin ne le savait pas bien lui-même ... c'était tout ce qui attaque, tout ce qui combat, tout ce qui mord .. Ils enfin, c'était ils ..*

Les pronoms possessifs se dépronominalisent s'ils dénotent une référence permanente : *les vôtres* – *ваша семья*; *les nôtres* – *наши войска*. Les démonstratifs cessent d'être pronoms s'ils dénotent un groupe de gens : ceux de *la Résistance* – *участники движения Сопротивления*

A leur substantivation complète les pronoms sont employés avec les articles : *un autre moi-même, le moi est haïssable .*

Une autre voie de la dépronominalisation est l'inclusion du pronom dans une locution phraséologique où il perd la variabilité de sa signification. La locution *l'emporter* signifiait primitivement *emporter le dessus*, puis le pronom a perdu le lien avec ce mot et s'est transformé en une partie du phraséologisme. Il y a plusieurs dizaines de locutions phraséologiques construites sur ce modèle : *en vouloir, les mettre, s'y faire, en savoir long* etc. Dans des phraséologismes se dépronominalisent

les pronoms possessifs (*y mettre du sien*), les relatifs (*avoir de quoi*), les indéfinis (c'est *quelqu'un*), les interrogatifs (*qui vive*).

La troisième voie de la dépronominalisation est l'emploi des pronoms en position de redondance ou bien dans des constructions où ils ne sont corrélés à aucune référence. C'est le cas du pléonasme des pronoms dans le langage parlé (*Pierre il est parti*) et dans les constructions de la mise en relief avec *ce* : *Ce qu'elle est belle!*

## 1.5. Verbe

**1.5.1. Verbe comme partie du discours.** Le verbe représente une des deux parties du discours essentielles. Il se caractérise du côté de la signification, des formes grammaticales et des fonctions syntaxiques.

Au point de vue de la sémantique le verbe dénote une action (*Il lit, Il marche*), un état (*Il dort*), une relation (*Elle aime les fleurs*) sous forme du procès corrélé avec un sujet et se développant dans le temps. C'est par cela que le verbe se distingue d'un N verbal qui aussi peut exprimer une action ou un état mais dans la forme la plus commune sans aucun rapport au temps de l'action ni à un sujet, comparez : *Il arrive* et *l'arrivée*.

La fonction essentielle syntactique du verbe est celle du prédicat propre à la forme personnelle du verbe.

Les catégories morphologiques du verbe sont liées à sa signification commune et à sa fonction syntaxique. Ce sont le mode, le temps, la voix, la personne (avec le nombre et le genre).

Parmi les termes liés directement au verbe on distingue les éléments substantivaux appelés *a c t a n t s* (sujet, objet, instrument etc., exprimés par des N), *c i r c o n s t a n t s* (circonstances exprimés par des adverbes) et *a t t r i b u t s* (éléments du prédicat nominal).

Dans les rapports avec les substances et les circonstances différentes se manifestent les *p r o p r i é t é s* du *p r o c è s* qui, à leur tour, se reflètent ou bien dans le lexique du verbe, ou bien dans ses catégories grammaticales. On distingue trois groupes de propriétés d'une action :

◆ particularités intrinsèques quantitatives et qualitatives de l'action telles que : caractère statique ou dynamique, intensité, caractère itératif ou non, durabilité ou achèvement, le rapport au résultat etc. Ces propriétés de l'action sont reflétées dans le lexique du verbe et dans certaines langues (dont le russe) dans les catégories du mode d'action et de l'aspect ;

◆ propriétés intrinsèques relatives de l'action se manifestant dans ses liens avec les actants. Elles sont reflétées dans la sémantique du verbe, dans les catégories lexico-grammaticales de la personnalité /impersonnalité et de la transitivité et dans les catégories grammaticales de la personne et de la voix ;

◆ propriétés extérieures relatives reflétant l'attitude des interlocuteurs au procès (catégorie du mode) ou le rapport temporel de l'action au moment de la parole et à une autre action (catégorie du temps) ;

Les propriétés s'entrecroisent entre elles, p. ex. le mode d'action et la transitivité, l'aspect et le temps. En français on distingue d'habitude 4 catégories morphologiques verbales : mode, temps, personne (avec le nombre et le genre), voix. L'existence de la catégorie de l'aspect est discutable.

**1.5.2. Principes de la classification des verbes.** Pareils aux N et aux Adj, les verbes forment des groupes (sub-catégories) qui se distinguent à la base de la réflexion dans les verbes des propriétés du procès décrites ci-dessus :

◆ d'après l'indépendance sémantico-grammaticale on distingue verbes *outils* / *semi-outils* / *pleins* (autonomes) ; verbes à *prédication complète/incomplète* ; verbes *anaphoriques* ;

◆ d'après le rapport au sujet on distingue verbes *personnels* / *impersonnels* ; selon le rapport au sujet et à l'objet - **groupes de valence**, y compris verbes *transitifs/intransitifs* ;

◆ d'après les propriétés intrinsèques du procès décrites on distingue verbes *perfectifs/imperfectifs* ; verbes *statiques/dynamiques*.

La sémantique des verbes dépend de leur distribution ; très souvent on voit le passage du verbe d'un groupe sémantico-grammaticale à une autre (récatégorisation) : le V personnel est employé comme impersonnel et inversement ; transitif comme intransitif etc. Très souvent dans les acceptions et emplois différents le même verbe se rapporte aux groupes différents.

**1.5.2.1. Verbes outils / verbes pleins.** Les V outils se distinguent des V pleins par leur désémantisation (perte - complète ou partielle - de la signification) et l'incapacité de former un terme de proposition isolé. En français il n'y a pas de V outils qui se distingueraient formellement des V pleins (comme chez les pronoms *ils* et *eux* ; *ce* et *cela*). Les V outils y sont des variantes sémantico-fonctionnelles des V pleins : bien des verbes pleins dans des conditions appropriées acquièrent la fonction des V outils. On distingue quelques types fonctionnels de V outils :

◆ **verbes auxiliaires** faisant partie de la forme morphologique du V plein (morphèmes détachés). Cette fonction est propre à *être* (aux temps composés et au passif), *avoir*, et aussi *aller* et *venir de* (si l'on envisage Futur et Passé immédiats comme formes morphologiques composées) ;

◆ **verbes outils proprement dits** qui, ne faisant pas partie de la forme morphologique du verbe, constituent avec celle-ci un seul terme de proposition (paraphrase, construction) ; les grammairiens français les appellent parfois V semi-auxiliaires. Ici on distingue deux cas :

- le verbe a la fonction copulative introduisant l'attribut du sujet : *devenir, paraître, se faire, se montrer* ou de l'objet : *faire, rendre, trouver* (*Ceci l'a rendu malheureux*) ;

- le verbe forme un prédicat composé avec l'infinitif exprimant des significations aspectuelles, diathésiques, modales : *faire, laisser, être en train de, être à* etc.

**Être et avoir.** Le V *être* peut être V plein dans la signification d'existence (*Cela est = Cela existe*) ou de localisation (*Il est là*). Il est un V outil (semi-auxiliaire) dans la fonction copulative : *Il est ingénieur ; Elle est belle* ; dans des périphrases du caractère aspectuel ou temporel : *Il est en train de* (sur le point de, en passe de, près de, loin de) *faire qch* . Et enfin il est un V auxiliaire dans les formes analytiques : temporelle (*Il est venu*) et diathésique (*Il est aimé*).

Le V *avoir* conserve sa signification autonome dans le sens de la possession : *Il a un frère*, reçoit la fonction semi-auxiliaire dans la périphrase à sens modal : *Il a à vous parler* et se manifeste comme un V auxiliaire dans les formes analytiques temporelles : *Il a fait son devoir*.

Les V *avoir* et *être* se désémantisent dans des combinaisons avec des Nv, N de qualité et autres avec lesquels ils forment un seul terme de proposition : *Il est en marche ; Elle est au désespoir ; Il a peur ; Il eut un cri*. Ici l'action est exprimée par le N et le verbe est porteur des catégories du temps, du mode, de la personne, de la voix.

Très souvent les propositions avec *avoir* et *être* sont synonymiques et leur choix est soumis aux règles suivantes :

◆ opposition sémantique : *avoir* souligne le caractère processif, *être* – le résultat de l'action : *L'enfant a grandi* et *L'enfant est grandi*. Cette opposition peut se neutraliser car les deux significations s'entrecroisent : la première passe à la seconde. D'ici on voit des hésitations dans l'emploi de *être* et *avoir* (p. ex. chez le verbe *passer*) ;

◆ fonction formelle : *être* est employé comme V auxiliaire avec les V pronominaux et certains V intransitifs : *Il s'est levé ; Il est allé* etc.

Souvent ses verbes reçoivent une fonction distinctive distinguant ou bien les significations transitive/intransitive (*Il est descendu en bas (au premier étage)* et *Il a descendu sa valise*), ou bien deux significations intransitives : *demeurer* dans le sens de «оставаться» se conjugue avec *être*, et dans le sens de «проживать» - avec *avoir*.

**Verbes à prédication complète et incomplète.** Parmi les V pleins on distingue les V à *prédication complète*, capables de former une proposition de la façon autonome (*Il marche ; Il dort ; Elle lit*), et les V à *prédication incomplète*, qui, sans perdre la plénitude de leur signification, ne peuvent pas être employés sans compléments et/ou circonstances exigés par leur sens : *Il fait ses devoirs ; Il se comporte bien ; Il met son livre ici* (on ne peut pas dire : \* Il fait ; \*Il se comporte ; \*Il met [son livre] ). A ses derniers se rapportent la plupart des V exprimant des actions ou des relations du caractère abstrait : *donner, prendre, appartenir* etc. Les V à prédication incomplète sémantiquement ne sont pas des V outils, mais à force de



leur signification abstraite et de leur agencement non isolé dans la proposition, ils reçoivent assez souvent une fonction semi-auxiliaire et forment, p. ex., avec un N abstrait un prédicat analytique : *donner la permission* (= permettre) ; *se mettre en branle* (= se branler). Tous les V outils se caractérisent par la prédication incomplète.

**Verbes anaphoriques.** Dans la fonction anaphorique les verbes, pareils aux pronoms, dénotent une action non de la façon directe, mais en corrélation avec un autre verbe. Le verbe outil anaphorique par excellence est le V *faire* qu'on appelle parfois pro-verbe (analogue à pronom) : *Il travaille plus qu'il ne **faisait** l'an dernier. Ne t'agite pas comme tu le **fais**.* En fonction cataphorique le verbe *faire* se manifeste à l'interrogation : *Que **fais**-tu ? – Je lis,* ou dans les phrases du type : *Le dernier temps elle ne **fait** que pleurer.*

Dans la fonction anaphorique sont employés les verbes dénotant différents aspects de l'action, tels que :

- ◆ phases : *commencer, finir* ;
- ◆ faisabilité (оcуществимостъ) : *parvenir, éviter* ;
- ◆ identité de l'action : *imiter, reprendre* ;
- ◆ attitude des interlocuteurs envers l'action : *accepter, obéir, refuser.*

P. ex. : - *Ne tousses pas ! – J'essaierai* (=de ne pas tousser) // *Grand offrit au docteur de monter un moment. Rieux **accepta*** (=de monter). Les verbes *essayer, accepter* ne montrent pas à eux-seuls de quelle action il s'agit (à la différence de *tousser, monter*), celle-ci se concrétise seulement par son lien avec les verbes employés antérieurement.

**Verbes perfectifs et imperfectifs.** Selon le caractère du déroulement du procès les verbes se divisent en V. *perfectifs* et *imperfectifs*. Les V. *perfectifs* dénotent une action qui par sa nature peut avoir une limite naturelle. Tels sont : *naître, mourir, entrer, sortir, prendre, donner, tomber, arriver, oublier, laisser* et beaucoup d'autres. Au résultat de ces actions change la nature ou la position du sujet ou de l'objet, c'est à dire, on peut toujours prédire le résultat de cette action pour le sujet ou /et l'objet de cette action.

Les V. *imperfectifs* dénotent des actions envisagées seulement dans leur déroulement, des actions qui ne présupposent pas de limite. Tels sont les verbes d'existence (*vivre, exister*), de relation et de perception (*aimer, estimer, voir*), des actions et des occupations communes (*travailler, parler, chanter, marcher, courir*) et autres.

Les V. *imperfectifs* à la différence des V. *perfectifs* peuvent être accompagnés des adverbes *encore, ne ... plus*, car l'achèvement d'une action imperfective est déterminée non par l'achèvement intrinsèque du procès mais par la limite temporelle de l'action. P. ex. *Il vit encore ; Il travaille encore ; Il marche encore*, mais on ne peut pas dire : \**Il meurt encore ; \*Il entre encore* etc. *Il ne travaille plus ; Il ne vit plus dans cette ville*, mais on ne peut pas dire : \**Il ne naît plus ; \*Il n'arrive plus.*

Les limites entre ces deux groupes de verbes ne sont pas rigides. Un V. *imperfectif* peut devenir *perfectif* à l'aide des préfixes : **a-**, **em-** : *porter – apporter,*

*emporter ; courir – accourir, faiblir – affaiblir, voler – s’envoler ; dormir – s’endormir.*

Le même verbe peut être perfectif ou imperfectif en fonction de sa signification. P. ex. : *comprendre* dans la signification ‘понимать’ est perfectif, dans la signification ‘вместать’ – imperfectif. Mais même dans la même signification le caractère du verbe peut dépendre de sa distribution, en particulier du caractère animé du sujet, p. ex. : *Il sort de sa chambre* – action perfective ; *Cette rivière sort d’un lac* – action imperfective. L’absence du complément forme l’imperfectivité (le verbe dénote ici des qualités ou des états du sujet) : *Il fume = Il est fumeur ; Il chante = Il est en train de chanter.* La présence d’un complément concret forme la signification perfective : *Il fume une cigarette ; Il chante une chanson ; Il construit une maison* (ici la limite naturelle de l’action est supposée). La pluralité du sujet ou de l’objet témoigne souvent l’itération de l’action et une action itérative est d’habitude imperfective : *Il chante des chansons françaises ; Il fume les mêmes cigarettes ; Il construit des maisons.*

En fonction de la perfectivité ou de l’imperfectivité du verbe se distinguent les significations des adverbes accompagnant le verbe. P. ex., *toujours* avec un V imperfectif peut signifier ou bien ‘всегда’ : *Il parle toujours très vite – Он всегда говорит очень быстро* ou bien ‘все еще’ : *Il parle toujours – Он все еще говорит* ; avec un verbe perfectif seulement ‘всегда’ : *Il arrive toujours à temps – Он приходит всегда вовремя.* *Encore* signifie ‘все еще’ avec un V imperfectif : *Il vit encore* et ‘опять’ – avec un V perfectif : *Pierre est encore allé chez le coiffeur.*

**Notion de la valence verbale.** La signification d’un verbe se manifeste dans ses rapports au sujet, à l’objet et aux circonstances. La capacité du verbe d’entrer dans les rapports syntaxiques avec les types déterminés de l’extension verbale (приглагольные члены) s’appelle *valence* dont les particularités et les caractéristiques sont :

◆ valence peut être **obligatoire** (plus ou moins) et **facultative**. Dans la phrase *Pierre a ce livre* les deux valences sont obligatoires : sans elles *avoir* ne peut pas être employé : même dans la réponse il faut dire : *Oui, il l’a* et non \**Pierre a*. Dans la phrase *Pierre lit une lettre à sa soeur* la valence de sujet est obligatoire, celle d’objet aussi mais dans la moindre mesure (on peut dire *Pierre lit*) mais la valence du Coi est facultative ;

◆ **fonction syntaxique** de l’extension verbale. La valence obligatoire du verbe peut être exprimée par : **a)** le sujet grammatical : *Il dort* ; **b)** les compléments d’objet : *accoutumer qn à qch ; substituer qch à qch* ; **c)** les compléments circonstanciels : **de manière** : *Elle se porte bien* ; **de lieu** (auprès les verbes de transposition ou de localisation) : *Il met sa serviette sur la table ; Il habite à Lyon* ; **de temps** (auprès les verbes de durabilité) : *La séance dure une heure* ; **de mesure** : *mesurer deux mètres, coûter cher, peser 60 kilos* ;

◆ **forme grammaticale** de l’extension verbale. Celle-ci peut être exprimée par : **a)** un nom : *Je m’étonne de son absence* ; **b)** un infinitif : *Je m’étonne*

*de le voir* ; c) une subordonnée : *Je m'étonne de ce que tu mes dis* ; d) un adverbe : *aller là-bas* ; e) un adjectif : *rendre qn heureux* ;

◆ **type d'adjonction** de l'extension verbale au verbe : direct ou prépositionnel : *aider qn* mais *nuire à qn* ; *je lui parle* mais *je pense à lui*.

◆ **sémantique** de l'extension verbale. Chez les N sont très importantes les caractéristiques suivantes du sujet ou de l'objet : animé / inanimé, abstrait/concret, unicité/pluralité. P.ex., le verbe *abonder* exige un sujet ou un complément au pluriel ou anumérique : *Le poisson abonde dans cette rivière* ; *Cette rivière abonde en poisson* ; le verbe *éprouver* dans l'acception de 'чувствовать' s'agence avec un complément abstrait : *éprouver une grande joie, des difficultés* ; le verbe *manger* - avec un sujet animé ;

◆ en fonction de la présence des valences, de leurs particularités et de la sémantique de l'extension verbale un verbe peut souffrir des glissements de sens plus ou moins sensibles, p. ex. : *Il me donne des conseils* et *la porte donne sur la rue*.

**Groupes de valence.** Dans le plan grammatical les valences les plus importantes sont celle de sujet et celle d'objet. En ce qui concerne le sujet, pour le V français il est très important de distinguer les **V personnels** qui peuvent être employés dans les formes de différents personnes et nombres et les **V impersonnels** qui ne sont employés qu'à la III<sup>ème</sup> personne singulier (*Il pleut*). On les appelle parfois **unipersonnels**).

**1. Verbes impersonnels** décrivent un processus indivisible de sa source. Les V. impersonnels primaires dénotent l'état de l'environnement : le temps, les phénomènes atmosphériques (*il pleut, il bruine*) ou ils ont une signification modale (*il faut*). En qualité d'impersonnels peuvent être employés les V. personnels dénotant l'existence (*il existe*), l'apparition (*Il surgit des nuages dans le ciel*), le mouvement (*Il arrive un train*) et d'autres processus. Les V. impersonnels peuvent être **intransitifs** (*Il pleut*), **transitifs** (*Il arrive un train*) et **bitransitifs** (*Il me faut ce dictionnaire*)

**2. Verbes personnels** en fonction de la valence d'objet se divisent en quatre types.

◆ **verbes monovalents (intransitifs)** avec la valence de sujet obligatoire mais sans celle d'objet (S + V) dénotent d'habitude : **a) l'existence** (*Cela n'existe pas*) ; **b) l'apparition ou la disparition** (*L'enfant naît ; la douleur a disparu*) ; **c) un état et son changement** (*Il dort ; Il s'endormit*), **d) un mouvement** (*Le train marche*) ; **e) une action concentrée dans le sujet** et ne passant pas sur l'objet (*La terre tourne*) ;

◆ **verbes bivalents** dénotent : **a) des actions liées à un objet** (*Elle prépare le repas*), **b) des rapports entre le sujet et l'objet** (*Pierre a une soeur ; Il aime sa soeur*), **c) un mouvement par rapport à l'objet** (*Pierre va à Paris*). Ces verbes peuvent avoir deux types de constructions : **transitive**, sans préposition (S + Vt + Cod) : (*Il écrit une lettre ; Il a atteint le sommet*) et **intransitive** ou

prépositionnelle (S + Vi + Coi) où le N est joint au verbe à l'aide d'une préposition : (*Il obéit à son père ; Il est arrivé au sommet*) ;

◆ **verbes trivalents (bitransitifs)** (S + Vi + Cod + Coi) sont accompagnés de deux compléments : direct dénotant l'objet subissant l'action du sujet et indirect dénotant une personne ou un autre objet en faveur desquels on produit cette action. Ces verbes peuvent exprimer : **a)** le transfert des objets matériels – **les verbes de don** : *donner* (*Il donne un livre à son ami*), *fournir*, *vendre*, *envoyer* etc. et **d'«enlèvement»** : *acheter* (une voiture à un voisin), *prendre* etc. ; **b)** le transfert de l'information - **les verbes de la parole** : *dire*, *raconter*, *expliquer*, *enseigner*, *apprendre* etc. et **de présentation** : *montrer*, *présenter* ; **c)** **les verbes de déplacement** des objets : *mettre*, *placer*, *attacher* etc.

◆ **verbes quadrivalents** où le quatrième actant est facultatif (S + Vt + Coi<sub>1</sub> + Coi<sub>2</sub>) : *Il traduit un livre du français en russe ; Il apporte à Marie ce cadeau de Paris.*

**Verbes transitifs et intransitifs.** La transitivité présente une catégorie sémantico-syntaxique. Son aspect sémantique se manifeste en ce qu'elle reflète la capacité du verbe d'ex<sub>101</sub>er une action passant sur son objet et comme telle elle réalise un lien sémantique étroit entre le verbe et le complément : le V ne peut pas être employé sans complément à moins qu'il ne change sa signification. Son aspect syntaxique se manifeste en type particulier d'adjonction du complément au V. Les propriétés sémantiques et syntaxiques peuvent coïncider ou non ce qui nous donne 4 types de structures :

	Transitivité sémantique (présence obligatoire du complément)	<b><u>Transitivité syntaxique</u></b> (présence du Cod)
(1) Il marche dans la rue	-	-
(2) Il travaille la nuit	-	+
(3) Il obéit à son père	+	-
(4) Il prend le livre	+	+

Les deux premières structures sont intransitifs : dans l'exemple (2) l'élément *la nuit*, bien qu'il soit joint au V sans aide de la préposition, représente un Ccirc. de temps et non un complément d'objet. Dans le (4) le verbe est transitif des deux points de vue. C'est le (3) qui est discutable. La tradition grammaticale française rapporte

ces verbes aux transitifs distinguant les V. transitifs indirects (ex. (3)) et les V. transitifs directs (ex. (4)).

Suivant la tradition grammaticale russe, en nous basant sur des critères grammaticaux, nous allons envisager les V. transitifs indirects comme intransitifs et nous allons rapporter aux transitifs les V. transitifs directs seuls.

**Verbes statiques et dynamiques.** La sémantique d'un verbe est liée non seulement à la présence de tels ou tels actants mais aussi à la manière de la modification de ces actants au cours du déroulement du procès exprimé par le verbe. A ce point de vue on distingue les V. statiques et dynamiques :

◆ **v. statiques** dénotent un état, un procès au cours desquels le sujet ou l'objet ne changent pas : *Il habite Moscou ; Il dort ; Il a un frère ;*

◆ **v. dynamiques** dénotent des processus se déroulant dans le temps dont le résultat présuppose une modification ou un déplacement du sujet ou de l'objet : *Il se promène ; Il ouvre le livre ; Il va à sa place ; Il écrit une lettre.* Ces verbes peuvent être accompagnés des adverbes indiquant le rythme : *vite, lentement.*

En combinant la valence (la corrélation ou non du processus avec le sujet) et le caractère du processus (statique/ dynamique) les V. personnels se divisent en groupes structuro-sémantiques suivants :

Corrélation du processus avec un actant	Caractère du processus	
	état (statique)	action (dynamique)
Le processus est renfermé dans le sujet	être (БЫТИЕ) <b>exister</b>	4. mouvement <b>bouger</b>
Le processus est corrélé avec le lieu (localisation)	localisation <b>se trouver</b>	5. déplacement <b>aller</b>
Le processus est corrélé avec l'objet	relation <b>avoir</b>	6. action active <b>faire</b>

**Verbes actifs et inactifs.** Ils se distinguent par le degré de la participation du sujet dans le procès.

◆ **V. actifs** soulignent l'orientation de l'action vers le but précis (целенаправленность). Ceux-ci, à la différence des V inactifs, peuvent répondre à la question *Pourquoi faire ?* et être accompagnés des Ccirc. exprimant l'intention (намеренность) (à dessein, exprès, attentivement). Ce sont : *dire, agir, faire, regarder, écouter* et autres V de l'action active.

◆ aux **V inactifs** se rapportent les V dénotant une action involontaire, spontanée : *rougir, apercevoir, voir, entendre* etc. Comparez : *Il regarde attentivement le tableau et \*Il voit attentivement le tableau.*

Le plus grand degré d'activité du sujet se manifeste chez les verbes **causatifs** (ou **factitifs**) qui indiquent la cause ou expriment l'incitation du sujet à l'action. Les verbes de chacun des six groupes structuro-grammaticaux décrits ci-dessus peuvent avoir leur variantes factitifs : lexicales (voir - montrer) ou analytiques (constructions causatives : voir – faire voir). Les V causatifs ont une valence de plus que les V décausatifs correspondants. P. ex., V décausatif → V causatif : *être → créer; se trouver → tenir (Mes papiers se trouvent dans ce tiroir → Je tiens mes papiers dans ce tiroir); aller → envoyer; périr → tuer; tomber → renverser; ne pas pouvoir → empêcher; sortir → chasser; avoir → donner (= faire avoir); savoir → apprendre qch à qn.*

Toute propriété grammaticale liée au verbe incite à distinguer d'autres groupes lexico-grammaticaux. Ce sont, p. ex. les **V de phase** ayant une signification aspectuelle et indiquant le commencement, le déroulement et la fin de l'action (*commencer, continuer, finir*) et qui peuvent s'agencer avec l'infinitif. Les **V modaux** sont étroitement corrélés avec la catégorie morphologique du mode et peuvent aussi s'agencer avec l'infinitif. Ils entrent dans le groupe plus large de **V de modus** qui dénotent la parole (*dire*), la connaissance (*savoir, apprendre*), la perception (*voir*), le désir (*vouloir*), l'attitude subjective (*regretter*) et peuvent se joindre une subordonnée complétive. Il y a encore les **V prospectifs** (*vouloir, décider* – dirigés vers l'avenir), les **V rétrospectifs** (*oublier* – dirigés vers le passé) et les **V performatifs** (*ordonner, promettre* – expriment l'action réalisée par l'acte même de la parole).

**1.5.3. Catégories grammaticales du verbe.** Dans la grammaire française on en distingue 4: mode, temps et aspect, personne (avec nombre et genre) et voix dont chacune suscite des discussions des linguistes sur leur inventaire, nomenclature, quantité, sémantique et moyens d'expression.

**1.5.3.1. Catégorie du mode** représente une catégorie grammaticale modificatoire dénotant le rapport de l'action avec la réalité au point de vue du locuteur. Dans la grammaire traditionnelle on en distingue 4: impératif, subjonctif, conditionnel et indicatif. Mais à la suite des particularités de leurs morphologie et sémantique il y a des doutes sur la nécessité d'envisager les formes du subjonctif, du conditionnel ou de l'impératif comme un mode à part. Sans nous arrêter spécialement sur ces discussions (chaque point de vue a ses pour et ses contre) nous allons suivre le point de vue de V.G. Gak qui distingue 4 modes cités ci-dessus dont chacune se caractérise par sa propre sémantique, sa propre forme morphologique et son emploi syntaxique approprié.

**1. L'impératif** dénote dans ses formes l'expression de la volonté dirigée sur l'allocutaire. Il se distingue des autres modes dans le plan morphologique : **a)** il y a des formes qui ne coïncident pas avec l'indicatif mais avec le subjonctif (*sois, aie*) ;

b) il y a deux formes dont l'impératif se distingue des deux modes ci-dessus : *sachez, veuillez* (subjonctif: *que vous sachiez, que vous vouliez*) ; c) l'absence de -s dans la langue écrite : *parle* et *tu parles*. Aux particularités syntaxiques de l'impératif se rapportent le non-emploi du pronom-sujet (*Parlez !*) et la postposition des pronoms-objets où à la I<sup>ère</sup> et la II<sup>ème</sup> personne peuvent être employées les formes toniques *moi* et *toi* : (*dites-le-moi ; donne-m'en un peu*).

En ce qui concerne la sémantique de l'impératif nous en parlerons plus tard. Son rapprochement sémantique des autres modes représente la manifestation de l'asymétrie habituelle dans la langue en général et dans la grammaire en particulier.

**Fonctions de l'impératif.** Il a trois formes personnelles : *parle ! parlons ! parlez !* et deux formes temporelles : *rédigez ! ayez rédigé !* La forme composée dénote une action terminée avant un moment déterminé à l'avenir : *Ayez rédigé votre rapport avant huit jours et vous serez récompensé.*

**La fonction primaire** de l'impératif est l'expression de l'incitation dans toutes ses nuances : ordre, prière, invitation etc. une action exprimée par l'impératif se rapporte d'habitude au plan du futur. Dans la forme négative il exprime la défense : *Ne le dites pas !*

**La fonction secondaire** de l'impératif est l'expression des rapports logiques, le plus souvent de condition ou de concession. Ces significations se réalisent dans une phrase complexe ou il précède d'habitude l'indicatif : **Dépend** *le pendard, il te pendra ; Fais un pas, et je t'assomme ; Continuez, vous ne me convaincrez pas (même si ...).*

Les autres modes peuvent exprimer l'incitation dans leurs fonctions secondaires soulignant des nuances spécifiques. L'impératif s'adresse directement à l'allocutaire. L'infinitif dans la fonction d'incitation exprime une action de la façon abstraite sans rapport à un sujet concret : à comparer: *Prenez !* et *Prendre ces comprimés trois fois par jour !* Le subjonctif exprime non l'incitation mais plutôt le souhait adressé non pas à l'interlocuteur mais à une tierce personne.

**2. Le subjonctif** suscite aussi des discussions dues aux particularités de son expression morphologique, de son emploi syntaxique et de sa sémantique.

Mais le subjonctif conserve des marques morphologiques assez caractéristiques ce qui se manifeste dans la spécificité de son paradigme même chez les V. du I<sup>er</sup> groupe, mais surtout chez les V. du II<sup>ème</sup> et III<sup>ème</sup> groupes ce qui entraîne la distinction des formes composées : *qu'il ait dit* et *qu'il a dit ; qu'il est venu* et *qu'il soit venu*. La forme du subjonctif est soutenue par la conjonction *que* dont l'absence témoigne la transposition du subjonctif à l'impératif (*aie, sache, sois*) ou bien aux locutions phraséologiques : *Vive la France ! Plût à Dieu ; ne vous déplaie ; fût-ce* etc.

Pour comprendre la nature sémantique de l'opposition indicatif /subjonctif il faut analyser les cas où ces formes peuvent se substituer dans la même distribution et aussi son emploi dans les propositions indépendantes.

Dans les propositions indépendantes le subjonctif exprime le souhait : *Qu'il sorte!* Mais cette acception ne peut pas être envisagée comme primaire parce qu'elle

est ici syntaxiquement inachevée ce qui est témoigné par la conjonction de subordination *que* et présuppose un verbe régissant (je veux, dites, il faut etc). L'emploi du subjonctif dans les propositions indépendantes se manifeste comme sa fonction secondaire.

Dans les cas où le subjonctif alterne avec l'indicatif (les subordonnées relatives : *Je cherche un livre qui ...* ; complétives après beaucoup de verbes et locutions verbales : *Je ne crois pas que ...*, après le superlatif : *le meilleur, le seul etc* ; et dans certaines circonstancielles : après *de sorte que ...* ) les faits montrent que le choix du mode dépend non des conditions formelles mais des intentions du sujet parlant. P. ex. comparons les phrases : *Je cherche un homme qui sait (qui sache) l'anglais ; J'ouvre la fenêtre de sorte que je peux (je puisse) voir la forêt.* Avec l'indicatif le fait est présent<sup>105</sup> : comme existant (il y a un homme connaissant l'anglais et je le cherche ; par la fenêtre on peut voir la forêt). Avec le subjonctif l'action est présentée comme incertaine (peut-être n'y a-t-il pas d'homme ; on ne peut pas voir la forêt par la fenêtre).

De cela résulte que le subjonctif et l'indicatif expriment l'opposition **possibilité/réalité** qui sont les catégories reflétant les niveaux essentiels du déroulement du phénomène. La réalité est une notion plus riche et plus concrète que la possibilité ce qui se reflète dans la diversité des formes temporelles de l'indicatif qui embrassent trois plans : passé, présent et futur.

**Sémantique du subjonctif.** Dans les exemples cités le subjonctif exprime la possibilité à l'état «pur». Mais cette possibilité de l'événement est interprétée par la conscience du sujet parlant à travers sa volonté, activité, connaissances ou sentiments. Chacun de ses aspects ajoute à la signification commune de possibilité sa nuance : « **volonté + possibilité** » forme l'incitation, un vœu, un ordre (le locuteur veut que le possible se réalise) : *Je veux que vous veniez* ; « **activité + possibilité** » forme la signification du but et de la conséquence (le sujet parlant agit pour que qch ait lieu) : *Je vous donne ce livre pour que vous le lisiez* ; « **connaissances + possibilité** » forme la signification du doute : *Je doute qu'il soit venu* ; « **sentiments + possibilité** » forme la signification subjective reflétant l'attitude du sujet parlant à ce que le fait devienne ou ait devenu possible : *Je crains qu'il ne tombe malade ; Je regrette qu'il soit parti.* Le dernier exemple montre que le subjonctif n'est pas un mode d'irréalité : il peut exprimer des événements ayant eu lieu dans la réalité mais à condition que le sujet parlant exprime son attitude à la possibilité même de l'accomplissement de cet événement.

**Subjonctif dans la subordonnée complétive.** Ici la proposition principale exprime le modus (l'attitude du sujet parlant envers l'énoncé : ses connaissances, sa parole, son attitude subjective) et la subordonnée – dictum – l'énoncé même du fait. Au cas où l'énoncé dénote la possibilité, une modalité subjective, celle-ci est exprimée dans les deux parties de la phrase : dans la principale – par le verbe du modus et dans la subordonnée - par le subjonctif du verbe du dictum. A comparer : réalité (certitude) : *Je sais qu'il viendra demain* et possibilité (incertitude, souhait, vœu etc.) : *Je doute qu'il vienne demain ; Je veux qu'il vienne demain.*



**Subjonctif dans la subordonnée circonstancielle.** Dans ce cas on ne peut pas envisager l'emploi du subjonctif comme sa dépendance formelle de la conjonction. Il est employé après les conjonctions exprimant la possibilité voilà pourquoi ici il faut parler non de la dépendance unilatérale mais plutôt de la concordance. Il est employé de préférence quand il s'agit d'une action au **futur**, moins déterminée que l'action au présent ou au passé. Après les conjonctions *avant que, en attendant que, jusqu'à ce que* (événement postérieur) est employé le subjonctif tandis que après *après que, depuis que* (action antérieure) la norme exige l'emploi de l'indicatif. Après *pour que* (but – événement postérieur) – subjonctif, après *parce que* (cause - action antérieure) – indicatif. L'emploi du subjonctif après les conjonctions *pourvu que, sans que, à moins que* et autres est dû aussi au caractère suppositif de l'action. L'emploi du subjonctif après les conjonctions concessives souligne la non conformité de l'action de la subordonnée à ce qui pourrait être logiquement lié avec l'action de la principale (ici l'action réelle est présentée comme non effective et par conséquent, irréaliste) : *Bien qu'il soit malade, il travaille.*

**Fonctions essentielles du subjonctif.** De tout ce qui a été dit il résulte que le subjonctif possède ses propres formes et sa propre signification et doit être envisagé comme un mode à part. La fonction **e s s e n t i e l l e** du subjonctif a deux aspects :

◆ *sémantique* : quand le subjonctif exprime la représentation par le locuteur de l'action comme possible. Cette signification principale est complétée par différentes appréciations, reflétant la présentation de l'action par le sujet telles que : désir, doute, nécessité, appréciation émotive, conséquence, concession, attente, but etc. ;

◆ *structuro-syntaxique* : puisque la fonction sémantique essentielle du subjonctif est réalisée dans les conditions de la corrélation syntaxique, c'est-à-dire, la corrélation de cette action avec celle de la principale dont le résultat est qu'il indique la subordination et est employé presque exclusivement dans les subordonnées.

Ces deux aspects se réalisent simultanément. C'est par l'union de ces deux aspects que le subjonctif se diffère des autres formes modales. Ainsi le conditionnel peut exprimer une action possible mais sans l'expression de la subordination syntaxique ; l'indicatif peut exprimer la subordination syntaxique (*Je sais qu'il part*) mais sans l'expression de l'indétermination de l'action.

**Fonctions secondaires du subjonctif.** Ici on distingue avant tout les fonctions asémantiques où le subjonctif perd sa propre modalité et reste comme marque de la subordination syntaxique, p. ex. son emploi dans la subordonnée préposée à la principale : *Qu'il l'ait fait de bon coeur, c'est certain.*

Le subjonctif peut avoir la fonction distinctive par rapport au verbe de la principale, p. ex. : *Il dit que son frère part* (dire = *сообщать*), *Il dit que son frère parte* (dire = *приказывать*).

Le subjonctif fait partie des locutions figées en fonction des conjonctions : *fût-il, ne fût-ce que* (concession), *n'eût été* (condition), *soit ... soit* (choix).

**3. Conditionnel.** Les discussions sur la position du conditionnel dans le système verbal sont dues au fait qu'il représente un exemple frappant d'asymétrie entre la forme et le contenu. Dans le plan de la forme le conditionnel à la différence des trois autres modes n'est pas le résultat du développement des formes correspondantes latines, mais une nouvelle formation romane. Ses marques morphologiques appartiennent à l'indicatif puisque comme le futur il est formé de l'infinitif mais à l'aide des désinences de l'imparfait.

Dans le plan du contenu la forme en **-rait** a deux emplois essentiels :

◆ *modal*: l'expression de supposition (*Il le ferait volontiers*) ou d'une action dépendant d'une condition (*S'il faisait beau, on irait se promener*). Voilà pourquoi le terme «условное наклонение» n'est pas exact, puisque le conditionnel exprime non une condition, mais une action conditionnée (sa conséquence);

◆ *temporel* : l'expression de l'antériorité par rapport au passé (futur dans le passé) : *Il a dit qu'il viendrait*.

La difficulté de l'interprétation du conditionnel est due à l'installation de la proportion entre ces deux significations.

**Fonctions du conditionnel.** Il s'emploie dans des propositions indépendantes et dans différents types de subordonnées, avant tout – complétives, relatives, plus rarement – dans les subordonnées de condition.

**La fonction essentielle** du conditionnel est d'exprimer une action éventuelle. Une action éventuelle est une action *p o t e n t i e l l e*, supposée, liée à des conditions appropriées. Dans la signification du conditionnel s'unissent les sèmes «possibilité» + «prospectivité» (tendance à l'étape postérieure) + «condition». Dans les significations différentes du conditionnel les proportions entre ces trois sèmes peuvent changer. P. ex. le sème «prospectivité» peut s'effacer. La condition est exprimé de la façon la plus explicite dans une subordonnée de condition : *Si je te demandais de partir avec nous, tu le ferais*. Mais elle peut être exprimée par un terme de proposition qui de la façon implicite ou plutôt réduite représente une condition : *Demain, il aurait été trop tard* (= si on faisait cela demain ...). Le sème «possibilité» est exprimé dans la proposition relative : *Je cherche quelqu'un qui pourrait l'aider*.

**Les fonctions secondaires** se manifestent très souvent dans la distribution particulière du conditionnel. Dans le plan sémantique elles sont liées à l'affaiblissement du sème «condition», parfois – du sème «prospectivité» ou du sème «possibilité» :

◆ à l'affaiblissement du sème «condition» le conditionnel peut exprimer une *s u p p o s i t i o n* : *Elle serait malade, pensa-t-il* ;

◆ la supposition se trouvant à la base d'une autre action peut recevoir la nuance de *c o n d i t i o n - c o n c e s s i o n*. Le conditionnel reçoit cette signification dans la proposition principale (la signification concessive - *даже если бы ...* - est conditionnée par la négation dans subordonnée) : *D'ailleurs, on le voudrait qu'on ne retrouverait le bracelet semblable ; // Les aurait-il lus* (= ces papiers), *qu'il n'aurait pas su y déceler les pièges dont ils étaient semés* ;

♦ une action éventuelle est une action moins déterminée, moins réelle et catégorique qu'une action exprimée par l'indicatif. Le conditionnel employé à la place de l'indicatif exprime l'affaiblissement de la réalité de l'action et comme suite se forment les significations modales suivantes :

a) affirmation non catégorique (souvent dans des propositions interrogatives) : *Tu voudrais t'en aller, Frank ?*

b) expression atténuée d'une incitation, d'une prière, d'un conseil : *Voudriez-vous fermer la fenêtre? Vous devriez acheter ce livre;*

c) affirmation sans garantie d'authenticité au transfert de l'information issue d'une autre personne. Dans ce cas l'énoncé est conditionné non par un autre événement, mais par une opinion, dans ce cas par l'opinion issue d'une source étrangère : *La catastrophe aurait fait dix morts (=selon les informations) ;*

d) action imaginaire : *Jouons avec le chat. Ce serait ma fille. Je serais une dame ;*

e) prédisposition à une action : *Je passerais un mois au Caucase.*

f) négation catégorique d'une action comme impossible (à l'interrogation) : *J'aurais fait cela ? - Чтобы я сделал такое?!*

Au transfert de l'action dans le plan du passé l'éventualité de l'action se réduit car le plan du passé se présente comme plus déterminé que le plan du futur. Comme suite le sème « prospectivité » efface toutes les autres sèmes et le conditionnel reçoit une signification temporelle exprimant la postériorité de l'action par rapport au passé (futur dans le passé) : *Il dit qu'il viendrait dimanche*. De cette façon le futur dans le passé représente une des variantes sémantico-fonctionnelles du conditionnel. Ce qui le distingue de l'indicatif c'est que :

♦ il n'exprime pas toujours une action complètement actualisée, déterminée;

♦ cette signification s'y réalise dans des conditions spécifiques – dans les subordonnées seules 109 tandis que les autres formes relatives au passé (plus-que-parfait) conservent cette signification dans tous ces emplois.

Le conditionnel est employé dans des locutions figées exprimant la similitude : *On dirait qu'il va pleuvoir // Je sens comme qui dirait une brûlure* et dans la conjonction composée *ne serait-ce que*.

**1.5.4. Système des modes du français.** Le verbe français inclut 4 modes: indicatif, impératif, conditionnel, subjonctif.

L'indicatif représente une action comme déterminée, complètement actualisée, différenciée dans le temps. On l'appelle mode direct. Les trois autres modes qu'on appelle indirects représentent une action comme possible, actualisée de la façon partielle, incomplète. Ils expriment la représentation du sujet parlant sur le moyen de liaison de l'action avec la réalité. A cause de cela les formes temporelles y sont moins différenciées.

Les modes indirects sont orientés à l'avenir ce qui est lié à son actualisation incomplète, le caractère potentiel de l'action.

L'impératif représente une action possible comme telle qui doit être réalisée, exprime la nécessité basée sur la volonté du locuteur.

Le conditionnel représente une action possible comme conditionnée par des circonstances objectives, comme dépendant des suppositions du locuteur.

Le subjonctif représente une action de la façon la moins déterminée comme une action non affirmée dépendant des jugements, vœux, sentiments, circonstances. Il indique le moyen subjectif de la perception et de la description de l'événement. En schématisant on peut dire que l'impératif reflète la volonté, le conditionnel – la pensée et le subjonctif – les sentiments du sujet parlant.

Cette différence sémantique conditionne leur distribution syntaxique différente. L'indicatif est employé dans tous les types de propositions, le conditionnel - le plus souvent dans la principale, plus rarement – dans la subordonnée, l'impératif – exclusivement dans une proposition indépendante à un terme essentiel. Enfin le subjonctif - dans la subordonnée de préférence.

Se distinguant dans leurs significations primaires les modes peuvent s'approcher dans leurs fonctions secondaires. P. ex. l'incitation peut être exprimée non seulement par l'impératif, mais aussi par l'indicatif et le subjonctif : *Venez demain ; Vous viendrez demain ; Qu'il vienne demain.*

## 1.6. Catégories grammaticales du verbe

### 1.6.1. Problème de la catégorie de l'aspect en français.

L'aspect est une catégorie grammaticale verbale qui exprime le caractère du déroulement du procès. Les propriétés concrètes du procès reflétées dans les significations aspectuelles sont bien variées : le rapport de l'action au résultat, à sa durée, à sa répétition ; phases (commencement, fin) etc. Si ces significations sont exprimées par une opposition des formes verbales, elles forment la catégorie de l'aspect (p. ex. aspect perfectif et imperfectif en russe : *делать – сделать*). Si celles-ci sont exprimées par des moyens dérivatifs nous sommes en présence des modes d'action (ordres de procès) qui représentent les variantes plus concrètes du déroulement du procès. En russe on en distingue plus d'une quarantaine : inchoatif (*начинательный – заговорить*), limitatif (*поговорить*), atténuatif (*привстать*) et autres. Ceux-ci caractérisent un procès au point de vue qualitatif et quantitatif.

La question de l'aspect en français est une des plus discutables. P. ex. A. Meillet opposant le français au latin a conclu qu'avec le développement du français les différences aspectuelles propres au latin, ont cédé la place aux distinctions temporelles. En français moderne il n'y a pas d'aspect, mais il y a un système développé des temps à l'aide desquels peuvent être exprimées aussi des significations aspectuelles. C'est aussi le point de vue de J. Vandryès, F. Brunot, Damourette et Pichon, L. Tesnière.

L'étude de l'aspect dans d'autres langues (avant tout dans les langues slaves) a montré le caractère universel d'expression de cette signification dans la langue ;

l'étude approfondie des significations des formes temporelles a révélé la réalisation très fréquente des significations aspectuelles chez ces dernières. Le linguiste tchèque O. Duchaček affirme qu'en français sont exprimées par des moyens différents 13 significations aspectuelles. H. Bonnard en compte 12. Mais bien souvent les grammairiens français confondent l'aspect en tant que catégorie morphologique verbale et la signification aspectuelle se réalisant dans la proposition comme résultat de l'interaction de la sémantique du verbe, des significations des formes temporelles et des adverbes. P. ex. C. Baylon et P. Fabre distinguent 8 «aspects» en français : imperfectif (*Le vent souffle*), perfectif (*Le vent est tombé*), momentané (*J'ouvris les yeux*), duratif (*La terre tourne*), inchoatif (*Cet enfant grandit*), passé et futur proche. Dans la «Grammaire méthodique du français» on distingue les «aspects» suivants: **1)** *accompli/inaccompli* exprimé par l'opposition des temps simples et composés (*Il chante/Il a chanté*) ; **2)** perfectif/imperfectif exprimé par la sémantique du verbe: *Je sors/Je marche*); **3)** *sécant/non sécant* (*пересекающий / непересекающий*) exprimé par l'opposition imparfait/passé simple : *Il sortait/Il sortit* ; **4)** *inchoatif /terminatif* exprimé par les périphrases avec des V. semi-auxiliaire (*commencer à/finir de*) ; **5)** *semelfactif/itératif* (*однократный/ многократный*) exprimé par des compléments circonstanciels (*une fois par an/toutes les semaines*) ; **6)** *progressif* exprimé par la construction *aller + gérondif*: *Le mal va croissant*. Ici sont énumérées les significations exprimées dans un groupe verbal ou dans une proposition par l'ensemble de tous les moyens et non les faits de la catégorie morphologique de l'aspect. Les significations aspectuelles en français peuvent être exprimées :

- ◆ de la façon *lexicale* - par l'opposition des V. perfectifs et imperfectifs. Dans ce cas on ne peut pas parler de l'aspect comme d'une catégorie grammaticale, bien que la distinction sémantique des verbes soit très importante pour la formation des nuances aspectuelles dans les constructions et formes temporelles appropriées ;

- ◆ de la façon *syntaxique* (par des constructions spéciales) ou *dérivée* (affixes). Ces moyens ne forment pas l'aspect morphologique, mais expriment les modes d'action – atténuatif, itératif, inchoatif etc. : *toussoter, sautiller, relire, se mettre à lire* ;

- ◆ par l'opposition des formes verbales. C'est seulement dans ce cas qu'on peut parler de l'aspect comme d'une catégorie *morphologique* du verbe. En français on la voit ou bien dans l'opposition des temps *simples/composés* (*je faisais/j'avais fait*), ou bien dans l'opposition des temps *linéaires/ponctuels* (*je faisais/je fis, j'ai fait*).

La résolution dépend de ce qui est envisagé comme signification essentielle de l'aspect. La catégorie de l'aspect peut être liée à l'expression de la limite de l'action, du but intérieur de l'action. Pour cette signification est plus proche l'opposition *temps simples/ composés*. La catégorie de l'aspect peut être liée à l'opposition *totalité/non totalité* de l'action. Pour cette compréhension-là de l'aspect est plus

proche l'opposition *temps linéaires/ponctuels* du français. Analysons les deux oppositions grammaticales auxquelles on attribue la signification de l'aspect.

**1. Temps simples/temps composés.** Cette opposition est traitée : **a)** ou bien comme temporelle (les temps composés expriment la corrélation temporelle, l'antériorité), C'est le point de vue de la grammaire traditionnelle ; **b)** ou bien comme opposition aspectuelle : non achèvement/achèvement. C'est le point de vue de G. Guillaume qui envisageait les formes simples comme décrivant une action dans son déroulement (aspect tensif), les formes composées indiquant l'état postérieur à l'achèvement de l'action (aspect extensif).

Ce double caractère des formes composées s'explique par le fait que l'idée de l'antériorité est étroitement liée à la notion de l'achèvement de l'action : une action achevée à un moment donné se trouve souvent accomplie au point de vue de l'atteinte par l'action de sa limite intérieure. E. Benveniste souligne le statut double des formes composées qui forment avec les temps simples deux types de rapports. Elles expriment la *perfectivité* (accomplissement de l'action + le caractère actuel de la situation comme résultat de l'action pour le moment donné) et *antériorité* – par rapport au présent - action au passé, prétérit. Dans les conditions concrètes l'une ou l'autre signification prédomine. Dans la proposition *Je ne le vois pas, il est parti* c'est la perfectivité (résultat de l'action) qui est soulignée (=Maintenant il n'est pas là). Dans *Hier, il est parti à 5 heures* c'est la signification temporelle du prétérit qui est accentuée (=Il est parti à un moment concret). A l'avis de V.G.Gak dans les formes composées c'est la signification de l'antériorité qui prédomine. Les causes en sont suivantes:

- l'antériorité est une notion plus large que la perfectivité (achèvement) aspectuelle. Toute action achevée se trouve antérieure par rapport à l'action postérieure, mais pas toute action antérieure se trouve achevée dans le sens de l'atteinte de sa limite intérieure. Très souvent un temps composé dénote une action antérieure sans nuance d'achèvement : *Trois mois auparavant, c'est-à-dire à l'époque où sa mère vivait encore, on l'avait appelé le prince de Bearn.* Le contexte indique qu'il s'agit non pas de ce qu'on l'a nommé ainsi, mais qu'il portait ce titre à la période précédente. Le processus même est imperfectif. La signification dépend de la sémantique du verbe et de la construction de la proposition. Avec un V perfectif se réalise la signification de l'achèvement ; avec un V imperfectif – l'antériorité temporelle ;

- la signification de l'achèvement est représentée de la façon différente dans différentes formes composées : elle se réalise presque toujours aux temps antérieurs, mais elle est moins obligatoire pour les temps composés les plus usités - le plus-que-parfait et surtout le passé composé ;

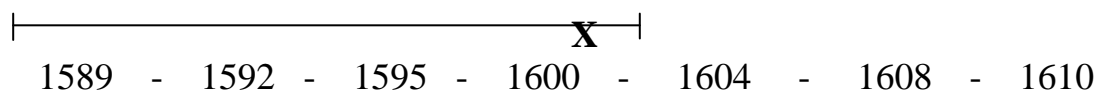
- l'insuffisance de la nuance perfective chez les formes composées a contribué au développement des formes surcomposées qui expriment toujours l'achèvement, et avec cela les formes surcomposées les plus usitées – passé surcomposé (il a eu fait) et plus-que-parfait surcomposé (il avait eu fait)

correspondent justement aux formes composées où la perfectivité se manifeste de la façon la moins régulière ;

- comme moyens d'expression de la corrélation temporelle les formes composées font partie d'un système plus large de formes verbales indiquant non seulement l'antériorité, mais aussi la simultanéité et la postériorité. De cette façon, malgré les hésitations possibles, la nature double des formes composées, on peut conclure que la signification essentielle de ces formes est celle de la corrélation temporelle et avec cela assez souvent simultanément se réalise la signification aspectuelle de l'achèvement de l'action, surtout avec des V perfectifs.

**2. Temps surcomposés.** Les plus usités sont le passé et imparfait surcomposés (*Il a eu fait ; il avait eu fait*), plus rarement se rencontrent futur et conditionnel surcomposés (*Il aura eu fait ; Il aurait eu fait*). Ils ne s'emploient que dans la langue parlée. Ils dénotent une action antérieure à celle exprimée par une forme composée : *Quand j'ai eu lu mon livre, je suis sorti ; // Quand il a eu fini de déjeuner, il s'est endormi*. On suppose que ces formes ont apparu pour exprimer une action achevée antérieure, puisque les formes composées ont commencé à perdre cette capacité. On peut conclure que si les formes composées expriment avant tout la corrélation temporelle (antériorité), la fonction essentielle des formes surcomposées est l'expression de l'aspect perfectif.

**3. Temps linéaires/temps ponctuels.** En français il y a des formes verbales qui n'indiquent pas les limites temporelles de l'action (présent, imparfait, parfois on y inclut futur simple) et celles qui indiquent la limitation de cadre temporel de l'action (PS, PC). Les premières s'appellent duratives ou linéaires, les seconds – limitées ou ponctuelles. Certains linguistes envisagent l'opposition de ces formes dans le plan du passé : imparfait/PS,PC comme une opposition aspectuelle exprimant non achèvement/achèvement, caractère duratif/ non duratif de l'action. H. Bonnard explique la différence entre PS et imparfait de la façon suivante : le premier exprime un laps de temps embrassé par l'action en sa totalité (Henri IV régna de 1589 à 1610), le second exprime un point sur ce laps de temps (Henri IV régna en 1604). Il illustre cela par le schéma suivant:



PS englobe tout le laps de temps , il porte un caractère global (non-sécant - «непресекающий»). Imparfait, marquant un point sur la ligne «coupe» l'action montrant que le règne d'Henri IV a eu lieu avant 1604 a continué après cette date.

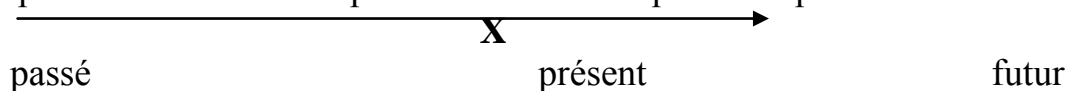
Ces significations, H. Bonnard les appelle respectivement aspect non-sécant et sécant. Sans doute ces significations sont propres à ces formes temporelles, et ce n'est pas par hasard qu'à l'imparfait correspond l'aspect imperfectif et au PS/PC – l'aspect perfectif russes. Mais les significations des formes françaises ont leur spécificité :

◆ à la différence de l'aspect perfectif russe PS et PC peuvent dénoter une totalité divisée, c'est-à-dire, un procès composé d'une série de procès analogues. C'est pourquoi ils sont employés à la dénomination d'une action itérative : *Plusieurs jours il revint pour le voir* ;

◆ l'action exprimée par les formes ponctuelles françaises n'est pas toujours achevée intérieurement ; la raison essentielle de leur emploi est l'achèvement de la limite temporelle au cours de laquelle se déroule l'action. C'est pourquoi PS et PC peuvent correspondre à l'aspect imperfectif russe. Quand l'action a un cadre temporel (circonstances du type *dix minutes, deux jours, de 4 à 7 heures, longtemps*) ou une limite (*jusqu'à minuit*), en français s'il s'agit d'un verbe imperfectif est employé un temps ponctuel, tandis que en russe on emploie l'aspect imperfectif, puisqu'il s'agit d'une action qui continue (l'aspect perfectif est possible à la transposition du verbe dans le mode d'action limitatif avec es préfixes *no-, pro-*). P. ex. : *J'ai dormi jusqu'à dix heures* - Я (про)спал до десяти часов; *J'ai travaillé hier soir très tard* - Я (но)работал вчера допоздна.

De cette façon la totalité de l'action exprimée par les temps linéaires français touche non l'achèvement intrinsèque du procès, c'est-à-dire, l'atteinte par le procès de sa limite naturelle, mais plutôt les conditions extérieurs de son déroulement, sa limitation dans le temps. La signification de cadre temporel (commencement, fin, commencement et fin ensemble) y est représentée toujours, tandis que celle de l'achèvement – pas toujours. Tout cela permet de conclure que l'opposition *imparfait/PS,PC* exprime de préférence et avant tout une signification temporelle.

**1.6.2. Catégorie du temps.** C'est une catégorie modificatoire, une des catégories essentielles du verbe. Elle reflète les significations temporelles les plus communes - le rapport de l'action : **a)** au moment de la parole et **b)** aux autres actions. Le temps physique se déroule du passé au futur, et le point de repère divisant le passé et le futur est le présent . Ainsi trois plans temporels se forment-ils :



Le temps grammatical se distingue du temps physique. Le présent physique n'existe pas réellement : il représente le point d'union du passé et du futur qui se déplace constamment. Mais le présent grammatical enveloppe un fragment qui inclut une partie du passé et une partie du futur. Le futur dans la réalité est indéterminé (à la différence du passé) ; les événements se rapportant au futur sont éventuels. Mais dans l'activité humaine le futur dénote des événements bien déterminés, autrement les gens ne pourraient pas planifier leurs actions. Le temps grammatical se distingue du temps physique aussi par ce que le point de repère peut se déplacer librement, p. ex. du présent au passé. Cependant le temps réel reste de fond pour le temps grammatical tout en créant des sèmes potentiels aux formes temporelles.

Le système temporel de l'indicatif inclut les oppositions suivantes :

◆ temps absolu où l'on distingue trois plans : passé, présent et futur ;



◆ corrélation temporelle se composant de trois oppositions : antériorité, simultanéité, postériorité ; elle est exprimée par des formes composées et autres formes ;

◆ temps limité/illimité dans le passé; elle est exprimée par l'opposition *passé simple (passé composé)/imparfait*. (Imp/ PS [PC]) ;

◆ action actuelle/non actuelle dans le passé ; elle est exprimée par l'opposition passé composé/passé simple (PC/PS) ;

◆ intervalle temporel : une action proche/éloignée ; il est exprimé par des formes immédiates.

**1. Temps absolu.** Cette catégorie dénote le rapport du temps de l'action au moment de la parole. C'est l'opposition essentielle dans le système temporel et inclut trois sous-catégories (ou plans, ou époques) : passé, présent, futur. Les formes verbales sont distribuées entre ces trois plans de la façon inégale : il y a une seule forme temporelle pour le plan du présent (présent), trois formes pour le plan du futur (futur simple, antérieur, immédiat) et toute une série de formes pour le plan du passé (*PC, PS, passé immédiat, imparfait, plus-que-parfait, passé antérieur, passé et futur immédiats dans le passé*).

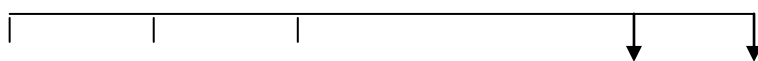
Le présent occupe la place centrale dans le système temporel verbal . C'est une forme morphologiquement et fonctionnellement non marquée : à la neutralisation elle remplace d'autres formes.

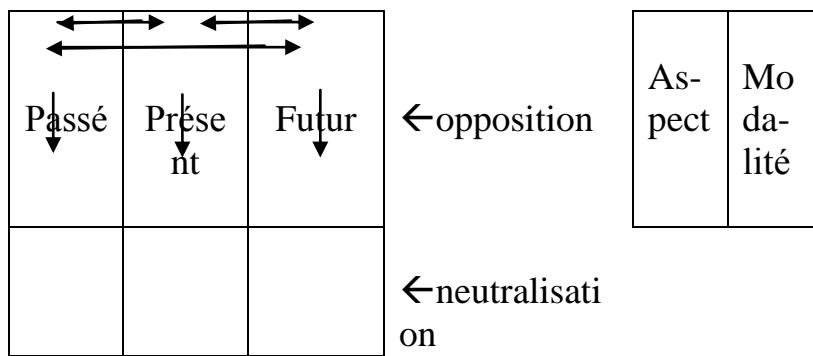
**La polysémie de la forme temporelle verbale.** Au sein du même plan temporel une forme verbale peut exprimer des actions de durée différente. P. ex. le présent peut dénoter : **a)** présent précis (ponctuel) : *Qu'est-ce que tu fais là ? – Je répare mon poste de radio*. La coïncidence du moment de l'action avec le moment de la parole est propre surtout aux verbes performatifs où l'accomplissement de l'action se manifeste dans l'acte même de la parole : *j'ordonne, je promets* etc.; **b)** présent prolongé enveloppe certain laps de temps : *Il dort* ; **c)** présent itératif ou habituel : *Il vient tous les jours à 8 heures*. Les temps futurs et passés dénotent aussi des actions précises, prolongées ou itératives (habituelles).

Entre les plans temporels il n'y a pas de cloisons étanches. P. ex. le présent, incluant une partie du passé et une partie du futur, distingue un présent étendu (расширенное или инклюзивное) qui peut inclure ou bien une partie du passé :  $\leftarrow$  *Voilà deux jours que tu me fuis* ou bien une partie du futur:  $\rightarrow$  *Je reste ici jusqu'à ce que vous reveniez*.

Dans la parole on voit souvent l'emploi des formes de tous les trois plans dans des fonctions secondaires.

Schématiquement la possibilité du changement des significations des formes verbales peut être représentée de la façon suivante :





Les flèches verticales montrent les formes possibles de la neutralisation. Les flèches horizontales indiquent la transposition temporelle – l’emploi de la forme temporelle dans la signification d’un autre plan temporel. Les flèches supérieures indiquent la transposition de la forme verbale en catégorie de l’aspect ou de la modalité.

**Neutralisation sémantique (généralisation).** Elle a lieu à la nécessité de dénoter une action atemporelle ou une propriété de l’objet. A ces fins on emploie d’habitude le présent (appelé absolu, omnitemporel, panchronique, gnomique) : *La terre tourne*.

Pourtant il y a des cas où cette signification peut être exprimée par la forme du passé (surtout avec l’adverbe *toujours*) ou du futur : *Qui ne sait se borner ne saura jamais écrire*. Cette possibilité d’employer aussi la forme du futur prouve sa neutralisation.

**Facteurs de la transposition sémantique (emplois figurés) des formes temporelles.** Ce sont :

- ◆ *situation*. Elle seule peut montrer que l’action se rapporte à un autre plan temporel, p. ex. : *Quand est-ce que je te vois ?* où la situation montre que l’action se rapporte au futur ;

- ◆ *compléments circonstanciels de temps*. Dans les phrases : *Tu viens souvent ? // Tu viens ce soir ?* le présent dénote respectivement le présent itératif et le futur. A la base de ce phénomène se trouve l’accord sémantique de la forme verbale et du Ccirc. Ce dernier plus concret et déterminé sémantiquement « passe » son sème temporel à la forme verbale sémantiquement plus mobile. P. ex. : *Hier je rentre, et qu’est-ce que je vois ?* (temps passé) // *Demain, je rentre tard* (temps au futur) ;

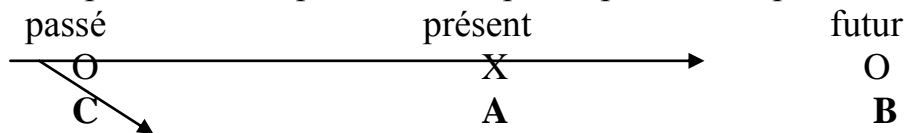
- ◆ *sémantique du verbe*. Surtout est importante la distinction des V perfectifs et imperfectifs. Le présent des V imperfectifs dénote d’habitude le présent (*Je mange*), tandis que chez les V perfectifs il dénote souvent le futur (*J’arrive !*) ;

- ◆ *formes temporelles dans la proposition voisine* (le contexte morphologique). Si la proposition précédente contient un V au passé, le présent des propositions postérieures dénote souvent une action au passé : *Donc mon frère et ma belle-soeur étaient ici. Au moment de se mettre à table, ma belle-soeur s’aperçoit qu’elle a oublié ses pilules. Je me propose pour aller les chercher ;*

◆ *conjonctions et types de propositions*. P. ex. dans les deux parties de la proposition de condition le présent peut exprimer une action se rapportant au plan du futur : *Si tu bouges, je t'assomme et jette par la fenêtre.*

**2. Corrélation temporelle.** Cette catégorie (appelée encore la taxis) exprime les rapports d'ordre (порядковые) entre les actions et inclut trois sous-catégories : simultanéité, antériorité et postériorité. Les formes temporelles exprimant ces significations s'appellent temps relatifs.

Le temps de l'action peut être marqué en partant des points de repère suivants :



**D** – postériorité par rapport au passé

La corrélation temporelle avec le moment de la parole (A) est exprimée par les temps absolus, celle avec les points (B,C,D) – par les temps relatifs :

Plan temporel	Corrélation temporelle		
	antériorité	simultanéité	postériorité
futur (B)	futur antérieur	-	-
passé (C)	plus-que-parfait passé antérieur passé immédiat dans le passé	imparfait	conditionnel présent (futur dans le passé) futur immédiat dans le passé
postériorité par rapport au passé (D)	conditionnel passé (futur antérieur dans le passé)		

P. ex. *Rambert dit (passé), qu'il avait encore réfléchi (antériorité) qu'il continuait à croire ce qu'il croyait (simultanéité), mais que s'il partait, il aurait honte (postériorité).*

De ce tableau il résulte que :

- il y a le plus de formes pour le plan du passé et pour l'antériorité. La simultanéité et la postériorité sont exprimées par des formes appropriées seulement dans le plan du passé ; dans le plan du futur le futur simple dénote la simultanéité aussi bien que la postériorité ;

- il y a des formes spéciales seulement pour la dénomination de l'antériorité ; pour l'expression de la simultanéité et de la postériorité on emploie d'autres formes dans leurs fonctions secondaires (imparfait, conditionnel) ;

- la catégorie de la corrélation temporelle englobe non seulement les formes verbales composées, mais aussi autres formes.

**Problème de la concordance des temps.** La catégorie de la corrélation temporelle se manifeste de la façon la plus claire dans la concordance des temps, c'est-à-dire, l'emploi des formes temporelles dans la subordonnée en fonction du temps dans la principale. En nous rendant compte des règles de la concordance des temps comme faits de

la langue, il faut remarquer que dans la langue moderne, surtout dans le langage parlé on voit bien des écarts des règles classiques de la concordance qu'on peut réunir en deux groupes :

- ◆ les écarts dus au contenu de la subordonnée. Si elle exprime une vérité commune, atemporelle, elle conserve le présent même si dans la principale il y a le passé : *Madame d'Espard ... savait qu'on ne laisse pas ignorer longtemps une médisance à ceux qu'elle blesse.*

- ◆ les écarts dus à la forme de la principale. La concordance ne se fait pas souvent avec le PC dans la principale : *Il a dit qu'il est en train de lire (a lu, lira) ce livre.* Cela est lié aux particularités du PC : sémantique (lien avec le moment de la parole) et morphologique (le forme du présent de l'auxiliaire). Voilà pourquoi assez souvent la concordance avec le PC se fait comme avec le plan du présent et non du passé.

Ces écarts montrent que la concordance des temps n'est pas seulement une assimilation formelle, mais aussi l'accord des significations des formes temporelles dans une phrase complexe.

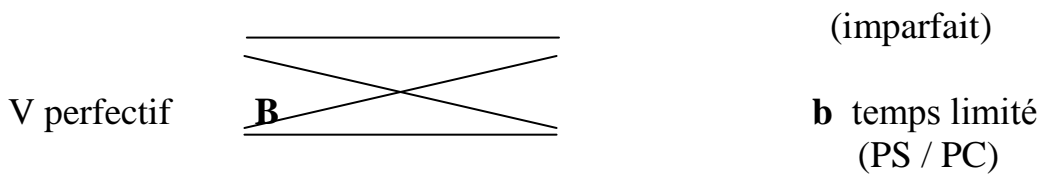
**3. Limitation du temps de l'action.** La forme temporelle peut représenter une action ou bien comme limitée ou bien comme non limitée dans le temps. Cette distinction rapproche de la distinction aspectuelle mais ne coïncide pas complètement avec cette dernière. Le présent est un temps non limité, futur est neutre à l'expression de cette signification : ici le caractère du déroulement de l'action est déterminé en grande partie par la sémantique du verbe : les V perfectifs montrent la limitation de l'action dans le temps, les V imperfectifs - sa non limitation. P. ex. : *Il viendra à deux heures* (action limitée dans le temps) ; *Après le déjeuner, il dormira (une action prolongée).* Il en est autrement dans le plan du passé où ces significations sont exprimées par des formes différentes.

La non limitation de l'action dans le temps est exprimée par le temps linéaire imparfait, la limitation – par les temps ponctuels PS ou PC. P.ex. : *Il travaillait quand je suis entré* et *Il a travaillé deux heures avant de s'en aller.*

Cette opposition : *temps limité/non limité* de l'action se manifeste de la façon la plus claire si elle coïncide avec l'opposition des V imperfectifs/perfectifs:

V imperfectif      A

a temps non limité



A la combinaison **A ---- a** : un V imperfectif (*parler, dormir, vivre, manger* etc.) avec un temps non limité (*imparfait*), aussi bien qu'à la combinaison **B ---- b** : un V perfectif (*entrer, mourir, tomber* etc.) avec un temps limité (ponctuel – *PS, PC*) se réalise la signification primaire du verbe et de la forme temporelle, c'est-à-dire, l'expression de la limitation/non limitation du temps de l'action.

Les fonctions secondaires de l'opposition limitation/non limitation du temps de l'action se manifestent au cas de l'asymétrie, de la divergence entre le sens du verbe et le sens de la forme temporelle.

- **A ---- b.** Si un verbe imperfectif est employé dans un temps limité, l'action est représentée comme une action limitée dans le temps et avec cela la limitation peut toucher ou bien son moment initial, ou bien son moment final, ou bien peut envelopper toute l'action, la limitant des deux côtés. Le verbe reçoit respectivement la signification initiale (начинательное) : *Il chanta* Он запел ; finale (терминативное) : *Il chanta (une chanson)* Он спел ; limitative (ограничительное) : *Il chanta une heure* Он (про)пел час et itérative (повторяющееся) : *Trois fois de suite, il chanta la même chanson* Три раза подряд он (с)пел ту же песню.

- **B ---- a.** Si un verbe perfectif est employé à l'imparfait, l'action ponctuelle est représentée comme procès. Un tel emploi de l'imparfait s'appelle imparfait stylistique (pittoresque ou «de cinéma»). L'action se ralentirait, se présenterait comme procès dont l'interlocuteur devient témoin. D'habitude l'imparfait stylistique est employé à l'indication du moment exact et même de la date concrète de l'action : *En 1804, Bonaparte mettait fin à la 1<sup>ère</sup> République française - В 1804 году Бонапарт покончил с Французской республикой.* Ici l'indication du moment de l'action et la perfectivité du verbe s'opposent à la signification durable de l'imparfait ce qui « étend » l'action.

**Le problème de l'imparfait.** L'imparfait représente une forme temporelle très compliquée pour l'analyse à la suite de la grande diversité de ses emplois. Il est douteux de trouver un seul dénominateur (знаменатель) pour tous les emplois de l'imparfait. Sans nous arrêter spécialement aux différents points de vue sur la nature de cette forme, notons que l'imparfait et les temps ponctuels (PC, PS) accomplissent des fonctions différentes dans la narration. Le PC et le PS montrent le changement de l'action, la succession d'une action par une autre. L'imparfait est employé pour la description, il crée le fond pour l'action. L'imparfait pittoresque reçoit dans la narration une fonction spécifique. Ralentissant la marche du temps, il attire l'attention à l'action, la met en relief, fait une sorte de photo instantanée d'un fragment de l'action. Très souvent, il ouvre la narration ou bien la termine. Dans le premier cas il souligne qu'il va se passer qch ; dans la position finale il souligne la

conséquence, résume les événements antérieurs. P. ex. : *Un mois plus tard, Le Broquet épousait la Clope.*

**4. Actualité/non actualité de l'action.** La langue possède des formes spéciales pour marquer l'importance de l'action pour les interlocuteurs et son lien avec le moment de la parole. C'est surtout important pour les événements du plan du passé. En linguistique générale dans ce but on distingue le parfait et l'aoriste. Le parfait installe le lien direct entre une action passée et le moment de la parole. L'aoriste dénote une action passée comme n'ayant pas de lien avec le moment de la parole. C'est l'opposition des formes PC/PS qui reflète la distinction des significations perfective et aoristique. En français moderne cette opposition a souffert certaines modifications ce qui est lié à l'histoire du développement des formes temporelles de l'indicatif. Sans détailler différents points de vue sur le caractère et la nature de l'opposition PC/PS, notons que la plupart des grammairiens voient la signification essentielle de cette opposition en expression de l'actualité/non-actualité de l'action pour le moment de la parole ; à cette dernière au cours de l'évolution se sont joints d'autres aspects sémantiques : parole quotidienne (PC)/narration historique (PS) ; langage parlé (PC)/langue écrite, style livresque (PS).

Pour conclure on peut dire que trois formes temporelles : PC, PS, imparfait font partie d'oppositions différentes : l'opposition «temps ponctuel/temps linéaire» détache PC et PS de l'imparfait ; l'opposition «action actuelle/non actuelle» distingue PC et PS (auquel se joint le passé antérieur). L'imparfait reste indifférent à cette dernière opposition bien que, se rapportant au plan du passé, il dénote une action moins actualisée que le PC.

**5. Intervalle temporel.** Il est exprimé par l'opposition PC/passé immédiat (Pim), FS/futur immédiat (Fim).

Il y a des points de vue différents en ce qui concerne leur côté formel aussi bien que leur signification. Au point de vue formel on les traite comme :

- ◆ formes analytiques verbales qui doivent faire partie du paradigme verbal ;

- ◆ périphrases verbales ne faisant pas partie du paradigme verbal.

Au point de vue de leur sémantique il y en a aussi deux :

- ◆ elles s'opposent aux autres temps par leur sens temporel et comme telles expriment un intervalle temporel ;

- ◆ elles ont des significations aspectuelles de préférence. Au Fim on attribue aussi une signification modale.

L'analyse du fonctionnement de ces formes laisse voir en elles des formes analytiques verbales bien qu'elles ne se combinent pas aussi librement avec les autres catégories grammaticales comme le fait la forme analytique du type *(il) a fait*.

Les temps immédiats dénotent des actions plus proches du moment de la parole. Mais il n'y a pas de parallélisme absolu entre le Pim et le Fim. Le Pim exprime un passé proche pour les V perfectifs de préférence *(Il vient d'arriver)* où il contient une nuance perfective. La distinction du FS et du Fim ne revient pas (не

сводится) à l'intervalle temporel seul. Elle se détermine aussi par la modalité (le Fim dénote une action plus déterminée, inévitable) ; par l'aspect (le Fim souligne la phase initiale de l'action future, le FS – sa phase finale. Comparez : *Il va lire ce livre*, mais *Je suis sûr qu'il lira ce livre avec plaisir*) ; par le style (le Fim est propre surtout au langage parlé, le FS s'emploie dans tous les styles).

### 1.6.3. Catégories de la personne, du nombre et du genre.

**1.6.3.1. Catégorie de la personne.** Elle exprime le rapport entre le sujet de l'action et le sujet parlant et inclut trois sous-catégories : I<sup>ère</sup>, II<sup>ème</sup> et III<sup>ème</sup> personne. La I<sup>ère</sup> personne indique que le sujet de l'action coïncide avec le locuteur (*J'ai mangé*) ou l'inclut (*Nous avons mangé*), la II<sup>ème</sup> personne rapporte le sujet de l'action à l'allocutaire (*Mange ! Avez-vous mangé ?*) et la III<sup>ème</sup> indique que le sujet de l'action n'inclut ni locuteur ni allocutaire (*Il mange*). Les trois personnes forment une hiérarchie incluant deux types d'oppositions basées sur les marques de la « personnalité » et de la « subjectivité ». La marque « personnalité » oppose la I<sup>ère</sup> et la II<sup>ème</sup> personne à la III<sup>ème</sup> : la I<sup>ère</sup> et la II<sup>ème</sup> personne se rapportent toujours aux objets animés, la III<sup>ème</sup> peut indiquer tout objet. La marque « subjectivité » oppose la I<sup>ère</sup> personne (locuteur) à la II<sup>ème</sup> (allocutaire).

**Particularités structurales de l'expression de la personne.** Dans le plan de l'expression la personne du verbe en français est très spécifique : à quelques exceptions près une forme personnelle du verbe ne s'emploie pas de la façon autonome, mais avec des pronoms personnels conjoints (*je, tu, il* etc.) ou avec un sujet exprimé par un N (*Pierre parle*). De cette façon la personne a très souvent la double expression : par une flexion verbale et un pronom personnel conjoint (*Nous parlons*). Il y a différents points de vue sur cette construction :

◆ le pronom est une flexion verbale préposée faisant partie de la forme verbale et formant un « morphème intermittent » *nous ... ons* pareil à *ai ... é* dans *J'ai parlé* ;

◆ le pronom est envisagé comme un mot outil faisant avec la forme verbale un seul terme de proposition pareil la combinaison *prép. + art. + N*. Dans ce cas *Je parle* et même *Il parle* sont traités comme des propositions à un terme essentiel ;

◆ le pronom est traité comme un terme de proposition isolé bien que outil et la combinaison *Il parle* forme une proposition à deux termes. Il y a bien des arguments en faveur du dernier point de vue.

En français où le verbe se modifie d'après la catégorie de la personne les terminaisons ont la double fonction :

a) à l'absence du sujet elles reçoivent la fonction de la corrélation de l'action avec le sujet : *Parlons ! Parlez ! Parle !* ou il indique le sujet de la façon autonome ;

b) à la présence du sujet elles reçoivent la fonction des marques accordantes du verbe avec le sujet : *nous parlons, vous parlez, il parle*.

La particularité du français se manifeste en ce que la première fonction (a) n'est propre qu'à l'impératif. Dans tous les autres cas cette catégorie est de préférence formelle et modificatoire.

**1.6.3.2. Catégories du nombre et du genre.** La sémantique de la *catégorie du nombre verbal* ne se distingue pas de celle des pronoms.

*La catégorie du genre* chez le verbe a un caractère asémantique. Elle se manifeste :

a) dans les temps composés conjugués avec *être* : **Elles sont venues** ; *Elle s'est repentie* ;

b) dans la voix passive : **Elle a été invitée** ;

c) dans les temps composés avec *avoir* à la préposition du Cod : *La lettre **qu'il** a écrite n'est pas arrivée.* Dans ce dernier cas le nombre et le genre ont une fonction purement formelle et ne sont pas marqués dans le prédicat verbal composé : *les lectures que j'ai commencé à faire.*

**1.6.4. La catégorie de la voix** représente une catégorie lexico-grammaticale reflétant les rapports entre le sujet et l'objet de l'action exprimés dans la forme du verbe. Dans le plan du contenu la voix distingue un ensemble de significations diathésiques (A et B marquent respectivement le sujet et l'objet sémantiques ;  $\emptyset$  – absence du sujet ou de l'objet.

◆ **A  $\rightarrow$   $\emptyset$ .** *La voix moyenne*, dénotant une action, concentrée dans le sujet : *Pierre lit beaucoup.*

◆ **A  $\rightarrow$  B.** *La voix active* dénotant une action, passant sur l'objet : *Pierre lit un livre.*

◆ **B  $\leftarrow$  A.** *La voix passive* montrant que le sujet grammatical indique l'objet réel de l'action : *Ce livre est lu par tous les élèves.*

◆ **A  $\leftrightarrow$   $\emptyset$ .** *La voix réfléchie* dénotant une action dont l'objet se trouve en même temps son sujet : *Elle se regarde dans la glace.*

◆ **A  $\leftrightarrow$  B.** *La voix réciproque* dénotant une action concomitante de plusieurs sujets qui passe d'un d'eux sur un autre: *Pierre et Jean se saluent.*

◆ **A  $\rightarrow$  B  $\rightarrow$ .** *La voix factitive (causative)* montrant que le sujet incite l'objet à faire une action : *Pierre a fait venir Jean.*

◆  **$\emptyset$   $\rightarrow$  A.** *La voix impersonnelle* représentant le sujet comme objet d'une action impersonnelle: *Il est arrivé un train.*

Mais cela ne signifie pas qu'en français il y a sept voix morphologiques du verbe. Leur existence dépend du caractère de la forme, exprimant cette signification. La possibilité de la formation de la voix dépend de la signification du verbe. Avant tout les significations diathésiques sont liées à la transitivité/intransitivité du verbe. La transitivité représente pour la catégorie de la voix le fondement sémantique pareil à la nombrabilité pour la catégorie du genre des substantifs. Ainsi la signification moyenne est liée à l'intransitivité du verbe. Les significations active, passive, réfléchie et réciproque sont formées généralement des verbes transitifs. Les voix sont



corrélées et réversibles entre elles. La voix active peut être transformée en voix passive et réfléchie : *La mère lave son enfant* → *L'enfant est lavé par sa mère* → *L'enfant se lave*. La voix impersonnelle est corrélée avec la voix moyenne et ne peut être formée que des verbes intransitifs.

Les significations diathésiques s'entrecroisent entre elles ; parfois il est assez difficile de les distinguer. Ainsi toute absence de l'objet déplace le verbe du côté de la signification moyenne (= intransitive). C'est pourquoi très souvent une forme pronominale exprime la voix moyenne. Par exemple : *Cet enfant peut s'habiller seul* (voix réfléchie); *Cette femme sait s'habiller* (voix moyenne). La voix passive aussi à l'absence du complément d'agent reçoit la signification moyenne. Par exemple : *La porte sera ouverte par la concierge* (voix passive) ; *A 8 heures la porte sera ouverte* (signification moyenne, l'état).

**1.6.4.1. Problèmes théoriques des voix.** Le système des voix est caractérisé par l'asymétrie, puisque, d'un côté, la même signification peut être exprimée par des formes différentes et de l'autre, la même forme peut avoir des significations différentes. Par exemple, en français il n'y a pas de marques spéciales des significations active et moyenne. La distinction des voix est donc déterminée par la présence des formes correspondantes. En français il y a cinq formes auxquelles on pourrait attribuer des significations diathésiques : forme active (*il lave*), forme passive (*il est lavé*), forme pronominale (*il se lave*), forme causative (*il fait laver*), forme impersonnelle (*il arrive un train*). Le problème consiste en leur interprétation ou bien comme des formes morphologiques du verbe ou bien comme des formations syntaxiques. C'est seulement dans le premier cas qu'on peut parler de la voix comme d'une catégorie grammaticale. Il y a au moins 4 interprétations différentes des formes de voix :

- ◆ opposition de trois formes: (lave/est lavé/se lave) exprimant les voix active, passive et réfléchie (Bogomolova);
- ◆ opposition de deux formes : active/passive ; la forme réfléchie n'est pas envisagée comme une forme spécifique de voix et est distribuée entre active / passive ( Wagner–Pinchon);
- ◆ opposition des formes: active/pronominale (Stéfanini);
- ◆ opposition de quatre formes : active/passive/ pronominale /factitive. Dans ce cas le syntagme *faire laver* est envisagé comme la forme morphologique du verbe (Référovskaja –Vassiliéva);
- ◆ ni forme passive ni forme pronominale ne sont envisagées comme des formes spécifiques de la voix ce qui mène à la négation de l'existence de la voix comme catégorie morphologique. Dans ce cas on avance le point de vue que les rapports diathésiques doivent être examinés dans la sphère de la syntaxe et non de la morphologie verbale (F. Brunot; Sauvageot; Riegel et al. ; Wilmet).

L'essence des significations diathésiques se manifeste en ce qu'à la voix active le sujet grammatical et le sujet sémantique (source de l'action) coïncident (*Les*

*ouvriers construisent une maison*), tandis que à la voix passive le sujet grammatical dénote l'objet de l'action (*La maison est construite par les ouvriers*) et qu'aux voix réfléchie et réciproque le sujet grammatical inclut en même temps le sujet et l'objet sémantiques. Ces significations peuvent être exprimées de façons différentes : syntaxiquement, morphologiquement, lexicalement. Le changement de la corrélation entre les actants sémantiques (sujet, objet) et syntaxiques (sujet grammatical, compléments) indifféremment aux moyens d'expression s'appelle **diathèse**. Ce phénomène est étudié dans la syntaxe. La voix dans la linguistique est traitée de deux manières : de façon large et étroite : dans le premier cas il coïncide avec la notion de la diathèse, dans le second la voix ne représente que les moyens morphologiques de transformations ; dans ce cas elle fait partie de la diathèse. En grammaire française on ne distingue pas toujours nettement la voix morphologique et la diathèse et on appelle voix tout moyen de transformation des rapports sujet-objet. Par exemple, J. Dubois décrit deux types de transformation passive de la proposition *Le soleil jaunit les papiers*: **a) les papiers sont jaunis par le soleil ; b) les papiers jaunissent au soleil.**

Dans les deux cas nous sommes en présence d'une diathèse, mais dans **a)** cette transformation est accompagnée de transformation formelle du prédicat (jaunit → sont jaunis), dans **b)** – il n'y a pas de transformation (à l'exclusion de la signification du nombre). La seconde transformation est du caractère sémantico-syntaxique, tandis que la première – du caractère morphologique. Ainsi tout le problème de la catégorie de la voix se réduit à la détermination de la nature des formations analytiques : *être lavé, se laver, faire laver*. Entreprêtant *faire laver* comme une formation syntaxique, analysons les structures *être lavé* (le soi-disant passif analytique) et *se laver* (la forme pronominale).

**1.6.4.2. Construction être + participe passé et le problème de la voix passive.** La négation de l'existence de la voix passive est argumentée de la façon suivante :

◆ le passif n'a pas sa propre forme d'expression en raison du caractère polysémique de la construction *être + PII* : elle exprime un temps verbal de l'actif avec un PII formé des verbes intransitifs (*Elle est venue*), un prédicat composé avec un PII formé des verbes pronominaux (*Elle est évanouie*) et c'est seulement avec des P. <sup>126</sup> més des verbes transitifs qu'elle peut exprimer le passif (*Elle est aimée*). Mais ici on peut voir l'homonymie grammaticale : la fonction est déterminée par la signification du verbe dont est formé le participe ;

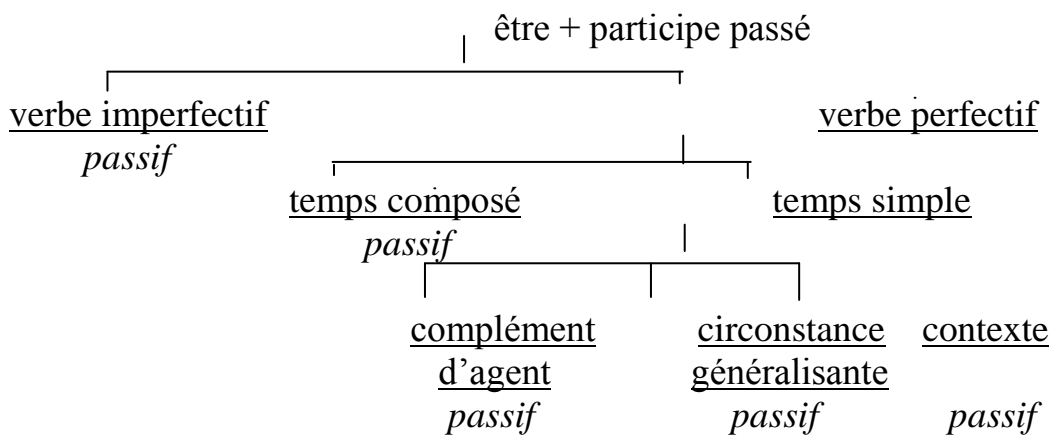
◆ d'autre part il y a des verbes transitifs (p. ex. *avoir*) qui sont incapables de former cette construction. Cependant toute catégorie peut avoir des exclusions. P. ex. il y a des adjectifs qui ne changent pas d'après la catégorie du genre (*aquilin, crasse*), certains verbes défectifs n'ont pas certaines formes de la personne ou du temps etc. Mais cela ne signifie pas qu'il faut nier la présence de la catégorie du genre chez les adjectifs ou des catégories de la personne ou du temps chez le verbe comme PdD. En même temps la construction *être + participe passé* peut être formée

de certains verbes intransitifs (*Vous serez pardonné*), aussi bien que d'une construction impersonnelle (*Il sera procédé à ...*) ;

♦ la construction ne représente pas un tout morphologique, car le PII peut être remplacé comme adjectif par le pronom *le*, p. ex. : *Elle est jeune* → *Elle l'est*. *Elle est aimée* → *Elle l'est*. Mais en présence du complément d'agent (qui est la marque caractéristique de l'expression de la signification passive) un tel remplacement est impossible : \**Elle l'est de tous*. Avec cela le verbe *être* peut être omis ou remplacé par un autre verbe-copule : *La vedette est (se trouve, se voit) entourée de ses admirateurs*. Peut-on considérer *est entourée* comme forme morphologique du verbe étant donné que *se trouve (se voit) entourée* soit un prédicat nominal incontestable? En principe une forme analytique permet cette sorte de substitution. A comparer : *Il est arrivé enfin* – forme morphologique du verbe et *Il se voit enfin arrivé* – prédicat composé nominal ;

♦ la construction ne représente pas une unité sémantique. Le PII se prête facilement à l'adjectivation en formant avec le verbe *être* un ensemble égal à un prédicat nominal composé. Très souvent un PII et un adjectif fonctionnent comme des termes similaires : *Et plus, nous sommes civilisés, intelligents, raffinés*.

De cette façon la signification concrète de la construction dépend de plusieurs facteurs : sémantiques (perfectivité/imperfectivité du V), morphologiques (temps composé/temps simple), syntaxiques (présence du complément d'agent ou des circonstances généralisantes du type *tous les jours*) aussi bien que du contexte ce qui peut être représenté de la façon suivante :



Un V. imperfectif forme toujours le passif (*Il est critiqué*), un V. perfectif peut former un prédicat nominal avec une nuance résultative (*La séance est terminée*). Un V. perfectif dans un temps composé forme le passif (le temps composé souligne le procès ayant mené à ce résultat : *La cruche a été cassée*), Un V. perfectif dans un temps simple forme un prédicat composé (puisque le temps simple exprime l'état : *La cruche est cassée*). Un V. perfectif dans un temps simple forme le passif à la présence :

a) d'un complément d'agent (p. ex. : *Le château est restauré* – prédicat composé ; *Le château est restauré par une équipe d'ouvriers* – passif) ;

b) d'une circonstance généralisante, soulignant le procès et non son résultat (à comparer : *La boîte aux lettres est vidée* – résultat, non passif ; *La boîte aux lettres est vidée tous les jours* – procès, passif) ;

c) du contexte et de la situation qui jouent aussi un grand rôle : la phrase *Le livre est lu* en fonction du contexte peut être comprise ou bien comme résultat (прочитана), ou bien comme procès (читается).

De cette façon la polysémie ne peut pas témoigner contre la reconnaissance de la construction *être + PII* de la forme passive du verbe en raison du caractère polyfonctionnel de toute forme grammaticale. Voilà pourquoi nous allons envisager la construction *être + PII* comme forme morphologique de l'expression du passif. Et puisque toute forme manifeste sa spécificité en opposition paradigmatique aux autres formes, la possibilité de la transformation 'actif/passif' est le critère essentiel de la présence de la voix passive.

**Fonctions de la forme être + PII.** La fonction primaire de cette forme est l'expression de la voix passive qui se manifeste en changement de l'orientation de l'énoncé. L'objet sémantique, qui à la forme active occupe la position du complément, à la forme passive est le sujet grammatical. Cette construction se divise en deux types:

◆ à trois termes : *Un camion me double* → *Je suis doublé par le camion*. Elle sert à souligner le caractère rhématique du sujet sémantique (ici : camion) qui forme un complément indirect introduit par la préposition *par* (ou *de*). La présence du complément d'agent témoigne toujours de la fonction du passif de la construction *être + PII*.

◆ à deux termes, sans complément d'agent. Ici c'est le verbe qui reçoit le caractère rhématique (*Les pneus seront réparés*) ou bien la circonstance : *Ces voitures sont faites avec soin*.

La fonction essentielle communicative de cette construction est l'élimination de la dénomination du sujet réel de l'action. Ce dernier est éliminé ou bien en raison de son indétermination (on, quelqu'un) ou bien au contraire, en raison de sa redondance parce qu'il est connu par les interlocuteurs et sa dénomination devient superflue. P. ex. : *Les devoirs sont terminés, les enfants peuvent aller se promener*. Cette construction (à deux termes) peut aussi être transformée en construction active mais le sujet de cette dernière sera exprimé ou bien par le pronom personnel indéfini *on*, ou bien par le substantif pris dans la situation extralinguistique, p. ex. : *La levée de la boîte aux lettres est faite trois fois par jour* → *On fait la levée de la boîte ...* ou → *Le facteur fait la levée de la boîte ...*

Cette construction est plus usitée que la première mais l'absence du sujet sémantique retouche le caractère actif du procès ; la construction *être + PII* commence à exprimer l'état de l'objet sémantique (=sujet grammatical) comme résultat d'une action. Donc, ici dans son emploi le plus usité la construction perd sa spécificité verbale.

**Fonctions secondaires de la forme être + PII.** Ici le passif reçoit la fonction de l'actif, dénotant un état, une caractérisation du sujet. Cette fonction se manifeste

seulement dans les constructions à deux termes, le plus souvent avec un sujet grammatical animé. Cette fonction est marquée par l'absence de la corrélation avec la forme active. P. ex. *Il est fatigué* ne peut pas être envisagée comme dérivée de la proposition *On l'a fatigué*. C'est une construction moyenne (du type *Il est malade*) qu'il faut classer parmi les prédicats nominaux. La même chose avec *Le directeur est occupé ; Elle est enrhumée*. Cependant ici le PII conserve le lien sémantique avec le verbe correspondant.

**La lexicalisation** de la construction *être + PII* se manifeste au cas où le PII perd le lien direct avec le verbe : *Il est toqué ; Elle est indisposée ; Je suis perdu*.

**1.6.4.3. Verbes pronominaux et le problème de la voix réfléchie.** Les difficultés de l'étude théorique de la forme pronominale du verbe en français s'expliquent par les particularités de sa structure aussi bien que de son contenu. Dans le plan structural le pronom réfléchi *se* ne se distingue en rien des pronoms conjoints *me, te* (à la différence du russe où la marque de la réflexivité *-ся* se distingue formellement des pronoms autonomes *меня, тебя*). Cependant deux marques distinguent la forme pronominale du groupement libre du verbe avec un pronom : l'emploi de *se* (au lieu de *le, lui, etc*) à la III<sup>ème</sup> personne – *Il l'a blessé* и *Il s'est blessé* et l'emploi dans les formes composées de l'auxiliaire *être* au lieu d'*avoir* (*Il m'a étonné* и *Il s'est étonné*). Mais ces particularités ne représentent pas une si grande importance: p. ex. *être* s'emploie aussi avec certains verbes non-pronominaux : *Il est venu*. En ce qui concerne le côté significatif, la forme pronominale se caractérise par la polysémie. Voilà pourquoi certains linguistes l'envisagent comme une forme particulière lexicale et non grammaticale. Ceux qui la traitent de forme diathésique discutent sur la priorité en elle de la signification réfléchie (Damourette et Pichon, Stéfanini) ou bien passive (Dubois, Martinet). Dans le plan sémantico-grammatical il y a une différence très importante entre les formes pronominale et passive. La forme passive indique que l'agent de l'action représente une substance étrangère au sujet grammatical (*Il a été blessé involontairement par son voisin*), ou bien que l'agent est absent (*Il est blessé*). La forme pronominale montre que le sujet (grammatical et sémantique) non seulement est soumis à l'action mais il y participe (*Il s'est blessé*), il a « sa part de responsabilité » pour cette action. De cette façon la forme pronominale occupe sa place dans l'ensemble des formes diathésiques, se distinguant de l'actif aussi bien que du passif et en même temps unissant leurs propriétés. Tout cela permet de la désigner comme la forme de la voix réfléchie.

**1. Fonctions primaires de la forme pronominale.** La fonction primaire de la forme pronominale est l'expression des voix réfléchie et réciproque où le sujet de l'action est en même temps son objet. La formation de la voix **réfléchie** est un phénomène grammatical qui n'est pas lié aux différences lexicales à une seule exception que le verbe transitif doit exiger un sujet animé capable de produire une action active par rapport à lui-même. Les marques du réflexif sont :

◆ la possibilité de la substitution des pronoms *me, te, se* par les formes *moi, toi, lui (-même)* : *Pierre s'admire* → *Pierre n'admire que lui* ;

◆ la possibilité de l'emploi de l'adverbe du type *volontairement*, qui souligne l'activité du sujet. Par cela la voix réfléchie se distingue de la moyenne : *Il s'est blessé en tombant* (moyenne) ; *Il s'est blessé volontairement* (réfléchie).

Il en y a deux constructions : directe (*Il se lave*) et indirecte (*Il se lave les mains* ; *Il se nuit*).

La voix **réci-proque** se forme presque des mêmes verbes que la voix réfléchie, mais le sujet grammatical est toujours au pluriel. Elle peut être complétée par les éléments *l'un (à) l'autre, mutuellement* etc : *Ils se regardent (l'un l'autre)*. La voix réciproque a aussi deux constructions : directe (*Ils s'admirent*) et indirecte : (*Ils se nuisent*).

**2. Fonctions secondaires de la forme pronominale.** Elles se manifestent en ce que cette forme reçoit la signification des catégories opposées : du passif ou de l'actif :

◆ **le passif pronominal** a comme marque la transformabilité en construction active. Il peut avoir deux types de constructions :

- à trois termes avec un agent exprimé. Ici l'agent joue un rôle moins actif qu'au passif analytique ; il ne peut pas être exprimé par un nom animé et il est lié non par la préposition *par*, mais par d'autres prépositions : *à, avec, de*, ayant plutôt la signification circonstancielle ou instrumentive qu'agentive : *L'humidité gâte les fruits* → *Les fruits se gâtent à l'humidité*. *Tout amuse les enfants* → *Les enfants s'amuse-nt de tout* ;

- à deux termes qui se caractérise par :

a) l'absence du sujet puisque le sujet réel est indéfini (*on*) : *Ce journal se vend partout* → *On vend ce journal partout* ;

b) un sujet non-animé puisque un sujet animé auprès le verbe pronominal forme la voix réfléchie : *Cette étoffe se lave bien* (passif) et *Cet enfant se lave bien* (réflexif).

Le passif pronominal rend le sujet grammatical plus actif que le passif analytique. Dans la forme du présent il s'emploie très souvent pour exprimer une action ou une propriété généralisée et par cela il reçoit une nuance modale déontique (необходимость) ou de possibilité : *Les erreurs, ça se paie* ; *Ce livre se lit difficilement* ; *Ça se voit rarement*.

Les deux types du passif se trouvent dans les rapports de la distribution complémentaire : chez les V. perfectifs la signification du présent est exprimée par un passif pronominal (*La maison se construit*), la signification du passé – par un passif analytique (*La maison est construite*) ;

◆ la forme pronominale peut avoir la fonction de la voix **active**. Dans ce cas-là elle exprime une action « moyenne ». Cette signification se forme chez les V. transitifs : *rendre* → *se rendre* ; *lever* → *se lever* ; *avancer* → *s'avancer*. On les appelle de *pseudoréflexifs* ou de *réfléchis-moyens*. Le pronom *se* ici est le signe de l'intransitivité, il marque l'absence de l'objet, la concentration de l'action dans le

sujet. Cela les rapproche sémantiquement des V. intransitifs à la forme active. Les particularités des V. réfléchis-moyens:

a) ils peuvent s'employer avec un sujet grammatical animé aussi bien que non-animé: *Je me lève*; *Le brouillard se lève* (à la différence de la voix réfléchie qui se réalise auprès un sujet grammatical animé: *Je me lave* et de la voix passive qui se réalise auprès un sujet grammatical non-animé: *Ça se vend*);

b) ils ne se transforment pas à la voix active parce qu'ils y appartiennent eux-mêmes ; à la différence du passif ils ne présupposent pas d'omission du sujet sémantique ; p. ex. *L'équipe s'est réunie* n'est pas la même chose que *On a réuni l'équipe* ;

c) à la différence du passif ils n'ont pas de limitation temporelle ; on peut dire : *La branche s'est cassée* (pseudo-réflexif), mais on ne peut pas dire: *\*Ce plat s'est mangé froid* (passif).

**Fonction asémantique.** Le morphème *se* se désémantise perdant le lien avec l'expression des rapports sujet-objet, parce que le verbe pronominal n'est pas corrélé avec un verbe transitif. On y distingue trois cas :

a) *se* est joint à des verbes intransitifs : *s'en aller* ; *se mourir* ;

b) le verbe simple n'existe pas, *se* représente la partie intégrante de la forme verbale : *s'évanouir* ; *s'efforcer* ; *s'envoler* ; *se repentir* ; *se désister*. De tels verbes s'appellent *essentiellement pronominaux* ou *réflexiva tantum* ;

c) la forme pronominale, enfin, peut avoir *la fonction distinctive* distinguant la signification des verbes : *rendre* – *se rendre* ; *apercevoir* – *s'apercevoir de* ; *douter* – *se douter de*.

**3. Transposition des formes diathésiques.** Les trois formes diathésiques – active, passive, pronominale – forment un paradigme. Elles se distinguent par leur significations essentielles, mais peuvent avoir les significations des membres opposés. Cela peut être accompagné de neutralisation des significations quand le choix de la forme est tout à fait ou presque indifférent : *Le pâté a (s'est) moisi*. Mais plus souvent nous nous trouvons en présence de la transposition où le transfert dans la sphère d'une autre forme est accompagné du changement de la signification. Nous avons déjà parlé de la polysémie des formes passives et pronominale. Mais la forme active n'est non plus moins polysémique. A côté de la signification purement active (*Pierre fait ses devoirs*), elle peut exprimer la signification moyenne (*Pierre dort*) et la signification passive (*Pierre reçoit des coups de Paul* = Pierre est battu par Paul : mais : *Pierre donne des coups à Paul* = Pierre bat Paul). La transposition des formes diathésiques peut être illustrée de la façon suivante (les fonctions primaires sont soulignées) :

Significations	Formes		
	Active	Réfléchie	Passive
active	Il lit son livre	<b>Il s'est arrogé ce</b>	-----

		<b>droit</b>	
moyenne	Il dort	<b>Il s'avance</b>	La porte est ouverte
réfléchie	-----	Il se lave	-----
passive	<b>Il reçoit des coups</b>	<b>Ça se vend bien</b>	Il est aimé

**3.6.5. Formes impersonnelles du verbe.** Aux formes impersonnelles (FI) du verbe se rapportent l'infinitif (*Inf*), le gérondif (*G*), le participe présent (*PI*) et le participe passé (*PII*). Elles se trouvent à la périphérie des formes verbales unissant les propriétés de la forme personnelle du verbe et celles d'une autre partie du discours : nom (*Inf*), adjectif (*PI* et *PII*), adverbe (*G*). De la forme personnelle elles se distinguent par la sémantique, les fonctions syntaxiques et les catégories morphologiques.

Le trait **sémantique** commun des FI est qu'elles représentent un processus comme dépendant d'un autre processus. A la différence des formes personnelles celles-ci sont dépourvues de la prédication autonome.

A cette particularité sémantique sont liées les propriétés **syntaxiques** des FI. Elles expriment une prédication complémentaire, une action dépendant de l'action principale et accompagnant cette dernière. Voilà pourquoi au point de vue syntaxique elles sont subordonnées au prédicat : *Il est venu pour vous saluer* ; *Il mangeait tout en lisant* ; *Il partit tout épeuré*. L'emploi des FI dans la fonction du prédicat autonome représente leur fonction secondaire.

Aussi entre les FI y a-t-il des différences assez importantes. Si le *G* caractérise toujours le prédicat (ce qui souligne ses propriétés adverbiales), l'*Inf* est caractérisé par la substantivité et il peut, pareil à *N*, être l'élément essentiel de la proposition, c'est-à-dire sujet grammatical : *Promettre c'est facile, tenir c'est difficile*, tandis que les participes sont corrélés avec le prédicat tout en caractérisant la substance liée à ce dernier (son sujet ou l'objet) : *J'ai rencontré mon ami parlant avec notre professeur*.

Les propriétés sémantico-syntaxiques des FI conditionnent leurs particularités **morphologiques**. Elles sont dépourvues des deux catégories principales propres à la forme personnelle qui permettent à cette dernière de former un prédicat autonome : le temps absolu et le mode. Elles n'ont non plus d'expression morphologique de la personne ; le sujet sémantique des FI est déterminé par leur lien avec le prédicat, son sujet ou ses compléments. Les FI ont les catégories :

- ◆ du temps relatif (*avoir fait, ayant fait*) ce qui correspond à leur fonction essentielle de dénoter une action dépendant d'une autre action exprimée par la forme personnelle ;

- ◆ de la voix (*aimer – être aimé ; aimant – étant aimé*).



Selon la théorie d'actualisation de G. Guillaume les FI reflètent l'étape initiale la moins actualisée du chronogénèse (génération) de la notion sur le procès. L'Inf. dénote une action à l'étape antérieure de sa réalisation qui **peut** avoir lieu mais qui ne se réalise pas encore. Le PI dénote une action qui est partiellement réalisée mais qui se trouve encore partiellement à l'étape du **devenir**, c'est-à-dire, une action en accomplissement. Le PII représente une action comme complètement réalisée.

**1. L'infinitif** est la forme verbale sémantiquement la plus abstraite. Elle unit les traits d'un V et d'un N, mais les premiers prédominent ce qui permet de la placer parmi les formes verbales.

**Sémantique de l'infinitif.** L'infinitif possède toutes les significations lexicales propres à la forme personnelle. Mais pareil à un N, l'Inf. n'a pas d'expression morphologique de la personne, du temps absolu et du mode. Cela contribue à l'apparition de la signification abstraite : l'Inf. nomme une action en général sans l'attribuer à un sujet concret. Par le degré d'abstraction l'Inf. occupe la place intermédiaire entre une forme personnelle et un Nv : il court – courir – la course.

#### **Expression des catégories à l'infinitif.**

**A. La signification de la personne** à l'Inf. est exprimée syntaxiquement. D'habitude dans la position de sujet, d'attribut ou d'épithète l'infinitif indique une personne généralisée (обобщенное лицо) analogue à la forme personnelle avec **on** : *Partir c'est mourir un peu* (= Quand **on part**, **on meurt** un peu). Ici l'infinitif est analogue à un Nv qui peut indiquer aussi une personne généralisée, p. ex. : *Le départ c'est une espèce de mort.*

Dans la fonction de complément ou d'attribut le sujet de l'Inf. est exprimé par son lien syntaxique avec le sujet ou l'objet du verbe. On distingue l'Inf. **subjectif** (son sujet coïncide avec le sujet grammatical) : *Pierre veut partir* et **objectif** (son sujet coïncide avec le complément) : *Jean dit à Pierre de rester.*

**B. Catégorie de la voix.** Par rapport à cette catégorie l'Inf. occupe la place intermédiaire entre un V à la forme finie et un N. P. ex. à l'Inf. est souvent neutralisée l'opposition transitivité/ intransitivité (à comparer : *avancer et avancer qch*), mais toute forme finie est toujours déterminée au point de vue de la voix (dans les deux cas *Il avance* - la voix active). Un Nv dans sa forme n'exprime pas la voix, il peut avoir les deux significations diathésiques : *l'avancement* peut exprimer un mouvement autonome du sujet aussi bien qu'un mouvement causé par une influence extérieure. L'Inf. possède la voix morphologique (*aimer – être aimé*). La neutralisation de la signification diathésique se manifeste en ce que :

◆ la même construction peut réaliser les deux significations diathésiques dont chacune est déterminée par la distribution et la sémantique des mots liés à l'infinitif : *de la pierre à bâtir* (active), *une maison à bâtir* (passive) ; *prêt à faire qch* (active), *difficile à faire qch* (passive) ; *J'entends chanter cette chanteuse* (active), *J'entends chanter cette chanson* (passive) ;

◆ la forme passive dans certaines constructions est substituée par la forme active : *Le livre vaut la peine de lire* (ou d'être lu).

**Fonctions syntaxiques de l'infinitif.** La diversité des fonctions rapproche l'Inf. du N. Il peut se rapporter à un verbe (*oublier de faire qch*), à un adjectif (*difficile à faire*), à un nom (*la joie de vivre*). On distingue deux groupes de *fonctions primaires* :

◆ dénotant une action dans la forme la plus commune et abstraite, l'Inf. est employé en fonction de *sujet grammatical* et d'*attribut*, p. ex. : *Vouloir c'est pouvoir*. En fonction de sujet l'Inf. est employé le plus souvent sans préposition. La préposition *de* concrétise l'énoncé ou bien exprime une nuance causative, p. ex. : *D'avoir à prendre seul la décision lui donnait un afflux de force*. En fonction d'attribut, au contraire la préposition est employée beaucoup plus souvent, surtout après *c'est*, où il exprimerait une plus grande concrétisation : *Son rêve est d'avoir une voiture* ;

◆ dénotant une action dépendant d'une autre action exprimée par la forme personnelle du verbe l'autre fonction primaire de l'Inf. est celle de l'expression d'une action concomitante indiquant le but, les conditions, les circonstances du procès principal exprimé par la forme finie, p. ex., le but : *Il se leva pour me montrer son livre* ; la cause : *Il a reçu une bonne note pour avoir bien répondu la leçon* ; le contenu du procès : *Je l'entends chanter une chanson*.

**Fonctions syntaxiques secondaires de l'infinitif.** Dans ses fonctions secondaires l'Inf. dénote l'action principale et non pas concomitante au sein du prédicat ou bien il détermine un N ou un V (et comme tel étant substitut de l'Adj. ou de l'Adv.) :

• l'infinitif exprime *un prédicat* de la façon autonome en fonction du soi-disant *infinitif de narration* : *Et lui de rire. Et le lièvre de courir*. La conjonction *et* souligne le caractère inattendu de l'action ;

◆ l'infinitif représente le terme essentiel d'une proposition à un terme à signification : interrogative : *Epouser qui ?* ; exclamative : *Moi, mentir !* ; d'un ordre, d'un conseil : *Eplucher les pommes et couper en quartiers* ; de nomination : « *Guérir* », « *Nous loger* » (titres des revues) ;

◆ l'infinitif fait partie *d'un ensemble prédicatif*. Dans ce cas se manifeste la divergence, l'asymétrie entre les structures formelle et sémantique. L'inf. étant l'élément dépendant du syntagme reçoit la charge sémantique essentielle, tandis que la forme personnelle étant formellement l'élément régissant – exprime des caractéristiques complémentaires de l'action. Dans ce cas le verbe à la forme finie exprime des significations modales, aspectuelles ou diathésiques de l'action : *Il peut répondre* ; *Il a commencé à lire* ; *On m'a obligé à venir*. Ce sont les verbes à prédication incomplète qui ne peuvent pas former un prédicat autonome. Ainsi à la question *Que fait-il ?* on ne peut pas répondre : \*Il commence, \*Il peut etc. à moins que cela ne découle de la situation ou du contexte. Le verbe à la forme personnelle peut exprimer une caractéristique circonstancielle de l'action. Si nous comparons : *Il parlait sans cesse // Il ne cessait de parler*, nous verrons que dans la première proposition l'action est exprimée par le Vf et sa caractéristique – par le Ccirc. Dans la

seconde le Vf exprime pratiquement la circonstance tandis que l'Inf. exprime l'action même. Dans ce cas le Vf est dépourvu de l'indépendance prédicative puisque l'Inf. est indispensable pour que l'énoncé soit grammaticalement correct ;

◆ l'Infinitif exprime **la circonstance** de l'action, p. ex. : *C'était un garçon blond ... qui choisissait à ravir ses cravates* (=choisissait très bien) ;

◆ l'infinitif peut avoir la fonction **d'épithète** : *machine à coudre, machine à taper* où l'Inf. exprime la destination de l'objet ou autres propriétés, p. ex. : *Elle rêvait sa vie à venir* (= sa vie future).

**2. Gérondif.** Le gérondif est une FI dénotant une action complémentaire subordonnée à l'action exprimée par le prédicat. La marque formelle du G. est le morphème détaché **en** qui est omis dans des locutions figées où phraséologiques : (*chemin faisant, ce disant*). Il se distingue du PI par sa distribution et les rapports syntaxiques dans la proposition. PI, exprimant une propriété de la substance, peut être corrélé à tout actant de la proposition. Le G., dénotant une action subordonnée à l'action du prédicat est corrélé au sujet grammatical seul. Comparez : *Jean a vu Marie sortant de l'école* et *Jean a vu Marie en sortant de l'école*. Dans la première phrase (PI) *sortant* est corrélé au Cod (Marie). Dans la seconde *en sortant* (G) est corrélé au sujet grammatical (Jean).

**Fonctions et la sémantique du Gérondif.** Exprimant une action concomitante, complémentaire à l'action principale, le G. a pour **la fonction primaire** l'expression de la simultanéité, du parallélisme des actions. Il peut exprimer une simple simultanéité des actions : *Chaque fois, en passant, je faisais à Marie un signe familier* ; ou bien une manière de l'accomplissement de l'action, l'ambiance dans laquelle se déroule l'action : *Je marmonnais quelque chose en me reculant tout au fond de la pièce. Je partis en courant vers la ville.*

**Les fonctions secondaires** apparaissent là où sont rompus ou bien le principe de dépendance ou bien le principe de simultanéité. Ce sont les cas suivants :

◆ le G exprime une action égale à celle exprimée par le prédicat : *Il marchait en chantant*  $\leftrightarrow$  *Il chantait en marchant*. La possibilité du remplacement mutuel du Vf et du G sans détriment du sens confirme l'égalité sémantique des deux formes. Ici le G représente le moyen formel de la substitution de la coordination par la subordination (au lieu de *Il marchait et chantait*) ;

◆ le G exprime les rapports logiques, avant tout la condition et la cause. Cette signification se réalise à la rupture de la simultanéité de deux actions : *Il est mort en mangeant les champignons vénéneux* (action du G est antérieure à celle du prédicat et exprime la cause) ; *Vous recevrez un catalogue en écrivant à cette adresse* (l'action du G est antérieure à une autre action au futur et comme telle exprime la condition) ;

◆ dénotant une action opposée à celle du prédicat, le G reçoit la signification concessive soulignée par l'adverbe *tout* : *Tout en se disputant souvent, ils n'auraient pas pu se passer l'un de l'autre* - *Хотя они часто спорили ...* ;

◆ Le G se grammaticalise dans la périphrase avec le verbe *aller* où il exprime le déroulement de l'action : *A mesure que les deux hommes descendirent, le bruit alla s'affaiblissant*. Ici l'absence de *en* est la survivance historique ce qui fait voir parfois dans cette forme le participe présent.

**3. Le Participe** est une forme non prédicative du V. représentant une action comme une propriété attribuée à la substance. *Le Participe présent et le Participe passé* se distinguent tellement l'un de l'autre par leurs propriétés grammaticales qu'il faut les envisager non comme formes différentes d'une seule catégorie (participes) mais comme deux catégories différentes à l'intérieur des FI. Leur dénomination traditionnelle ne reflète pas les oppositions essentielles entre ces formes, voilà pourquoi on les appelle *PI* et *PII*.

Chez les *PI* les propriétés morphologiques et distributives verbales sont exprimées de la façon plus distincte que chez les *PII* (la combinaison avec les pronoms personnels conjoints et la négation ; la réaction verbale ; les formes active et passive ; l'expression de l'antériorité). Chez les *PII* ces propriétés verbales sont effacées.

*PI* et *PII* ne représentent non plus une seule catégorie parce qu'ils s'opposent par plusieurs propriétés et non par une seule dont la conséquence est que le *PI* conserve les mêmes propriétés (action active, action simultanée), tandis que le *PII* réalise les propriétés différentes (action active ou passive; action simultanée ou antérieure) selon la sémantique du verbe :

Chez les **V intransitifs** l'opposition *PI/PII* porte un caractère **temporel** :

◆ chez les **V perfectifs** (*venant/venu*) est exprimée l'opposition *action simultanée/action antérieure* (achevée) ;

◆ chez les **V imperfectifs** (*marchant/marché*) l'opposition n'a pas lieu puisque la forme *marché* ne s'emploie pas de la façon autonome mais seulement dans une forme analytique (*il a marché*).

Chez les **V transitifs** l'opposition *PI/PII* a un caractère **diathésique** :

◆ Chez les **V perfectifs** (*perdant/perdu*) est exprimée l'opposition *action active simultanée/action passive antérieure* (achevée) ;

◆ chez les **V imperfectifs** (*aimant/aimé*) est exprimée l'opposition *action active/action passive* étant toutes les deux simultanées, p. ex. : *Il se lança, bousculant, bousculé, dans la grouillante foule de passants*.

#### **Fonctions des Participes.**

**La fonction primaire** des participes est l'expression d'une propriété processive de la substance. Il peut se rapporter à tout terme de proposition exprimé par un N, mais le plus souvent il est corrélé au sujet grammatical.

En déterminant le sujet grammatical, le participe, surtout dans la position détachée, reçoit des marques prédicatives, puisqu'il exprime la propriété du sujet au moment de l'accomplissement de l'action. Comme tel il reçoit la signification de **l'épithète circonstanciel** qui peut exprimer la manière de l'action, sa cause,

condition, concession etc. surtout au cas de la préposition du participe au prédicat : *Le jour du départ, voyant les choses empirer d'heure en heure, il se désola* ; *Maurice, exaspéré de fièvre, sortit d'un saut brusque*. Suite au caractère adjectival du participe cette signification fait partie de sa fonction primaire, tandis que pour le Gérondif elle est secondaire.

**Les fonctions secondaires** des participes se manifestent en expression de la prédication de la façon autonome où ils remplacent une forme personnelle. Ce sont les cas suivants :

- ◆ dans les tours participiaux absolus : *La cour d'assises évitée, il respire* // *La leçon finie, les garçons quittèrent la classe* ;

- ◆ dans les propositions nominatives, dans les titres des tableaux, des articles : *L'empereur Sévère reprochant à Caracalla d'avoir voulu l'assassiner* (Le tableau de Grésat) ; *Routine bousculée* (titre d'article) ;

- ◆ à l'ellipse d'un V outil le PII peut remplacer une forme personnelle : *Finie la vie glorieuse, mais finis aussi la rage et les soubresauts* (= c'est fini de ...). Les ellipses sont possibles dans des formules du langage parlé : *Compris* (= j'ai compris).

## 1.7. Adverbe. conjonction

**1.7.1. Adverbe en tant que partie du discours** est caractérisé par sa sémantique, sa forme grammaticale et sa fonction syntaxique. L'essence **sémantique** de l'adverbe (Adv.) se manifeste en ce qu'il exprime la caractéristique d'un processus, d'une action ou d'un état aussi bien que la caractéristique d'une autre caractéristique qui peut être, à son tour, prédicative aussi bien que non prédicative. La fonction **syntaxique** la plus répandue de l'Adv. est l'expression d'une circonstance auprès un verbe ou un Adj. Le verbe étant le centre structural de la proposition, l'Adv. devient facilement caractérisation de toute la proposition. En ce qui concerne la **forme grammaticale**, l'Adv., à la différence des autres PdD essentiels, est invariable.

L'absence chez les Adv. des marques morphologiques nettes rend difficile sa distinction des autres PdD invariables : prépositions, conjonctions, particules, mots-phrases et Adj. invariables. En littérature linguistique on souligne toujours l'absence de critères communs et unifiés permettant de limiter cette classe de mots. Il y a deux tendances dans la démarcation des Adv. comme PdD :

- ◆ ces limites sont déterminées de la façon la plus large ; on y inclut tous les mots invariables à l'exception des conjonctions et des prépositions (Wagner-Pinchon; Le Bidois);

- ◆ ces limites sont moins larges, on y inclut les mots autonomes seuls, et avec cela les mots-phrases et les particules sont des PdD isolées (Référovskaja-Vassiliéva).

En nous appuyant sur le point de vue de V.G. Gak nous allons rapporter à la classe d'Adv. les mots autonomes seuls en les séparant de cette façon des particules.

**1.7.2. Sémantique des adverbes.** Dans les grammaires on répartit d'habitude les Adv. en trois groupes sémantico-grammaticaux : qualitatifs exprimant une caractéristique intrinsèque de l'action (de manière, d'intensité et de degrés) ; circonstanciels exprimant une caractéristique externe de l'action (lieu, temps, but etc.) et modaux exprimant l'attitude du sujet parlant envers l'action, son appréciation. Mais la réalité linguistique montre que la classification des Adv. peut être basée sur plusieurs caractéristiques et on peut distinguer les oppositions sémantiques des adverbes suivantes :

◆ *Selon le moyen d'expression de la caractéristique :*

**a) adverbes caractérisants** (определительные) exprimant une caractéristique indépendamment de la situation de la parole, dénotant un des côtés de l'action découlant de sa nature : *parler haut, écrire hâtivement, courir vite, attendre longtemps, comprendre bien*. On les appelle encore adverbes de la caractéristique intrinsèque (Séchéhaye) ou adverbes virtuels (Bally) ;

**b) adverbes déictiques (anaphoriques)** exprimant des circonstances directement liées à l'acte de la parole et à la situation. On les appelle encore adverbes de la caractéristique externe (Séchéhaye) ou adverbes actuels (Bally) . Ce sont des Adv. caractérisant des actions par l'indication directe de la caractéristique (*ainsi, autant*) ; ce sont des circonstances-substituts exprimés par des N : *ici* (= dans cet endroit), *alors* (= à ce moment-là) ; ce sont des Adv. caractérisant une action par rapport à une autre action (*pareillement, davantage*), ou par rapport à la situation de la parole (*maintenant, après, hier, loin*). Les Adv. déictiques sont proches des pronoms (p. ex ; *ici* – Adv. ; *y* – pronom). Ce sont aussi tous les Adv. interrogatifs : *combien? pourquoi? où? quand?* On peut y rapporter les Adv. quantitatifs et d'intensité dénotant une caractéristique par rapport à un étalon.

◆ *Selon l'élément caractérisé et la caractéristique exprimée :*

❖ **adverbes se rapportant à un mot isolé (verbe, adjectif, adverbe) :**

**a)** adverbes qualitatifs et relationnels de manière ;

**b)** adverbes quantitatifs et d'intensité ;

**c)** adverbes circonstanciels (temps, lieu, cause, but) ;

❖ **adverbes caractérisant tout l'énoncé :**

**a)** modaux ;

**b)** adverbes reliaants et précisants.

Le noyau des Adv. comme PdD est constitué par les Adv. qualitatifs. Les Adv. quantitatifs et d'intensité sont proches des mots outils ; les Adv. temporels et locaux ont des caractéristiques les rapprochant des N. Les Adv. modaux et reliaants représentent des modifications sémantiques (переосмысления) des Adv. qualitatifs, ils se rapprochent des conjonctions, particules, mot-phrases et mots de parole.

**1.7.3. Fonctions syntaxiques des adverbes dans la proposition.** Les fonctions primaires des Adv. sont :

◆ *expression de la circonstance* auprès un verbe. Cette fonction se manifeste en adjonction directe de l'Adv. au verbe : *Il marche **lentement** ; Il lit **beaucoup** ; Il est arrivé **hier** ;*

◆ *expression de l'intensité* auprès un Adj. ou un autre Adv. : *C'est **bien difficile** ; **très exactement**.*

Si un Adv. accompagnant un Adj. exprime non l'intensité mais une autre signification il faut envisager celle-ci comme sa fonction secondaire. Dans ce cas il acquiert ou bien une signification relationnelle substituant une locution substantivale : *des familles **économiquement faibles** → des familles faibles **au point de vue de leur situation économique***, ou bien il exprime un lien de cause /conséquence: *une personne **naïvement** ridicule → une personne qui se rend ridicule avec (à cause de) sa naïveté*. Dans les exemples : *les vêtements **dégoûtamment** malpropres ; une dame **étrangement** blonde* l'Adv. montre la conséquence – impression produite par la caractéristique exprimée par l'Adj.

Comme toute autre PdD autonome l'Adv. peut former une proposition incomplète isolée : *Comment allez-vous ? – **Un peu mieux** aujourd'hui*.

**1.7.3.1. Les fonctions secondaires de l'adverbe** se manifestent en rupture de son lien immédiat avec le verbe, ou bien il se rapporte à une autre PdD. Ce sont :

◆ *adverbe détaché* exprimant un complément de phrase, le thème de l'énoncé (***Au loin**, une barque apparut*), ou bien une prédication complémentaire (*La barque apparut, **au loin***) ;

◆ *fonction modale* liée aussi souvent à la mise en détachement. Un mot modal se rapporte non seulement au prédicat, mais à toute la proposition : p. ex. : *Un trait distinctif ne sera noté que s'il est susceptible d'assurer **effectivement** une différenciation*. Ici ***effectivement*** est un Adv. qualitatif dans sa fonction primaire. Mais dans : *Il l'a fait, **effectivement**, cinq ans plus tard – **effectivement*** est un mot modal en fonction d'une incise modale ;

◆ *fonction de liaison* (связующая) où l'Adv. exprime le rapport entre deux énoncés (***toutefois, premièrement***). Elle est liée aussi à la mise en détachement intonatoire de l'Adv ;

◆ *épithète* auprès un N : *Après le bombardement, il ne restait que quelques maisons **debout***. Un tel emploi de l'Adv., fréquent en russe (комната внизу, дорога направо), est moins usité en français et souvent interprété comme un Adj. invariable. Les Adv. locaux et temporels reçoivent facilement la fonction d'épithète à l'aide des prépositions : *les gens **d'ici** ; le monde **de demain***. Les N et les pronoms peuvent être déterminés par des Adv. identifiants : ***lui aussi** ; Pierre **surtout** ne pouvait pas venir ;*

◆ *sujet ou complément* (Adv. quantitatifs) : ***Beaucoup** sont absents* (parfois ***beaucoup*** dans cet emploi est interprété comme pronom indéfini).

**1.7.3.2. Adverbe comme élément régissant d'un groupement de mots (GdM).** Bien que très souvent l'Adv. soit un terme dépendant de la proposition, il peut, à son tour, être l'élément régissant d'un GdM où il peut subordonner :

- ◆ d'autres Adv. : *bien plus ; très bien ;*
- ◆ compléments prépositionnels : *indépendamment des autres circonstances ; peu de temps ; beaucoup d'hommes ;*
- ◆ propositions subordonnées en exprimant la modalité volitive : *Vivement que cette guerre finisse.*

Enfin, avec les Adv. peuvent s'agencer des prépositions (*à jamais, au loin* etc.) et des mots outils exprimant le degré de comparaison : *Il travaille aussi bien que son voisin .*

**1.7.4. Groupes sémantico-grammaticaux des adverbes.** Les Adv. caractérisant une action touchent très souvent les autres éléments de la situation liés à cette action. La caractéristique énoncée par un Adv. embrasse la proposition toute entière. Ainsi, les Adv. qualitatifs reflètent les caractéristiques de l'action même, mais aussi les caractéristiques du sujet ou de l'objet de cette action ; les Adv. circonstanciels reflètent le lien de l'action avec le temps et le lieu ; les Adv. modaux et précisants dénotent l'attitude du locuteur envers l'action ; les Adv. de liaison dénotent le rapport d'une action à une autre.

**1.7.4.1. Adverbes qualitatifs de manière.** Ce groupe unit les Adv. simples : *bien, mal, vite, soudain, debout* etc. et la plupart des Adv. en *-ment*. Sémantiquement ils sont corrélés aux Adj. Cela se manifeste dans la transformation où l'Adj. est lié à un Nv : *Il médite longuement sur son projet → une longue méditation ; Il marche vite → une marche rapide ; Il travaille bien → Il fait un bon travail ; Il répond bien → une bonne réponse.*

Mais très souvent ces Adv. caractérisent en même temps le sujet de façon que la caractéristique – sous forme d'Adj. – passe sur le sujet: *La pluie frappe violemment contre les vitres → La pluie violente frappe contre les vitres ; Il conduit prudemment → Il est prudent en conduisant.* Ici l'Adv. peut exprimer la position du sujet (*debout*), son état psychologique (*furieusement, attentivement*), l'attitude envers une action (*volontiers, rigoureusement*), l'attitude envers d'autres sujets d'action (*unanimentement, ensemble*).

En caractérisant une action, l'Adv. peut aussi caractériser son objet : *inonder entièrement le pays → inonder le pays entier.*

Les Adv. de manière ont une signification relationnelle pareille à celle d'un Adj. relationnel où l'action est caractérisée par rapport à un objet; l'Adv. dans ce cas exprime la nuance significative "comme qch ou qn", "au point de vue de qch ou de qn etc.". P. ex.: *demandeur juridiquement la vente d'un bien* (= юридическим путем); *l'accent "secondaire" est fonctionnellement* (= в функциональном отношении) *un accent.*

Parmi les qualitatifs il y a un petit groupe d'adverbes anaphoriques qui caractérisent une action à travers une autre. Ils expriment la similitude des actions



(*pareillement, aussi, autant, également*), la correspondance de l'action à une représentation (*ainsi, tellement, comme ça*), la non correspondance (*autrement*). Certains d'entre eux peuvent remplir une fonction de liaison (*aussi, également*).

On distingue aussi un groupe d'adverbes *i d e n t i f i a n t s* exprimant la similitude ou l'opposition des objets au cours de l'accomplissement de l'action. Ce sont *aussi, même, seulement, surtout, juste* etc. : *Tout le monde est venu, même Jacques ; Je prendrai les journaux seulement.*

Les adverbes qualitatifs en *-ment* se distinguent des Adv. *bien, mal, debout* et des Adv. locaux et temporels par leur distribution. Ils ne s'emploient pas avec des prépositions (p. ex. *depuis longtemps*, mais \**depuis récemment*) et après le V. *être* et autres copules. P. ex. : *Ils sont debout ; Je le trouve très bien*, mais \**C'est utilement*. Dans ce cas l'Adv. est substitué par un Adj. : *C'est utile*. Il en résulte que dans la fonction d'attribut auprès le sujet non substantival la différence entre un Adv. et un Adj. se neutralise.

**1.7.4.2. Adverbes quantitatifs et d'intensité.** Les Adv. quantitatifs caractérisent un V. en répondant aux questions *combien ? comment ?* (*lire beaucoup*). Ils expriment l'intensité, s'ils accompagnent un V., un Adj. et un Adv. en répondant aux questions *à quel point ?* (*frapper fort ; très grand ; bien exactement*). Le noyau de ce groupe est représenté par les Adv. originaires (непроизводные) *beaucoup, trop, assez, aussi, peu* et autres. Aussi, ce groupe s'enrichit-il constamment par des Adv. sémantiquement modifiés en *-ment*, parmi lesquels :

◆ adverbes exprimant la mesure et des rapports spatiaux : *absolument, largement, hautement, profondément ;*

◆ adverbes exprimant des émotions positives aussi bien que négatives : *admirablement belle, affreusement mal, terriblement, effroyablement.*

Les Adv. originaires forment un système sémantique bien déterminé. La quantité et l'intensité peuvent être exprimées :

a) sous forme d'*appréciation* quand une action, une caractéristique est comparée à une représentation idéale moyenne de cet objet, p. ex. : *Il travaille beaucoup ; Il lit assez ;*

b) sous forme de *comparaison* quand la situation donnée est comparée à une autre : *Il travaille moins ce dernier temps.*

Dans la signification d'*appréciation* on distingue 4 degrés : redondance (*trop*), avantage (*bien, fort, très, beaucoup*) ; suffisance (*assez*), insuffisance (*peu*).

Dans la signification de *comparaison* on distingue trois degrés: supériorité (*plus*), égalité (*autant, aussi*), infériorité (*moins*)

**Particularités distributives des Adv. quantitatifs.** Ces Adv. s'agencent de la façon différente avec un N, un V et un Adv. *Assez, bien, trop, plus, moins*, s'agencent avec toutes ces PdD ; *beaucoup* ne s'agence pas avec les Adj. ; *combien, autant, peu* – avec les Adv. (mais *un peu* - si). *Davantage* et *pas mal* ne s'agencent qu'avec les V.

L'Adv. *très* peut s'agencer avec un Adj., un Adv., un PII (*très aimé*) et avec un N là où celui-ci perd sa substantivité : *J'ai très (bien) faim* et aussi avec des locutions adverbiales (*très à la lettre*).

Tous les Adv. quantitatifs (à l'exception de *très*) joignent le N à l'aide de la préposition **de**. Bien que l'Adv. soit formellement élément régissant du groupement de mots, sémantiquement il dépend du N dont la preuve est l'accord du V avec le N : *Peu d'hommes sont venus*. Les Adv. quantitatifs avec **de** acquièrent auprès un N la fonction d'un déterminatif : ils actualisent ce dernier, p. ex. : **beaucoup de livres** – **plusieurs livres**.

Ils peuvent acquérir les fonctions d'un N : celles du sujet, du complément en coïncidant dans ce cas avec les pronoms *personne, rien, tout* : **Beaucoup sont venus** ; **Peu le savent** ; **Combien sont venus ?** ; *J'ai beaucoup vu* ; celle de l'attribut : **Ils sont trop** ; **Combien sont-ils ?** Par leur distribution les Adv. qualitatifs rappellent les N en coïncidant avec ceux-ci dans le plan syntaxique, mais s'en distinguant dans le plan de leurs formes morphologiques.

### 1.7.4.3. Adverbes circonstanciels.

**A. Adverbes locaux.** Tous ces Adv. ont un caractère déictique. Ils substituent la dénomination concrète de lieu exprimée par une construction substantivale et prépositionnelle. Les Adv. locaux et temporels expriment les significations ayant rapport à la position : *moi – ici – maintenant*. On distingue 4 groupes d'Adv. locaux :

◆ exprimant le lieu par rapport aux participants de la parole (système absolu) : *ici, là, là-bas, ça, ailleurs*;

◆ désignant la position par rapport à un autre objet (système relatif) : *dehors, dedans, dessus, dessous, devant, derrière, deçà, delà, alentour, autour* ; Les Adv. de ce groupe substituent un groupement *N + préposition* avec un N inanimé : *Approche la table et monte dessus* (= sur la table). Se modifiant sémantiquement (переосмысляясь), ils expriment avec le V. une locution figée qui peut se rapporter à un objet animé : *tomber dessus* 'напасть, налететь на кого-л.', *rentrer dedans à qn* 'ударить кого-л.;

◆ de signification commune : *partout, nulle part, où ?*;

◆ appréciatifs désignant la distance par rapport à un objet : *près, loin*.

Les Adv. locaux français ne distinguent pas la direction (куда ?) et localisation (где?) : *ici* 'здесь' et 'сюда'.

**B. Adverbes temporels.** Ce sont les Adv. exprimant le temps de l'accomplissement de l'action par rapport à un moment déterminé et répondant à la question **quand ?** (*demain, alors* etc.). Il faut les distinguer des Adv. exprimant la vitesse et le caractère du déroulement de l'action dans le temps, répondant à la question **comment ?** et se rapportant aux Adv. de manière (*lentement, vite, soudain*). La position intermédiaire est occupée par les adverbes répondant aux deux questions et dénotant la durée de l'action (*longtemps*), sa répétition (*souvent, tantôt, parfois, toujours, constamment, rarement*), son achèvement (*déjà*).

Comme le groupe précédent les Adv. temporels se divisent en 4 groupes :

a) Adv. de temps absolu déterminé par rapport au moment de la parole ;

b) Adv. de temps relatif déterminé par rapport à un autre moment au passé ou au futur ;

c) Adv. de signification commune : *toujours, jamais, quand ?*

d) Adv. appréciatifs désignant l'intervalle temporel par rapport à un moment idéal : *tôt, tard*.

Les groupes les plus nombreux sont les deux premiers. On y distingue trois rapports temporels : antériorité, simultanéité, postériorité :

◆ antériorité - dans le temps absolu: *hier, récemment* ; dans le temps relatif : *la veille, auparavant* ;

◆ simultanéité - dans le temps absolu : *maintenant, aujourd'hui* ; dans le temps relatif : *alors, à ce moment, cependant* ;

◆ postériorité - dans le temps absolu : *demain, prochainement* ; dans le temps relatif : *le lendemain, ultérieurement*.

Les Adv. *après, bientôt, puis, ensuite, aussitôt* font partie des deux sous-classes.

Aux Adv. circonstanciels se rapportent aussi l'Adv. de cause/but *pourquoi ?* et les Adv. formés des prépositions : *pour* (*voter pour*), *contre* (*voter contre*), *sans* (*venir sans*).

**Distribution des adverbess circonstanciels.** Leurs particularités distributives sont :

◆ l'emploi large avec les prépositions : *à jamais, au loin, de demain, dès aujourd'hui, en dessous, jusqu'ici, par là, pour toujours* etc. Cela souligne leur similitude avec le N ;

◆ à la différence des Adv. en *-ment* ils s'agencent facilement avec le V. *être* : *Elle est ici* ; *Ce ne sera pas maintenant* ; *Il est loin* ; *Je ne suis pas pour* ; *Le livre est dessus* ;

◆ leur position particulière dans la proposition. Un Adv. désignant la répétition de l'action est facilement intercalé à l'intérieur de la forme analytique : *Il a toujours dit que* (de même – *souvent, parfois, rarement, déjà*) et autres. Par contre les Adv. locaux et temporels ne peuvent pas occuper cette position : *\*Il est ici (hier, après) venu*. Mais ces derniers peuvent être placés à la tête de la proposition et se détacher ce qui dépend de leur lien sémantique avec le V. A un lien fort (p. ex. : un Adv. local + un V de direction) l'inversion est impossible : *\*Ici il viendra*. A un lien faible l'inversion devient possible : *Ici il fait chaud* ; *Demain il viendra*.

**1.7.4.4. Adverbes modaux.** Les Adv. modaux (appelés encore *mots modaux*) se rapportent à toute la proposition mais peuvent aussi caractériser un terme de proposition. Leur signification commune est l'appréciation de la situation décrite au point de vue du sujet parlant. L'appréciation peut être purement rationnelle, mais peut contenir un élément émotionnel (*heureusement, malheureusement*). Les mots

de l'appréciation rationnelle expriment les significations de réalité, de certitude (*assurément, certainement, effectivement, évidemment, incontestablement* etc.) ; de possibilité, d'incertitude (*peut-être, apparemment, probablement, vraisemblablement*) ; de nécessité, d'imminence (неизбежность) (*fatalement, nécessairement, immanquablement*) ; d'éventualité (*par hasard*).

Les particularités distributifs des Adv. modaux sont :

◆ position non fixée dans la proposition y compris devant la particule négative *pas* : *Il ne viendra évidemment pas ; Il ne viendra pas évidemment ; Evidemment, il ne viendra pas ;*

◆ possibilité de joindre une subordonnée complétive. Cela s'explique par ce qu'un mot modal représente un équivalent sémantique de la principale exprimant le modus : le jugement du sujet parlant sur le dictum : *Elle n'a rien obtenu ... Mais peut-être après tout, qu'elle n'a pas prié suffisamment* (= on peut croire que ...)

◆ ils forment facilement un énoncé isolé : *Croyez-vous que cela vaille la peine ? Certainement.* Dans ce cas les mots modaux se rapprochent fonctionnellement des mots-phrases.

En linguistique on unit les mots modaux en une PdD isolée. Mais en français ils conservent un lien étroit avec les Adv. La plupart des mots rapportés aux mots modaux sont en même temps employés comme des Adv. qualitatifs : *Je n'avais jamais pu regretter vraiment quelque chose* (но-настоящему – Adv. qualitatif) ; *Mais non, vrai-ment, je ne le pense pas* (в самом деле, действительно – Adv. modal). Voilà pourquoi en français moderne les mots modaux doivent être envisagés comme une sous-classe sémantico-fonctionnelle au sein des Adv. et non comme une PdD isolée.

**1.7.4.5. Adverbes précisants.** Ces adverbes avec les Adv. de liaison participent à la formation du niveau du discours de l'énoncé. Ce sont :

◆ adverbes caractérisant le mode d'expression de la pensée : *franchement, honnêtement, proprement, littéralement, à vrai dire, sincèrement ;*

◆ adverbes soulignant l'appartenance de l'énoncé à une personne donnée : *personnellement, à mon avis ;*

◆ soulignant et limitant un élément de l'énoncé : *précisément, particulièrement, généralement, justement, en somme, en général, notamment, seulement.*

**3.7.4.6. Adverbes de liaison.** Ils généralisent un énoncé et expriment les rapports logiques entre les énoncés et /ou leurs parties. A la différence des Adv. modaux ceux-ci ne peuvent pas former une proposition isolée. Ce sont :

◆ adverbes généralisants : *bref, finalement, enfin ;*

◆ adverbes indiquant la succession : *premièrement, primo, initialement, ultérieurement ;*

◆ adverbes indiquant des liens logiques différents : *conséquence – donc, aussi, ainsi, par conséquent ; opposition – cependant, d'ailleurs, toutefois,*

*néanmoins, pourtant, au contraire, du reste, en tout cas ; similitude – également, en même temps, aussi, de même ; explication – en effet.*

Ces derniers adverbes sont proches fonctionnellement des conjonctions.

**1.7.5. Groupe syntaxique adverbial.** La fonction primaire de l'Adv. est celle d'un terme dépendant dans un groupe verbal. Le groupe syntaxique V + Adv. peut avoir la structure maximale suivante :

V + (Adv. int) + Adv. + (prép. + N)  
*C'est très bien pour lui*

La nomenclature et la position des éléments du groupe manifestent les catégories syntaxiques pareilles à celles du groupe adjectival (**voir p.p. 70-73 ci-dessus**) bien que moins déterminées et moins fréquentes.

La rupture du contact de l'adverbe avec le V. (détachement) reflète la distinction entre les caractéristiques non prédicative et semi-prédicative.

La position de l'adverbe par rapport au verbe reflète le mode de la caractérisation de l'action : *Il a naturellement parlé* et *Il a parlé naturellement*.

La présence d'un élément exprimant l'intensité et le degré (Adv. int) reflète la catégorie de comparaison et d'intensité : *Il l'a fait plus vite que moi ; Il l'a fait très exactement.*

La présence du groupe prépositionnel reflète la limitation de la caractérisation : *C'est bien* → *C'est bien pour lui*.

**A. Position de l'adverbe et le mode de la caractérisation.** L'Adv. peut se trouver dans une des trois positions : **a)** non détachée, après le verbe : *Il a souffert horriblement* ; **b)** détachée, devant ou après le noyau verbal : *Il a souffert, horriblement ; Horriblement, il a souffert pendant tout ce temps* ; **c)** à l'intérieur d'un groupe verbal analytique, devant sa partie significative : *Il a horriblement souffert*. Mais tous les Adv. ne peuvent pas occuper toutes les trois positions. Dans des positions différentes les Adv. manifestent les oppositions suivantes :

◆ **adverbe détaché/non détaché.** A l'état non détaché il manifeste une caractéristique non prédicative du V. A l'état détaché est manifestée ou bien une caractéristique prédicative ou bien un lien semi prédicatif. Un Adv. détaché en postposition se rapporte au rhème de l'énoncé, exprimant un énoncé complémentaire : *Puis elle se mettait à crier, horriblement*. D'abord on décrit l'action, puis, de la façon complémentaire, on énonce sa caractéristique (*Она начинала кричать, et кричала ужасно*). Les Adj. locaux et temporels à la position initiale expriment le thème de l'énoncé, la localisation générale de l'événement se manifestant comme complément de toute la phrase et non seulement du V: *Hier, Pierre est venu chez moi vers le soir*.

Il est plus difficile <sup>148</sup> soudre le problème des Adv. préposés qualitatifs et de manière en position détachée. P. ex.: *Obligamment, pour leur éviter quelque algarade, Jean crut devoir intervenir // Brusquement, il reprit la chandelle, les laissa*

*dans l'obscurité.* Ici l'Adj. exprime le rhème et reçoit une nuance expressive à cause de la rupture de l'ordre de mots habituel *thème – rhème*. D'abord on montre la circonstance dans le cadre de laquelle se déroule l'action et puis on décrit l'action même (dans la phrase citée : *Жан решил проявить любезность и сделал то-то*). Les Adv. exprimant la succession des actions (*ultérieurement, finalement* etc.) dans la préposition expriment le thème tout en servant de moyen de liaison. Comme règle, les Adv. à la position initiale, indifféremment de leur sémantique, désignent le cadre (temporel, spatial, psychologique) dans lequel se déroule l'action postérieure.

Les Adv. modaux, précisants et de liaison sont toujours détachés ; même à l'absence de virgules ils sont soulignés phonétiquement. Ils se rapportent à toute la proposition et ont un caractère semi-prédicatif.

#### ◆ préposition/postposition d'un adverbe non détaché.

Ici se manifeste la même régularité que chez les Adj. Dans la postposition l'Adv. conserve complètement sa signification habituelle, tandis qu'en préposition il reçoit une nuance appréciative. La signification d'intensité et modale sont proches de l'appréciation. P. ex. : *Il l'a frappé fort* (caractéristique simple) et *J'ai fort apprécié cette oeuvre* (appréciation); *un homme ivre affreusement* (caractéristique simple) et *un homme affreusement ivre* (intensité) ; *Cette idée lui est venue naturellement* (caractéristique simple) et *Il ne l'a naturellement prévenu* (modalité).

**B. Degré de comparaison et d'intensité.** Le degré de comparaison des Adv. est exprimé syntaxiquement à l'aide des mots outils : *plus, moins, aussi* et la conjonction *que* : *Je l'ai fait moins bien que lui* ; *Il a travaillé aussi longtemps que moi* ; *Cela se trouve plus loin*. Seuls les Adv. *beaucoup, peu, bien et mal* ont les formes suppléées *plus, moins, mieux, pis*. Le degré d'intensité est exprimé par les Adv. *très, tout, bien*, par la particule *si* : *tout près, si loin, très facilement*.

**C. Limitation de la caractéristique.** Les pronoms et les N joints aux Adv. à l'aide des prépositions concrétisent la caractéristique exprimée par l'Adv., précisent sa direction vectorielle (направленность). Dans la phrase *Il a enfin compris, heureusement* l'Adv. modal a une signification généralisante et peut signifier « heureusement pour lui-même, pour l'entourage, pour l'affaire ». Dans le groupement *heureusement pour lui, pour moi* l'extension prépositionnelle précise la sphère d'action de la caractéristique. De même dans *L'institut se trouve loin et loin de la maison*.

Certains Adv. €<sub>149</sub> gençant fréquemment avec des locutions prépositionnelles finissent par être employés comme moyen de liaison formant une préposition composée. P. ex. *indépendamment de* signifie «*помимо*» dans : *Indépendamment de son salaire, il touche de nombreuses indemnités*. De même *conformément à, contrairement à, loin de* (dans la signification de «*не только не*») se sont transformés en prépositions composées.

**D. Réalisation de la signification de l'adverbe.** Il faut distinguer la modification de la signification d'un Adv. à l'intérieur du même groupe sémantique, le transfert de l'Adv. d'un groupe sémantique à un autre et la conversion de l'Adv. en une autre PdD. La réalisation de la signification d'un Adv. dépend avant tout de la

signification catégorielle du V., du caractère de l'action dénoté par le V., tels que *perfectivité / imperfectivité, action/état, action se développant ou non dans l'espace* etc. P. ex. l'Adv. *vite* auprès un V. imperfectif dénote la vitesse du déroulement de l'action (« быстро ») : *Il marche vite* ; auprès un V. perfectif – le temps de son accomplissement (« вскоре ») : *On sera plus vite arrivé* (= мы скорее доедем). L'Adv. *naturellement* auprès des V. d'action signifie « естественно », « просто » : *Il parle naturellement* ; auprès des V. d'état il signifie « по природе своей » : *Il est bon naturellement*. L'Adv. *parallèlement* signifie « параллельно » auprès des V. d'action se déroulant dans l'espace (*Ces deux rues courent parallèlement*) et « одновременно » - auprès des V. d'action n'étant pas liée à l'idée d'espace (*Exprimer deux idées parallèlement*). *Bien* est un Adv. qualificatif (« хорошо », « правильно ») auprès des V. d'action capable d'être caractérisée au point de vue qualificatif : *Il danse bien*. Auprès des V. d'action incapable d'être caractérisée au point de vue qualificatif, il exprime l'intensité (« очень ») : *J'espère bien vous revoir*.

On voit des glissements de sens suivants : lieu → temps: *d'ici en huit semaines*, *L'hiver n'est pas loin maintenant*; lieu → quantité, intensité: *Je lui ai donné tout ce qu'il désirait et même au-delà*; *Il est de loin le premier*; qualité → quantité: *pas mal de choses*; qualité → intensité: *Il est terriblement riche*; quantité → intensité: *Il est beaucoup plus fort*; qualité → modalité: *certainement, naturellement, vraiment*; temps → lien logique: *toujours* (opposition), *cependant, toutefois*.

**1.7.6. Adverbialisation.** La particularité des adverbes réside dans leur caractère dérivatif. En français la plupart des adverbes, à l'exception d'un petit nombre d'adverbes simples (*bien, mal, tard, hier, tant* et autres), sont résultat de la modification sémantique des mots des autres parties du discours : adjectifs (*vite*), pronoms (*ici*), locutions prépositionnelles (*avant, alors, lendemain, davantage*). Ils sont formés par la voie de la composition des mots (*toujours, beaucoup*) et surtout par la dérivation à la base des adjectifs à l'aide du suffixe **-ment** (*joliment*). Le processus de la formation des adverbes des autres PdD (surtout des Adj.) et de l'adverbialisation des locutions (surtout avec N) est très actif en français moderne. La différence entre un adverbe et une locution adverbiale est souvent très floue et se manifeste graphiquement : par une écriture liée ou divisée. Voilà pourquoi les unités lexicales circonstancielles sont du point de vue structural très hétérogènes : les significations proches sont exprimées tantôt par un adverbe, tantôt par une locution adverbiale, p. ex. :

	caractère	universalité	négation
Temps	quelquefois	toujours	jamais
Lieu	quelque part	partout	nulle part

**1.7.6.1. Affixation. Adj. → Adv.** Il y a un seul suffixe adverbial **-ment** formant les adverbes à la base des adjectifs. Très souvent il accomplit la fonction

purement transpositionnelle : sans changer la signification du lexème il transfère le mot d'une PdD en une autre : *difficile - difficilement, naïf - naïvement*. Voilà pourquoi on interprète ce morphème comme un morphème grammatical et non dérivatif. Ce n'est pas tout à fait correct, puisque le transfert du lexème d'une PdD en une autre en français représente toujours la création d'un mot nouveau. Comme à toute autre transposition ici on a très souvent des glissements sémantiques plus ou moins manifestes, p. ex. : bon –*хороший* и bonnement - *нормо*. Le suffixe **-ment** est très productif. Cela s'explique par un profond parallélisme sémantique de l'Adj. et de l'Adv. exprimant les propriétés respectivement d'une substance et d'un processus. Mais puisque dans la réalité les substances et les processus sont intimement liés, la propriété d'une substance peut se manifester en même temps comme celle du processus lié avec cette substance et inversement.

Le suffixe **-ment** ne se joint pas à tous les adjectifs. La possibilité de son emploi à été maintes fois étudiée en linguistique française. L'Adv. ne se forme pas des Adj. dénotant la propriété qui ne peut pas être liée au caractère de l'action , p. ex. *rouge, chauve, gros, petit* etc. Ils peuvent former les Adv. à sens dérivé : vertement *сильно* (*tancer vertement*), petitement *скудно, мелочно* (*vivre petitement, se venger petitement*). Au contraire, les Adj. dénotant les propriétés morales du sujet qui peuvent influencer le caractère de l'action, forment des Adv. en **-ment** : *un homme aimable* → *se conduire aimablement, un homme courageux* → *se battre courageusement*. D'autre part, les Adv. en **-ment** ne se forment pas des adjectifs verbaux qui dans leur sémantique contiennent la caractéristique du procès, p. ex. les Adj. avec le suffixe **-able** marquant une possibilité passive (*critiquable*).

**N** → **Adv.** Le suffixe **-ment** forme les Adv. a la base d'une petite quantité de substantifs : *nuit - nuitamment*.

**1.7.6.2. Conversion Adj. → Adv.** Plusieurs Adv. se sont formés à la suite de la conversion de l'Adj. sans le suffixe **-ment**. Une telle conversion est très productive en français moderne : *travailler dur, payer cher ; boire frais ; parler français ; voter utile ; Ça pousse serré ; Ça chauffe terrible devant le but (football) ; Ce veston tombe impeccable* etc. Les facteurs de la conversion sont :

a) la coïncidence des fonctions des deux PdD dans la postposition verbale de sorte que très souvent c'est l'accord seul qui distingue ces deux PdD. P. ex. dans la phrase *Le malade dort tranquille* l'accord est possible ( p. ex. *Les malades dorment tranquilles*) ce qui prouve que *tranquille* est une Adj. Mais dans *La pluie tombe dru* l'absence de l'accord prouve son adverbialisation ;

b) l'ellipse du complément à sa signification claire et généralisante : un mot dépourvu de l'accord se transforme en Adv. dénotant la propriété de la façon plus généralisante qu'un Adj. P. ex. : *manger des plats froids (un plat froid)* → *manger froid ; acheter des produits (un produit) français* → *acheter français ; voter pour un candidat socialiste* → *voter socialiste*. Ce n'est pas par hasard qu'un tel Adv. est employé d'habitude auprès une construction intransitive.



Un tel Adv. forme très souvent une locution phraséologique avec un verbe : *voir rouge, rire jaune, sonner creux, boire sec, jouer serré etc.* Entre lui et un Adv. en **-ment** on voit des divergences sémantiques : l'Adv. sans affixe conserve sa signification directe tandis que l'Adv. en **-ment** acquiert une signification dérivée se rapportant au moral. P. ex. : *bas* и *bassement, parier net* (четко) и *nettement* (недвусмысленно); *parler fort* (громко) и *fortement* (убежденно), *chanter faux* (неправильно) и *accuser fausement* (aspect moral). Avec cela, étant lié à un objet présumé, l'Adv. sans affixe souligne le résultat, la conséquence : *voter utile* – голосовать так, чтобы от этого была польза; *Il pédale terrible* – Он изо всех сил нажимает на педали.

**N → Adv.** N se transforme en Adv. à la suite de la condensation des groupes nominaux avec une préposition (*enfin, davantage*) ou avec un adjectif (*longtemps, quelquefois*). Ce procédé maintenant n'est pas productif, les locutions nominales s'écrivent séparément et peuvent être envisagées comme phénomènes de l'adverbialisation syntaxique.

**Prép. → Adv.** Une préposition reçoit la fonction adverbiale à l'omission du N découlant de la situation <sup>152</sup> du contexte. La différence entre une préposition et un Adv. est déterminée syntaxiquement : par la présence ou l'absence de l'extension. Dans *Il a voté pour ce candidat* le mot *pour* est une préposition ; dans *Il a voté pour* le mot *pour* est un Adv. De même : *C'est selon ; mettre qch dessus etc.* Dans certains cas le mot a cessé d'être employé comme préposition (*dedans, dehors, dessous, dessus*) ou, au contraire, comme adverbe (*hors*) et l'adverbe a commencé à se distinguer formellement de la préposition correspondante. D'habitude la locution prépositionnelle est corrélée à un objet animé, tandis que l'adverbe est corrélé à un objet inanimé : *Vous pouvez compter dessus (=sur mon aide)* и *Vous pouvez compter sur elle (=sur cette personne).*

**1.7.6.3. Locutions adverbiales.** A côté des adverbes simples en français sont largement usités les adverbes composés ou les locutions adverbiales. C'est la manifestation du caractère analytique du français ; vu l'insuffisance des moyens dérivatifs, plusieurs caractéristiques sont exprimées non par des adverbes mais par des groupements de mots représentant la transposition des mots des autres PdD. Les modèles les plus importants de formation des locutions adverbiales sont :

a) préposition + adjectif (prépositions *à, de, en, à la*) : *accuser à faux, de nouveau, d'ordinaire, en vain, en entier, à la légère*

b) préposition + numéral : *à deux, en deux, deux par deux ;*

c) préposition + infinitif : *sans tarder, à tout rompre ;*

d) adjectif + nom : *nulle part, tête baissée ;*

e) préposition + nom. Ces locutions sont surtout nombreuses. Leur structure est très variée : *avec plaisir, avec soin, à pied, à fond, à la lettre, à la folie, de préférence, d'abord, d'habitude, en face, en effet, par bonheur, par hasard, sans peine, sans limites.* Dans le plan sémantique ces locutions sont aussi très variées et représentent

différents degrés d'idiomatisme : à partir de l'emploi libre des mots (avec *attention*, *sans entrain*) jusqu'à des soudures indissolubles (*d'emblée*, *à brûle-pourpoint*). Tout comme adverbement ces locutions peuvent exprimer les degrés de comparaison et d'intensité de la caractéristique : *avec plus d'attention* (=plus attentivement).

### 1.7.7. Conjonction en tant que partie du discours.

Conjonction est un mot outil reliant des propositions ou termes de proposition. La tradition grammaticale les divise en conjonctions *de coordination* et *de subordination*. Comme la fonction de liaison est propre aussi aux prépositions, adverbement et pronoms, se dresse la question de la distinction des conjonctions de ces derniers.

En ce qui concerne la distinction de la conjonction et de l'Adv., bien des mots tels que *puis*, *pourtant*, *cependant*, *encore*, *aussi* etc. sont rapportés par les uns aux conjonctions, par d'autres – aux adverbement. La distinction principale entre ces deux PdD réside en ce que l'Adv. est un mot autonome dont la position est libre au sein de la proposition, il peut être détaché et former même une proposition elliptique, tandis que la position de la conjonction au sein de la proposition est fixe ; elle se place devant l'élément introduit par elle et ne peut pas se trouver dans la position finale. P. ex. : *Mais je l'ai vu* (conjonction) et *Je l'ai vu, pourtant* (adverbe).

La distinction de la conjonction et du pronom consiste en ce que la conjonction ne fait que lier deux propositions et n'en substitue pas un terme (de proposition), tandis que le pronom tout en liant deux propositions en fait à la fois partie. P. ex. : *Je sais qui est venu* (qui – pronom ayant la fonction du sujet de la subordonnée) et *Je sais que Pierre est venu* (que - conjonction).

#### Conjonctions de coordination (CC) et conjonctions de subordination (CS).

La distinction de la coordination et de la subordination est une des questions les plus compliquées de la grammaire. D'habitude les rapports de coordination se déterminent comme rapports convertibles reliant deux éléments égaux, tandis que les rapports de subordination sont inconvertibles embrassant les rapports inégaux entre les éléments (Пешковский). Le lien de coordination permet de changer la position de ses éléments sans détriment du sens : *Pierre et Jean sont venus* → *Jean et Pierre sont venus*; *Jean est parti, mais Pierre est resté* → *Pierre est resté, mais Jean est parti*. Le lien de subordination ne permet pas un tel déplacement : *le chien du voisin* → \* *le voisin du chien* (avec préposition); *Je vous téléphonerai quand j'aurai fini le travail* → *Quand je vous téléphonerai j'aurai fini mon travail* (le sens change). Pourtant il faut envisager cette convertibilité comme un phénomène potentiel: sa possibilité dans des cas concrets peut être limitée par la sémantique des éléments liés, p. ex.: *Il se réveilla et se leva aussitôt*.

D'autre part les liens de subordination n'indiquent pas toujours que la principale exprime la pensée essentielle et la subordonnée – une information complémentaire. Comparons trois propositions (Moignet) : **1)** *S'il venait, je ne le recevrais pas* ; **2)** *Il viendrait, je ne le recevrais pas* ; **3)** *Il viendrait que je ne le*

*recevrais pas*. La condition est exprimée par la subordonnée dans (1), par une proposition juxtaposée dans (2) et par la principale dans (3). Très souvent c'est la principale qui contient une information secondaire, une nuance modale de l'énoncé : *Il est évident qu'il a raison*.

Pour la distinction des CC et CS on a proposé des critères formels : distributif (position de la conjonction dans la proposition), transformationnel (possibilité de la substitution de la CS par un mot interrogatif). Mais ces critères s'avèrent insuffisants, p. ex. *si* se manifeste différemment des autres CS. Il est plus juste de distinguer les conjonctions en partant du type de liaison exprimée par la conjonction : les CC expriment les opérations essentielles logiques sur les objets, les CS – des rapports entre les procès.

**1.7.7.1. Conjonctions de coordination.** Ce sont avant tout les conjonctions simples : *et, ou, ni, mais, car, or, donc*. Elles se placent toujours entre les propositions (ou mots) reliés ou au commencement d'une proposition introduite (à l'exception de *donc* qui peut recevoir la fonction de particule).

Les *fonctions sémantiques primaires* des CC consistent en ce qu'elles expriment les opérations logiques essentielles *conjonction* (конъюнкция) : *et* (jonction positive), *ni* (jonction négative) ; *disjonction* (дизъюнкция) : *ou* ; *implication* : *car* (cause), *donc, or* (conséquence) ; *opposition* : *mais* (implication négative). Dans la phrase *Il est vieux mais assez fort* une implication est aussi présente : *Il est vieux, donc il n'est pas fort*. La conjonction *et* et la disjonction touchent des objets isolés de la pensée ou des situations, des événements entiers, l'implication ne touche que les situations. Voilà pourquoi *et, ou, ni* peuvent relier des termes de propositions aussi bien que des propositions, tandis que *car, or, donc* ne relient que des propositions. La conjonction *mais* relie aussi d'habitude des propositions, et à l'intérieur des ces dernières – les éléments du caractère prédicatif représentant des «prédicats réduits».

Dans leurs *fonctions sémantiques secondaires* les conjonctions peuvent recevoir d'autres significations. La conjonction *et* peut exprimer l'opposition, *mais* – précision, *ou* – explication.

Les conjonctions peuvent perdre leur signification conjonctive. P. ex. *et* au commencement d'une proposition isolée se manifeste comme une particule de renforcement : *Et voilà, nous sommes arrivés*. *Mais*, ayant perdu la signification de l'opposition, fait partie des particules emphatiques : *Mais non !* (la négation est exprimée sans aide de *mais* qui ne fait que la renforcer et la lier à la situation) ; *Ah mais ! Mais oui, mais enfin, non mais !*

Pour l'expression d'un lien de coordination on emploie aussi des conjonctions doubles : *ni ... ni, soit ... soit, tantôt ... tantôt*. Bien des Adv. et des locutions adverbiales se manifestent comme variantes fonctionnelles des CC : *ainsi, alors, aussi, cependant, par conséquent, au contraire, ou bien, en effet, encore, enfin, ensuite, du moins, néanmoins, quand même, en outre, pourtant, puis, du reste, par*

*suite, toujours, toutefois* et d'autres qui différencient les significations exprimées par des CC simples.

### 1.7.7.2. Conjonctions de subordination.

**A. Formes et fonctions.** En français il n'y a que deux CS simples : *que* et *si* et trois CS composées (avec *que*) : *quoique, puisque, lorsque*. Dans la fonction conjonctive sont employés les Adv. *quand, comme*. Les moyens d'expression des rapports de subordination s'élargissent par des locutions conjonctives qui se forment avec la conjonction *que* (plus rarement *où*) d'après les modèles suivants :

- ◆ adv. + que : *alors que, bien que, autant que, non que* ;
- ◆ préposition + que : *avant que, pendant que, sans que, pour que* ;
- ◆ préposition + ce + que : *parce que, à ce que, de ce que, en ce que* ;
- ◆ préposition + N + que (où) : *à condition que, au cas que, au cas où, de peur que, en fait que, sous prétexte que* ;
- ◆ formes verbales + que : *en attendant que, étant donné que, vu que, pourvu que*.

Les fonctions des CS se distinguent de celles des CC. Celles-là non seulement relient deux propositions mais se manifestent comme moyen de transposition d'une proposition en fonction d'un mot isolé. De ce côté-là elles sont pareilles aux prépositions à la seule différence que les prépositions changent la fonction d'un mot (N, infinitif), tandis que les conjonctions – de la proposition dont le centre est un verbe à la forme finie. La conjonction *que* transpose la subordonnée complétive en complément d'objet, la subordonnée circonstancielle – en complément circonstanciel : *pendant son travail/pendant qu'il travaille; jusqu'à la nuit/jusqu'à ce que la nuit tombe*.

La conjonction peut rapporter la subordonnée à un N abstrait, à des adverbes modaux et à d'autres mots substituant toute une proposition : *La peur qu'on soit en retard le tourmentait toujours ; Heureusement que vous êtes là ; Voilà qu'elle se met à pleurer*. Mais ici aussi la subordonnée peut être équivalente à un N (*la peur du retard*).

De cette façon les CS occupent la place intermédiaire entre les CC et les prépositions. A celles-là les unit le fait qu'elles joignent les propositions tandis que les prépositions – les mots seuls. A celles-ci les unit le rôle de transpositeurs changeant la fonction syntaxique de l'élément introduit.

**B. Sémantique des CS.** Les CS n'expriment pas des opérations logiques communes sur les objets (comme les CC), mais des rapports différents entre les événements : temporels,  $\zeta$ , causals, consécutifs, de but, hypothétiques, comparatifs etc. C'est pourquoi elles s'emploient pour la liaison des propositions puisque ces dernières ne dénotent que des événements.

Chaque conjonction possède sa **fonction primaire**. P. ex. *si* exprime la condition, *quand* – rapport temporel, *que*, conjonction la plus abstraite – explication

de la proposition principale, **quoique** – concession etc. Mais elles peuvent recevoir des **fonctions secondaires** pareilles aux prépositions. P. ex. les conjonctions temporelles à la transposition de la signification dénotent des rapports plus abstraits : cause (**du moment que, dès que**), opposition (**alors que, quand**).

D'autre part la conjonction **si** dans ces fonctions secondaires (dans les subordinées faussement conditionnelles) peut exprimer des rapports temporels : *S'il se trompait, on le corrigeait* (всякий раз, когда...), la concession : *Si mes dépenses restent les mêmes, mes ressources diminuent* (хотя мои расходы прежние...).

La **fonction de neutralisation** d'une conjonction se réalise à l'emploi de **que** à la répétition de toute autre conjonction.

La **désémantisation** d'une conjonction a lieu dans les cas où elle cesse d'être moyen de liaison de deux propositions. C'est le cas de la conjonction **si** dans des propositions exclamatives et impératives (**Si j'osais ! Si nous allions nous promener ?!**), la conjonction **que** introduisant la deuxième partie de la comparaison (**Il est plus grand que son frère**), dans la construction limitative **ne ... que**.

### 1.7.8. Transposition mutuelle des conjonctions et des mots des autres PdD.

Les conjonctions sont en contact très étroit avec les autres PdD. Surtout mobiles sont les limites entre les conjonctions et les Adv. Ceux-ci font partie de plusieurs locutions conjonctives : **à moins que, d'autant plus que, tant que**. Placé à la tête de la proposition et exprimant la liaison avec la proposition précédente, un Adv. reçoit des fonctions conjonctives : *Elle ne pouvait parler, tant elle pleurait. Il s'endormait à table, tellement il a couru* (... потому что он набегался).

Ici il faut nettement distinguer les Adv. **où, combien, pourquoi, comment** d'une part, et **quand et comme** - de l'autre. Les premiers ne peuvent joindre que la subordinée – question indirecte et dans ce cas ils conservent la nature adverbiale en ajoutant la fonction de liaison. Ils se sont figés au niveau de transposition syntaxique. Les deux derniers peuvent aussi avoir cette fonction (joindre une question indirecte). Mais ils peuvent aussi joindre les propositions d'une autre nature : *Je viendrai quand tu viendras ; Comme il était tard, il partit*. Ici ils peuvent être substitués par une autre conjonction (quand = lorsque ; comme = puisque). Voilà pourquoi, à la différence des quatre premiers, on peut les qualifier comme homonymes grammaticales : **quand** conj. et adv. ; **comme** conj. et adv.

De même se pose la question sur les CC auxquelles certains linguistes ajoutent les Adv. de liaison : **cependant, pourtant, puis** etc. Mais les propriétés de ces Adv. vis-à-vis des conjonctions (leur position dans la phrase, leur structure sémantique) montrent qu'ici il s'agit de la transposition syntaxique et non de la conversion complète de l'Adv. en conjonction et de l'apparition des homonymes.

D'autre part très souvent les conjonctions peuvent se substantiviser (**des mais et des si**) ; Très souvent elles font partie des particules et des interjections, p. ex. **et** et **que** font partie des particules emphatiques : **Et moi qui n'avais pensé à ça ! Ce qu'on est bête !**

*1.8. Prépositions. Particules.  
Mots-phrases. Interjections*

**1.8.1. Préposition** est un mot outil invariable ayant dans la proposition la *fonction de liaison* et exprimant la *subordination*. Dans ce domaine on discute les problèmes suivants :

- ◆ inventaire des prépositions, leur distinction des phénomènes contigus, problème des prépositions composées ;
- ◆ leurs fonctions dans la proposition ;
- ◆ la corrélation entre le lexical et le grammatical dans la préposition ;
- ◆ la classification sémantique des prépositions.

Bien qu'elles soient mots outils, elles ne forment pas un ensemble fermé. La quantité de prépositions varie de 19 (chez Brøndal) à 45 (chez Grevisse). Sauf les prépositions originaires remontant à celles du latin ou à leur combinaison (*à, de, en, par, sans, avec, dans* etc.) on inclut dans cette classe de mots les participes et les adjectifs devenus prépositions (*attendu, vu, passé, excepté, touchant, durant, sauf, plein* etc.). Parmi elles on distingue des archaïsmes (*ès, lez* (syn. *près*), *jouxte* (syn. *près*), des emprunts *via, a* (*a priori*), *in* (*in folio*). Il y a des prépositions composées écrites avec un trait d'union : *par-delà, par-dessus*. On y inclut souvent les soi-disant prépositions «analytiques»: *à cause de, de façon à* etc. qu'il vaut mieux nommer prépositions complexes.

La particularité des prépositions françaises est leur agencement mutuel, bien que limité : *jusqu'à, de chez, de par* etc.

**1.8.1.1. Préposition et phénomènes contigus dans la langue.** Les caractéristiques particulières des prépositions telles que: leurs caractère outil, fonction de liaison et expression de la subordination – les distinguent des phénomènes contigus qui fonctionnellement ou sémantiquement leur sont proches.

**Préposition et flexion casuelle.** Fonctionnellement la préposition peut se rapprocher de la flexion casuelle (*le livre de Pierre, книга Петра, liber Pétri*) exprimant le même rapport syntaxique. Cela a permis à certains linguistes dont De Boer d'avancer la théorie de la déclinaison prépositionnelle. De Boer distingue trois types de prépositions : casuelles (*à, de*), semi casuelles (*par, pour, en, avec*) et non casuelles (*vers, sans, autour* etc) . Les deux premiers groupes avec la forme non casuelle du N expriment 7 «cas syntaxiques». Ce point de vue confond la forme et le contenu dans la langue. Les rapports sujet-objet sont universels puisqu'ils expriment les rapports entre les substances et de ces dernières avec les actions. Mais ces rapports peuvent être exprimés de la façon différente : par l'ordre de mots, par des flexions ou par des mots outils (prépositions). Formellement les prépositions se distinguent des flexions casuelles par ce que ces dernières font partie du mot, tandis que les prépositions sont des mots isolés bien que outils. De cela résulte une différence sémantique : la quantité des flexions est limitée et leur signification est plus généralisée. La quantité des prépositions est beaucoup plus large. La

signification des prépositions est beaucoup plus différenciée et spécialisée que celle des flexions. Voilà pourquoi même les langues à déclinaison ne peuvent pas se passer des prépositions à la différenciation des rapports syntaxiques. De cette façon ni le côté formel, ni le côté significatif ne permettent pas d'identifier une préposition à une flexion casuelle. L'expression *déclinaison prépositionnelle* est incorrecte parce que la déclinaison représente le changement du mot, et la préposition ne fait pas partie dans les limites du mot.

**Préposition et conjonction.** Les deux PdD possèdent la fonction de liaison et les rapports entre elles peuvent être représentés de la façon suivante :

Eléments liés	Caractère de liaison	
	<i>Coordination</i>	<i>Subordination</i>
Termes de proposition	conjonction	préposition
Propositions	conjonction	conjonction

La préposition et la conjonction de coordination peuvent lier les termes de proposition mais elles se distinguent sémantiquement. La conjonction exprime la coordination et lie des mots fonctionnellement identiques (*Pierre ou Jean ; lire et discuter ; facilement et sans peine*). La préposition exprime la subordination et lie des mots fonctionnellement différents (*parler du film ; le livre de Pierre*). Si la préposition et la conjonction unissent les mots de la même PdD, la préposition exprime les rapports subordinatifs, «inégaux», tandis que la conjonction – coordinatifs, «égaux ». Cette différence se manifeste dans l'accord, p. ex. : *Pierre et Jean sont venus* (coordination, le V. est au pluriel) et *Pierre est venu avec Jean* (subordination, le V. est au singulier).

De la conjonction de subordination la préposition se distingue formellement unissant des termes de proposition, tandis que la conjonction unit aussi des propositions entières. Si la conjonction de subordination unit deux termes similaires, ce ne sont pas des N, mais des épithètes prédicatifs condensés avec l'ellipse du verbe : *Il était, quoique riche, à la justice enclin* (= quoiqu'il fût riche).

Les prépositions et les conjonctions de subordination ont beaucoup de commun. La plupart des conjonctions complexes (locutions conjonctives) se composent d'une préposition et de la conjonction *que* (***pour*** et ***pour que***). Pour l'expression de la même signification on emploie la préposition auprès un N ou un infinitif et la conjonction auprès une subordonnée : *Il a peur de son ombre ; Il a peur de sortir ; Il a peur qu'on ne le voie*.

**Préposition, préfixe, adverbe.** Ces trois éléments peuvent exprimer les mêmes significations, parfois ils ont une forme commune ou sont dérivés étymologiquement l'un de l'autre. P. ex. : *avant-projet* (préfixe) ; *avant la leçon* (préposition) ; *réfléchissez avant* (adverbe). Suite à leur communauté sémantique, certains linguistes se proposent à voir dans ces trois éléments une «surcatégorie». En effet, la

même signification peut se manifester de façons différentes, p. ex. : *enlaidir*  $\leftrightarrow$  *changer en laid*, *aboutir*  $\leftrightarrow$  *arriver au bout*. Ici aussi on confond les niveaux formel et sémantique.

Bien que la préposition exprime la même signification que le préfixe, elle s'en distingue par l'isolement structural : ce n'est pas une partie du mot, mais un mot outil isolé. Aussi le préfixe n'a-t-il pas de fonction de liaison (il ne lie pas des mots).

De l'adverbe la préposition se distingue par sa fonction de liaison et par son caractère non autonome (il ne peut pas former une proposition isolée). A l'omission du N la préposition s'emploie ou bien de la façon absolue ressemblant à un adverbe (*Prends ce crayon et écris avec*), ou bien elle est substituée par un adverbe (*Prends ta serviette et mets le livre dedans*). Dans le premier cas on peut voir ou bien la conversion, ou bien l'homonymie (le passage de la préposition en adverbe), ou bien la transposition syntaxique (l'emploi de la préposition en fonction de l'adverbe).

**Préposition et verbe.** Ces éléments se rapprochent dans le plan structuro-syntaxique. Syntaxiquement tous les deux ils relient deux N, p. ex. : *Le vieillard a une barbe grise*  $\leftrightarrow$  *le vieillard à la barbe grise* (le rapport possessif dans le premier cas est exprimé par le V, dans le second – par la préposition). Le parallélisme sémantique profond d'avec la préposition les distinguant du N qui ne possède pas de fonction de liaison, a été souligné maintes fois par les linguistes français (Bally, Damourette et Pichon). La différence entre le V. et la préposition se manifeste dans la non autonomie et l'absence de la fonction prédicative chez celle-ci qui participe à la formation d'un groupement de mots et non d'une proposition.

**Prépositions complexes (locutions prépositionnelles).** A côté des prépositions simples le français possède beaucoup de locutions prépositionnelles. En sont les modèles :

- ◆ *prép.* + *N* + *prép.* : **à côté de, de façon à, en face de, de peur de ;**
- ◆ *N* + *prép.* : **grâce à, histoire de ;**
- ◆ *Adj* + *prép.* : **sauf à, quitte à, proche de ;**
- ◆ *Adv* + *prép.* : **près de, conformément à, au-dessus de ;**
- ◆ *prép.* + *Adv* (+ *prép.*) : **au dessous de, au-delà de, à ...**

**près ;**

- ◆ *formes verbales* : **abstraction faite de, étant donné ;**
- ◆ *prép.* ; + *prép.* : **de par, d'avec, d'entre, d'après, avant de.**

Les uns ne s'agencent qu'avec des infinitifs (**de façon à, histoire de**), d'autres – avec un N. Les prépositions complexes peuvent alterner avec les conjonctions complexes : **à** et **de** introduisent un N ou un infinitif, **que** - la subordonnée : *à moins de courir*  $\rightarrow$  *à moins que vous couriez*. De cette façon, pareils aux prépositions simples, elles peuvent se corréler aux Adv. et aux conjonctions : **sous le prétexte de** (locution prépositionnelle), **sous le prétexte que** (locution conjonctive), **sous ce prétexte** (locution adverbiale).



Les prépositions complexes peuvent se trouver en alternance avec les prépositions simples devant un infinitif se manifestant comme des variantes syntagmatiques de ces dernières : *avant le départ*, mais *avant de partir*.

## 1.8.2. Fonctions grammaticales des prépositions.

**1.8.2.1. Fonction essentielle de liaison.** La destination essentielle de la préposition est la liaison des mots au sein d'une proposition dont le cas le plus caractéristique est celui de la liaison d'un V avec un N subordonné : *Il donne son livre à Jean ; Il va chez son frère.*

C'est ici que la préposition conserve sa signification essentielle primaire. La construction prépositionnelle peut être représentée par la formule **ArB** où *r* – préposition et **A** et **B** sont respectivement élément régissant et élément subordonné d'un groupement de mots. Dans la fonction subordonnée outre un N peuvent être employés les autres PdD :

- ◆ *pronom* : *pensez à nous* ;
- ◆ *infinitif* : *commencer à travailler* ;
- ◆ *adjectif* : *chauf<sub>s</sub> 162 blanc* ;
- ◆ *adverbe* : *venir de loin* ;
- ◆ *numéral* : *plier en deux*.

L'élément régissant peut aussi avoir différente forme morphologique:

- ◆ *infinitif* et *participe* : *penser à cela, pensant à cela, aimé de ses amis* ;
- ◆ *adjectif* : *difficile à croire* ;
- ◆ *adverbe* : *loin d'ici* ;
- ◆ *Num.* : *deux de mes amis* ;
- ◆ *pronom* : *chacun de nous, qui de vous* ;
- ◆ *nom* : *le livre de Pierre ; un homme aux cheveux blancs*.

**Autres fonctions grammaticales de la préposition.** Les fonctions de la préposition sont déterminées par les facteurs suivants :

◆ reliant deux termes de proposition, la préposition peut former des **groupements de mots** de stabilité différente : *marcher dans la rue ; jouer du piano ; voyager sans bagage* ;

◆ précisant la fonction du mot dépendant, les prépositions servent à former un **terme de proposition** et se manifestent comme actualisateurs du mot dans la proposition. Formant un terme de proposition, les prépositions se trouvent en alternance avec une construction sans préposition. La construction sans préposition forme un Cod (*travailler le fer*), la construction prépositionnelle forme ou bien un Coi ou bien un Ccirc. (*travailler à son ouvrage, travailler dans une usine*). Un terme de proposition prépositionnel peut se détacher de l'élément régissant, se rapporter à toute une proposition ou former une proposition isolée : **A ce moment, sur son bureau, un trembleur vibra. // D'où venez-vous ? – Des champs d'en bas** ;

◆ la préposition se manifeste comme moyen **de transposition syntaxique**, de passage du mot d'une partie du discours dans une autre classe

fonctionnelle. Grâce à la préposition un N peut avoir la fonction d'un Adv. (*parler avec lenteur* = *parler lentement*) ou d'un Adj. (*boîte en métal* = *boîte métallique*).

De cette façon les fonctions grammaticales de la préposition se manifestent en ce qu'elle forme un GdM à liaison subordinatif, forme un TdP, représente un des moyens de l'actualisation du mot dans la proposition aussi bien que celui de la transposition fonctionnelle.

**1.8.3. Sémantique des prépositions.** Le problème de la signification lexicale de la préposition inclut les aspects suivants :

- existence même de la signification lexicale chez les prépositions ;
- corrélation c' <sub>163</sub> 'nantique et du formel dans l'emploi des prépositions ;
- présence d'une signification commune chez toute préposition ;
- la possibilité de découvrir un système des significations des prépositions françaises.

**1.8.3.1. Existence de la signification lexicale.** Dans la linguistique il y a un point de vue selon lequel les prépositions sont dépourvues de la fonction nominative et de la signification lexicale, que cette dernière coïncide avec la signification grammaticale. Ce n'est pas exact. La fonction (signification) grammaticale de la préposition réside dans le plan commun en expression de la liaison subordinative. Mais cette dernière peut réaliser des rapports différents : locatifs, temporels, causatifs, d'objet etc. C'est le caractère concret de cette liaison qui forme la signification lexicale d'une préposition. Dans les propositions *Il vient à Paris* et *Il vient de Paris* ; *La boîte est sur la table* et *La boîte est sous la table* le caractère des rapports locatifs (« arrivée » et « éloignement », « dessous » et « dessus ») est exprimé par la préposition seule. Ces significations concrètes ne peuvent pas être rapportées aux grammaticales. Les prépositions ne sont non plus dépourvues de la fonction nominative, c'est-à-dire, celle de refléter les éléments de la réalité, mais à la différence des Adv., chez les prépositions cette fonction n'est pas autonome et ne se réalise que dans l'agencement avec des mots significatifs.

D'autre part, une préposition conserve toujours sa signification grammaticale de liaison non pas parce que *A* et *B* ne peuvent pas être liés, mais parce qu'elle ne peut pas être employée en dehors de cette liaison. Si c'est l'élément dépendant qui est absent (*ArB* → *Ar*), la préposition se transforme en adverbe (*écrire avec*). A l'absence de l'élément régissant (*ArB* → *rB*), la préposition peut se transformer en particule (*Pour moi, je n'y crois pas*).

**1.8.3.2. Corrélation du sémantique et du formel dans les prépositions.** La signification des prépositions est différente. Elle peut être concrète (p. ex. *de* dans *arriver de Paris* indique le point de repère ; *pour* dans *venir pour saluer qn* exprime le but), mais elle peut être affaiblie, voire disparaître (p. ex. *de* dans *traiter qn de malin*, *la ville de Paris* ; *pour* dans *prendre qn pour poète*). De cela surgit la question de la corrélation du sémantique et du formel dans les prépositions qui a plusieurs résolutions.

Certains linguistes distinguent en français des prépositions formelles («vides», «écrasées», «faibles») auxquelles ils rapportent avant tout les prépositions *à* et *de*. Mais comme nous l'avons vu pour la préposition *de* elle peut avoir dans certains cas des emplois sémantiques très 164 ). Voilà pourquoi il est plus exact de distinguer pour chaque préposition des fonctions sémantiques et asémantiques (s'il y en a).

D'ici se pose la question **d'une signification commune pour chaque préposition**. Il va sans dire que dans le plan diachronique une signification se formait de l'autre, mais dans le plan synchronique les recherches de la signification commune est presque toujours inutile voire impossible, voilà pourquoi il faut envisager la préposition comme un mot polysémique.

**1.8.4. Types des significations des prépositions.** Dans le plan synchronique on distingue les types de significations suivants :

a) essentielle (fonction sémantique primaire) ;  
b) figurée (fonction sémantique secondaire) ;  
c) fonction asémantique (où la préposition a un rôle purement structural), qui, pourtant, peut être distinctive (sert à distinguer les mots auxquels la préposition est attachée).

**1.8.4.1.** Selon leur **fonction primaire** les prépositions se divisent en 4 groupes :

- ◆ **locatives** : *à, de, contre, dans, en, devant, derrière, entre, parmi, chez, pour, sous, vers, hors* ;
- ◆ **temporelles** : *après, avant, depuis, dès, durant, pendant* ;
- ◆ exprimant **des rapports d'objet** : *sans, avec, envers, par* ;
- ◆ exprimant **des rapports logiques** : *hormis, sauf, outre* (exclusion), *malgré* (opposition), *selon, suivant* (conformité).

**1.8.4.2.** Dans sa **fonction sémantique secondaire** la préposition est employée dans la signification propre à un autre groupe. P. ex. les prépositions locatives expriment le temps (*à, de, en, dans, pour deux heures ; entre 5 et 7 heures ; sous Louis XIV ; sur les onze heures*), tandis que les prépositions temporelles, au contraire, sont employées dans la signification locative (*après, avant, dès, depuis*). Ces deux groupes comme la troisième s'adaptent facilement à l'expression des rapports logiques. Cette transposition mène à la polysémie et à la synonymie des prépositions.

**1.8.4.3. Neutralisation des significations des prépositions.** La polysémie des prépositions mène à l'extension de leur synonymie. Très souvent les différences paradigmatiques, significatives entre les prépositions s'effacent, leurs significations primaires se neutralisent et leur choix est déterminé de la façon purement syntagmatique. L'exemple le plus spectaculaire d'une telle neutralisation est l'emploi des prépositions locatives avec les dénominations des notions géographiques où le choix est déterminé par les particularités de l'agencement de la préposition avec le N. Ainsi, les noms des villes exigent **à** (*à Paris*), les noms des Etats – **en** (*en France*), mais les noms des Etats au masculin – **au** (*au Japon*) ; pourtant les noms des Etats au masculin commençant par une voyelle – encore **en** (*en Iran*) ; les noms des

départements – **dans** (*dans la Loire*), mais les noms doubles – **en** (*en Lot-et-Garonne*).

**1.8.4.4. Désémantisation des prépositions.** Il y a des cas où les prépositions perdent leurs significations – primaire aussi bien que secondaire se transformant en signes asémantiques de la liaison structurale des mots ou de la formation des termes de proposition. Cette fonction des prépositions se manifeste:

a) auprès un infinitif. P. ex. : *Je commence le travail* et *Je commence à travailler* ; *Il a refusé cet offre* et *Il a refusé de venir*. Dans les deuxièmes cas l'infinitif est un Cod comme le N, et la préposition n'est que le moyen formel de son adjonction au verbe. La préposition est aussi asémantique dans les constructions : *Il est odieux de mentir* ; *de mentir est odieux* ; dans l'infinitif de narration : *Et lui de courir* ;

b) dans des appositions : *la ville de Paris* ; *un drôle de type* ;

c) dans des constructions introduisant l'attribut du sujet ou de l'objet : *passer pour un savant* ; *qualifier qn de voleur* .

**1.8.4.5. Fonction distinctive des propositions.** Jointe à un V ou à un Adj., une préposition peut servir de moyen de distinction de leurs significations. Cette fonction peut se manifester dans l'opposition *présence/absence* de la préposition (*tenir qch, à qch*) aussi bien que dans la présence de prépositions différentes (*rêver à, de qch*). Les prépositions précisent les significations des Adj.: *susceptible* et *susceptible de qch*, *bon* et *bon à (pour) qch*; des locutions prépositionnelles : *à côté de qn, du côté de qn* ; des locutions adverbiales : *à l'avance, d'avance, en avance* ; *à côté, de côté*.

**1.8.4.6. Réalisation des significations des prépositions.** La signification des prépositions dans leur fonctions sémantiques se réalise, comme celle des autres mots, dans leurs rapports paradigmatiques et syntagmatiques. À l'analyse paradigmatique la distribution de la préposition reste la même, et la substitution d'une préposition par une autre découvre sa signification, p. ex. : *dans le lit* et *sous le lit*.

L'analyse syntagmatique est basée sur la loi de la corrélation sémantique. P. ex. dans le syntagme *dans la maison* le N dénote une espace à trois dimensions, le sème « espace » est réalisé dans la préposition qui conserve ici sa signification spatiale de « dedans ». Dans le syntagme *dans trois mois* le N exprime un laps de temps, le sème « espace » est éliminé de la préposition, celle-ci reçoit le sème temporel et s'emploie dans le sens figuré de « chez ». Très souvent la signification de la préposition est réalisée dans sa liaison avec l'élément dépendant, mais parfois – dans sa liaison avec l'élément régissant ou avec un contexte plus large. P. ex. les prépositions *avec* et *sans* auprès un N animé dénotent « accompagnement » et « désunion » (*se promener avec un ami* ; *aller au théâtre sans sa femme*) ; avec un N concret celles-ci peuvent exprimer l'instrument (*ouvrir la boîte avec un couteau* ; *grimper l'arbre sans échelle*) ; avec un N abstrait – la manière d'action (*Il avance avec prudence* ; *Il agit sans passion*) ; dans la position détachée à la tête de la phrase – une concession ou une condition (*Avec tant de qualités, il a cependant échoué* ; *Sans ce défaut, il serait un excellent homme*). Si l'élément régissant exprime une

relation, *avec* exprime aussi une relation (=envers) : *son amabilité avec tout le monde* ; *être docile avec ses parents*.

Le choix de la préposition peut dépendre de sa distribution. P. ex. pour l'expression des rapports instrumentaux le choix des prépositions *avec, à, de, par* est lié au caractère de l'élément dépendant. Si le N est abstrait ou n'exprime pas spécialement l'instrument, on emploie d'habitude *par* : *la paix par la négociation* ; *envoyer qch par la poste* ; devant les mots dénotant une partie du corps – *de* (*saisir d'une main*) ; *à* est employée dans les rares locutions avec l'article défini (*pêcher à la ligne, écrire à l'encre*) ; *avec* – dans tous les autres cas.

Cela va sans dire que le choix de la préposition est déterminé aussi par des facteurs paradigmatiques, par des nuances significatives (p. ex. s'il s'agit d'un moyen et non d'un instrument, c'est la préposition *de* qui est choisie).

### **1.8.5. Transposition mutuelle des prépositions et des mots des autres PdD.**

#### **1.8.5.1. Passage des mots des autres parties du discours en prépositions.**

Nous avons déjà signalé les cas de la formation des prépositions des autres PdD : N (*chez, malgré*), Adj. (*sauf, plein*), Part. (*vu, excepté*). L'Adj. et le Part. deviennent préposition devant un déterminatif. La transposition est marquée par l'absence de l'accord : *plein les poches, passé dix ans, vu ces difficultés*.

Dans la langue parlée certains N et Adv. reçoivent la fonction de la préposition : *côté cour, côté jardin* ; *Question conduite, il est difficile* ; *Je l'ai cherché partout Paris*. Ce sont les prépositions composées qui y sont surtout nombreuses. Ce sont les agencements avec un N (*à l'intention de, en comparaison de, de passage à, par rapport à*) et avec des formes verbales (*venant de*).

**1.8.5.2. Passage des prépositions en d'autres parties du discours.** De leur côté les prépositions passent en d'autres PdD. Ce sont les cas du passage de la préposition en Adv. (*Je ne suis pas contre*), en N (*le pour et le contre*), en éléments des mots composés (*un sans-travail, des à côtés, un encas, l'après guerre, alors, dehors*). Les prépositions font partie des locutions conjonctives : *avant que, dès que* etc. Une préposition posée au commencement de la phrase et ayant perdu sa fonction de liaison se transforme en particule isolante. P. ex. dans *Pour moi, il n'a rien apporté* le mot *pour* est une préposition (= Il n'a rien apporté pour moi). Mais dans *Pour moi, je n'y crois pas pour* est une particule (*Что касается меня, то я в это не верю*). A la base de la préposition *de* sont formés les articles *du, de la, des*. *De* se manifeste souvent comme substitut de l'article. A la base de la préposition *en* s'est formée la particule du Gérondif *en*.

**1.8.6. Problème des mots se trouvant hors des PdD.** Dans la langue il y a des mots qui par leurs propriétés ne peuvent être rapportés à aucune des PdD «traditionnelles». P. ex. l'académicien L. Tcherba y rapportait des mots tels que *даже, да, нет* et autres. Il y a de tels mots en français aussi. P. ex. J. Damourette et E. Pichon distinguaient entre autres quelques classes de mots appelés «struments» qui n'entrent en aucune PdD traditionnelles, p. ex. «struments

anaphoriques (*oui, non, si*)), «struments démonstratifs» (*voilà, voici, ne* «discordantiel («размежевательное»)), «strument limitatif» (*rien que*) et autres. Dans la tradition grammaticale russe ces mots se rapportaient à une partie du discours à part appelée *particules*. Mais ces mots se divisent nettement en deux types : *outils* (du type *ne, rien que* etc.) ne pouvant pas être employés de la façon autonome et *autonomes* capables de former une proposition isolée. Cette distinction est très importante et nous allons distinguer comme E.A. Référovskaja et A.K. Vassiliéva des mots outils - *particules* (émotionnelles-modales-renforçantes, limitatives et négatives) et des mots autonomes - *mots-phrases* – substituts de toute une proposition : *oui, non, voilà*. Les particules font partie de la structure de l'énoncé, les mots-phrases symbolisent syntaxiquement un tel énoncé.

**1.8.7. Particules en tant que PdD.** Particules représentent des *mots outils* incapables à l'emploi autonome. Par cela elles se distinguent des Adv. Des autres mots outils – prépositions et conjonctions, les particules se distinguent au point de vue fonctionnel : si les prépositions et les conjonctions servent à lier les propositions et/ou leurs parties, les particules servent à exprimer différentes significations logiques et grammaticales au sein de la proposition toute entière. En français il n'y a que sept particules proprement dites : *-ci, -là, ne, si, quant, voire, -da*. Pourtant, surtout dans la langue parlée, il y a bien des mots des autres PdD ayant la fonction de particules : Adv. (*bien, plus, moins, aussi, un peu, là, tellement, autant, même, plutôt*) ; Conj. (*que, comme, mais, quand*) ; Pron. (*quoi, moi*) ; formes verbales (*voir*) ; Adj. : *Sûr, je viendrai* ; *Bref, il ne l'a p<sup>168</sup>t* ; *Bon, je suis d'accord*.

Aussi, se forme-t-il des particules composées : *est-ce que, ne ... pas (point, guère), ne ... que, ei<sup>184</sup>t que, c'est que ..., ce que ..., c'est ... qui (que)*, mots-phrases : *et alors ?, n'est-ce pas ?*

**1.8.7.1. Sémantique des particules.** Le rôle des particules dans l'organisation de l'énoncé est énorme surtout dans le cadre de l'étude des soi-disant *mots du discours* reflétant l'interaction des interlocuteurs dans l'acte de la parole. Dans le plan sémantique on divise les particules en trois groupes :

- ◆ **démonstratives** : *-ci, -là*. Leur particularité réside en emploi non autonome, écriture semi liée, leur corrélation avec un pronom ou un déterminatif démonstratifs dont elles précisent la position spatiale : *celui-ci, celui-là, ce livre-ci, ce livre-là* ;

- ◆ **communicatives** liées aux catégories propositionnelles différentes :

- a) interrogatives (*est-ce que*) ;

- b) impératives (*Ecoute voir*) ;

- c) négatives (*ne ... pas, ni*) ;

- d) affirmatives (*-da*) : dans la langue parlée : *oui-da* ;

- ◆ **discursives** exprimant la comparaison des objets et des propriétés dont il s'agit avec d'autres objets et propriétés. Ce sont les particules :

a) *renforçantes* avec des nuances logico-expressives : *bien* (*C'est bien lui*), *que* (*que non*), *même* (*Je l'ai rencontré ici même*), *donc* (*Venez donc par ici*), *mais* (*Bête, mais bête !*), *un peu* (*Je me demande un peu*), *quoi* (*C'est vrai, quoi*), *quand* (*Quand on vous le dit*), *puisque* (*Puisqu'on vous le dit*) ;

b) *explicatives* : *comme, en tant que* ;

c) *limitatives* : *ne ... que, seulement, rien que* ;

d) *confrontantes* (сопоставительные) : *même* (*Même les plus forts ne le supportent pas*), *voire* (*Ce travail prendrait des mois, voire des années*), *non seulement ... mais aussi* ; *aussi bien que* ; *tant ... que* ; (*moi*) *non plus*, (*moi*) *aussi* ;

e) *détachantes* (отделительные) : *quant à* (*moi*), *pour* (*moi*), *pour ce qui est de* (*moi*) ;

f) *comme moyen de mise en relief* (выделительные) : *c'est que ...*, *ce que ...*, *c'est ... qui* (*que*) ;

g) *comparatives* : *plus, moins, aussi, autant* (dans des constructions comparatives) ; les marques d'intensité : *si, que* (*Que vous êtes joli !*)

**1.8.7.2. Particules négatives.** En français elles sont très spécifiques. La particule *ne* est toujours un mot outil préverbal se trouvant devant un verbe (ou devant un pronom conj<sup>169</sup> u bien devant *pas* préposés à l'infinitif).

La *fonction primaire* de la particule *ne* est la participation en expression de la négation : *Je ne le vois pas. Jamais je ne l'ai vu.* Pour le français littéraire contemporain est caractéristique l'emploi de *ne* dans une négation double avec une particule négative *ni, pas (point, guère)*, un Adv. (*jamais, plus, nullement, aucunement*), un pronom ou un déterminatif (*personne, rien, nul, aucun*). Ainsi la négation française et *b i n é g a t i v e*, c'est-à-dire, elle se compose de deux éléments : *ne ... pas* etc. Mais, dans des conditions spécifiques (particularités stylistiques de la parole, phraséologie syntaxique) la négation peut devenir *m o n o n é g a t i v e* : *ne* ou *pas* (*personne, rien* etc) restent seuls. De cela provient la concurrence entre *ne, ne ... pas* et *pas* :

◆ *ne* seul exprime la négation dans les phraséologismes syntaxiques qui ont conservé la norme de l'ancien français : *Je n'ai cure ; Je n'ai garde ; Il n'empêche que... ; N'importe ; Qu'à cela ne tienne ; Je n'ai que faire de tout cela ; Que ne suis-je... ; N'était ... ;*

◆ *ne* est employé dans le langage littéraire, *ne... pas* - dans le langage plutôt parlé avec les verbes : *Je n'ose ; Je ne puis ; Il ne cesse ; Il ne sait ce qu'il veut ; Je ne sais quel (qui, où) ; Il n'est chose qui ne ...* Aussi dans les subordonnées conditionnelles : *Si je ne me trompe* ; dans les subordonnées relatives après le Subjonctif : *C'est la seule chose qu'il ne connaisse* ;

◆ *ne ... pas* s'emploie dans le langage littéraire, *pas* - dans le langage familier et parlé : *Je vois pas ; Je vois personne.*

Les *fonctions secondaires* (non négatives) de *ne* sont :

◆ participation à l'expression de la *l i m i t a t i o n* dans la construction *ne ... que* : *Il ne lit que des livres français.* L'union des constructions limitative et

négative forme une tournure hybride (= *не только*) : *Il ne lit pas que des livres français* ;

◆ fonction de désémantisation dans les cas du soi-disant *ne explétif*. Ici *ne* n'a pas de signification négative et presque toujours peut être omis sans détriment du sens de la proposition. *Ne* explétif se rencontre dans les subordinées complétives après les verbes exprimant la peur, l'interdiction, l'obstacle etc. (*J'ai peur qu'il ne vienne* ; *J'empêche qu'il ne vienne*) ; après certains verbes à la forme négative ou interrogative (*Il ne nie pas qu'il ne se soit trompé*) ; après les conjonctions *avant que, à moins que, depuis que, sans que* ; dans les propositions comparatives (*Il est plus actif qu'il n'était avant*).

Désirant donner une explication commune à tous les emplois de *ne*, Damourette et Pichon affirment que *ne* exprime non la négation, mais une signification grammaticale particulière – la *discordance* (*размежевание*) entre une qualité et un étalon abstrait des propositions de comparaison, entre le désir du sujet parlant et l'événement possible dans les propositions après les verbes de peur etc. *Ne* discordanciel avec les particules autonomes négatives exprime une négation (*ne ... pas*), avec *que* limitatif – une limitation (*ne ... que*). Quand on dit *on n'a ...*, la particule *ne* à elle seule n'indique pas de négation, elle indique seulement la discordance du fait donné avec la supposition, mais le caractère de cette discordance - absence complète ou partielle - dépend de la particule postérieure (*pas* ou *que*).

**1.8.7.3. Particules négatives non préverbales.** Ce sont *pas, point, guère, non, non plus, ni*. Elles peuvent être employées non seulement devant un verbe. *Pas* peut être aussi un adverbe quantitatif négatif en combinaison avec *de + N* ; elle alterne ici avec les autres adverbes quantitatifs : *pas d'histoires, pas de chance* (à comparer avec *peu, beaucoup, assez* de livres). A la différence de *non, pas* dans la langue littéraire ne s'emploie pas isolément, voilà pourquoi elle ne peut pas être considérée comme mot-phrase. P. ex. – *Tu acceptes ? – Non* ou *absolument pas* ; *Il est rentré ? – Non* ou *pas encore*. Elle est employée dans la langue parlée comme substitut de *n'est-ce pas* mais toujours comme une partie de la proposition : *Tu m'écriras, pas ?* ; dans les réponses elliptiques : *Tu viendras ? – Moi, pas* ; avec des Adj. ou des N : *C'est un travail pas difficile* ; *Pas une voiture sur la route!*

*Point* comme *pas* peut être un adverbe quantitatif négatif (*Point d'argent, point de Suisse*) et une particule négative. A la différence de *pas, point* comme *guère* peut être employé isolément dans la réponse se rapprochant des mots-phrases.

*Non* représente une particule négative devant des Adj. et des Adv. : *des objets non indispensables* ; *non sans peine*. Avec un N il est suivi d'un trait d'union et est envisagé comme préfixe : non-intervention. Dans l'emploi autonome il se rapporte aux mots-phrases.

**1.8.8. Mots-phrases affirmatifs et négatifs.** *Oui, non, si*. La fonction primaire de ces mots est l'expression de la réponse. Ils expriment la réaction positive ou négative sur l'énonciation de l'interlocuteur (affirmation, négation, assentiment, non assentiment, bonne volonté (готовность) ou non d'exécuter l'ordre etc.) Ils ne



remplacent pas toujours une proposition correspondante au point de vue de sens, mais la substituent au point de vue structural. Très souvent ils sont accompagnés de particules, interjections ou mots modaux : *oui, certainement ; dame, oui ; ah oui, que oui ; ah, ça non !* Ils peuvent remplacer une proposition faisant partie d'une autre proposition après les conjonctions : *Si oui, vous m'écrirez ; Je vous dis que non ;* après les verbes de la parole : *Il dit toujours oui*, aussi bien qu'un verbe à la répétition : *Il veut y aller, moi, non.*

La fonction secondaire de ces mots est l'expression de l'interrogation : *Tu viens, oui ? C'est triste, non ?*

**1.8.9. Mots prédicatifs et démonstratifs. Voici, voilà.** Ces mots possèdent un ensemble spécifique de propriétés qui ne permettent pas de les inclure dans une partie du discours. Leur inclusion dans la classe des mots-phrases est aussi conventionnelle. *Voici et voilà* sont des mots significatifs unissant les propriétés du verbe et des particules démonstratives.

La fonction essentielle de ces mots est l'expression du prédicat. En cela ils approchent de la forme personnelle du verbe. Pareils à cette dernière ils peuvent se joindre : un Cod, en particulier un pronom (*Voici Pierre ; Le voici*). ; la particule négative *ne* dans une construction interrogative (*Ne voilà-t-il pas la concierge qui arrive ?*) ; une subordonnée : *Voici que tombe la nuit ; Le voici qui arrive* ; un attribut de l'objet : *Les voici tranquilles* ; des tournures infinitives : *Voici venir le printemps*. Ils peuvent se joindre le préfixe *-re* : *Me revoici*. Dans tous ces cas *voilà/voici* rappellent le verbe *voir* auquel ils remontent étymologiquement. P. ex. : *On voit Pierre ; On le voit ; On voit que tombe la nuit ; On voit venir le printemps.*

Mais c'est la signification de la démonstration qui les distingue, et en premier lieu – l'absence des catégories verbales de la personne, temps, mode, voix.

*Voici/voilà* s'emploient comme les propositions isolées en fonction de l'indication, explication, conclusion : *Je me suis sauvé, et voilà.*

Dans leurs *fonctions secondaires* ces mots s'emploient :

a) comme une particule emphatique, soulignant le caractère inattendu de l'énoncé : *Tout était calme, soudain, voilà qu'on entend une explosion ;*

b) comme une épithète : *Monsieur que voici ;*

c) comme une préposition à l'expression d'un intervalle temporel : *Il est parti voilà dix jours.*

**1.8.10. Interjections.** La nature des interjections est sujette aux jugements différents dans la linguistique. Il est souvent souligné que les interjections, à la différence des autres mots sont dépourvus de la fonction nominative, de la signification lexicale et n'ont pas de fonctions syntaxiques. Certains linguistes (L. Tesnière, J. Damourette et E. Pichon) y voient les éléments propres à l'état primitif de la langue. Pourtant les interjections représentent une notion universelle (универсалия) existant dans toute langue et au cours du développement de la langue

non seulement elles ne disparaissent pas, mais les mots des autres PdD passent constamment à la classe des interjections.

Il est plus fondé d'envisager les interjections comme une classe particulière de signes de discours ( V.V. Vinogradov). Elles possèdent leur propre signification. Leur particularité réside en ce qu'elles reflètent la réalité de la façon continue où le côté émotif n'est pas détaché du rationnel, le sujet du prédicat. Et c'est ce qui rend nécessaire leur existence dans la langue ; la parole humaine a besoin des moyens qui puissent exprimer directement des émotions et des réactions psychiques, refléter les phénomènes de la réalité présents dans la conscience humaine de la façon continue.

L'interjection est une PdD réunissant des lexèmes exprimant de la façon non divisée les réactions du sujet parlant, sa volonté et qui reflètent des phénomènes du monde extralinguistique.

A ces propriétés sémantiques des interjections sont liées certaines particularités de leur forme et de leur fonctionnement.

**Particularités formelles des interjections.** Formellement les interjections se divisent en:

- ◆ mots phonétiquement symboliques : *ah, eh, fi, pst* ;
- ◆ mots des autres PdD, leur combinaisons : *miséricorde !*

*chapeau ! des nèfles !* (дудки! как бы не так!) *tu parles! allons donc!*

A la transposition des mots des autres PdD en interjections outre le changement de la signification il peut y avoir la destruction de la forme grammaticale du mot : *pas touche* (au lieu *ne touche pas*) ; *tiens !* peut être adressé à une personne qu'on ne tutoie pas, tandis que *allons* – à une personne qu'on tutoie. Cela témoigne la dégrammaticalisation de la forme chez les interjections.

L'insuffisance des moyens formels est compensée par l'intonation. Si la signification substantielle et logique d'un mot des PdD essentielles ne dépend pas de l'intonation, la signification de l'interjection est déterminée très souvent par l'intonation (p. ex ; *ah* exprimant l'étonnement, la douleur, l'admiration etc.).

**Fonctions syntaxiques des interjections.** La fonction syntaxique primaire des interjection est celle de l'élément d'introduction dans la proposition. Très souvent cet élément se trouve à la tête de la proposition exprimant la réaction du sujet parlant qui ensuite se manifeste clairement dans la forme discontinue de la proposition. P. ex. dans la phrase *Bon, j'y vais* le consentement est exprimé de double façon. Dans la phrase *Voyons, laisse-le parler* l'incitation est exprimée d'abord par l'interjection, et puis de la façon plus explicite par l'impératif.

**Sémantique des interjections.** En représentant des signes de discours, les interjections peuvent être classifiées en fonction de leur corrélation avec la I<sup>ère</sup>, II<sup>ème</sup> et III<sup>ème</sup> personne de ] 173 le.

Les interjections corrélées à la I<sup>ère</sup> personne de la parole expriment les émotions et les sentiments du sujet parlant (*ah, aïe, hélas ! oh, eh*), sa réaction à ce qui se passe (*dame ! parbleu ! hurra !*).

Les interjections corrélées à la II<sup>ème</sup> personne de la parole expriment une incitation, une stimulation, une protestation etc. ; (*chut ! halte ! allons ! voyons !*

*penses-tu !*), appel (*allô, dites donc*). Ce sont aussi les formules de politesse (*bonjour !*).

Les interjections corrélées aux non participants de la parole dénotent des phénomènes de la réalité extralinguistique. Ce sont tout d'abord les onomatopées (*tic-tac ! boum ! pan ! couin-couin, meuh*). De telles interjections peuvent avoir la fonction des prédicats interjectifs (du type russe *раз! чук!*). ce sont *toc! vlan! patatras !*

**Interjections et autres parties du discours.** Très souvent les N deviennent interjections à la suite de la réduction de la locution. P. ex. *Je vous tire mon chapeau !* (*Я восхищаюсь вами*) s'est transformé en *Chapeau !* (*Молодец!*) ; *Faire la barbe à qn надоедать кому-то* s'est transformé en *La barbe !* (*Надоело!*)

De leur côté les interjections enrichissent les autres PdD. Elles s'unissent avec les particules et mots-phrases en locutions : *ah oui ! oh non !* Elles s'exposent facilement à la substantivation : *J'ai entendu un crac ; pousser des oh ! et des ah !* Souvent une interjection (y compris substantivée) forme avec un verbe à sens commun une locution verbale : *Il n'a pas eu le temps de dire ouf* ( comparez en russe : *ух!* et *ухнуть!*)

## 2. Syntaxe

Les unités de la syntaxe sont : le groupe de mots, la proposition et la phrase.

Le *groupe de mots* est la plus petite et la plus simple unité syntaxique de la proposition.

La *proposition* est une unité de sens et de communication grammaticalement organisée. C'est l'unité principale de la syntaxe.

La *phrase* est une unité syntaxique plus complexe que la proposition et peut être formée de deux ou de plusieurs propositions.

### 2.1. Groupe de mots

Un groupe de mots est, au point de vue du sens et de la syntaxe, la plus petite unité syntaxique de la proposition. Il est constitué de deux mots pleins, au moins, dont l'un est subordonné à l'autre. Pour le français pourtant, qui utilise largement les mots-outils, il serait plus exact de dire qu'un groupe de mots est constitué le plus souvent de deux mots, ayant chacun une fonction syntaxique dans la proposition, et dont l'un est subordonné à l'autre.

Les rapports existant entre ces deux mots – le mot complété et le mot complément – sont variés. On peut distinguer :

a) des rapports **objectifs** :

*écrire une dictée, faire les devoirs, le chercher, lui parler*

b) des rapports **attributifs** :

*un grand paysan, sec et noueux, une volonté d'acier, etc.*

c) des rapports **circonstanciels** :

*courir vite, siffler doucement, écouter avec attention, etc.*

Les groupes de mots servent à nommer les objets, les actions, les propriétés.

D'après les liens syntaxiques et sémantiques, existant entre les éléments des groupes de mots, on distingue :

### **1. Les groupes de mots libres**

Les éléments faisant partie de ces groupes sont remplaçables, et le mot subordonné peut avoir des compléments :

<i>lire un livre</i>	<i>lire des vers</i>
<i>acheter un livre</i>	<i>écrire des vers</i>
<i>acheter un livre français</i>	<i>acheter un livre de Balzac</i>
<i>le livre de l'enfant</i>	<i>le livre de mon ami, etc</i>

Pourtant, lorsque l'article manque devant le substantif subordonné qui fait partie d'un groupe de mots, les liens syntaxiques entre les deux éléments sont plus étroits ; le substantif sans article perd en partie son indépendance syntaxique :

*un livre d'enfant*

### **2. Les groupes de mots figés (en partie phraséologiques)**

Les éléments qui font partie de ces groupes ne sont pas remplaçables sans restriction. Ainsi les verbes **avoir, faire, prendre, perdre, tenir** et certain autres ne se construisent qu'avec un groupe limité de substantifs, employés sans article :

*faire part, faire partie, faire appel, faire attention, faire date,  
faire irruption, faire pitié, faire cas, etc ;  
perdre connaissance, perdre pied, perdre courage,  
perdre patience, etc.*

Le terme subordonné de ce groupe de mots figés ne peut recevoir de compléments :

*Il prend part au travail de ce cercle.*

Dans cette proposition *prend part* est un groupe de mots figé. Le complément indirect *au travail* ne se rapporte pas au substantif **part**, mais complète tout le groupe de mots.

Parmi les groupes de mots figés, il y a qui ne sont pas si étroitement liés, ce qui se manifeste dans la présence de l'article :

*prendre la parole, prendre la fuite, faire la chambre,  
faire de la musique, etc.*

Un groupe phraséologique est une espèce de groupe figé dont les éléments ne sont point remplaçables. Il arrive souvent que le sens d'un groupe phraséologique ne découle pas du sens des éléments qui le constituent :

*tenir tête à qn, faire la cour à qn, conter fleurettes à qn, prendre  
en grippe qn, battre la générale, dormir à poings fermés, etc.*

Il faut distinguer encore des groupes de mots figés dont l'un des éléments a un emploi très restreint et s'emploie toujours avec le même mot :

*une ignorance crasse, un nez aquilin, grièvement blessé,  
chanter faux ou juste, etc.*

**2.1.1. Groupes de mots libres.** D'après la nature du mot principal, on distingue les groupes de mots libres suivants : 1. le groupe nominal ; 2. le groupe verbal ; 3. le groupe adjectival ; 4. le groupe adverbial ; 5. le groupe pronominal.

**1. Le groupe nominal** est constitué par les éléments suivants :

*nom – préposition – nom : la cour de l'école  
le livre de mon ami  
un chapeau de paille  
une montre en or  
une brosse à dents, etc.*

Le substantif, en fonction de complément, qui fait partie du groupe nominal, s'emploie avec l'article ou sans article. Précédé de l'article, il sert à désigner une notion d'objet, tandis que employé sans article, il marque une qualité, une quantité, une propriété, et sert à caractériser un objet. Employé de la sorte, le substantif remplit les fonctions d'un adjectif et n'a pas d'indépendance syntaxique.

Il est à noter que les groupes de mots constitués de deux substantifs, réunis par une préposition, et dont le deuxième sert à caractériser le premier, ont une grande extension en français. En russe ces cas sont moins fréquents :

<i>Cf. : un chapeau de paille</i>	<i>соломенная шляпа</i>
<i>une montre en or</i>	<i>золотые часы</i>
<i>un moulin à vent</i>	<i>ветряная мельница</i>

<i>nom – nom :</i>	<i>un manteau paille</i>
	<i>des cheveux poivre et sel</i>
	<i>le chef cuisinier</i>
	<i>des souliers sport</i>

On voit, d'après les exemples cités, que le deuxième substantif n'est jamais précédé d'un article : il sert à caractériser le premier nom, et n'exprime pas de notion d'objet.

<i>nom – adjectif :</i>	<i>un jour gris</i>
	<i>une grande chambre</i>
<i>nom – nom de nombre :</i>	<i>les deux amis, chapitre trois</i>
<i>nom – participe :</i>	<i>un jardin oublié</i>
<i>nom – préposition - infinitif:</i>	<i>la joie de vivre</i>
	<i>la manie de coller</i>
<i>nom – préposition – adverbe:</i>	<i>le journal d'hier</i>
<i>nom – adverbe :</i>	<i>des gens bien</i>

**2. Le groupe verbal** est constitué par les éléments suivants :

<i>verbe – adverbe :</i>	<i>chanter bien</i>
	<i>répondre vite</i>
<i>verbe – préposition – nom :</i>	<i>se souvenir d'un ami</i>
	<i>s'habituer à un travail</i>
<i>verbe – nom :</i>	<i>voir un ami</i>

<i>verbe infinitif :</i>	<i>(le) voir danser</i>
<i>verbe – participe présent :</i>	<i>(le) voir dansant</i>
<i>verbe – gérondif :</i>	<i>voir en dansant</i>
<i>verbe – préposition - pronom :</i>	<i>s'adresser à lui</i>
	<i>s'adresser à quelqu'un</i>

**3. Le groupe adjectival** est constitué par les éléments suivants :

<i>adjectif – adverbe :</i>	<i>très grand</i>
	<i>fort joli</i>
<i>adjectif – préposition – nom :</i>	<i>riche en fruits</i>
	<i>ivre de colère</i>
<i>adjectif – préposition – infinitif :</i>	<i>content de voir</i>
	<i>prêt à partir</i>
<i>adjectif – substantif :</i>	<i>bleu ciel</i>
	<i>vert olive</i>
	<i>jaune citron</i>

**4. Le groupe adverbiale** est constitué par les éléments suivants :

<i>adverbe – préposition – nom :</i>	<i>beaucoup de travail</i>
<i>adverbe – préposition – pronom :</i>	<i>spécialement pour vous</i>
<i>adverbe – adverbe :</i>	<i>très vite</i>
	<i>très mal</i>

**5. Le groupe pronominal** est constitué par les éléments suivants :

<i>pronom – adjectif :</i>	<i>moi-même</i>
	<i>nous-mêmes</i>
	<i>nous autres</i>
<i>pronom – préposition – infinitif:</i>	<i>rien à dire</i>
	<i>rien à faire</i>
<i>pronom – préposition – adjectif :</i>	<i>rien d'intéressant</i>
	<i>quelque chose de nouveau</i>

**Remarque.** – Le substantif, faisant partie d'un groupe de mots en qualité de terme subordonné, peut se construire avec un article ou sans article. Généralement l'article manque :

1. Devant un substantif, qui, ne désignant pas de notion déobjet, sert à caractériser un objet ou une action. Employé de la sorte, le substantif désigne une qualité ou une propriété, et se rapproche d'un adjectif ou d'un adverbe :

<i>une étoffe de soie</i>	<i>travailler avec entrain</i>
<i>une étoffe à pois</i>	
<i>une étoffe crème</i>	

L'absence de l'article est due, dans ce cas, à des raisons grammaticales.

2. Devant un substantif indéterminé, introduit par un verbe, un nom, un adverbe, un adjectif, demandant la préposition **de**. Ce sont les formes de l'article

partitif : *du, de la, de l'*, et l' article indéfini pluriel *des*, qu'on omet dans ces conditions syntaxiques :

*orner de fleurs, ne pas apporter de fleurs, bouquet de fleurs, beaucoup de fleurs, plein de fleurs.*

Les substantifs gardent, dans ce cas, leur notion d'objet, et l'absence de l'article est due à des raisons formelles.

Il faut noter que, dans certains groupes de mots verbaux, l'article défini se substitue aux formes de l'adjectif possessif, ce qui est conditionné par le choix des mots faisant partie du groupe :

laver *ses* mains – *se* laver *les* mains  
saisir *son* bras – *lui* saisir *le* bras.

Outre les groupes de mots analysés, il faut mentionner **les groupes de mots grammaticalisés** qui sont constitués de deux éléments, dont l'un est un mot-outil, n'ayant aucune fonction syntaxique dans la proposition. On distingue des groupes de mots grammaticalisés nominaux et verbaux.

## 2.2. Groupes de mots grammaticalisés nominaux

Ces groupes sont constitués d'un nom et de différents adjectifs pronominaux, désignant ses catégories grammaticales, et ajoutant à son sens quelques nuances supplémentaires: de possession, d'indication, d'indétermination et d'autres :

*mon livre, ce livre, quelque livre, quelques livres,  
plusieurs livres, quel livre.*

## 2.3. Groupes verbaux grammaticalisés

Ces groupes sont constitués d'un verbe à l'infinitif et d'un verbe à la forme personnelle, employé comme auxiliaire, qui ajoute au sens du verbe conjugué différentes nuances grammaticales: de temps, de mode, d'aspect et de voix :

Il <i>va</i> passer son examen.	Il <i>vient de</i> passer son examen.
Il <i>veut</i> passer son examen.	Il <i>doit</i> passer son examen.
Il <i>se met à</i> pleurer.	Il <i>finit par</i> pleurer.
On <i>le fait</i> jouer.	On <i>le laisse</i> jouer.

Il ne faut pas confondre les groupes de mots grammaticaux avec les groupes syntaxiques libres, et les formes analytiques des mots :

**Où va-t-il ? Il va dîner.** (groupe syntaxique libre)

**Que va-t-il faire ? Il va dîner.** (groupe de mots grammatical)

## 2.4. Types de propositions

**Proposition simple.** La proposition est l'unité principale de la langue. C'est à l'aide de la proposition que s'effectue la communication. La proposition est une unité

de sens et de communication grammaticalement et phonétiquement organisée. Les traits distinctifs de la proposition sont : l'intonation et la prédication qu'exprime chaque proposition.

La prédication consiste à rapporter le fait énoncé à un sujet , à le localiser dans le temps, et à le caractériser du point de vue modal. La modalité constitue un élément important de la prédication.

#### ***Classification des propositions d'après le but de la communication.***

On distingue :

1. Les propositions informatives (affirmatives et négatives)
2. Les propositions interrogatives (affirmatives et négatives)
3. Les propositions impératives (affirmatives et négatives).

#### ***Classification des propositions d'après leur structure***

On distingue deux types principaux de propositions :

Les propositions à un terme et les propositions à deux termes, type le plus répandu.

Les propositions à un terme sont celles qui sont constituées d'un terme essentiel, accompagné parfois de mots qui lui sont subordonnés.

Les propositions à deux termes sont celles qui comprennent les deux termes principaux de la proposition : le sujet et le prédicat et les mots qui en dépendent (termes secondaires). Parfois le terme essentiel d'une proposition à un terme peut correspondre au prédicat ou au sujet d'une proposition à deux termes.

***Propositions à un termes.*** Selon la nature morphologique du terme qui les constitue, les propositions à un terme peuvent être réparties en deux groupes :

1. Propositions nominales dont le terme principal est exprimé par un élément nominal : substantif, pronom, adjectif, adverbe, interjection, nom de nombre.
2. Propositions verbales dont le terme principal est exprimé par un élément verbal.

***Propositions nominales.*** On distingue différents types de propositions nominales :

1. Propositions nominales proprement dites.
2. Propositions nominatives.
3. Propositions-formules de salutation.
4. Propositions affectives.
5. Propositions exprimant l'affirmation ou la négation dans le dialogue.
6. Mots mis en apostrophe.

***Phrase.*** On appelle phrase un groupe de propositions simples liées par le sens, l'intonation et, le plus souvent, à l'aide des mots de relation : conjonctions, pronoms relatifs, adverbes interrogatifs, l'adjectif relatif **quel** :

Selon les procédés formels, à l'aide desquels les propositions simples sont liées en une unité syntaxique plus complexe, on distingue trois types de phrases :

1. Les phrases comprenant deux ou plusieurs propositions simples juxtaposées.



2. Les phrases comprenant deux ou plusieurs propositions simples coordonnées.

3. Les phrases comprenant une proposition principale et une ou plusieurs subordonnées.

Mais très souvent, dans la même phrase, on se trouve en présence de différents procédés : subordination, coordination, juxtaposition.

**Phrase comprenant des propositions coordonnées.** Les phrases sont constituées de deux ou plusieurs propositions simples, liées à l'aide des conjonctions de coordination : *et, ou, mais ; ni ... ni, car* etc.

Les liens syntaxiques, dans ce type de phrases, sont exprimés à l'aide de l'intonation, des conjonctions de coordination et des adverbes, employés en fonction de conjonctions :

Antoine s'était mis à lire, mais il ne parvenait pas à rassembler son attention.

*et, ni* – marquent l'union

*mais, pourtant, cependant* – expriment l'opposition

*ou, tantôt, ou bien* – marquent l'alternat

*car* – exprime un rapport de cause

*donc, aussi* – marquent la conséquence

**Phrase comprenant une proposition principale et une ou plusieurs propositions subordonnées.** Ces phrases sont constituées de deux ou de plusieurs propositions simples, dont les unes sont subordonnées aux autres à l'aide d'une conjonction de subordination, ou d'un mot de relation.

Les liens syntaxiques sont exprimés dans ce type de propositions à l'aide de l'intonation, des conjonctions de subordination, des pronoms relatifs, des adverbes interrogatifs, ainsi qu'à l'aide des formes de mode et de temps employées dans la propositions subordonnée.

La proposition principale et la proposition subordonnée, qui constituent ensemble ce type de phrase, ne pourraient être caractérisées comme indépendantes. Séparées l'une de l'autre, elles n'auraient pas l'intonation d'une proposition achevée et ne seraient pas toujours grammaticalement pleines.

Les deux propositions ne pourraient être séparées. Ainsi, les termes **proposition principale** et **proposition subordonnée** sont des termes purement conventionnés.

La subordonnée peut remplir, relativement à sa principale, les mêmes fonctions que remplit un terme dans une proposition.

## Thème IV. Lexicologie

1. L'objet de la lexicologie.
2. Les rapports paradigmatisques et syntagmatiques.
3. Les liens entre la lexicologie et les autres branches de la linguistique.
4. Méthodes d'analyse lexicologique.
5. La théorie du mot.
6. Les sources d'enrichissement du vocabulaire français.
7. La formation des mots.
8. La formation des locutions phraséologiques.
9. Structuration sémantique et formelle du vocabulaire du français moderne.
10. Les couches lexicales du français moderne.
11. Lexicographie. Types de dictionnaires.

### Bibliographie:

1. Синицын, В. В. Конспект лекций по лексикологии французского языка [Электронный ресурс] / В. В. Сеницын. – Тула, 2007. – 23 с. – Режим доступа : <http://window.edu.ru/catalog/pdf2txt/752/67752/41116>.
2. Гак В.Г. Сопоставительная лексикология. (На материале французского и русского языков) / В.Г. Гак. – М. : Междунар. отношения, 1977. – 264 с.

### 1. L'objet de la lexicologie

Comme le montre le terme «**la lexicologie**» (qui se compose de deux éléments: «lexico» qui vient du mot grec lexikon=lexique et «logie» qui se traduit comme «étude», cette science a pour objet d'étude le vocabulaire ou le lexique d'une langue. Comparé à la grammaire le vocabulaire est une partie de la langue qui subit des changements plus rapides, qui se développe, s'enrichit, se perfectionne d'une façon permanente au cours des siècles. Donc, à la différence de la grammaire le système lexical est un système ouvert, qui subit l'effet des facteurs extralinguistiques, avant tout d'ordre social et culturel.

### 2. Les rapports paradigmatisques et syntagmatiques dans le système lexicale

La lexicologie s'intéresse aux problèmes du renouvellement du lexique (formation des mots nouveaux, évolution sémantique des mots existants, emprunts aux langues étrangères, etc). Elle étudie également les différents types de mots qui existent en français, les rapports compliqués entre les mots et entre leurs différents sous-ensembles, l'origine (l'étymologie des mots), la différenciation territoriale et sociale du lexique français, les différents types des dictionnaires, etc.

Le vocabulaire n'est pas une agglomération d'éléments disparates. C'est un ensemble d'unités lexicales, formant système où tout se tient. Les vocables de toute langue ne sont pas isolés les uns des autres. Il s'ensuit que dans l'étude du vocabulaire une importance particulière revient aux rapports réciproques qui s'établissent entre les unités lexicales. Ces rapports sont de deux types.

### 3. Les liens entre la lexicologie et les autres branches de la linguistique

La lexicologie peut être historique et descriptive, elle peut être orientée vers une ou plusieurs langues. La lexicologie **historique** examine le développement du vocabulaire d'une langue des origines jusqu'à nos jours, c'est une étude *diachronique*. Une étude diachronique du lexique nous apprend que certains moyens de formation conservent depuis des siècles leur productivité (par exemple, la formation des substantifs abstraits à l'aide des suffixes **-ation, -(e)ment, -age, -ité, -isme**), d'autres ont acquis depuis peu une importance particulière (ainsi, la formation de substantifs avec les suffixes **-tron, -rama, -matique**), d'autres encore perdent leur ancienne productivité (telle, la formation des substantifs avec les suffixes **-esse, -ice, -ie**). Les phénomènes du français moderne tels que la polysémie, l'homonymie, la synonymie et autres ne peuvent être expliqués que par le développement historique du vocabulaire. La lexicologie **descriptive** s'intéresse au vocabulaire d'une langue dans le cadre d'une période déterminée, un tableau *synchronique*. Si l'approche diachronique permet d'expliquer l'état actuel du vocabulaire, l'approche synchronique aide à révéler les facteurs qui en conditionnent le mouvement progressif. Ainsi la synchronie se rattache intimement à la diachronie.

Le système de la langue présente un ensemble d'unités hiérarchisées. En allant des unités plus simples aux plus complexes on distingue les phonèmes, les morphèmes, les mots, les propositions. Chacun de ces types d'unités constitue ce qu'on appelle un **niveau de structure**. Ce sont respectivement les niveaux phonologique, morphologique, lexical, syntaxique. La lexicologie étudie les unités du niveau lexical: les mots et leurs équivalents fonctionnels. La lexicologie se trouve étroitement rattachée à la morphologie et à la syntaxe. Le lien entre **la lexicologie et la morphologie**: la lexicologie s'intéresse à le rôle des mots dans l'enrichissement du vocabulaire, alors que la morphologie y voit des caractéristiques particulières propres aux parties du discours. **La lexicologie s'unit à la phonétique**(phonologie). Comme toute autre langue le français possède son propre système phonique caractérisé, par les particularités de la structure sonore des mots qui ne sont pas sans intérêt pour la lexicologie. Il importe de relever les traits spécifiques de la prononciation dialectale qui offre des déviations à la norme littéraire. Il est de même nécessaire d'avoir en vue que la prononciation des emprunts faits aux autres langues peut sensiblement s'écarter des règles de la prononciation française. **La lexicologie est en contact avec la stylistique**. Elle prend en considération l'emploi des vocables dans les styles variés de la langue.

### 4. Méthodes d'analyse lexicologique

**La ségmentation** est une procédure qui consiste à découper l'énoncé en unités discrètes de niveaux différents: mot, morphème, phonème. Cette procédure s'appuie sur les opérations de substitution et de combinaison et permet de grouper les différentes unités en classes homogènes.

**L'analyse distributionnelle** a pour objectif de relever les environnements des unités de langue, à savoir décrire ces unités par leur aptitude à s'associer entre elles. La distribution d'une unité d'une langue est la somme de tous ces environnements.

La distribution pour le verbe *«acheter»*: la distribution de gauche sera **la femme, l'enfant, le client**, etc., la distribution droite - **du pain, de la viande, des fruits**, etc. L'analyse distributionnelle permet aux lexicologues de déceler les facultés combinatoires des mots et de leurs éléments constituants.

L'analyse distributionnelle rejoint **la méthode contextuelle** qui consiste dans la présentation des phénomènes linguistiques dans un contexte verbal déterminé. Cette dernière méthode est largement utilisée dans les récents ouvrages lexicographiques visant à fournir aux usagers un riche inventaire d'emploi des vocables afin d'en rendre plus tangibles les nuances sémantiques et l'usage.

Vue que tout mot construit peut être transformé en une construction syntaxique, **la méthode transformationnelle** s'avère utile lorsqu'on veut en préciser un caractère et le degré de motivation.

Dans les études portant sur le contenu sémantique des vocables on fait appel à **l'analyse componentielle (sémique)**. Cette dernière vise à déceler les unités minimales de signification d'une unité lexicale.

Chaque signification peut être représenté comme une combinaison de sèmes formants un sémantème (sémème). Par ex.: le sémantème de *chaise* comprend les sèmes suivants:

*«siège»* (pour s'asseoir), *«avec dossier»*, *«sur pieds»*, *«pour une seule personne»*, tandis que le sémantème de *«fauteuil»* en plus de sèmes de *«chaise»* possède le sème *«avec bras»*.

## 5. La théorie du mot

Le mot est une unité fondamentale de la langue. Pourtant la définition du mot se heurte à de grandes difficultés, ce qui entraîne l'apparition, à côté du terme traditionnel «mot» de toute une série d'autres termes tels que «vocable», «lexème», «sémantème», «monème», etc.

Citons à ce propos Alain Rey: «Qu'est ce qu'un mot ?» écrit-il dans la présentation du Petit Robert. «Question simple en apparence, sauf pour les linguistes. Un seul exemple très élémentaire posera le problème: dans une phrase comme **«nous avons mangé hier des pommes de terre»**, le typographe compte 8 mots, mais le linguiste n'en peut voir que 5.

Remplaçons en effet le passé par le présent et un légume par un autre: **«nous mangeons aujourd'hui des carottes»**, et le compte est 5 mots. Or les deux énoncés ont exactement la même structure».

Cette exemple montre que plusieurs mots graphiques peuvent former un seul mot linguistique: **avons mangé, pommes de terre**. D'autre part si le mot *«carotte»* évoque dans notre esprit un certain légume, le mot *«des»* ne renvoie à aucun objet de

la réalité, mais cela ne signifie pas que «des» n'a pas de sens. Pour s'en convaincre il suffit de remplacer «des» par «une» et le sens va changer.

## 6. Les sources d'enrichissement du vocabulaire français.

### 6.1. L'évolution sémantique des mots.

**6.1.1. La langue en tant que phénomène social.** La langue se rapporte aux phénomènes sociaux. Elle surgit et se développe avec l'apparition et le développement de la société. Ce qui distingue la langue des autres phénomènes sociaux, c'est avant tout sa fonction en tant que moyen de communication qui permet aux hommes de se comprendre mutuellement, de s'organiser pour le travail dans toutes les sphères de leur activité, et seul le langage humain, la langue de sons, peut remplir efficacement ce rôle.

**6.1.2. Le changement sémantique total et partiel.** La langue se modifie, se perfectionne en fonction du développement de la société; les transformations sociales, les changements qui s'opèrent dans les moeurs, le développement progressif des sciences amènent infailliblement des modifications dans la langue. C'est le vocabulaire qui manifeste le lien particulièrement étroit avec l'histoire du peuple. C'est le vocabulaire qui étant en perpétuelle évolution représente un système, ouvert à l'opposer des phénomènes d'ordre phonétique et grammaticale. Le vocabulaire réagit aux changements sociaux, les grands bouleversements au sein d'une société se répercutent immédiatement sur le vocabulaire. A tout moment nous assistons à l'apparition des mots nouveaux. *Les principales sources d'enrichissement* du vocabulaire sont: l'évolution sémantique des unités lexicales, la formation des mots nouveaux, les emprunts.

L'évolution sémantique des mots est une source interne féconde de l'enrichissement du vocabulaire. Il serait encombrant pour la langue d'avoir un vocable nouveau pour chaque notion nouvellement surgie. Très souvent c'est la notion qui se transforme, tandis que le mot ne change pas. Ainsi, *monter dans sa voiture*, comme le remarque H. Mitterand, ce n'est plus *s'asseoir sur le siège de son cabriolet et saisir les rênes du cheval* mais *s'installer au volant et se préparer à appuyer sur le démarreur*. Le mot *lampe* désignait autrefois «un récipient renfermant un liquide (huile, pétrole, etc.) susceptible de donner de la lumière en brûlant».

Aujourd'hui il s'applique aux lampes électriques, à néon qui nous éclairent.

**6.1.3. La polysémie et la monosémie des mots.** Contrairement à un mot monosémique qui n'a qu'un seul sens un mot polysémique possède plusieurs sens au niveau de la langue-système à une époque déterminée. Généralement les linguistes reconnaissent que la grande majorité des mots est polysémique, que les mots ont tendance à prendre de nouvelles acceptions.

Il n'y a guère de limite tranchée entre les sens d'un même mot; au contraire, ils se rattachent par des liens sémantiques plus ou moins apparents, toujours présents. Tant que les sens, aussi distincts soient-ils, s'unissent par des attaches sémantiques, nous sommes, en présence d'un même vocable polysémique. Sitôt que les liens sémantiques qui unissaient les significations du vocable, se rompent, nous assistons à l'homonymie, qui est la limite sémantique d'un mot.

A la suite de son évolution historique le mot développe son système de sens, il s'enrichit d'acceptions nouvelles. La polysémie est précisément la faculté du mot d'avoir simultanément plusieurs sens à une époque donnée. Le mot peut donc généraliser dans des directions différentes.

Par ex. le substantif *drapeau*, diminutif de *drap* 1) désignait d'abord un morceau de drap; 2) ce morceau fixé à une hampe est devenu un signe de ralliement pour les soldats, d'où les expressions: **le drapeau du regiment, être sous les drapeaux**; 3) plus tard, ce mot a signifié l'emblème d'une nation; 4) il a commencé à s'employer dans le sens de «patrie»: *défendre le drapeau* - «*défendre sa patrie*».

La monosémie des mots peut être créée par le milieu (local, historique et social) par ex. le mot *veine* pour un mineur *рудн.жила*, pour un *docteur* - *вена*. Le sens dépend de l'époque historique (révolution; galère). Les mots à sens unique sont relativement peu nombreux: *bouleau, frêne, canari*; une place à part revient aux termes. Les termes sont des mots ou leur équivalents d'un emploi relativement restreint et exprimant des concepts scientifiques ou spéciaux. Les termes dans le cadre d'une terminologie devraient être monosémiques. C'est une des conditions du bon fonctionnement des termes dans la langue. Un terme à plusieurs sens est un moyen imparfait de communication.

**6.1.4. Les différents types de sens.** Les sens des mots se laissent classer d'après quelques types essentiels. Tout mot polysémique possède **un sens propre** et **des sens dérivés**. Examinons le mot *bouche* <lat. pop. *bucca*; les significations les plus importantes de ce mot sont: 1) cavité située au bas du visage et qui sert à parler, à manger; 2) ouverture (d'un four, d'un canon, du métro); 3) embouchure (d'un fleuve). Les deux derniers sens peuvent être historiquement ramenés au premier; ils doivent être considérés comme en étant dérivés. Il en va autrement pour le premier sens qui n'aboutit à aucun autre; ce premier sens sera le sens propre du mot *bouche*. De cette façon le sens propre d'un mot est celui qui ne se laisse historiquement ramener à aucun de ses sens actuels, alors que les sens dérivés remontent directement ou indirectement au sens propre. Le sens propre et les sens dérivés d'un mot ne peuvent être dégagés qu'à la suite d'une analyse diachronique.

Dans la synchronie on distingue **le sens principal** et **les sens secondaires** d'un mot polysémique. Le sens principal, étant le plus usité à une époque donnée, constitue la base essentielle du développement sémantique ultérieur du mot. Il peut coïncider tantôt avec son sens propre, tantôt avec le dérivé.

On distingue aussi **les sens phraséologiquement liés** qui s'opposent **aux sens dits libres**. Les sens propres des mots *table, chaise, animal* sont libres quant à leur

faculté de se grouper, de s'employer avec d'autres mots. Le fonctionnement de ces mots n'est guère entravé par l'usage, la tradition linguistique, il ne dépend nullement de la norme. Par contre, le mot *remporter* qui s'emploie dans *remporter un grand succès* serait déplacé dans *remporter une grande réussite* quoique *réussite* soit un synonyme de *succès*; on dit *une question délicate, un sujet délicat* sans qu'il soit possible de dire *un récit délicat, un contenu délicat*. Ch. Bally remarque qu'on dit *désirer ardemment* et *aimer éperdument* et non *aimer ardemment, désirer perdument*.

**6.1.5. La restriction, l'extension et le déplacement du sens.** Du point de vue logico-psychologique l'évolution sémantique présente quelques types différents. Ce sont la restriction et l'extension du sens, la métonymie, la métaphore, le glissement de sens qui sont les procès sémantiques fondamentaux éventuellement accompagnés de modifications affectives amenant à *l'amélioration* ou *la péjoration, à l'affaiblissement* ou *l'intensification* du sens des mots.

Nous assistons à **la restriction** ou à **l'extension** du sens d'un mot lorsqu'il y a respectivement spécialisation ou généralisation de la notion exprimée.

Ainsi le verbe *traire* avait autrefois le même sens que le verbe *tirer* aujourd'hui; on disait *traire l'épée, traire les cheveux, traire l'aiguille*, etc.; à présent on n'emploie ce verbe que dans le sens très spécial de «*tirer le lait des mamelles de...*» (*traire les vaches, les chèvres*, etc.).

Le mot *viande* (du lat. *vivere* - «vivre») signifiait encore au XVII<sup>e</sup> siècle «n'importe quelle nourriture»; plus tard le sens de ce mot s'est restreint et il ne désigne aujourd'hui que l'aliment par excellence - «la chair des animaux de boucherie».

**L'extension du sens** présente un mouvement contraire dû à ce que le mot reçoit une plus grande liberté quant à sa fonction nominative: on assiste à la transformation d'une notion d'espèce à une notion de genre.

Le verbe *arriver* a signifié d'abord «atteindre la rive», ensuite - «parvenir dans n'importe quel lieu».

La restriction et l'extension du sens sont le plus souvent le résultat du changement de l'aire d'emploi d'un mot qui passe d'une sphère de l'activité humaine dans une autre. Généralement ces procès sémantiques n'amènent guère à la polysémie.

**Le déplacement de sens** se fait aussi dans le cadre de la même notion de genre, seulement dans ce cas il y a transfert d'une notion d'espèce à une autre notion d'espèce. Ainsi *chaîne* dont la notion générique de «succession d'anneaux de métal entrelacés» est concrétisée dans les sens de «lien» (*tenir un chien à la chaîne*), d'«attache ornementale» (*chaîne d'or*), de «suite d'éléments métalliques servant à transmettre un mouvement utilisés en mécanique» (*chaîne de bicyclette*).

Comme le prouve ces exemples le déplacement de sens peut créer la polysémie.

**6.1.6. La métonymie.** La métonymie (du grec *meta* - «changement» et *onoma* - «nom») est la dénomination d'un objet par un autre lié au premier par un rapport de contiguïté.

Les métonymies se laissent classer en types variés selon le caractère du rapport qui leur sert de base. La plupart sont de caractère concret.

**6.1.7. La métaphore.** La métaphore (du grec *metaphora* qui signifie proprement « transfert ») est la dénomination d'un objet par un autre lié au premier par une association de similitude.

Par métaphore on désigne un nouvel objet ou phénomène qui, contrairement à la métonymie, suppose quelque propriété ou trait commun avec l'objet ou le phénomène antérieurement désigné par le mot. Ce lien de similitude est parfois subjectif, arbitraire (*une tête de loup* est «une brosse ronde portée sur un long manche et servant à nettoyer les plafonds»).

La métaphore est un procédé sémantique extrêmement fécond. Tout comme la métonymie elle crée de nouveaux sens et emplois sémantiques : *le nez d'un navire, le bec d'une théière, les dents d'un peigne, etc.*

**6.1.8. L'amélioration et la péjoration du sens.** *Le glissement de sens.* Les multiples emplois d'un mot dans la parole mettent l'accent tantôt sur l'une tantôt sur l'autre de ses nuances de sens. Il en sera ainsi du mot *pâle*. Dans *un visage pâle* (décoloré), *un soleil pâle* (sans éclat), *bleu pâle* (faible de couleur).

Deux possibilités se présentent: ou bien le mot élargit ses emplois sémantiques, alors que son sens reste le même, ou bien il acquiert un sens nouveau.

A la suite du glissement de sens le contenu sémantique des mots peut changer complètement: ainsi, en partant de l'idée de surnaturel les **mots merveilleux, féerique, magique** sont parvenus à rendre l'idée de beauté.

Le glissement de sens peut créer la polysémie: *innocent* ne s'applique pas seulement à celui qui n'est pas coupable, mais également à celui qui est crédule, naïf; *pauvre* signifie non seulement «dépourvu du nécessaire», mais aussi «malheureux».

Le glissement de sens est un phénomène fort répandu, basé sur la coexistence dans le contenu sémantique d'un mot d'indices notionnels contigus. Éventuellement tout mot exprimant une notion peut subir l'effet de ce procès sémantique, mais il est surtout caractéristique des mots abstraits.

Les procès sémantiques examinés jusqu'ici représentent des modifications d'ordre logique.

Parfois ils sont accompagnés de modulations affectives qui ajoutent aux mots des nuances favorables ou défavorables.

Un mot dont le sens primitif est neutre peut prendre une nuance défavorable ce qui arrive souvent des mots désignant les femmes: *Garce* (féminin de *garçon*) a acquis une nuance péjorative.

Le mot *bourgeois* employé au féminin devient péjoratif.



**Un euphémisme.** C'est un mot ou une expression employé afin d'éviter l'évocation d'une réalité désagréable ou choquante. Par ex. on évite de prononcer les mots désignant la mort, certaines maladies, des choses «sacrées». Le verbe *mourir* est souvent remplacé par *passer, (trépasser, décéder, s'endormir)*.

**6.1.9. L'affaiblissement et l'intensification du sens (hyperbole et litote).** L'affaiblissement du sens est une conséquence de l'emploi abusif, hyperbolique des mots: il présente un moyen affectif de la langue.

Les hyperboles sont bien fréquentes parmi les formules de politesse. On dit *être ravi, être enchanté de faire la connaissance de qn* sans prendre les mots à la lettre. On exagère sans trop le remarquer lorsqu'on dit *c'est assommant, esquinçant, crispant, tuant, rasant* pour «c'est ennuyeux !» ou bien *il y a des siècles, il y a toute une éternité qu'on ne vous a pas vu* pour «il y a très longtemps qu'on ne vous a pas vu». Très imagées sont aussi les hyperboles telles que *aller comme le vent, marcher comme une tortue, verser un torrent de larmes*.

**6.1.10. Grammaticalisation et lexicalisation.** L'évolution sémantique peut conduire, d'une part, à la grammaticalisation de mots pleins et d'autre part, à une lexicalisation des formes grammaticales. La grammaticalisation suppose la transformation graduelle d'une signification individuelle, donc lexicale, en une signification catégorielle d'ordre grammatical, alors que la lexicalisation repose sur un processus inverse.

Ainsi pas mal de mots-outils du français moderne sont d'anciens mots autonomes à sens lexical. L'histoire de la langue française nous fournit une quantité d'exemples de ce genre. Il est connu que l'article indéfini *un, une* provient de l'adjectif numéral latin *unum > un; unam > une*.

## 7. La formation des mots

**La formation des mots et son rôle dans l'enrichissement lexical.** La formation des mots est à côté de l'évolution sémantique, une source féconde de l'enrichissement du vocabulaire français.

### 7.1. La dérivation affixale

**7.1.1. La dérivation par suffixes. Généralités.** La dérivation suffixale est un procédé de formation bien vivant et particulièrement productif dans le français contemporain, ce qui est démontré avec évidence par J. Dubois dans son ouvrage «Etude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain».

Le degré de vitalité et de productivité des suffixes existants, n'étant pas toujours le même au cours du temps, nous sommes en présence de deux tendances contraires: certains suffixes ont à peu

près ou tout à fait cessé d'être productifs; d'autres sont en pleine vigueur et productivité. Pourtant

les suffixes moins productifs ne sont pas sans importance, eux non plus, dans le français d'aujourd'hui. C'est que ces suffixes qui étaient jadis bien productifs, ont enrichi le vocabulaire d'un grand nombre de mots qui ont reçu un large emploi; certains de ces mots font partie du fonds usuel du vocabulaire. Entre autres, on peut signaler les dérivés avec les suffixes peu productifs aujourd'hui néanmoins fort répandus. Parmi ces suffixes nommons –eur (*grandeur*), -esse (*tendresse*), -ise (*franchise*), etc.

Les parties du discours sont à un point différents sujets à la suffixation. Ce sont surtout les

nominaux (substantifs, adjectifs, adverbes) qui sont caractérisés par la suffixation. Les verbes formés à l'aide de suffixes sont relativement moins nombreux.

**La suffixation des adjectifs.** La suffixation est aussi un des moyens les plus importants de la formation des adjectifs. Les suffixes les plus répandus et les plus productifs des adjectifs sont **-ique, -al, -el, -aire, -iste, -ien, -able, -é**. Un nombre considérable de suffixes communiquent aux dérivés l'idée d'une relation, de l'appartenance à ce qui est exprimé par la base formative. Tels sont: le suffixe **-ique** exprimant de préférence l'appartenance à quelque branche scientifique, à une école ou un genre artistique, à une doctrine: *philosophique, géographique, historique, artistique, poétique, romantique*; il exprime aussi l'appartenance à une couche sociale : *aristocratique, bureaucratique*. Un sens relationnel est rendu par des suffixes **-al (-aie; -aux, -aies) et -el (-elle; -els, -elles)**: *national, colonial, dialectal; ministériel, industriel*; **-aire**: *révolutionnaire, universitaire*; -iste exprimant l'appartenance à une idéologie, une doctrine, à un parti politique : *monarchiste, anarchiste, socialiste, réformiste*; **-ais (-aise), -ois (-oïse)** exprimant l'appartenance à un pays, à une localité : *français, anglais, chinois, suédois, champenois*; **-ien (-ienne), -éen (-éenne), -ier (-ière), -in (-ine)** : *prolétarien, académicien, ukrainien; européen; financier; féminin*: il en est de même pour le suffixe **-ain (-aine)**: *américain, républicain*. Ces dérivés sont tirés de substantifs, l'idée de l'appartenance est également rendue par les suffixes.

**La suffixation des adverbes.** La dérivation des adverbes s'effectue à l'aide de l'unique suffixe **-ment**. Ce suffixe provient du latin *mente, l'ablatif de mens* - «esprit, façon de penser». Au cours de son développement historique la signification première de ce mot s'est effacée et il s'est converti en un suffixe ordinaire servant à former des adverbes: dès lors on a pu l'accoler à toutes sortes de bases formatives.

Dans le français moderne les adverbes avec ce suffixe sont en corrélation avec des adjectifs

dont ils sont formés: *lentement* < <- *lente*, *heureusement* < <- *heureuse*, *mollement* < <- *molle*, *rapidement* < <- *rapide*, *modestement* < <- *modeste*, *prudemment* < <- *prudent*.

Les formations avec ce suffixe peuvent exprimer: la manière (par exemple, tous les adverbes cités ci-dessus); le degré d'intensité de la manifestation d'un phénomène: *complètement, entièrement, extrêmement, suffisamment* ; un rapport de

temps, par ex.: *prochainement* ; l'**attitude** du sujet parlant envers la réalité : *probablement, certainement, évidemment*.

**La suffixation des verbes.** La suffixation est moins typique des verbes que des substantifs et des adjectifs.

Le suffixe *-is*, qui est parmi les plus productifs, signifie le fait d'être ou de mettre dans l'état exprimé par la base formative: *agoniser* <- *agonie*, « être dans l'agonie » ; *légaliser* <- *légal*, « rendre légal » ; *égaliser* <- *égal*, « rendre égal ». Les formations avec ce suffixe sont en corrélation avec des substantifs ou des adjectifs.

**7.1.2.La formation des mots par préfixes. Généralités.** Conformément à leur méthode historique F. Diez et A. Darmesteter font entrer la préfixation dans la composition vu que les préfixes français remontent pour la plupart à des mots latins. Plus tard les linguistes se sont affranchis de cette conception purement étymologique. Kr. Nyrop considère la préfixation comme un procédé de formation tout particulier ; A. Dauzaf et E. Pichorf ont à juste titre introduit la préfixation dans la dérivation affixale à l'égal de la suffixation. Cette dernière conception a prévalu. En effet, les préfixes se rapprochent à bien des égards des suffixes. Tout comme ces derniers les préfixes sont caractérisés par un sens plus général que celui des bases formatives, ce qui leur permet de fonctionner en qualité d'éléments constants d'un modèle de formation (cf. : **en-** (**em-**) + base formative verbale : *en-train(er)*, *en-lev(er)*, *em-port(er)*, *s'en-vol(er)*). À l'encontre des bases formatives les préfixes et les suffixes ne servent jamais de base de formation. On ne saurait créer de mots nouveaux à partir d'un préfixe ou d'un suffixe; les combinaisons « base formative + suffixe » et « préfixe + base formative » sont normales, alors que la combinaison « préfixe + suffixe » est impossible. Ce dernier indice est décisif dans la distinction entre un affixe et une base formative.

**7.1.3.La dérivation parasynthétique.** Par la dérivation parasynthétique on comprend la formation de mots nouveaux par l'adjonction simultanée à la base formative d'un suffixe et d'un préfixe: *appontement* <- *-pont* - «пристань на сваях», *empiècement* <- *pièce* «вставка на платье», *souterrain* <- *terre* ; *encolure* <- *col*, *encorné* <- *corne*.

Ce procédé paraît être productif dans la formation des adjectifs tels que *biailé*, *triatomique*, *extra-cellulaire*, *transcontinental*, *polycylindrique* qui sont en corrélation avec des substantifs puisqu'ils se laissent analyser comme « qui a deux ailes », «formé de trois atomes », «qui traverse un continent », « contenant plusieurs cylindres » et non pas comme « deux fois ailé », « trois fois atomique », etc.

Ajoutons quelques créations récentes : *transsonique*, *monoparental*, *pluridisciplinaire*, *multiculturel*, *antidépresseur* < *dépress /ion*/.

La **dérivation** régressive. Ce procédé, appelé aussi « dérivation sans suffixe » ou «dérivation avec le suffixe zéro », consiste en la formation de mots par le retranchement de certains suffixes. Ainsi on a formé *démocrate*, *aristocrate*, *autonome*

*de démocratie, aristocratie, autonomie* en rejetant le suffixe **-ie**. Ceci est vrai dans la perspective diachronique, alors que l'analyse synchronique peut offrir un tableau différent. En effet, certains mots qui sont historiquement créés par dérivation régressive seront interprétés dans la synchronie comme des bases de formations suffixales. Tel est le cas de *autonome* qui a été réellement créé de *autonomie*.

L'approche synchronique, qui fait abstraction de l'étymologie, nous autorise à voir dans *autonomie* - « caractère de ce qui est autonome » un dérivé de *autonome* puisqu'il est motivé par ce dernier conformément à un modèle de formation suffixal typique (cf.: *folie* < <—*fou (fol)*, *jalousie* < <—*jaloux*). Quant à *aristocrate* et *démocrate* leur interprétation dans la synchronie coïncidera avec leur création réelle du fait que ce sont précisément ces formations qui sont motivées par *aristocratie* et *démocratie* et non inversement (ainsi *un démocrate* est un partisan de la démocratie). Ceci correspond aux rapports dérivationnels typiques dans le système actuel de formation: dans une opposition formative le substantif désignant l'homme d'après quelque caractéristique est nettement conçu comme une formation dérivée (cf. : *chirurgien* <—*chirurgie*, *dentistes* <—*dent*, *hôtelier* <—*hôtel* et aussi les formations récentes *propédeute* de *propédeutique*, *psycholinguiste* de *psycholinguistique*).

Il est à noter qu'on range souvent dans la dérivation régressive les substantifs tirés de verbes et coïncidant avec les radicaux de ces derniers : *cri* < <—*crier*, *vol* < <—*voler*, *appel* < <—*appeler*. Cette interprétation erronée est fondée sur l'opinion répandue, surtout parmi les linguistes français, que le **-er** final des verbes à l'infinitif est un suffixe, alors qu'il n'est rien autre qu'une désinence verbale.

Notons que la dérivation régressive est peu productive en français moderne.

**La dérivation impropre.** Kr. Nyrop définit la dérivation impropre comme «le procédé par lequel on tire d'un mot existant un autre mot en lui attribuant simplement une fonction nouvelle». En effet, par ce procédé on crée un nouveau mot à partir d'une des formes d'un mot ancien en la faisant passer dans une autre catégorie grammaticale ou lexico-grammaticale. Tels sont *le bien*, *le souper*, *un radio*, tirés de *bien*, *souper*, *radio*. Ces mots nouvellement créés qui se rangent généralement dans une autre partie du discours représentent des homonymes par rapport aux mots générateurs.

La dérivation impropre est fort productive en français moderne. Certains linguistes dont Ch. Bally considèrent ce procédé de formation comme un des plus féconds. On forme facilement des mots nouveaux qui reçoivent les caractéristiques d'une autre partie du discours.

**7.1.4. La composition.** Ce procédé de formation, quoique moins productif que la dérivation affixale occupe une place importante dans le système formatif du français d'aujourd'hui.

La composition est interprétée de façon différente en linguistique.

Selon une conception très répandue un mot composé en français n'est pas seulement celui qui est formé par l'adjonction de bases différentes comme, par exemple, en russe «пароход, самолёт», mais n'importe quelle expression qui

présente un groupement constant et usuel exprimant une notion, un seul concept. C'est pourquoi les locutions telles que *chemin de fer*, *boîte aux lettres*, *pomme de terre*, etc., sont traitées comme de mots composés.

**7.1.5.Le télescopage.** Par ce procédé on forme des mots issus de la fusion de deux mots exprimant des notions contiguës [23, p. 245-248]. Ainsi, sur le modèle de *motel* > *mo[tor (car)]* + *[hôte]tel* - formation anglo-américaine - on a créé en français *aquatel* - « hôtel flottant qui se déplace sur l'eau » de *aqua[ti]que* et *[hôte]tel*. Ces formations sont très en vogue à l'heure actuelle.

Citons, entre autres, *cybernation* de *cybern [étique]* et *[autom] ation*, *télésiège* de *télé[fé]rique* et *siège*, *altiport* - « petit aérodrome qui dessert une station de montagne » de *alti[tude]* et *port*, *diathèque* de *dia [positive]* et *-thèque*, *eurovision* de *euro [péen]* et *[télé] vision*, *franglais* de *fran[çais]* et *[an] glais*, *pantacourt* de *panta[lon]* et *court*, *restauroute* de *restau [rant]* et *route*, *universiade* - « compétition sportive internationale entre équipes universitaires » de *univers[ité]* et *[olymp]iade*, *vertiport* de *verti[cal]* et *[air]port* - « terrain destiné à l'atterrissage et au décollage des hélicoptères et des avions à décollage court », *futurible* de *futur* et *[poss]ible*, synonyme de *futurologue*.

Ce procédé économique et baroque à la fois est utilisé, d'une part, dans la publicité et dans certaines terminologies, et de l'autre, dans le langage parlé familier où il sert à fabriquer des mots plaisants comme *applaudimètre* de *applaudi[ssements]* et *mètre*, *copocléphile* de *co[lle]cionneur*, de *po[rte]-clé* et *phile*, *gastronomade* de *gastro[nome]* et *nomade*.

**7.1.6.L'abréviation.** Le français parlé qui de tout temps a répugné aux mots trop longs continue à les abrégés, surtout lorsque l'aspect en révèle l'origine savante. Cette tendance à l'abréviation s'est considérablement accrue depuis la fin du XIXe.

**7.1.7.Le redoublement et la déformation des mots.** Tout comme l'abréviation le redoublement et la déformation mènent avant tout à l'apparition de variantes de mots déjà existants et non point à la création de nouvelles unités lexicales. Les unités formées par redoublement (l'élément redoublé peut être une syllabe et même un son) reçoivent généralement des nuances mélioratives et familières. Tels sont, entre autres, *fifils* pour « fils », *pépère* ou *pépé* pour « grand-père », *mémère* ou *mémé* - « grand-mère », *tata*, *tati(e)* - « tante », *tonton* - « oncle », *nounou* - « nourrice »; pour « fille » on dira *fifille* qui peut pourtant prendre aussi une nuance ironique (*la fifille à papa*).

**7.1.8.L'onomatopée.** Par l'onomatopée, signifiant proprement « formation de mots », on appelle à présent la création de mots qui par leur aspect phonique sont des imitations plus ou moins proches, toujours conventionnelles, des cris d'animaux ou des bruits différents, par exemple : *cricri*, *crinclin*, *coucou*, *miaou*, *coquerico*, *ronron*, *glouglou*, *froufrou*.

Ce procédé de formation offre une particularité par le fait qu'il s'appuie sur une motivation naturelle ou phonique qui s'oppose à la motivation intralinguistique caractéristique de tous les autres procédés de formation.

L'onomatopée est d'une productivité restreinte, ce qui s'explique en particulier par le caractère relativement réduit des sons perceptibles par l'oreille humaine. Signalons pourtant les créations récentes : *bang* [bâg] - « bruit produit par un avion supersonique », *glop* [glop] - « bruit ressemblant à un coeur qui bat », *yé-yé* - formé par imitation du refrain d'une chanson américaine (de « yeah . . . yeah », altération de « yes »), *blabla-(bla)* employé familièrement pour « bavardage, verbiage sans intérêt », *boum* - « bruit sonore de ce qui tombe ou explose, *baraboum* ! imitant un bruit de chute, *bim* ! et *bing* ! [bin] qui évoquent un coup.

## 8. La formation des locutions phraséologiques

**Notions préalables.** Les locutions phraséologiques sont des unités lexicales qui par leur fonctionnement se rapprochent souvent des mots ce qui permet d'envisager leur création à côté de la formation des mots.

Le premier examen approfondi de la phraséologie française a été entrepris par le linguiste suisse Charles Bally. A. Sechehaye, J. Marouzeau soulèvent aussi certaines questions ayant trait à la phraséologie française.

**Les principes de classification.** Tout comme le mot la locution phraséologique est un phénomène excessivement complexe qui se prête à une étude multilatérale. De là les difficultés qui se présentent lorsqu'on aborde la classification des locutions phraséologiques qui pourraient être groupées à partir de principes divers reflétant leurs nombreuses caractéristiques. Ainsi d'après le degré de la motivation on distinguerait *les locutions immotivées* (*n 'avoir pas froid aux yeux* - « avoir de l'énergie, du courage »), *sémantiquement motivés* (*rire du bout des lèvres* - « sans en avoir envie ») et *les locutions à sens littéral* (*livrer une bataille, se rompre le cou*).

Conformément à leurs fonctions communicatives on pourrait dégager *les locutions à valeur intellectuelle* (*salle à manger, le bon sens, au bout du compte*), *à valeur logico-émotionnelle* (*droit comme une faucille* - « tordu », *ses cheveux frisent comme des chandelles* - « elle (il) a des cheveux plats »), *à valeur affective* (*Flûte alors!* - qui marque le dépit). Le fonctionnement syntaxique distinct des locutions phraséologiques permet de *les qualifier d'équivalents de mots* (*pomme de terre, tout de suite, sans cesse*), *de groupements de mots* (*courir un danger, embarras de richesse*), *d'équivalents de phrases* (*c'est une autre paire de manches; qui dort dîne; qui trop embrasse mal étreint* [prov.]).

Les locutions phraséologiques pourraient être tout aussi bien classées à partir d'autres principes dont la structure grammaticale ou l'appartenance à un style fonctionnel. Toutefois le principe sémantique, qui est mis en vedette par V.V.Vinogradov, paraît être un des plus fructueux. Il permet de répartir les locutions phraséologiques en plusieurs groupes qui se retrouvent dans des langues différentes.

En effet, les locutions phraséologiques se laissent assez nettement répartir en quelques types selon le degré de cohésion sémantique de leurs composants.

## **9. Structuration sémantique et formelle du vocabulaire du français moderne**

### **9.1. Les sous-systèmes dus aux relations associatives au sein du vocabulaire français**

**Notions préliminaires.** Dans son « Cours de linguistique générale » F. de Saussure a émis l'idée d'une « coordination » du lexique où chaque mot serait le centre d'une « constellation » associative.

**9.1.1. Les synonymes. Généralités.** Les opinions des linguistes contemporains sur la synonymie sont fort différentes. Pour certains linguistes les vocables sont synonymes à condition d'avoir une valeur sémantique identique. Ceux-ci étant réduits au minimum, ces linguistes en arrivent à nier l'existence même de la synonymie. M. Bréal affirme que la synonymie est un phénomène précaire et provisoire, de courte durée qui se détruit infailliblement du fait que les mots-synonymes sont sujets à l'évolution sémantique et acquièrent, par conséquent, des acceptions distinctes.

**9.1.2. Les antonymes. Généralités.** Les antonymes sont des vocables à sens opposé qui expriment des notions contraires. Les contraires forment toujours une sorte d'unité; les choses qui n'ont rien de commun entre elles ne peuvent pas être contraires; par exemple: *pierre et livre, lampe et pain*, etc. qui expriment des notions incompatibles, ne sont pas des antonymes, mais des mots à différents contenus sémantiques. Par contre, *bon et mauvais, toujours et jamais, force et faiblesse* sont des antonymes car ils expriment des notions contraires, le contraire étant l'opposition entre deux choses homogènes. L'antonymie est un phénomène psycholinguistique; les oppositions antonymiques ne reflètent pas nécessairement les oppositions réelles entre les choses, mais les oppositions qui constituent des images que nous formons du monde réel. Par exemple, *le blanc et le noir* sont perçus par notre esprit comme des contraires, tandis que *le rouge et le violet* ne les sont pas, quoique du point de vue scientifique ils représentent bien les points opposés du spectre (pinfra-rouge et ultra-violet). Grâce à cette particularité des oppositions psycholinguistiques apparaît le phénomène de l'antonymie occasionnelle.

**9.1.3. Les homonymes. L'origine de l'homonymie.** L'apparition des homonymes dans une langue est avant tout le résultat de différents phénomènes linguistiques qui s'opèrent dans la langue au cours de son développement. On pourrait indiquer quatre sources principales des homonymes en français.

1. L'homonymie peut être une conséquence du développement phonétique des mots qui primitivement avaient une forme différente. Dans un grand nombre de cas

c'est précisément ce processus qui a donné naissance à des homonymes: *pain* (m) < lat. *panis* - *pin* (m) < lat. *pinus* - *peint* < lat. *pi(n)ctum* ; *foi* (f) < lat. *fides* - *fois* (f) < lat. *vices* - *voie* (m) < lat. *fwatum*; *pore* (m) < lat. *parus* - *porc* (m) < lat. *porcus* - *port* (m) < lat. *portas*.

2. L'emprunt occupe aussi une certaine place dans la formation des homonymes. Il arrive qu'un mot emprunté à une langue étrangère ait la même forme phonique qu'un mot déjà existant dans la langue. Il est à noter que les mots étrangers, surtout empruntés à une langue de la même famille, s'adaptent assez facilement à la prononciation de la langue qui les emprunte.

## **10. Les couches lexicales du français moderne**

**Généralités.** Etant étroitement lié à l'activité productive de l'homme, le lexique de la langue française connaît une évolution constante. Pourtant les diverses parties du lexique, ses différentes couches se modifient différemment. Si le fonds usuel du français se caractérise par une certaine stabilité, d'autres couches lexicales telles que terminologie spéciale, jargons, argots professionnels, parlers locaux subissent des changements plus rapides.

### ***10.1. Le fonds usuel du vocabulaire du français moderne***

Le fonds usuel comprend des mots d'un usage courant, des vocables d'un emploi commun pour toute la société.

Tels sont les mots et les expressions *terre, soleil, homme, grand, beau, travailleur, avoir faim* et beaucoup d'autres.

En dehors du fonds usuel demeurent les mots dialectaux d'une extension restreinte, employés de préférence dans une région déterminée.

### ***10.2. La différenciation territoriale du lexique français***

La communauté de la langue est un trait inhérent à la nation. Aucune nation ne peut exister sans la communauté de la langue. La communauté de la langue est un des indices essentiels de la nation.

La formation des langues nationales accompagne le processus de l'organisation des hommes en nations.

A l'époque du féodalisme on observe le morcellement linguistique conditionné par la dislocation géographique, économique et sociale de la France. Les principaux dialectes de la France féodale étaient au Nord et à l'Ouest - le francien, le breton, le normand, le picard et d'autres, au Sud et sur le Plateau Central - le provençal, le languedocien, le dauphinois, l'auvergnais, le gascon, le limousin.

Ils se laissaient répartir en trois groupes essentiels:

1) la «langue d'oïl» répandue au Nord et à l'Ouest,



2) la «langue d'oc» dans le Midi et sur le Plateau Central (d'après la manière d'exprimer l'affirmation: *oïl* — au Nord, *oc* — dans le Midi),

3) les dialectes franco-provençaux répandus dans les provinces situées aux confins de la Suisse.

### ***10.3. L'état actuel de la langue nationale française***

Le français contemporain n'a presque guère conservé de dialectes. Pourtant certains d'entre eux n'ont pas totalement disparu. Tel est, par exemple, le wallon (en Belgique); le normand quoique fortement entamé se distingue encore par des traits particuliers.

Les dialectes sont évincés par la langue nationale. Modifié sous l'influence des dialectes, des parlers locaux dans telle ou telle région de la France, le français national porte le nom de français régional. De nos jours le français régional se rapproche de plus en plus du français de la capitale. Les patois à leur tour se rapprochent du français régional.

Par contre, le français national, en se propageant jusque dans les coins les plus éloignés du pays, porte l'empreinte des dialectes qu'il a évincés. Ce français quelque peu modifié sous l'influence des dialectes locaux est appelé «français régional» qui n'est rien autre que le français national qui s'est assimilé quelques particularités dialectales.

Le français régional se distingue surtout par sa prononciation (par exemple, au Sud de la France les sons nasaux n'existent pas ou bien ils sont prononcés d'une autre manière: ainsi, par exemple, la prononciation de *enfant* pourrait être représentée comme «âne fagne»), mais aussi par certains traits grammaticaux (dans les régions du Midi le passé simple s'emploie dans la conversation) et, naturellement, on observe des particularités lexicales. Le français régional possède un certain nombre de mots périmés, tombés en désuétude dans le français national littéraire. Tels sont les mots *courtil* («jardin») en Bretagne, *soudard* («soldat») en Savoie. Parfois certains mots d'un emploi usuel dans la langue nationale ont dans le français régional un autre sens: *espérer* («attendre») en Normandie, *barquette* («espèce de pâtisserie légère») en Provence.

### ***10.4. La différenciation sociale du lexique français***

**10.4.1. Le jargon des précieuses au XVII<sup>e</sup> siècle.** Les classes, les différents groupes sociaux tâchent souvent de créer des termes particuliers, en s'opposant à la langue commune, qui s'appellent *jargon* ou *argot*.

À la différence des dialectes locaux qui sont parlés par des représentants de couches sociales différentes, les jargons ont une sphère d'application étroite parmi les membres d'un groupe social déterminé.

Les jargons n'ont pas de grammaire ni de phonétique spéciales; ils utilisent la grammaire et la phonétique de la langue nationale. C'est seulement au niveau lexical

qu'ils exercent leur activité en créant des termes spécifiques qui ne peuvent être compris des non-initiés.

**10.4.2. L'argot ou jargon des déclassés.** L'argot des déclassés ainsi que les jargons de classe utilise la grammaire et la phonétique de la langue générale, il n'a de propre que son lexique. Il sert de moyen de communication à un groupe social très restreint - aux malfaiteurs. Pourtant le jargon des déclassés a fait et continue de faire un apport à la langue générale. Les premiers documents sur l'argot font leur apparition au XVI<sup>e</sup> siècle. Toutefois l'argot existe dès le Moyen Age. Au XVI<sup>e</sup> siècle l'argot des malfaiteurs s'appelait *le jobelin*. Le premier terme de jobelin est le mot *dupe* [pigeon] qui par la voie métaphorique a commencé à désigner un homme bon à plumer comme le pigeon, c'est-à-dire un homme qu'on peut facilement tromper. Dans l'argot le verbe *duper* signifie «tromper en dépouillant en même temps». Peu après apparaissent les dénominations synonymes du jobelin: jargon, argot, langue verte.

**Les 3 valeurs du terme «argot».**

Le terme «argot» possède aujourd'hui 3 valeurs différentes:

1) *l'argot des déclassés, du milieu* est apparu au XVI<sup>e</sup> siècle et a été inventé pour ne pas être compris des non-initiés.

2) une partie de l'argot secret qui a pénétré dans la langue commune (p.ex. *gonzesse* - *разг. женщина*, *rombière* - *разг. дама с претензиями*) s'appelle aussi *l'argot*.

3) l'argot s'emploie comme *argot professionnel* (terminologie orale qui est propre à chaque métier).

**10.4.3. Les jargons ou argots professionnels.** Des argots de classe il faut distinguer les jargons ou les argots professionnels. Les argots professionnels sont des langages spéciaux servant des groupes d'individus pratiquant quelque métier ou profession. De même que les argots de classe les jargons professionnels ne possèdent en propre qu'une partie du lexique; quant au système grammatical et la prononciation, ils sont ceux de la langue commune. Les argots professionnels comprennent des mots et des expressions destinés généralement à suppléer les mots de la langue commune usités par les représentants de professions et de métiers différents. Ces mots et expressions sont souvent caractérisés par une nuance émotionnelle, affective.

Les ouvriers possèdent dans chaque corps de métier un argot spécial. Il en est de même pour le théâtre et le cinéma, les écoles et autres corporations de gens réunis d'après leurs occupations. Les soldats parlent argot dans la caserne comme les marins sur le navire.

**10.4.4. Vocabulaire du français moderne.** Les mots internationaux sont ceux qui, faisant partie du vocabulaire de langues différentes, remontent étymologiquement au même vocable ou aux mêmes éléments de mots et dont la structure sonore et la valeur sémantique sont, par conséquent, proches ou communes.

Il faut ajouter ici les calques internationaux qui sont des mots ou expressions reproduisant la forme interne du mot ou de l'expression de la langue servant de source et à sens analogue.

Les vocables internationaux facilitent l'établissement des rapports culturels entre les peuples des pays différents, c'est pourquoi leur présence dans le vocabulaire d'une langue est utile et leur rôle en tant que moyen de communication est considérable.

Ce sont surtout les diverses terminologies qui sont riches en vocables internationaux.

Signalons tout d'abord la terminologie à valeur sociale et politique qui a un caractère international très accusé: les termes tels que *politique, diplomatie, révolution, révolutionnaire, propagande, régime, social, nationaliser, centraliser* et beaucoup d'autres se retrouvent dans plusieurs langues européennes.

## 11. Lexicographie. Types de dictionnaires

L'étude des dictionnaires, ou *la lexicographie*, s'élève, à l'époque actuelle, à la hauteur d'une science.

Les lexicographes français, dans leur activité plusieurs fois séculaire, ont atteint une grande perfection et ont apporté une grande contribution à la création de différents types de dictionnaires.

Tout d'abord on distingue les dictionnaires unilingues, bilingues et multilingues. Ce sont les deux premiers types qui nous intéressent.

Les dictionnaires unilingues comportent plusieurs sous-types: on trouve parmi eux des dictionnaires de langue, des dictionnaires encyclopédiques, des dictionnaires idéologiques (ou analogiques), des dictionnaires de synonymes, des dictionnaires étymologiques, historiques, phraséologiques, des dictionnaires de termes spéciaux, etc.

Il y en a d'autres qui se rapprochent dans une certaine mesure des dictionnaires bilingues: ce sont les dictionnaires des dialectes et patois, les dictionnaires de l'argot, etc.

Le but du présent chapitre est de faire une revue sommaire des dictionnaires français actuels, dont la connaissance est indispensable aux étudiants russophones des facultés de langue française.

Notre exposé comprend deux parties: 1) Les dictionnaires unilingues et 2) les dictionnaires bilingues.

### 11.1. Les dictionnaires unilingues

**Les dictionnaires de langue.** Les dictionnaires de langue sont destinés à donner l'explication des mots qui en composent le vocabulaire. On interprète dans ce type de dictionnaires les significations des mots; le dictionnaire de langue donne des indications sur leurs formes et leur emploi, il comporte les principales locutions

stables dans lesquelles entrent les mots en question; le tout est confirmé par des citations tirées des auteurs. Les dictionnaires de langue prennent également à tâche de fournir au lecteur des informations phonétiques, étymologiques, analogiques (indiquant les synonymes, les antonymes et les homonymes du mot interprété).

**Les dictionnaires linguo-encyclopédiques.** Un dictionnaire linguo-encyclopédique diffère des autres dictionnaires unilingues en ce que son objectif n'est pas purement linguistique. Outre l'explication des mots comme tels il fournit des renseignements sur des objets et phénomènes différents: événements historiques, noms propres, découvertes scientifiques, sciences, arts, etc.

Le dictionnaire linguo-encyclopédique classique français est celui de Pierre Larousse – le «**Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle**» en 17 volumes. Il est connu dans le monde entier sous le nom de **Grand Larousse**.

**Les dictionnaires aide-mémoire.** À côté des encyclopédies au sens propre du mot, il existe toutes sortes d'aide-mémoire, d'ouvrages d'information conçus sous forme de dictionnaires alphabétiques donnant des renseignements divers. Ces aide-mémoire peuvent être classés en trois grands groupes: 1. D'une part, ce sont de brèves encyclopédies d'ordre particulier contenant des données sur des événements historiques, des renseignements sur l'histoire de la culture, de la religion, etc. On pourrait citer à titre d'exemple: «*Dictionnaire de l'art contemporain*», «*Dictionnaire de la danse*», «*Dictionnaire de la peinture moderne*», «*Dictionnaire de littérature contemporaine*», «*Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*», «*Dictionnaire des attributs, allégories, emblèmes et symboles*», etc. La diversité de cette espèce d'ouvrages est vraiment illimitée.

## *11.2. Les dictionnaires bilingues*

**Les dictionnaires français-russe et russe-français.** Les études du français en Russie, qui ont une longue tradition, exigeaient des dictionnaires français-russe et russe-français. Il est à noter, cependant, que si les lecteurs russes disposaient d'un assez grand nombre de dictionnaires français-russes satisfaisants il n'y avait point de bon dictionnaire russe-français, jusqu'au moment de la parution de celui de L. V. Stcherba et M. I. Matoussévitch.

Un dictionnaire bilingue part du principe que les mots d'une langue ont des mots équivalents dans une autre langue. Or, il est bien connu que les mots de deux langues différentes, ayant même des valeurs sémantiques semblables, ne coïncident que partiellement.

## THEME V. STYLISTIQUE DU FRANÇAIS MODERNE

1. L'objet de la stylistique, ses méthodes.
2. Les notions essentielles de la stylistique.
3. Les ressources stylistiques du français moderne. Les styles de prononciation.
4. Les caractères stylistiques du vocabulaire.
5. Les ressources stylistiques de la morphologie.
6. Les ressources stylistiques de la syntaxe.
7. Les styles fonctionnels du français moderne: Les styles écrits. Les styles parlés.
8. Tropes et Figures: Figures de répétition. Images. Figures de syntaxe. Figures de pensée.

### Bibliographie:

1. Синицын, В. В. Конспект лекций по стилистике французского языка [Электронный ресурс] / В. В. Синицын. – Тула : Изд-во ТГУ, 2007. – 80 с. – Режим доступа : <http://window.edu.ru/resource/754/67754>.
2. Практикум по стилистике французского языка : учебное пособие для институтов и факультетов ин. языков / С. Ю. Завадовская. – М. : Высш. шк., 1986 г. – 111 с.

### 1. L'objet de la stylistique, ses méthodes

Le terme «*la stylistique*» provient du mot grec «*stylos*» qui veut dire «*poignon de metal*» dont les anciens se servaient pour écrire sur les tablettes enduites de cire. La racine du mot «*stylos*» a donné des dérivés : le syle, la stylistique, le styliste etc dans plusieurs langues. Dans la vie courante on comprend sous le mot «*le style*» la manière d'écrire, d'exprimer sa pensée.

En définissant l'objet de la stylistique on peut dire qu'elle étudie le style et le style c'est le choix. Donc, la stylistique s'intéresse au choix que l'on peut opérer à tous les niveaux de la langue: niveau phonétique, lexical, grammatical.

Ex.:                    **je ne sais pas**  
niveau phonétique:    **je n'sais pas**  
                              **j'sais pas**  
                              **[chai pas]**

niveau lexical:

**une giffle** (standard) - пощёчина  
**une claque** (fam.) - затрещина  
**une baffe** (pop.) - оплеуха

niveau syntaxique:

**Où habite-t-elle?**(recherché)  
**Où est-ce qu'elle habite?** (parlé)  
**Elle habite où?** (fam.)

Comparez encore:

**C'est où qu'elle habite?** (pop.) \ **Où qu'elle habite?** (pop.)

**1) Il est parti en voiture** (standard).

**2) Il a pris la route en automobile** (soutenu).

**3) Il s'est tiré en bagnole** (fam.).

D'autres exemples encore :

1. a) **Permettez-moi, chère Madame, de vous présenter Mme Galliot.**  
(soutenu)

b) **Permettez-moi de vous présenter ma femme.** (standard).

c) **Vous connaissez pas ma bourgeoise?** (fam.).

d) Avec un geste désinvolte du pouce par-dessus l'épaule: **Ça, c'est ma régulière!** (pop.)

2. a) **Puis-je espérer, Mademoiselle, que vous me ferez l'honneur de m'accorder la prochaine valse ?** (soutenu)

b) **Hé! La Juliette ? Tu viens en suer une ?** (pop.)

3. a) **Je m'en souviens (banal)**

b) **Je me le rappelle (pédant)**

c) **Il m'en souvient (poétique)→**

d) **Je m'en rappelle (vulgaire)**

Chaque fois que nous parlons, nous devons opérer un choix dans le matériel que nous offre le système général de la langue. Jules Marouzeau écrit: «Le style est l'attitude que prend l'utilisateur écrivant ou parlant vis-à-vis du matériel que la langue lui fournit». Les facteurs dont dépend le choix des moyens langagiers sont nombreux: c'est le niveau culturel du sujet parlant, son origine sociale, son état psychologique, ce sont les conditions dans lesquelles se déroule la communication, etc.

Ainsi, la phrase **Où que tu vas?** est typique pour les personnes mal instruites. Elle est considérée comme populaire (= просторечный). Le passé simple sera déplacé dans le langage parlé, tandis qu'on ne saurait s'en passer dans une oeuvre littéraire. Le verbe **mourir** est le mot neutre. Il reflète d'une manière objective le fait correspondant de la réalité et peut s'employer dans n'importe quel acte communicatif. Son synonyme **décéder** se rencontre dans une sphère beaucoup plus limitée. C'est un terme officiel, administratif qui est employé dans des actes juridiques, dans un nécrologue. Par contre, les termes **calancher**, **clamcer**, **crever** sont traités comme populaires, grossiers. Une nuance opposée est observée dans les mots **disparaître**, **s'éteindre**, **partir** qui peuvent fonctionner comme synonymes du verbe **mourir**. Ces termes évoquent dans notre esprit une atmosphère élevée, solennelle. Employés métaphoriquement, ces verbes désignent le fait de la mort d'une manière euphémique. [A côté des synonymes stylistiques le verbe *mourir* possède des synonymes idéographiques, sémantiques comme par exemple, *périr*, *tomber* qui sont étudiés par la lexicologie. Citons également les synonymes stylistiques du verbe russe умереть: скончаться, помереть, очучуриться, скапуститься, скопытиться, подохнуть, околеть, загнуться, почить, сыграть в ящик, дать дуба, отдать концы, отправиться на тот свет, приказать долго жить и т.д.]

De ce qui précède on peut tirer cette conclusion que la stylistique étudie le choix, la variation des moyens linguistiques provoqués par des facteurs sociaux, psychologiques, communicatifs. Elle s'intéresse à la couleur stylistique des variantes étudiées, à leur fonction stylistique dans le discours. La stylistique (la linguostylistique à la différence de la stylistique littéraire) s'occupe de deux

problèmes essentiels: 1) l'étude des ressources stylistiques d'une langue, 2) l'étude des styles fonctionnels.

L'étude des ressources stylistiques est le domaine traditionnel de la stylistique qui s'appuie sur les notions de couleur stylistique, de norme, de variation. A chaque niveau de la langue, comme nous l'avons démontré plus haut, il existe plusieurs formes, plusieurs variantes entre lesquelles on peut choisir. Ces variantes diffèrent par leur couleur stylistique (neutre, familier, populaire, argotique, etc), s'emploient dans des conditions bien déterminées étant déplacées dans d'autres situations.

Le deuxième problème de la linguostylistique celui des styles fonctionnels est relativement nouveau pour la stylistique. Il soulève beaucoup de controverses surtout parmi les stylisticiens français qui utilisent une terminologie assez hétérogène pour désigner ce domaine de recherches stylistiques: niveau de langue, stratégie discursive, étage, registre, dialecte fonctionnel, etc.

La stylistique fonctionnelle étudie le fonctionnement du langage dans les différentes sphères de la communication qui correspondent à telle ou telle autre activité de l'homme. Dans le code écrit on distingue: style officiel (administratif), scientifique, des mass média, des belles lettres; dans le code oral: style familier, populaire, argotique.

La stylistique est étroitement liée avec les autres sciences linguistiques. Sans l'appui de la grammaire, de la phonétique, de la lexicologie, etc. qui lui fournissent des données exactes sur le système de la langue elle ne saurait obtenir de bons résultats. A la différence des autres sciences linguistiques, la stylistique n'a pas de niveau spécial. Elle s'intéresse, comme il a été déjà noté, au fonctionnement des différentes unités linguistiques à tous les niveaux de la langue, à leur aptitude de satisfaire aux besoins de la communication, à leur couleur et fonctions stylistiques.

Si la grammaire ou la phonétique nous enseignent de parler correctement, sans fautes, la stylistique nous apprend à nous exprimer bien, à adapter notre langage aux conditions de la communication.

La stylistique est également liée à l'histoire de la langue puisque la couleur stylistique des formes linguistiques change avec l'évolution de la langue et tous les styles fonctionnels ont subi une longue évolution au cours des siècles.

En outre la stylistique se trouve en contact avec de telles disciplines non linguistiques comme la psychologie ou la sociologie puisqu'elle s'intéresse aux effets produits par le langage sous l'influence des facteurs affectifs ou à la différenciation sociale de la langue nationale.

Comme toute autre science la stylistique dispose de toute une série de méthodes qui lui permettent de procéder à l'analyse des faits d'expression.

En premier lieu c'est *la méthode de comparaison* qui est l'une des plus universelles. La comparaison est l'essence de l'analyse stylistique. Grâce à cette méthode on arrive à déterminer les différentes nuances stylistiques que possèdent les variantes dégagées à tel ou tel autre niveau de la langue. Cette méthode s'applique également avec fruit à l'étude stylistique comparée de deux ou de plusieurs langues.

La méthode de comparaison est souvent accompagnée de *la méthode de substitution*, qui consiste à remplacer un des éléments du contexte donné par un autre élément pour établir l'équivalence ou la différence stylistique entre les unités.

Ex. **Membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Académie Goncourt, grand-officier de la Légion d'Honneur, Colette s'éteint en pleine gloire le 3 août 1954.**

En substituant au verbe **s'éteindre** dans cet exemple les verbes **mourir**, **partir**, **crever** etc. nous arrivons à préciser les nuances décrites plus haut.

La méthode suivante est *la méthode distributive* qui suppose la nécessité d'analyser les éléments du contexte qui peuvent accompagner le mot en question (ou une autre forme étudiée). Ainsi pour comprendre la différence stylistique entre les mots **bête** et **animal** il est très utile d'étudier les contextes typiques pour chacun de ces termes: **l'amour des bêtes**, **une sale bête**, **pauvre bête**, **brave bête**; **animaux domestiques**, **sauvages**, **la classification des animaux**, **animaux disparus**, etc. L'analyse de ces contextes montre que la valeur de **bête** est plus affective que la valeur de **animal** qui est neutre.

Une des méthodes les plus répandues dans les recherches stylistiques est *la méthode statistique*. Elle consiste à déterminer la fréquence d'un mot ou d'une autre forme linguistique dans tel ou tel contexte, dans tel ou tel style fonctionnel, chez tel ou tel auteur. Souvent c'est l'emploi plus ou moins généralisé d'une expression par telle ou telle catégorie d'utilisateurs qui crée sa valeur stylistique.

Ainsi, les mots **azur**, **firmament** sont traités comme poétiques puisqu'ils se rencontrent plus souvent dans la poésie, beaucoup plus souvent chez les poètes que chez les prosateurs. Les adjectifs de relation du type **présidentiel**, **ministériel** sont caractéristiques surtout pour le langage des journalistes, etc. On peut constater avec Pierre Guiraud que «la statistique est un des instruments les plus efficaces dans l'étude du style».

Enfin on peut mentionner *la méthode componentielle ou sémique* qui commence à pénétrer ces derniers temps dans les recherches stylistiques.

Comme on a vu plus haut, toutes ces méthodes (et d'autres encore) ne sont pas appliquées isolément mais s'accompagnent et se complètent les unes les autres.

En guise de conclusion on peut dire que la stylistique moderne s'occupe de deux grands problèmes. D'une part, elle étudie les ressources stylistiques d'une langue nationale à tous ses niveaux et, d'autre part, elle s'intéresse au fonctionnement du langage dans les différentes sphères de l'activité humaine, c'est-à-dire aux différents styles fonctionnels. La stylistique est liée à toutes les sciences linguistiques et à certaines sciences non linguistiques et dispose de toute une série de méthodes permettant de procéder à l'analyse stylistique des faits d'expression.

## 2. Les notions essentielles de la stylistique

Les notions essentielles de la stylistique sont la notion du style, de la norme, de la couleur stylistique, de la synonymie, de la variation.



## 2.1. La notion du style (style fonctionnel)

La notion du style est propre non seulement à la stylistique de quoi témoignent les expressions suivantes: style énergique, style militaire, meubles de style anglais, des robes dans le style de Second Empire, style d'un courrier, etc. Ce qui est commun à tous ces emplois du mot *style* c'est qu'il est toujours lié à l'homme et d'autre part au choix. Dans chaque cas l'homme choisit tel ou tel mode de s'habiller, telle ou telle manière de se conduire, telle ou telle façon de parler.

Utilisant une même langue (le français, le russe, l'anglais, etc.) nous en faisons un emploi différent dans des circonstances différentes. «Le style,- écrit J.Marouzeau - revêt des aspects différents suivant qu'on parle ou qu'on écrit, qu'on s'adresse à des intimes ou à un public, qu'on est ignorant ou cultivé, suivant qu'on vise à la simplicité ou à l'artifice, qu'on s'accommode de la monotonie ou qu'on recherche la variété, qu'on imite ou qu'on veut être original, qu'on a un tour d'esprit analytique ou synthétique, intellectuel ou affectif, concret ou abstrait, conservateur ou novateur. Les vers ne se disent pas comme la prose, une tragédie ne se débite pas comme une comédie, ni un discours académique comme une simple causerie».

La langue nous offre des possibilités immenses pour varier notre discours, pour le rendre plus adéquat, plus conforme aux besoins de la communication, aux circonstances données, aux normes correspondantes.

Le langage d'une personne exprime non seulement ses pensées. Les moyens phonétiques, lexicaux, grammaticaux choisis par le locuteur traduisent aussi ses sentiments, son humeur, son intelligence, sa culture, ses rapports avec l'auditeur.

Comparons les phrases suivantes:

**Le pain!**

**Passe-moi le pain!**

**Passez-moi le pain, s'il vous plaît.**

**Voudriez-vous me passer le pain.**

**Auriez-vous la bonté de me passer le pain, s'il vous plaît.**

**Oserai-je vous prier d'avoir l'obligeance de me passer le pain.**

[Cf.: « *Madame, ce m'est une gloire si grande de me voir assez fortuné pour être si heureux que d'avoir le bonheur, que vous ayez eu la bonté de m'accorder la grâce de me faire l'honneur de m'honorer de la faveur de votre présence. (Molière)*]

Si la première phrase de cet exemple représente un ordre adressé à un inférieur, la dernière phrase est pleine d'une politesse exagérée et même de servilité.

*[Dans l'antiquité il était déjà question de composer son discours non seulement selon les règles grammaticales mais aussi de sorte qu'il soit capable de correspondre aux circonstances et au but de la communication.]*

*Les stylisticiens ou, plus précisément, les rhéteurs antiques (la stylistique comme science est née au début de XX siècle) distinguaient déjà trois styles: le simple, le tempéré, le sublime.*

*Nous retrouvons cette classification un peu modifiée en France au XVIII siècle. L'Académie française distingue les styles suivants:*

*style élevé (tragédies classiques, odes)*

*style moderne (romans, nouvelles)*

*style simple (comédies, farces, fables)*

*Les sphères du fonctionnement de la langue dans la société moderne se sont sensiblement élargies et le nombre de styles, de styles fonctionnels a augmenté. L'existence d'un riche système des styles fonctionnels est caractéristique pour les langues littéraires développées qui remplissent diverses fonctions sociales dans la vie d'une nation.]*

Le style fonctionnel c'est un système de faits d'expression, qui résulte du choix du sujet parlant ou écrivant en fonction de la sphère communicative et des circonstances données. *[Quand les moyens choisis ne sont pas conformes à la situation donnée cela ne reste pas inaperçu par les interlocuteurs. Cf.: Жена рассказывает вернувшемуся с работы мужу, чем она занималась: «Я ускоренными темпами обеспечила восстановление надлежащего порядка на жилой площади, а также в предназначенном для приготовления пищи подсобном помещении общего пользования. В последующий период времени мною было организовано посещение торговой точки с целью приобретения необходимых продовольственных товаров.»]*

Une autre notion fondamentale de la stylistique est la notion de la norme. La norme est un mode habituel de parler adopté par une collectivité donnée. C'est un standard, un modèle de la communication. Dans chaque langue il existe tout un système de normes qui doit constituer la base de l'analyse stylistique. Le système de normes du français moderne comprend: la norme de la langue, la norme littéraire, la norme interne d'un style fonctionnel, la norme neutre, la norme communicative.

## *2.2. La norme de la langue*

C'est l'aspect historique de l'évolution d'une langue qui régit l'élaboration de cette norme. Sont conformes à la norme de la langue tous les faits du système linguistique dans une période donnée. Sont condamnés par cette norme les formes linguistiques tombées en désuétude ou bien des néologismes qui ne sont encore pas adoptés par le système de la langue.

Comme la langue évolue constamment la norme de la langue ne reste pas la même pour toutes les étapes de cette évolution. Elle est continuellement revue, précisée, complétée.

Ex.: Au XIX siècle le verbe **partir** devait s'employer seulement avec la préposition **pour**: **partir pour l'Italie, pour la campagne**, etc. La norme du français moderne ne connaît plus de pareilles restrictions et le verbe **partir** peut s'employer avec plusieurs autres prépositions: **partir au front, en voyage, pour l'Amérique** [*В русском языке в XIX в. было нормой ударение дарит, варит, дружит. Согласно*

сегодняшней норме ударение падает на корень *дáрит, вáрит, дру́жит*.  
*Исключение: звонíт.*]

De cette façon tout ce qui est largement employé dans la langue moderne (y compris les expressions populaires, grossières ou vulgaires comme **salaud**, **dégueulasse**, etc.) est conforme à la norme de la langue.

**2.2.1. La norme littéraire.** Cette norme apporte beaucoup plus de restrictions dans le fonctionnement de la langue que la norme précédente. Il s'agit cette fois de la langue littéraire, c'est-à-dire du meilleur modèle de la langue nationale. La norme littéraire est propagée par la radio, la télévision, la presse. N'est pas conforme à cette norme le langage populaire qui abonde en expressions grossières, de toute sorte, en vulgarismes, en formes incorrectes. [*La norme littéraire n'est pas respectée par ex. dans les phrases suivantes:*

*Qu'est que ce double mètre? (= qui est cet homme de grande taille?)*

*Attaque-moi sur le fil vers dix plombs. (= téléphonemoi vers dix heures.)*

Il importe de souligner que la notion de la langue littéraire ne coïncide pas avec la notion de la langue des belles-lettres. La langue de la littérature, des écrivains est un phénomène beaucoup plus large que la langue littéraire. Les écrivains peuvent pour des raisons esthétiques, pour mieux peindre leurs personnages employer dans leurs oeuvres le lexique qui n'est pas conforme à la norme littéraire c'est-à-dire des mots populaires et même argotiques.

La norme littéraire n'est pas fixée une fois pour toutes. [*Comme la norme précédente elle évolue. Comme exemple de cette évolution on peut citer le mot mousse qui avait autrefois une signification vulgaire (excrément). Aujourd'hui mousse a perdu sa nuance négative et s'emploie dans le français littéraire.*]

**2.2.2. La norme interne d'un style fonctionnel et d'un type de texte.** Toute variété fonctionnelle de la langue, que ce soit en communication écrite ou en communication orale, implique l'existence d'une norme interne qui résume les traits caractéristiques de ce mode d'expression et le distingue des autres styles langagiers. [*Cette norme impose plus de restrictions au choix et à la mise en oeuvre des moyens d'expression que la norme de la langue et, même, la norme littéraire.*

*C'est ainsi que tous les styles écrits (style administratif, style scientifique, style des mass média, style des oeuvres littéraires) sont conformes à la norme littéraire, ce qui constitue leur trait commun. Mais chacun de ces styles est régi en plus, par sa norme interne qui le distingue des autres styles écrits.]*

Voyons de ce point de vue un titre de journal: **Les Palestiniens, très jeunes en tête, manifestent. L'armée israélienne tire: un mort, des blessés.** Ce titre est composé, selon Chovanskaïa, conformément à la norme interne du style de la presse. Il paraîtrait étrange et déplacé dans une oeuvre littéraire ou dans un ouvrage scientifique, car il s'écarte de leurs normes internes.

Non seulement un style langagier dans son ensemble, mais aussi ses genres, ses types de textes sont régis par une norme interne propre à chacun d'eux. C'est ainsi

que dans le style de la presse des genres différents (article de fond, éditorial, communiqué, commentaire politique, faits divers, pamphlets, etc.) présentent tous leurs normes internes qui ne se confondent pas, tout en se recoupant partiellement.

En communication orale les normes internes sont différenciées tout d'abord selon leur conformité ou non conformité à la norme littéraire. Si le style familier ne s'écarte pas de la norme littéraire, le langage populaire dans son ensemble et l'argot s'y opposent, se trouvant au-delà de cette norme.

Divers types de relations entre les normes internes (inclusion, exclusion, croisement) maintiennent et développent la richesse stylistique d'une langue nationale dont l'unité est assurée par la norme littéraire.

**2.2.3. La norme neutre.** Elle est représentée par un «mode d'expression neutre» qu'on trouve dans la pratique langagière sous forme d'éléments privés de toute valeur stylistique.

La norme neutre est la plus étroite. Elle est aussi la plus conventionnelle et se rapproche le plus d'une abstraction scientifique. Cette norme sert de point de départ pour révéler et étudier les moyens d'expression stylistiquement marqués.

C'est ainsi que l'analyse de la série synonymique **bagnole, guimbarde, tacot, chignole** etc. devient possible grâce au terme d'identification **voiture** appartenant à la norme neutre.

**2.2.4. La norme communicative.** C'est la norme la plus large: elle est représentée par un mode d'expression accessible aux interlocuteurs. C'est la perception adéquate du discours en communication qui sert ici de critère de normativité.

Tout élément linguistique, tout mode d'expression sera conforme à la norme communicative à condition d'être intelligibles, c'est-à-dire d'être interprétés par le destinataire en conformité avec l'intention du sujet parlant.

*[Par ex. **John s'est fait nationaliser français** contient une faute lexicale (nationaliser/naturaliser) et viole la norme de la langue. Cependant, comme le fait remarquer R. Martin, cet énoncé est intelligible à tout le monde et donc il est conforme à la norme communicative.*

*Cette norme n'est pas observée dans des expressions absurdes, comme **Les idée vertes dorment furieusement**. Il s'agit dans ce cas de déformations logico-référentielles.*

*Dans d'autres cas les violations de la norme communicative sont dues aux transgressions de certaines règles psychologiques de la parole: **Le rat que le chat que le chien a mordu a poursuivi a pris la fuite.**]*

En guise de conclusion il faut souligner que la catégorie de la norme doit être conçue non comme un seul standard, figé et extrêmement astreignant, mais comme un système de normes indépendantes. Transgressant une des normes le fait de style

reste en même temps conforme aux autres normes. La déviation d'une norme ne doit être considérée comme une violation de langage. S'écartant d'une ou de plusieurs normes telle expression peut rester conforme à toutes les autres normes.

La prise en compte d'un système de normes et non d'une seule norme rigide et archaïsante est une condition obligatoire de toute recherche stylistique. Elle permet d'éviter une interprétation simpliste, parce que trop étroite, des phénomènes stylistiques, de saisir leur rôle dans les rapports dialectiques du général et de l'individuel en langage.

### *2.3. La notion de la couleur stylistique*

La couleur stylistique contient trois composantes: axiologique (affective), imagée et symbolique.

I. **La composante axiologique (affective).** Il est important d'opposer l'axiologie (l'appréciation) affective et rationnelle. Bien que les mots **peur, joie, amour, haine, amitié** etc. se rapportent au domaine notionnel des émotions, sentiments ils peuvent s'actualiser sans exprimer ni provoquer chez le destinataire de phénomènes affectifs.

Pour dégager un caractère axiologique affectif dans la sémantique du mot, il faut définir le degré de son intensité et de son importance informative dans la structure de la signification lexicale.

Dans les mots **soûlard, pochard, soiffard, vachard, rossard** les caractères axiologiques jouent un rôle prépondérant au niveau différentiel, ce qui n'est pas le cas des mots **ivrogne, méchant, cruel**.

Il s'agit donc dans le premier cas d'appréciation affective, dans le second d'appréciation rationnelle.

On observe la même différence dans les paires de mot suivants:

**paresseux - feignant, flemmard;**

**peureux - dégonflé, foireux, trouillard.**

Dans **paresseux** et **peureux** l'appréciation est rationnelle et porte un caractère très général ce qui en fait des dénominations neutres. Leurs synonymes cités expriment l'appréciation affective et représentent les variantes stylistiques.

L'appréciation affective est due à l'intensité de la qualité et à sa dépréciation contenues dans les mots cités. Ces deux composantes sont, en plus, accentuées par la marque familière ou populaire de ces synonymes et par leur forme interne apportant une composante imagée.

On peut donc conclure que des deux composantes axiologiques – rationnelle et affective - seule la dernière fait partie de la valeur stylistique.

L'axiologie affective se combine généralement avec une composante imagée et/ou une composante symbolique.

II. **La composante imagée.** Le caractère imagé d'une dénomination est toujours associé à sa forme interne. La forme interne est une composante imagée mise à la base de la dénomination et saisie comme telle par les usagers de la langue

en raison de la spécificité formelle et sémantique du mot assurant ses rapports avec l'unité motivante.

L'intensité avec laquelle se manifeste la composante imagée de la forme interne dépend du degré de son incompatibilité logique avec le noyau conceptuel de la signification. Plus cette incompatibilité est évidente, plus l'image est vive.

Comparons trois dénominations populaires de l'agent de police: **cogne**, **hirondelle**, **vache à roulettes**.

Dans le mot **cogne** la composante imagée (cogner pop. - battre, rosser) n'est pas en contradiction logique avec son noyau conceptuel: les fonctions officielles d'un agent de police n'excluent pas l'application de la force physique. Voilà pourquoi la composante imagée se manifeste ici avec peu d'intensité. C'est l'affectivité et la dépréciation qui jouent le rôle principale dans cette dénomination.

Dans le cas de **hirondelle**, **vache à roulettes** la composante imagée se manifeste avec beaucoup plus d'intensité parce que l'image d'une hirondelle et celle d'une vache se mettent en contradiction avec le noyau conceptuel de la signification de ces termes.

Voilà pourquoi c'est l'image, et non la composante axiologique, qui prédomine dans la sémantique de ces noms.

L'image initiale qu'on trouve à l'origine de ces dénominations ajoute à leur sémantique des sèmes supplémentaires qui participent aussi à l'identification de l'objet: «rapidité du déplacement», «caractère inattendu de l'apparition» dans l'**hirondelle**; «mode de déplacement et aspect extérieur comique» dans **vache à roulettes** (cf. **agent cycliste** qui est neutre).

Dans tous les cas la composante imagée se combine dans la forme interne avec une composante axiologique. Tandis que la composante axiologique peut exister sans image, indépendamment de la forme interne. Dans ce cas elle s'appuie sur la troisième composante de la valeur (couleur) stylistique - sur la marque symbolique.

**III. La composante symbolique.** La composante symbolique est un sème «signalétique» indiquant les conditions situationnelles d'emploi des unités lexicales qu'elle marque et s'associant à une composante axiologique dans leur structure sémique. Cette notion correspond à celle des effets par évocation de Ch. Bally.

Seules les unités lexicales neutres, employées dans toutes les sphères communicatives sont privées de sème signalétique. Tous les autres types du lexique contiennent cette composante qui précise la sphère et les conditions communicatives dans lesquelles ce lexique est généralement employé. Il s'ensuit que sa fonction est non seulement symbolique mais aussi régulatrice, car cette marque dicte, pour ainsi dire, certaines règles d'emploi du lexique.

La composante symbolique est saisie par les usagers grâce à l'opposition des mots neutres aux mots stylistiquement marqués: **enfant - môme**, **mourir - décéder**, etc.

La composante symbolique se réalise à travers une des deux composantes précédentes ou toutes les deux dont elle a besoin pour subsister. Elle est de nature

plus générale et se situe presque toujours au niveau catégoriel de la structure sémantique. Elle n'est presque jamais la composante dominante.

*Les composantes de la valeur stylistique* sont enregistrées dans les dictionnaires de la langue française:

composante axiologique: iron. - ironique, pej. - péjoratif, plaisant (шутливое), ou encore: terme de tendresse, laudatif etc.;

composante imagée: fig. - figuré;

composante symbolique: cour. - courant, fam. - familial, pop. - populaire, vulg. - vulgaire, arg. - argotique, enfant. - enfantin, poét. - poétique, litter. - littéraire, admin. - administratif, techn. - technique, sc. - scientifique.

#### 2.4. La notion de la variation

Le style repose sur le choix conscient des moyens d'expression. Selon le stylisticien français F. Deloffre «Le fondement de la théorie de l'expressivité est la notion de choix. C'est pourquoi il nous est presque impossible de «faire du style» dans une langue dont nous n'avons que des notions sommaires».

Il existe deux sortes de synonymie: synonymes idéographiques et synonymes stylistiques. Les premiers se distinguent par des nuances de sens (**mourir, périr, tomber**) et font l'objet de la lexicologie. Les seconds diffèrent par leur couleur stylistique ayant une même valeur lexicale (**mourir, trépasser, décéder, crever; lit, grabat, plumard, pucier, pieu**). Les synonymes stylistiques constituent un paradigme stylistique qui comprend, à côté d'un terme neutre, des lexèmes à effets stylistiques variés.

#### D'autres exemples :

**Synonymes idéogr.** : regarder, dévisager, contempler, fixer, observer, examiner, consulter (**dévisager** - уставиться на, разглядывать = Regarder (qqn) avec attention, avec insistance. ⇒ **fixer.** ; **contempler** - созерцать, рассматривать = Regarder avec attention.; **consulter** - Regarder (qqch.) pour y chercher des éclaircissements, des explications, des renseignements, des indices. Consulter un manuel, un traité, un dictionnaire; **toiser** – смерить взглядом = Regarder avec défi, ou plus souvent, avec dédain, mépris. «elle le couvrit de son mépris en le *toisant* des pieds à la tête» (Balzac))

**Synonymes stylistiques** : regarder (neutre), viser, gaffer (**viser** - прост. Глядеть = Très fam. Regarder. « Vise la gueule du cuisto - воен. повар, кашевар » (Dorgelès); **gaffer** = смотреть, наблюдать = Fam. Regarder attentivement. ⇒ zieuter. Gaffe un peu la fille! ⇒ **viser .;** **zieuter** =смотреть, глазеть VAR. zyeuter Fam. Jeter un coup d'oeil pour observer (qqch., qqn). ⇒ regarder; lorgner, reluquer. « La même en tient [...] Zieute-la. Tu t'rends compte» (Carco ).; **reluquer** - посматривать с любопытством, пялить глаза = Fam. Regarder du coin de l'oeil,

avec intérêt et curiosité. ⇒ lorgner. Reluquer les filles. «Il la reluqua : — Vous êtes bien nippée- одеты » (Dabit).; **bigler** - поглядывать искоса, **loucher** - коситься, ⇒ fam. **bigler** (cf. fam. Avoir un oeil\* qui joue au billard et l'autre qui compte les points; un oeil qui dit merde à l'autre; les yeux qui se croisent les bras). Loucher légèrement (cf. fam. Avoir une coquetterie dans l'oeil). 2♦ Loc. fam. ◇ (1896) =Loucher sur, vers : jeter des regards pleins de désir, de convoitise sur (qqn ou qqch.). ⇒ guigner, lorgner. « Respelière louchait sur le buffet » (Aragon).

Il est à noter que la notion de la variation est plus large que celle de la synonymie. Les mots synonymiques appartiennent à une même partie du discours. Pourtant pour exprimer une même idée on peut utiliser non seulement les mots de la même partie du discours mais des formes très variées: **j'accepte, je veux bien, je ne dis pas non, d'accord** etc.

Ce phénomène qui déborde les cadres de la synonymie présente un intérêt indiscutable pour la stylistique puisqu'il s'agit toujours des variantes entre lesquelles on peut opérer un choix.

De cette façon on peut conclure que la stylistique comme toute autre science a élaboré au cours de son évolution son propre système de notions dont les plus importantes sont: la notion du style, de la norme, de la couleur stylistique, de la variation. Ses notions sont souvent traitées différemment par divers stylisticiens.

### 3. Les ressources stylistiques du français moderne. Les styles de prononciation

#### 3.1. La norme orthoépique du français et son évolution

Chaque langue a sa propre norme orthoépique, c'est-à-dire l'ensemble des règles de la prononciation correcte. Cette norme n'est pas fixée une fois pour toutes, remarque qui est très importante surtout pour le français moderne qui, comme le souligne A. Sauvageot, «est en pleine évolution phonétique».

Les plus grands changements sont observés dans le système vocalique. Ainsi, la différence entre le [ɑ] postérieur et le [a] antérieur s'efface aujourd'hui. Le [ɑ] postérieur disparaît peu à peu et devient plus antérieur de façon que les Français ne font plus de différence entre les mots **patte/pâte, tache/tâche, rat/ras, pale/ pâle, moi/mois** etc. La neutralisation de cette opposition est confirmée par différentes enquêtes.

L'opposition entre le [o] fermé et le [ɔ] ouvert se maintient seulement dans la position accentuée et disparaît dans les syllabes inaccentuées.

Dans le système consonantique on observe la tendance à prononcer les mots du type **million** [lj] et **milliard** [lj] comme [mijɔ̃], [mijar]. La consonne [ʀ] est presque partout remplacé par le groupe consonantique [nj]: **vignoble, montagnard**.

On pourrait multiplier ces exemples qui posent le problème suivant: qu'est-ce qui doit être considéré aujourd'hui comme norme orthoépique? Cette norme existe-t-elle? Qui établit cette norme?



L'existence d'une norme n'exclut pas la possibilité des variantes dans la prononciation.

D'autant plus que, tout en souffrant certaines variantes, la norme connaît des limites qu'il est interdit de franchir. Ainsi la prononciation du mot **obscur** comme **o(b)scur** ou **se(p)tembre** au lieu de **septembre** est sévèrement blâmée par les règles de la prononciation. De même la prononciation **a(v)oir, meub(l)e, rhumatis(m)e** est traitée comme incorrecte et vulgaire.

Par contre les variantes **peut-être** et **[ptɛt]** sont toutes les deux admises par la norme. On peut dire la même chose de **puis/p(u)is, il y a/[ja]** etc.

### *3.2. Les différentes classifications des styles de prononciation*

L'existence des variantes phonétiques conformes à la norme orthoépique conduit les phonéticiens à la nécessité de les classer stylistiquement elles ne sont pas pareilles: l'une étant plus soutenue, recherchée et même solennelle, l'autre plus relâchée, la troisième neutre.

Il existe plusieurs classifications des styles de prononciation.

L'académicien Шерба Л.В. distinguaient deux styles seulement: le style plein (soutenu) et le style parler (familier).

Une classification plus détaillée est proposée par Pierre Fouché qui distingue 4 styles de prononciation appelés «débits»:

1. le débit de la conversation familière;
2. le débit de la conversation soignée et de la lecture;
3. le débit de la conférence ou du discours;
4. le débit de la diction des vers.

La plus répandue est aujourd'hui la classification des styles de prononciation en trois grandes catégories: style recherché (soutenu), style moyen, style familial.

**3.2.1. Le style recherché.** C'est le style de toutes sortes de discours prononcés devant un auditoire que le sujet parlant cherche à convaincre, à toucher, à impressionner. Les traits de ce style sont également présents dans la récitation des extraits de prose littéraire.

Dans tous ces cas on articule pour atteindre au maximum de distinction entre les phonèmes. La prononciation des voyelles et des consonnes reste distincte même dans les syllabes inaccentuées.

Les [ə] caducs sont prononcés en plus grand nombre, souvent même à la détente consonantique de mot (**veulent, monde, parade**). Il est important de souligner que la prononciation des [ə] caducs prête au discours un ton solennel: «**Au nom du président de la République et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, je vous fais chevalier de la Légion d'honneur**».

Le style recherché se caractérise aussi par un grand nombre de liaisons: on fait toutes les liaisons obligatoires et un grand nombre de liaisons facultatives.

L'absence d'une liaison facultative peut s'expliquer par le besoin de l'expressivité: la liaison est remplacée dans ce cas par le coup de glotte.

De Gaul: **C'est dans la / légalité, que / moi-même et mon / gouvernement, avons assumé, avons assumé le mandat exceptionnel d'établir un projet de / constitution / nouvelle.**

La prononciation des [ə] caducs, le grand nombre de liaisons ainsi que la prononciation des consonnes doubles dans le style recherché s'expliquent, selon P. Léon, par l'influence («attirance magique») de la forme écrite, de la graphie - toujours considérée comme une sorte d'idéal.

Parmi les caractéristiques prosodiques du style recherché il faut mentionner en premier lieu son débit ralenti. D'autre part, le style recherché se caractérise par un grand nombre de pauses inattendues, inhabituelles, par une grande quantité d'accents d'insistance, par l'augmentation des écarts mélodiques et par d'autres phénomènes encore.

**3.2.2. Style moyen.** C'est le style des speakers de la radio et de la télévision dont la prononciation reflète l'usage moyen, sans recherche (pour plaire au grand public) et sans familiarité excessive (à cause du micro). C'est la prononciation «standard» - comme le dit P. Léon, c'est le modèle proposé à longueur de journée à des millions de Français et celui qui a plus de chance de triompher un jour.

Le style moyen c'est aussi la prononciation des partenaires dans une conversation officielle et soignée (à l'école ou à l'université, par exemple).

L'articulation des phonèmes reste assez nette dans ce cas. Pourtant dans les positions inaccentuées on observe la confusion du timbre des voyelle opposées: [ɛ] - [e], par exemple (**maison** = [mezō]), etc.

On observe dans le style moyen une tendance à supprimer beaucoup de liaisons facultatives et d'[ə] caducs:

**je n(e) peux pas**

**ravis d(e) faire vot(re) connaissance**

**dès l(e) départ, etc.**

C'est le débit rapide qui prédomine dans le style moyen. Le rythme est caractérisé par une distribution assez régulière des accents et des pauses. La mélodie suit généralement la ligne normale utilisant quatre niveaux de tons.

**3.2.3. Style familier.** C'est le style de la prononciation employée dans une conversation entre les amis intimes, les camarades de travail, entre les membres d'une famille, etc. Il reflète un état spontané, détendu et une absence d'autocontrôle qui est propre aux styles moyen et recherché. Le style familier répond au besoin de brièveté et d'expressivité. Ce fait détermine l'amuïssement non seulement d'[ə] caducs mais de bien des autres phonèmes et même syllabes. Pourtant l'ellipse des phonèmes concerne des groupes de sons bien précis et se produit dans des conditions déterminées. C'est là un critère important qui permet de séparer la prononciation

familière des personnes cultivées de la prononciation populaire qui n'est pas conforme à la norme orthoépique.

Ainsi l'amuïssement de [b] dans **obstiné** est considéré comme vulgaire tandis que la chute des phonèmes dans l'expression **p(eu)t êt(re)** ne choque aucune personne cultivée. Il y a donc des limites que la convention interdit de franchir.

En général la chute des phonèmes est possible dans des mots monosyllabiques à valeur grammaticale qui sont caractérisés par une haute fréquence:

- dans les pronoms sujets ou complément: **t(u) as, i(l)s ont dit**;
- dans les prépositions et conjonctions: **m(ais) enfin**;
- dans les verbes **avoir** et **être**: **c'(es)t assez** → [sase].

Les consonnes s'amuïssent dans les groupes inséparables **tr, br, bl, pl** où la chute des sonantes est provoquée par leur position finale:

**vot(re) fille**

**des autres élèves [de z od z elɛ:v].**

Fréquente est la chute des semi-consonnes: **p(u)is, voilà [vala] → [vla].**

Il faut souligner que l'amuïssement des phonèmes en style familier n'est jamais mis en relief. On articule dans ce cas très légèrement et vite.

Une autre particularité du style familier est la tendance à supprimer un très grand nombre de liaisons:

**je suis allé**

**ça doit être**

**de plus en plus.**

Une autre tendance qui se manifeste dans le style familier c'est la tendance à accentuation expressive.

Au niveau prosodique le style familier se caractérise par les pauses et les phénomènes d'hésitation. Souvent les pauses sont remplies par «euh». Le rythme est le plus souvent rapide, l'intonation est très expressive.

Résumé. Les variantes de la prononciation sont étudiées par la phonostylistique dont les fondements ont été creusés par le linguiste russe N.S. Troubetskoï.

La norme orthoépique évolue constamment, admet certaines variantes, mais impose des restrictions, des limites qu'on ne peut pas franchir.

On considère aujourd'hui comme norme orthoépique la prononciation des speakers de la radio et de la télévision.

La classification des styles de la prononciation la plus répandue distingue trois styles: recherché, moyen, familier. Chaque style diffère des autres par l'articulation des sons, par le nombre de liaisons et de [ə] caducs, par les caractéristiques prosodiques.

#### **4. Les caractères stylistiques du vocabulaire**

##### *4.1. La classification stylistique du lexique selon la norme de la langue*

Le niveau lexical est stylistiquement un des plus riches. Comme le dit P. Guiraud «le lexique est la chair du style». Comme il a été marqué plus haut, très

souvent le français possède toute une série de mots pour désigner un même objet, une même qualité, une même notion qui se distinguent par leur couleur stylistique dont les composantes sont: la composante axiologique (affective), imagée et symbolique.

Il existe plusieurs classifications possibles des synonymes stylistiques.

Une de ces classifications se base sur la norme de la langue et oppose le lexique usuel aux archaïsmes et aux néologismes. Cette opposition met en relief la différence entre les mots largement utilisés aujourd'hui par les usagers et les mots rares, employés dans certaines conditions bien limitées.

Le lexique usuel constitue le fonds essentiel de toute langue. Les mots usuels, courants sont bien connus et largement employés dans toutes les sphères de la communication par les femmes et les hommes, par les ouvriers et par les savants, par les artistes, les ingénieurs, les paysants, les enfants, par tout le monde. Ce sont par exemple: **travail, ville, blanc, jeune, devenir, parler, beaucoup, loin**, etc.

Par contre *les archaïsmes* sont de vieux mots, tombés en désuétude. Ce sont, par exemple, le mot **vélocipède** remplacé aujourd'hui par **bicyclette** ou **vélo**, le verbe **partir** au sens de «partager». On passe pour démodé et ignorant de l'actualité si on parle d'un voyage en **aéroplane**, ou d'une course en **taximètre**.

On peut rencontrer les archaïsmes dans certaines sphères de la communication notamment dans la jurisprudence (**avancement d'hoirie**), ou chez certains écrivains ou journalistes qui utilisent des mots vieillis pour des fins stylistiques différentes.

*Les néologismes* sont au contraire des mots nouveaux créés par telle ou telle personne (écrivain ou journaliste, par exemple) mais qui ne sont pas connus pour tous les usagers. La création des mots nouveaux s'explique par le besoin d'expressivité ou par la nécessité de dénommer de nouveaux phénomènes ou objets.

Parmi les écrivains français c'est Hervé Bazin qui invente beaucoup de termes nouveaux:

**gratte-grisaille** = gratte-ciel qui est souvent gris à cause de la pollution;

**être talonné haut** = porter des talons hauts;

**être embecquée de carmin** = mettre du rouge aux lèvres avec une certaine nuance ironique, etc.

En général on crée beaucoup de mots nouveaux, mais ils ont très peu de chance de devenir usuels et pénétrer dans les dictionnaires. Un des exemples est le mot **bla-bla** inventé par le journaliste Pierre Bénard. Ce mot a pénétré aujourd'hui dans les dictionnaires et possède même ses dérivés: **blablater, blablateur**.

Le lexique usuels s'oppose d'autre part à la terminologie spéciale. A la différence des archaïsmes et des néologismes le lexique spécialisé est assez largement employé mais dans un domaine bien limité.

Il existe la terminologie scientifique; administrative, sportive, etc. Chaque style fonctionnel écrit possède sa propre terminologie:

terminologie scientifique: **phonologie, prosodie, tube électronique, neutron, cathode**, etc;

terminologie administrative: **ratification, plénipotentiaire, parapher, protocole, code pénal**, etc.;

terminologie des journalistes: **adepte, démocratie, dictature, à la une**, etc.

#### 4.2. *Les catégories des mots français déterminées par la sphère de leur emploi*

A la différence des mots usuels le terme possède le plus souvent une seule valeur bien déterminée ce qui contribue à la clarté des textes spéciaux. Chaque terme s'emploie dans une sphère de communication bien déterminée. Ainsi les termes scientifiques sont fréquents dans des monographies, dans des articles scientifiques, dans le discours des savants, dans la bouche des professeurs et des étudiants à l'université.

L'emploi de ces termes dans une conversation familière sera par contre déplacé. La terminologie spéciale ne représente qu'une partie du vocabulaire de tel ou tel style écrit à côté du lexique usuel et d'une troisième couche qu'on pourrait appeler «lexique livresque». Cette troisième couche est commune à tous les styles écrits contrairement au langage familier.

Cf.:

lexique livresque: **incurie demeure dérober parfois aliéné**

lexique usuel: **négligence maison voler quelquefois fou**

lexique familier: **laisser-aller baraque piquer des fois piqué**

#### 4.3. *La classification du lexique selon la norme littéraire*

Les mots livresques se distinguent du lexique familier d'une part et du lexique usuel d'autre part par leur caractère plus soutenu, plus recherché. Ceci permet de procéder à une classification stylistique du lexique qu'on pourrait appeler verticale. Elle se base sur la norme littéraire. Le niveau le plus élevé sera occupé dans cette classification par les mots livresques, soutenus. Les deux niveaux inférieurs comprennent le lexique usuel (courant) et familier. Ce dernier occupe une position plus basse à la limite de la norme littéraire. Bien que moins recherchés que le lexique livresque ou usuel les mots familiers restent conformes à la norme littéraire. Au delà de cette norme nous trouvons les termes populaires et finalement argotiques.

lexique livresque

lexique usuel

lexique familier *norme littéraire*

lexique populaire

lexique argotique

Illustrons chacune des oppositions possibles de cette classification:

lexique livresque

**option -**

**objurgation -**

**hypothèse -**

**châtier -**

**conjoncture -**

**époux -**

lexique usuel

**choix**

**reproche**

**supposition**

**punir**

**circonstance**

**mari**

lexique usuel

**enfant -**

**se promener -**

**dormir -**

**argent -**

**agent de police -**

**ami -**

lexique familier

**gosse (môme)**

**se balader**

**roupiller**

**fric**

**flic**

**pote**

**arrêter -**

**beau -**

**beaucoup, très -**

**embarquer**

**chouette**

**vachement**

Les mots populaires à la différence des termes familiers violent la norme littéraire à cause de leur caractère grossier et vulgaire. Pourtant il n'est pas facile de tracer une frontière nette entre le lexique familier et populaire. En outre la couleur stylistique des mots (plus haut nous avons constaté que la couleur stylistique contient trois composantes: axiologique (affective), imagée et symbolique qui sont enregistrées dans les dictionnaires de la langue française de la façon suivante: composante axiologique: iron. - ironique, pej. - péjoratif, plaisant (шутливое), ou encore: terme de tendresse, laudatif etc.; composante imagée: fig. - figuré; composante symbolique: cour. - courant, fam. - familier, pop. - populaire, vulg. - vulgaire, arg. - argotique, enfant. - enfantin, poét. - poétique, litter. - littéraire, admin. - administratif, techn. - technique, sc. – scientifique) varie avec le temps.

Les mots qui étaient autrefois perçus comme vulgaires peuvent perdre au fur et à mesure leur caractère grossier et devenir familiers et même usuels.

Écoutons à ce propos la définition du verbe **bouffer** par Claude Duneton:

«Grossier au XIX siècle, vulgaire jusqu'en 1950, il est devenu simplement familier, même dans la «bonne société».

Il faut souligner que le français familier gagne du terrain aujourd'hui. Il pénètre activement un peu partout: dans la littérature, sur les pages des journaux, sur les écrans de la télévision.

C'est le souci d'expressivité, d'affectivité qui pousse les gens à remplacer les mots usuels et neutres par les mots familiers qui sont plus expressifs. C'est le même souci qui explique les emprunts que fait le langage familier à l'argot et au français populaire.

«Le langage populaire – écrit Henri Bauche, pénètre peu à peu le langage des hautes classes sociales auxquelles il se mêle pour former la langue nouvelle. Le langage populaire passe de l'office au salon, des ateliers de l'usine au bureau du chef d'industrie, de la vendeuse du grand magasin à la cliente riche. Ainsi, comme le remarque H. Bauche, toute la France comprend aujourd'hui le mot **gonzesse**. Loin de rejeter à priori et dans son ensemble le langage populaire, on devra, - continue le même H. Bauche, - en tirer tout ce qui peut enrichir, préciser, développer et renforcer la langue».

A. Sauvageot fait remarquer qu'il serait déplacé d'employer devant les gens cultivés l'expression **Je m'en balance** qui est tout à fait naturelle devant les familiers. Tandis que l'expression neutre **Cela m'est indifférent** est perçue comme anormale dans cette dernière situation. L'auteur cite d'autres expressions intermédiaires: **je m'en moque, je m'en fiche, je m'en fous**.

La dernière expression est grossière selon A. Sauvageot, mais fréquente.

Le français familier préfère selon A. Sauvageot à l'expression banale **Cette nuit il a dormi profondément** la phrase plus expressive **Cette nuit il en a écrasé**. Au lieu de dire **Il a plu** on dira **Il a flotté**, etc. Analysant tous ces exemples l'auteur dit: «Ce n'est pas à proprement parler de l'argot, c'est du langage plus pittoresque que la langue normale».

Le niveau le plus bas est occupé dans notre classification par le lexique argotique. Le terme d'argot possède trois valeurs différentes. Premièrement l'argot désigne le langage secret des malfaiteurs, du milieu, comme on dit encore.

L'argot a été inventé par les malfaiteurs au XV siècle pour ne pas être compris par des non-initiés. Selon J. Arnal, il existe dans l'argot 40 dénominations des différents types de vol.1.

Dès la fin du XIX siècle les mots argotiques commencent à pénétrer dans la langue commune. Aujourd'hui une grande partie de l'argot a perdu son caractère secret et s'emploie largement par les Français, comme nous l'avons vu plus haut.

Cette couche spécifique d'origine argotique dans le vocabulaire des Français est aussi désigné par le terme d'argot. C'est la deuxième valeur de ce terme. (**lourde** – porte, **loupiot** - ребенок, **loufiat** - официант).

Finalement ce terme s'applique aujourd'hui à toute sorte de langages professionnels: on parle de l'argot militaire, de l'argot des écoles, de l'argot du théâtre, de l'argot des aviateurs, etc.

Quelques exemple de l'argot scolaire: **sécher les cours** (закалывать), **antisèche** (шпора), **plonger** (провалиться), **exam**, **exo** (exercice), **rédac** (сочинение), **bouquin** (livre), **colle** (punition).

L'argot du spectacle: **les planches** (scène), **répète** (répétition), **casserole** (юпитер), **tête à l'huile** (статист), **saucisson** (плохая песня, мелодия).

L'argot n'a pas de grammaire ni de phonétique spéciales. C'est au niveau lexical qu'il exerce son activité. L'argot crée des mots nouveaux parallèlement au lexique courant. De cette façon il double la langue commune par son vocabulaire. Au lieu de l'oreille l'argot emploie **écoutille**, **esgourde**, **étiquette**, **feuille**, **portugaise**, etc.

A côté de l'argot il existe aussi différents jargons. Selon la définition de J. Marouzeau, le jargon c'est une «langue artificielle employée par les membres d'un groupe désireux de ne pas être compris des non initiés ou au moins de se distinguer du commun». Tel est le jargon des jeunes: **une nana** (une fille), **manque de bol** (pas de chance), **être fourrés ensemble** (être toujours ensemble), **avoir les boules** (être en colère), **craquer pour** (être séduit, attiré par), **un boudin** (une fille laide), **ne pas pouvoir voir quelqu'un en peinture** (détester, ne pas supporter qn.), etc.

Un autre exemple du jargon est représenté par le «français branché», langage très à la mode dans certains milieux des journalistes et des intellectuels. Il se compose des mots et des expressions provenant des «banlieues, des zones bruyantes de la musique rock, des cours d'art dramatique, du showbiz, de la pub». Beaucoup de mots sont emprunté à l'anglais, une certaine partie au verlan, très à la mode aujourd'hui. *[Une professeur de français de Moscou m'a parlé un jour de son stage en France. Elle vivait dans une famille et quand les enfants de cette famille invitaient des amis, elle ne comprenait rien de leur conversation. Ce qui la consolait un peu c'est que les parents, eux non plus, ne comprenaient pas le langage des jeunes. ]*

Verlan (= l'envers) est le langage basé sur l'inversion de syllabes. Si le résultat n'est pas facilement prononçable, on modifie phonétiquement le mot obtenu: laisse tomber → **laisse béton**, les keufs ← les flics, les femmes → **les meufs**, branché → **chébran**.

Quelques exemples du «français branché»:

**caller** [kole] = téléphoner,

**canon** = belle fille attirante,

**flacher** = avoir un coup de foudre, etc.

Un grand nombre d'anglicismes dans le français branché, mots à l'orthographe exotique et à la prononciation inhabituelle a permis à R. Etiemble de parler d'une nouvelle langue qu'il a appelée le franglais. En voici un petit exemple: **C'était un meeting avec tous les VIP, vraiment le top, quoi... Le big boss voulait nous briefer au sujet du timing du prochain planning. Il fait du forcing.**

### *Lettre en franglais*

*Dear Joséphine,*



*je t'écris d'un snack [snak] (песторанчик), où je viens de me tasser un hot dog en vitesse, tandis que Charlie, à côté de moi, achève son hamburger.  
Charlie, c'est Charlie Dupont, mon nouveau flirt. Un vrai play-boy, tu sais ! En football, un crack [crak] (снег). On le donne comme futur coach des Ioung Cats, leader des clubs série F. C'est te dire si j'entends parler de goals et de penalties !  
Je me suis lassée de Johny Durand, trop beatnick avec ses blue-jeans et son chewing-gum.  
Bon week-end Etienne.*

#### 4.4. L'opposition: lexique neutre/lexique coloré

Revenant à la classification stylistique du vocabulaire français signalons une dernière opposition importante, celle entre le lexique neutre et le lexique coloré.

Les termes à couleur stylistique zéro s'opposent dans ce cas aux mots stylistiquement colorés c'est-à-dire possédant une ou plusieurs composantes stylistiques étudiées plus haut: composante axiologique affective, composante imagé, composante symbolique.

Cf.: **voiture - bagnol** (fam.)

**groupe - clique** (pej.)

**figure - frimousse** (мордашка) (fam.), **gueule** (pop.)

synonymes idéogr.:

salaire – ouvrier

appointment – employé

traitement – fonctionnaire

gages – domestique

honoraires – médecin

solde – officier

prêt - soldat

navire = bateau fort tonnage

bateau = nom générique

bâtiment = bateau de fort tonnage

paquebot = grand navire de commerce

principalement affecté au transport

vaisseau = vx

судно, корабль, суденышко,

посудина, корыто, ковчег

### 5. Les ressources stylistiques de la morphologie

A la différence du niveau lexical le niveau morphologique est beaucoup moins riche en variantes stylistiques. Le plus souvent il s'agit de l'opposition binaire: passé simple/passé composé, passé antérieur/passé surcomposé, je peux/je puis, etc. [On

*observe le même phénomène en russe: в отпуске/в отпуску, черный кофе/черное кофе, я езжу/я ездию, инженеры/инженера и т.д.]*

Je vous rappelle que la stylistique s'intéresse au niveau morphologique au choix possible entre les formes grammaticales qui sont identiques sémantiquement mais différent par leurs nuances stylistiques.

### *5.1. Les catégories grammaticales du substantif. La détermination.*

**5.1.1. La catégorie du nombre des substantifs.** Certaines classes de substantifs ne possèdent pas de pluriel: les noms abstraits, les noms de matière, etc. Pourtant dans le langage spécial il devient possible de former le pluriel de ces noms:

**l'huile → les huiles**

**l'acier → les aciers.**

Le pluriel acquiert dans ce cas une certaine nuance stylistique: il est perçu comme un terme technique et sert à désigner différentes espèces de la matière en question ou des articles fabriqués de cette matière.

Parfois au contraire la forme inhabituel du pluriel peut avoir une nuance populaire comme dans l'expression **dépenser des argents fous**. (Cressot) En outre il faut signaler que le langage populaire emploie souvent des formes incorrectes du pluriel: **des chevaux, des journals, des hôpitals** ou au contraire **un cheveau, un hôpital**.

F. Brunot cite dans son livre un épisode comique: l'instituteur demande à un élève pourquoi il est en retard:

– **Dame, m'sieu, j'ai mené boire notre cheveau!**

– **On dit «cheval», animau.**

**5.1.2. La catégorie du genre des substantifs.** Certaines professions n'étaient accessibles autrefois qu'aux hommes. C'est pourquoi les noms qui désignaient les personnes exerçant ces métiers n'avaient qu'un seul genre: le masculin (**docteur, peintre, avocat, ingénieur**, etc.). De nos jours, quand ces professions sont également accessibles aux femmes la langue nous offre trois possibilités pour nommer ces dames:

- l'emploi du nom au masculin (**Cette femme est professeur. Madame le docteur**);

- les tours analytiques du type (**une femme écrivain, une femme médecin**);

- a création des formes spéciales au féminin à l'aide des suffixes (**doctoresse, avocate, peintresse**, etc.).

Si les deux premières variantes possèdent plutôt une nuance officielle, les formations du troisième type sont perçues souvent comme familières, bien que beaucoup d'entre elles aient pénétrées dans la langue normale et figurent dans les dictionnaires, comme par exemple **avocate, aviatrice, championne**, etc.

Pourtant, comme le fait remarquer M. Cressot, on désigne en français avec ironie les dames par le féminin du titre donné à leurs maris: **préfète, présidente, mairesse, colonelle**.

J. Marouzeau signale dans son livre que les mots **fils** et **gars** sont des mots honnêtes, tandis que leur féminin **fille** et **garce** sont des termes d'injure; les mots du masculin **maître** et **courtisan** sont neutres, par contre **maîtresse** et **courtisane** sont dépréciatifs.

Ironiques et populaires sont beaucoup d'autres formations du type **fliquesse** (de **flic**), **ministresse, chefesse, typesse, notairesse** (à partir de **notaire**), etc.

En général la formation du féminin des noms de métiers pose beaucoup de problèmes pour le français moderne. Comme le remarque Josette Rey-Debove, la France connaît deux tentatives de la féminisation des noms de métiers pour les femmes (celle de 1986 et celle 1998) condamnés comme des néologismes abusifs par l'Académie française. Le problème n'est pas résolu définitivement jusqu'à présent.

**5.1.3. La détermination du substantif.** La valeur stylistique de l'article est souvent exagérée. Le plus grand effet est lié à l'emploi de l'article là où il doit être omis: devant les noms propres, les substantifs en apostrophe, etc.

Selon les règles grammaticales les noms propres de personnes s'emploient sans articles sauf quelques cas bien déterminés: a) quand l'article fait partie du nom: **La Fontaine, La Rochefoucault**; b) au pluriel pour désigner les membres d'une famille: **les Dupont, les Rezeau**; c) devant les noms des actrices célèbres (à la mode italienne): **la Patti, la Callas**.

Cependant la langue populaire ajoute l'article défini aux prénoms pour exprimer une nuance de familiarité intime: **La Jeanne, Le Louis**.

En outre, le français populaire forme à l'aide de l'article défini les noms de femme (ou de fille) à partir du nom de mari (père):

**Maheu - La Maheude**

**Pierron - La Pierrone**

**Thénardier - La Thénardière.**

En dehors du style populaire cet emploi se caractérise par une nuance péjorative.

Le français familier emploie régulièrement l'article défini devant les noms en apostrophe qui selon la norme grammaticale doivent s'employer sans article:

**Salut, les gars.**

**Les enfants, les enfants, où êtes-vous?**

**Toi, la nièce, pousse-toi un peu. Fais une place au capitaine.**

L'absence d'article peut constituer la marque du style télégraphique:

**«Congrès inopinément prolongé. Ne serai maison que mardi. Tout va bien.**

**Bises. Jacqueline.»** (Cauvin) L'article manque également dans les écritaux, les enseignes, les titres de livres, etc:

**Entrée.**

**Précis de stylistique.**

Dans les proverbes l'article manque comme témoignage des règles grammaticales archaïques:

**Pierre qui roule n'amasse pas mousse.**

**Comparaison n'est pas raison.**

**Pauvreté n'est pas vice.**

**Santé passe richesse.**

## 5.2. *L'adjectif et ses synonymes stylistiques*

La fonction d'épithète qui est l'une des principales pour l'adjectif peut être assumée aussi par un substantif prépositionnel (**table de nuit**), par un substantif sans préposition (**costume sport**), par un adverbe (**un garçon bien**), par un infinitif (**machine à coudre**), par toute une subordonnée, etc.

Très souvent tous ces différents moyens se distinguent par leurs nuances stylistiques.

Si on compare **une action du gouvernement** et **une action gouvernementale**, **l'arrivée du président** et **l'arrivée présidentielle** on peut constater que les expressions avec le complément du nom sont usuelles tandis que l'emploi de l'adjectif dans ces constructions est caractéristique pour le langage des journalistes.

On observe la même spécialisation des adjectifs de relation dans le style scientifique où ils acquièrent une certaine valeur terminologique face à l'emploi synonymique du complément du nom:

**les fleurs estivales** cf.: **jour d'été**;

**les peuples septentrionaux** cf.: **les peuples du nord**;

**le sommeil hivernal** (lat. *hibernalis*) cf.: **les plantes d'hiver**;

**les races bovines** cf.: **la queue du boeuf**;

On peut supposer que cette nuance spécifique des adjectifs de relation mentionnés est due à leur étymologie, à leur origine latine.

L'emploi du substantif sans préposition dans la même fonction d'épithète porte plutôt une nuance familière: **un costume fantaisie**, **un costume sport**, **la société peuple**, **une allure province**, **les choses nature**.

Le tour substantif frappe davantage que ne le ferait une épithète normale (cf.: **un costume sport** et **un costume de sport**, **un costume sportif**; **une allure province** et **une allure provinciale**, etc.) et donc il répond plus au besoin de l'expressivité recherché par le style familier.

Pourtant la construction en question N1+N2 n'est pas homogène ni stylistiquement, ni grammaticalement. Assez fréquentes dans le français d'aujourd'hui sont les expressions où le deuxième substantif joue le rôle d'apposition: **une main amie**, **une classe pilote**, **un modèle standard**. Cette construction est surtout utilisée pour marquer les différentes nuances de la couleur: **une cravate cerise**, **un tissu chocolat**, **une robe abricot**, etc.

Un tout autre statut doit être attribué aux constructions elliptiques du type **bière**

**bouteille, rayon maquillage, spécialiste batteries, coiffage mémoire 8 semaines,** etc. Les formations de cette espèce appartiennent au langage de la publicité. Il y manque partout une préposition, le plus souvent **de, en, à, pour**: **bière en bouteille, rayon de maquillage,** etc.

Certains adverbes très usuels peuvent aussi jouer le rôle d'épithète: **c'est un garçon bien, une voiture vite.** Cet emploi est considéré comme familier.

Le langage familier affectionne en outre un tour spécial très expressif du type **une drôle d'histoire** qui consiste à invertir les rôles de l'épithète et du mot déterminé (**une histoire drôle**). Le premier mot de ce tour est un adjectif substantivé ou un nom à valeur appréciative: **une chouette de question, un diable d'homme, cet imbécile de docteur Pédémay, quelle chienne de corvée, cet amour d'enfant.**

Finalement il faut mentionner que le français populaire peut utiliser les formes incorrectes de l'adjectif:

**Ce devoir est encore plus mauvais que le précédent.**

**C'est lui le plus meilleur de tous les autres.**

### 5.3. La valeur stylistique des pronoms

La première personne du singulier s'exprime en français par le pronom **je** qui peut être remplacé dans cette fonction par d'autres moyens, et notamment par les pronoms **nous** et **on**.

**Nous** s'emploie au lieu de **je** dans deux cas. Premièrement c'est le **nous de majesté** qui est propre au style élevé et est censé être la marque de la dignité du sujet parlant, de l'importance de ses fonctions:

**Nous, Louis quatorzième du nom, roi de la France et de Navarre.**

**Nous, procureur général de la république.**

Deuxièmement c'est le **nous de modestie** qui est caractéristique pour le style scientifique. Le **moi** est haïssable disait Pascal, voilà pourquoi les savants préfèrent dans leurs ouvrages le pronom **nous** au pronom **je**:

**Nous espérons avoir démontré dans cette ouvrage que...**

En français populaire **je** peut être omis: **chais pas**. L'omission de **je** est caractéristique également pour le style télégraphique:

**Tout va bien, ai reçu envoi. Tendresse.**

Pour s'adresser à une personne en français comme en russe on a le choix entre deux pronoms **tu** et **vous**. La différence est la même dans les deux langues: **vous** suppose une barrière sociale ou psychologique, il marque la déférence et les relations officielles entre les interlocuteurs. **Tu** s'adresse à un égale, à un ami intime, à un parent et marque la familiarité. [*Cette différence a été très bien décrite par Pouchkine:*

*Пустое «вы» сердечным «ты»  
Она обмолвясь заменила,  
И все счастливые мечты  
В душе влюбленной возбудила.*

*Пред ней задумчиво стою.  
Свести очей с нее нет силы.  
И говорю ей: «Как вы милы»,  
И мыслю: «Как тебя люблю».]*

Une maman s'adressant à son enfant peut remplacer *tu* par *je* ou par *il*:

- **Est-ce que j'ai été gentil?**

- **Il a été gentil? Il aime toujours les bonbons?**

Le pronom *vous* possède aussi sa variante qui se rencontre dans un restaurant ou dans une famille riche où les servantes s'adressent de cette sorte à leurs maîtres:

- **Si, Monsieur veut bien me suivre?**

- **Madame a sonné? (cf.: Vous avez sonné, madame?)**

- **Mademoiselle désire?**

Il existe en français un moyen expressif pour remplacer les pronoms de la III<sup>e</sup> personne (singulier et pluriel): c'est le pronom *ça*:

**Les femmes, ça bavarde.**

**Les hommes, ça n'aime pas les malades.**

Cet emploi de *ça* est affectif et permet d'exprimer ses sentiments, son attitude envers le(s) personnage(s) en question. Tantôt c'est le mépris, le dégoût, tantôt l'ironie, le dédain, l'indignation etc.:

**Vous bougez beaucoup, les écrivains, les journalistes, tout ça, ça bouge beaucoup. (Daninos)**

**Ces sales ouvriers ont encore choisi un jour où j'ai du monde. Allez donc faire du bien à ça. (Zola)**

Comparé aux autres formes des pronoms démonstratifs (*ce, ceci, cela*) le mot *ça* est traité comme familier et le plus courant dans la langue parlée.

**Ça va être gai.**

**Si ça ne vous plaît pas, vous n'avez qu'à partir.**

Un des traits les plus originaux du français est le pronom *on*. L'usage en est commun à la langue cultivée et à la langue familière. *On* peut remplacer n'importe quel autre pronom personnel en apportant diverses nuances stylistiques.

*On* se substitue au pronom *je* surtout dans le langage familier:

- **Alors, ce rhume ça va?**

- **Comme ça, monsieur. On tousse encore.**

En remplaçant *je* le pronom *on* peut exprimer divers sentiments. Il peut servir selon Cressot, à ménager le pudeur d'une femme qui parle de son amour:

**...Et ne méritez pas l'amour qu'on a pour vous. (Molière) (cf.: que j'ai pour vous).**

*On* peut marquer la distance ou même le dédain comme dans cette phrase adressée par la maîtresse de maison à sa bonne:

**On vous avait dit de descendre à 7 heures, on ne vous le répétera plus.**

Employé dans un ordre comme substitut de *vous on* apportera une atténuation discrète:

**On préparera pour demain tel passage de Racine.**

La phrase **On est prié de s'essuyer les pieds** est plus polie que **Vous êtes prié.**

Dans une phrase interrogative **on** a une nuance désinvolte:

**Eh bien, comment va-t-on?**

**Alors, on ne répond pas?**

Employé au lieu de *il, elle* le pronom **on** peut avoir une nuance ironique. D'un homme qui s'est ruiné par de folles dépenses, on dira:

**On avait auto, domestiques, villa à la montagne et maintenant on est sur la paille.**

En remplaçant *nous* le pronom **on** marque souvent l'orgueil:

**On mange bien chez nous.**

En français familier **on** englobe souvent le sujet parlant et celui à qui on s'adresse ou de qui il est question:

**Eh bien, on y va, nous deux?**

**Avec mon frère, on a été à la chasse.**

#### 5.4.L'emploi stylistique des formes verbales

Le système verbal français se caractérise par l'existence de deux séries de formes sémantiquement identiques mais stylistiquement opposées. Les unes ne se rencontrent guère que dans les styles écrits. Ce sont le passé simple, le passé antérieur, l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif. Leurs équivalents sémantiques dans la langue parlée sont respectivement le passé composé, le passé surcomposé, le présent et le passé du subjonctif.

De nos jours, le passé simple a complètement disparu du langage parlé. C'est seulement à l'école que les enfants apprennent cette forme verbale. Le passé simple ne s'emploie pas dans le style administratif, n'apparaît que très rarement dans les journaux et les ouvrages scientifiques. C'est surtout le temps de la narration suivie qui ne se conserve que dans les oeuvres littéraires où il reste très vivant.

En comparant le passé simple et le passé composé l'écrivain M. Pagnol écrit: «Le passé composé est un temps imprécis, médiocre, bête et mou. «**Nous avons été réveillés par la fusillade...**». «**Nous avons été...**» Bon, et alors? L'histoire est finie avant d'avoir commencé. Tandis que: «**Nous fûmes réveillés par la fusillade**»... Tu vois! Tu as dressé l'oreille. Tu attends la suite.

*[Retiré du français parlé le passé simple, pierre d'angle du Récit, signale toujours un art; il fait partie du rituel des Belles-lettres] (Roland Barthes, Le degré zéro de l'écriture. Paris, 1953, p. 46)]*

*[Le **passé composé** est plutôt le temps de la langue parlée (temps du discours) et de tous les genres écrits où la présence du locuteur s'affirme, en particulier la lettre, le journal intime, le théâtre, etc.*

*Le **passé simple** est en général le temps de l'écrit (temps du récit). C'est le temps du récit historique classique, du conte ou du roman, du récit journalistique, etc.*

*Ces deux temps sont très vivants dans la langue. Ce n'est pas une plus ou moins grande distance dans le passé qui détermine leur emploi mais la manière dont*

*les événements évoqués sont considérés par le locuteur. L'absence de référence au moment de l'énonciation, caractéristique du passé simple, entraîne un effacement du locuteur (celui qui parle) et du récepteur (celui à qui l'on s'adresse). Il n'est pas donc étonnant de constater que les deux premières personnes de la conjugaison ne sont plus employées et qu'elles paraissent comiques si, par hasard, on les utilise.*

*Enfin, les journalistes de la presse contemporaine font souvent alterner dans le même article le récit informatif des événements et une participation subjective à leur déroulement. Dans ce cas, on trouve le passé simple et le passé composé dans le même texte qui indique une situation particulière de l'énonciateur par rapport à ce qu'il rapporte:*

*- le **passé simple** est un temps de récit ;*

*- le **passé composé** est un temps du discours. (Bonne route 3) ]*

Il faut ajouter que la différence entre le passé composé et le passé simple est non seulement stylistique mais aussi sémantique. Si le passé composé marque une action passée liée avec le présent, le passé simple rapporte les faits éloignés du passé n'ayant aucune conséquence pour le présent.

Dans la narration suivie le passé simple peut être remplacé par quelques autres formes verbales, et en premier lieu par le présent dit présent historique. Il sert à marquer une action passée achevée et constitue un moyen très expressif utilisé surtout par les écrivains aux moments décisifs ou culminants de la narration. Le présent historique présente une action d'une façon plus vive, plus pittoresque comme se déroulant sous les yeux du lecteur:

**On m'a habillé en femme. Comme je sortais de prison et passais devant les gardes de la dernière porte, l'un d'eux a maudit les carbonaris, je lui ai donné un soufflet. Poursuivi la nuit dans les rues de Rome après cette imprudence, blâsé de coups de baïonnette, perdant déjà mes forces, je monte dans une maison dont la porte était ouverte; j'entends les soldats qui montent après moi, je saute dans un jardin; je tombe à quelques pas d'une femme qui se promenait.** (Stendhal. Vanina Vanini).

*[L'exemple suivant tiré d'une fable de Krylov montre que le présent historique est propre aussi à la langue russe: Лука, курятинки накушавшись досыта И добрый ворошок припрятавши взанас, Под стогом прилегла вздремнуть в вечерний час. Глядит, а в гости к ней голодный волк тащится.]*

Cette forme n'est pas rare dans la conversation spontanée:

**L'autre jour, il tombe sur un Américain qui distribuait des chewinggum ... . Le petit réussit à en avoir un. Il rentre avec ça dans la bouche.** (Stil.)

**Là, Gégène n'a pas tort! Je vais vous dire, les gars. Je reviens, cette nuit, du pays. J'ai causé avec les gens, chez moi, et dans les trains, les gares, partout.** (Bloch).

Le deuxième substitut possible du passé simple est l'imparfait pittoresque. Il apparaît dans la prose française au cours de la deuxième moitié du XIX siècle.



C'était d'abord les romanciers naturalistes qui substituaient l'imparfait aux autres temps narratifs. Plus tard ce mode d'expression pénètre dans la presse, dans la prose scientifique. Seule la langue parlée n'en fait point usage.

Cet emploi de l'imparfait n'est possible qu'avec les verbes terminatifs (*arriver, mourir, éclater, entrer, trouver*, etc.) L'effet stylistique résulte du contraste entre la valeur terminative du verbe et le sens de l'imparfait qui doit marquer une action inachevée.

**A partir de ce moment, Jean fut très malheureux; il mourait l'année suivante, le jour de son anniversaire. C'était le 1-er juillet 1958. A la soixantième minute, Pelé prenait le ballon, évitait trois défenseurs et marquait le but de la victoire.**

Il existe en français encore un moyen expressif de marquer une action passée: c'est l'infinitif stylistique ou l'infinitif de narration.

**Ainsi dit le renard - et flatteurs d'applaudir.** (La Fontaine)

L'infinitif de narration met en relief la vivacité, le caractère précipité d'une action ou d'une suite d'actions. Il est introduit par la conjonction *et* qui le représente comme réaction ou conséquence d'une action antérieure.

**Elle voulut savoir ce qu'elle avait, et si sa jolie petite Agnès ne serait pas un jour impératrice d'Arménie ou d'autre chose. Elle la porta donc aux Egyptiens; et les Egyptiens d'admirer l'enfant, de la caresser, de la baiser avec leurs bouches noires, et de s'émerveiller sur sa petite main.** (Hugo)

**Les femmes commencent à crier «Partons!» Et de faire les malles, puis de courir vers les gares d'Orléans et de Lyon.** (Ohnet)

**Le roi, furieux, le convoque. Scoggan d'expliquer alors que jamais il ne se serait permis de désobeir à un édit royal.** (NdF)

Le domaine essentiel de l'emploi de l'infinitif de narration est la littérature.

Comme moyen très expressif il pénètre aussi dans la presse. Mais il ne se rencontre pas dans le langage familier.

L'imparfait atténue ce que le présent pourrait avoir de trop brutal ; ainsi exprime-t-il la discrétion, la politesse :

**Je venais vous demander un service.**

On remarquera que cet imparfait ne se rencontre que dans un contexte spécial qui n'admet qu'un nombre restreint de verbes (vouloir, venir).

L'imparfait se rencontre également dans un certain nombre de constructions destinées à exprimer la tendresse, la gentillesse : c'est l'imparfait qu'on trouve dans le discours adressé aux enfants ou aux animaux :

**Comme il mangeait bien sa sousoupe, le bébé !** (=comme il mange bien...)

**Il était beau le chiechien, il avait de grosses papattes !**

Par cet imparfait, appelé hypocoristique *ласкательный, уменьшительный*, le locuteur tâche de se mettre au niveau de l'enfant auquel il s'adresse et dont l'univers est, à ses yeux, hors du domaine du réel.

**Le bébé aimait bien son nounours** *плюш. мишка !*

**Je venais vous demander de l'argent.**

**hypocoristique** **adj.** et **n. m.** 1893; gr. *hupokoristikos*, de *hupokorizesthai* «parler avec des diminutifs»

◆ Ling. Qui exprime une intention affectueuse, caressante. *Diminutif, redoublement hypocoristique.* – **N. m.** Chouchou *est un hypocoristique.*

En finissant la description stylistique des formes verbales il faudrait encore ajouter que le français familier ne fait pas la concordance des temps, obligatoire dans le langage littéraire:

**On m'a dit qu'il est malade.**

**Il m'a dit qu'il m'aime.**

Le langage populaire connaît beaucoup de formes incorrectes. En qualité du verbe auxiliaire on n'emploie dans ce style que le verbe *avoir*:

**Je m'ai trompé.**

**Je m'ai fait mal.**

**Quand j'ai arrivé.**

On peut rencontrer en français populaire beaucoup d'autres formes qui violent les normes grammaticales:

**j'avons; je boiverai; je vas; je voirai.**

**Qué que tu veux que j'en fassions à c't'heure.** (Maupassant)

Pour imiter le langage des personnages mal instruits les écrivains utilisent ces formes dans leurs livres.

## 6. Les ressources stylistique de la syntaxe

Le niveau syntaxique est l'un des plus riches en variantes stylistiques. P. Guiraud écrit «Si le lexique est la chair du style, la structure de la phrase en est l'âme». C'est par leur syntaxe que se distinguent surtout les styles écrits et les styles parlés. La syntaxe offre des possibilités presque illimitées de varier le discours pour exprimer les moindres nuances sémantiques ou affectives.

### 6.1. La variation stylistique au niveau des groupements des mots

Puisque la syntaxe s'occupe des unités plus grandes qu'un seul mot, la stylistique s'intéresse à ce niveau au choix qu'on peut opérer entre les groupements de mots, les propositions, les phrases proches sémantiquement mais stylistiquement opposés.

Les groupements de mots diffèrent stylistiquement surtout par leur rection.

Ainsi à côté de l'expression neutre **aimer faire qch** on trouve la variante plus recherchée, plus élevée **aimer à faire qch**; tandis que **aimer de faire qch** est à la fois affectée et vulgaire.

La différence stylistique entre **obliger à, s'efforcer à** d'une part et **obliger de, s'efforcer de**, d'autre part, porte un autre caractère: la première variante est courante, usuelle, la deuxième est qualifiée comme vieillie, archaïque.

## 6.2. La stylistique des propositions interrogatives

Le français moderne, à la différence de la langue russe par exemple, se caractérise par la différenciation stylistique très marquée des propositions interrogatives.

Examinons les variantes possibles des propositions interrogatives avec un mot interrogatif:

fr. pop fr. fam. fr. soutenu

1. **Où tu vas?**
2. **Tu vas où?**
3. **Où est-ce que tu vas?**
4. **Où qu'tu vas?**
5. **Où c'est qu'tu vas?**
6. **Où qu'est-ce que tu vas?**
7. **Où vas-tu?**

Ce schéma montre que la variante la plus fréquente dans la langue soutenue est celle qui se construit avec l'inversion du sujet. Par contre l'inversion n'est pas typique pour le langage familier et encore moins pour le français populaire. La 1-e et surtout la 2-e variante pénètrent aussi dans le français soutenu mais elles sont propres surtout pour le langage familier et populaire. Les variantes 4,5,6 sont incorrectes et vulgaires donc tout à fait déplacées dans le langage des personnes cultivées.

[ Citons encore un exemple:

*Qui est venu ?*

*Qui qu'est venu ?*

*Qui qu' c'est qui est venu ?*

*Qui c'est-il qui est venu ?*

*Qui c'est i qui est venu ?*

*Qui est-ce qui est venu ? exemples d'Henri Bauchet]*

La question sans mot interrogatif possède elle aussi ses variantes stylistiques:

1. **Partez-vous ce soir?**
2. **Vous partez ce soir?**
3. **Est-ce que vous partez ce soir?**
4. **Vous partez-ti ce soir?**

La première de ces variantes contenant l'inversion du sujet appartient au style recherché, littéraire. La 3-e est plutôt neutre en français moderne, tandis que la 2-e est familière. Enfin la dernière variante avec la particule interrogative populaire *ti* appartient au bas langage.

## 6.3. Le rôle stylistique de l'inversion

La proposition énonciative en français se distingue par l'ordre des mots direct et progressif. Cet ordre des mots peut être violé pour des raisons esthétique, dans la poésie. Par exemple dans ce passage de la Marseillaise:

**Contre nous de la tyrannie l'étendard sanglant est levé.** (= l'étendard sanglant de la tyrannie est levé contre nous).

Dans certains cas, on observe dans les propositions énonciatives l'inversion du sujet. Elle se fait si la proposition commence par les adverbes *à peine, aussi, encore, en vain*, etc.

**A peine fut-elle entrée que le commissaire fit un signe.**

**Sans doute le pouvait-il faire aisément.**

Ce tour, comme le fait remarquer la grammaire Larousse du français contemporain, passe pour une élégance. En français familier et populaire cette inversion ne se fait pas. Parfois on y voit apparaître après l'adverbe initial la conjonction *que*:

**Sans doute qu'il peut le faire.**

**Peut-être qu'il viendra.**

L'inversion se fait régulièrement dans la proposition incise avec les verbes *dire, penser, répondre, affirmer*, etc.:

**«Excusez-moi, mademoiselle», dit-il. «Venez», fit-elle.**

Le parler populaire rétablit dans ce cas l'ordre direct en faisant généralement précéder le sujet de *que*:

**Alors, qu'il me dit, vous avez causer à Marie? - Oui que je dis, que je l'ai vu, cette femme.**

Dans la bouche d'un petit enfant cette absence d'inversion acquiert une valeur stylistique particulière comme le montrent les exemples suivants tirés du «Petit Nicolas» de Sempé/Goscinny:

**- Papa, j'ai crié, regarde la belle montre que mémé m'a donné.**

**Alors, il a dit le Bouillon, qu'est-ce qui se passe ici?**

Le verbe peut être placé en tête de la proposition. Cette espèce d'inversion s'appelle l'inversion absolue. Le prédicat est ordinairement un verbe de mouvement (*venir, arriver, entrer, paraître, suivre, passer*, etc.).

**Vinrent les jours où il lut par hasard un livre récemment paru.** (Mauriac)

Les phrases de ce type permettent de mettre en relief à la fois le verbe qui occupe une place inhabituelle et le sujet qui se trouve dans la position finale, donc accentuée.

L'inversion absolue est fréquente dans les indications scéniques:

**Entre le comte.**

**Arrive le marchand de savon.**

Ce type d'inversion se rencontre aussi dans le style administratif:

**Sont reçus les candidats suivants...**

L'exemple suivant est tiré du code pénal:

**Article 121. Seront, comme coupables de forfaitures, punis de dégradation civique, tout officier de police judiciaire, tous procureurs généraux ou de la République, tous substituts, tous juges, qui auront provoqué, donné ou signé un jugement, une ordonnance ou un mandat tendant à la poursuite personnelle ou accusation, soit d'un ministre, soit d'un membre de l'Assemblée Nationale...**

L'inversion prend une valeur affective accentuée dans les propositions commençant par un adjectif-attribut:

**Innombrables sont les camarades qui payèrent de leur vie la parution et la diffusion continue de l'Humanité.**

Il s'agit dans ce cas d'une double inversion, puisque non seulement le prédicat précède le sujet, mais au sein du prédicat l'attribut précède le verbe copule. Ces constructions à double inversion appartiennent surtout à la littérature et à la presse politique.

#### *6.4. Les particularités de la syntaxe du français parlé*

Quelques particularités de la syntaxe du français parlé.

Examinons l'exemple de Charles Bally:

**1. Quant à moi, je n'ai pas le temps de penser à cette affaire.**

**2. Du temps, voyons! Est-ce que j'en ai, moi, pour y penser, à cette affaire-là.**

La deuxième variante qui appartient au langage parlé est beaucoup moins plate, plus expressive, plus dynamique, plus affective. Cette expressivité est due à l'emploi des interjections, à la segmentation de la 2-e phrase qui représente une question rhétorique. Donc la différence entre les deux variantes citées est surtout d'ordre syntaxique. Les écrivains tâchent de reproduire dans leurs livres le langage des personnages, mais comme le remarque Chigarevskaja le texte d'une pièce, les répliques sont souvent modifiés par les acteurs.

**Voilà le mot magique. → Ça, c'est le mot magique. Remarquez bien, monsieur le Président, que personnellement, je la trouvais charmante. → Remarquez que moi, personnellement, cette petite souris, j'avais fini par la trouver charmante.**

J. Marouzeau souligne qu'on ne peut pas reproduire par écrit les insuffisances, les libertés, les fantaisies de la langue parlée.

Les particularités essentielles de la syntaxe du français parlé face à la langue écrite se résument de la façon suivante:

1. La syntaxe du français parlé est beaucoup plus simple que la syntaxe du langage écrit. Les phrases sont plus courtes. On recourt très rarement à la coordination ou à la subordination. C'est la juxtaposition qui prédomine dans les phrases complexes:

**Je ne suis pas sorti hier: il faisait trop froid** (parce qu'il faisait...)

**Je suis malade: je ne peux pas sortir.**

2. Un grand nombre de phrases du langage parlé sont incomplètes, ce qui s'explique par le caractère situationnel de la communication orale qui se déroule sous forme d'un dialogue accompagné des gestes, de mimique, par le contact immédiat entre les interlocuteurs:

**- Monsieur cherche quelqu'un?**

**- A quel étage habite M. Pluvignec?**

- **M. le sénateur? C'est au premier.**

- **Gauche ou droite?**

- **Face.** (Bazin)

3. Beaucoup de phrases restent inachevées pour des raisons différentes, mais essentiellement à cause du caractère spontané de la conversation.

4. Le français parlé se caractérise par la tendance à l'ordre des mots direct: l'inversion ne se fait plus même dans les propositions interrogatives:

**Ton avion est à quelle heure?**

**Je peux compter sur toi?**

**Vous vous appelez comment, monsieur?**

5. Le trait le plus original du langage parlé est peut être sa syntaxe segmentée accompagnée de la reprise et de l'anticipation. La phrase normale **Marie aime ce film** possède dans le langage parlé familier les variantes suivantes:

**Marie, elle l'aime, ce film.**

**Ce film, elle l'aime, Marie.**

**Marie, ce film, mais elle l'aime!**

**Ce film, Marie, elle l'aime.**

**Elle l'aime, Marie, ce film.**

**Elle l'aime, ce film, notre Marie.**

Grâce à la segmentation la syntaxe devient plus souple, plus dynamique et plus expressive.

6. Enfin, le langage parlé se distingue par l'emploi fréquent de différentes modalités que Chigarevskaïa appelle «particules fonctionnelles»:

**Vous vous appelez bien Yvonne?** (Вас ведь зовут Ивонна, да?)

**Enfoncez-moi cette porte, Ricart!** (Вышибите-ка эту дверь!)

**Et toi, qu'est-ce que tu as fait, raconte un peu.** (... расскажи-ка.)

**Tu peux bien m'attendre, quoi?** (Ты же можешь меня подождать.)

La syntaxe du langage écrit est beaucoup plus compliquée, puisque le sujet écrivain a toutes les possibilités de réfléchir sur le contenu et la forme de son discours, de marquer explicitement les liens entre les propositions au sein d'une phrase complexe ou entre les phrases.

Le texte écrit abonde en phrases longues, souvent complexes avec plusieurs propositions coordonnées ou subordonnées. C'est le côté logique, intellectuel qui prédomine dans le style écrit, tandis que la langue parlée est d'après sa nature beaucoup plus affective.

En finissant la description des ressources stylistiques du français moderne on pourrait dire, en guise de conclusion, que ce sont les niveaux syntaxique et lexical qui sont les plus riches en variantes stylistiques. Les ressources stylistiques des niveaux phonétique et morphologique sont plus restreintes. Le choix entre les différentes variantes à tous les niveaux permet au sujet parlant ou écrivain, de mieux adapter son langage aux conditions et aux besoins de la communication.

#### *6.5. Les propositions émotives*

C'est surtout la syntaxe qui permet de traduire les émotions du sujet parlant. Il existe plusieurs espèces des propositions émotives en français.:

1. Les propositions formées par différentes interjections:

**Aïe! Vous me faites mal.**

**Comment vous portez-vous? - Hélas!**

2. Les propositions exclamatives inverties, parfois segmentée:

**Est-il heureux!** (Combien il est heureux!)

**Es-tu bête!** (Que tu es bête!)

**Beau pays, cette Auvergne!**

**Excellent, ton café, Marie!**

3. Les propositions émotives introduites par *quel, que, qu'est-ce que, ce que, combien, comme*, etc.

**Que de monde!**

**Quel parfum!**

**Qu'il danse bien!**

**Comme il vous aime!**

**Combien je souffre!**

**Oh! Ce que je vous déteste!**

**Ah! Merde alors, ce qu'il a dû se marrer.**

4. Les propositions contenant des substantifs abstraits (adjectifs substantivés) précédés de l'article indéfini:

**Vous êtes d'une négligence!**

**La robe est d'un bleu!**

**J'ai une de ses soifs!**

5. Le modèle: *et + pronom (nom) + qui* introduisant une fausse subordonnée relative:

**Et moi qui ne l'ai pas vu depuis un an!**

6. Les propositions avec les verbes *penser, parler* à la deuxième personne du singulier ou du pluriel:

- **Et dans les placards, demanda-t-il, il y en a, de ces bêtes?**

- **Tu parles! Il y en a partout!**

Il faut souligner que grâce à l'intonation n'importe quel autre espèce de proposition peut devenir émotive.

## 7. Les styles fonctionnels du français moderne

La théorie des styles fonctionnels est depuis longtemps bâtie par les savants soviétiques et russes. C'est l'un des aspects les plus importants de la stylistique dans notre pays. [ *Les linguistes français, selon Chovanskaia, utilisent dans ce cas une terminologie très hétérogène: style, langue, langage, dialecte fonctionnel (Gauthier),*

*étage, registre, niveau de langue (Debièvre), type expressif (Marouzeau), usage, type de communication (Vanoye), stratégie discursive, technique de l'expression (Baril) ]*

### *7.1. Les critères extralinguistiques*

Dans notre pays les styles sont étudiés comme des types de la communication déterminés par les conditions dans lesquelles se déroule la communication d'une part et d'autre part par les facteurs purement linguistiques. Ce sont là deux types de critères qui se trouvent à la base de la distinction des styles fonctionnels: les critères extralinguistiques (sphère de la communication, type socio-culturel des communicants, but de la communication, circonstances de l'acte communicatif) et les critères linguistiques (forme de la communication (orale ou écrite), traits stylistiques, types de la parole et formes compositionnelles du discours).

1. La sphère de la communication. C'est tel ou tel domaine de l'activité humaine où l'on se sert de la langue. La notion de la sphère communicative est très large, puisque notre langage n'est pas le même à l'université ou au magasin, en famille ou à l'usine, au jardin d'enfant ou au théâtre. Il s'agit d'établir les sphères les plus typiques dont chacune exige des moyens linguistiques spéciaux.

Dès le premier abord ces sphères peuvent être divisées en deux grands groupes: sphère de l'activité professionnelle et sphère de la vie courante. Une classification plus détaillée tient compte du type spécifique de la mentalité dans chaque sphère de l'activité de l'homme telle que droit, science, information, art, etc.

2. Le type socio-culturel des interlocuteurs. Ce facteur a été profondément étudié encore par Ch. Bally qui avait analysé l'influence du milieu social ou professionnel sur le langage des hommes qui dépend du niveau de l'instruction, du métier exercé, du niveau de vie, etc.

3. Les circonstances de l'acte communicatif ou spécificité situationnelle de l'acte communicatif. Ce facteur se manifeste dans un ensemble d'indices plus particuliers:

a) L'ambiance type. Il s'agit de l'atmosphère dans laquelle se passe l'acte de la parole. On distingue deux ambiances types diamétralement opposées l'une à l'autre: ambiance familière propre à une communication spontanée et ambiance officielle liée à une communication d'affaires ou solennelle.

b) L'aspect interpersonnel de l'acte de la parole. Le choix des moyens d'expression dépend des relations qui existent entre les communicants, de leur état psychologique au moment de la parole. On parle de façon différente à son chef ou à ses amis, quand on est calme ou ému, etc. Ainsi les membres d'une famille qui utilisent entre eux le langage familier peuvent, en cas de brouille, passer au style officiel, ostensiblement froid.

c) L'entourage matériel de l'acte communicatif influence directement la forme linguistique du discours dans la communication orale. Ainsi la présence de l'objet de



la parole permet de raccourcir les phrases en omettant les formes qui l'auraient désigné dans la communication écrite. Les ellipses propres au langage familier sont, pour une large part, déterminées par cet indice situationnel.

d) L'indice suivant c'est la prise de contact qui peut être directe, immédiate ou indirecte, médiatisée ce qui différencie sensiblement les types de discours. La conversation entre les communicants où le contact est direct et immédiat ne ressemble pas à la communication orale effectuée par un canal technique (dialogue par téléphone, certains mass media, comme la radio, la télévision, le cinéma) où à la communication écrite.

e) Le nombre de communicants et leurs rôles spécifiques. Cet indice permet d'opposer une conversation de deux personnes à une intervention publique devant un auditoire de masse. Entre ces deux pôles se situent des types de communication tels que causerie amicale de quelques personnes, table ronde, réunion professionnelle, etc.

Ce n'est pas seulement le nombre des participants qui varie dans tous ces cas mais aussi leurs rôles. Dans la conversation orale entre deux personnes tous les deux participants sont actifs, la communication a un caractère bilatéral. Dans une intervention publique c'est le conférencier qui a le rôle actif et le rôle du public est relativement passif ce qui n'exclut point certaines manifestations actives de sa part (questions, répliques, etc.). En cas de contact médiatisé (radio, télé) le rôle actif du conférencier augmente sensiblement car il n'a pas moyen de suivre directement la réaction du public et doit la prévoir d'avance.

4. Le dernier facteur extralinguistique s'est l'objectif communicatif type. On distingue quelques objectifs généralisés qui régissent l'organisation compositionnelle du discours et la mise en oeuvre des moyens linguistiques appropriés: reproduire objectivement et impersonnellement les faits ou, au contraire, agir sur le destinataire, même au prix de leur déformation; argumenter de manière purement logique les thèses postulées ou juger les faits, exprimer des émotions, des réactions volitives à ce propos, et ainsi de suite.

L'analyse des styles langagiers doit tenir compte de la mise en jeu de tous les facteurs communicatifs, aucun d'eux ne suffisant, à lui seul, pour les décrire.

Caractères linguistiques des styles fonctionnels.

Ce sont les propriétés intrinsèques des styles fonctionnels.

1. *La forme de la communication* qui peut être orale ou écrite. La forme de la communication exerce une très grande influence sur le choix des moyens linguistiques. Selon R. A. Boudagov la différence entre la langue écrite et la langue parlée est la plus importante, la plus universelle pour toutes les langues nationales.

L'éminent linguiste français J. Vendryes affirme que «le français écrit et le français parlé sont si différents qu'on peut dire que les Français ne parlent jamais comme ils écrivent, et écrivent rarement comme ils parlent».

La communication orale se fait à l'aide de la voix, des sons, de l'intonation, etc.

Elle n'est pas fixée graphiquement ce qui explique son caractère linéaire et prospectif, tant sur le plan de la production que sur celui de la réception du discours.

Le locuteur ne peut pas revenir en arrière, ni corriger ce qu'il a déjà dit, d'où tout un système de rattrapages dans la chaîne parlée; divers types de répétitions facilitant la mémorisation. La communication orale se caractérise aussi par les ruptures de constructions, des reprises pronominales, les modes d'interrogation et les formes de négation spécifiques. On observe dans la communication orale certaines tendances et notamment la tendance à l'invariabilité grammaticale (c'est à dire à l'unification des formes), tendance à l'économie des moyens d'expression qui se manifeste dans la suppression de certains éléments (**il ne faut pas** → **faut pas**), dans les troncations lexicales (**professeur** → **prof**).

La forme orale de la communication présente certains avantages au sujet parlant qui peut faire des effets de voix, articuler lentement, nettement, avec complaisance, ou au contraire précipiter son débit; parler d'affilée sans reprendre haleine, ou au contraire pratiquer les pauses, les silences, les suspensions, donner de la voix ou descendre jusqu'au chuchotement, il prononce avec intensité une syllabe, un mot, une phrase ou il glisse et escamote; il dispose de l'intonation, qu'il fait attendrie, pathétique, ironique, convainquante, douloureuse. Enfin les gestes viennent à son secours, jeux de physionomie, de la bouche et des yeux, gestes de la tête, des mains, des doigts, de tout le corps pour souligner, ponctuer, préparer un effet de voix, de forme ou de pensée.

Il est impossible de reproduire par écrit toutes les insuffisances, les libertés, les fantaisies de la langue parlée.

Mais le sujet écrivant a ses avantages lui aussi. Il a tout le loisir de procéder lentement, de se relire, de se corriger. Il a tous les moyens pour soigner la forme de son discours.

Outre la forme orale et la forme écrite de la communication il existe encore une forme mixte que les linguistes français appellent «écrit oralisé» ou «pseudo-oral».

C'est la transposition des caractères propres à l'expression écrite, en premier lieu à ses variétés travaillées, soignées dans la forme orale ce qui est propre au discours pendant une conférence scientifique, à une intervention publique, etc.

2. *Les traits stylistiques.* En décrivant des modes d'expression Ch. Bally en dégagait toujours ce qu'il appelait leurs caractères généraux qu'il considérait, à juste raison, comme déterminants par rapport au choix et à la mise en oeuvre des moyens linguistiques. C'est ainsi qu'il a établi les caractères généraux suivants de la langue parlée de tous les jours: spontanéité, tendance à l'économie des moyens d'expression et affectivité. Aujourd'hui les linguistes parlent des traits stylistiques qui représentent une caractéristique importante des styles fonctionnels.

Le style administratif par exemple se caractérise par son objectivité, sa netteté, sa simplicité, sa clarté logique, une certaine solennité, etc.

3. *Les types de la parole et les formes compositionnelles du discours* prédominant dans un style fonctionnel.

Tout d'abord il faut distinguer entre **deux types principaux** de la parole - dialogué et monologué. Dans la communication orale spontanée c'est le dialogue qui prédomine. Dans l'expression écrite c'est le type monologué qui prédomine.

Parmi les **formes compositionnelles du discours** (unités transphrastiques en grammaire) on distingue: narration, description, réflexion et dialogue. Les trois premières formes (textuelles) se basent sur le type monologué de la parole.

La prédominance d'une ou de plusieurs de ces formes et leur agencement spécifique devient une caractéristique importante des variétés fonctionnelles de la langue et des types de textes. C'est ainsi que les styles de la communication quotidienne se servent du dialogue, le style scientifique recourt souvent à la réflexion, une instruction technique – à la description, une chronique historique - à la narration, etc.

En appliquant les critères mentionnés on peut dégager en français les styles fonctionnels suivants:

dans la communication orale:

1) le style familier

2) le style populaire;

dans la communication écrite:

3) le style officiel (administratif)

4) le style scientifique

5) le style de la communication sociale et politique (des mass médias)

6) le style de la communication littéraire (de belles lettres) auxquels on pourrait ajouter le style de la publicité et des annonces.

## 7.2. *Les styles écrits*

Malgré les différences qui existent entre les styles écrits ceux-ci possèdent certains traits communs qui permettent de les réunir ensemble et de les opposer aux styles parlés. Premièrement tous les styles écrits ont un caractère plus soigné. C'est le type de la parole monologué qui prédomine dans tous ces styles. Les sujets traités sont plus compliqués que dans la communication orale et les textes écrits s'adressent le plus souvent à un large public.

Le contact entre l'auteur et le destinataire n'est pas direct et immédiat. Chacun des styles écrits a plusieurs genres.

**7.2.1. Le style officiel (administratif).** On a recours au style officiel dans les communications entre les ministères, les administrations publiques ou privées, les magistratures, les entreprises industrielles et les maisons de commerce. Ce sont les textes des lois et des décrets, des arrêtés, des circulaires, des ordres et instructions, des avertissements, des traités et contrats, des procès verbaux, des lettres d'affaire, des certificats, etc. qui sont rédigés en style officiel. Il s'agit donc du langage de l'administration et des affaires.

Le style administratif se caractérise par son objectivité, sa clarté, son austérité, son caractère impersonnel. Ce style exclut toute affectivité, tous moyens d'appréciation subjective. Le langage administratif est très conservateur en tant qu'il favorise l'emploi de certaines formules traditionnelles. La composition des textes

officiels suit les règles assez strictes. Le style administratif abonde en expressions figées et clichés de toutes sortes dont plusieurs sont archaïques et ne s'emploient guère en dehors du langage officiel. Ce sont par exemple: **le porteur d'icelui** qui contient la forme archaïque du pronom démonstratif *celui*; **de par la loi** avec deux prépositions de suite; **près le tribunal** où manque la préposition *de*; **Je soussigné...** avec le pronom *je* au lieu de *moi*; **avancement d'hoirie** = héritage, etc.

Les clichés du style administratif: **dégradation civique** (поражение в правах), **flagrant délit**, **mesures en cours d'exécution**, **revêtir de sa signature**, **délivrer un certificat**, etc. Le besoin de tout prévoir, de décrire les faits d'une manière objective et exacte expliquent un grand nombre de phrases complexes et parfois très longues dans les textes officiels. Plus haut nous avons déjà signalé une autre particularité syntaxique du style administratif: c'est l'inversion absolue qui permet d'équilibrer la phrase, de mettre en relief à la fois le sujet et le prédicat.

Quant à la morphologie le style officiel se caractérise par l'emploi de **Nous de majesté**, des constructions passives (**il est statué par le ministre...**, **il sera créé des comités d'établissement**, **il est institué au ministère une commission**, etc.), des tours participes (**mandat tendant à la poursuite...**, **décret portant dissolution...**, etc.)

Les textes officiels se composent selon les règles bien déterminées et très strictes.

Il existe des clichés, des formules spéciales qui doivent être employés au début des traités, des contrats, des lettres d'affaire. Le texte de ces documents est rédigé d'après un plan défini. Et l'on doit terminer chacun de ces documents d'une façon particulière.

En français, comme en russe, le style administratif est beaucoup critiqué.

On lui reproche d'être trop lourd, difficile à comprendre. René GeorGIN écrit à propos des textes officiels: «Il n'y a pas de textes plus lus et plus relus car on ne les comprend pas toujours du premier coup».

*[Voilà quelques parodies qui montrent que ce style exerce parfois une grande influence sur le langage familier: «Свой летний отпускной период я провел в дачной местности.*

*По линии отдыха все было на уровне. В саду было много зеленых насаждений. А выйдешь из сада – перед тобой зеленый массив. Жаль только, что торговая точки были далеко, и это вносило трудности по линии доставки продуктов питания.*

*Культурных мероприятий тоже не хватало. Да и санузел был не городского типа.»*

*«Дорогая Любаня! Вот уже и весна скоро, и в скверике, где мы с тобой познакомились, зазеленеют листочки. А я люблю тебя по-прежнему, даже больше.*

*Когда же, на-конец, наша свадьба, когда мы будем вместе? Напиши, жду с нетерпением. Твой Вася»*

*«Уважаемый Василий! Действительно, территория сквера, где мы познакомились, в ближайшее время зазеленеет. После этого можно приступить к решению вопроса о бракосочетании, так как время года – весна – является порой любви. Л. Буравкина»]*

Malgré tout, ce style subsiste et ne peut être remplacé par aucun autre puisque son objectif est de régler les rapports entre les états, les entreprises, les citoyens, l'état et ses citoyens, etc.

**7.2.2. Le style scientifique.** Le style scientifique occupe une place de plus en plus importante dans le système des styles fonctionnels des langues modernes. La sphère de son emploi s'élargit parallèlement au développement de la science et de la technique. Certains éléments du style scientifique, notamment sa terminologie pénètrent aujourd'hui sur les pages des journaux, dans la littérature et même dans la vie courante.

Le style scientifique se réalise le plus souvent par écrit sous forme d'un monologue. Il sert de moyen de communication aux savants, aux ingénieurs, aux professeurs et étudiants des universités. Les genres de ce style sont assez nombreux: traités, monographies, articles, thèses, manuels, etc.

Plus rarement le style scientifique se réalise sous forme d'écrit oralisé (les rapports des savants pendant des congrès ou des conférences scientifiques) ou de communication orale (une discussion non préparée des savants devant la table ronde). Les traits stylistiques du langage scientifique sont: son caractère abstrait et généralisant, sa clarté, son objectivité, son caractère logique et probant, son austérité. Un savant fait une description exacte des phénomènes de la nature ou de la vie sociale qu'il définit et explique, dont il cherche à découvrir les mécanismes et les lois.

Par conséquent la mentalité et le langage des savants se caractérisent par un haut degré d'abstraction, par leur caractère logique.

Le style scientifique est souvent comparé et opposé au style des belles-lettres et l'on cite à ce propos les paroles de Béliński: *«Ce n'est pas dans le fond, c'est dans la manière de traiter le sujet qu'il faut chercher cette différence. Le philosophe parle par syllogismes, le poète par images et tableaux, mais tous les deux disent la même chose.*

*Le savant économiste armé de statistiques s'adresse à la raison de ses lecteurs ou auditeurs pour leur prouver que les conditions de vie d'une classe de la société se sont beaucoup améliorées ou aggravées par suite de telles ou telles causes. Le poète armé d'images concrètes et pittoresques, s'adresse à l'imagination de ses lecteurs pour leur faire voir dans un tableau véridique que les conditions de vie d'une classe de la société se sont en effet beaucoup améliorées ou aggravées par suite de telles ou telles causes. L'un prouve, l'autre fait voir et tous les deux persuadent; mais l'un le fait par des arguments logiques et l'autre, par des images».*

Quant au niveau lexical, à côté des mots usuels et livresques le style scientifique emploie beaucoup de termes qui sont différents d'une science à l'autre. Nombre de termes provenant d'éléments grecs ou latins portent un caractère international: **hydrotechnique**, **hémophilie**, **pathogénie**, **périgée**, etc. Le développement rapide de la science provoque le renouvellement perpétuel de la terminologie scientifique.

Chaque jour il naît des termes nouveaux. A ce point de vue, il est intéressant de comparer la terminologie scientifique et administrative. La dernière, comme il a été déjà signalé plus haut, est très conservatrice et archaïque: les textes du code pénal français de 1810 et de 1956 ne diffèrent presque pas, tandis que la terminologie scientifique se renouvelle et se perfectionne constamment. Parmi les termes on peut trouver beaucoup d'abréviations. Le langage scientifique exclue l'emploi des mots familiers et populaires.

Parmi les particularités morphologiques du style scientifique il faudrait mentionner en premier lieu la prédominance des formes du présent de l'indicatif à la 3-e personne du singulier et du pluriel. Ce présent ne sert pas à décrire les actions qui coïncident avec le moment de la parole mais les propriétés des substances en question: **L'eau bouille à 100°C** (= possède la faculté de bouillir à 100°C). Il s'agit donc du présent absolu ou omnitemporel.

En outre beaucoup de verbes perdent dans les textes scientifiques leur caractère autonome et commencent à fonctionner comme verbes-outils, de sorte que c'est l'attribut exprimé par un substantif ou un adjectif qui devient le porteur essentiel de sens. Voilà pourquoi on parle souvent du style nominatif du langage scientifique. En comparant le rôle des substantifs et des verbes dans le style des belles-lettres et le style scientifique le savant russe Kogina a démontré que le verbe joue un rôle beaucoup plus important dans les oeuvres littéraire où il décrit les actions des personnages, leur conduite, les événements qui se succèdent parfois d'une manière très dynamique. Le verbe est l'élément essentiel de la narration. Par contre c'est le raisonnement et la description qui prédominent dans le style scientifique et le rôle essentiel revient cette fois non plus au verbe, mais au substantif et à l'adjectif qui servent à nommer les substances étudiées, leurs propriétés, les notions scientifiques.

En étudiant les pronoms nous avons signalé une autre particularité du style scientifique: l'emploi de ***nous de modestie***.

Le niveau syntaxique du style scientifique se caractérise par sa complexité, par un grand nombre de longues phrases avec plusieurs propositions coordonnées et subordonnées ce qui s'explique par le besoin d'exposer la matière d'une façon logique, avec esprit de suite, de marquer les rapports parfois très compliqués entre les substances et les phénomènes en question.

Des liens étroits existent non seulement entre les propositions au sein d'une phrase, mais aussi entre les phrases, les alinéas, les chapitres dans les ouvrages scientifiques. Ces liens sont assurés par différents moyens anaphoriques et cataphoriques: articles, pronoms et déterminatifs possessifs, démonstratifs, indéfinis

(*autre, même, tel ...*), adverbes (*premièrement, deuxièmement, etc.*) et par d'autres moyens (*d'une part, d'autre part, décrit plus haut, plus bas, ce qui suit, etc.*).

Comme pour le style administratif il existe des règles spéciales de la composition des ouvrages scientifiques. Le texte doit être divisé en chapitres, en paragraphes qui doivent être intitulés ou dénotés par des chiffres. Très souvent un ouvrage scientifique contient des figures, des schémas, des formules, des symboles et même des photos.

Les éléments indispensables d'un ouvrage scientifique sont: une table de matière, une bibliographie et les références aux ouvrages des autres savants.

A la différence des journalistes ou des écrivains, les savants recourent très rarement aux tropes, aux figures et aux autres moyens expressifs.

**7.2.3. Le style des mass média.** C'est le style de la presse écrite, de la radio, de la télévision, des films documentaires.

On recourt à ce style chaque fois qu'on traite les problèmes actuels de la vie sociale et politique. Les fonctions essentielles de ce style sont: d'une part, informer le destinataire, c'est-à-dire apprendre aux larges masses des nouvelles venant de France ou de l'étranger et, d'autre part, exercer une certaine influence sur l'auditoire, former sa conception du monde, propager les idées, les opinions de tel ou tel parti politique ou organisation.

Par conséquent les nombreux genres du style des mass média se laissent classer en deux grands groupes: genres informatifs et genres analytiques. Au premier groupe appartiennent: note, entrefilet, dépêche, article informatif, reportage, enquête, correspondance, communiqué, interview; parmi les genres analytiques on trouve: commentaire, éditorial (= article de fond, article de tête), article polémique, pamphlet. Les traits stylistiques du langage des journalistes sont: accessibilité, caractère documentaire de l'information, caractère appréciatif, standardisation, expressivité.

C'est la forme écrite qui prévaut dans ce type de communication. Il n'est pas rare pourtant qu'il se manifeste sous la forme d'écrit oralisé.

Le niveau lexical du langage médiatique se caractérise par l'emploi de la terminologie spéciale (**démocratie, dictature, coexistence pacifique, homme de bonne volonté**). Dans les textes de ce style on rencontre beaucoup de mots appréciatifs: **clique, horde, corrompu, néfaste, taré, sans crupule, agression, politique belliciste**).

Le désir des journalistes de communiquer à la population telle ou telle information le plus vite possible explique un large emploi du lexique standardisé, des clichés de toute sorte: **ouvrir la voie à, dresser les barrières entre, chiffres astronomiques, proposition constructive, vive satisfaction, lessiver les cerveaux, pays non engagés, plan à long terme, opinion publique, au coeur de l'Europe, sur l'échiquier international, marquer du fil rouge, peser le pour et le contre, etc.**).

Les textes du style médiatique abondent en noms propres qui désignent des personnes, des organisations, des termes géographiques. Les journalistes utilisent

beaucoup d'abréviations (cigles ou troncation): **CGT, ONU, SDF, SMIG**, etc. Ils vont même jusqu'à abrégier les noms des hommes politiques ou artistes connus: **VGE** (Valéri Giscard d'Estaing), **YSL** (Yves Saint Laurent), etc.

A partir des années 60 les mots familiers commencent à pénétrer largement dans le style médiatique. Aujourd'hui on rencontre sur les pages des journaux beaucoup de mots familiers, parfois assez grossiers et même vulgaires:

**Assez de salade, donnez-nous l'oseille.**

**Quel pied!** (кайф, блеск)

**Décidément «Libération, c'est bidon!»** (туфта, липа)

A côté des mots du verlan (**chébran, beur, meuf**), des abréviations propres au langage familier (**ado, écolo, gym, manif**) les journalistes créent aussi des néologismes:

**La dictatresse philippine Mme Marcos.**

**Et nos beaux PDJ et leurs pédéjettes pourront aller se bronzer la bedaine deux fois par an au lieu d'une aux Bahamas.**

Au niveau morphologique le style des mass média se distingue par l'emploi du conditionnel comme moyen grammatical de citer l'information dont on n'est pas sûr:

**Metz, janvier. Un avion d'entraînement à réaction s'est écrasé vendredi matin dans la forêt de Morley. Une avarie de réacteur serait à l'origine de l'accident.**

La syntaxe du style médiatique est très variée et dépend du genre: pour les genres informatifs elle est plus simple, pour les genres analytiques beaucoup plus compliquée. En outre les journalistes empruntent volontiers les éléments de la syntaxe familière: la dislocation, les structures incomplètes, etc.: **Juliette Gréco, j'adore.** (titre). **Nous approchons de Moscou. Brusquement «les» revoilà, innombrables. Elles, les grues. C'est une de ces villes satellites.**

Vu la tendance du style médiatique à l'expressivité les journalistes exploitent largement les différents tropes (métaphore, métonymie, ironie, comparaison, etc.), les possibilités expressives de la graphie. Les textes des journaux sont souvent accompagnés de photos, de caricatures, de charges, etc.

Il faut souligner que les journalistes attachent une grande importance aux titres des articles qui doivent attirer l'attention du public. Tout y est mis en jeu: dimension des lettres, leur couleur, disposition, choix du lexique, syntaxe, tropes, calembour, etc.:

**L'éloquent silence.**

**Même le boeuf s'envole.**

**7.2.4. Le style des belles-lettres.** Plus haut nous avons remarqué qu'il ne fallait pas confondre le style des belles-lettres, la langue de la littérature avec la notion de la langue littéraire. Un écrivain peut utiliser dans ses oeuvres non seulement les moyens conformes à la norme littéraire (= meilleur modèle de la langue nationale), mais aussi les faits condamnés par cette norme (langage populaire,



argotique) nécessaires pour mieux peindre ses personnages, leur milieu. De cette façon on peut constater que la fonction essentielle du style des belles-lettres est la fonction esthétique: tous les moyens y sont appelés à remplir cette fonction, à créer un système d'images. Ses traits stylistiques sont donc: caractère imagé, expressivité, affectivité visant des buts esthétiques.

L'existence du style de la communication littéraire est souvent contestée, notamment, parce qu'on peut y rencontrer les éléments de tous les autres styles écrits et parlés. Pourtant, il serait faux d'affirmer que ce style soit un style mixte. Tous les moyens empruntés aux autres styles y sont motivés par la fonction esthétique. En plus ce n'est pas le style lui-même qui est emprunté mais seulement certains éléments qui en portent la marque.

Le style des belles-lettres représente lui aussi un système de moyens d'expression résultant du choix conscient des écrivains. L'écrivain met en oeuvre les faits de la langue choisis pour exprimer son idée par des images concrètes, par des tableaux. Pour lui, la langue est un instrument qui permet de peindre la réalité telle qu'il la conçoit et de la transporter en images.

La langue de la littérature est un des aspects les plus riches de la langue nationale. Aucun autre style n'emploie un vocabulaire aussi nombreux, aussi divers, une gamme aussi riche de structures grammaticales.

Un écrivain utilise largement tous les tropes existants qui sont pour lui un moyen efficace de peindre des tableaux de la vie, de faire les portraits des personnages, de traduire ses sentiments et susciter ceux du lecteur.

Un bon écrivain possède sa manière individuelle d'écrire, son style. Il renouvelle les images, crée de nouveaux procédés expressifs. L'originalité du style est un des critères d'une vraie oeuvre d'art, d'un véritable littéraire. Les écrivains contribuent largement à l'enrichissement et au perfectionnement de la langue nationale.

De cette façon, le style des belles-lettres occupe grâce à sa fonction esthétique une place à part dans le système des styles fonctionnels du français.

### *7.3. Les styles parlés*

Les styles parlés sont ceux qui appartiennent à la sphère de la vie courante et se réalisent sous la forme orale. Ce sont le français familier, populaire et argotique. Et si le premier, comme il a été déjà signalé plus haut, reste conforme à la norme littéraire, bien qu'il se trouve à la limite de cette norme, les deux autres sont en dehors de la norme littéraire.

Le langage familier est le style de la communication spontanée entre les amis, les camarades de travail, les parents. Les relations entre les interlocuteurs sont amicales, intimes, non officielles. Ce style se réalise sous forme d'un dialogue oral très souvent accompagné de mimique et de gestes. Plus rarement il peut revêtir la forme écrite (lettre à un ami, à un parent).

Les traits stylistiques du langage familier sont: caractère spontané, affectivité, expressivité. Le sujet parlant est libre d'exprimer ses sentiments, ses émotions, son tempérament, son attitude à l'égard de l'interlocuteur ou de l'objet en question.

Au niveau phonétique le langage familier se caractérise par un débit rapide.

Fréquentes sont les pauses et les phénomènes d'hésitation. Le rythme se distingue par une distribution irrégulière des accents: on peut trouver 9 ou 10 syllabes groupés autour d'un seul accent, ou, au contraire, l'accumulation de quelques accents de différente qualité dans certains points de la chaîne parlée. Au niveau du ton la prononciation familière est caractérisée par une haute fréquence de changements mélodiques utilisés à des fins expressives.

L'articulation du français familier est plus ou moins relâchée ce qui entraîne toute sorte de modifications des sons.

Le [ə] caduc, selon les statistiques, est omis dans 56 % de cas. Outre le [ə] caduc, on observe la chute de plusieurs autres voyelles et de certaines consonnes:

**tu as** → [ta]

**ils ont dit** → [zɔ̃di]

**vous êtes** → [vzet]

**cette année** → [stane]

**votre fille** → [vot fij].

L'amuïssement des sons, la réduction des groupes des consonnes peut avoir de grosses conséquences pour le système grammatical du français. Ces phénomènes contribuent notamment:

-à la disparition du 1-er élément de la négation **ne**: **C'est pas grave. J(e) peux pas. C'est rien.** [*Signalons que l'absence de « pas », au contraire, peut prêter dans certains cas à la proposition une nuance recherchée, littéraire, ce qui est possible avec les verbes oser, cesser, pouvoir, savoir: Il faudrait parler mais il n'ose.*];

-à la perte du pronom **il** dans certains tours impersonnels:

**il faut** → **faut**

**il ne faut pas** → **faut pas**

**il y a** → **ya.**

Fréquente est la chute des semi-consonnes:

**puis** → [pi]

**voilà** → [vla]

**bien** → [bɛn].

Plus haut nous avons signalé la tendance du français familier à ne pas faire un grand nombre de liaisons, à l'affaiblissement ou à la disparition de certaines oppositions dans le système vocalique.

Il est important de souligner que le français parlé se distingue par une grande quantité d'homonymes: [sã] = **sans, sang, cent**. L'homophonie se trouve à la base des calembours qui sont particulièrement nombreux en français parlé:

**il est ouvert = il est tout vert**

**une femme qu'il aime = une femme qui l'aime, etc.**

V.G. Gak remarque, à juste titre, que si dans les autres langues le sens de l'énoncé se compose du sens de ses éléments, en français parlé, au contraire, très souvent le sens des éléments découle (dépend) du sens de l'énoncé. C'est pourquoi il est souvent difficile de comprendre un message oral en français. Cela peut paraître paradoxal, - continue V.G. Gak, mais il est plus facile de parler français que de comprendre cette langue.

Au niveau lexical le français familier affectionne quelques procédés de la formation des mots nouveaux. En premier lieu c'est la suffixation à l'aide des suffixes diminutifs **-et, -ette, -ot, -otte**: **maison** → **maisonnette**, **jardin** → **jar-dinet**, **frère** → **frérot**, **main** → **menotte**.

Les mêmes suffixes servent à former les adjectifs diminutifs: **propre** → **propret**, **pauvre** → **pauvret**, **pâle** → **pâlot**, **petit** → **petiot**.

Pourtant la valeur stylistique du mot dérivé dépend souvent du mot de base.

Parfois les dérivés en **-et, -ot** acquièrent une nuance défavorable: **parlotte** (**parlote**) – говорильня, пустословие.

Le suffixe le plus productif est **-ard**, qui sert à former des substantifs à valeur péjorative: **soiffard, chauffard, binoclard, richard**.

Un autre suffixe péjoratif est **-aille** servant à former des substantifs collectifs: **flicaille** (= flic), **piétaille, mangeaille, marmaille**.

Beaucoup moins productif sont les suffixes **-asse, -aud**: **paperasse, blondasse, mollasse, salaud, lourdaud**.

Le verbe dans le style familier se forme à l'aide des suffixes **-oter, -ailler, -asser** qui prêtent aux mots dérivés le plus souvent une nuance défavorable: **vivoter** (прозябать), **pianoter** (бренчать), **rimailler** (пописывать стихи), **écrivailleur** (марать бумагу), **rêvasser** (грезить), **bavasser** (болтать, чесать языком).

Parmi les préfixes le langage familier affectionne surtout **re-**: **revoulez-vous du café?, rebonjour, reparler**.

Le rythme accéléré de la conversation familière, la tendance au moindre effort, à l'économie des moyens linguistiques favorisent un autre procédé de la formation des mots nouveaux: l'abréviation. Elle porte surtout sur les substantifs et se fait par le retranchement de la dernière syllabe (des dernières syllabes) ce qui s'appelle apocope ou par retranchement du commencement des mots (aphérèse). Les formations par apocope sont particulièrement nombreuses: **apéro, ciné, occase, perme, sana, prolo**, etc. Plus rares sont les formations du deuxième type: **cipal, ricain**.

Beaucoup de mots abrégés nés dans le style familier pénètrent plus tard dans la langue commune: **auto, métro, photo, taxi**.

Le français familier abrège aussi les noms propres: **le boul Miche, Monparno, le Sebasto**, etc.

Une source importante de la formation des mots nouveaux en français familier est la composition: **brûle-gueule** (une courte pipe), **pousse-café** (un petit verre après le café), **crève-la-faim, va-nu-pieds**.

Comme on le voit les mots composés familiers sont très expressifs.

Il est à noter que les mots usuels peuvent acquérir dans le français familier une

nouvelle signification: **faucher** - fam. s'emparer, voler; **raser** – importuner, ennuyer.

Assez répandus sont dans le langage familier (surtout dans la bouche des enfants) les formations du type **dodo, pépé, coco, bébête, chouchou**, etc. Ce procédé appelé «réduplication» consiste en répétition volontaire d'une syllabe et concerne aussi les noms propres: **Gégène** (Eugène), **Mimile** (Emile), etc.

Le langage familier utilise largement des nominations métaphoriques (**un âne** = très bête, **une pie** = bavarde), des comparaisons imagés (**dormir comme un caillou, nu comme un ver, être comme un poisson dans l'eau**), des proverbes et des dictons (**couter les yeux de la tête, donner un oeuf pour avoir un boeuf**), des expressions hyperboliques (**je meurs de faim, il y a un siècle que je ne vous ai pas vu**).

En général, le lexique familier se distingue des mots livresques et des mots usuels comme moins soutenu, plus expressif, plus affectif. Grâce à cette expressivité les termes familiers pénètrent aujourd'hui sur les pages des journaux, dans la publicité, on les entend de la bouche des speakers de la télévision et de la radio.

**Travail** devient en français familier **boulot**, **ami** → **pote**, **argent** devient **fric**, **beau** → **chouette**, **beaucoup** → **vachement**, **eau** → **flotte**, **enfant** → **gosse**, **homme** → **mec**, **visage** → **gueule**, **au revoir** → **À la revoyure** etc., etc. (revoyure Fam. À LA REVOYURE : au revoir (cf. À la prochaine\*). « Tu t'entêtes? Je n'insiste pas. À la revoyure » (Aymé).)

Le langage familier emprunte à son tour beaucoup de termes au français populaire et à l'argot.

Du point de vue morphologique le langage familier se caractérise par un large emploi du présent des verbes. Ce temps marque non seulement les actions qui coïncident avec le moment de la parole mais aussi les actions futures ou passées:

**Il part demain.**

**Hier il m'aborde et me serrant la main dit...**

**Vous êtes là demain?**

Une action passée et achevée s'exprime en français familier par le passé composé. La forme du passé simple ne s'emploie guère dans la conversation familière, de même que le passé antérieur, l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif. Comme équivalent du passé antérieur on emploie en français familier le passé surcomposé:

**Quand j'ai eu fini la lettre, je l'ai remise à l'employé.**

Le futur simple est souvent remplacé par le futur proche.

Plus haut nous avons signalé que les règles de la concordance des temps ne sont pas observées en français familier.

Quant aux pronoms le trait le plus original du langage familier est l'emploi du pronom **on** qui peut remplacer n'importe quel autre pronom (voir plus haut). Les formes **cela** et **ceci** sont remplacé par **ça**.

Les particularités de l'emploi des articles, des adverbes, des adjectifs en français familier ont été décrit plus haut.

La syntaxe du langage familier est beaucoup plus simple que la syntaxe des style écrits. Les plus fréquentes sont les phrases indépendantes ou prétendues telles:

**Elle s'est disputée avec sa mère. Elle lui a dit ses quatre vérités. Après ça, elles sont plutôt en froid.**

Les phrases sont assez courtes, on utilise très peu la coordination et la subordination.

Parmi les phrases complexes ce sont les phrases à juxtaposition qui prédominent.

Il est à noter que les phrases à subordination ne sont pas stylistiquement homogènes. Elles se distinguent en premier lieu par la valeur stylistique des conjonctions. Face aux conjonctions du style soutenu, livresque: **afin que, lorsque, cependant que, au fur et à mesure que on trouve pour que, quand, pendant que, à mesure que** qui sont neutres.

Il existe en outre certaines conjonctions et locutions conjonctives qui sont qualifiées de familières. Ce sont notamment: **le temps que** (face à **en attendant que**), **question de** (face à **pour, à dessein de**), **du moment que** (à côté de **maintenant que**), **surtout que** (comparée à **d'autant que**), **pas que** (face à **non que**), **malgré que** (comparé à **quoique, bien que**).

**Attendu que, vu que, étant donné que** appartiennent surtout au style administratif, mais elles pénètrent aussi dans le français familier:

Ex.: **Je l'entraînai à l'extérieur de la boîte, histoire de causer cinq minutes.**  
(Express)

**Le temps qu'on aille quérir une autre raquette, vous aurez repris votre souffle.** (Sagan)

**Malgré qu'il ait revu le maire, Arnov n'en savait pas beaucoup plus qu'eux.** (Dabi)

La conjonction **quand** introduisant une complétive est traitée de familière: **Elle m'a parlé de quand vous étiez petits.** (Aymé)

La nuance familière est observé aussi lorsque **quand** s'emploie avec des prépositions en qualité de conjonction: **Cela nous servira pour quand nous partirons en voyage.**

Beaucoup de phrases du langage familier sont incomplètes, elliptiques: les termes omis se devinent grâce à la situation, aux gestes, aux répliques précédentes.

Le caractère spontané du langage familier explique un grand nombre de phrases inachevées. Encore un phénomène typique pour le français familier est l'anacoluthie (= absence de suite): **Parce que moi, monsieur, il y a des maisons où je ne vais pas.**

L'ordre des mots est essentiellement direct, l'inversion ne se fait pas même dans les phrases interrogatives:

**Clairmont, tu connais?**

**Le dernier film de Claude Sautet, tu aimes?**

**Elle habite où?**

**C'est où qu'elle habite?**

### **Où est-ce qu'elle habite?**

Une autre particularité de la syntaxe familière est la segmentation. La phrase, comme le remarque V.G. Gak, se divise en deux parties: premièrement on esquisse à l'aide des formes pronominales un schéma qui est ensuite remplie par des mots pleins:

**Tu y as été, toi, en Espagne, l'été?**

**Il l'avait déjà gagné, le Tour de France, l'année dernière, Bobet.**

La syntaxe segmentée est beaucoup plus souple, plus expressive et affective, elle permet de mettre en relief telle ou telle idée.

Comme il a été déjà noté plus haut, le langage familier se caractérise par un large emploi des soi-disant particules fonctionnelles.

Ce sont les équivalents des particules russes *же, ведь, ка*, etc. En français on emploie pour ce but les mots déjà existant mais qui acquièrent dans un contexte inhabituel une valeur spécifique: *bien, moi, déjà, quoi, un peu, seulement, quand, voir*, etc.:

**Vous voyez bien que je suis pressée.**

**Est-ce que tu connais seulement le testament?** (Знакома ты хотя бы с ...)

**Quel malheur! Quand je pense que je l'ai vue avant-hier.** (Подумать только. А я ведь видел её только позавчера.)

**Où veut-tu qu'il aille?** (Куда же ему идти?)

**Chantez-la voir à vos camarades.** (Спойте-ка её своим друзьям.)

Un des traits stylistiques du langage familier est son affectivité.

\*\*\*\*\*

Les deux autres espèces de la langue parlée, **le français populaire et l'argot** ne sont pas conformes à la norme littéraire. Henri Bauche écrit: «Le français populaire s'oppose à la langue générale, officielle, littéraire, dite correcte, employée par la bonne société. Le parler populaire lui est aussi général c'est-à-dire répandu dans toute la France. Il est employé par le peuple. Il se caractérise par des fautes de grammaire, de syntaxe et de vocabulaire qu'on peut entendre partout à Marseille, à Lille, à Nancy, à Bordeaux, à Brest, à Paris.

A la différence de l'argot qui est une langue artificielle faite pour se comprendre entre soi sans être compris des non-initiés, le langage populaire est l'idiome parlé couramment et naturellement dans le peuple, idiome que l'homme du peuple tient de ses père et mère et qu'il entend chaque jour sur les lèvres de ses semblables».

Il faut souligner que ceux qui parlent le langage populaire ne peuvent pas changer de registre et continuent de parler une même langue partout, dans toutes les situations de communication.

Exemple de la prononciation populaire:

**entre quat'z yeux, passque, j'ajète, chuis d'Paris, o(b)scur, cataplas(m)e, rhumatis(m)e, augus(t)e, meub(l)e, peu z à peu.**

Les suffixes populaires et argotiques:

**-ouse: barbouse ← barbe, langouse ← langue, piquouse ← pique**

**-oche: patoche ← patte, santouche ← santé, valoche ← valise**

**-ingue: salingue ← sale, sourdingue ← sourd**

**-mard: épice-mard ← épicier, officemard ← officier**

Les mots populaires sont souvent grossiers et vulgaires: dégueulasse, moche, godasse, etc.

**Mon cochon, mon salaud** sont des termes d'amitié. On entend fréquemment dire **cuir** ou **couenne** pour **peau**, **lard** pour **graisse**, **vêler** ou **pondre** pour **accoucher**, etc. avec l'intention évidente de comparer l'homme et la bête. Les exclamations **merde!**, **nom de Dieu!** tiennent la place des signes de ponctuation.

Au niveau morphologique la langue populaire se caractérise par l'emploi d'un seul verbe auxiliaire **avoir** (voir plus haut), par l'emploi parallèle des substantifs et des pronoms (**Pierre y (=il) vient.**)

Au niveau syntaxique **que** remplace souvent les autres conjonctions:

**Gégène et l'autre que sa femme est malade.** (= dont la femme est malade)

L'interrogation **qui est venu?** devient en français populaire **qui qu'est venu?**, **qui qu'est qui est venu?**, **qui c'est-il qui est venu?**, **qui c'est i qui est venu?**

La particule interrogative populaire **ti** est très répandue:

**T'es ti là?**

**Quoi c'est i qu'tu veux?**

En guise de conclusion on peut dire que les styles fonctionnels représentent des systèmes des faits d'expression spécifiques au sein d'une langue nationale fonctionnant dans des sphères communicatives déterminées. Ces systèmes se forment et se développent au cours de l'évolution de la langue. Chaque style est régi par sa propre norme. La classification de ces styles se base sur deux types de critères: extralinguistiques et linguistiques. Les moyens linguistiques propre à un style fonctionnel ne s'emploient pas dans les autres styles où y sont très rares. Les styles se distinguent aussi d'après les particularités de leur composition. Chaque style comprend plusieurs genres.

**Пародия:**

*Всю дорогу, со страшной силой хляля по лесу, Серый Волк подклеивался к колоссальной чувихе в потрясной красной шапочке. Та сразу усекла, что Серый Волк – слабак и задохлик, и стала толкать ему про больную бабушкку. «Слушай, детка, прими таблетку, - сказал Серый Волк. – Это все не фонтан, пишено и не в жилу». «Отпад, - сказала Красная Шапочка. – Будь здоровчик.» (Розовский .М - ЛГ)*

## 8. Tropes et Figures

### 8.1. Figures de répétition

#### 8.1.1. Critère positionnel.

ANAPHORE (n.f) : répétition d'un mot ou d'une expression en début de proposition syntaxique.

Comme une barque qui ne tient plus qu'à sa corde, **et qui** danse furieusement, **et qui** tape, **et qui** saque, **et qui** fonce, **et qui** encense, **et qui** culbute, le nez à son piquet, ... (C Claudel, *Cinq grandes odes*)

EPIPHORE (n.f): répétition d'un mot en fin de proposition syntaxique.

L'enfant voyait la bouche qui était un **trou**, le nez qui était un **trou**, et les yeux qui étaient des **trous**. (Hugo, *L'homme qui rit*)

EPIZEUXE (n.f) / REDUPLICATION (n.f): répétition immédiate d'un mot.

Oh! **l'automne l'automne** a fait mourir l'été (Apollinaire, *Alcools*)

EPANALEPSE (n.f): répétition immédiate d'un énoncé.

**Quel pauvre homme ! Quel pauvre homme !** disait-elle tout bas, en se mordant les lèvres.(Flaubert, *Madame Bovary*)

ANADIPLOSE (n.f): répétition d'un mot en fin de proposition et au début de proposition suivante.

Mais et les princes et les peuples gémissaient **en vain ; en vain** Monsieur, en vain le roi même tenait Madame serrée par de si étroits embrassements.... (Bossuet, *Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre*)

EPANADIPLOSE (n.f): répétition d'un mot en début et en fin de proposition.

Qu'**un frère** pour régner se baigne au sang d'**un frère** (Corneille, *Suréna*)

### 8.1.2. Critère syntaxique.

PARALLELISME (n.m): reprise symétrique d'une même structure syntaxique.

**Mon âme a plus** de feu **que vous n'avez de** cendre!

**Mon coeur a plus** d'amour **que vous n'avez d'oubli!** (Hugo, *Les Chants du Crépuscule*)

CHIASME (n.m): reprise inversée d'une même structure.

Je vois **mes honneurs croître** et **tomber mon crédit** (Racine, *Britannicus*)

### 8.1.3. Critère morphologique.

DERIVATION (n.f): répétition de mots qui ont une même base lexicale.

(...) sans avoir **usé** de rien on est **désabusé** de tout. (Chateaubriand, *Génie du Christianisme*)



POLYPTOTE (n.m): répétition d'un mot avec variation morphologique ou fonctionnelle.

Après tant de hauts faits, il m'est bien doux, seigneur, [...]De voir, sous les lauriers qui vous couvrent la tête, Un si grand **conquérant** être encore ma **conquête**, [...] (Corneille, *Nicomède*)

#### 8.1.4. Critère phonique.

PARONOMASE (n.f): répétition par homophonie incomplète.

1) Un seul phonème différent (METAGRAMME (n.m)):

... tel se conduit bien qui ne conduit pas bien les autres et fait des **essais** qui ne sauraient faire des **effets** (Montaigne, *Essais*)

2) Plusieurs phonèmes différents

Mon cœur jette aux **échos l'éclat** des noms divins (Valéry, *Charmes*)

Un lièvre en **son gîte songeait** (La Fontaine, *Fables*)

HOMEOTELEUTE (n.m): répétition d'un phonème en fin de mots (rime de la prose).

Le parler que j'aime, c'est un parler simple et naïf...non **pédantesque**, non **fratesque**, non **plaideresque**, mais plutôt **soldatesque**. (Montaigne, *Essais*)

#### 8.1.5. Critère sémantique.

SYLLEPSE (de sens) (n.f) / DIAPHORE (n.f): répétition d'un même signifiant avec deux signifiés différents (sens premier et sens dérivé, figuré ou métaphorique).

1) Deux occurrences lexicales:

La vraie **éloquence** se moque de l'**éloquence** (Pascal, *Pensées*)

La **raison** veut que le poète préfère la rime à la **raison** (Valéry, *Tel Quel*)

2) Une seule occurrence lexicale:

Brûlé de plus de **feux** (simultanément au sens propre "incendie" et au sens métaphorique "feux de l'amour") que je n'en allumai.(Racine, *Andromaque*)

METABOLE (n.f) / SYNONYMIE: répétition d'un même sens (avec effet de gradation le plus souvent)

Pour consacrer à Dieu ses mains en innocence ;

Il faut à ses yeux clairs estre **net, pur et blanc**,... D'Aubigné, *Les Tragiques*)

ANTIMETABOLE (n.f) : répétition de mots en chiasme.

CELIO. – Que tu es **heureux** d'être **fou** !

OCTAVE. – Que tu es **fou** de ne pas être **heureux** ! (Musset, *Les Caprices de Marianne*)

EXPOLITION (n.f) / PARASTASE (n.f) répétition d'une même pensée sous différentes formes.

Il en peut être aucun de ma complexion, qui m'instruis mieux par contrariété que par exemple, et par fuite que par suite (...) **L'horreur de la cruauté me rejette plus avant en la clémence qu'aucun patron de clémence ne me saurait attirer. Un bon écuyer ne redresse pas tant mon assiette, comme fait un procureur ou un Vénitien à cheval; et une mauvaise façon de langage réforme mieux la mienne que ne fait la bonne.**(Montaigne, *Essais*)

PLEONASME (n.m): répétition expressive d'une même idée.

Les gestes rendaient les images sensibles ; tout était appelé par son nom, avec le **cynisme des chiens**, dans une pompe obscène et impie de jurements et de blasphèmes. (Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*)

EPITHETISME (n.m) / (EPITHETE DE NATURE): caractérisation redondante à valeur expressive..

La mer, la **vaste** mer console nos labeurs (Baudelaire, *Les Fleurs du Mal*)

## 8.2. Images

### 8.2.1. Figures d'analogie.

COMPARAISON (n.f): rapprochement, au moyen d'un outil de comparaison, de deux mots, le comparé et le comparant, qui met en évidence un point commun entre eux; le rapprochement de deux réalités similaires; la comparaison est le plus connu et le plus évident de ces procédés que nous appellerons ici les figures de la ressemblance.

Quand **le ciel** bas et lourd pèse **comme un couvercle** (Baudelaire, *Les Fleurs du Mal*)

METAPHORE (n.f): une figure de style fondée sur l'analogie et/ou la substitution. C'est un type particulier d'image sans outil de comparaison qui associe un terme à un autre appartenant à un champ lexical différent afin de traduire une pensée plus riche et plus complexe que celle qu'exprime un vocabulaire descriptif concret.

**La bête souple** du feu a bondi d'entre les bruyères...(Giono, *Colline*)

PERSONNIFICATION (n.f): métaphore qui compare un inanimé ou une abstraction à une personne; une figure de style qui consiste à attribuer des propriétés humaines à un animal ou à une chose inanimée (objet concret ou abstraction) que l'on fait parler, agir, à qui l'on s'adresse etc.

Je vis les arbres s'éloigner en agitant **leurs bras désespérés** (Proust, *A l'ombre des jeunes filles en fleur*)

ALLEGORIE (n.f): représentation concrète et imagée d'une idée; une figure rhétorique qui consiste à exprimer une idée en utilisant une histoire ou une représentation qui doit servir de support comparatif.

...Vois se pencher **les défunes Années**,  
**Sur les balcons du ciel, en robes surannées**;  
**Surgir du fond des eaux le Regret souriant**; (Baudelaire, *Les Fleurs du Mal*)

### 8.2.2. Figures de contiguïté.

METONYMIE (n.f): désignation d'une réalité au moyen d'une autre réalité liée à la première par une relation du type «contenant de», «contenu de», «cause de», «conséquence de», «origine de», «symbole de» etc.; une figure de style de la classe des tropes qui consiste à remplacer, dans le cours d'une phrase, un substantif par un autre, ou par un élément substantivé, qui peut lui être équivalent sur l'axe syntagmatique du discours. Ainsi la métonymie est une figure opérant un changement de désignation.

On voyait des **clairons** à leur poste gelés (Hugo, *Les Châtiments* )

SYNECDOQUE (n.f): désignation d'une réalité au moyen d'une autre réalité liée à la première par une relation d'inclusion.

Ni les **voiles** au loin descendant vers Harfleur (Hugo, *Les Contemplations*)

ANTONOMASE (n.f): synecdoque d'individu qui consiste à employer un nom propre pour un nom commun, ou l'inverse.

...nous en donnerons sur dos et ventre à tous ces petits **Catons**, comme vous,...(Diderot, *Le Neveu de Rameau*)

PERIPHRASE (n.f) / PRONOMINATION (n.f): désignation d'un être ou d'une réalité au moyen d'un syntagme descriptif; une figure de style qui consiste à remplacer un mot par sa définition ou par une expression plus longue, mais équivalente.

Connaissez-vous les miens ? dit **l'Oiseau de Minerve**. (La Fontaine, *Fables*)

### 8.2.3. Figures d'opposition.

ANTITHÈSE (n.f): opposition notionnelle.

Hier la **grande armée**, et maintenant **troupeau** (Hugo, *Les Châtiments*)

OXYMORE (n.m): télescopage de notions totalement incompatibles; la figure appelée oxymore (ou alliance de mots), combine dans un même syntagme deux mots sémantiquement opposés mais appartenant à des catégories grammaticales différentes. Contrairement à la plupart des antithèses, l'oxymore ne s'appuie pas sur des structures équilibrées (juxtaposition, coordination, symétrie, etc.)

**Ephémère immortel**, si clair devant mes yeux, (Valéry, *Charmes*)

ALLIANCE DE MOTS : dissonance sémantique de deux mots qui ne sont pas absolument contraires.

Il est **amer et doux**, pendant les nuits d'hiver, (Baudelaire, *Les Fleurs du Mal*)

PARADOXISME (n.m): antithèse à valeur persuasive.

Je t'implore aujourd'hui. Venge un malheureux père.

J'abandonne ce traître à toute ta colère ;

Etouffe dans son sang ses désirs effrontés :

Thésée à tes **fureurs** connaîtra tes **bontés**. (Racine, *Phèdre*)

#### 8.2.4. Figures de description.

DESCRIPTIF (n.m) : description d'un lieu (TOPOGRAPHIE) ou description d'un fait temporel (CHRONOGRAPHIE)

ex: paysage, jardin, pièce etc

ex: saison, crépuscule, aurore, etc

PORTRAIT (n.m): description physique d'un individu (PROSOPOGRAPHIE) et/ou description morale et psychologique d'un individu (ETHOPEE).

Le vieux soldat était sec et maigre. Son front...etc... (Balzac, *Le Colonel Chabert*)

Cet esprit rétif, capricieux, indépendant, l'inexplicable sauvagerie de cette fille etc... (Balzac, *La Cousine Bette*)

HYPOTYPOSE (n.f) / TABLEAU : description si expressive qu'elle permet au lecteur de se représenter visuellement la scène. Voir plus bas l'exemple de la tirade de Joad dans *Athalie* à l'article « Prétérition » dans « Figures de pensée »

### 8.3. Figures de syntaxe

#### 8.3.1. Figures d'écarts syntaxiques.

ELLIPSE (n.f): suppression d'un mot (présent ou non dans le contexte) qui demeure sous-entendu dans l'interprétation; une figure de style qui consiste à omettre un ou plusieurs éléments en principe nécessaires à la compréhension du texte, pour produire un effet de raccourci. Elle oblige le récepteur à rétablir mentalement ce que l'auteur passe sous silence. La brachylogie est une variante brève de l'ellipse.

En narratologie, une ellipse temporelle également appelée ellipse narrative consiste à passer sous silence une période de temps c'est-à-dire à ne pas en raconter les événements. Il s'agit donc d'une accélération du récit

Pierre **mange** des cerises, **Paul des fraises** : ellipse du verbe *manger* conjugué «Et pendant des années et encore des années ce fut ainsi chaque jour...» (Guy de Maupassant, *Aux champs*)

Pris ou non, exécuté ou non, peu importait (Malraux)

L'air était plein d'encens et **les prés de verdure** (Hugo, *Les Rayons et les Ombres*)

ABRUPTION (n.f): suppression des verbes de dialogue.

Qu'est-ce là ? lui dit-il - Rien - Quoi? rien? - Peu de chose. (La Fontaine, *Fables*)

**ZEUGME SEMANTIQUE (n.m) / ATTELAGE:** coordination expressive du concret et de l'abstrait, du propre et du figuré; une figure de style qui consiste en deux aspects : 1) soit il force un terme à s'accorder avec plusieurs déterminants alors que sur le plan sémantique un seul peut normalement convenir ; 2) soit les autres termes d'une phrase suivent par ellipse l'accord d'un terme principal alors qu'ils devraient s'accorder différemment ou en genre ou en nombre. Dans le premier cas, le zeugma s'apparente à la syllepse de sens et, dans l'autre, à la syllepse grammaticale.

Ces larges murs **pétris de siècles et de foi** (Alphonse de Lamartine, *Jocelyn*)

Vos veuves aux fronts blancs, lasses de vous attendre (Victor Hugo, *Océano nox*)

De leur foyer et de leur cœur (Victor Hugo, *Les rayons et les ombres*)

Elle et moi, **les cheveux et la pensée** au vent (Verlaine, *Poèmes Saturniens*)

**ZEUGME SYNTAXIQUE :** coordination de réalités syntaxiques différentes

Vous voulez que ce Dieu vous comble de bienfaits

**Et ne l'aimer jamais...** (Racine, *Athalie*)

**HYPERBATE :** (n.f) : Mise en relief expressive d'un groupe syntaxique rejeté par coordination hors de la structure syntaxique dont il dépend.

...car les plus fermes imaginations que j'ai, **et générales**, sont celles qui, par manière de dire, naquirent avec moi. (Montaigne, *Essais*)

**INVERSION (n.f) / TRANSPOSITION :** renversement de l'ordre grammatical usuel.

Maître Renard, **par l'odeur** alléché, (La Fontaine, *Fables*)

**HYPALLAGE (n.f):** procédé qui consiste à caractériser un mot au moyen d'un adjectif qui s'applique plus naturellement à un autre mot de la proposition. Ici, «vaste» s'applique plus naturellement au mot « mer ».

Souvent, pour s'amuser, les hommes d'équipage

Prendent des albatros, **vastes** oiseaux des mers, (Baudelaire, *Les Fleurs du Mal*)

**ENALLAGE (n.f):** substitution des morphèmes de personne, de temps, de mode, de genre, de nombre.

- énallage modal (infinitif de narration): Et flatteurs **d'applaudir** (La Fontaine, *Fables*)

- énallage temporel (présent de narration):

Un agneau se désaltérait

Dans le courant d'une onde pure.

Un loup **survient** à jeun... (La Fontaine, *Fables*)

- énallage personnel (un personnage se désigne à la 3<sup>ème</sup> personne) ::

BURRHUS : **Burrhus** pour le mensonge eut toujours trop d'horreur...  
(Racine, *Britannicus*)

ABSTRACTION (n.f): remplacement d'un adjectif (concret) par un substantif (abstrait).

C'était pendant l'**horreur** d'une profonde nuit (Racine, *Athalie*)

### 8.3.2. Figures d'enchaînements syntaxiques.

ASYNDETE (n.f) : omission délibérée de toute coordination et de toute liaison logique (conjonction ou adverbes) entre des groupes syntaxiques, des énoncés ou des phrases.

**Les trompettes, les fifres, les hautbois, les tambours, les canons**, formaient une harmonie telle qu'il n'y en eut jamais en enfer. (Voltaire, *Candide*)

ACCUMULATION (n.f): très longue juxtaposition asyndétique.

Les vents **courent, volent, s'abattent, finissent, recommencent, planent, sifflent, mugissent, rient** (...) (Hugo, *Les Travailleurs de la Mer*)

GRADATION (n.f): juxtaposition de mots d'une intensité sémantique croissante ou décroissante (à effet hyperbolique le plus souvent).

**Un souffle, une ombre, un rien**, tout lui donnait la fièvre (La Fontaine, *Fables*)

POLYSYNDETE (n.f): multiplication expressive de coordonnants syntaxiquement inutiles.

On loue la vertu; **mais** on la hait; **mais** on la fuit; **mais** elle gèle de froid. (Diderot, *Le Neveu de Rameau*)

PARATAXE (n.f) : omission délibérée de la subordination logique.

Vous n'êtes point gentilhomme, vous n'aurez pas ma fille. (Molière, *Le Bourgeois Gentilhomme*,)

HYPOTAXE (n.f): explicitation de la subordination logique (c'est le contraire de la parataxe).

La grandeur de l'homme est **si** visible **qu'**elle se tire même de sa misère. **Car** ce qui est nature aux animaux, nous l'appelons misère en l'homme. (Pascal, *Pensées*)

HYPERHYPOTAXE (n.f): multiplication des subordinations logiques et circonstancielles.

Mais **comme** malgré les épingles **avec lesquelles, pour que** le jour ne passât pas, Françoise les attachait chaque soir et **qu'**elle seule savait défaire, comme malgré les couvertures, le dessus de table en cretonne rouge, les étoffes prises ici ou là **qu'**elle y ajustait, elle n'arrivait pas à les faire joindre exactement, l'obscurité n'était pas complète et ils laissaient se répandre sur le tapis comme un écarlate effeuillement d'anémones **parmi lesquelles** je ne pouvais m'empêcher de venir un instant poser mes pieds nus. (Proust, *A l'ombre des jeunes filles en fleur*)

#### 8.4. Figures de pensée

### DIRE PLUS QUE L'ON NE PENSE

HYPERBOLE (n.f): une figure de style consistant à exagérer l'expression d'une idée ou d'une réalité afin de la mettre en relief. C'est la principale figure de l'exagération et le support essentiel de l'ironie et de la caricature. On parle aussi d'emphase ou d'amplification.

Le prophète Manès, **beau comme un archange** (Gustave Flaubert)

Etre **vert comme une feuille de menthe**.

Etre **comme un haricot dans une boîte de petits pois**.

Et les coups furieux **pleuvent** (Hugo, *Les Contemplations*)

### DIRE MOINS QUE L'ON NE PENSE

LITOTE (n.f): expression atténuée destinée à faire entendre le plus en disant le moins; une figure de rhétorique qui consiste à déguiser sa pensée de façon à la faire deviner dans toute sa force.

Là votre prudence et vos éclats de zèle

**Ne furent pas cités comme un fort bon modèle**. (Molière, *Le Misanthrope*)

Il n'est pas complètement stupide. = il est très intelligent ! = pas une lumière mais il faut reconnaître qu'il trouve à dire des choses intéressantes.

PRETERITION (n.f): feinte de discours qui consiste à proclamer que l'on ne traitera pas un sujet que l'on traite en réalité. (c.f plus haut l'article HYPOTYPOSE)

Faut-il, Abner, faut-il vous rappeler le cours

Des prodiges fameux accomplis en nos jours ?

Des tyrans d'Israël les célèbres disgrâces,

Et Dieu trouvé fidèle en toutes ses menaces ;

L'impie Achab détruit et de son sang trempé

Le champ que par le meurtre il avait usurpé ;

Près de ce champ fatal Jézabel immolée,

Sous les pieds des chevaux cette reine foulée,

Dans son sang inhumain les chiens désaltérés,

Et de son corps hideux les membres déchirés.... (Racine, *Athalie*)

EXTENUATION (n.f) / ATTENUATION (n.f): Multiplication des dérobades visant à éviter toute formulation directe du propos. C'est, si l'on veut, un euphémisme étendu au discours tout entier.

Monsieur, cette matière est toujours un peu délicate,  
Et sur le bel esprit nous aimons qu'on nous flatte.  
Mais un jour, à quelqu'un, dont je tairai le nom,  
Je disais, en voyant des vers de sa façon,  
Qu'il faut qu'un galant homme ait toujours grand empire  
Sur les démangeaisons qui nous prennent d'écrire;  
Qu'il doit tenir la bride aux grands empressements  
Qu'on a de faire éclat de tels amusements;  
Et que, par la chaleur de montrer ses ouvrages,  
On s'expose à jouer de mauvais personnages. (Molière, *Le Misanthrope*)

(L'effet d'atténuation: est produit par 1) le recours à un entretien fictif pour éviter l'affrontement du dialogue réel,

2) l'association, c.-à-d. le recours aux marques de la personne collective (*on, nous*) pour éviter toute référence directe à l'allocutaire).

METALEPSE (n.f): allusion détournée à une réalité qu'on ne peut ou ne veut exprimer directement. Ex: allusion de Phèdre à son amour pour l'aurige Hippolyte :

Quand pourrai-je, au travers d'une **noble** poussière,  
Suivre de l'oeil un **char** fuyant dans la carrière! (Racine, *Phèdre*)

### DIRE LE CONTRAIRE DE CE QUE L'ON PENSE

ANTIPHRASE IRONIQUE (n.f): expression qui dit le contraire de ce que pense le locuteur.

Rien n'était **si beau, si leste, si brillant, si bien ordonné** que les deux armées (Voltaire, *Candide*)

ASTEISME (n.m): antiphrase mondaine qui consiste à feindre d'être mécontent d'une initiative qui en réalité vous enchante.

A son entrée tandis que Mme Verdurin montrant des roses qu'il avait envoyées le matin lui disait – « **Je vous gronde** » et lui indiquait une place à côté d'Odette, le pianiste jouait pour eux deux la petite phrase de Vinteuil qui était comme l'air national de leur amour. (Proust, *Du côté de chez Swann*)

EPITROPE (n.f)/ PERMISSION (n.f): Autorisation antiphrastique.

AGRIPPINE

**Poursuis**, Néron : avec de tels ministres,

Par des faits glorieux tu te vas signaler ;

**Poursuis**. Tu n'as pas fait ce pas pour reculer :



Ta main a commencé par le sang de ton frère ;  
Je prévois que tes coups viendront jusqu'à ta mère. (Racine, *Britannicus*)

### **DIRE MIEUX**

**CORRECTION** (n.f): reformulation plus satisfaisante d'un terme.  
J'aime, **que dis-je, aimer** ? j'idolâtre Junie. (Racine, *Britannicus*)

## SUPPLÉMENT À CONSULTER (tableaux, règles, schémas)

### I. TABLEAUX

#### 1. TABLEAU DES CONSONNES

Mode d'articulation	Classement acoustique	Point d'articulation					
		Bilabiales Srd Snr	Labio-dentales Srd Snr	Prélinguale s Srd Snr	Méiodorsales Srd Snr	Postlinguales Srd Snr	Uvulaires
Occlusives	Bruits	p b		t d	- -	k g	
	Sonnantes	- m		- n	- ɲ	- (ŋ)	
Constrictives	Bruits		f v	s z			
	Sonnantes	w ɥ	- -	ʃ ʒ	l j		ʁ
Vibrantes	Sonnantes			(r)			(R)

Entre crochets se trouvent les variantes des phonèmes.

#### 2. TABLEAU DES BRUITS ET DES SONNANTES

bruits [p,b,t,d,k,g,f,v,s,z,ʃ,ʒ]	sonnantes [l,r,m,n,ɲ,j,ɥ,w]
-------------------------------------	--------------------------------

Les sonnantes peuvent être seulement sonores; les consonnes-bruits constituent deux classes: sourdes et sonores. Le groupe des sonnantes n'est pas uniforme. Elle comprend 3 semi-consonnes [j,ɥ,w], 2 consonnes dites liquides [l,r], 3 consonnes nasales [m,n,ɲ].

#### 3. TABLEAU DES OCCLUSIVES (d'après P. Léon 1992)

b	bilabiales	Apico-dentales	méiodorsopalatales	dorso-vélaires
non-voisés (sourdes)	p	t		k
voisés (sonores)	b	d		g
nasales	m	n	ɲ	ŋ

## 5. TABLEAU DES FRICATIVES

(d'après P.Léon 1992)

	labio-dentales	prédorso-alvéolaire	prédorso-prépalatales	dorso-uvulaire
non-voisés (sourdes)	f	s	ʃ	
voisés (sonores)	v	z	ʒ	R

## 6. TABLEAU DES VOYELLES

Position du voile du palais	Position de la langue – niveau horizontal	Antérieures		Postérieures	
	Position des lèvres	Non labiales	Labiales	Non labiales	Labiales
	Position de la langue – niveau vertical				
Orales	fermées	i	y	-	u
	mi-fermées	e	ø	-	o
	mi-ouvertes	ɛ	œ	-	ɔ
	ouvertes	a	-	ɑ>	-
Nasales	fermées	-	-	-	-
	mi-fermées	-	-	-	-
	mi-ouvertes	ẽ	<(œ)	-	õ
	ouvertes	-	-	-	ã

## II. RÈGLES DE PRONONCIATION

### 1. LE SON [ə] INSTABLE (MAINTIEN OU CHUTE)

(d'après la loi des trois consonnes de M. Grammont avec les remarques de N.A. Katagotchina)

*La règle générale: Après une seule consonne [ə] disparaît, après deux consonnes se maintient.*

*Au début du mot:*

(deux consonnes + [ə])

nous prenons  
au grenier  
un breton

(une consonne + [ə])

nous v(e)nons  
ses g(e)nilles  
un s(e)cret

*Remarque:* Les règles de la prononciation du [ə] au début du mot ne sont pas les mêmes qu'à la fin ou au milieu des mots. La position initiale permet de maintenir le [ə] dans la prononciation, même s'il est précédé d'une seule

consonne. C'est le cas du tempo ralenti de la parole ou quand vous voulez mettre en relief le mot. Il est possible de dire dans ce cas *sa revue, un secret*.

*Le son [ə] au milieu du mot:*

(deux consonnes + [ə])

vendredi

simplemment

vous rentrerez

justement

fortement

(une seule consonne + [ə])

sam(e)di

seul(e)ment

vous pass(e)rez

*Remarque:* Pourtant, dans les mots comme *justement, fortement*, surtout si la première consonne est r – port(e)faix (грузчик) le son [ə] n'est pas parfois prononcé par les intellectuels français.

*A la fin du mot:*

(deux consonnes + [ə])

notre bête

la pauvre femme

il se porte mieux

(une seule consonne + [ə])

sal(e) bête

la bell(e) femme

il mang(e) mieux

*Remarque:* Mais le maintien du [ə] dans la colonne gauche (notre bête) n'est pas régulier. Outre cela, dans la prononciation négligée, même chez les Français cultivés on observe pas seulement la non prononciation du [ə] mais aussi la chute de la consonne précédente [ʁ] ou [l]: notre bête [nɔt-bɛt], quatre bicyclettes [qɑt-bisiklɛt], on va le mettre dehors [õ-va-lə-mɛt-də-ɔ-ʁ]. Tout de même dans ce cas le [ə] apparaît après une seule consonne ce qui rend normal sa chute ci-dessus.

*A la jonction des mots:*

1. Deux consonnes (une consonne de la fin du mot, une autre consonne du mot suivant + [ə]) se maintiennent dans la prononciation):

cette leçon, chaque repas, il part demain, leur chemin, cette fenêtre, vous êtes gelé.

2. Une consonne (une consonne + [ə] au début du mot suivant) ne se prononce pas):

sa l(e)çon, un p(e)tit, il s'en va d(e)main, ses m(e)naces, deux s(e)condes deux r(e)pas.

### *Groupes de mots avec [ə]:*

Les mêmes règles décrites dessus s'appliquent à la prononciation du [ə] qui suit:

ils viennent de m(e) dire	il vient d(e) me l(e) dire
ils disent que j(e) le sais	il dit qu(e) je l(e) sais

*Remarque:* Si le groupe rythmique commence par la syllabe contenant le son [ə] sa prononciation détermine la façon de prononcer les autres sons: c(e) qu j(e) te r(e)demande  
Cf.: je n(e) te l(e) red(e)mande pas. Je m(e) le red(e)mande. Me l(e) red(e)mandez-vous?

### **3. LE SON [ə] INSTABLE (MAINTIEN OU CHUTE)**

(d'après V.K. Kachkina )

#### *Le [ə] se prononce:*

- 1) dans le groupe de trois consonnes: exactement, probablement, il me l'a dit (les groupes inséparables: *bl, br, cr, dr, fl, fr, ks, sk, sp, ps*, etc.;
- 2) dans le groupe *consonne + l, r, + j*: tonnelier, atelier, nous serions;
- 3) en syllabe accentuée au début du groupe rythmique: debout, demain, dehors, ceci, celui;
- 4) devant le **h** aspiré: le héros, le haricot;
- 5) devant les chiffres 8, 11: le huit, le onze;
- 6) dans la récitation des vers on prononce tous les [ə] pour la quantité des syllabes voulues: Maître corbeau sur un arbre perché...;
- 7) dans le chant on peut même prononcer le [ə] après une voyelle: Allons enfants de la Patr-i-e-;
- 8) plus le style est élevé moins on supprime le [ə]. Son maintien peut avoir différentes nuances affectives;
- 9) le respect – monsieur [məsʝø];
- 10) la tendresse – mon petit [pəti].

#### *Le [ə] n'est pas prononcé:*

- 1) dans un groupe final: un(e) bell(e) têt(e) d'homme;
- 2) entre deux consonnes entourées de deux voyelles: maint(e)nant, un évén(e)ment, la f(ê)netre, tout l(e) monde;
- 3) devant et après une voyelle: notr(e) ami, nous essuy(e)rons;
- 4) quand il y a un seul monosyllabe dans un débit rapide: *je, ce, le, se, te, etc.*: J(e) pourrai vous l(e) donner – c(e) tableau n(e) vaut pas gros; J(e) n'ai pas compris – s(e) passe-t-il de tout; J(e) t'écrirai après – s(e) fait-il comprendre; L(e) pari est gagné – n(e) m'en parles

pas; M(e) répondras-tu – d(e) chez qui viens-tu?; T(e) reverra-t-on bientôt? – qu(e) c'est loin.

Remarque: Si le débit est particulièrement lent, tous les e peuvent se maintenir.

5) de tous les groupes de deux monosyllabes il n'y a chute du e initial que dans j(e) te et c(e): que j tombe mal; Que c tableau est laid!; Que m demandez-vous?; Que de patience!; Que t vendra-t-on?; Te l faut-il; De l voir m'irrite; Me l direz-vous?; Ne s dépêchera-t-il pas?; Ne l payez pas; Ne m quittez pas; Ne t laisse pas faire; Se l fait-il envoyer; Ce n doit pas être vrai; Je l vois d'ici; Je n pense pas; Je m prépare; J te répondrai; C que tu voudras.

Consultez le tableau pour mieux vous orienter:

	je	ce – se	le	ne	me	de	te	que
que	que j	que c que se	quel	quen	quem	qued	quet	
te			tel					
de	de c de s		de l	de n	dem		de t	
me			me l					
ne		ne s	ne l		ne m		ne t	
ce se			ce l	ce n	ce m			c que
je			Je l	je n	je m		j te	

#### 4. RÈGLES DES LIAISONS OBLIGATOIRES, DEFENDUES, FACULTATIVES

(d'après V.K. Kachkina)

*I. La liaison est obligatoire lorsqu'elle correspond à un lien grammatical stable de deux mots:*

- 1) Article (déterminatif possessif ou démonstratif) + nom: un ami, mes amis, cet ami;
- 2) Morphème pronominal + verbe: ils ont;
- 3) Verbe auxiliaire (copule + participe passé (attribut) à la 3<sup>e</sup> personne: ils sont arrivés, il est impossible, ont-ils ici;
- 4) Nom de nombre + nom: dix hommes;
- 5) Adjectif qualificatif + nom: de bonnes idées, en mauvais état;
- 6) Nom (adverbe) + adjectif: accent aigu, très (bien) aimable, États-Unis, Champs-Élysées, auteurs anciens. Comparez: un savant aveugle (liaison), un savant / aveugle (enchaînement vocalique);

- 7) Préposition + mot: sans un jour, en été, chez eux, sans argent, sous entendu, après avoir dîné, avant-hier;
- 8) Adverbe + verbe: *très, plus, moins, mieux, tout, bien, rien* se lient avec le participe: bien entendu, très âgé. Il y a liaison avec *plus* et *moins* quand il y a comparaison. Sans comparaison: il est moin(s) utile. *Rien* se lie toujours avec en, y, a: rien à faire, rien à dire;
- 9) Verbe + en, y: prenez-en, en avez-vous? Dans la liaison *un, aucun, bien, rien, mon, ton, en* gardent leur nasale + le /n/ de la liaison: un élève, aucun élève, bien élevé, on étudie, en écoutant, en effet, mon ami, son enregistrement, ton invitation. Il y a exception pour *bon, certain, plein, moyen*: un bon élève, un certain âge, en plein air, au moyen âge – où la nasale se désanalyse;
- 10) Locutions toutes faites: pot au feu, ponts et chaussées, tout à l'heure, de temps en temps, arts et ateliers, pied à terre;
- 11) La valeur grammaticale du /z/ est un indice autonome du pluriel: il écoutait – ils écoutent; leur ami – leurs amis; vous êtes Italien (sing.) – vous êtes Italiens (pl. – liaison);
- 12) Valeur sémantique: les auteurs / les hauteurs; les eaux / les hauts; un être / un hêtre; en eau / en haut;
- 13) Pataquès: entre quatre-z-yeux, mill-z-amitiés, le bal des quat's arts, les quat'z-éléments (vestige du XVII<sup>e</sup> siècle)
- 14) Après *dès* et *quand, tout*: dès aujourd'hui, quand on pense, tout est fini.

*II. La liaison est défendue (interdite). Elle est moins catégorique et ne s'applique qu'au style neutre familier:*

- 1) La liaison ne se fait jamais d'un groupe rythmique à l'autre. Elle est remplacé par l'enchaînement consonantique ou vocalique d'un mot accentué à un mot inaccentué: c'est un garçon / intelligent / a un an / et demi;
- 2) On ne lie pas le sujet (nom) au verbe (attribut): mon talon est là;
- 3) On ne fait pas de liaison sur 'h' aspiré et /j/, /y/: Le(s) héros étaient / en haillons. Ils mangeaient de(s) haricots. Ils ont des / haches, des yachts, des yoles. Exceptions: les yeux, les ouailles;
- 4) Sur les chiffres: un, une huit, onze: un / et / un deux, vers les onze heures; cent / un, quatre vingt / un, tous les huit jours, mais dix-huit, vingt-huit, font exception à la règle;
- 5) Le /t/ de la conjonction de coordination *et* reste toujours muet: Jean ira / en Italie en mai et / en juin;
- 6) Sur *oui*: c'es(t) oui ou c'est non? Mais / oui;
- 7) Sur les consonnes après /r/: vers elle, Nord-Est, corps unique;
- 8) Après *combien, enfin, loin, selon, non*: selon eux, non / alors! De loin en loin;

- 9) Après les déterminatifs: le tien, le mien, le sien. Le mien est sain et sauf.
- 10) Pas de liaison dans les mots composés au pluriel: des milles / à manger, des accents / aigus, des arcs / en ciel.
- 11) Pas de liaison s'il y a sens équivoque: ils ont été;
- 12) Les pronoms *ceux, lesquels, quelques-uns*: ceux à qui on parle, lesquels ont réussi;
- 13) Les pronoms personnels: *sont-ils ici*;
- 14) Les formes en *-es* de la 2<sup>ème</sup> personne du singulier: tu chantes une jolie chanson.

*III. Les cas de liaison facultative sont nombreux parce que de nos jours la liaison se fait de moins en moins. Ce sont les cas suivants dans les groups rythmiques constitués par:*

- 1) Un nom (pluriel) + adjectif (pluriel): des hommes âgés;
- 2) Des paires de noms: femmes et enfants;
- 3) Des paires d'adjectifs: le Corbeau honteux et confus;
- 4) Un nom + une préposition: des moulins à vent;
- 5) Un adverbe (trop, beaucoup, assez, pas) + un adjectif: il est assez intelligent, trop aimable, ce livre n'est pas intéressant;
- 6) Une préposition (avant, pendant, devant, chez, après) + un mot: après une lutte, pendant une bataille, devant une maison, chez un ami, avant un mois;
- 7) *Mais, jamais* + mot: mais il faut croire, il n'a jamais été fier;
- 8) Verbe auxiliaire (semi auxiliaire) + verbe à la 1<sup>e</sup> et à la 2<sup>e</sup> personne du singulier et du pluriel: je suis allé, nous y sommes allés, nous avons eu, tu étais arrivé, vous avez écrit;
- 9) Un prédicat + un complément: j'écris une lettre, en parlant à ma soeur, nous parlions anglais, en allant à Moscou;
- 10) Un adjectif + un mot: heureux au jeu, malheureux en amour;
- 11) Adverbe polysyllabique + verbe: paisiblement assise;
- 12) Verbe + adverbe: on distinguait encore de loin, il visait assez bien, il en avait assez;
- 13) Pas + mot: pas encore, pas assez, pas avant huit jours, pas après elle, pas aujourd'hui;
- 14) Les verbes modaux à l'infinif: il faut écouter.

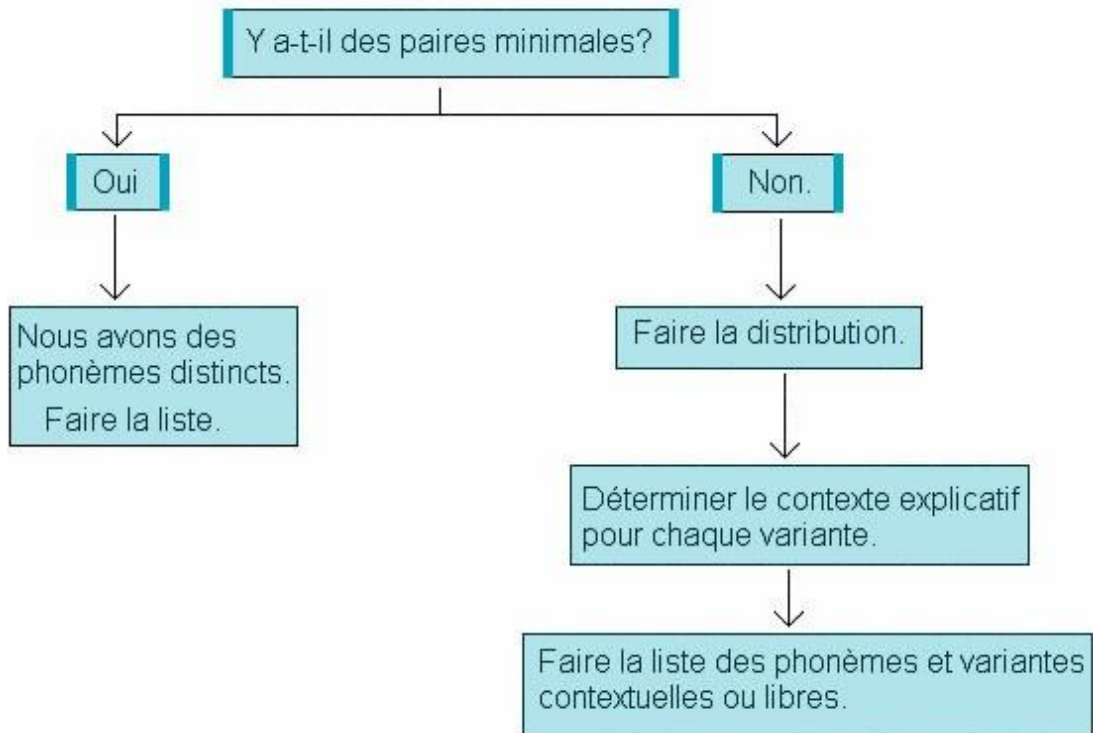
**LES PHONEMES DU FRANÇAIS**  
**Alphabet phonétique international API**  
**Symboles et exemples de mots**

<b>Les phonèmes consonantiques</b>	



<p>[p] papa – apprendre - lampe  [f] faire – souffrir – pharmacie  [t] table – autour – fête – sept  [s] soleil – instant – fils  [ʃ] chemin - dimanche  [k] comme - que – lecture - bec  [b] bien – arbre – robe - abbé  [v] vent – vous - wagon  [d] dans – dire – garder – ronde</p>	<p>[z] zoo – maison - des oeufs  [ʒ] jardin – girafe - rouge  [g] garçon – ogre - bague  [m] maison – animal - pomme  [n] nous – venir - semaine  [l] livre – vouloir - cheval  [r] rouge – grand – venir  [ɲ] gtagner – campagne – panier</p>
<b>Phonèmes vocaliques</b>	
<p>[a] aller -patte - moi  [ɑ] âne – (un) gars - pâté  [ɑ̃] en – enfant – grand - encore  [ə] ce – de – le - revenir  [e] école – année - donner  [ɛ] air – elle – mère – peine  [ɛ̃] instant – peinture – pain – chien  [œ] leur – coeur – le fleuve</p>	<p>[oẽ] un - parfum  [ø] (des) oeufs – du feu  [o] odeur – jaune - beau  [ɔ] ordre – comme – le sol  [ɔ̃] on – oncle – répondre - pompe  [i] il – ici – le nid - lui  [y] une – du – nature - rue  [u] ou – ouvrir – la poule – le coût</p>
<b>Phonèmes semi consonantiques</b>	
<p>[j] soleil – feuille – yeux - piano  [w] loin - pingouin  [ɥ] huit – lui - nuit</p>	

### III. SCHEMA GÉNÉRAL DE LA RÉOLUTION D'UN PROBLÈME EN PHONOLOGIE



## BIBLIOGRAPHIE

1. Аврамов, Г. Г. Курс лекций (на французском языке) по теоретической грамматике французского языка для студентов 4 курса факультета иностранных языков : в 2 ч. / Г. Г. Аврамов. – Ростов-на-Дону: РГПУ, 2006.
2. Багана Ж. Культура французской речи [Текст] = Langue et culture française : учебное пособие / Ж. Багана, Н. Л. Кривчикова, Н. В. Трещёва. – М. : Флинта ; М. : Наука, 2010. – 144 с.
3. Бурчинский, В. Н. Теоретическая фонетика французского языка : учебное пособие / В. Н. Бурчинский. – М. : Восток-Запад, 2006. – 181 с.
4. Васильева Н. М. Французский язык. Теоретическая грамматика, морфология, синтаксис [Текст] : учебник для вузов по гуманитарным направлениям и специальностям / Н. М. Васильева, Л. П. Пицкова. – 3-е изд., перераб. и доп. – М. : Юрайт, 2015. – 473 с. : табл. – (Бакалавр. Углубленный курс).
5. Гак В.Г. Сопоставительная лексикология. (На материале французского и русского языков) / В.Г. Гак. – М. : Междунар. отношения, 1977. – 264 с.
6. Денисов, Ю. С. Краткий теоретический курс французского языка как второго иностранного / Ю. С. Денисов. – Симферополь, 2005. – 63 с.
7. История французского языка : Курс лекций / Сост. В.П. Данилова. – Волгоград : Издательство Волгоградского государственного университета, 2001. – 52 с.
8. Катагощина, Н. А. История французского языка / Катагощина Н. А., Гурычева М. С., Аллендорф К. А. – М. : Издательство литературы на иностранных языках, 1963. – 448 с.
9. Практикум по стилистике французского языка : учебное пособие для институтов и факультетов ин. языков / С. Ю. Завадовская. – М. : Высш. шк., 1986 г. – 111 с.
10. Рапанович, А. Н. Фонетика французского языка. Курс нормативной фонетики и дикции / А. Н. Рапанович. – М. : Альянс, 2014. – 288 с.
11. Сеницын, В. В. Конспект лекций по лексикологии французского языка [Электронный ресурс] / В. В. Сеницын. – Тула, 2007. – 23 с. – Режим доступа : <http://window.edu.ru/catalog/pdf2txt/752/67752/41116>.
12. Сеницын, В. В. Конспект лекций по стилистике французского языка [Электронный ресурс] / В. В. Сеницын. – Тула : Изд-во ТГУ, 2007. – 80 с. – Режим доступа : <http://window.edu.ru/resource/754/67754>.
13. Скредина Л. М. История французского языка [Текст] : учебник для бакалавров : учебник для студентов вузов, обучающихся по направлениям подготовки бакалавров и магистров «Филология», «Лингвистика», направлению подготовки дипломированных специалистов «Иностранный язык» и специальности «Филология» / Л. М. Скредина, Л. А. Становая. – 3-

е изд. – М. : Юрайт, 2015. – 463 с. : табл., ил. – (Бакалавр. Базовый курс). – Библиогр.: с. 460-461.

14. Словарь современной фразеологии французского языка Африки [Текст] : словарь / ред.: Ж. Баган, А. Н. Лангнер. – М. : Флинта ; М. : Наука, 2014. – 435 с. – (Французский язык в Африке). – Библиогр.: с. 416–435.

15. Томашпольский, В. И. Старофранцузский язык : учеб. пособие / В. И. Томашпольский. – 3-е изд., стер. – М. : ФЛИНТА : Наука, 2016. – 376 с.

16. Фёдоров, В. А. Теоретическая фонетика французского языка : учебно-методическое пособие для вузов / В. А. Фёдоров. – Воронеж : Издательско-полиграфический центр Воронежского государственного университета, 2008. – 63 с.

17. Щерба, Л. В. Фонетика французского языка / Л. В. Щерба. – М., 1963. – 380 с.

18. Shigarevskaja, N. Traité de phonétique française. Cours théorique / N. Shigarevskaja. – Moscou : Vysšaja škola, 1982. – 271 p.







